This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC801
P8856

STANFORD UNI
LIBRARIE
STACK

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME X

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1886

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME X

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

—

1886

GENERAL BOOKBINDING CO.
488ST 004 2
75 53 BB
QUALITY CONTROL MARK
5062

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. SERÉ-DEPOIN, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. Charles DE BOISBRUNET, Conseiller d'État, directeur général du contrôle au Ministère de la Guerre, officier de la Légion d'honneur, au Château de Pontoise.

M. Louis PASSY, membre de l'Institut, député de l'Eure, secrétaire général de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

M. MALLET, docteur en droit, secrétaire général de l'Association Philotechnique de Seine-et-Oise, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. TAVET, propriétaire à Pontoise, inspecteur des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.

Conservateur des collections

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Administrateurs :

MM. AGNÈS, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;
Charles ÉCORCHEVILLE, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. DE GOSSELLIN, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Le BASTIER DE THÉMÉRICOURT, propriétaire, au château de Théméricourt (Seine-et-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;
Amédée PARIS, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo Pontoisien ;*
L'abbé VIÉ, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier*, *avril*, *juillet* et *octobre*.

En 1887, les dates de ces quatre séances sont :

19 janvier.
20 avril.
20 juillet.
19 octobre.

ISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er NOVEMBRE 1886

Membres fondateurs

M. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
Eugène Bélier, maire de Méry-sur-Oise, conseiller général.
Delacour, ancien notaire à Pontoise.
Edouard Delpeuch, professeur de philosophie, à Paris.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
† L'abbé Driou, archiprêtre de Pontoise.
Edmond Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
† François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, ancien maire, au château de Menucourt.
Germain, ancien maire de Pontoise.
Alex. de Gossellin, propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
† L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
L'abbé Groux, vicaire général, à Versailles.

MM. † Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
† Laurent, président de la Société d'Horticulture, à Montmorency.
Jules Lebas, architecte d'arrondissement honoraire, architecte de la ville de Pontoise.
Le Bastier de Thémericourt, propriétaire, au château de Thémericourt.
† Henri Le Charpentier, auteur de *la Ligue à Pontoise*.
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho Pontoisien*.
Henri Petit, trésorier-payeur général, à Saint-Étienne.
† Alfred Potiquet, lauréat de l'Institut.
L'abbé Poulain, curé-doyen de Meulan.
Eugène Rendu, ancien député de Seine-et-Oise, inspecteur général honoraire de l'Université, à Paris.
Léon Say, ancien ministre des finances, ancien président du Sénat, au château de Stors.
Serré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
† Léon Thomas, auteur de la *Bibliographie pontoisienne*.
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. Hippolyte Blanc, à Paris.
Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
† L'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.
Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.
Le comte Adolphe de Dion, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur général de la Société Française d'Archéologie, maire de Montfort-l'Amaury.
A. Dutilleux, chef de division, à la Préfecture de Seine-et-Oise.
Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, sous-chef aux Archives nationales.
Hachette, président de la Société archéologique, à Château-Thierry.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. L'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).
Le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne.

Sociétés correspondantes

Le Comité des Travaux Historiques.
La Société nationale des Antiquaires de France.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité archéologique de Senlis.
Le Musée Guimet.
La Société historique de Compiègne.
La Société académique de l'Oise.
La Société archéologique de Chateau-Thierry.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société historique du Gatinais.
La Société Dunoise d'Archéologie.
Les Archives hospitalières de Paris.
La Société Française d'Archéologie.
La Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société Archéologique de Soissons.
La Société des Amis des Monuments Parisiens.

MEMBRES TITULAIRES

S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
MM. Achenbach-Wahl, propriétaire du Camp de César, à Nucourt.
Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Audoux, président de la Société de Gymnastique de Pontoise.
Le T. H. F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors.
† Henri Bachelier, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Germain Bapst, à Paris.
Baratte, ancien avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise).
Basset, maire de Magny-en-Vexin.
Batardy, notaire à Paris.
L'abbé Baticle, curé de Delincourt (Oise).
Le commandant Baulot, au château de l'Hermitage.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Paul Bélier, directeur des carrières de Méry-sur-Oise.
Alfred Bellenger, propriétaire à Paris.

MM. Jules Bellin, rédacteur en chef du *Propagateur Picard*, imprimeur à Montdidier.
Gustave Bénard, à Pontoise.
Bergeron, notaire à Magny-en-Vexin.
Constant Bernard, officier d'Académie, architecte à Paris.
Achille Bernier, caissier à la Banque de France.
Maurice Berniquet, préfet du Cher.
L'abbé Besnard, aumônier, à Saint-Germain.
A. Besnard, notaire à Saint-Denis.
† Besnus, notaire à Conflans-Sainte-Honorine.
Maurice de Beurnonville, au château de La Chapelle, par Nesles-la-Vallée.
Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
La Bibliothèque municipale de Corbeil, représentée par M. Dufour.
Binder, maire de l'Isle-Adam.
Osmond Bizet, instituteur à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Blanquart, curé de Neaufles, près Gisors.
Charles de Boisbrunet, contrôleur général de l'armée, au château de Pontoise.
A. de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, à Paris.
† Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Sevran.

Mme Boudault, à Pontoise.

MM. Bourgeois, avoué à Pontoise.
Bourgeois, libraire à Magny-en-Vexin.
Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Francisque Brancher, propriétaire à Paris.
† Le baron de Bray, propriétaire, au château de Montgeroult.

Mme la baronne de Bray, au château de Montgeroult.

MM. L'abbé Brouillon, vicaire à l'Isle-Adam.
Budelot, professeur de mathématiques au Collège de Pontoise.
Gabriel Caignard, étudiant à Pontoise.
Paul Carlier, commissaire-priseur à Pontoise.
Le docteur Cesbron, à Marines.
Le chanoine Chabrun, curé de Bois d'Arcy.
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Champion, libraire de la Société de l'Histoire de Paris.
Champy, propriétaire à Gisors.
Charles, receveur des postes en retraite, à Pontoise.
René Chartier, avoué à Pontoise.

MM. Ferdinand CHAUCHAT, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
COBUS, huissier à Pontoise.
Le baron Paul d'AVON DE COLLONGUES, consul de France à Malaga.
L'abbé COMPIÈGNE, curé d'Esches (Oise).
Alexandre COQUET, architecte à Pontoise.
CORDIER, conseiller à la Cour des Comptes, à Paris.
CORNUAU, notaire à Luzarches.
COULBEAUX, avoué à Pontoise.
COUTURIER, avocat à Paris.
COVILLE, entrepreneur de travaux publics, à Pontoise.
L'abbé CRÉPIN, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Le docteur CRIMAIL, médecin à Pontoise.
Le baron Paul DE CURNIEU, à Presles.
Gustave DECORDE, propriétaire à Maurecourt.
Albert DEHAYNIN, à Paris.
Georges DEHAYNIN, à Paris.
Mme DELAHERCHE-ROUSSELLE, à Sandricourt, par Méru (Oise).
MM. L. A. DELAUNAY, avoué à Corbeil.
Louis DELISLE DE LA CHASSERIE, archiviste du chemin de fer du Nord, à Paris.
DERREULX, négociant à Pontoise.
DÉSERT, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Edmond DESMAZURE, lieutenant de réserve, à Pontoise.
Jules DEVILLE, président honoraire de la Chambre syndicale des tapissiers, propriétaire à Paris.
L'abbé DONNIO, curé-doyen d'Écouen.
Lucien DOUBLE, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Charles DUBOIS, à Paris.
DUCHAUFFOUR, procureur de la République, à Mantes.
Alfred DUDOÜY, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
DUFOUR, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil.
Adrien DUPRAY, conservateur des hypothèques, à Pontoise.
† Alphonse DURAND, architecte du Gouvernement, à Mantes.
DURENNE, propriétaire à Presles.
L'abbé DUTRULEAU, curé de Jouy-le-Moutier.
Charles ÉCORCHEVILLE, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Charles ESMÉNARD, propriétaire, villa du Clos, à Pontoise.
† L'abbé ESNOT, curé-doyen de Magny-en-Vexin.
† FEUILLOLEY, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
FEUILLOLEY, vice-président du Tribunal de la Seine, à Paris.

MM. Fortier, maire de Boissy-l'Aillerie.
L'abbé Foucher, curé de Presles.
Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fournez, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
Fouyé, notaire à Marines.
L'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye.
Le marquis de Gaillon, maire de Gaillon.
Constant Galliet, à Pontoise.
L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École, auteur du *Pouillé de Versailles* et du *Dictionnaire Topographique de Seine-et-Oise*.
Le docteur Gauthier, à Magny-en-Vexin.
Gendrot, notaire à Pontoise.
L'abbé Genty, curé de La Norville (Seine-et-Oise).
Girard, notaire honoraire, à Montmorency.
Gabriel de Gossellin, au château d'Auvers-sur-Oise.
Goupy, conseiller général de Seine-et-Oise, à Paris.
Greuet, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise).
L'abbé Grosstephan, curé de Livry.
Groulez, négociant à Gisors.
Victor Guérin, propriétaire à Pontoise.
Guyot, instituteur à Presles.
Alexandre Hahn, archéologue à Luzarches.
Charles Hamot, propriétaire à Vigny.
Pierre-Émile Hamot, propriétaire à Amblainville (Oise).
L'abbé Harmois, aumônier des Dames Carmélites, à Pontoise.
Georges Haussmann, avocat à Versailles, président de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.
Paul Hébert, à Paris.
L'abbé Hémard, curé de Vauréal (Seine-et-Oise).
Charles Henry de Weltzien, à Paris.
Edgard d'Héricourt, à Paris.
Hocquet, notaire à Pontoise.
L'abbé Huan, curé de Draveil.
Louis Humbert, professeur au Lycée Condorcet, à Paris.
Hustin, directeur de *Seine-et-Oise illustré*, à Paris.
L'abbé Istecque, aumônier de l'asile Fénelon, à Vaujours.
Le docteur Jagu, médecin à Gisors.
Jules Jaluzot, directeur des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Jarlet, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).

MM. Théophile JOLLY, représentant du *Phénix*, à Pontoise.
Edgard JOSEPH, officier d'Académie, à Neuilly.
JOSSIER, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.
JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.
L'abbé JOULLOT, curé de Sarcelles.
Mlles Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.
Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.
MM. LALANDE, conseiller général, notaire à Magny-en-Vexin.
† Amédée LAMARRE, ancien notaire à Pontoise.
Mme LAMARRE, à Pontoise.
MM. LAMBERT, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.
L'abbé LANCELEUX, curé de Sannois.
L'abbé LAUDERAULT, curé d'Andilly.
LAURENCE, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.
Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny, près Pontoise.
Eugène LEBAIGUE, propriétaire à Pontoise.
Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, à Pontoise.
Jules LEBEAUX, représentant de la Cie *la France*, à Pontoise.
Jean de la Croix LE BRET, à Gisors.
LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.
Mme LE CHARPENTIER, à Pontoise.
MM. l'abbé LE CHENETIER, ancien aumônier de Grignon, curé de Thiverval.
Léon LEFEBVRE, propriétaire à l'Isle-Adam.
L'abbé LEFEBVRE, curé d'Ambenay (Eure).
Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, bibliothécaire des Sociétés savantes, archiviste du Comité des Travaux historiques.
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, attaché au Ministère des Affaires étrangères, à Paris.
L'abbé LEFRANC, curé de Labbeville.
LEFRANÇOIS, avoué à Pontoise.
LÉGER, notaire honoraire, à Beaumont-sur-Oise.
LÉGER, juge de paix à Magny-en-Vexin.
Léon LE GRAND, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.
LEMAITRE, ancien trésorier payeur général, à Laon.
Charles DE L'ÉPINOIS, à Neuilly.
LE RONNE, libraire à Paris.
LE SEUR, juge de paix à l'Isle-Adam.
Le comte DE LÉTOURVILLE, propriétaire, au château de Guiry.
LOCARD, propriétaire, à Pontoise.
L'abbé LOISEL, vicaire d'Argenteuil.

MM. LOMBARD, négociant, à Pontoise.
MAIGNAN, peintre d'histoire, à Saint-Prix.
MAISONHAUTE, à Grignon.
MALLET, docteur en droit, à Pontoise.
L'abbé MARC, ancien curé d'Osny.
L'abbé MARÉCHAL, archiprêtre de Corbeil.
Edgar MARBUSE, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, à Paris.
MAREUX, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
Georges MARIÉ, à Pontoise.
MARION, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise.
L'abbé MARSAUX, curé de Chambly (Oise).
Francis MARTIN, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Villeneuve-Saint-Georges.
MARTIN-SABON, ingénieur, propriétaire à Ronquerolles (S.-&-O.)
Frédéric MASSON, propriétaire au Clos des Fées, à Asnières-sur-Oise.
Henri MATAIGNE, à Auvers-sur-Oise.
MATHIAS, ingénieur chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Albert MAZET, architecte à Paris.
MENNESSIER-NODIER, receveur des finances, à Pontoise.
MÉNÉTRIER, notaire à Gisors.
Stephano DE MERVAL, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Charles MILLET, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône.
MONNIER, propriétaire à Paris.
Le comte Gustave DE MONTEBELLO, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.
Ludovic DE MONTGEON, propriétaire, au château de Valmondois.
MONTHIERS, propriétaire, au château de Frouville (S.-&-O.).
MORANVILLÉ, archiviste paléographe, à Paris.
L'abbé MULLER, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne).
L'abbé MULLER, premier vicaire de Senlis.
MUZARD, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
LE MUSÉE MUNICIPAL D'ÉTAMPES, représenté par M. LENOIR, conservateur.
L'abbé NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Beaumont-sur-Oise.
Le comte DE NOINVILLE, au château de Delincourt (Oise).
OZANNE, agent de la Compagnie *la Mutuelle*, à Pontoise.
Lucien PARIS, à Pontoise.
Louis PASSY, député de l'Eure, à Paris.

MM. Patte, juge de paix, à Doudeville (Seine-Inférieure).
Petit, propriétaire, au château des Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Petit de Coupray, chef d'escadron d'artillerie, au Mans.
Pfahler-Millet, propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Picard, curé de Vallangoujard.
Georges Picot, membre de l'Institut et du Comité des Travaux historiques, à Paris.
L'abbé Pierron, curé de Bièvres.
L'abbé Pigis, curé de Bezons.
L'abbé Pihan, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Louis Pihan de la Forest, à Paris.
Félix Pinaut, membre de la délégation cantonale, à l'Isle-Adam.
Paul Pinson, auteur de la *Bibliographie Étampoise*, archéologue, à Nantes.
L'abbé Plaisonnet, chanoine de Carthage, curé de Chars.
Léon Plancouard, à Cléry.
J. Poreaux, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Potron, propriétaire, au château de Presles.
Rajon, aquafortiste, à Auvers-sur-Oise.
Henri Ratel, à Paris.
Émile Réaux, à Paris.
Louis Regnier, membre de la Société française d'Archéologie, à Gisors.
L'abbé Reignat, curé d'Asnières-sur-Oise.
Le docteur Remilly, président de la Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Ambroise Rendu, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Auguste Rey, maire de Saint-Prix (S.-et-O.)
L'abbé Ricbourg, curé de Villepreux.
Gustave Robcis, maître peintre-verrier, à Paris.
L'abbé Roguenand, curé de Guiry.
Roulleau, directeur de l'École communale, à Pontoise.
Rousselle, maire de Génicourt, propriétaire à Pontoise.
† L'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Saint, curé de Vesly (Eure).
Mme La marquise de Saint-Chamans, au château de Couvron (Aisne).
MM. Le marquis Odon de Saint-Chamans, au château de Couvron.
Le comte Olivier de Saint-Foix, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).
Salles, notaire honoraire, à Paris.

MM. Salomé, avoué à Pontoise.
† L'abbé Sanglier, curé de Sevran.
Arsène Sarazin, cultivateur à Chaudry-Parnes, près Magny.
Sartiaux, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
L'abbé Sauvage, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des RR. PP. Bollandistes, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure).
Secrétan, propriétaire à Paris.
Le comte de Ségur-Lamoignon, propriétaire, au château de Méry-sur-Oise.
L'abbé Séjournant, curé d'Auvers-sur-Oise.
Seyès, libraire à Pontoise.
Victor Souchon, à Paris.
Henri Stein, élève de l'École des Chartes, secrétaire de la Société historique du Gâtinais, à Paris.
Félix Tétard, agriculteur à Roissy.
Tétu, employé de commerce, à Paris.
Mme Léon Thomas, à Pontoise.
MM. Thomassin, maire de Puiseux, près Pontoise.
† G.-E. Thomel, esquire, à Londres.
Thourot, ancien maire, à l'Isle-Adam.
Tilliet, instituteur à Andilly.
Toussaint, attaché au Ministère de l'Agriculture, à Chars.
Trencard, agent de change, à Paris.
Trinquand, notaire à Pontoise.
† Le général de Valdan, à l'Isle-Adam.
Henri de Vatimesnil, propriétaire au château de Vatimesnil (Eure).
Horace Vernet-Lecomte, propriétaire à Paris.
Louis Véron, avoué à Pontoise.
Georges Veyret, à Paris.
L'abbé Vié, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.
Armand de Visme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, à Eaubonne.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 Octobre 1885

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

A l'ouverture de la séance, M. le Président exprime les sentiments de douleur et de regret qu'a fait éprouver à toute notre Compagnie la perte de notre bien aimé vice-président, M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, enlevé à la science, le 3 septembre dernier, dans sa 76e année.

M. le Président rappelle les paroles qu'il a prononcées sur sa tombe au nom de la Société. (1)

Le Conseil s'associe unanimement aux paroles de M. le Président, le remercie d'avoir interprété si heureusement la pensée de tous, et décide, sur sa proposition, que le fauteuil du vice-président qu'occupait M. l'abbé Grimot, restera vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale, et que M. l'abbé Le Chenetier, neveu et légataire du regretté défunt, sera prié de rédiger sa biographie pour le prochain volume des Mémoires de la Société.

(1) Elles ont été reproduites dans le tome IX des Mémoires.

M. le Président annonce également la mort de notre confrère, M. G. Thomel, esquire, décédé à Londres dans sa 72e année.

M. Thomel, qui habitait l'Angleterre depuis un demi-siècle, avait fait ses premières études à Pontoise. Très attaché à notre ville, qu'il venait visiter de temps en temps, et très dévoué à nos confrères, qu'il accueillait à Londres avec une exquise cordialité, il s'était créé dans notre pays de solides amitiés.

Possesseur d'une belle fortune, honorablement acquise dans le commerce, M. Thomel était très généreux. Il aimait à s'associer à nos œuvres charitables et plusieurs de nos Sociétés pontoisiennes le comptaient parmi leurs membres les plus dévoués.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le comte Raoul de Kersaint, sollicitant la Société de faire visiter les sépultures trouvées à Us, sur ses terres, et annonçant l'intention de continuer les fouilles commencées. M. le Président rappelle que M. Tavet s'est déjà rendu sur les lieux et a présenté un rapport sur ces découvertes.

Le Conseil remercie M. le comte de Kersaint et nomme MM. Seré-Depoin, Tavet et Depoin membres d'une Commission spéciale chargée d'explorer, de concert avec lui, le cimetière de Us.

Au sujet du changement d'orthographe obtenu récemment du Conseil général pour le nom de la commune de Us (autrefois Ws), M. le Président rappelle qu'une discussion s'est élevée dans la presse locale au sujet de l'étymologie de ce mot. Il signale des actes remontant à près de 200 ans où on le trouve écrit *Ws*, et fait observer que les deux *v* sont l'équivalent de deux *u* dans l'ancienne orthographe.

M. Tavet dit que sur une dalle funéraire de la fin du XVIe siècle, servant de marche à l'église de Us, on lit une inscription relative à un sire de Dampont, seigneur de *Hus*.

M. Depoin ajoute que la forme si étrange, unique dans notre langue, prise par le nom de la commune d'Us (Ws) provenait de la substitution fautive d'un V double aux deux U employés au moyen âge pour en fixer la prononciation. On trouve la forme *Uus* dans plusieurs chartes de l'abbaye du Val, conservées aux Archives nationales (Série S, cartons 4201-4204). Une pièce du cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié par la Société (n° CXLIII) porte *Us* à la date de 1306.

Le mot *Us*, évidemment celtique, est une forme de *Is*, qui signifie une ville fermée, un endroit habité entouré de murailles ou de retranchements; avec l'article *al*, il est devenu *al-us (a)* ou *al-is (ia)*, dénomination ordinaire des forteresses gauloises à l'époque de la conquête romaine, et dont la fréquence explique les identifications multiples proposées pour l'*Alesia* de Vercingétorix.

M. de Gossellin annonce qu'il s'est rendu acquéreur des objets mérovingiens recueillis par M. Pasqualini dans les fouilles faites dans sa propriété, à Auvers-sur-Oise. M. le Président prie M. de Gossellin de rédiger une note détaillée sur cette collection.

M. Regnier annonce que le joli retable aux multiples personnages qui surmonte l'autel de la chapelle de saint Godegrand, dans l'église de l'Isle-Adam, et dont M. l'abbé Grimot, qui en avait fait l'acquisition d'un amateur en 1855, ignorait la provenance exacte, décorait, jusqu'au milieu de ce siècle, le maître autel de l'église de Sébécourt, près Conches (Eure). Raymond Bordeaux, qui stigmatisait le vandalisme partout où il le rencontrait, l'a décrit à cette époque dans un article publié dans l'*Annuaire de l'Eure* et réimprimé dans ses *Miscellanées archéologiques*, mais seulement d'après les renseignements qui lui furent donnés, car déjà le retable avait déserté son lieu d'origine. La similitude des inscriptions que l'archéologue normand donne d'une façon incomplète, mais néanmoins fort reconnaissable, ne laisse aucun doute sur l'identité des deux objets d'art.

M. le Président communique au Conseil une invitation de la Société des Antiquaires de Picardie, pour l'Exposition archéologique et le Congrès scientifique qu'elle se propose d'organiser à Amiens en juin 1886.

M. Depoin rend compte des résolutions prises par le Comité de publication, dans sa dernière séance, et qu'il propose à l'approbation du Conseil.

Le Conseil prend les décisions suivantes :

I. La publication relative à l'Hôtel-Dieu se composera de trois parties : 1° le *Cartulaire* proprement dit, qui comprendra environ 180 chartes antérieures à 1328 ; — 2° un supplément qui, sous le titre de *Pièces curieuses* extraites des Archives de l'Hôtel-Dieu, réunira les documents d'une époque postérieure (1328-1789) présentant un sérieux intérêt historique ; — 3° l'*Histoire de la Bienfaisance à Pontoise*, qui formera une introduction au *Cartulaire*, comportant des développements importants.

II. En présence de la quantité considérable de communications qui lui sont proposées, la Société éditera de préférence celles dont les auteurs, conformément aux précédents maintenant universellement établis, offriront de contribuer dans une certaine mesure, soit aux frais d'impression, comme l'ont fait MM. Léon Thomas, Dutilleux et Depoin, soit à la confection des planches, comme MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Louis Regnier.

III. Les travaux de MM. Louis Regnier et Eugène Lefèvre-Pontalis, précédemment adoptés, seront imprimés en in-4° raisin, en elzéviriens du caractère 8, sur papier vergé. Une somme de

100 fr. est votée pour le tirage de 3 planches extraites de la *Renaissance en France* et gracieusement mises à la disposition de la Société par l'auteur, M. Léon Palustre, et l'éditeur, M. A. Quantin.

IV. L'*Histoire de Boissy-l'Aillerie*, proposée par M. l'abbé Loisel, étant trop importante pour paraître dans les Mémoires, et comme sa publication serait reculée considérablement si elle devait être faite à part, en raison des séries en cours d'impression, le Conseil décide qu'il proposera à l'auteur de l'éditer sous sa responsabilité ; le Conseil souscrira à 300 exemplaires au prix de revient, pour les membres de la Société.

M. Agnès présente au Conseil une reproduction effectuée, à sa prière, par M. Clovis Cousin, qui l'offre gratuitement à la Société, d'une ancienne enseigne peinte à fresque sur la façade d'une maison ayant porté le n° 22 de la place du Pothuis, appartenant autrefois à Rousseau, maître du pont de Pontoise, et actuellement à M. Parent. Cette façade a été démolie au mois d'août dernier, en sorte que l'original a disparu ; il était donc très intéressant d'en prendre la copie.

L'enseigne dont il s'agit représente l'ancien pont de pierre de Pontoise vu du Pothuis ; on est tout étonné de voir figurer dans le ciel du tableau un superbe ballon. M. le Président dit que ce dessin a dû être inspiré par le passage, en vue de Pontoise, le 1er décembre 1783, du fameux ballon de Charles et Robert, *le premier aérostat monté* qui ait librement parcouru les airs. Il reste à examiner si le ballon n'a pas été ajouté à l'enseigne qui, vraisemblablement, était plus ancienne.

Le Conseil vote des remercîments à MM. Agnès et Cousin, et les félicite d'avoir sauvé ce pittoresque souvenir du vieux Pontoise.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 Décembre 1885

Présidence de M. Seré-Depoin

Sont admis comme membres titulaires :

Madame la marquise de Saint-Chamans, au château de Couvron (Aisne), et à Paris, 53, rue de Babylone, présentée par MM. J. Depoin et Ed. Delpeuch.

M. le marquis Odon de Saint-Chamans, au château de Couvron, présenté par Mme la marquise de Saint-Chamans et M. J. Depoin.

M. Audoux, professeur au Collège de Pontoise, présenté par MM. J. Depoin et H. Lebas.

Le Secrétaire général fait part au Conseil de la démission de M. J. Martin, de l'Isle-Adam.

Il annonce également au Conseil la mort de notre collègue M. Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise, décédé à Saint-Ouen-l'Aumône, le 23 octobre, à l'âge de 67 ans.

M. Bordessolle était un homme aimable et instruit. qui a laissé d'universelles sympathies. Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par le Secrétaire général.

Le Conseil apprend avec plaisir que M. l'abbé Poulain, curé de Taverny, un de nos membres fondateurs, a été promu au doyenné de Meulan ; son installation solennelle a eu lieu le 15 novembre.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie, écrit au Conseil pour signaler, à propos du tome VIII des Mémoires : 1° page 25, une erreur de chiffre : 1259, au lieu de 1659, date exacte du sceau de Gautier de Montagu, abbé de Saint-Martin ; 2° l'existence d'une édition primitive des Coutumes de Senlis, donnée par Galiot du Pré et Jehan André, le 26 janvier 1539 (1540 n. st.)

Il eût été préférable, dit M. de Marsy, de choisir cette édition pour la reproduction du texte des Coutumes de Senlis, à défaut du procès-verbal original qui existe peut-être aux Archives nationales ou à Beauvais, à moins qu'il n'ait été, comme pour un de ceux du bailliage d'Amiens, mangé par le chien de M. de Saint-Delys. L'orthographe des noms est plus exacte, et M. de Marsy signale les corrections suivantes dans la liste des noms propres publiée t. VIII des Mémoires, p. 38 et suiv. : Guille*min*, *Th*ureau, le curé Damethy (et non Danrethy), Nicole *Aucher* (au lieu de Augla), *Mes*lingues, *Cauet* (au lieu de Canet), *Ti*trier (au lieu de Vitrier), *Vau*celles, Ba*lain*court, *Leu*llier, de *Soubz*-le-Four, *Hai*crechy.

M. Henri Stein, secrétaire de la Société du Gâtinais, envoie une rectification relative au tome IV de l'*Histoire de Maubuisson*, p. 262 :

« La forêt de Retz (jadis Resti, Cf. le Cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons) n'est pas près de Guise, puisque c'est une partie de la forêt actuelle de Villers-Cotterets. Elle se trouvait sur les communes d'Haramont et de Pisseleux, arrondissement de Soissons (Aisne). »

M. Féré, notaire à l'Isle-Adam, écrit au Conseil pour annoncer l'ouverture d'une souscription en vue d'ériger un monument à M. l'abbé Grimot dans le cimetière de l'Isle-Adam. Le Conseil, heureux de pouvoir s'associer à ce témoignage de reconnaissance envers un de ses fondateurs dont il garde le souvenir vénéré, arrête

les termes d'une circulaire qui sera adressée à tous les sociétaires pour les inviter à prendre part à cette souscription.

M. Auguste Rey fait hommage à la Société de son dernier ouvrage : *le Château de Leumont*, d'après les notes de Durfort, introducteur des ambassadeurs; il propose de nous communiquer un document curieux : des lettres de rémission accordées à Jean de Nivelle, pour un meurtre commis par celui-ci à Sannois. Du Chesne y fait allusion dans sa biographie de ce personnage, qui habitait Saint-Leu et en avait la seigneurie. Le texte original, inédit, a été copié aux Archives de Paris.

M. Gabriel de Gossellin fait aussi hommage de deux photographies du petit portail de l'église Saint-Maclou et de la porte de l'escalier de l'ancien Tribunal.

Le Conseil remercie M. Auguste Rey et M. Gabriel de Gossellin.

Sur des indications fournies par M. le Président, MM. Agnès et de Gossellin sont chargés, séance tenante, de se rendre chez M. Parent, propriétaire, quai du Pothuis, pour y négocier l'acquisition d'une peinture sur bois représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus, et provenant de la maison de Rousseau, ancien maître du pont (où se trouvait l'enseigne reproduite par M. Clovis Cousin). Cette peinture offre un intérêt historique en ce qu'elle semble l'œuvre d'un artiste local. M. Parent a bien voulu la laisser aux délégués du Conseil, en se contentant d'une somme sensiblement inférieure à la valeur réelle du tableau, dont la Société devient propriétaire sans bourse délier, grâce à la délicate générosité de M. de Gossellin, qui reçoit les félicitations de tous ses collègues.

M. Parent fait aussi don à la Société d'une belle plaque de cheminée provenant du même immeuble.

Le Conseil remercie M. Parent et il décide qu'une des publications de la Société lui sera offerte.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Le Renard, secrétaire de la Société archéologique de l'Eure, proposant à notre Compagnie une excursion à Bernay, avec le concours de M. l'abbé Porée, inspecteur de la Société Française d'archéologie.

Le Conseil, très sensible à cette invitation flatteuse, ne peut toutefois formuler aucune décision avant d'être renseigné sur les voies et moyens à prendre pour y répondre, et sur le programme proposé; il remet l'examen de cette affaire à la séance ordinaire de janvier.

M. de Gossellin signale au Conseil des découvertes d'objets anciens à Valmondois : il n'a pu s'en rendre compte, mais il a donné les instructions nécessaires pour faire recueillir et conserver tout ce qui sera trouvé d'intéressant.

M. le Président dit que la Commission nommée pour se rendre

à Us ne s'est pas encore réunie, M. le comte Raoul de Kersaint étant absent. La Commission, composée de MM. Seré-Depoin, Tavet et J. Depoin, s'adjoindra M. le vicomte de Grouchy.

M. l'abbé Loisel ayant adhéré à la proposition qui lui a été faite, conformément à la décision antérieure du Conseil, la publication de l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie* sera faite dans le courant de 1886.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Gustave Dumoutier sur des découvertes préhistoriques faites à Iliauré et au Mont-Ouen (Eure). — Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

M. Dumoutier a fait hommage à la Société d'un livre qu'il a publié, intitulé : *Les stations de l'Homme préhistorique sur les plateaux du Grand-Morin* (Seine-et-Marne), avec planches.

Le Conseil remercie M. Dumoutier.

M. Mareuse rend compte de la séance de la Société des Amis des monuments parisiens, qui a eu lieu le 16 novembre. La Société a obtenu le concours de la Commission des monuments historiques pour la conservation de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre.

M. Guignard, président de la section d'archéologie au Congrès de Grenoble, vice-président de la Société des sciences de Loir-et-Cher, donne lecture d'un travail très intéressant contenant de nombreux extraits des archives notariales de Pontoise. Ce travail sera imprimé dans les Mémoires.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 Janvier 1886

Présidence de M. Seré-Depoin

M. Lebas, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, signale une découverte numismatique récemment faite à Saint-Martin dans un travail de canalisation. M. Lebas se propose d'ouvrir une enquête à ce sujet et d'en communiquer ultérieurement les résultats au Conseil.

Le Secrétaire général communique au Conseil la triste nouvelle de la mort de deux de nos collègues : M. Guillaume-Étienne Feuilloley, ancien maire de Magny, ancien conseiller général de Seine-et-Oise, président de la Délégation cantonale, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé à Magny-en-Vexin, le 17 décembre; et M. Amédée Lamarre, ancien notaire, mort subitement à Pontoise, le 29 décembre.

Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés en son nom par M. le Président.

Il est donné lecture de lettres de MM. Clauzier, instituteur à l'Isle-Adam, Henri Pain, à Parmain, Jacquet, ancien receveur des Domaines à Pontoise, et Klein, ancien commissaire-priseur, déclarant donner leur démission de sociétaires, ces deux derniers pour cause de départ.

Ces démissions sont acceptées.

Sont admis comme sociétaires :

M. Adrien Dupray, conservateur des hypothèques à Pontoise, présenté par MM. Mennessier-Nodier et Depoin.

M. Georges Picot, de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques, 54, rue Pigalle, à Paris, présenté par MM. Jourdain, de l'Institut, et Léon Say, de l'Institut.

M. Picot transmet une lettre du Directeur du secrétariat au Ministère de l'Instruction publique, expliquant que l'administration de ce département est disposée à accorder les documents publiés par elle à la Société historique du Vexin, sous la condition que celle-ci envoie au Ministère cinq exemplaires de ses publications périodiques.

Le Conseil remercie vivement M. Georges Picot de son aimable intervention et décide l'envoi au Ministère de cinq exemplaires des Mémoires, à partir du tome VIII.

M. le Président, revenant sur la mort de notre collègue M. Feuilloley, déplore le nouveau vide qui vient de se produire de ce côté dans les rangs de notre Société, qui a déjà perdu Alfred Potiquet, M. l'abbé Esnot, M. Henri Bachelier, enlevés par la mort.

M. l'abbé Pierron a aussi quitté Saint-Gervais pour se rendre, comme curé-doyen, à Bièvres. Mais il n'a pas oublié la Société et il a remis à M. le Président le commencement d'une étude historique sur Saint-Gervais.

M. le Président insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser, dès le mois de mai de cette année, une excursion archéologique à Magny. Le Conseil adhère à cette proposition et en renvoie l'organisation à la prochaine séance.

M. le Président a écrit à M. le Secrétaire général de la Société de l'Eure au sujet d'une excursion à Bernay, pour lui demander le programme et les conditions du voyage : il n'a pas encore reçu de réponse.

M. Tavet, archiviste, a reçu pour la bibliothèque :

De M. Ludovic Guignard, deux gravures dessinées par lui ;

De M. l'abbé Gallet, son *Histoire de Sarcelles* et ses *Recherches sur Iticiniscoa ;*

De M. F. Martin, une *Notice historique sur le château de Beauregard ;*

De M. Ch. Robert, deux brochures de numismatique, transmises par M. de Boisbrunet ;

De M. le comte de Marsy, un discours sur *les Cours d'archéologie dans les Grands Séminaires.*

Le Conseil remercie les donateurs.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide que M. Gustave Dumoutier, auteur d'un Mémoire sur le *Vexin avant les Vellocasses*, recevra les publications périodiques de la Société, à titre gracieux, jusqu'à son retour du Tonkin, où il est parti comme attaché à la mission du résident général.

M. Lechalard, président du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou, donne lecture des deux communications suivantes :

« I. Le 12 octobre 1883, M. Léopold de Moulignon, élève de M. Paul Delaroche, né à Pontoise le 17 janvier 1821, et demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 36, demandait à M. l'abbé Driou, curé-doyen et archiprêtre de Saint-Maclou, si, de concert avec son Conseil de Fabrique, il voulait bien lui accorder le panneau de gauche des fonts baptismaux, pour y placer un tableau de saint Antoine qu'il voulait exécuter et dont il voulait faire cadeau à sa ville natale et à l'église où il avait été baptisé.

» Il terminait sa lettre par ces mots : « Je serais heureux si, en » échange de mon travail, vous vouliez bien, Monsieur le Curé, » joindre mon nom et ceux de mes parents aux noms de ceux pour » lesquels vous priez. »

» Dans sa séance du 19 octobre même année, le Conseil de Fabrique a accepté à l'unanimité et adressé ses remercîments à M. de Moulignon.

» Conforme à l'esquisse proposée, le tableau a été mis en place par M. de Moulignon l'avant-veille du 17 janvier 1886, jour de la fête et de la naissance du donateur, M. l'abbé Vié, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, ayant bien voulu maintenir la décision prise par son prédécesseur et son conseil.

» Le Saint, que les religieux solitaires n'appelaient jamais que le *Grand*, à cause de son humilité, ou l'homme-Dieu, en raison de ses bienfaits, est représenté en prière, à l'entrée d'une grotte où il s'était retiré vers la fin de sa vie, sur le sommet d'une montagne d'Égypte. Là, disent les historiens, il passait des journées et des nuits entières à méditer sur la Passion et la mort du Sauveur.

» Ce tableau offert dans un cadre de bois noir, avec filet doré, mesure 3 m 30 de haut sur 1 m 90 de large.

» II. L'église Saint-Maclou vient d'être enrichie d'une verrière rappelant les principaux faits de la vie de saint Louis à Pontoise.

» Cette verrière est placée dans l'une des chapelles méridionales, celle qui est voisine de la chapelle de la Sainte-Vierge ; elle comprend trois sujets.

» Dans le premier panneau, saint Louis, malade à l'abbaye de Maubuisson, repose sur un lit placé sous un dais avec écusson bleu portant les armes de Maubuisson, et fait vœu, entre les mains de l'évêque de Paris, de prendre la croix (1244).

» La légende qui est au bas est ainsi conçue :

« Come S. Louis pris à Pontoise de très cruelle maladie fict vœu d'aller en terre sainte et receut de l'Evesque de Paris la croix d'outre mer MCCXLIV. »

» Des fenêtres de la salle où se trouve le roi, on voit sur le côté la tourelle de la grange dîmeresse de Maubuisson et de face on distingue les clochers de Saint-Mellon, de Saint-Pierre, de Saint-Maclou et des Cordeliers. (1)

» Le deuxième panneau montre saint Louis arrivant à l'église Notre-Dame avec sa suite, mettant, avant de partir pour la Terre-Sainte, son épée sous la protection de la Sainte-Vierge.

» La légende est ainsi conçue :

« Come S. Louis, avant de prendre la mer pour guerroyer contre les Sarrasins, mit son espée sous la protection de Nostre Dame de Pontoise MCCXLVIII. »

» Dans le fond de ce panneau, on aperçoit le château de Pontoise, et à gauche se trouve le clergé de l'église Saint-Maclou avec sa bannière.

» Le haut de la fenêtre représente saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes, avec la figure allégorique de la Religion à gauche et celle de la Justice à droite.

» Dans les écoinçons se trouvent les armes de France et celles de la ville de Pontoise.

» Les sujets de cette œuvre sont finement traités, sans confusion, et l'artiste y a résolu cette difficulté de faire un ensemble d'un effet heureux et brillant qui n'enlève rien à l'église de sa clarté.

» La composition de cette verrière, qui a été soumise à la Commission des monuments historiques et a reçu son approbation, est due à M. Gselle-Laurent, peintre-verrier, demeurant à Paris, 23,

(1) Ces deux dernières indications ne sont nullement archéologiques ; le clocher primitif de Saint-Maclou, détruit en 1309, n'avait certainement rien de commun comme architecture avec le clocher actuel, et était situé à un autre endroit de l'église. Quant aux Cordeliers, ils n'avaient, au temps de saint Louis (si toutefois ils étaient déjà établis à Pontoise) qu'une résidence peu importante, située hors de la ville ; elle fut rasée par mesure stratégique en 1356, et c'est alors qu'ils s'installèrent dans la cité, sur la place de l'Etape. *(Note du Comité de publication).*

rue Montparnasse. Elle provient d'une offrande de 5,500 fr. faite à l'église par une personne aussi généreuse que modeste, qui veut que son nom reste ignoré.

» La pose a été faite par M. Gselle lui-même, le 20 novembre 1885, en présence de M. l'abbé Vié, curé-doyen de l'église Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, M. Billoin, maire, MM. Lechalard, Fauveau, le colonel Marion, Cousin et Harmois, membres du Conseil de Fabrique. »

Le Conseil remercie M. Lechalard de ces deux intéressantes communications et en ordonne l'insertion au procès-verbal.

Le Conseil prend connaissance de la liste de souscription ouverte parmi les membres de la Société pour le monument de M. l'abbé Grimot. Cette liste est complétée séance tenante par plusieurs souscriptions. En voici le détail :

M. Seré-Depoin, 20 fr.; M. J. Depoin, 20 fr.; M. Bernier, 5 fr.; M. Napoléon Laurent, 5 fr.; M. Fournez, 10 fr.; M. E. Bélier, 20 fr.; M. Guérin, 10 fr.; M. Beaudoin, 10 fr.; M. Vignier, 10 fr.; M. l'abbé Grosstephan, 5 fr.; M. Osmond Bizet, 2 fr.; M. Girard, 20 fr.; M. F. Martin, 10 fr.; M. H. Lebas, 20 fr.; M. Desmazure, 5 fr.; M. Dufour (de Corbeil), 5 fr.; M. Mareuse, 5 fr.; M. Agnès, 10 fr.; M. Mallet, 5 fr.; M. Jouarre, 10 fr.; M. de Gossellin, 20 fr.; M. Laurence, 10 fr.; M. Louis Regnier, 5 fr.; M. l'abbé Marsaux, 5 fr.; M. Baulot, 10 fr.; M. Tavet, 20 fr.; M. Seyès, 5 fr.; M. de Beurnonville, 50 fr.; M. l'abbé Landerault, 5 fr.; M. Fortier, 10 fr.; M. l'abbé Poulain, 5 fr.; M. Léon Plancouard, 1 fr. 50; M. Pâris, 10 fr.; M. Pfahler-Millet, 5 fr.; M. Le Bastier de Théméricourt, 40 fr.; M. Deville, 5 fr.; M. Patte, 5 fr.

Le Conseil décide l'échange des Mémoires avec le *Mémorial du Querci*, qui a été fondé pour publier la collection historique de M. Lacabane.

Sur la proposition du Secrétaire général, le Conseil décide que les volumes publiés par la Société seront déposés à Pontoise et à Paris, dans des endroits déterminés, où les sociétaires seront invités, par circulaire, à les venir retirer dans le délai de six mois. Il sera statué ultérieurement sur le mode d'expédition des exemplaires non retirés.

MM. Depoin et Henri Lebas proposent au Conseil d'émettre un vote favorable à la publication par les soins de la Société, des archives municipales de Pontoise, dans le cas où le Conseil municipal voudrait bien s'y associer.

Cette proposition, est acceptée à l'unanimité.

M. H. Lebas propose également de réunir tous les ans différents documents qui paraissent chaque semaine dans les journaux locaux :

état civil, nécrologie, délibérations du Conseil municipal; d'y joindre la nomenclature des fonctionnaires, officiers ministériels, etc., et de former ainsi un almanach annuel.

On ferait deux éditions; une de luxe pour nos sociétaires et une sur papier ordinaire destinée à être vendue par les libraires de la ville.

Cette proposition, appuyée par divers membres, est renvoyée au Comité de publication.

M. le Président expose au Conseil le résultat de la démarche qu'il a faite auprès de M. le Maire au sujet de l'ancien Tribunal. M. le Maire a répondu qu'il ne pouvait s'engager sur ce point, le Conseil étudiant en ce moment un système de transformation des Écoles dans lequel ce bâtiment pourrait être utilisé.

M. Depoin informe le Conseil que la Commission des Antiquités et des Arts vient de désigner un Comité composé de :

MM. de Dion, pour Rambouillet;
Dufour, pour Corbeil;
l'abbé Gallet, Fournez et Le Chenetier pour Versailles,
Eugène Lefèvre-Pontalis, pour Mantes;
H. Stein, pour Étampes;
J. Depoin, pour Pontoise;

chargé de rédiger le Répertoire archéologique du département.

Le Conseil, sur la proposition de MM. Depoin et Regnier, émet le vœu de voir publier, avec le double concours de ce Comité et de la Société historique, une statistique monumentale du département, accompagnée de planches, vues et plans.

M. Louis Regnier communique des notes archéologiques sur un grand nombre d'églises du Vexin.

Le Conseil prie M. Regnier de vouloir bien compléter ces notes et les remettre au Comité de publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 Mars 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Le Conseil décide qu'une circulaire sera envoyée à tous les sociétaires, les prévenant que les volumes parus sont déposés, à Pontoise, chez M. le Secrétaire général, et à Paris, chez M. Dollé, 5, boulevard Denain, et qu'ils seront remis aux membres contre leur décharge au bas de la lettre d'envoi.

M. Fitan exprime le vœu que la Société ouvre un crédit pour l'acquisition de documents historiques. Une somme de 100 fr. est mise à ce sujet à la disposition du Comité de publication.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Henri de Vatimesnil, ancien officier, propriétaire au château de Vatimesnil, par les Thilliers-en-Vexin (Eure), présenté par MM. Champy et Stephano de Merval.

M. l'abbé Genty, curé de la Norville, par Arpajon (Seine-et-Oise), auteur de l'*Histoire de la Norville*, présenté par MM. l'abbé Crépin et J. Depoin.

M. Georges Veyret, clerc de notaire, 71, boulevard Richard-Lenoir, à Paris, présenté par MM. l'abbé Loisel et J. Depoin.

M. Charles Henry de Weltzien, précepteur chez M. le vicomte de la Bigne, au château du Petit-Saint-Mars, à Étampes, présenté par MM. Galliet et J. Depoin.

M. Gabriel de Gossellin, 19, avenue de Messine, Paris, présenté par MM. A. de Gossellin et J. Depoin.

M. P. Toussaint, attaché au Ministère de l'Agriculture, demeurant à Chars (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Hocquet.

M. Georges Marié, rue de la Bretonnerie, à Pontoise, présenté par MM. H. Lebas et J. Depoin.

M. Gustave Bénard, rue Forêt-Hardelot, à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. Louis Humbert, officier de l'Instruction publique, professeur au lycée Condorcet, délégué cantonal à Paris, présenté par MM. Galliet et J. Depoin.

Le Conseil décide de demander une subvention au Comité des Travaux historiques pour la publication du Cartulaire de Maubuisson.

Le Conseil désigne comme délégués au Congrès des Sociétés savantes : MM. Seré-Depoin, président ; J. Depoin, secrétaire général ; Tavet, archiviste ; Gustave Duployé, Agnès, administrateur de la Société, et Léopold Mayeras, sténographe du Sénat.

Le Conseil, saisi d'une proposition de M. Regnier sur l'excursion projetée dans le Vexin pour le mois de mai, décide : 1° que l'excursion aura lieu à Magny seulement, le 30 mai ; 2° que l'ordre du jour de la séance comprendra une lecture sur les Cordeliers de Magny, un mémoire de M. Bourgeois sur *Petromantalum* et une communication de M. Regnier ; 3° que l'on étudiera la question de savoir si la Société ne pourrait pas provoquer une manifestation publique à la mémoire d'un érudit local qui coïnciderait avec sa visite à Magny.

M. Depoin présente au nom de M. Guignard la suite de ses notes

extraites des archives notariales de Pontoise ; et au nom de M. Trinquand, une copie de la liste chronologique des anciens titulaires de toutes les études de l'arrondissement dont les minutes sont conservées.

M. le Président exprime le vœu de voir publier cette liste contrôlée, avec d'autres documents sur les anciens tabellionnages.

M. Tavet présente des photographies, format grand aigle, des principales beautés artistiques et archéologiques de Saint-Maclou. Le Conseil décide l'acquisition d'une collection de ces photographies sur les fonds précédemment votés pour l'achat de documents historiques.

M. Tavet offre à la Société : l'*Histoire militaire de Pontoise*, par M. Tarnier ; la *Défense de Parmain contre les Prussiens*, par M. Capron ; la *Cavalcade pontoisienne* de 1878 (Bibliogr. n° 1016) ; *Aux lecteurs du Républicain*, par M. Tassin (id. n° 942) ; notice biographique sur le citoyen Pagnerre (id. n° 1204) ; étude sur l'administration et la surveillance des caisses d'épargne privées, par M. Robin, Pontoise, 1884, in-8° ; Réponse aux détracteurs des signataires du programme socialiste révolutionnaire, par le citoyen R. F. (Raoul Frénaux), Pontoise, 1880, in-8°.

Le Conseil remercie M. Tavet.

M. Tavet ajoute que dans les démolitions du nouveau presbytère, M. l'abbé Vié a trouvé, sur une pierre ayant servi de clef de voûte, des armoiries très complexes dont l'attribution n'a pu être établie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 Avril 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président adresse des éloges à M. Regnier pour son bel ouvrage : *La Renaissance*. Toutefois, il fait remarquer que M. Palustre a désigné à tort Anne Le Mercier, femme de Charles David, comme étant la fille de Nicolas Le Mercier.

MM. Veyret, Toussaint et Gabriel de Gossellin écrivent pour remercier le Conseil de leur admission.

Madame Cheuvreux, de Stors, donne sa démission de membre titulaire : cette démission est acceptée.

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Maréchal, curé-archiprêtre de Corbeil, présenté par MM. Dufour et Delaunay ;

M. l'abbé Donnio, curé-doyen d'Écouen, présenté par MM. Agnès et Depoin ;

M. Monnier, membre de la Société de l'Histoire de Paris, 48, boulevard Péreire, à Paris, présenté par MM. Depoin et Tavet ;

La Bibliothèque municipale de Corbeil, représentée par M. Dufour, et présentée par MM. Dufour et Depoin ;

M. Budelot, professeur de mathématiques au Collège de Pontoise, présenté par MM. Henri Lebas et J. Depoin.

En réponse à la lettre de M. Féré, de l'Isle-Adam, le Conseil désigne unanimement M. de Gossellin comme délégué à la réunion des souscripteurs et de la famille de notre regretté vice-président, à l'effet de se prononcer sur le choix du monument. M. de Gossellin veut bien accepter cette mission.

M. le Président lit ensuite plusieurs documents sur les Le Mercier, communiqués par M. Depoin, et qui présentent de l'intérêt pour les recherches qu'il fait lui-même sur cette famille.

M. Tavet dit qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société : de M. Marié, une photographie de l'arcade Colbert (abbaye de Maubuisson), et l'*Histoire de Mantes* de M. Graves.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Tavet ajoute qu'il a reçu de M. Moreau, conseiller municipal, une statue d'Uranie qui se trouvait dans les bâtiments du nouveau Presbytère.

M. le Président remercie le donateur et fait observer que quand la Société aura un Musée, les objets de ce genre serviront à la décoration des cours ou des escaliers.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 9 Mai 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Sont admis comme membres titulaires :

M. Cobus, huissier à Pontoise, présenté par MM. Lebeaux-Bréchot et Depoin ;

M. Gustave-Louis Decorde, propriétaire à Maurecourt, par Andrésy (Seine-et-Oise), présenté par MM. Depoin et Vignier ;

M. Rajon, aquafortiste, à Auvers-sur-Oise, présenté par MM. J. Depoin et Marion ;

Mme la baronne de Bray, au château de Montgeroult, présentée par MM. le vicomte de Léautaud et Depoin ;

Madame Lamarre, à Pontoise, présentée par MM. Depoin et Coulbeaux;

M. Feuilloley, vice-président du Tribunal civil de la Seine, 19, rue François Ier, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

Ces trois derniers membres continuant la souscription de sociétaires décédés, le Conseil décide qu'il ne leur sera pas demandé de verser un droit d'entrée.

Le Conseil, à titre de propagande, fixe à 6 francs le prix fort du tirage à part de la *Renaissance*, de M. L. Regnier, et à 4 francs le prix net (remise aux libraires).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 9 Mai 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Membres présents : MM. Ch. de Boisbrunet, Jouarre, Tavet, de Gossellin, Agnès, H. Lebas, Depoin, *administrateurs;* le comte de Marsy, Léger, Seyès, Bellanger, Laurence, Lebaigue, Lebeaux-Bréchot, Vignier, Eug. Lefèvre-Pontalis, Mareuse, Lechalard, Jules Lebas, Bénard, *sociétaires.*

Sont excusés : MM. Aigoin et Le Brun, *administrateurs;* Louis Passy, Delisle de la Chasserie, Louis Regnier, V. Guérin, l'abbé Gauthier, l'abbé Donnio, Mallet, *sociétaires.*

A l'ouverture de la séance, M. le Président prononce une allocution où, rappelant les derniers travaux du Congrès des Sociétés savantes, auxquels il vient de prendre part, il insiste, avec M. Henry Havard, sur l'importance que présentent les dépôts d'archives notariales et sur la nécessité de les explorer, si l'on veut réellement connaître dans tous ses détails la vie intime de nos pères.

M. Edgar Mareuse, sur l'invitation de M. le Président, expose le résultat des démarches faites par la réunion des Secrétaires généraux des principales associations scientifiques de Paris, en vue de la création d'un Palais des Sociétés savantes. Un groupe de capitalistes s'offre à exécuter ce monument sur des plans déjà discutés et étudiés, mais le choix du terrain souffre quelques difficultés, et l'adhésion d'un nombre important de Sociétés serait nécessaire.

L'assemblée écoute avec intérêt cette communication et s'associe unanimement au vœu émis par M. Mareuse pour la prompte réalisation de ce projet.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'archéologie, entretient l'assemblée du prochain Congrès archéologique qui aura lieu à Nantes en juillet prochain. Le but de ces Congrès est de généraliser les connaissances scientifiques de chacun, qui, en se localisant par trop, peuvent induire les érudits les plus consciencieux à des conclusions erronées, lorsqu'ils étendent à toute la France des faits constants pour la région qu'ils habitent, mais limités précisément à cette région même.

M. le Président exprime l'espoir que cette année, la Société du Vexin sera représentée au Congrès archéologique.

M. Jouarre, trésorier, présente en ces termes la situation financière de la Société :

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte de l'état des finances de notre Société, qui est le suivant :

ANNÉE 1885

RECETTES

1° Cinq trimestres, juillet et octobre 1884, janvier, avril et juillet 1885, de la rente 3 °/₀ amortissable de 45 francs.	56	25
2° Trois trimestres de la rente 3 °/₀ perpétuel de 12 fr., avril, juillet et octobre 1885	9	» »
3° Rachat de cotisations	200	» »
4° Vente de volumes.	238	35
5° Reliquat de l'excursion de l'Isle-Adam.	58	» »
6° Droits d'entrée et cotisations	2676	» »
7° Retiré de la banque de M. Marié	1500	» »
Total des recettes	4737	60

DÉPENSES

1° Avances du Trésorier au 31 décembre 1884. . .	74	30
2° Frais généraux.	546	95
3° Adressé à M. Palustre notre souscription pour la conservation des ruines de Sanxay.	100	» »
4° Frais d'impression	3674	45
5° Versement à M. Lechalard, président du Conseil de Fabrique	100	» »
6° Achat de 12 fr. de rente 3 °/₀ perpétuel	330	10
Total des dépenses.	4825	80

[illegible]

Au 31 décembre [illegible] le Trésorier [illegible] en avance de [illegible].

Voici quelle était la situation financière de la Société à cette époque :

1° Somme courant chez M. Marie	230	20
2° Capital des [illegible] francs de rente amortissable prix d'achat	1219	70
3° Capital des [illegible] francs de rente perpétuelle 3 %, prix d'achat	330	10
4° Sommes restant dues par les sociétaires . . .	225	»
Ensemble . . .	2005	00
Déduisant les [illegible] . .	88	20
Il restait	1916	80

Je vais maintenant vous donner un aperçu de notre situation actuelle.

Les recettes se sont élevées depuis le 31 décembre dernier à	3688	75
Les dépenses ont été de	2402	20
Nous avons en caisse	1286	55

Auxquels, pour connaître notre actif réel, il convient d'ajouter :

1° Notre crédit chez M. Marie	230	20
2° Capital des rentes amortissables prix d'achat . .	1219	70
3° Capital des 12 francs de rente perpétuelle 3 %. .	330	10
4° Subvention à toucher de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.	100	»
5° Les cotisations restant à recouvrer sur nos sociétaires, tant pour les années antérieures que pour l'année courante, et pouvant être évaluées à	230	»
Ensemble.	3396	55

La Société doit encore à ce jour :

1° A M. Paris, imprimeur à Pontoise, le solde de sa note	1221	95
2° A M. Bellin, imprimeur à Montdidier, environ.	500	»
Ensemble	1721	95

Les comptes présentés par M. Jouarre sont adoptés, avec remerciments et félicitations.

M. Depoin, secrétaire-général, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Si depuis notre dernière assemblée générale nous avons vu notre effectif s'enrichir de vingt-six nouveaux collègues, nous avons à déplorer des vides nombreux que la mort a faits cette année parmi nous. Deux de nos représentants au Conseil général, MM. Feuilloley et Bachelier; M. Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise; M. Amédée Lamarre, ancien notaire; M. Thomel, notre sympathique ami de Londres; et tout récemment, le vénéré chanoine Corblet, l'une des gloires de l'érudition française, ont été successivement enlevés à notre Compagnie.

En tenant compte de quelques démissions motivées, pour la plupart, par l'éloignement du pays de plusieurs de nos confrères, nous arrivons à un effectif de 26 membres fondateurs, 10 associés correspondants, 12 Sociétés correspondantes, avec lesquelles nous échangeons nos publications, et 238 membres titulaires; soit en tout 287 inscriptions.

Ce chiffre, tout respectable qu'il soit, est encore bien peu de chose si on le compare au nombre des personnes qui pourraient — je dirai même qui devraient — venir prendre place dans nos rangs.

Les conditions exceptionnelles que nous avons faites aux membres du clergé et de l'enseignement sont devenues, par l'extension de nos publications, véritablement dérisoires; cette année, nous n'aurons pas donné moins de cinq volumes dont le moins important aurait certainement, en librairie, une valeur supérieure à 5 francs, montant de la cotisation réduite. Ces volumes, tirés à petit nombre, verront plutôt augmenter que s'abaisser leur valeur. Il y a donc un avantage matériel absolu, pour tous, mais plus encore et surtout pour cette catégorie de membres, à devenir nos coopérateurs. Malgré cela, si nous constatons avec une vive satisfaction l'adhésion d'un grand nombre d'ecclésiastiques, nous devons exprimer le regret de voir, sur les contrôles de l'enseignement public, notre Société si faiblement représentée. Il y a là un phénomène d'indifférence qui a lieu de nous surprendre d'autant plus, que les instituteurs ont souvent un certain souci de recueillir les vestiges intéressants du passé.

L'an dernier nous vous annoncions la publication du *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu* et de la *Monographie de Saint-Maclou*. La première de ces publications s'arrête à l'avènement des premiers Valois ; elle a néanmoins pris un développement que nous ne prévoyions pas d'abord, et elle occupe 134 pages compactes du format in-4° écu. Cette dépense a été en partie couverte par des souscriptions particulières dues à notre Président, à la Commission des Antiquités de

Seine-et-Oise et à la Commission administrative des Hospices. Nous leur en exprimons notre vive reconnaissance et nous les remercions d'avance de nous continuer, comme nous sommes en droit de l'espérer, leur concours pour la suite de cette publication, les *Pièces curieuses* extraites de notre important établissement hospitalier.

Les nombreux travaux qui écrasent notre ami M. Eugène Lefèvre-Pontalis, devenu le collaborateur infatigable de M. de Lasteyrie, et chargé du classement et de l'inventaire des volumineuses collections qui forment la bibliothèque des Sociétés savantes, l'ont empêché de terminer son travail, qui est cependant fort avancé. L'année ne finira pas, nous l'espérons, sans que ce précieux monument élevé à l'histoire de notre cathédrale soit aux mains de nos souscripteurs. Toutefois, on le comprendra, notre bonne volonté et celle de l'auteur sont soumises à des éventualités de force majeure et pourraient, contre notre commun désir, causer quelque retard imprévu à l'apparition de cet ouvrage, dont l'imprimeur a déjà tiré la sixième feuille.

En revanche, nous pouvons offrir aujourd'hui à nos adhérents un très remarquable travail de M. Louis Regnier sur la *Renaissance dans le Vexin et le Parisis*. Cet ouvrage, qui ne devait être d'abord qu'un commentaire de l'œuvre de Léon Palustre en ce qui touche notre région, a pris une étendue et une envergure tout autres, et nous pouvons vous le présenter comme une véritable synthèse du mouvement artistique du XVI^e^ siècle dans notre pays.

Des planches dues à l'obligeante communication de M. Quentin illustrent ce volume, pour lequel nous avons adopté le format grand in-4° raisin, comme pouvant seul permettre les développements iconographiques indispensables à la reproduction des monuments. Nous le conserverons, du reste, pour toutes les publications du même genre, dont l'ensemble composera la *Statistique monumentale* du Vexin.

Le tome IX de nos Mémoires, en nous mettant au courant de la situation de la Société au commencement de cette année et de sa marche pendant le dernier semestre de 1885, vous offre le portrait et la biographie du regretté vice-président que nous avons perdu et dont la place est restée vide jusqu'à ce jour. Cet hommage de gratitude, de regrets et de vénération était bien dû à M. l'abbé Grimot, et nous ne pouvions mieux nous adresser, pour le lui rendre dignement, qu'à la plume de son neveu, M. l'abbé Le Chenetier.

La Société ne s'en est pas tenue là ; elle a, par les souscriptions de ses membres, généreusement coopéré au témoignage de reconnaissance que les habitants de l'Isle-Adam se proposent de rendre à leur regretté pasteur.

La composition variée de ce volume des Mémoires répond à l'idée que nous nous sommes faite d'une publication périodique, dont nous détacherons désormais les travaux de trop longue haleine pour les éditer à part. Nos Mémoires, paraissant plus fréquemment, comprendront surtout de courtes communications, comme le sont les huit articles que contient le tome IX et qui, à eux tous, n'embrassent pas plus de soixante pages. Les sept premiers sont dus à cinq sociétaires, et le dernier, relatif au siège de Pontoise, en 1441, est un long et intéressant passage emprunté au bel ouvrage de M. de Beaucourt. Il sera suivi d'une analyse de l'*Histoire de Charles VII*, que nous donnerons dans le prochain volume, ouvrant ainsi une série de résumés bibliographiques d'une incontestable utilité pour nos lecteurs.

Le tome X est sous presse. Il comprendra notamment deux travaux adoptés déjà par le Comité de publication : l'histoire des Écoles de Gisors, par M. l'abbé Lefebvre. Nous publierons prochainement une étude sur les monuments mégalithiques de la contrée, de M. Dumoutier (aujourd'hui secrétaire-interprète du résident général de France au Tonkin), qui a pour titre : *le Vexin avant les Vellocasses.*

Nous donnerons aussi incessamment l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie*, de M. l'abbé Loisel, ouvrage qui a obtenu le prix Comartin en 1884, *ex-æquo* avec l'*Histoire de Marines*, de M. Georges Veyret, notre nouveau collègue.

Non contente de ces marques d'activité, la Société se propose d'apporter un concours actif à de grands travaux entrepris par plusieurs de ses membres, qui font aussi partie de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, tels sont : le *Répertoire archéologique*, l'*Épigraphie de Seine-et-Oise*, et enfin la *Bibliographie générale* du département.

Nous sommes fiers de constater que les trois sous-commissions désignées par la Commission des Antiquités et des Arts pour ces divers travaux sont presque exclusivement composées de nos sociétaires. Aussi est-il de notre devoir strict de leur donner place dans ce compte rendu, ne fût-ce que pour appeler sur ces trois œuvres capitales le concours de tous nos adhérents.

Le *Répertoire archéologique*, que possèdent déjà beaucoup de départements et qui manque encore au nôtre, est un dictionnaire indiquant, commune par commune, tous les monuments du passé, décrits exactement et sommairement, et groupés par périodes. La Commission chargée de sa rédaction comprend MM. l'abbé Gallet, de Dion, Dufour, l'abbé Le Chenetier, Fournez, Eugène Lefèvre-Pontalis, Henri Stein et Depoin.

Le *Répertoire* ne doit pas se confondre avec le *Dictionnaire topographique*, où l'on trouvera par ordre alphabétique l'indication non seulement des communes, mais des moindres localités avec toutes les formes latines et françaises que leurs noms ont successivement adoptées. Notre vénéré confrère, M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr, a entrepris et mené à bonne fin la grande tâche de réunir les matériaux du *Dictionnaire topographique*, et tout fait espérer que le Ministère se décidera bientôt à mettre au jour le volumineux manuscrit, fruit d'un si patient labeur de bénédictin.

L'*Épigraphie de Seine-et-Oise* vient d'être confiée à une autre sous-commission qui, sur le plan proposé dans un rapport de votre Secrétaire général, adopté par la Commission centrale, va procéder à bref délai à sa préparation.

La *Bibliographie* et l'*Iconographie de Seine-et-Oise* ont été l'objet, de la part du regretté Cocheris et de nos collègues MM. Dutilleux et Paul Pinson, de recherches non moins minutieuses. M. Paul Pinson, à lui seul, a recueilli plus de 10,000 fiches sur ce sujet. Votre archiviste, M. Taret, représente l'arrondissement de Pontoise dans la sous-commission chargée de coordonner tous les éléments d'un recueil si important à tous égards.

Je ne dois pas oublier, Messieurs, bien que les dimensions de ce rapport dépassent déjà les limites que je m'étais prescrites, — la faute en est à l'accroissement de notre vitalité, — de vous parler de deux autres projets sur lesquels nous espérons obtenir une heureuse solution. L'un est la publication de nos précieuses *Archives municipales*. Sur la demande de M. le Maire de Pontoise, un rapport lui a été adressé à ce sujet et a été transmis au Conseil municipal de Pontoise. Celui-ci doit statuer dans la session de mai, et il nous est permis de penser qu'il voudra bien inscrire au budget de la Ville une modeste allocation, grâce à laquelle, insensiblement et par fascicules annuels, cette publication pourra s'effectuer.

Nous vous proposerons de faire, dans un autre ordre d'idées, une tentative analogue auprès de la Chambre des Notaires de l'arrondissement.

A l'une des dernières réunions trimestrielles du Conseil, un de nos érudits confrères du Loir-et-Cher, M. Ludovic Guignard, vous a lu quelques extraits choisis des pièces principales trouvées par lui dans deux de nos études pontoisiennes. La Société les publiera en les accompagnant de fac-simile de signatures parlantes et de filigranes de papier, dus aussi à l'obligeance de M. Guignard. On pourra aussi se rendre compte de l'exactitude absolue des paroles de M. Henry Havard, que notre président vous citait tout à l'heure.

Ainsi, sur les terrains les plus divers, notre Société cherche à

obtenir des résultats heureux et y parvient presque toujours, grâce au zèle persévérant d'un grand nombre de ses membres, désireux de ne pas laisser se perdre une seule parcelle de l'héritage si précieux du passé. *(Applaudissements.)*

M. Tavet, archiviste, expose en ces termes l'état de la bibliothèque et des collections de la Société :

MESSIEURS,

Notre Société, créée en 1877, a vu augmenter constamment et régulièrement ses collections. Jusqu'ici nous avons rencontré de tous côtés une grande bienveillance et une grande sympathie ; c'est grâce à cela que nos récoltes en livres et en objets d'art ou de curiosité sont si abondantes. En 18 mois, du 24 mai 1884 au 1er janvier 1886, nous avons reçu :

En Bulletins ou Mémoires paraissant périodiquement,

Les volumes publiés par les Sociétés correspondantes en dehors des Bulletins ou Mémoires ;

En ouvrages offerts par de généreux donateurs, les uns membres de notre Société, les autres n'en faisant pas encore partie (j'espère que tôt ou tard ils voudront bien se mêler dans nos rangs),

173 volumes ou brochures traitant d'histoire, d'archéologie ou de sciences. (Vous en trouverez le détail dans le tome X.)

Nous en avions déjà 160, c'est donc 333 numéros au premier janvier 1886.

En outre, nous avons pu recueillir un certain nombre d'objets (photographies, gravures, peintures, statues, bois sculptés, etc.), qui rappelleront dans notre futur musée le vieux Pontoise qui s'en va ; ils proviennent de Saint-Maclou, des Ursulines, aujourd'hui complètement démolies, de la rue des Etannets, de la place du Pothuis, etc.

Avant de terminer, permettez-moi de remplir un devoir de reconnaissance en réunissant sous vos yeux les noms de tous nos donateurs, du 24 mai 1884 au 1er janvier 1886, auxquels nous renouvellerons ainsi nos remercîments bien sincères.

Je suis l'ordre chronologique :

1° *Bibliothèque.* — MM. Ch. Jourdain, membre de l'Institut ; Auguste Rey, maire de Saint-Prix ; A. de Dion, Mesdames Léon Thomas et Henri Le Charpentier, veuves de nos si regrettés collègues ; MM. l'abbé Sauvage, continuateur des Bollandistes ; Louis Regnier, Agnès, Francis Martin, de Villeneuve-Saint-Georges ; Dutilleux, Henri Caffin, Ch. Robert, de l'Institut ; J. Depoin, Madame Benoît, la Société Française de Sténographie, MM. l'abbé

Muller, de Senlis; Stéphano de Merval, l'abbé Loisel, Charles Normand, Mgr Barbier de Montault, MM. Mataigne, l'abbé Pihan, l'abbé Corblet, Lefebvre, l'abbé Vallet, Alfred Bellenger, Dufour, de Corbeil; Le Bailly.

2° *Objets d'art ou de curiosité.* — MM. l'abbé Sagot, Depoin, Mareuse, Martin Sabon, Agnès, Cousin, Alex. de Gossellin, Gabriel de Gossellin, le Conseil de Fabrique de Saint-Maclou, MM. l'abbé Vié, Lechalard, Parent.

L'ordre du jour appelle le renouvellement par tiers du Conseil, et l'élection d'un membre en remplacement de M. l'abbé Grimot, dont les pouvoirs expiraient en 1887.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants.	20
Ont obtenu :	
MM. de Boisbrunet.	20 voix
Écorcheville	20
Louis Passy	20
L'abbé Vié.	20
Seré-Depoin	19
Le Bastier de Théméricourt. .	15
Eugène Lefèvre-Pontalis . . .	5
Bellenger	1

En conséquence, MM. de Boisbrunet, Écorcheville, Louis Passy, l'abbé Vié, Seré-Depoin et Le Bastier de Théméricourt sont élus administrateurs. M. Louis Passy, remplaçant M. l'abbé Grimot, est élu pour un an ; les cinq autres membres pour trois ans.

L'assemblée arrête la date et les principales dispositions de l'excursion de Magny-en-Vexin, reportée au lundi de la Pentecôte, 14 juin.

M. Léger, juge de paix de Magny, veut bien fort obligeamment se mettre à la disposition de la Société dans cette circonstance. Sur la proposition de M. Depoin, une Commission est nommée pour régler les détails de l'organisation, elle se compose de MM. Seré-Depoin, Léger, Sarazin, Louis Regnier, Lebas et Depoin.

M. Seyès communique un exemplaire manuscrit de la Coutume de Dourdan, du commencement du XVIIIe siècle, renfermant la nomenclature de toutes les localités soumises à cette Coutume.

M. Seré-Depoin esquisse, dans une conférence très applaudie, l'histoire des ménétriers et des joueurs d'instruments à Pontoise au XVIe siècle. Il rappelle que l'étude des corporations est aujourd'hui poursuivie de toutes parts; elle est maintenue depuis plusieurs années au programme du Congrès des Sociétés savantes. Elle est

des plus attachantes, en effet. Les documents que M. Seré-Depoin résume aujourd'hui complètent la physionomie artistique de Pontoise au temps de la Renaissance, éclairée déjà par les recherches de M. Depoin sur la *Vie pontoisienne au* XVI^e^ *siècle* et de M. Regnier sur les architectes Vexinois.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis signale, à propos de très curieuses signatures parlantes des ménétriers de Pontoise, la collection de M. Geoffroy, juge de paix de Soissons, qui a réuni depuis trente ans un immense album de signatures professionnelles recueillies dans les titres anciens du département de l'Aisne.

M. E. Lefèvre-Pontalis lit une notice archéologique sur l'église de Santeuil ; cette notice, très claire et très détaillée, sera publiée dans les Mémoires avec une photographie du monument.

M. Depoin lit quelques pages d'un mémoire sur le *Chancelier d'Orgemont à Méry-sur-Oise.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 13 Juillet 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. Louis Passy, député de l'Eure, écrit pour remercier le Conseil de sa nomination à la vice-présidence de la Société.

Le Conseil envoie un télégramme de félicitations et d'union au Congrès de Nantes et à son président, le comte de Marsy.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. Achenbach-Wahl, propriétaire du Camp de César, à Nucourt, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin ;

M. Le Ronne, libraire-papetier, 39, rue d'Amsterdam, à Paris, présenté par les mêmes ;

M. Hustin, directeur de *Seine-et-Oise illustré*, 42, rue de Chabrol, à Paris, présenté par les mêmes ;

M. l'abbé Plaisonnet, chanoine de Carthage, curé de Chars, présenté par les mêmes ;

M. Bourgeois, libraire à Magny, présenté par les mêmes.

M. le docteur Gauthier, à Magny, présenté par MM. Seré-Depoin et Léger ;

M. Basset, maire de Magny, présenté par MM. Seré-Depoin et Gendrot ;

M. Lalande, conseiller général, notaire à Magny, présenté par les mêmes ;

M. Ozanne, agent de la Compagnie *La Mutuelle*, à Pontoise, présenté par MM. Lebeaux-Bréchot et Depoin ;

M. Derreulx, négociant à Pontoise, présenté par MM. Amédée Pâris et Depoin :

M. le Dr Cesbron, à Marines, présenté par MM. Gendrot et Depoin ;

M. Cornuau, notaire à Luzarches, présenté par les mêmes ;

M. Goupy, conseiller général, 4, rue de Berry, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin ;

M. Bergeron, notaire à Magny, présenté par MM. Fouyé et Gendrot.

M. le Président exprime les regrets que fait éprouver à la Société la perte de notre vénéré confrère M. l'abbé Louis-Désiré-Stanislas Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône, décédé à l'âge de 72 ans, le 20 juin dernier. En maintes circonstances, M. l'abbé Sagot avait accordé le plus obligeant concours aux travaux de notre Compagnie.

Le Conseil s'associe unanimement aux sentiments exprimés par M. le Président.

Le Conseil apprend aussi avec un vif regret la mort de M. l'abbé Chaudé, curé de Vaujours, qui venait de solliciter son inscription comme l'un de nos sociétaires.

Né à Brouy, canton de Milly (Seine-et-Oise), le 8 juin 1823, M. l'abbé Chaudé (Aquilas-Désiré), avait été ordonné prêtre par Mgr Gros, le 2 juin 1849 ; il est mort à Vaujours le 16 juin 1886. Son corps a été inhumé, dans son caveau de famille, à Fontenay-le-Fleury, le 19 juin 1886.

L'abbé Chaudé fut un prêtre zélé, studieux, plein de foi. Sa vie sacerdotale se divise ainsi : 18 mois aux Clayes, 5 ans à Guyancourt, 21 ans à Fontenay-le-Fleury, 5 ans à Saulx-les-Chartreux et 5 ans à Vaujours. Doué d'une grande facilité d'élocution, orateur ardent, sa parole sympathique a remué les populations qu'il a évangélisées. Il a donné à l'Église deux prêtres et quatre religieuses. C'est par ses soins que la cure de Fontenay-le-Fleury fut dotée d'une rente annuelle et perpétuelle de 300 fr., comme aussi d'un magnifique presbytère et d'une école libre de filles. Il a aussi fait exécuter à ses frais des peintures artistiques dans l'église de Saulx-les-Chartreux. Passionné pour l'étude, l'abbé Chaudé a publié neuf ouvrages, édités chez Palmé et dont plusieurs ont été couronnés par la Société d'Encouragement au bien. En voici la liste :

De Lourdes au Cirque de Gavarnie ; Histoire de Fontenay-le-Fleury ; Histoire des Merveilles et des Prodiges du Signe de la Croix ; Église, Liberté et Progrès ; Histoire de Saulx-les-Char-

treux ; Les Échos du Rocher de Saulx et les Odeurs de l'Yvette ; Botanique descriptive ; La Théologie des plantes ; Histoire de Vaujours.

A ce bagage littéraire, déjà fort volumineux, M. l'abbé Chaudé a joint, pour divers journaux, de nombreux articles qui, réunis, formeraient un fort volume.

M. l'abbé Timermans, curé de Cléry, est, sur sa demande, considéré comme démissionnaire.

M. Fitan écrit pour demander à la Société des renseignements sur Millon de Montherland, sur lequel il prépare un travail biographique.

M. Achenbach-Wahl écrit au Conseil pour rectifier diverses assertions formulées par M. Bourgeois, dans le Mémoire sur *Petromantalum* lu à l'excursion de Magny.

Le Conseil, adoptant une proposition de M. Depoin, nomme une Commission chargée, de concert avec le Comité de publication, de la reproduction de documents choisis dans les Archives Notariales de l'arrondissement, à partir du XVI^e^ siècle.

Cette Commission, composée de MM. Jouarre, Salles, Girard, Gendrot et Fouyé, aura pour mission de déterminer et de contrôler les matériaux à utiliser, d'obtenir le concours de la Chambre des Notaires de l'arrondissement pour faciliter et encourager les recherches, et de solliciter d'elle une subvention en faveur de cette intéressante publication.

Le concours de la Commission des Antiquités et des Arts sera aussi demandé, conformément au vœu émis par elle dans sa séance d'avril.

M. Devesly, architecte à Magny, et M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly, envoient au Conseil des documents archéologiques et iconographiques sur ces deux villes. Le Conseil remercie MM. Devesly et l'abbé Marsaux.

Le Conseil est heureux d'apprendre que la Commission des Hospices de Pontoise a bien voulu inscrire une somme de 100 fr. au budget de 1887, pour subvention à la publication des Pièces curieuses extraites des Archives. Des remercîments sont adressés à la Commission.

Le Conseil vote l'adoption des Statuts de la Société de l'Histoire de Paris, tels qu'ils ont été présentés au Conseil d'État, afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 Juillet 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. Jourdain, de l'Institut, l'un de nos membres fondateurs. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

M. le Président rend compte des démarches faites par lui auprès de M. Vitu, au sujet de la reconnaissance d'utilité publique. Cette affaire sera reprise ultérieurement.

M. le Ministre écrit pour consulter la Société sur le changement proposé pour la date de la réunion des Sociétés savantes.

Le Conseil est d'avis de maintenir la date actuelle.

M. l'abbé Neveu, doyen de Beaumont, envoie à la Société une Notice sur le prieuré de Baillon, en demandant un compte rendu dans les Mémoires. M. Depoin est chargé de ce compte rendu.

M. le Président soulève une objection au compte rendu, adopté à la séance précédente, de la dernière assemblée générale, au sujet du vote sur l'élection des membres du Conseil. La rectification demandée par M. le Président sera faite au procès-verbal.

M. Lechalard dit que, dans les démolitions opérées par M. Marié dans sa nouvelle propriété, au bas de l'escalier du général Leclerc, acquise des héritiers Lointier, on a trouvé des débris de sculptures, notamment de fort beaux chapiteaux.

M. le Président pense que ces murs faisaient partie de la deuxième enceinte de Pontoise.

Sur la proposition de M. Lechalard, M. l'Archiviste est chargé de recueillir ces objets.

M. Lechalard dit aussi qu'en déblayant les voûtes de l'abside de Saint-Maclou, on a trouvé une quantité d'ossements qui ont été réunis et portés au cimetière. Ils provenaient, sans doute, du cimetière périphérique supprimé au XVI^e^ siècle et sur l'emplacement aliéné duquel ont été construites les maisons du chevet de l'église.

M. Lechalard ajoute qu'on vient de mettre à jour et de restaurer les panneaux primitifs de la porte principale de Saint-Maclou, très finement sculptés, qui avaient été recouverts, à une époque assez reculée, de planches unies. M. Le Charpentier avait signalé ce fait dans l'*Écho Pontoisien* du 29 juin 1882.

La Municipalité ayant prié M. Tavet de faire enlever les restes de la rosace de Saint-Maclou et d'autres objets sculptés, déposés à l'Hôtel-de-Ville, MM. Henri Lebas et Tavet ont bien voulu leur donner asile chez eux. Le Conseil remercie MM. Lebas et Tavet.

M. Depoin, secrétaire du Comité des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise, signale les faits intéressants pour la Société qui ont signalé la dernière séance du Comité :

Le Comité, persistant dans le vœu émis le 14 avril, sollicite de la Commission centrale le vote d'une somme de 100 francs sur l'exercice 1886, pour la publication des Archives de l'Hôtel-Dieu, entreprise par la Société Historique du Vexin. Le second volume : *Pièces curieuses extraites de ces Archives*, est en préparation, et la Commission administrative des Hospices, ainsi que la Société du Vexin, ont voté de nouveaux crédits pour venir en aide à cette publication et en hâter l'achèvement.

M. Depoin entretient le Comité d'une proposition qui lui a été faite par M. Auguste Longnon, conservateur aux Archives Nationales, membre du Comité des Travaux historiques, relativement à la publication du *Dictionnaire topographique de Seine-et-Oise* de notre confrère M. Gauthier. M. Longnon n'hésite pas à promettre tout son concours pour obtenir du Comité une subvention d'au moins 500 francs, pouvant même être portée à 1,000 francs.

La Société du Vexin serait tout à fait disposée à publier ce travail si elle trouvait un appui suffisant. Le Comité a émis le vœu que la Commission centrale sollicite du Conseil général un subside spécial en vue de doter le département de Seine-et-Oise d'un ouvrage du plus haut intérêt pour l'histoire et la géographie locales.

M. Depoin a communiqué, au nom de M. Le Ronne, un dessin d'un petit vitrail de tourelle d'escalier, trouvé par lui dans une maison appartenant à son oncle, M. Fontenay, rue de la Coutellerie, n° 30, à Pontoise. Ce vitrail est armorié et l'écu se lit ainsi : Parti au 1, d'azur à la fasce échiquetée de trois pièces d'or et de sable, au lambel à trois pendants d'argent ; au 2, d'azur à trois marguerites d'argent, tigées et feuillées de sinople ; 2 et 1 au croissant d'or en chef.

Dans cette même maison, on a découvert, servant à boucher une cheminée, une peinture sur toile représentant un jeune seigneur en costume Louis XIII, sans signature ni armes, mais avec cette inscription :

ÆTAIS SVE 20
ANO 1633

L'attribution du vitrail et du portrait n'a pu encore être donnée.

M. Depoin a signalé un testament, trouvé à Versailles dans le fonds de Saint-Martin de Pontoise et qui offre un assez grand intérêt pour l'histoire du pays : ce sont les dernières volontés de Guillaume de Chavençon et de sa femme Hersende ; l'acte est daté de juillet 1225.

Les divers legs qu'il renferme constatent à cette époque :

1° La dualité de la cure de Saint-Maclou ;

2° L'existence de la paroisse Notre-Dame en titre, ayant un curé et un chapelain ;

3° L'existence de la chapelle de Saint-Hilaire, à laquelle on lègue 12 deniers.

Cette chapelle, située à Saint-Ouen-l'Aumône, n'est signalée dans aucun titre connu jusqu'ici : il n'en restait que le nom porté par un lieu dit. Elle disparut probablement après la fondation, dans son très proche voisinage, de l'abbaye de Maubuisson.

Une des clauses les plus originales de ce testament est la disposition suivante, qui a dû donner quelque souci aux quatre prêtres désignés comme exécuteurs testamentaires : « *Ego vero Hersendis lego pro remedio anime mee, omnia mobilia mea ad me pertinentia ubicumque sint, illis de quibus male extorta sunt.* »

Hersende, dont le mari était un homme de robe, avait-elle déjà « du buvetier emporté les serviettes » pour monter sa maison ?

Voici, d'ailleurs, le texte de cette charte :

Omnibus Christi fidelibus, Guillermus de Chavencon et Hersent uxor ejus salutem in Domino... Pro remedio animarum nostrarum legamus vicariis, capellanis, diacono et subdiacono S. Melloni Pontis. domum quam acquisivimus que fuit Aden Thorel pro anniversariis nostris... Arpentum vero terre in territorio de Herouvilla quod acquisivimus legamus domui Leprosorum Vallis Regis pro anniversariis.... Ego vero Hersendis lego pro remedio anime mee omnia mobilia mea ad me pertinentia ubicumque sint, illis de quibus male extorta sunt. Super vero partem domus ad me pertinentem quam ego et Hermenot de Chavencon primus maritus meus emimus a Roberto Sache espee, lego XXV *sol. par. pro anniversario meo et Hermenoudi, et Guillermi filii mei, videlicet ecclesie S. Andree qumque solidos, scilicet presbitero tres sol., et ad fabricam ecclesie duos sol. ; ecclesie S. Petri tres sol. scilicet monachis duos sol. et presbitero duod. denarios ; ecclesie S. Macuti tres sol. scilicet duos solidos personis et capellanis duod. denarios. Eccl. B. Marie duos sol. scilicet presbitero duodecim denarios et capellano duod. denarios. Ecclesie S. Martini quinque sol. monachis in pitancia. Domui Dei tres solidos. Sto Laẓaro tres sol. Sto Ylario duodecim den. Isti* XXV *solidi reddendi in festo S. Remigii annuatim... Ad hec omnia supra dicta exequenda ego Guill. de Chavencon et Hersent constituimus executores priorem S. Petri, priorem S. Martini, et officialem, et sacerdotem S. Andree Pontisarensis. Quod ut ratum et gratum permaneat presens scriptum, sigillo officialis Pont. fecimus sigillari. Actum anno Domini* M° CC° XXV° *mense Julio.*

(Orig. sans sceau. Cart. 17.)

M. Depoin a communiqué également au Comité une note extraite du *Matheloge* ou registre d'inscription de la Confrérie de Notre-Dame de My-Aoust, dans l'église de Gisors. Cette note, due à M. Le Bret, membre de la Société du Vexin, a trait à l'hermitage de Pontoise. On sait que cet hermitage existait dès le commencement du XVI^e^ siècle puisque Jean Dupin, sans doute son premier hôte, mourut le 20 octobre 1504 : le nécrologe des Cordeliers le qualifie de *vir religiosissimus bonæ memoriæ.*

Dom Duplessis, qui donne ce renseignement (Descr. de la Haute-Norm., t. II. p. 194) ne signale aucun détail sur les successeurs de Jean Dupin ; il dit seulement qu'en 1566 l'archevêque de Rouen permit à des hermites du diocèse de Laon, dont l'habitation avait été brûlée par les reîtres, de s'y réfugier, ce qui suppose qu'il était alors vacant. Or le Matheloge de la Confrérie de Gisors contient à la date de 1536, la mention suivante : « Frere Anthoine Girault et frere Robert le Cerf, hermites de lhermitage de S. Michel de Pontoise, c s. p. » Le droit d'entrée était de 50 sols parisis par personne.

Ce texte prouve que l'hermitage de Pontoise était dédié à saint Michel dès l'origine et bien avant son incorporation à l'ordre des Trinitaires ou Mathurins en vertu d'une bulle de Grégoire XIII du 15 mars 1579.

Voici les extraits du *Matheloge de la Confrérie N. D. My-Aoust,* signalés par M. Le Bret comme concernant Pontoise :

1506. — Reverend pere en dieu damp Toussaint le couturier natif de gisors Religieux de saint denis en france et abbé de St Martin lez pontoise et a done l. sp

1519. — Reverend pere en dieu jehan harenc abbe de sainct martin pres potoise a done l. sp.

1520. — Maistre charles dufour pbre en son vivat cure de sainct andri de pothoise a done l. s.

1527. — Venerable et discrete persone messire jehan le gros pbre cure de sainct martin de pontoise a done l. s.

1535. — Venerable et discrette persone maistre denis de marivaulx pbre lung des six vicaires de sainct maclou de pontoise l. sp.

1545. — Deffucte Jehane berreger religieuse a maubisso l. sp.

1551. — Maistre henry bellenger pbre organiste de sainct maclou de ponthoise a done l. sp.

1575. — Religieuse dame claude de l'isle dame et prieure de lhostel dieu de ponthoyse a done l. sp.

M. Bréard a signalé une découverte faite à Louvres-en-Parisis, d'une piscine brisée d'un travail délicat de la fin de la Renaissance et

qui avait été enfouie intentionnellement dans un jardin à une assez grande profondeur. Il serait tenté d'attribuer cette œuvre, dont il enverra prochainement un dessin, à Barthélemy Tremblay, sculpteur de Henri IV, enterré à saint Eustache.

M. Bréard a rappelé aussi d'autres découvertes faites à Louvres, et notamment celle d'une crypte en forme de croix latine existant sous la maison d'un charcutier et dont l'existence, ignorée jusque-là, a été révélée lors des sondages faits par les Prussiens en 1870 alors qu'ils cherchaient partout les objets précieux qu'on aurait pu cacher.

BIBLIOTHÈQUE & COLLECTIONS

DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE

DES

OUVRAGES OU OBJETS COMPOSANT CES COLLECTIONS

Au 1er Janvier 1886

Dressé par M. CAMILLE TAVET, archiviste

NOTE. — Pour les objets reçus antérieurement, voir le Tome IV, page XXXII et suivantes, et Tome VII, page XLI et suivantes

SOCIÉTÉS SAVANTES

(Mémoires, Bulletins, etc.)

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. — Pontoise, impr. Pâris, in-8°. Tome VI, 1884; Tome VII, 1885; Tome VIII, 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — Amiens, impr. A. Douillet, nos 1, 2, 3, 4, 1884 — 1, 2, 3, 1885.

Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la séance du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 19 avril 1884. — Impr. Nationale, in-4°.

Discours prononcé par M. R. Goblet, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la clôture du Congrès des Sociétés

savantes, à la Sorbonne, le 11 avril 1885. — Impr. du *Journal officiel*, 1885, in-4°.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais : 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1884. — 1er, 2e trimestres de 1885. — Fontainebleau, E. Bourges, impr. in-8°.

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (Commission de l'inventaire des Richesses d'art). — 3e volume 1883 et 4e volume 1884. — Cerf et fils, impr. à Versailles, in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Année 1882 ; Château-Thierry, impr. de l'*Écho républicain de l'Aisne*, 1884. — Année 1883, impr. anonyme, 1885, in-8°.

Comité archéologique de Senlis. — 2e série, tome VIII, 1882-1883 ; Senlis, E. Payen, impr., 1884. — 2e série, Tome IX, 1884 ; Senlis, E. Dufresne, impr., 1885, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Tome XII, 1881 ; Tome XIII, 1882 ; tome XIV, 1883 ; Soissons, Michaut, impr., in-8°.

Statuts de la Société de l'Histoire de Normandie. — Rouen, Boisset, impr., 1869, in-8°.

Société de l'Histoire de Normandie. Assemblée générale du 1er juillet 1869. — Rouen, Boisset, 1869.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie. — Tome Ier, 1870-1875, Boisset, impr. — Tome II, 1875-1880, Boisset, impr. — — Tome III, 1880-1883, Caignard, impr. — Tome IV, 1884.... — (A compléter), in-8°.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome VI. — Compiègne, H. Lefèvre, impr., 1884, in-8°.

Mémoire de la Société académique de l'Oise. Tome XII. — Beauvais, impr. Père, 1883, in-8°.

Bulletin de la Société Dunoise d'archéologie. Tome Ier, 1864-1869. — Tome II, 1870-1874. — Tome III, 1875-1880. — Tome IV, 1881-1884. — Tome V (à compléter). — Châteaudun, Lecesne, impr.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — 12e année, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons. — 1885, Champion.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France. — Année 1868, année 1871. — Gouverneur, impr. à Nogent-le-Rotrou.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Tomes XXXI à XL. Tomes Ier à X de la 4e série ; Tome XLI ; Tome Ier de la 5e série. — Gouverneur, impr. à Nogent-le-Rotrou.

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise. Tome XIV. — Aubert, impr. à Versailles, 1885, in-8°.

Annales du Musée Guimet, Tome VII. — Paris, Ern. Leroux,

1884, in-4°. — Tome VIII, le Hi-King, par M. Philatre, 1re partie, Ern. Leroux, 1885, in-4°.

Revue de l'Histoire des Religions. Tome X (Juillet à Décembre 1884). Tome XI (Janvier-Juin 1885). Tome XII (Juillet et Août). (A compléter). — Ern. Leroux, Paris, in-8°.

OUVRAGES D'HISTOIRE LOCALE

Etude archéologique sur la forteresse et le château de Gisors, par le vicomte de Pulligny. — Gisors, Lapierre, impr., 1884.

Notice sur le château de Gisors, par Constant Bernard, architecte. — Paris, Chaix, impr., 1884.

Excursion à Trie-Château et Gisors, le dimanche 6 Juillet 1884;

Excursion à l'Isle-Adam, à Stors et à l'Abbaye-du-Val, le mercredi 22 octobre 1884. (Publications de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin). — Pontoise, impr. de A. Pâris, 1884.

Notes sur mon village, le château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de Dufort, par M. Auguste Rey. — A. Pâris, impr. à Pontoise, 1884, in-8°. (Envoi de l'auteur à la Société).

L'Abbaye de Maubuisson (Documents édités par la Société historique du Vexin), 3e partie, Trésor et Mobilier, par MM. Dutilleux et J. Depoin, in-4°. — Pontoise, impr. Pâris, 1884.

L'Abbaye de Maubuisson (Documents édités par la Société historique du Vexin), 4e partie, Analyse du Cartulaire et Annexes par MM. Dutilleux et J. Depoin, in-4°. — Pontoise, impr. Pâris, 1885.

Les seigneurs de Breteuil en Beauvoisis, par A. de Dion. — Paris, 1884. (Extrait des mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France). — (Offert par l'auteur).

Les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par Léon Thomas. Mémoires de la Société, tirage à part. — Pâris, impr. à Pontoise, 1882.

Un diplôme inédit de Philippe-Auguste, par Léon Thomas (Tirage à part). — Pâris, impr. à Pontoise, 1879.

Chroniques rétrospectives sur Pontoise, par Léon Thomas (Recueil d'articles). — Pâris, impr. à Pontoise, 1883, in-8°.

Ces trois ouvrages ont été offerts par Mme veuve Léon Thomas, en souvenir de son mari.

Notice historique sur Montgeroult, par l'abbé Loisel. — Pontoise, impr. Villemer, 1873, in-12. (Donnée par M. Tavet).

Les Antiquités et Singularités de la ville de Pontoise, réimpression de l'Ouvrage de Noël Taillepied, 1587, par A. François, et Notice par H. Le Charpentier. — Paris, A. Parent, impr., 1876, in-8°.

La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français, par Henri le Charpentier. — Pontoise, Pâris, impr., 1878, in-8°.

Les Jésuites à Pontoise (1593-1762), par H. Le Charpentier. — Pontoise, Pâris, impr., 1880. — Tirage à part des Mémoires de la Société.

Essai historique sur l'ancienne corporation des bouchers de Pontoise, par H. Le Charpentier, broch. in-8°. — Pontoise, Pâris, impr., 1880.

En revenant de Pontoise, par H. Le Charpentier. Tirage à part. Mémoires de la Société. — Pontoise, Pâris, impr. 1881.

Collection sur Pontoise, par H. Le Charpentier, avec une eau-forte de Fichot. — Pontoise, Pâris, impr. 1882, in-8°.

Calendrier historique de Pontoise, par H. Le Charpentier. — Pontoise, Pâris, impr., 1882, in-8°.

Les Notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou (1755-1777), publiées par H. Le Charpentier. — Tirage à part, Mémoires de la Société. — Pontoise, Pâris, impr., 1883.

Les huit ouvrages qui précèdent ont été offerts à la Société par Madame veuve Henri Le Charpentier, en souvenir de son mari.

Mémoire sur différents travaux publics à entreprendre dans Pontoise, par M. Seré-Depoin, conseiller municipal. — Mai 1863. — Renou et Maulde, impr. à Paris. (2 exemplaires in-4°, offerts l'un par M. Henri Caffin, l'autre par M. Agnès.)

Deuxième Mémoire sur différents travaux, etc. La rue Impériale, par M. Seré-Depoin. — Renou et Maulde. (3 exemplaires in-4°, offerts l'un par M. Tavet, les deux autres par M. Agnès).

Notice historique et archéologique sur le village de Vigneux, par fr. Martin. — Corbeil, Crété, impr., 1880. (Offert par l'auteur.)

Notice sur Limeil-Brévannes, par le même. (Don de l'auteur.)

Notice sur Valenton, par le même. (Don de l'auteur.)

Recherches sur le camp de Nucourt et l'ancien Petromantalum, par Achenbach-Wahl. — Magny-en-Vexin, Petit et Cie, impr., 1879, in-8°. (Offert par M. Tavet).

Procès-verbal de fouilles faites dans le monument mégalithique d'Arronville (Extrait des Mémoires de la Société), 1884.

Histoire de la Ville de l'Isle-Adam, par l'abbé Grimot (Extrait des Mémoires de la Société), 1884.

Monographie des Rues, Places et Monuments de Senlis, par l'abbé Muller. — Senlis, Ern. Payen, impr., 1880-82-84, 4 fascicules grand in-8°, gravures. (Offert par l'auteur).

Epigraphie du canton de Montfort-l'Amaury, par l'abbé Loisel. — Beauvais, D. Père, impr., 1884. (Offert par l'auteur).

Numismatique et Sigillographie pontoisiennes, par Léon Thomas. (Extrait des Mémoires de la Société).

Notes historiques et géographiques sur Auvers-sur-Oise, par M. H. Mataigne. — Pontoise, A. Pâris, impr., 1885. (Offert par l'auteur).

Ville de Pontoise :

Année financière	1867.	Comptes des Maires au	Conseil municipal
—	1868.	—	—
—	1869.	—	—
—	1871.	—	—
—	1872.	—	—
—	1873.	—	—

Rapport de la Commission des finances sur les Comptes de Bienfaisance (hospice et ville), par M. Baron, 1881.

Règlement de l'Octroi de Pontoise, 6 juin 1872.

Ces 8 brochures ont été offertes par M. Agnès.

Beauvais, sa cathédrale, ses monuments, par l'abbé Pihan. — Beauvais, Père, impr., 1885. (Offert par l'auteur).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits, Tome X°. — Histoire de Saint-Riquier, 2° vol. — Amiens, Douillet, impr., 1883, in-4°.

Société de l'Histoire de Normandie. — Cahiers des États de Normandie sous Henri IV, 1589 à 1601, Rouen, 1880. — De 1601 à 1609, Rouen, 1882, Cagnard, impr., 2 vol. in-8°.

Société de l'Histoire de Normandie. — Cahiers des États de Normandie : Louis XIII et Louis XIV. — Rouen, 1876, 1877, 1878, 3 vol. in-8°, E. Cagnard, impr.

Société de l'Histoire de Normandie. Documents sur Neufchâtel-en-Bray, par M. Bouquet. — Rouen, 1884. — Histoire de Neufchâtel-en-Bray, par dom Bodin, publiée par M. Bouquet. — Rouen, 1885, 2 vol. in-8°.

Les très humbles remontrances du Parlement au Roi, du 9 août 1753, avec l'arrêt de la translation de la Grand'Chambre à Pontoise, sans lieu ni nom d'impr., 1753, un vol. in-12. (Offert par M. Lefebvre, propriétaire à l'Isle-Adam).

Notice historique et archéologique sur Lattainville (Oise), par M. Barré, broch. in-8°. — Beauvais, Père, impr., 1884.

Histoire de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), par l'abbé Pihan, un vol. in-8°. — Beauvais, Père, impr. (Avec envoi de l'auteur à la Société).

Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, publié par E. Mabille, sous les auspices de la Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts, un vol. in-8°. — Châteaudun, Lecesne, impr. 1874.

Documents relatifs à la fondation du Havre, recueillis et publiés par M. Stephano de Merval. — Rouen, Materie, libr., 1875. — 1 f. vol. gr. in-8°. (Offert par l'auteur.)

BIOGRAPHIES

Actes des Saints du diocèse de Rouen. Tome Ier. Actes de saint Mellon, 1er archevêque de Rouen, par l'abbé Sauvage. — Dieppe, P. Leprêtre, impr. (Don de l'auteur).

La vénérable servante de Dieu, Marie-Christine de Savoie, reine des Deux-Siciles. — Bar-le-Duc, Philippona, impr., 1884. (Offert par M. Depoin).

Notice sur Christophe Ozanne, médecin empirique de Chanday, près Mantes, par M. Benoit. — Chartres, Ed. Garnier, impr., 1874. Brochure in-18. (Offerte par Mme veuve Benoit).

Notice sur Boudier de la Jousselinière et Boudier de Villemert, par M. Benoit. — Chartres, Ed. Garnier, impr., 1875. Brochure in-18. (Offerte par Mme veuve Benoit).

Biographie et Bibliographie, L.-Ch. Grellet-Balguerie, 25 février 1883. — Ribérac, Delacroix-Jourdain, impr., 1883. Brochure in-8°.

PUBLICATIONS DIVERSES

La Société de l'Histoire de France de 1833 à 1884, par Ch. Jourdain, membre de l'Institut. — Nogent-le-Rotrou, Daupelez-Gouverneur, impr., 1884. (Offert par l'auteur avec envoi).

Catalogue de l'Exposition rétrospective de Rouen, en 1884. — Plan avec légende explicative. — (Offert par M. Tavet).

Un exemplaire du journal *le Vexin* et un autre de l'*Écho républicain de Gisors*. (Compte rendu de l'excursion archéologique).

L'Asile départemental de l'Enfance et l'Abbaye de N.-D.-des-Anges, à Saint-Cyr-en-Val-de-Gallie, par Dutilleux. — Versailles, Cerf et fils, impr., 1884. (Offert par l'auteur avec envoi).

Examen d'un trésor de monnaies gauloises, par M. Robert, de l'Institut. — Paris, Impr. Nationale, 1884. (Offert par M. de Boisbrunet, de la part de l'auteur).

La Longévité et les moyens de l'acquérir, par Richardson, traduit par Barrué. — Évreux, Hérissey, impr., 1884. (Offert par M. Depoin).

Quelques notions sur les tarifs de chemins de fer, par A. Brière, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Paris, Chaix, impr., 1881. (Offert par M. J. Depoin).

Études sur le tombeau de Jean de Langeac (Limoges), par l'abbé Arbellot. — Paris, Lecoffre, impr., 1869. (Offert par M. Depoin).

Études sur Adémar de Chabannes, par l'abbé Arbellot. — Chapoulaud, impr., 1873. (Offert par M. Depoin).

Études sur les Lanternes des Morts, par l'abbé Lecler. — Tulle, Crauffen, impr., 1882. (Offert par M. Depoin).

Bossuet, doyen de Gassicourt-lès-Mantes, par M. Benoit. — Chartres, Garnier, impr., 1874. (Offert par Mme veuve Benoit).

Saint-Marcoul, recherches sur le culte de ses reliques à Mantes, par M. Benoit. — Chartres, Garnier, impr., 1874. (Offert par Mme veuve Benoit).

Histoire de l'Écriture, par le Dr J. Weber. — Paris, Capitaine, impr., 1883. (Offert par la Société Française de Sténographie).

Études sur l'histoire de la Sténographie, par Godmer. — Montdidier, Allard et Cie, impr., 1884. (Offert par la Société Française de Sténographie).

Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen, par St. de Merval. — Évreux, A. Hérissey, impr., 1867. (Offert par l'auteur).

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. Instructions pour la publication d'un Recueil des Inscriptions du Département. — Versailles, Cerf, impr., 1885.

Le Martyrium de Poitiers. Compte rendu des fouilles du P. Delacroix, par Barbier de Montault. — Poitiers, Guillois, impr., 1885. (Envoi de l'auteur).

Les Chevaliers Limousins à la première Croisade, par l'abbé Arbellot. — Limoges, Chapoulaud, impr., 1881. (Off. par M. Depoin).

Histoire des Enfants abandonnés et délaissés. Études sur la protection de l'Enfance aux différentes époques, par M. Léon Lallemand. — Paris, impr. Levée, 1885, un fort vol. in-8°. (Offert par M. J. Depoin).

Cantiques pour les Exercices spirituels de la paroisse de Saint-Maclou de Pontoise. — Seyès, édit., 1885. (Recueil par l'abbé Vié, curé de Saint-Maclou).

Recherches historiques sur les Agapes, par l'abbé Corblet. — Amiens, Rousseau-Leroy, impr., 1885, in-8°. (Offert par l'auteur).

La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, par l'abbé Arbellot. — Limoges, Chapoulaud, impr., 1878. (Offert par M. Depoin).

De la Taupe et des moyens de la détruire, par Cadet de Vaux. — Bureau du journal d'Économie domestique, à Paris, an XII (1803). — Dans la préface, notice sur Henri Lecourt, de Pontoise. (Offert par M. Lefebvre, de l'Isle-Adam).

La Jeune Mère ou l'Éducation du premier âge, journal de l'Enfance. — Noizette, à Paris, impr., Mai 1885.

Lettre à M. Baudrillart (par M. Chenel, de Franconville) sur le Chemin de fer et le Cimetière de Méry-sur-Oise. — Paris, Maulde et Renou, impr., 1867. (Offert par M. Agnès).

Le Cimetière de Méry-sur-Oise et son Chemin de fer. Réponse au

Rapport de la Commission d'enquête, par Louis Fouzès. — Paris, Maulde et Renou, impr. (Offert par M. Agnès).

Crèche Sainte-Émilie, à Pontoise. Compte rendu de l'exercice 1884. — Danel, impr. à Lille. (Offert par M. Agnès).

Rapport sur l'utilisation agricole des Eaux d'égouts et l'Assainissement de la Seine, par Bourneville, député, in-4°, planches. — Quantin, impr. à Paris, 1885. (Offert par M. J. Depoin).

La Science des Nombres, d'après la tradition des siècles. Première partie explicative de la Table de Pythagore, par l'abbé Marchand. — Paris, Téqui, impr., 1877, un vol. in-18.

La vérité sur la date de la construction de la basilique de Saint-Front de Périgueux, par Grellet-Balguerie. — Ribérac, Jourdain, impr., 1883.

Biographie et Bibliographie, Grellet-Balguerie, 25 février 1883. — Ribérac, Jourdain, impr. (Notes manuscrites).

Expulsion des RR. PP. Capucins à Versailles, en novembre 1880, 2e édit. — Ronce, impr., 1881, Versailles. (Offert par M. J. Depoin).

Supplément au Dictionnaire de l'Académie, tiré du *Pape* de Victor Hugo, par Gringoire (J. Depoin). — Paris, Alcan Lévy, 1881. (Offert par l'auteur).

Le Pour et le Contre dans la question des origines chrétiennes de l'Occident, par l'abbé Hénaut. — Amiens, Rousseau-Leroy, impr., 1883.

Les Orateurs sténographiés par les frères Duployé. Discours du R. P. Coulanges à Notre-Dame de Pontoise. — Paris, veuve Vert, impr., 1874.

Semaine religieuse de Versailles, 20 juin 1880 (Cinquantaine du curé de Saint-Maclou de Pontoise, l'abbé Driou). — Ronce, impr. à Versailles.

Appel pour la reconstruction de l'église d'Ermont, par l'abbé Le Corne, curé. — Paris, Philippona, impr., 1883.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

Bulletin de mariage de F.-B. Delozière et J. Asselin, 27 nivôse an XI (17 janvier 1803). — Rouen. (Offert par M. Alfred Bellanger).

Quittance de Mme veuve Métayer, tanneur, à MM. de Saint-Christ, de Bournonville et de Brétignières, 10 décembre 1743. (Offert par M. Dufour).

Quittance par les mêmes à Mme veuve Métayer, de Saint-Ouen-l'Aumône. (Offert par M. Dufour).

Lettres patentes du 27 janvier 1663, réunissant le faubourg de

Aumône et paroisse Saint-Ouen à la Ville et Élection de Pontoise. - Paris, René Baudry, impr., 1666. (Offert par M. Dufour).

Extrait des Registres du Conseil d'État. Défense aux fermiers des Aydes et l'Élection de Pontoise de percevoir des droits sur les hôteliers, cabaretiers de la Basse-Aumône, paroisse de Saint-Ouen, 6 février 1689. (Offert par M. Dufour).

Circulaire de M. Seré-Depoin, pour l'élection au Conseil d'arrondissement du 8 octobre 1871. — 1er octobre 1871. — Pontoise, Dufey, impr. (Offert par M. Agnès).

ESTAMPES, CARTES, PHOTOGRAPHIES

Plan de Taverny, levé sous la direction de M. Le Bailly, et offert par lui.

Plan des environs de Taverny, levé sous la direction de M. Le Bailly, et offert par lui.

Photographie de l'église de Saint-Ouen-l'Aumône, 1884.

Photographie (extérieur et intérieur) de l'ancien Couvent des Ursulines, rue Thiers, au moment de la démolition, par MM. Azémard et Delaunay, 1884.

Photographie du Moulin du Pont de l'Isle-Adam (amont et aval), détruit en 1836. (Reproduction d'une peinture). — (Offert par M. Tavet).

Estampage de la pierre de dédicace de l'église de Saint-Ouen-l'Aumône. (Offert par le curé, M. l'abbé Sagot).

Plan de la commune d'Auvers-sur-Oise, dressé par M. Mataigne, et offert par lui.

Vue de la Tour du château de Gisors, par M. de Dion, tirage à part. (Offert par M. J. Depoin).

Cinq vues photographiques prises à Royaumont, par M. Mareuze, et offertes par lui.

Quinze vues photographiques, prises par M. Martin-Sabon, et offertes par lui. (Belle-Église, 3; Hédouville, 2; Nesles-la-Vallée, 2; Abbaye-du-Val, 5; Beaumont, 2; Chambly, 1).

Photographie du Tombeau de l'église Saint-Maclou de Pontoise. (Don de M. Tavet).

Planches (sept) dessinées par M. Chabat, architecte: les Abattoirs de Pontoise (S.-&-O.).

Crèche Sainte-Émilie. Élévation à $0^{m}001$, plan du sous-sol, du 1er étage et plan d'ensemble à $0^{m}002$, une feuille in-fo. (Offert par M. Agnès).

Deux photographies: l'une, la porte du Tribunal de Pontoise (Grand vicariat); l'autre, la porte de Saint-Maclou, sur le Grand-Martroy, par M. Gabriel de Gossellin (1885). (Offertes par M. G. de Gossellin).

OBJETS D'ART OU DE CURIOSITÉ

Au mois d'août 1884, puis au mois d'octobre de la même année, votre archiviste a eu la satisfaction de faire entrer dans les collections de la Société plusieurs objets qui offrent un intérêt d'autant plus grand que ce sont des débris du Pontoise qui disparaît.

Plusieurs (sept) pierres sculptées, peintes et dorées, provenant d'un chapiteau ionique de la chapelle du couvent des Ursulines, rue Thiers (nos 9 et 11), à Pontoise. Ces pierres, conservées lors de la démolition complète de cet édifice par MM. Delaunay et Azémard, propriétaires, ont été cédées par eux à la Société. Le conservateur, M. Henri Lebas, a bien voulu recueillir ces sept blocs chez lui; mais auparavant il avait fait photographier ce qui restait du couvent, sous deux aspects. C'est donc grâce aux soins de notre excellent collègue, M. Henri Lebas, que cette vue du vieux Pontoise a été conservée. (Août 1884).

En octobre 1884, la Fabrique de Saint-Maclou, désirant donner congé d'un garde-meuble qu'elle était obligée de payer, nous fit proposer gracieusement à M. le Secrétaire général et à moi de venir choisir pour la Société ce qui pourrait nous sembler bon à conserver; de la sorte, votre archiviste garde chez lui, en attendant que la Société, reconnue d'utilité publique, puisse posséder un musée, les objets suivants :

Un fronton circulaire de 3m 05 de long sur 0m 85 de haut, petites consoles autour; tête d'ange gigantesque au milieu. Cette tête, reposant sur les ailes, remplit tout le tympan.

Deux colonnes plates cannelées (0m 45 de large sur 3m de haut) élargies de guirlandes de fruits sculptées en relief formant retombées (0m 40 larg., 3m haut.); au-dessus des colonnes : chapiteaux corinthiens, au-dessus des retombées : couronnes de laurier entourant le monogramme du Christ et celui de la Vierge.

Une frise, divisée en deux parties longitudinalement, l'une chargée d'arabesques, l'autre avec cannelures, se trouvait sous le tympan en haut des colonnes ci-dessus (long. 3m 65, larg. 0m 40).

Une niche surmontée d'une tête d'ange et avec une coquille dans le cul de four (haut. 1m 40. larg. 0m 95).

Un fragment de l'inscription *Monstra te (esse matrem)* en lettres carrées de 0m 055 de hauteur.

Les cinq objets décrits ci-dessus ayant fait partie de l'ancienne décoration de la chapelle de la Vierge, à Saint-Maclou de Pontoise, datent à l'époque de Louis XV. Ils sont en bois sculptés peints [illegible]

Deux [illegible] petit autel renaissance (fin xvie siècle) : Deux colonnes

en bois, cannelées avec chapiteaux ioniques, le tout bien conservé (Saint-Maclou, h. o^{m} 97, l. 1^{m} 03).

Une corniche en vieux chêne sculpté, provenant aussi de Saint-Maclou (l. 2^{m} 50).

Deux autres morceaux de bois sculptés, de même provenance, ayant servi à la décoration de la chapelle de la Vierge.

Un vieux cadre en bois sculpté et doré (1^{m} 75 sur o^{m} 95), bois de o^{m} 13.

Deux fragments de clôture : petits balustres en haut, parties pleines en bas.

Un dessus d'autel provenant de la chapelle des SS. Crépin et Crépinien.

De cette même chapelle viennent deux statuettes en pierre (o^{m} 80) d'anges ou de génies assis en adoration ou en prière ; l'un, celui de droite, a la tête cassée et la partie supérieure des mains éclatée. Ces deux statuettes, supportées par un fronton brisé, sont de la fin du XVI^{e} siècle ou du commencement du XVII^{e} siècle. Quant au bois sculpté, il est d'une époque postérieure.

Quatre lampadaires ayant servi à mettre autour des catafalques, un entier, trois en mauvais état.

Dix têtes d'anges, plus grandes que nature, jetées au milieu de nuages, ayant servi à entourer une gloire placée au transept, à droite sur le mur du chœur de Saint-Maclou.

Un pied de croix en bois, terminé par une console à chaque bout ; d'un côté un macaron sculpté, de l'autre *Via Crucis* (l. o^{m} 88, h. o^{m} 32). Lorsque l'abbé Driou fit remplacer par une porte vitrée la grille en bois qui fermait la chapelle du Tombeau, on transporta cette grille à l'entrée de la chapelle Sainte-Marthe (où elle est actuellement, 1886), mais les deux anges en carton pâte, en adoration au pied de la croix, et la croix elle-même furent supprimés ; nous n'avons trouvé que ce pied sur lequel elle était posée.

Les objets mentionnés ci-dessus ont été offerts par la Fabrique de l'église de Saint-Maclou.

Une pierre sculptée (une feuille de houx) provenant du grand portail de Saint-Maclou, recueillie et conservée par M. Henri Lebas.

Une statue en pierre, grandeur nature, représentant la Religion ou la Douleur, couverte de voiles de deuil, tient dans ses bras un médaillon sur lequel est le buste d'un prêtre, XVIII^{e} siècle. Cette statue a été trouvée rue Basse, dans la propriété de M. Salles, qui en a fait don à la Société. (Voir Mémoires, Tome VI, page XLII, et Tome VII, page XV). Chez M. Henri Lebas.

Copie à l'huile, par M. Clovis Cousin, d'une enseigne peinte à

fresque (circà 1783), placée sur la maison du maître du pont, actuel lement (1886), nº 22, place du Pothuis (h. om 65, l. om 54), enseign détruite en octobre 1885, par la réfection des plâtres de la façad Cette peinture, représentant 8 arches du vieux pont avec 3 maiso ou moulins dessus. laisse voir le maître du pont faisant un sign à un bateau qui passe, traîné par des chevaux. Un ballon, en hau à droite, semble avoir été ajouté après coup à l'enseigne: (Offe par M. Agnès).

Une Sainte-Famille. La Vierge assise présente le sein droit l'Enfant Jésus étendu sur ses genoux (robe rouge, manteau bleu derrière, à droite, saint Joseph, cheveux et barbe noirs, tient u livre ouvert à la main (vêtement brun). Cette peinture, sur boi était dans la maison du maître du pont (22, place du Pothuis Trouvée par M. Parent, propriétaire, et offerte par M. de Gossell (h. om 81, l. om 61). Le panneau a été rogné à gauche.

Une plaque de cheminée (Anne d'Autriche régente), trouv dans la maison nº 22, place du Pothuis (ancienne maison du maît du pont), par M. Parent et offerte par lui (h. om 60, l. om 55).

GISORS

LES

ÉCOLES AVANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. L'ABBÉ PETRUS LEFEBVRE

Membre de la Société Historique et Archéologique du Vexin

INTRODUCTION

I. — « Nous entendons répéter chaque jour, même par des lettrés, que le moyen âge a systématisé l'ignorance, que le clergé abêtissait les populations pour les dominer, que les nobles ne savaient même pas signer leur nom et s'en faisaient honneur. Les récents travaux publiés montrent ce qu'il en est de ces assertions. Si les bourgeois et les paysans ne savaient rien, c'est qu'ils ne voulaient rien apprendre ; car l'ancienne France ne comptait pas moins de soixante mille écoles, chaque village avait ses groupes scolaires, comme on dit à Paris ; chaque paroisse rurale avait son pédagogue, son *magister*, comme on dit dans le nord. Au treizième siècle, tous les paysans de la Normandie savaient lire et écrire ; sur cette terre classique du plumitif, ils portaient une *escriptoire* à leur ceinture, et bon nombre d'entre eux n'étaient pas étrangers au

latin. Avant 89, il n'existait pas moins de dix-neuf villes d'université (1). Les nobles, pas plus que les vilains, n'étaient hostiles au savoir et aux lettres. Ils se sont associés d'une manière brillante au mouvement poétique du Midi. Les premiers chroniqueurs qui aient écrit en français, Villehardouin et Joinville, sont sortis de leurs rangs, et il est inexact de prétendre qu'ils ont abandonné les magistratures au tiers état, parce qu'ils étaient complétement étrangers aux études de droit, attendu qu'en 1337 les enfants des plus grandes familles suivaient assidûment ces études à l'Université d'Orléans. Quant aux actes qu'ils n'auraient pas signés, sous prétexte que leur qualité les dispensait d'apprendre à écrire, ce qui serait, dit-on, constaté dans ces actes par les tabellions qui les ont rédigés, ils n'ont jamais existé, et l'on peut mettre le ban et l'arrière-ban des paléographes au défi de produire une seule charte où cette formule soit énoncée. » (2)

Ces lignes expriment à peu près toute la pensée de ce travail: montrer, par notre petite ville de Gisors, que les écoles étaient nombreuses avant la Révolution et que les enfants avaient, comme aujourd'hui, toute facilité de s'instruire.

Déjà, en 1847, le Ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, dans un rapport officiel, disait : « Aujourd'hui la France, » avec ses 36,000,000 d'âmes, n'a en tout, dans ses trois cent » soixante-cinq collèges ou dans les établissements privés, qu'un » nombre d'élèves à peine égal au 75,000 élèves de l'ancien régime. » Et il faisait observer qu'il y avait, en 1760, quand la France ne comptait que 24,000,000 d'habitants, 740 collèges dont on a découvert l'existence. Que l'on ajoute maintenant ceux dont les états ne nous sont point parvenus et tous ceux dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous; puis la foule des étudiants, connus ou inconnus, que chaque communauté, chaque chapitre, chaque curé dans sa paroisse, élevaient dans les lettres; l'on verra que « la différence de l'ancien » régime à l'état présent est énorme, puisque la population du pays » s'est élevée dans la même proportion que la population lettrée a » décru. »

II. — Dans beaucoup de départements, des archivistes érudits et consciencieux ont étudié les documents qui concernent l'instruction dans les siècles passés; ces travaux ont mis en pleine lumière la

(1) Toulouse, Montpellier, Orléans, Cahors, Angers, Orange, Perpignan, Aix, Poitiers, Caen, Valence, Nantes, Dôle (transférée plus tard à Besançon), Bourges, Bordeaux, Angoulême, Reims, Douai, Pont-à-Mousson, existaient au XVI^e^ siècle. Rennes, Pau, Dijon, Strasbourg, Nancy, furent créées depuis. Il y avait donc en France, avant la Révolution, 24 Universités, et même 25 si l'on ajoute Avignon, la ville des Papes.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1877.

quantité prodigieuse de petites écoles et de collèges qui distribuaient l'instruction aux enfants des villes et des villages.

Ils ont signalé, et nous signalerons après eux, dans les limites restreintes de notre travail :

La caisse des écoles ;
Les bibliothèques scolaires ;
Les écoles d'adultes ;
Les écoles d'usine ;
Les écoles de hameau,

toutes choses que notre siècle croyait avoir inventées.

Nous verrons l'école gratuite dans le sens vrai du mot ;

L'école obligatoire, non point brutalement, non point par l'amende et la prison, mais moralement.

Nous ne parlerons pas de l'école laïque, puisque ce mot est détourné hypocritement de son sens littéral pour signifier l'école sans Dieu, et que jamais nos pères n'eussent accepté un semblable enseignement.

III. — Les annales de Gisors nous racontent un fait très curieux et trop oublié, qui montre que les seigneurs, au moyen-âge, avaient encore un certain amour de l'étude, et que les joûtes littéraires trouvaient, comme les tournois chevaleresques, de vaillants athlètes parmi la noblesse normande.

Lorsque le pape Callixte II vint à Gisors pour rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, Henri Ier le reçut avec une magnificence extraordinaire et une piété vraiment filiale ; mais afin que rien ne manquât à la splendeur de cette auguste visite, il invita le souverain pontife, les cardinaux, les puissants barons normands et anglais à une dispute sur la dialectique et la philosophie : Deux jeunes seigneurs, fils du célèbre Robert, comte de Meulan, acceptèrent la lutte contre les clercs de la cour pontificale. Ils posèrent leurs arguments avec une telle vigueur, ils les soutinrent avec une telle vivacité d'intelligence et de répartie, que le pape et les cardinaux en furent grandement émerveillés ; ils avouèrent que les belles-lettres et les sciences étaient plus florissantes, qu'ils ne l'avaient pensé, sur les plages de l'Occident. (1)

Soixante ans après, le troisième concile de Latran promulguait le décret suivant : « L'Église de Dieu étant obligée, comme une » bonne et tendre mère, de pourvoir aux besoins corporels et spi- » rituels des indigents, désireuse de procurer aux enfants pauvres, » dépourvus de ressources pécuniaires, la faculté d'apprendre à lire » et s'avancer dans l'étude des lettres, ordonne que chaque église

(1) Guill. de Malm., *Annales.*

» cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs » de cette église et les écoliers pauvres, et qu'on lui assigne un » bénéfice, qui suffisant à sa subsistance, ouvre ainsi la porte de » l'école à la jeunesse studieuse. Un écolâtre sera établi dans les » autres églises et dans les monastères où il y avait autrefois des » fonds affectés à cette destination. Personne n'exigera de rétri- » bution, ni pour la permission d'enseigner, ni pour l'exercice de » l'enseignement, appuyât-il son droit sur la coutume; et la licence » de tenir école ne sera pas refusée à qui justifiera de sa capacité. » Les contrevenants seront privés de leur bénéfice ecclésiastique, » car c'est justice que dans l'Église de Dieu, celui qui, vendant par » cupidité la permission d'enseigner, empêche le progrès des églises, » soit privé lui-même des fruits de son travail. »

Ce décret s'adressait à l'Église catholique; il fut entendu partout et exécuté avec plus ou moins de facilité et de succès.

Il prépara le XII^e^ siècle.

Les documents de la paroisse de Gisors nous permettent de remonter presque jusqu'à cette époque. A elle seulement se borne notre travail : nous n'avons voulu que rechercher si dans notre petite ville on trouvait l'instruction aussi facilement autrefois qu'aujourd'hui, aussi complètement autrefois qu'aujourd'hui, ou si nous devons ce bienfait à la Révolution. (1)

Cherchons simplement la vérité, ne soyons injustes ni envers le passé, ni envers le présent. Ouvrons donc les archives, feuilletons les parchemins et voyons comment l'instruction fut donnée dans Gisors depuis le concile œcuménique de Latran jusqu'à la Révolution de 1793.

Pour plus de clarté nous étudierons :

1° L'enseignement primaire : { Les petites écoles. / Les pensions / Les Ursulines.

2° L'enseignement secondaire : { La Maîtrise. / Le Collège.

(1) Remarquons en passant que le XIII^e^ siècle, ce siècle des belles cathédrales, des grands travaux philosophiques, de trouvères et de troubadours; que la Renaissance, [illegible] le siècle de Louis XIV, n'ont pas attendu la Révolution pour produire leurs chefs-d'œuvre.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

LES PETITES ÉCOLES

I. — *Leur existence avant le* XVI^e^ *siècle*

Par sa situation sur la limite des deux Vexins, Gisors avait acquis de bonne heure une certaine importance ; il est donc probable qu'il se trouvait dans la catégorie des bourgades qui possédaient une école et des maîtres capables d'instruire la jeunesse de la Ville et des campagnes. Un concile de Rouen (1), auquel assistèrent les évêques de Normandie et d'Armorique, ordonna dans le onzième décret : « Que tous les diocésains des deux provinces envoyassent » leurs enfants à l'école de la Ville afin de les faire instruire, excepté » ceux qui resteraient dans les villages pour servir les prêtres. » Ces derniers recevaient l'instruction de ces mêmes prêtres qu'ils assistaient dans leur ministère.

Au milieu de l'agitation des croisades, à cette époque où l'humeur belliqueuse envahissait toutes les classes de la Société, où des guerres perpétuelles de seigneur à seigneur jetaient le trouble et l'agitation dans les esprits, l'instruction n'était point négligée. Robert de Corcon, légat du pape, après avoir prêché la croisade, avec un immense succès, à Rheims, à Paris et à Rouen, promulgua dans un concile provincial de Normandie (2) le décret suivant : « Nous » défendons qu'en permettant d'enseigner ou en conférant la direc- » tion des écoles on exige ou on arrache par force quelque somme » avant ou après cette permission ». Les seigneurs qui avaient si besoin d'argent pour soutenir leurs guerres et leurs dépenses fastueuses, auraient pu abuser de leur patronage ; il les menace d'excommunication.

Dès l'année 1066, Gisors possédait un couvent de moines bénédictins qui probablement ouvrirent, comme partout, une école pour les enfants pauvres de la ville. Il y avait aussi à l'hôpital Saint-Antoine, fondé par les bourgeois de la ville sur les bords de l'Epte,

(1) IX ou X^e^ siècle : *Concil. Normann.* I^e^ pars, p. 37.
(2) 1214. *Concil. Norm.* II^e^ pars, cap. 23, p. 114.

des religieux et des religieuses qui soignaient les malades et enseignaient les enfants. Mais bien des fois assiégée, prise, brûlée, la ville frontière n'eut guère le loisir de se consacrer aux études. Toutefois au XIV^e^ siècle nous trouvons des preuves parfaitement authentiques de l'existence de petites écoles à Gisors.

Le 8 janvier 1337, Jean de Ferrières, seigneur de Gisors, fit hommage (1) à Pierre Roger de Maumont, archevêque de Rouen, pour les écoles de la ville et les appartenances qu'il tenait de lui. Cinquante ans plus tard, Henri de Ferrières, son petit-fils, dût plaider (2) avec Michel Le Pelletier qui se prétendait maître des écoles de cette ville. Ainsi que nous l'avons vu par les conciles, ce patronage était un droit purement gracieux et honorifique; il consistait à donner les écoles à celui que l'on jugeait le plus convenable, ou à qui l'on voulait accorder un avantage et une position; mais les présentateurs ne pouvaient rien exiger de gré ou de force. De plus le 13^e^ décret d'un concile provincial de Rouen (3), tenu en 1445, les oblige à ne choisir que des personnes d'un âge convenable et dont la science et les mœurs sont éprouvées.

Gisors était entré dans le mouvement intellectuel que l'on signale à cette époque dans nos contrées. « L'instruction élémentaire paraît » avoir été assez développée au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle dans les cam- » pagnes normandes. Les écoles y sont nombreuses, les paysans » aisés, les vavasseurs apprécient les avantages, la nécessité même » de l'instruction pour la défense de leurs intérêts : la plupart savent » lire et écrire. Le clergé, qui se recrute en grande partie parmi » eux, montre un bon vouloir actif en faveur de l'instruction popu- » laire. Les écrits du moyen-âge témoignent d'une culture intellec- » tuelle relativement avancée parmi les populations normandes. » (4)

Les héritiers de la famille de Ferrières conservèrent longtemps le patronage des écoles à Gisors, en vertu du fief de l'Isle qu'ils y possédaient. Le 6 août 1521, Pierre de Ferrières nomma « maistre Jehan Caignet pbre » pour tenir les écoles pendant cinq ans; mais un autre maître d'école, Jean Dehors, se prétendant frustré dans ses droits forma opposition. La cause fut portée devant le Parlement qui se prononça en faveur de Jean Caignet à la condition que, s'il avait besoin d'un auxiliaire, il choisirait Jean Dehors de préférence à tout autre. Le 17 février 1570, la famille de Pellevé, seigneur du

(1) R. de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen*, 1^re^ partie.

(2) Charpillon, *Gisors et son canton*, chap. VII.

(3) *Concil. Norm.* I^e^ pars, p. 185.

(4) Baudrillart, *Rapport sur l'état moral, intellectuel et matériel des populations agricoles en Normandie* (*Journal officiel*, 14 février 1878).

fief de l'Isle (1) comme succédant à la famille de Ferrières, revendique la « droiture de pourveoir d'un précepteur d'escolles ydoine » et suffisant audit Gisors pour instruire les enfants, et à cette fin » sera tenue bailler et fournir la maison à ce destinée, sans la » pouvoir appliquer à autre usage. »

II. — *Leur organisation*

A Gisors, comme ailleurs, on apprenait aux enfants, dans les petites écoles, la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique, ce qui est nécessaire à l'ouvrier pour se diriger dans sa carrière obscure et laborieuse; s'ils voulaient poursuivre leurs études, ils avaient les pensions et le Collège. On n'avait pas encore inventé ce programme étendu, compliqué, impossible qu'on impose aujourd'hui aux écoles primaires (2). Les livres de lecture étaient l'histoire sainte, le psautier et les manuscrits; on initiait les enfants à la connaissance des actes notariés en les habituant à déchiffrer les contrats. L'écriture était bien soignée; c'était une gloire, un honneur de bien écrire, et des maîtres spéciaux très habiles enseignaient cet art (3). Un doyen des chapelains de Gisors, Henri Ladmiraux, l'enseigna pendant plus de quarante ans. L'orthographe était au contraire très négligée : l'Académie française n'en avait pas encore fixé les règles; là-dessus chacun suivait son inspiration; d'ailleurs cette science ne fut en honneur que très tard, et plus d'un grand écrivain, que nous admirons, nous ferait sourire si nous lisions les manuscrits de ses ouvrages. Une ordonnance de la Confrérie de l'Assomption nous donne un exemple de l'orthographe en 1581 : « Le dit jour a esté ordonné que les Régents et Maistres des » escolles asisteront à la chappelle dessus les enffans pour garder » que ne viennent scandalles. »

Ces maistres des écoles étaient proposés au chancelier de l'église métropolitaine de la dignité duquel, sous l'autorité de l'archevêque, dépendait l'approbation. (4)

L'école était visitée par le curé, puis par le doyen qui, ordinairement, n'habitait pas Gisors, enfin par l'archidiacre et par l'archevêque; ils examinaient les livres que l'on mettait entre les mains des enfants, interrogeaient les écoliers et veillaient à la capacité et

(1) Arr. du Parl. de Rouen, cité dans un mém. du *Chap. contre le duc de Bellisle*, p. 72. — R. de Beaurepaire, *Recherches*.

(2) Voir le dernier programme envoyé aux écoles primaires.

(3) Arch. de l'Église : *Registres des délibérations de la Confrérie de l'Assomption*, passim.

(4) *Concil. Norm.* IIe pars. Stat. et règl. du 29 mai 1618.

à la moralité des maîtres (1). Cette inspection régulière a été imitée par tout le système actuel d'inspecteurs et de délégués, qui remplace *peut-être* le régime ancien.

Voici les instructions données aux doyens par l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert : « Ils s'informeront soigneusement si les » curés ont soin que dans leurs paroisses il n'y ait point d'enfants » *ou autres* qui croupissent dans l'ignorance; s'il y a des écoles; si » ce sont les vicaires qui les tiennent ou quelles autres personnes; » s'il y a des maîtresses pour les filles; si les filles ne sont point » dans les mêmes écoles que les garçons; si les enfants n'ont point » de mauvais livres; si on leur fait réciter tous les jours à genoux » les prières du soir et du matin en français; si on leur inspire la » modestie dans l'église et la soumission à la maison; si on ne les » souffre point dans le vice (2). » Faisons seulement remarquer, en passant, que l'on rencontre dans ces ordonnances l'instruction obligatoire, l'école d'adultes, l'éducation.

III. — *L'école obligatoire*

Il fallait vaincre l'apathie des populations qui ne comprenaient pas assez tout le prix de l'instruction. La religion usait de son ascendant, autrefois si grand sur les peuples, pour les obliger à envoyer leurs enfants dans les écoles : refus des bénéfices ecclésiastiques, exhortations pressantes des curés à leurs prônes, avertissements particuliers des pasteurs aux pères de famille; rien n'était épargné pour flétrir l'ignorance, blâmer les parents indifférents à l'instruction de leurs enfants, et stimuler la bonne volonté de tous. Avons-nous une meilleure et plus efficace méthode d'appliquer l'obligation? (3) N'était-ce pas là vraiment l'instruction moralement obligatoire, obligatoire de la seule manière qui convienne à un peuple civilisé et libre?

Un synode rouennais de 1235, (4) recommande aux prêtres d'avertir souvent leurs paroissiens qu'ils fassent instruire soigneusement leurs enfants, qu'ils leur fassent fréquenter l'école assidûment; parce que, — et c'est là une peine grave pour ces siècles religieux où l'état ecclésiastique était si honoré, — parce que les ignorants ne seront point admis aux bénéfices ecclésiastiques.

Il faut entendre les éloquentes protestations de Claude de Sainctes,

(1) Arch. de l'Égl. : *Reg. des délib. de la fabr.*, *visites archidiaconales*, passim.
(2) *Concil. Norm.* II[e] pars., art. VI et VII.
(3) Nous avons l'affichage, l'amende, la prison!
(4) *Conc. Norm.* II[e], p. 59.

ıe d'Évreux, contre l'indifférence de ses diocésains : « L'école, ıt l'espérance et le séminaire de la Religion, de l'Église et de tat; c'est là que la jeunesse se forme à la vraie foi, à la piété, ı science, pour fournir à la société des prêtres, des juges, des ıverneurs saints et connaissant leurs devoirs. Hélas ! ce qui ıs était le premier souci des familles, des cités, des évêques négligé ou plutôt abandonné; voilà pourquoi tout marche s la décadence : le prêtre ignore la loi; le juge, la jurispru- ce; les princes du peuple, la sagesse et la prudence. Plus de té, plus de religion, et partant plus de concorde parmi les nmes, mais les dissensions et l'esprit de parti. »

nment ramener l'union, la paix, la concorde, la fraternité ? tons le grand évêque : ses paroles, prononcées il y a trois ans, n'ont rien perdu de leur actualité ; au lieu de chercher à rer un antagonisme désastreux dans ses conséquences entre ignement religieux et l'enseignement laïque, écoutons cet âge n ignorait ces distinctions dangereuses, où l'on acceptait, sans de parti pour instruire la jeunesse, l'homme du monde ou gieux, pourvu qu'ils fussent d'une science et d'une moralité nues. « Pour établir, pour refaire l'union et la concorde, » dit le de Sainctes, « nous ne voyons qu'un moyen radical, c'est abituer les hommes, dès leur plus tendre enfance, à vivre emble et à s'instruire ensemble dans les mêmes écoles, comme ıs un même bercail, afin que, suçant le même lait de la science le la religion, ils puisent les mêmes sentiments et les mêmes ontés. » (1) Voilà pourquoi le Concile de Rouen, de 1581, ımande d'adopter dans chaque diocèse la même règle pour les ı, la même méthode d'enseignement. (2)

IV. — *Écoles gratuites et Écoles payantes*

— Écoles gratuites. — Un point sur lequel nos ancêtres jamais été surpassés, c'est la gratuité. On parle beaucoup ırd'hui de l'instruction gratuite : c'est la folie du jour, c'est la : de notre époque ; disons mieux, c'est le grand mensonge de siècle. L'instruction gratuite telle qu'on l'entend aujourd'hui, le redoublement des impôts, c'est le riche ne payant pas plus le pauvre, c'est l'enfant du millionnaire à la charge de la nune comme l'enfant du pauvre. Nos pères avaient, eux aussi, ruction gratuite, gratuite non pas pour le riche, mais pour le

(1) *Conc. Norm.* II^e^ pars. Stat. Ebroic.

(2) *Conc. Norm.* de Schol. fundat. Statut. p. 235.

pauvre, seulement et uniquement pour le pauvre; le riche payait son écolage.

Les états de Normandie dans diverses suppliques au roi avaient demandé (1) « que les revenus des léproseries et des hôpitaux où il » n'y avait aucuns malades soient employés à l'entretennement des » maistres d'école et pauvres catholiques des paroisses où les » établissements sont assis. »

Gisors se trouvait dans ce cas. Outre la léproserie de Saint-Lazare, il y avait, ainsi que nous l'avons dit, un hôpital fondé par les bourgeois de la ville et enrichi par les libéralités des rois de France et d'Angleterre (2); il était sous le vocable de Saint-Antoine. Brûlé dans l'incendie de la ville, en 1520, il ne resta debout que quelques murs de la chapelle avec l'image de N.-D. de Pitié, souvenir de la protection accordée par la sainte Vierge à Philippe-Auguste. En 1547, nous le retrouvons, sans religieux ni religieuses, désert et inhabité, « tombé en grande ruyne et décadence de sorte qu'il n'y » a plus que la marque du lieu, » (3) les pauvres sont abandonnés, l'instruction des filles complètement délaissée. C'est alors que les habitants appelèrent de la Maladrerie de Sainte-Marguerite, près de Trye-Château, deux Hospitalières de Sainte-Élisabeth du tiers-ordre de Saint-François. (4) « Pauperibus servituræ et civium » dictæ urbis puellas in bonis moribus instructuræ et divino servitio » vacaturæ. »

Le 9 octobre 1575, Marie et Françoise du Bois s'établirent dans une petite maison élevée sur les ruines de l'hôpital Saint-Antoine « pour servir les pauvres et pour instruire les petites filles » à lire, escrire et faire des ouvrages de l'éguille, chose dont les » habitants avaient grand besoing. » (5) Ce fut une grande joie pour les bourgeois qui virent enfin leurs enfants élevés convenablement et chrétiennement, les filles par les Hospitalières, et les garçons par maître Guillaume Le Bas, prêtre, qui succédait à Me Marin Boytard et à Me Jean Le Roy, maîtres des écoles de Gisors. (6)

Cette satisfaction ne fut pas de longue durée. Les Hospitalières de Sainte Marguerite se retirèrent toutes à Gisors (7), bâtirent un

(1) 1567, 1570, 1595, etc.

(2) Arch. de l'Egl. *Plaidoyer pour le procez de l'hospital.....*

(3) Arch. de l'Hosp. *Req. des hab. au prov. des Cordel.*, 1576.

(4) Arch. de l'Hosp., F. 2. Voir toutes les pièces qui expriment la satisfaction des habitants qui ont lesdites sœurs « en singulière recommandation. »

(5) Arch. de l'Hosp., *Req. des hab. au prov. des Cordel.*, 1576.

(6) Arch. de l'Egl., *Reg. de la Conf. royalle de l'Assomption.*

(7) Elles renoncèrent au bois de chauffage du Buisson-de-Bleu, aux rentes, héritages, administration de l'Hôtel-Dieu, parce que leur clôture perpétuelle est « incompatible » avec les soings qu'elles s'étaient soumises de prendre dans l'instruction de la jeu- » nesse de cette ville. » (2 juillet 1634).

ouvent et une église, se cloîtrèrent en 1617; puis appelant à elles uelques Annonciades de Saint-Eutrope de Chanteloup, elles mbrassèrent leur institut le 5 août 1621 (1). Cette décision mécontenta fort les bourgeois de la ville dont les Annonciades « ne pansaient plus les malades et n'instruisaient plus les petites filles, ayant fermé leur escole (2). » Heureusement cette privation ne lura pas longtemps : les Hospitalières furent remplacées par les Jrsulines, dont nous parlerons plus loin. (3)

Le 26 janvier 1657, Élisabeth de Vendôme, veuve de Charles-Amédée de Savoie, duchesse de Nemours et d'Aumale, comtesse de Gisors, prenant en pitié les vieillards et les enfants pauvres de la paroisse, fonda un établissement de charité pour le soin des malades et l'instruction des enfants. L'acte de donation commence en ces termes : (4) « La mendicité publique étant injurieuse à la » nature, le déshonneur de la vie civile et le scandale du Christianisme, on ne saurait trop apporter de soin pour la réprimer, et il » semble qu'on ne puisse le faire plus heureusement qu'en ralliant » en un corps ces membres séparés et en les réduisant en communauté qui les rende capables d'instruction pour les choses du ciel » et d'occupation manuelle pour celles de la terre. » Là, les enfants pauvres qui ne pouvaient aller se faire instruire chez les maîtres qui enseignaient dans la ville et à qui il fallait payer le mois d'écolage, les enfants pauvres ou plutôt les garçons, car les filles étaient instruites gratuitement chez les Ursulines, recevaient l'éducation et l'instruction. On les confiait tout spécialement à la vigilance du pasteur : « Le curé les regardera comme ses ouailles » précieuses, comme la plus belle partie de son domaine et la plus » digne de ses affections pastorales. La maison destinée pour » l'établissement du bureau sera dédiée au bienheureux saint Joseph, « comme à son protecteur, afin qu'elle puisse croître en bénédiction » sous la faveur de ce grand saint. M. le Curé et le corps de la ville » feront choix d'une personne de vertu et de recommandation qui » veillera à l'instruction des pauvres et aura la charité de leur faire » le catéchisme dans la paroisse les dimanches et fêtes pour leur

(1) Arch. de l'Egl., *Reg. des vestures et profess. des relig. Annonciades.*

(2) Arch. de l'Egl., *Plaidoyer pour le procez*, etc.

(3) De plus, dans une transaction passée entre la communauté des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve (21 août 1692) et la ville de Gisors, il fut convenu que les trois sœurs « auront soin de gouverner et instruire les femmes et filles qui se trouveront » reçues dans led. Hôtel-Dieu, les élever dans l'amour et la crainte de Dieu et de la » Très Sainte Vierge Marie, sa Mère, dans la modestie et retenue sy convenable et si » nécessaire aux chrétiens, et surtout au sexe, afin que chacun puisse en tirer de l'édification; les trois sœurs enseigneront aux femmes et filles les ouvrages qu'elles » savent, telles que lesd. femmes et filles sont en état d'aprendre. »

(4) Arch. de l'Eglise et de l'Hospice.

» apprendre à connaître Dieu, à l'aimer et à le craindre, d'où
» dépend toute la bénédiction de cette vie et de l'autre. »

Cette généreuse entreprise ne tarda pas à être frappée d'insuccès par la modicité des ressources dont on pouvait disposer et par l'insouciance des pauvres. — La Confrérie royale de l'Assomption continuait toujours à fournir un instituteur « pour faire l'eschole des pauvres » : une maison sise en face des Annonciades servait de demeure au maître des petites écoles. (1)

Trois quarts de siècle après l'institution du Bureau des Renfermés dans une assemblée générale tenue devant Denys Pantin, conseiller du roi et lieutenant général civil au bailliage, Georges d'Hostel procureur du roi, démontra la nécessité de faire quelques réformes pour accomplir les intentions de la donatrice et procurer aux jeunes garçons l'éducation et l'instruction qui faisaient défaut à plus de la moitié d'entre eux (2). « Il est temps enfin, dit-il, pour la gloire de » Dieu et pour le bien de cette ville, de prendre des tempéraments » tels que tout à la fois on remédie aux inconvénients et on exécute » religieusement toutes les intentions des bienfaiteurs. » Donc « l'instruction qui devait se faire et ne peut être faite dans ce » bureau, se fera dorénavant dans le collège des prêtres de cette » ville, où l'on établira des petites écoles et des maîtres qui instrui » ront gratuitement la jeunesse. » Les revenus de la léproserie de Saint-Lazare et de la maison du Bureau aideront à la construction et à l'entretien de ces petites écoles.

Ainsi fut fait. Dans la grande restauration du collège, qui eut lieu à cette époque (3), on bâtit une vaste salle afin de tenir une ou plusieurs petites écoles, selon qu'il en serait besoin. C'est là que les enfants, appelés par la petite cloche du petit clocher, venaient de 8 h. du matin jusqu'à 10 h. 1/2 et de 2 h. après-midi jusqu'à 4 h. 1/2 apprendre les éléments des sciences dont ils avaient besoin pour se diriger dans le cours de leur carrière obscure et cachée (4). La voix de la cloche leur annonçait l'heure de la prière et la sortie de l'école : elle semblait dire à ces jeunes insouciants que c'était à l'Église catholique qu'ils devaient l'instruction gratuite dont ils jouissaient.

Cependant l'école des Renfermés ne fut pas détruite ; car nous

(1) Arch. de l'Eglise : *Reg. des délib. de la Confr.*, 8 déc. 1699. — Un nommé Pavy y demeurait, puis il voulut aller au Collège ; Prével reprit jouissance de cette maison [illegible], nous trouvons un sieur Lesage tenant les petites écoles moyennant 100 livres par an.

(2) Arch. de l'Egl. — *Délib. du bureau des Renfermés*, dim. 6 mai 1742.

(3) Arch. de l'Egl. — *Délib. des Renfermés, de la Confrérie et de la Fabrique* [illegible] 1742.

(4) Arch. de l'Egl. — *Délib. de la Confr.* dim. 20 mai 1742.

voyons dans le budget de 1764, à l'article recettes : « L'hopital a » estably un maitre d'écolle auquel il donne le logement dans sa » maison ditte le Bureau des renfermez et 270 livres de gages pour » aprendre à lire et à écrire gratuittement à tous les pauvres petits » garçons de lad. ville ; les pauvres petites filles sont instruites au » couvent des Dames Ursulines dont led. hopital a fait réparer les » écolles. » (1)

On n'oublia pas les moyens de stimuler l'assiduité et le travail des écoliers. Prévost, curé de Gisors, étant mort à Paris le 25 janvier 1776, légua 7,000 livres à condition « d'employer annuellement et » aussy à perpétuité 50 livres pour faire aprendre un métier à un » des pauvres garçons de cette ville dont on aura été le plus content » aux écoles et aux catéchismes, suivant l'attestation de M. le Curé ; » — de remettre tous les ans et à perpétuité à M. le Curé pareille » somme de 50 livres pour être employée en achats de livres de » piété, lesquels seront distribués aux catéchismes et aux écoles » gratuites de charité, tant de garçons que de filles. »

L'instruction était en pleine prospérité ; Georges d'Hostel, toujours procureur du roi, pouvait dire : « L'établissement d'une école » de charité a produit tout le bien que l'on en devait attendre. »

Ne fermons pas ce paragraphe sans signaler une autre tentative. En feuilletant les délibérations de l'Hôtel-de-Ville nous avons découvert un détail qui étonnera grandement nos lecteurs. Jusqu'à présent, nous étions bien persuadés qu'avant ces derniers temps personne ne s'était préoccupé des fabriques où les familles pauvres sont obligées d'envoyer leurs jeunes enfants avant qu'ils aient reçu une instruction complète ; or, voici ce que nous avons trouvé. Le vendredi 21 décembre 1759, quand Brisout voulut établir à Gisors une filature de coton, on ne l'imposa que de 6 livres de taille « parce » que ledit sieur Brisout et ses associez se chargeront d'établir à » leurs frais une école gratuite pour l'instruction de leurs élèves (2) ». Cette clause répétée deux fois dans l'acte de réception, fut néanmoins rayée. Pourquoi ? Nous ne le savons pas ; mais il nous a paru intéressant de relever ce point inédit de notre histoire.

II. — Écoles payantes. — A côté de ces écoles gratuites pour les pauvres, il y avait, pour les garçons comme pour les filles, des écoles payantes où des maîtres et maîtresses libres enseignaient. Pierre Duchesne, maître écrivain à Magny « ayant appris qu'il n'y » a aucun maître en cette ville dends laquelle il y a un grand » nombre d'enfands en état d'aprendre à lire, écrire et la Ricmétique »

(1) Arch. de l'Hosp. — *Etat à col. des recettes et des dépenses*, 1764.

(2) Arch. de la Mairie. — *Reg. des délib.* 21 déc. 1759.

demanda l'autorisation d'enseigner la jeunesse. Les bourgeois furen convoqués à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur cette demande aucun ne s'y présenta ; alors, « veu l'inthérest public et l'instructio » de la jeunesse, » Thierry, lieutenant de maire, Picquet Dagneaux, échevins, lui permirent d'urgence d'enseigner (1). Trei ans plus tard, Pierre Maillard (2), clerc de Trye-Château, Antoi Lesas de Bois d'Ennebourg (3), Jean-Alexandre Belhoste de Dangu sollicitent la permission de s'établir à Gisors « pour y faire l » écolles et instruire la jeunesse », on s'enquiert de leurs bonn vie et mœurs et de leur religion catholique, apostolique et romain après en avoir conféré avec M. le curé de cette ville et de s consentement, les échevins leur permettent de s'établir à Gisors d'y « faire les écolles sous la direction dud. sieur Curé ».

III. — Résultats. — Nous avons les éléments suffisants po apprécier les résultats de l'enseignement donné dans ces écoles gr tuites et payantes. La magnifique église de Gisors a été bâtie p des ouvriers du pays. Qui a tracé le plan de ce vaste édifice ? Qui sculpté les statues et les mille détails d'ornementation des tours des portails ? Qui a fait les charmantes ferrures et les portes remarquables ? Ce sont des gens du peuple qui étaient tout à la fo architectes, entrepreneurs et ouvriers. Certes, leurs noms n'offre rien d'aristocratique ; ils s'appelaient Jumel, Grappin, Coulle, Gos Bocquet, Adam, Corneille, tous de Gisors. Or, pour accomplir travaux, il fallait savoir le dessin, l'histoire religieuse et l'histo profane ; mais avant d'apprendre toutes ces choses il fallait connaî la lecture, l'écriture, l'arithmétique. D'ailleurs les archives de Fabrique nous ont conservé plusieurs notes ou pétitions faites signées par ces maîtres maçons, serruriers et menuisiers.

A cette époque, Gisors possédait vingt-cinq ou trente Confré de métiers ou de dévotion : marchands, bouchers, tanneurs, ma chaux, maçons, laboureurs, mégissiers, jardiniers, tailleurs, cord niers, cabaretiers, boulangers, bourreliers, savetiers, cordi pâtissiers, menuisiers, tisserands, charcutiers ; chaque corps métier avait sa Confrérie, ses délibérations et par conséquent registres. Quelques-uns de ces registres nous ont été conservés celui de la Confrérie de Saint-Antoine, des charcutiers, comme le 19 janvier 1729, est généralement bien écrit, très lisible et l

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville. — *Délib. du lundi 29 mars 1723.*
(2) *1759, 10 fév. samedi.*
(3) *1759, 6 juillet, vendredi.*
(4) *1760, 10 octobre, vendredi.*
(5) Les uns sont à l'église, d'autres chez des particuliers.

n'y rencontre que deux ou trois frères ne sachant pas signer. Le registre de la Confrérie de Saint-Fiacre, des jardiniers, est mieux écrit au commencement que vers la fin et c'est sur la fin seulement que l'on rencontre quelques administrateurs ne sachant pas signer. Ainsi pour les autres.

Les Archives de la Mairie contiennent plusieurs documents sur la milice bourgeoise ; en 1729, la Compagnie des garçons, celle du Bourg et celle de la rue de Cappeville adressent une pétition à l'Hôtel-de-Ville : sur 74 pétitionnaires, trois seulement ne savent pas signer.

V. — *Coup d'œil sur les Écoles du Doyenné*

Avant de raconter les désastreux effets de la Révolution française sur l'instruction primaire, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots sur les écoles du doyenné de Gisors au XVIII[e] siècle. (1)

Gisors possédait sept petites écoles, deux pensions, une maîtrise et un collège.

Le Boisgeloup, alors comme aujourd'hui, dépendait de la paroisse de Gisors, quoiqu'il fût du bailliage de Chaumont; nous voyons par une décision archidiaconale qu'un prêtre était chargé d'y faire le catéchisme, dire la messe et tenir les écoles; mais le plus souvent cette dernière fonction était accomplie par des laïques. Le curé était obligé de veiller à l'exécution de cette décision. (2)

Le doyenné de Gisors comprenait alors beaucoup plus de paroisses qu'aujourd'hui. Dans l'année 1716, il fut visité par Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, qui trouva cinq paroisses sans écoles, quatre écoles tenues par le curé, seize par les vicaires, dix-sept par des clercs et deux par des particuliers.

Amécourt possédait une école avant 1640, puisque nous voyons le trésorier inscrire sur ses registres : « Baillé au magister pour toute » son année 12 livres » ; cette rétribution fut bientôt doublée, et en 1735 portée à 100 livres. Le maître d'école était logé dans la maladrerie, mais en 1662 on lui bâtit une « escolette » spéciale (3). Nous savons qu'il y avait, outre l'école des garçons, une école de filles tenue par une fille de la paroisse.

Bazincourt : le clerc tient l'école des garçons, et sa fille celle des filles.

Beauficel : école de garçons, pour laquelle M. de Folleville, curé de la paroisse, a fait une fondation ; la fille du pays, qui fait l'école

(1) Nous avons puisé largement dans les admirables *Recherches sur l'instruction dans l'anc. dioc. de Rouen*, de M. R. de Beaurepaire.

(2) Arch. de l'Eglise : *Reg. des délib. de la Fabrique*, 25 juin 1672.

(3) M. Lebeurier, archiviste : *Annuaire de l'Eure*, 1869.

aux petites filles, reçoit de la fabrique, le logement, et de ses écolières, l'écolage.

Beauvoir : école.

Bernouville : point d'école. (Aujourd'hui non plus).

Bézu-la-Forêt : école de garçons ; l'école des filles est tenue par une fille de la paroisse n'ayant d'autres gages que ceux que lui fournit le curé.

Bézu-le-Long : l'histoire de ce pays a conservé un aveu de Jean de Ferrières, daté du 15 juillet 1408 : « J'ai le droit ou puis donner » les escoles dudit lieu de Bézu toutes fois que le cas s'offre. » C'est ainsi que vers la moitié du xv^e^ siècle nous voyons le curé Jean Langlois instruisant les enfants.

Bosquentin : l'école des filles est tenue par la sœur du curé; école de garçons.

Bouchevilliers : outre l'école des garçons, les filles reçoivent l'instruction gratuite d'une fille bonne et dévouée.

Le Coudray-en-Vexin : école.

Saint-Denys-le-Ferment : école.

Doudeauville : école.

Saint-Éloi : point d'école. (Aujourd'hui non plus.)

La Feuillie : école de garçons ; l'école des filles est tenue par la servante du curé.

Fleury-la-Forêt : « il y a un ecclésiastique dans ladite paroisse » établi pour lesdites écoles, auquel nous enjoignons aux habitants » d'envoyer leurs enfants assidûment » (1) ; trois écoles de filles.

Gaillarbbois : M^me^ Bourlet avait fondé une rente de 300 livres pour entretenir deux sœurs de Saint-Lazare chargées d'instruire et de soigner les pauvres.

Hébécourt bénéficiait de cette fondation.

Heudicourt : école de garçons ; quelques femmes de bonne volonté tiennent des écoles de filles.

Lilly : point d'école au moment de la visite.

Lisors : point d'école au moment de la visite de l'archevêque.

Longchamps : l'école des garçons avait été dotée par M. de Mainneville ; on y enseignait le latin à l'occasion ; l'école des filles était tenue par une sœur d'Ernemont.

Lorleau : école.

Lyons-la-Forêt : le maître d'école reçoit deux pistoles de la ville et l'écolage des garçons ; la maîtresse reçoit l'écolage des filles et une pistole de la Confrérie de la Sainte-Vierge. Vers 1742, Charles-Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, et Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Bellisle, de Gisors et de Lyons,

(1) *Visite des églises*, par Mgr Colbert.

fondèrent dans cette paroisse une école de sœurs de la Providence de Rouen ; on lui réserva 200 livres de rente sur les biens du monastère de Lyons, quand on le réunit au prieuré de Saint-Jean d'Andely.

Mainneville : école de garçons avec une fondation pour l'instruction gratuite des pauvres ; la maîtresse des filles reçoit 10 livres de l'Eglise, 15 livres du curé, 6 boisseaux de blé, 5 livres pour son logement, et l'écolage des écolières.

Martagny-en-Lyons : école de filles tenue par une fille de la paroisse ; école de garçons.

Saint-Martin-du-Bosc : école.

Ménesqueville : école.

Mesnil-sous-Verclives : école de filles tenue par une fille de la paroisse ; « petites escoles » de garçons dans une maison dépendante de l'église. (1)

Mesnil-sous-Vienne : école.

Mont-Rôti : école.

Morgny-la-Forêt : école.

Neaufles : l'école est tenue par le vicaire ; quelques petites filles viennent à la même école que les garçons.

Neufmarché-en-Lyons : école.

Neuve-Grange (la) : école.

Nojon-le-Sec : école de filles tenue par une fille de la paroisse ; école de garçons.

Saint-Paër-en-Vexin : école. (Il n'y en a pas aujourd'hui.)

Puchay : école de filles tenue par la femme du clerc, lequel tient l'école des garçons ; dès le moyen âge on fait mention d'une école dans cette paroisse.

Rosay-en-Vexin : deux sœurs de Saint-Lazare reçoivent, d'une fondation, 275 livres pour l'école des filles ; école de garçons.

Sancourt : école.

Saussay-la-Vache : une fille reçoit le logement et quelques gages du doyen pour l'école de filles ; école de garçons.

Thil-en-Vexin : école de filles tenue par la sœur du curé ; école de garçons.

Tierceville : école de garçons ; école de filles peu nombreuse tenue par une femme. (Il n'y a pas d'école aujourd'hui.)

Toufreville-sur-Ecouis : écoles tenues par les sœurs de la Charité ou de la Mission.

Transières : point d'école.

Le Tronquai : école.

Verclives : école. (Il n'y en a pas aujourd'hui ; réuni à Mesnil-Verclives.)

(1) Archives de la paroisse : *Délib. du dim. 30 juillet 1690.*

Cette simple énumération, malgré sa sécheresse apparente, a u grande éloquence ; elle nous montre, au commencement xviii[e] siècle, l'instruction répandue dans toutes les campagnes ; paroisses étant plus multipliées et devant subvenir à l'éducation enfants qu'elles possédaient, les maisons d'école se trouvaient là-même plus nombreuses (1). Sans doute le progrès était possi la condition des maîtres et maîtresses était bien précaire : le te et l'expérience y auraient pourvu. Il n'y avait qu'à profiter éléments qui se rencontraient déjà dans toutes les campagnes, faire des réformes prudentes, réfléchies, sérieuses, au lieu de renverser, bouleverser, détruire comme le firent les révolutionnai

VI. — *La Révolution*

Revenons à Gisors.

Tout allait donc pour le mieux, et les sages mesures inspi par l'expérience et les besoins de chaque siècle, n'auraient fait perfectionner l'œuvre si laborieusement accomplie de l'instruc populaire, lorsque survint la Révolution. La Religion qui éta force et le soutien de cette institution fut persécutée, les pr furent chassés et poursuivis ; au nom de la liberté, on alla jus violenter les consciences et à porter le trouble et le désordre les écoles, ce sanctuaire de l'enfance que toutes les agitat devraient respecter.

A la fin de 1791, les instituteurs de la jeunesse à Gisors ét Aphrodisie-Victor-Thomas de Blanmont, Charles-Michel F Jean-Louis Faburel, Guillaume-Vincent Parmentier, et Su Boursier pour les garçons ; Catherine Louvet, veuve Ron Justine de Blanmont, Laniesse et Cousin pour les filles. — 17 janvier 1792, ils comparurent devant la municipalité pour p le serment civique (2). Faburel, Parmentier et demoisell Blanmont n'eurent pas le courage de résister et prêtère serment ; ils furent imités quelques jours après par Thom Blanmont (3). Mais les autres refusèrent parce qu'ils y voy une atteinte à leur conscience et à leurs principes religieux. républicains, sans s'inquiéter autrement de l'enseignement jeunesse, défendirent aux réfractaires d'instruire dans la « parce qu'on craignait le fanatisme (lisez : catholicisme) déjà » répandu dans les écoles. »

(1) Beaucoup de paroisses et de hameaux, aujourd'hui réunis à d'autres comm avaient jadis chacun leur école qu'ils ne possèdent plus maintenant.

(2) Arch. de la Mairie. *Délib. du Conseil municipal.*

On ne s'en tint pas là : le mercredi 28 août 1793, fut dressée une liste de suspects (1) sur laquelle on eut soin d'inscrire la dame Laniesse, qui avait refusé de prêter le serment. Or on sait combien était dangereuse cette inscription entre les mains des républicains de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; on sait avec quelle terrible facilité ils s'en servaient, puisque les femmes qui refusaient de porter la cocarde tricolore au côté gauche de leur bonnet, étaient regardées comme suspectes et emprisonnées (2).

La Révolution avait aussi sa manière d'arrêter l'émulation des enfants : elle inventa la fête de la Jeunesse « dont le but, disait la » commune de Gisors, est de former à toutes les vertus républi- » caines les cœurs des jeunes citoyens, l'espoir de la patrie, et de » faire jaillir dans leurs âmes quelques étincelles de ce feu sacré » qui doit entretenir en eux l'amour de la liberté. » Mais la République n'est pas riche ; aussi toute la fête consiste en beaucoup de paroles, un prix et deux accessits. On interrogea les enfants sur les droits de l'homme, les devoirs du citoyen et divers passages de l'acte constitutionnel ; puis le citoyen maire, Jean-Jacques Vinot, leur adressa la parole en ces termes : « Jeunes citoyens, la Patrie » fonde sur vous ses plus chères espérances ; vous marcherez d'un » pas rapide et assuré dans les voies de la liberté où vos ancêtres, » courbés sous le poids de leurs habitudes et ayant à lutter sans » cesse contre d'antiques préjugés, n'ont pu former encore que des » pas chancelants. » Après cette ridicule allocution, il embrassa les bienheureux lauréats (3).

Pour s'assurer de l'enseignement révolutionnaire des instituteurs, on leur demanda un nouveau serment. Un autel fut dressé dans notre église, transformée en salle de danse ; au dessus de l'autel, une statue de la Liberté s'appuyait sur des faisceaux ; les emblèmes de la Concorde l'entouraient. L'orchestre jouait la *Marseillaise*, le chœur reprenait le *Chant du Départ*. Alors un pauvre enfant de douze ans vint déclamer un discours emphatique devant la foule assemblée ; puis les instituteurs et institutrices s'avancèrent pour jurer « au nom de la patrie, de veiller à la conservation des » lumières, aux progrès de la philosophie et de la morale, et de » n'inspirer à leurs enfants que des sentiments républicains. » Nous savons qu'alors Emy avait 54 élèves, Faburel 60, Parmentier 63, Thomas de Blanmont 54, la veuve Romery 28 ; ces trois derniers étaient instituteurs libres. Clair Graux était à l'école des Renfermés et Jean-Baptiste-Justin Auzoux à celle du Boisgeloup.

(1) La municipalité résista longtemps avant de dresser cette liste ; mais le parti avancé, stimulé par le comité de salut public et le club, finit par l'obtenir.

(2) Arch. de la Mairie. *23 sept. 1793.*

(3) Arch. de la Mairie. *Compte rendu de la fête*, 10 germinal an VI.

[illegible] VII. dans l'odieuse fête de la mort de l[illegible] des imprécations contre les ty[illegible] en face des agents muni[illegible] corps dans l'église. on fr[illegible] la royauté et à l'ana[illegible] la République et à la Co[illegible] le refusa elle fut déno[illegible]

[illegible] de la lecture, de l'écritu[illegible] l'aiguille. La R[illegible] ses devo[illegible] l'enfance dont [illegible] sait insp[illegible] qui appe[illegible] l'église de Gisors [illegible] aurai[illegible] enseig[illegible] de la [illegible] des tanneu[illegible]

PENSIONS

[illegible]

an-Baptiste Moy, de Flavacourt, maître d'école et de pension à émontiers, demandent à tenir pension dans notre ville. Leurs quêtes et leurs certificats sont communiqués à M. le Curé pour re examinés, afin de connaître la capacité et les mœurs des stulants. Le curé, les échevins et les conseillers de ville étant mbés d'accord sur les talents et la vie régulière de Gelé et de Moy, leur fut permis « de s'établir en cette ville pour y tenir les écolles et une pension sous la direction dudit s^r Curé de cette ville. » ersonne mieux que les curés de Gisors n'était capable d'éprouver science et les talents de ces maîtres, car tous avaient pris leurs rades à l'Université de Paris, beaucoup même étaient docteur de lusieurs facultés. (1)

Enfin, le 1^er germinal an II, (2) lorsqu'on indiqua aux parents hez quels instituteurs et institutrices ils devaient envoyer leurs nfants, de Blanmont obtint de garder ses pensionnaires âgés de plus e onze ans : « Ils savent tout ce que l'on est obligé d'apprendre dans les écoles primaires, dit-il, mais les parents veulent qu'ils se perfectionnent dans l'art d'écrire et de compter et de savoir tenir les livres. » Cette instruction n'étant pas donnée « aux frais de la République » lui fut permise.

Ces quelques lignes, tout insignifiantes qu'elles paraissent, nous ont semblé intéressantes pour les Gisortiens, parce qu'elles montrent e développement que l'instruction avait pris dans notre pays, avant la Révolution.

URSULINES

I. — *Leur fondation*

Le registre de la Confrérie royale de l'Assomption de la Sainte-Vierge, nous montre inscrit parmi les frères en l'année 1601, le nom de « discrette personne M^e Jacques Gallemant, docteur en théologie, curé d'Aumale. » Ce nom mérite d'être conservé à la reconnaissance des habitants de Gisors, parce que c'est celui d'un homme puissant en œuvres et en paroles. Il vint en cette ville prêcher l'Avent et le Carême et il le fit avec un grand succès et beaucoup de fruit. Comme M. de Beaurepaire, (3) nous pensons qu'on doit lui attribuer la première idée de faire venir à Gisors des Ursulines pour l'instruction des filles. La fondation des écoles était

(1) Raoul Nepveu, Robert Denyau, G. de l'Isle d'Ormeau, etc.

(2) Arch. de la Mairie. *Reg. des délib.*

(3) *Recherches sur les établissements d'instr. publ.* II^e part., chapitre III.

sa principale préoccupation : le collège d'Aumale, les Ursulines de Paris, les écoles de Pontoise, d'Harfleur et de Montivilliers lui doivent leur fondation ou leur restauration. Nous pensons donc que c'est sous son inspiration que Marie Rupert, veuve d'un bourgeois de Gisors, nommé Jean Aubert, commença ses démarches pour obtenir des religieuses de Sainte-Ursule.

Déjà l'on pouvait pressentir la clôture des Hospitalières de Saint-Antoine (1) qui, n'enseignant point par vocation, n'avaient accepté cette fonction que sur le vœu pressant des habitants de Gisors et pour ne pas laisser les vieillards pauvres sans garde-malades, ni les enfants pauvres sans maîtresses d'école. Il fallait donc pourvoir à les remplacer le jour où elles fermeraient leurs classes.

Or depuis quelque temps l'on parlait des grands fruits procurés par une institution établie sous le vocable de Sainte-Ursule. Madeleine L'Huillier, veuve de Le Roux de Sainte-Beuve, conseiller au Parlement de Paris, apprenant les bienfaits inappréciables que les filles d'Angèle de Méricie rendaient pour l'instruction de la jeunesse, résolut de les imiter en France. Elle réunit quelques compagnes avec lesquelles elle fit les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance et le vœu spécial d'enseigner les petites filles. Cette congrégation fut approuvée par Paul V ; elle se mit en rapport avec quelques associations du même genre qui existaient en France et fut la source de plusieurs autres couvents d'Ursulines. (2)

Gisors avait aussi son association de femmes pieuses, zélées pour l'instruction ; comme nous l'avons dit, elle dut son existence à Jacques Gallemant, fondateur des Ursulines dans l'archidiocèse de Rouen. Elle fut activement soutenue à son origine par « vénérable » et discrette personne Me Raoul Nepveu, bachelier en théologie, » licentié en droit canon, docteur es arts, curé de l'Eglise de ceans », principal du collège d'Harcourt, recteur de l'Université de Paris.

La présidente de cette association était Marie Rupert ; elle en était l'âme et la vie ; c'est elle qui fit les démarches nécessaires (3) pour obtenir des lettres patentes du roi Louis XIII. Le monarque les accorda avec satisfaction (4) : « Il a esté, disait-il, bien et duement informé par plusieurs personnes de vertu et probité du » grand profit et utilité que apportent à ses sujets les congrégations » assemblées depuis quelque temps sous le nom de la Bienheureuse » Sainte-Ursule pour vaquer à l'instruction des petites filles à la » piété, aux bonnes mœurs et aux exercices et occupations conve-

(1) Voir : Petites écoles.

(2) R. de Beaurepaire, *Recherches*.

(3) Dès 1610.

(4) Le 7 juin 1616.

» nables à leur sexe ; et que lui-même reconnoit le grand fruict qui » doibt réussir de ladicte instruction par le moyen de laquelle les » semences de piété et vertu, jetées de bonne heure dans les jeunes » âmes, fortifiées et habituées en icelles par la bonne nourriture et » éducation, espandront, vives après, des fruicts de bonne odeur » en tous endroicts selon les diverses conditions auxquelles il plaira » à la divine Providence les appeler et réussiront à un très grand » bien. »

Déjà la petite association avait sa maison et sa chapelle : Denys Noël, conseiller clerc au bailliage de Gisors, leur avait donné une maison ; on y bâtit une chapelle dédiée à la Présentation de la Très-Sainte-Vierge ; la messe y fut célébrée pour la première fois le 19 mars 1614 (1). Trois Ursulines de Pontoise ayant à leur tête Françoise de Saint-André, vinrent initier la nouvelle communauté à la règle de Sainte-Ursule. Enfin, le 25 juillet 1621, François II de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, vint lui-même les installer solennellement ; on alla les chercher dans la maison de leur fondatrice pour les conduire à leur nouveau monastère (2). Ce fut une fête véritable pour les bourgeois de Gisors qui allaient enfin posséder des institutrices dévouées, estimées partout, aimées du peuple, appelées dans toutes les villes et bourgades où il était possible de leur offrir un asile et une école.

Parmi les protecteurs ou bienfaiteurs de la nouvelle communauté, citons seulement : Mlle la princesse de Longueville ; Mme la marquise de Matignon, sa sœur ; Madame la duchesse de la Roche-Guyon, sa nièce ; Madame la marquise d'Orléans-Rothelin, dame de Neaufles, qui assistèrent à la translation des religieuses (3) ; Gilbert Robillaut, prieur commandataire de Saint-Ouen de Gisors (4) ; Achille Frontin, lieutenant-général de Gisors, qui fit de grandes aumônes à la communauté (5) ; Elisabeth de Vendôme, qui leur céda une rue voisine de leurs bâtiments pour agrandir l'enceinte du monastère (6) ; Catherine Dejardins qui leur donna une rente à condition qu'elles aumôneraient un dîner par an aux prisonniers de la ville. (7)

La fondatrice prit aussi le voile et mourut peu de temps après, avec la consolation de voir son œuvre parfaitement établie. Deux des religieuses de Pontoise étaient retournées à leur couvent, la

(1) Hersan, *Hist. de Gisors.*
(2) Arch. de l'Eglise. *Reg. des vestures et profess. des relig. Ursulines.*
(3) Ibid.
(4) R. de Beaurepaire, *Rech.*
(5) Arch. de l'Eglise. *Reg. des vestures*, vers 1650.
(6) Hersan, *Hist. de Gisors* (janvier 1657).
(7) T. Duplessis, *Desc. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 305 (28 août 1657).

supérieure Françoise de Saint-André n'y retourna que le 3 juillet 1633. (1) Les Ursulines avaient alors pour directeur Robert Denyau, docteur en droit canon et droit civil, le futur historiographe du roi, et curé de Gisors.

Le monastère était grand, bâti régulièrement et commodément sur les bords de l'Epte, bien aéré, entouré de deux grands jardins fruitiers et potagers avec une basse-cour. Quelques sœurs embellirent le jardin avec le peu d'argent que des parents aisés mettaient à leur disposition : Françoise de l'Epine, sœur de Sainte-Cécile, éleva à la Mère de Dieu une chapelle qu'elle orna des ouvrages de ses mains, car elle était très adroite et très ingénieuse (2); Marie de la Mare, sœur de Saint-François, fit bâtir, dans l'enclos, un sanctuaire à la Très-Sainte-Vierge : elle aimait à s'y retirer seule pour méditer en silence (3); Marie Dufour, sœur de Sainte-Claire, construisit, à sainte Madeleine, une grotte où souvent elle venait prier. (4)

II. — *Pauvreté de la Communauté*

Les dépenses qu'il fallut faire pour l'entretien et la réparation de la maison, dépassèrent bientôt les revenus; la cherté des vivres accrut encore la misère des pauvres religieuses; leurs créanciers se montrèrent impitoyables, si bien que Dominique de la Rochefoucauld de Saint-Elpis, archevêque de Rouen, songea un instant à les supprimer. Une commission nommée à cet effet agit avec une sévérité inouïe. (5)

Mais Nicolas-Charles-Antoine Prévost, docteur en théologie et curé de Gisors, prit leur défense avec chaleur : il s'inquiétait de l'avenir des enfants privées d'instruction, et réclamait énergiquement des maîtresses d'école. L'Hôtel-de-Ville s'émut aussi de cette grave affaire, les bourgeois furent convoqués et l'on prit la résolution suivante : (6)

« L'assemblée, après avoir été instruite de la destruction projettée de la communauté des dames ursulines de cette ville, a » arrêté que messieurs les maire et échevins feront, au nom du » corps et communauté de cette ville, de très humbles et très » respectueuses remontrances à sa Majesté et à nos Seigneurs de la » commission, sur l'utilité et la nécessité de faire subsister en cette

(1) Arch. de l'Eglise. *Reg. des vestures.*
(2) Ibid. Ibid. (1646-1664).
(3) Ibid. Ibid. (21 nov. 1651).
(4) Ibid. Ibid. (1669-1695).
(5) Ibid. *Corresp. échang.* à ce sujet entre le curé et les vic. génér.
(6) Arch. de la Mairie. *Reg. des délib.*, vendredi 3 juin 1768.

» ville laditte communauté des dames Ursulines, qui instruit gratis » les pauvres filles et élève avec édification et à peu de frais les » filles de la ville et des environs ; que si elles ont besoin de » secours, c'est l'évènement du sistème (1) et la cherté des vivres qui » en sont cause ; que sa majesté et nos Seigneurs de la commission » venant à leurs secours sur les fonds de quelque communauté » détruite, elles subsisteront et seront très-utiles à la ville, aux » environs et à l'état. »

Quatre mois plus tard les bourgeois s'adressent au crédit et à la bienveillance de l'Archevêque.

« Depuis l'année 1621 que les dames Ursulinnes sont établies en cette ville, on éprouve l'utilité de leur institut par le zèle avec lequel elles se sont portées à l'instruction gratuite des pauvres filles ; elles sont les seulles dans la ditte ville qui s'appliquent à cette bonne œuvre ; il n'y a pas même d'autres écoles en règle pour les filles, l'endroit n'étant ny assez considérable, ny assez riche pour faire l'état des maîtresses. Que si la ditte communauté venait à être détruite, il en résulterait un préjudice considérable pour les filles, lesquelles resteraient sans instruction. Et comme les dittes dames Ursulinnes craignent leur destruction, l'assemblée d'une voix unanime a arrêté que Mgr l'archevêque sera très humblement supplié au nom des maire, échevins, officiers, notables, et communauté de cette ville d'accorder sa protection et d'interposer son crédit pour la conservation de la communauté des dittes dames Ursulines : à laquelle fin M. le Curé de cette ville et M. Renault, conseiller de ville et président au grenier à sel, sont priés de vouloir bien présenter la présente délibération à Mgr l'archevêque et de le supplier d'y avoir égard. »

Mgr promit qu'il « s'intéresseroit vivement à la conservation de l'établissement des dames Ursulinnes et à tout ce qui concernait le bien de la ville. » (2)

Ces démarches furent couronnées de succès, mais à la condition ue les religieuses ne recevraient plus de sœurs sans dot ni de ensionnaires à trop bas prix. (3) « L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville ayant appris que ses vœux sont remplis pour la conservation de l'établissement des Dames Ursulines de cette ville, et que le succès en est dû aux soins, aux peines et aux sollicitudes que Mgr l'archevesque s'est donné » (4) lui vote des remercîments.

(1) Le fameux système financier de Law, dont la banque, par son effondrement, ina tant de familles.

(2) Arch. de la Mairie. *Reg. des délib.*, lundi 7 nov. 1768.

(3) Arch. de l'Eglise. *Correspond.* du 6 fév. 1769.

(4) Arch. de la Mairie. *Reg. des délib.*, vendr. 14 avril 1769.

rement, quel talent ces religieuses s'adonnaient à l'enseignement! La reconnaissance du peuple les entourait de respect et d'amour, leur donnait un nom qui exprimait toute son admiration : « La divine et sainte Compagnie. » Ah! c'est qu'elles étaient bien dévouées, souvent très doctes et habiles, surtout bien bonnes ces religieuses qui passaient leur vie entière à distribuer, aux enfants du pauvre et du riche, l'instruction qui donne le pain de l'intelligence et le travail qui donne le pain du corps!

Comment, en effet, le peuple et les enfants du peuple n'auraient-ils pas aimé Charlotte Geneviève de Belloy, sœur de Saint-Augustin, qui, le jour de sa profession, lorsque, prosternée le front dans la poussière, elle faisait le sacrifice de sa liberté, demandait à Dieu de mourir à 33 ans dans l'instruction des enfants! Dieu entendit sa prière; après quinze années de dévouement et de labeurs, elle mourut, dans sa 33e année, maîtresse des pensionnaires (1); — Anne de la Mare, sœur de Saint-Jean l'Évangéliste, qui, à quatre-vingts ans, s'estimait heureuse de passer une heure chaque jour dans la petite classe (2); — et tant d'autres que le monde ignore, mais dont les mérites sont écrits au livre de vie et connus de Dieu seul!

Nous avons le registre où sont consignés les actes de leur profession : il porte les noms des religieuses, celui de leurs parents, leurs qualités, titres, demeures; on y a inscrit, après le décès de chacune d'entre elles, un petit éloge funèbre, résumé de leurs qualités et de leurs vertus. Ouvrons-le pour y prendre quelques notes sur le sujet qui nous intéresse, et citons quelques noms.

Anne de Belloy sœur de la Conception (3), Anne Chassinat sœur du Saint-Sacrement (4), Madeleine Frontin sœur des Anges (5), surent se faire aimer et obéir des petits enfants; elles les soignaient avec la tendresse d'une mère, prenant part à toutes leurs joies et à toutes leurs peines, les instruisant adroitement et leur « insinuant » la dévotion par de petites adresses et persuasions qui leur gagnaient » les cœurs sans jamais les rudoyer. » Marie de Bressolles (6), qui prit en religion le nom de Saint-Cyr, probablement en reconnaissance de la maison de Saint-Cyr où elle avait fait ses études, dépensa toute sa belle intelligence à l'instruction des enfants; elle connaissait parfaitement le chant de l'Église dont sa voix admirable faisait ressortir la beauté; pendant vingt ans elle enseigna l'écriture

(1) 1704-1719.
(2) 1646-1711.
(3) 1631-1658.
(4) 1635-1661.
(5) 1636-1663.
(6) 1708-1749.

qu'elle savait si bien tracer. Catherine Allen sœur des Séraphines (1), se dévoua au labeur si ingrat et si difficile d'enseigner les enfants et particulièrement les moins favorisées du côté de l'intelligence et de la mémoire ; elle y déploya un talent, une adresse, une patience extraordinaires qui furent bien souvent couronnés de succès. Marie-Geneviève Maillard, sœur de Sainte-Julie (2), fut très habile dans la science de la médecine. Depuis les dernières années du XVII^e^ siècle jusque vers le milieu du XVIII^e^, on rencontre un grand nombre de sœurs douées d'une voix forte et belle, savantes dans le chant ecclésiastique, ce qui devait contribuer beaucoup à la beauté des offices de leur chapelle.

Citons encore quelques noms ; il ne faut pas se fatiguer de rappeler ces filles inconnues dans leur cloître qui ont été les bienfaitrices des enfants de cette ville.

Marie Suzanne de Mornay de Montchevreuil, sœur de Sainte-Croix (3), cacha de bonne heure, sous le voile de Sainte-Ursule, une beauté remarquable que rehaussaient encore une éducation et une intelligence supérieures. Louise Marie Letenneur de Maubuisson, sœur de Sainte-Agnès (4), possédait à un haut degré l'art si difficile et pourtant si précieux de se faire aimer et respecter des enfants aussi bien que des grandes pensionnaires. Catherine Pommeret, sœur de Sainte-Marie (5), employait les dimanches et les fêtes à instruire les pauvres servantes de la ville ; aussi en fut-elle regrettée et pleurée comme une mère.

Parmi les supérieures nous ne devons pas oublier Marie-Catherine de Gaudechart, sœur de Saint-François de Sales (6), qui sut si bien se faire craindre et aimer des enfants et faire pénétrer l'instruction dans leurs esprits. Madeleine-Françoise Boivin d'Hardancourt, sœur de Sainte-Fortunée (7), qui se dépensa beaucoup « pour instruire » les pensionnaires et jeter dans ces cœurs tendres de profondes » racines de foi, de religion et de christianisme dont la jeunesse a » aujourd'hui tant de besoin. » Marie-Catherine de Mornay de Montchevreuil, sœur de Saint-Charles (8), si modeste qu'elle refusa une abbaye, si humble qu'elle recherchait les ministères les plus vils et les plus obscurs ; charitable et pacifique, ferme et grave ; [illegible] administratrice, elle sut accroître les ressources de la commu-

nauté tout en faisant les dépenses nécessaires; elle eut le talent de faire accepter, sans murmure, le plain-chant de Rouen, que les belles voix des religieuses exécutèrent avec tant d'âme et de piété; enfin, elle était si aimée des élèves et des sœurs que le jour de ses funérailles (1) ce fut une explosion de sanglots et de larmes : on dut appeler le clergé de la ville pour faire l'office. Elle fut enterrée dans le chœur; l'abbé de Vassé fit son éloge funèbre en prenant pour texte : « *Bonum certamen certavi, fidem servavi.* J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi. »

La Révolution vint jeter le trouble dans ce monastère, réduire au silence toutes ces voix pures et fraîches, fermer les écoles de ces maîtresses zélées et courageuses.

IV. — *La Révolution*

Le jeudi 8 juillet 1790, vers trois heures de l'après-midi, les officiers municipaux vinrent, au nom de la loi, offrir la liberté aux religieuses Ursulines. Ces filles dévouées, que l'on représentait comme retenues de force derrière les grilles du cloître, comparurent seule à seule devant leurs prétendus libérateurs; on leur déclara que la patrie bienfaisante et généreuse brisait leurs chaînes et même se chargeait de pourvoir aux besoins de celles qui retourneraient dans le monde : toutes les religieuses répondirent avec une admirable unanimité qu'elles voulaient vivre et mourir dans leur cher monastère. (2)

Cette première tentative ayant échoué, on recommença l'année suivante. Le 11 janvier 1791, à une heure de relevée, François-Joseph Duché, Louis-Pierre-Marie Saunier et Charles-François Fontaine, se rendirent à la salle capitulaire du couvent; il y avait dix religieuses de chœur, six converses et trois étrangères. Cette fois encore elles répondirent qu'elles voulaient « vivre et mourir » dans l'exercice de la vie commune et religieuse. » (3)

Deux jours après, on voulut les faire participer aux bienfaits inappréciables du suffrage universel; les converses, qui n'avaient pas voix au chapitre conventuel, furent appelées à élire, avec les autres, la supérieure et l'économe : la même supérieure et la même dépositaire ou économe furent élues (4); décidément, les cloîtres ne sont pas faits pour apprécier ces prétendues conquêtes de la Révolution.

(1) 8 mai 1701.
(2) Arch. de la Mairie : *Procès verbal de cette visite.*
(3) Ibid. — —
(4) Ibid. *Procès-verbal de cette élection.*

Le jeudi 28 avril 1791, autre bienfait de la Révolution. Vers deux heures de l'après-midi, Eustache Fourmont et François-Joseph Duché, officiers municipaux, accompagnés de Georges-Nicolas Geanrot, procureur de la Commune, et de Pierre-Louis Geanrot, secrétaire, se firent représenter tous les meubles et effets compris dans l'inventaire de l'année précédente ; ils laissèrent les bulles des papes et des évêques, mais ils emportèrent tous les titres de rente et de propriété. (1)

Les événements marchaient vite : l'esprit janséniste et antireligieux avait inspiré la constitution civile du clergé, hérétique et schismatique, dont on imposa le serment au clergé, aux religieux et aux religieuses. Les Ursulines reçurent la visite de Louis-Joseph Richou, citoyen maire de Gisors, et des officiers municipaux : c'était le dimanche 3 juillet, à trois heures du soir (2). On leur proposa le serment « de remplir avec exactitude les fonctions con-« cernant l'éducation des jeunes filles qui leur est et sera confiée ; » d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roy ; et de maintenir de » tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée » nationale et acceptée par le Roy. » On avait ainsi réuni par une habileté hypocrite, ce qui était permis avec ce qui ne l'était pas : on cachait sous une formule très implicite une véritable apostasie : on cherchait à surprendre la bonne foi des Ursulines en leur dissimulant tout le venin renfermé dans la dernière partie du serment : c'était l'hérésie, c'était le schisme.

Mais la foi des religieuses triompha de la perfidie des républicains : toutes les Ursulines chargées de l'instruction publique des filles de Gisors (3), répondirent courageusement : « Nous ne pouvons pas » en conscience, prêter le serment prescrit par la loi. »

Enfin, la Révolution, de plus en plus généreuse et libérale, mit les Ursulines à la porte de leur monastère, au nom de la liberté, et ferma leurs écoles. (4)

(1) Arch. de la Mairie : *Inventaire des biens des Ursulines.*

(2) *Ibid.* *Procès-verbal de la prestation du serment.*

(3) Celles qui n'enseignaient pas ne furent point soumises au serment.

(4) 18 août 1792. — L'emplacement du monastère est occupé aujourd'hui par l'hospice.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LA MAITRISE

L'église de Gisors a possédé jusqu'à la Révolution une maîtrise chargée, avec les chapelains et les chantres, de rehausser, par la musique ou les faux-bourdons, l'éclat des solennités religieuses.

Le chant ecclésiastique avait toujours été en grand honneur dans notre province : Pépin le Bref, pour maintenir la paix et la concorde dans l'Eglise de Dieu (1), fit adopter par tout son royaume le chant romain à la place de l'ancien chant gallican. Mais les voix rudes et grossières des Neustriens ne se prêtaient pas facilement à ses modulations; saint Remy, archevêque de Rouen, fit donc venir de Rome même un maître habile, nommé Siméon, qui instruisit son clergé au rythme du chant romain. Georges, le chef de l'école à Rome, étant mort, Siméon fut rappelé pour lui succéder; alors l'archevêque envoya à Rome (2), pour se perfectionner, quelques moines, qui furent très bien reçus et parfaitement traités par Paul Ier. C'est ainsi que le chant romain fut introduit dans notre province.

Afin de conserver toujours la bonne exécution et l'harmonie du chant dans les offices, l'Eglise de Gisors réunit une dizaine d'enfants sous la direction d'un maître savant et habile, et forma ce qu'on appelle une maîtrise. On prenait les enfants vers l'âge de six ou sept ans, on choisissait ceux qui possédaient les plus belles voix et on les faisait chanter en présence des marguilliers, du maître des enfants de chœur et des directeurs de la confrérie de l'Assomption. Si leur voix était agréable et suffisamment étendue, on les acceptait; si au contraire elle était fausse, on les refusait; si plus tard, par une cause quelconque, la voix changeait et devenait discordante et désagréable, on les renvoyait de la maîtrise. (3)

Les enfants de chœur recevaient certains gages, plus une gratification à leur départ, et surtout une instruction très soignée,

(1) *Capitul.* Aquisgranat, VIII.

(2) *Conc. nom.* I para. p. 14, année 758.

(3) Arch. de l'Eglise: *Délib. de la Confrérie*, passim.

Ils avaient une classe : part ils restaient sous la direction du maître de chœur depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, excepté l'heure du dîner leur accordant pour prendre le repas. Ils apprenaient à lire et à écrire; ils étudiaient l'arithmétique, le plain-chant et les éléments du latin [illegible] soir. La maîtrise tenait le milieu entre la petite école et le Collège. Ils avaient aussi un maître spécial pour l'écriture, ainsi que l'indique une ordonnance de la confrérie qui arrête que Etienne Jumel, maître écrivain de cette ville, se transportera tous les jours, à onze heures, dans la maîtrise des enfants de chœur pour les instruire, leur montrer à écrire et leur donner bon exemple pour les bien conduire. (1)

Voici à peu près quel était leur règlement (2). Dès six heures du matin, ils se rendaient à la maîtrise de musique pour y recevoir les leçons nécessaires de solfège, de vocalisation et de chant. A huit heures, ils se rendaient aux classes du collège pour y apprendre le latin. Il paraît que l'exactitude n'était pas la vertu favorite des enfants de chœur (3); ils trouvaient tous les jours un nouveau prétexte pour abréger leur classe le plus possible et ne rentrer qu'à neuf heures; le régent s'en plaignit à la confrérie, qui fit avertir les parents. Après la classe du matin, avait lieu la leçon d'écriture; après celle du soir, ils revenaient à la maîtrise pour étudier le chant et la musique.

Tout cela était absolument gratuit : la confrérie payait soixante-six livres au régent pour enseigner le latin aux enfants de chœur, et huit livres pour le bois de chauffage pendant l'hiver. (4)

[illegible] de réception de Jean Nicol, de Vernon, indique les [illegible] du maître des enfants de chœur (5) : « Il est chargé d'en[illegible] et [illegible] gratuitement huit ou dix enfants de chœur, [illegible] apprendre à lire et à écrire, l'arithmétique, le plain-chant, la [illegible] commencer au latin jusqu'à ce qu'ils soient capables [illegible] au moins, et qu'ils puissent faire thèmes [illegible] Il lui sera appartiendra de commencer les écoliers au [illegible] et de prendre trente sols par mois pour ses peines, à [illegible] de les remettre aux régents lorsqu'ils seront [illegible] et [illegible] ou au moins lorsqu'ils seront fort [illegible] De plus, il devra apprendre gratuitement aux chape[illegible] [illegible] et la musique.

[illegible] rendus à la maîtrise et de services à [illegible] recevaient une petite gratification en plus de

[illegible] sept. 1681.
[illegible] 16 oct. 1684, etc.
[illegible] 1er août 1712.
[illegible] 13 mars 1715, 15 déc. 1719.
[illegible] 16 juillet 1738.

leurs gages. Quelques-uns allaient à Paris ou à Rouen se perfectionner dans leurs études, étudier la philosophie, la théologie, le droit canon et se préparer au sacerdoce (1). D'autres allaient à Beauvais ou ailleurs apprendre à jouer du serpent ou à toucher de l'orgue, et reprenaient une place au chœur comme instrumentistes. D'autres enfin s'adonnaient à l'instruction et recevaient une classe pour enseigner les enfants de la ville (2). Les autres suivaient la carrière à laquelle les destinaient leurs parents.

On voit quels services la maîtrise pouvait rendre à la paroisse, à l'Eglise, à la ville, dans ce temps où il était quelquefois difficile de se procurer des instituteurs pour les nombreuses écoles de Gisors et des environs, comme il appert d'une délibération du bureau du Trésor (3) ; le marguillier est chargé de se procurer dans les paroisses voisines ou ailleurs, deux sujets capables de tenir deux classes, une pour les abécédaires et l'autre pour l'écriture. — Les offices préparés avec soin, chantés avec ensemble et harmonie, rehaussés quelquefois par la musique et les faux-bourdons, se faisaient avec une solennité admirable. — L'instruction elle-même ne pouvait qu'y gagner, puisque par la maîtrise l'enseignement secondaire se trouvait répandu davantage parmi le peuple ; les dix enfants se succédaient et se renouvelaient ; soumis à la discipline, formés à l'étude des lettres et de la musique, ils présentaient, en dehors même des nombreux élèves du Collège, un noyau de population plus instruit, plus éclairé, plus apte à vivre de la vie intellectuelle et morale.

Mais en 1792, l'exil des prêtres fidèles porta un coup mortel à la maîtrise : les revenus de l'église et de la confrérie furent spoliés ; le culte catholique fut aboli ; la porte du Collège et la classe des enfants de chœur furent fermées.

(1) Arch. de l'Egl. — 1er janv. 1631. — 18 oct. 1711.
(2) *Ibid.* *Délib. de la Confr.*, 20 août 1673.
(3) *Ibid.* mercredi 14 mars 1742.

LE COLLÈGE

I. — *Origine du Collège*

L'église de Gisors possédait, avant la Révolution, une riche et puissante confrérie : la Confrérie Royale de l'Assomption de Notre-Dame. Elle avait ses revenus, ses gouverneurs, son bureau d'administration, ses chapelains, ses clercs, ses chantres, ses offices. Il est difficile de préciser la date de sa fondation; car Philippe d'Alençon, dans sa bulle d'approbation donnée le 13 mai 1360, dit ces remarquables paroles : (1) « Dans l'église paroissiale de Gisors en notre » diocèse, existe une confrérie de la fête de l'Assomption de la » Bienheureuse Vierge Marie, établie *depuis bien longtemps* pour » l'honneur de Dieu et de sa très glorieuse Mère. » Déjà l'on y voyait inscrits les noms de familles illustres et princières, auxquelles s'adjoignirent plus tard Charles V, Anne d'Autriche, Louis XIV, etc.

Cette confrérie était obligée d'entretenir plusieurs chapelains pour acquitter les messes et autres fondations faites à la chapelle par les frères et les sœurs; elle leur confia la charge d'enseigner le latin aux enfants de la ville.

Il est impossible d'assigner une date à l'origine du Collège; ce n'est qu'en compulsant attentivement les comptes et les délibérations de la Confrérie, que l'on devine l'existence d'une école secondaire. Un seul régent suffisait d'abord ; il recevait 35 livres de la confrérie, 35 de la fabrique, 10 de la ville et les mois d'écolage de ses élèves (2); le maître écrivain recevait 12 écus par an (3). Le nombre des élèves augmentant, on établit un second régent et un répétiteur.

Quelques notes recueillies çà et là dans les délibérations du bureau de la confrérie, nous permettent d'avoir une idée générale du règlement suivi au milieu du XVII^e^ siècle dans ce collège, qui ne devait être réellement constitué que cent ans plus tard. Les classes (4) s'ouvraient à 8 heures du matin ; à 10 heures et demie, récréation ; à 11 heures, leçon d'écriture; le soir, la classe durait de 2 heures à quatre heures et demie. On commençait et on

(1) Arch. de l'Eglise : *Registre de la Confrérie.*
(2) Ibid. *Délib. de la Confr.*, dimanche 28 septembre 1575.
(3) Ibid. Ibid. dim. 15 oct. 1603.
(4) Ibid. Ibid. mercredi 1^er^ janv. 1631.

terminait toujours par la prière. Si une fête se rencontrait le lundi ou le mardi, le régent avait le droit de donner un congé d'une après-midi vers la fin de la semaine, parce que le jeudi était supprimé. A l'église, les écoliers, qui jusque là avaient été disséminés avec leurs parents, furent réunis dans la chapelle du Chapelet.

II. — *Réorganisation*

A la fin du XVII[e] siècle, l'insuffisance du Collège se manifesta avec plus d'évidence que jamais. Les divers bureaux de la ville s'assemblèrent pour aviser aux moyens d'agrandir le local, et d'augmenter le nombre des professeurs.

Mais à ce moment même, s'accomplissait un changement d'une certaine importance et qui allait peut-être remplir les désirs de la ville. Le prieuré de Saint-Ouen, abandonné par les religieux bénédictins, venait d'être cédé aux Jésuites de Rouen. Une enquête fut ouverte à ce sujet; les habitants de Gisors acceptèrent cette cession de grand cœur, car ils croyaient à « l'establissement d'un » colège pour l'instruction de la jeunesse en cette ville à quoy ils » auroient donné vollontiers les mains pour l'utillité du publicq » (1).

Un collège tenu par les RR. PP. Jésuites! C'eût été une fortune pour l'instruction à Gisors. Mais les Jésuites avaient eu l'honneur de déplaire à M[me] de Pompadour et au duc de Choiseul; ils furent chassés de France, leurs biens furent confisqués et Gisors n'eut point son collège.

Les officiers de l'Hôtel-de-Ville et les pairs de la confrérie se concertèrent sur les moyens d'étendre l'instruction secondaire à Gisors, afin de fournir des sujets distingués à l'Église et au barreau (2). L'on convint d'établir un principal et deux régents et de former ainsi un véritable collège sur le modèle de celui de Vernon. La confrérie ajouta 134 livres aux 66 qu'elle donnait déjà au premier régent, et les échevins lui promirent, en retour, d'obliger ce premier régent ou principal à faire la recette des biens et revenus de ladite confrérie. Les Renfermés et la ville s'engagèrent aussi, de sorte que les régents reçurent : le principal 500 livres et les deux autres chacun 400 livres, « au moyen de tout ce que dessus, » les enfans de la ville seront enseignés gratis par lesd. trois » régents. » De plus, dans une assemblée générale (3) des pairs de la Confrérie, des marguilliers de l'église et des officiers de l'Hôtel-de-Ville, il fut arrêté que la confrérie paierait un tiers des répara-

(1) Arch. de la Mairie. — *Délib. de l'Hôtel-de-Ville.*
(2) Ibid. Ibid. dim. 25 janv. 1729.
(3) Ibid. Ibid. dim. 7 mai 1730.

tions faites ou à faire dans le Collège, un tiers pour les honoraires du second régent, mais à condition qu'on ne ferait aucun changement qu'après qu'elle en aurait délibéré.

Toutefois on reconnut bientôt l'insuffisance de ces sacrifices, si grands qu'ils fussent, et l'on eût recours, pour accroître les ressources, à un moyen étrange que nous allons exposer tout au long en citant le procès-verbal de l'Hôtel-de-Ville. (1)

« Par les eschevins a été remontré qu'ayant mûrement reflechy » sur les actes de delibérations cy-devant faitte dans tous les bureaux » de cette ville pour l'augmentation du collège, ils auraient » remarqué que les fons dont la ville, l'hostel-Dieu, le bureau des » Renfermés, la confrairie Royalle de Nostre-Dame, la fabrique » de l'Eglise paroissialle se despouillent en faveur dud. Collège » sont encore très insufisants et laissent led. Collège presque dans » la mesme pauvreté et le mesme abandon qu'il est aujourd'huy, » puisque malgré le zelle avec lequel tous les corps de la ville » se portent à l'envie à cet establissement, il n'a pas été possible

» Premièrement d'assigner des fons pour l'agrandissement du » colège, rédiffications, reparations et entretien ordinaire des » bastiments dud. colège quy est en très-mauvais estat et trop » reserré pour loger le principal, n'entendant cependant pas préju- » dicer en aucune façon aux logements des chapelains ;

» L'on n'a peu en second lieu faire les conditions que d'un » principal et de trois régents seulement ;

» Et que lesd. conditions en troisième lieu sont certainement » trop faibles pour attirer et fixer de bons sujets capables de bien » conduire et instruire la jeunesse.

» Pourquoy lesd. eschevins, pour porter à sa perfection un » establissement cy necessaire et depuis sy longtemps désiré par la » ville et tous les pays circonvoisins, requièrent qu'il leur soit » permis de se retirer vers sa majesté et que veu d'une part le peu » de nécessité d'un exécutteur en titre des sentences criminelles » dans le baillage de Gisors, et de l'autre l'extrême nécessité d'un » collège en cette ville, ils soient authorisés à demander au Roy » l'extinction et supression de l'office d'exécutteur des sentences » criminelles du baillage et comté de Gisors et la réunion des » droits légitimes y attribués aud. Collège de Gisors pour » augmenter les conditions du principal et des régents, subvenir » aux rédiffications, réparations tant présents qu'à avenir dud. » Collège, en se chargeant par les administrateurs dud. Collège de » faire venir pour les exécutions quy sont à faire dans les quatres » sièges dud. baillage les exécuteurs les plus prochains dont le

1. Dernière issue de Vêpres, 21 août 1729.

» Collège payera le voyage sans préjudice néantmoins des frais » d'exécution quy ont coustume d'estre payés par le domaine, » comme aussi de rembourcer au nom et aux frais dud. Collège à » celluy quy est actuellement pourveu dud. office sa finance, frais » de provision et de reception, suivant la liquidation quy en » sera faitte.

» Requièrent aussy lesd. eschevins qu'ils soient authorisés à » demander à sa Majesté pour le Collège le droit de percevoir deux » sols sur chaque veau quy s'expose en vente dans le marché de » cette ville, en remontrant à sa Majesté que led. marché n'est » estably que depuis trois ans par les soins et industrie desd. » eschevins et qu'il ne se perçoit jusqu'à présent sur chaque veau » que trois deniers par le domaine, que la ville de son plain gré » pour la commodité et embellissement dud. marché a despensé » plus de six cents livres depuis trois ans, que led. marché veu sa » situation, sa proximité de Paris et la commodité des marchands » demandent de nouvelle despense pour son entretien et agrandis- » sement, lesquelles la ville se soumettra de faire pourveu qu'il en » revienne quelque avantage au Collège. »

Cette citation, un peu longue, nous montre les généreuses préoccupations de nos pères pour l'instruction. Aux trois régents, on ajouta un répétiteur « conformément à l'ancien usage, » (1) chargé de faire la répétition aux écoliers du collège hors le temps des classes, depuis 6 heures du matin jusqu'à 7 heures et demie, depuis la sortie de la classe jusqu'à midi, et le soir depuis une heure jusqu'à 2 heures, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du soir. Il devait en outre apprendre à lire et à écrire aux enfants, les commencer au latin jusqu'à ce qu'ils soient capables d'aller en classe, marcher derrière les écoliers dans les processions pour veiller sur eux, les conduire en promenade les jours de congé : « M. le Curé et M. le » Procureur du roy sont priés de faire visite dans les classes et » dans la répétition pour, en cas de contrevenance aux règlements, » faire réquisitoire. »

Comme « rien n'est plus nécessaire pour la gloire de Dieu et le » bien de la république, que l'instruction et l'éducation de la » jeunesse, » on accorde 400 livres à prendre sur les octrois pour deux régents « à condition néantmoins que tous les enfants de la » ville seulement seront enseignés gratis aud. Collège et que le » principal du Collège sera receu en cet hostel de ville en l'As- » semblée de Mrs les officiers et anciens eschevins. » (2)

(1) Dim. 8 juillet 1731.

(2) Arch. de la Mairie : *Reg. des délib. de l'Hôtel-de-Ville*, dim. 23 mars 1738.

III. — *Reconstruction*

Il fallait de plus agrandir et assainir les bâtiments du Collège. Situé à l'extrémité de l'impasse qui porte encore le nom de *rue du vieux Collège*, ou *rue de l'Isle*, il était assez irrégulier et mal éclairé ; quelques vieilles maisons élevées sur les bords de l'Epte et servant de logement aux chapelains, interceptaient la lumière du soleil ; un arbre touffu, planté au milieu de la cour, assombrissait encore les salles d'études et des classes. (1)

Les bureaux des Renfermés, du Trésor et de la Confrérie prirent des mesures pour former un Collège composé de trois régents, un préfet d'études et deux maîtres des petites écoles, pour l'instruction gratuite de la jeunesse. On résolut (2) d'abattre les maisons des chapelains, exhausser et allonger l'ancien Collège, bâtir des écoles, cuisine, réfectoire et dortoir, rehausser le terrain vers la rivière avec des démolitions et du sable, faire un mur à tablette le long de la rivière, mettre trois pieds de pavé autour des bâtiments et former un petit ruisseau qui aurait sa pente du levant vers la grande porte et de la grande porte vers la rivière. De la sorte, les bâtiments et la cour seront bien plus sains et mieux éclairés parce qu'ils jouiront de tout le soleil, la cour sera grande et belle ; de plus, c'est une réflexion que formule le compte rendu : « tout le fossé aura vue » dans les classes et dans les salles d'études : or, on ne fait jamais » mieux son devoir que quand on est veillé de tous côtés. »

L'entreprise des ouvrages mise au rabais (3) fut adjugée à Jacques-Roch Le Blond, charpentier, au prix de 3,000 livres. Le curé céda une partie de son jardin et permit de faire une porte et des croisées donnant sur sa terrasse, à condition qu'il aurait la clef qui les fermerait. La Confrérie s'engagea pour 2,400 livres et plus s'il le fallait ; la Fabrique se greva de toutes les charges et fondations de la Confrérie et vota 800 livres ; le bureau des Renfermés donna les revenus de la ferme de Saint-Lazare ; la ville prit sur le produit de ses octrois.

L'antagonisme que l'on s'efforce d'établir de plus en plus entre les laïques et les congréganistes n'existait pas alors : on ne comprenait pas une autre instruction que celle qui est fondée sur la religion, l'ordre et la morale ; l'Église ne regarde qu'au talent et à la moralité des instituteurs sans s'inquiéter s'ils sont ou non revêtus d'une robe de bure. Notre ville en fournit un exemple frappant.

(1) Arch. de l'Eglise : *Plan du vieux Collège*, tracé par de Laubel.
(2) Ibid. *Reg. des délib.*, dim. 28 janv. 1742.
(3) Mardi 3 avril 1742.

Lors du rétablissement du Collège, on agita la question d'abandonner cet établissement à un laïque qui l'administrerait à ses risques et périls. Le curé (1), n'ayant en vue que la prospérité du Collège et de l'instruction secondaire, y consentit très volontiers; ce fut le procureur du roi au bailliage, Georges d'Hostel, qui s'y opposa formellement : « Je ne pouvais trahir mon ministère au » point de donner adjonction à cette entreprise ; je devais trop à la » confiance du public pour le priver d'un bien si désirable, et à » celle de Mgr l'archevesque pour donner ouverture à luy retirer une » jurisdiction et une inspection immédiate qu'il doit avoir sur les » collèges de son diocèse, particulièrement sur ceux qui sont gou- » vernez par des prêtres séculiers... Toutes nos délibérations ont » toujours eu pour but une subordination entière dans le Collège, » *in capite et in membris*, envers Mgr l'archevesque ou Messieurs » les grands vicaires et archidiacres ; on ne doit souffrir dans l'estat, » l'establissement d'aucun corps qui ne reconnoistroit aucuns supé- » rieurs visiteurs ; un maistre de pension acquéreur de ces bastiments, » se regarderoit comme un indépendant et ne répondroit à personne » de la conduite intérieure de sa pension. »

Le collège restant entre les mains des ecclésiastiques, il fallut songer à obtenir la dispense du séminaire pour les régents qui n'étaient pas prêtres. Une lettre datée du château de Bizy, envoyée par le maréchal de Bellisle à G. d'Hostel, nous apprend que l'archevêque promettait d'être très tolérant et de leur faciliter tous les moyens de se préparer aux ordinations pourvu que leur conduite fût irréprochable. (2)

IV. — *Discussions*

La vivacité avec laquelle se discutent aujourd'hui toutes les questions d'enseignement, pourrait faire croire que jamais on ne s'est occupé avec autant d'ardeur de l'instruction. Or, il paraît que si la violence et le bruit supposent le zèle, nous sommes grandement en retard sur nos devanciers. En 1732, une discussion animée s'éleva entre les divers bureaux de la ville au sujet des écoles et des méthodes d'enseignement, elle continua pendant vingt ans avec une violence inouïe ; les injures et les calomnies voltigeaient de part et d'autre ; des libelles diffamatoires furent imprimés et répandus ; deux ou trois curés de Gisors furent enveloppés dans cet orage et y succombèrent.

(1) R. de Beaurepaire, *Recherches sur les établ. d'instr. publ.*, 2e part., chap. II, en 1744.

(2) Arch. de l'Eglise : Lettre du 3 déc. 1751.

Le choix que l'on fit de Nicolas Poisson comme répétiteur, fut l'origine de discussions nombreuses, vives, animées, quelquefois même injurieuses.

Pour je ne sais quels griefs, le curé G. de l'Isle d'Ormeau, sur l'ordre de l'Archevêque, interdit le chœur à Poisson et défend au principal d'envoyer les écoliers à sa répétition. « Sur quoi, vu qu'il » s'agit de l'instruction de la jeunesse, et par conséquent de la » gloire de Dieu et du bien de la ville que ledit sieur curé sans titre » ni qualité s'immisce à empêcher et faire cesser les exercices des » répétitions, » le procureur assigne (1) le curé et ordonne au régent de n'obéir qu'aux gouverneurs de la Confrérie, seuls directeurs du Collège.

On voit déjà avec quelle vivacité et quelle injustice s'ouvrait le débat : le curé n'attaquait pas les répétitions, mais le répétiteur actuel.

Pour rétablir la concorde, on forma un jury ainsi composé : le curé, le lieutenant-général, le procureur du roi, le vicomte, le marguillier d'honneur et trois marguilliers en charge qui n'auront ensemble qu'une voix, deux anciens marguilliers d'honneur suivant le rang de leur office pourvu qu'ils ne soient point directeurs de la Confrérie, deux des principaux pairs, un ancien premier marguillier en charge, non directeur, le procureur en charge. On voit avec quel soin on avait tenu à conserver l'équité entre les différentes parties. Ce bureau devait se réunir tous les premiers dimanches du mois, il fallait au moins sept délibérants pour une assemblée. Nous verrons dans la suite que ces admirables dispositions ne suffirent pas et qu'il fallut recourir à l'archevêque et au roi.

La nomination du principal appartenait de droit au Chapitre de l'Église métropolitaine de Rouen : un arrêt du Parlement de Rouen du 17 février 1570, et deux autres du Parlement de Paris en 1607 et 1612 avaient confirmé ce droit. Mais comme les nouvelles réformes du Collège et l'esprit querelleur qui perçait en tout pouvaient faire craindre qu'on ne le méconnût, le grand chancelier le rappela (2) à G. d'Ormeau, en lui déclarant toutefois que le Chapitre, rempli de bienveillance et toujours disposé à faire ce qui est agréable aux paroissiens de Gisors, est prêt à nommer la personne qu'on lui désignera et qui sera toujours sous l'inspection du curé.

Il n'était pas hors de saison de rappeler cette dernière clause. Le curé, comme pasteur des âmes, a toujours été admis à la surveillance des écoles ; mais les haines aveugles de certains administrateurs contre Guillaume d'Ormeau, les entraînèrent dans une série de

(1) Jeudi 17 fév. 1732.

(2) Arch. de l'Eglise : Lettre du 17 janv. 1747.

mesures violentes qui dépassèrent le but, et atteignirent même ses successeurs. Cependant, outre la loi qui existait, la coutume affirmait aussi le droit de surveillance du curé. Un siècle auparavant, Robert Denyau, gardien vigilant de la discipline et de la morale, avait usé de son droit en dénonçant (1) à l'archevêque un abus très dangereux ; malgré les défenses formelles, des femmes et des filles pénétraient dans le Collège et le parcouraient librement à toute heure sous différents prétextes d'utilité ou même de nécessité ; les régents furent menacés de suspense et cet abus cessa. Cette mesure était prudente ; elle fut confirmée par G. Bochart de Champigny, archidiacre du Vexin, qui ordonna (2) que la porte serait fermée à 9 h. du soir en hiver et à 10 h. en été, et que la clef serait remise entre les mains de Me Julien, régent dudit Collège.

Mais en 1748, une discussion très orageuse s'éleva entre les administrateurs. Adrien Asseline, grenetier du grenier à sel et procureur de la Confrérie, proposa de chasser tous les chapelains de la fabrique de leurs appartements du Collège ; cependant ces maisons avaient été données pour loger tous les prêtres, sous peine de retourner à la fabrique. Le Trésor se trouvait ainsi obligé d'acheter deux vieilles maisons et de les rebâtir, ce qui faisait une dépense de 3,271 livres. Naturellement le curé (3) ne pouvait pas laisser endetter ainsi son église, après les sacrifices qu'elle s'était imposés pour la restauration du Collège ; il réclama auprès de l'archevêque, Charles-Nicolas de Saulx-Tavannes. — Les opposants résolurent de s'en venger.

Le vendredi 27 avril 1748, quand Vincent Duval fut choisi pour principal et chargé de « veiller sur les régents, les études et les » classes, » on omit une clause que le curé Claude-Guillaume Vinot, docteur en théologie, eut la sage pensée de faire ajouter à l'acte de réception : « sous l'inspection de M. le Curé. » Mais bientôt stimulés par l'avocat Fourmont et le lieutenant Pantin, coryphées de ce que l'on appelait alors le parti janséniste, les agitateurs se réunirent en séance nocturne (4) sans prévenir le curé, qui cependant faisait nécessairement partie de toutes les assemblées de la confrérie. Là ils élaborèrent un réglement d'études dans lequel on désignait quatre inspecteurs pour les classes et on évinçait habilement, hypocritement, le curé de la paroisse : le curé élu pour trois ans la première fois pouvait ne pas être réélu, et par conséquent se trouver exclu des écoles malgré son droit. G. Vinot

(1) Arch. de l'Eglise : *Ordonnance de R. Denyau*, du 11 nov. 1651 ; il était alors curé de Gisors et doyen du doyenné.

(2) Arch. de l'Eglise : *Reg. des délib.*, visites archid. 18 août 1683.

(3) Ibid. Lettre de l'abbé Vinot.

(4) Ibid. *Reg. des délib. de la Confr.*, 29 janv. 1749, six heures du soir.

accepta, mais avec une réserve, ce qui avait été fait sans lui contre lui : « Je déclare être prêt à signer le règlement, ci-dessus » sur le registre, sitôt qu'il m'aura apparu de l'approbation de » Mgr l'archevêque et de Mgr le duc de Bellisle, que je crois devoir » être préalablement consultés sur cette matière (1). » Cette déclaration si juste et si modérée, excita les violences de Fourmont et de Pantin, qui allèrent si loin que le curé ne crut plus devoir assister aux séances.

Toutefois il en référa à son supérieur immédiat; les délibérations de la Confrérie du 27 avril 1741 et du 22 avril 1748 qui confirmaient le droit d'inspection du curé avaient disparu du registre : G. Vinot réclama. Il demandait comme garantie que les registres et le trésor fussent enfermés sous trois clefs. A propos de l'inspection retirée au curé pour être confiée à un receveur, qui était marchand, il faisait ces réflexions très sensées : « Un marchand, qui par état n'est pas » obligé d'avoir fait des études et qui communément dans les petites » villes n'en a guères fait, est-il bien propre à inspecter? L'est-il » pour examiner les thèmes des écoliers, leur demander compte » des auteurs qu'ils voient, leur prescrire même ces auteurs, les » interroger sur la religion?... Il est important qu'un curé veille » sur les auteurs classiques dont plusieurs, non corrigés, pourraient » être mis entre les mains des écoliers. »

Nous l'avons déjà dit, et, il paraît évident pour tout homme sérieux, que, même au seul point de vue de la science, on ne pouvait trouver de meilleurs inspecteurs que ces curés de Gisors qui tous étaient gradués de l'Université de Paris : Pierre Nepveu, docteur en théologie; Raoul Nepveu, licencié en droit et docteur ès-arts; Robert Denyau, docteur en droit canon et en droit civil et historiographe du roi; Guillaume de l'Isle d'Ormeau, licencié en droit et docteur en théologie; Guillaume Vinot, docteur en théologie, etc.

L'archidiacre du Vexin, Christophe Terrisse, répondit par cette lettre fort curieuse : (2) « Il me semble que plus on multipliera les » inspecteurs et plus on prépare de matière à tracasseries; la ville » de Gisors y est sujette plus qu'aucune autre et il faut peu de chose » pour émouvoir les esprits. » Or chacun pouvant commander, ce ce ne serait que tiraillements. « Je penserais donc qu'il ne faudrait » que deux inspecteurs et qu'ils fussent perpétuels, qu'ils eussent » pour supérieurs Mgr l'archevêque et Mgr le duc de Bellisle, sous » la protection desquels le Collège serait établi et qui décideraient » en dernier ressort tout ce qui le concernerait. Je présume bien

(1) Arch. de l'Eglise : Lettres des 1er et 8 avril et 23 mars 1749.
(2) Ibid. Lettre du 19 janv. 1749.

» que les esprits républicains de notre ville n'approuveront pas » mon système ; chacun veut y dominer, se mêler de tout et tra- » casser. Pour moi, qui n'ai en vue que le bien, je pense qu'une » autorité si partagée ne peut jamais le procurer et que plus on » simplifiera le gouvernement, meilleur il sera. »

Fort de l'avis des grands vicaires, le curé pria (1) le duc de Bellisle d'employer à cette affaire « quelques quarts-d'heure de ce temps » qu'il employait à la gloire de la France et au bonheur de » l'Europe », et de s'entendre avec l'archevêque pour ramener la paix dans les esprits.

Cependant, fatigué de ces luttes perpétuelles, G. Vinot songea à quitter la cure de Gisors pour celle d'Heudicourt (2). Dès que la nouvelle de cette abdication se répandit dans la ville, ses ennemis dénaturèrent ses intentions et lui prêtèrent un esprit de légèreté et d'inconstance : c'était un moyen de détourner l'attention publique des mauvais traitements dont ils l'avaient abreuvé. Mais le plus grand nombre des paroissiens, autrefois spectateurs trop indifférents peut-être de ces indignités, manifestèrent hautement leurs regrets.

Le curé ne donna pas sa démission. Sous l'influence des reproches des habitants et des avis de l'archevêque et du maréchal, on fit un nouveau règlement.

Nous nous sommes appesantis sur cette discussion animée, quelquefois injurieuse, afin de montrer que le soin de l'instruction préoccupait les esprits autrefois, et les exaltait comme aujourd'hui.

V. — *Prospérité*

Le Collège agrandi, les études réformées d'après les règlements du Petit-Séminaire de Rouen, l'instruction de la jeunesse ne fit que prospérer à Gisors, la réputation du Collège s'étendit au loin : des élèves lui arrivèrent des villes les plus éloignées de la province, de sorte que l'on dut bientôt élever à six le nombre des régents. Quelques années seulement après cette restauration (3), d'Hostel, procureur du roi, pouvait dire dans l'assemblée du bureau des Renfermés : « L'étude des belles-lettres si nécessaires pour les enfants » des officiers et des bourgeois et pour ceux du dernier état dans » lequel il se trouve très souvent des sujets qui semblent par leur » situation surpasser tous les avantages que l'élévation et la fortune » donnent aux autres, commence à prendre faveur par les habiles

(1) Arch. de l'Eglise : 8 avril 1749.
(2) Ibid. Lettre d'Emangard, curé de Saint-Maclou.
(3) 22 décembre 1748.

» maîtres qui y sont préposés. Mais le nombre de ces humanistes » augmentant de jour en jour et les progrès des uns et des autres » demandant aujourd'hui une augmentation de régents pour former » les classes et les études que les différentes forces des élèves » exigent, l'on ne peut y parvenir qu'en suivant la route de nos » prédécesseurs, » c'est-à-dire en faisant de grands sacrifices pécuniaires.

Pour se faire une idée exacte de l'importance du Collège de Gisors, voici, de dix ans en dix ans, le nombre des élèves (1) : 1750, trente-quatre élèves dont huit pensionnaires et six gratuits; 1760, cinquante-quatre élèves dont vingt-sept pensionnaires, un demi-pensionnaire et onze gratuits; 1770, soixante élèves dont vingt-six pensionnaires et sept gratuits; l'année suivante il y avait quatre-vingts élèves dont cinquante-trois pensionnaires et ainsi de soixante-dix à quatre-vingt-dix jusqu'à la Révolution; 1780, quatre-vingt-sept élèves dont cinquante pensionnaires et sept gratuits; 1790, soixante-neuf élèves dont quarante pensionnaires et onze gratuits.

Les registres du Collège contiennent, pendant deux années seulement, les noms des élèves suivis de l'épithète caractéristique; malgré les traits de plume sous lesquels on a voulu la faire disparaître, on peut lire : « Prosper Le Saas de Gisors, *sapiens;* Louis » Philippe d'Hostel de Clémont de Gisors, *bonus, doctus, ludi* » *amans;* Charles du Parc de Neaufles, *bonus non ignarus;* » quelquefois on trouve réunies les deux épithètes « *doctus* » et « *garrulus* »; mais bien plus souvent (hélas! le monde n'a guère changé) « *piger* » et « *ignarus* »; enfin on rencontre aussi « *malus, stolidus* ». Parmi les élèves qui ont fait leurs études au Collège de Gisors et qui se sont acquis une grande renommée dans les lettres et les sciences, tout le monde connaît Bernardin de Saint-Pierre, le poétique écrivain des *Etudes de la nature;* Dupuis, de Trie, l'auteur de l'*Origine des cultes;* Brunel, l'ingénieur du tunnel sous la Tamise.

Nos pères possédaient comme nous l'art de stimuler le travail chez les enfants. Le principal se faisait présenter les places des compositions de tous les élèves, afin de juger de l'application et des progrès de chacun d'entre eux. A la fin de l'année, les prix étaient distribués sur les dernières compositions; mais il y avait un prix d'excellence décerné, dans chaque classe, à celui qui avait le plus souvent obtenu la première place. En outre, deux fois par an, des travaux littéraires étaient lus en séance publique ou particulière :

(1) Arch. de l'Eglise. — Ces chiffres sont pris dans le *registre servant à la recette de 40 sols par mois, des écoliers.*

ces travaux, déjà bien soignés par l'élève, étaient présentés au principal qui les lisait et les examinait pour les approuver, les retoucher ou les rejeter. — Au mois de février et au mois de juin, l'on faisait, dans les classes, deux exercices particuliers auxquels étaient invités le principal, tout le Collège et les directeurs. Vers les mois de juillet et d'août, l'on préparait un exercice public qui devait précéder la distribution des prix. On invitait les ecclésiastiques, les administrateurs du Collège, les principaux bourgeois et les officiers de la ville et de la contrée ; quelquefois le principal substituait à cet exercice la représentation d'un drame ou d'une tragédie et choisissait lui-même les écoliers qui devaient y figurer. MM. Fourmont et Mouquet furent chargés d'acheter « au meilleur prix » les habits de théâtre et les décorations de MM. de l'abbaye du collège de Saint-Germer (1). Par une attention vraiment maternelle, la Confrérie ne voulait pas que, dans ces fêtes scolaires, les écoliers indigents fussent exclus à cause de leur pauvreté ; son receveur était chargé de payer les costumes et les dépenses de ceux d'entre eux qui devaient jouer un rôle (2). — Le principal fut chargé d'acheter (3) les meilleures traductions des auteurs à expliquer afin de faire un fonds de bibliothèque pour le Collège. C'était une acquisition utile pour les professeurs et qui devait les aider efficacement à bien diriger les exercices publics et particuliers.

Il serait curieux et intéressant de retrouver quelques-uns des travaux qui ont été composés dans ces joûtes littéraires et le titre de quelques-unes des pièces qui ont été représentées sur le théâtre du Collège de Gisors. Nous pourrions connaître par là quels étaient l'inspiration, la poésie, l'éloquence, le style des collégiens de Gisors avant la Révolution. Malheureusement, nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans les archives de l'Église, de la Mairie et de l'Hospice.

VI. — *Les Bourses ou la Gratuité*

La première chose qui frappe l'esprit, en étudiant l'histoire de ce Collège, c'est la sollicitude de l'Église pour les écoliers indigents. Elle sait que Dieu distribue les dons de l'intelligence et du cœur comme il l'entend, et que le génie se rencontre aussi bien chez l'enfant du pauvre que chez l'enfant du riche. Aussi la charité catholique avait-elle pourvu à la gratuité de l'instruction secondaire pour l'écolier indigent : chaque frère ou sœur donnait une offrande

(1) 11 août 1778.
(2) Ibid. Dim. 16 nov. 1777.
(3) Arch. de l'Eglise : *Reg. des délib. de la Confr.*, lundi 28 sept. 1778.

en se faisant inscrire sur le registre de l'Assomption ; cette offrande était plus ou moins considérable selon la fortune ou la générosité du récipiendaire ; elle était faite tantôt en argent, tantôt en nature.

Ainsi ont été donnés : « Deux coussins de soie vermeille, une robe de moire fourée d'agneaulx blans, dix aulnes de toile de poil de chanvre, la maison du « Chapeau rouge », quatre ecutz au soleil, une pièce de vigne, ung chaudron, un septier de bled mesure de Meulent, une chasuble de camelot blanc, dix aulnes de doublies et huit aulnes de serviettes en l'euvre de Venise, une marmite de fer de fonte, etc. » Grâce à ces offrandes, la Confrérie pourvoyait aux dépenses qu'exigeaient les études des enfants pauvres et fournissait même les livres classiques qui étaient nécessaires. Le dimanche 13 mars 1583, un enfant de chœur, qui ne pouvait payer son écolage, adresse une requête aux gouverneurs : Ceux-ci décident qu'il y « sera pourveu à la my-aoust et pendant ce yra aux » escolles de gramaire en ceste ville ; » quatre mois après (1), il obtient quarante livres tournois pour l'aider à « parvenir aux estudes. »

Un siècle plus tard, nous voyons Julien Le Bret, conseiller en la grande chambre du Parlement de Paris et marguillier d'honneur, offrir à la Fabrique de Gisors, 200 livres de rente à perpétuité pour entretenir aux écoles un écolier natif de Gisors et pour faire subsister, dans un séminaire ou communauté ecclésiastique, un aspirant aux saints ordres afin qu'il y apprenne à vivre en bon ecclésiastique et à se rendre capable de servir l'Église (2). — Les revenus, donnés par la duchesse de Nemours, permettent d'entretenir douze enfants pauvres au Collège. L'acte de réception, comme régent du Collège, de Jean-Baptiste Couppé, maître ès-arts en l'Université de Paris, montre bien de quelle sollicitude on les entourait. Il y est stipulé que ledit sieur est nommé « à condition d'enseigner le latin aux » enfants de chœur, de bien et exactement instruire la jeunesse de » la ville, de même les pauvres gratuitement s'il s'en présente. » (3) Le Bureau des Renfermés choisissait douze enfants pauvres mais intelligents, afin de leur faire donner l'instruction secondaire. Dans les dépenses de l'année 1763, nous remarquons : « A la Confrérie » de Notre-Dame Assomption qui a l'administration du Collège, » pour l'instruction gratuite et fourniture de livres classiques à » douze pauvres enfants de ladite ville, présentés par les adminis- » trateurs dudit Bureau, trois cents livres par an. » (4)

(1) [illegible]

(2) Archives de l'Église. — *Reg. des délib. de la Fabr.*, visites archidiac. 7 juillet 1677.

(3) *Reg. des délib. de la Confr.*, dim. 10 mai 1722.

(4) [illegible] *Etat des possessions, recettes, dépenses, etc.*

Dans un sous-seing privé (1), Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Bellisle et de Gisors, « avait donné une corde de bois et » un quarteron de fagots au profit des pauvres écoliers du Collège » de cette ville, à prendre annuellement dans les bois du Buisson » de Bleu. » Cette aumône fut continuée par Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale et de Gisors. Mais rien n'égala les faveurs que le duc de Penthièvre fit au Collège.

Ce prince si magnanime et si populaire fit son entrée publique à Gisors (2), le jeudi 5 septembre 1776, aux applaudissements du peuple et des bourgeois; le lendemain il visita le Collège, approuva le plan d'instruction de la jeunesse et lui promit sa protection. Il se fit inscrire comme confrère sur le registre de l'Assomption ; la Confrérie, afin de perpétuer le souvenir de la faveur que le prince accordait aux écoliers, fit faire par Barbier, peintre à Paris, un dessin allégorique pour entourer les armes de sa famille (3). L'épigraphe qui se trouve en bas du dessin nous indique suffisamment ce qu'il représente : « La Religion et la Bienfaisance, dont le Prince est l'image, suspendent, à une colonne, ses armes. La Bienfaisance accueille avec bonté et tend une main secourable à de jeunes écoliers, qui, animés par l'amour de l'étude, l'implorent pour en accroître les progrès ; les divers attributs qui les environnent sont ceux des sciences ; la corne d'abondance et la gerbe de bled caractérisent la Bienfaisance et expriment qu'elle nourrit et enrichit les infortunés. » Un exemplaire fut offert à son Altesse, et l'autre collé sur le registre de la Confrérie. Le bon prince répondit en envoyant son portrait ; le bureau remercia en ces termes :

» Monseigneur, c'est avec la plus vive reconnaissance que nous » recevons ce portrait de Votre Altesse Sérénissime. Rien ne nous » frappa jamais tant que les traits de grandeur qui y brillent de » toutes parts ; que l'art ne peut-il également peindre aux yeux les » qualités du cœur ? Une première faveur nous donne la confiance » d'en solliciter une seconde : qu'il plaise à votre A. S. nous per- » mettre de mettre au pied de cette image auguste l'expression de » nos sentiments qui ne peuvent manquer d'être ceux de tout le » monde :

« L'art a sçu peindre aux yeux les traits de sa Grandeur ;
» Mais qui peindra jamais les vertus de son cœur ?

» Cette grâce singulière mettra le comble à nos désirs et sera une » nouvelle matière à notre reconnaissance. » (4)

(1) Arch. de l'Eglise : *Reg. des frères et sœurs de la Confr.* 2 mai 1731.
(2) Ibid. *Reg. des délib. de la Confr.*
(3) Ibid. *Reg. des frères et sœurs.* Ce dessin, les armes du comte d'Eu, du maréchal de Bellisle et du duc de Penthièvre coutèrent 283 livres.
(4) Arch. de l'Eglise : Lettre et note 10 mai 1777.

Ce n'était point de la flatterie : Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre et de Gisors, amiral et grand veneur de France, a laissé, dans le cœur des peuples, le souvenir de bienfaits sans nombre ; Gisors, Vernon, les Andelys ne le peuvent point oublier. Grâce à ses générosités, notre Collège prit un essor admirable qui n'a jamais été surpassé.

VII. — *Règlement*

Avant de raconter comment le Collège et l'instruction secondaire disparurent de Gisors ; jetons un coup d'œil rapide sur le règlement que l'on suivait dans cet établissement (1). Il ne fut pas fabriqué d'un seul jet et imposé tout entier à jour fixe ; non, il naquit peu à peu ; on y ajoutait un article nouveau à mesure que le besoin s'en faisait sentir ; mais il fut rédigé et achevé le 11 août 1784, par Louis-Philippe d'Hostel de Clémont, lieutenant-général civil ; Charles Le Sueur, marchand ; Jean-Charles Renault, lieutenant de maire. Il fut approuvé par Charles-Bruno Beudon, bachelier en théologie et curé de Gisors ; François-Joseph Perdrieux, bourgeois de la ville ; Alexandre Le Baube, lieutenant en l'élection de Gisors ; Jean-Gilbert Jullien, marchand ; Pierre-Jean-Baptiste de Nayville, avocat ; Louis Varin, greffier en chef du grenier à sel ; Jerosme Vinot de Préfontaine, bailli du bailliage de Gisors et conseiller du roy ; Denys-Eustache Fourmont, conseiller du roi et son avocat au bailliage.

Le Collège était administré par le Curé et douze pairs, nommés moitié parmi les officiers, médecins, notaires, moitié parmi les notables bourgeois et marchands. Trois directeurs, élus pour trois ans, étaient chargés de surveiller et d'inspecter les études, les classes et la cour de récréation.

Le principal, qui était toujours un prêtre, pouvait après trois années de régence quitter sa chaire, pour ne conserver que le principalat : il surveillait les autres régents et les préfets, inspectait les devoirs des écoliers et tenait pension.

Les régents avaient chacun leur classe. Le second préfet était chargé des commençants ; il devait présider leur étude, faire réciter leurs leçons, examiner leurs devoirs.

A 6 h. du matin, les externes arrivaient avec leur déjeuner pour commencer l'étude en même temps que les pensionnaires ; dans les grands froids d'hiver on supprimait quelquefois cette étude ; les commençants, les écoliers au-dessous de 10 ans et les malades en étaient dispensés. — A 7 heures, prière en commun, messe à la

(1) Arch. de l'Eglise : *Reg. des délib. de la Confr.*

chapelle de la Confrérie ; à 7 h. 1/2 déjeuner suivi de la récréation ; à 8 h. classes ; à 10 h. 1/2 récréation ; à 11 h. étude ; à midi *Angelus*, dîner des externes chez eux et des pensionnaires au réfectoire. Les externes reviennent à une heure en récréation et apportent leur goûter. A 1 h. 1/2 étude, excepté pour les commençants qui jouent jusqu'à 2 h. A 4 h. 1/2 goûter et récréation ; à 5 h. étude ; à 6 h. prière et départ des commençants ; à 7 h. moins quelques minutes prière en commun dans la grande salle d'étude ; départ.

Les jours de congé, c'est-à-dire les jeudis, le jour des Morts, le jour des Innocents, le Lundi Gras, le jour des Cendres et le Mercredi Saint, l'étude du matin est supprimée : les externes arrivent à 8 h. ; prière, messe, déjeuner, récréation, étude, mais point de classe. L'après-midi il y a deux heures d'étude et quatre heures de promenade.

Le jour de saint Nicolas, du Mardi-Gras, de la fête du principal, il n'y a point d'étude ; les régents, à leur fête, donnent un congé d'une après-midi à leurs classes respectives ; le premier préfet à tous les écoliers.

A l'étude du soir, la veille des dimanches, des fêtes et des grands congés, les jours de Pâques, de Pentecôte, de saint Gervais, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, il y a une lecture de piété pendant une demi-heure au moins. Chaque dimanche, récitation du catéchisme, des épîtres et des évangiles. L'instruction et l'éducation allaient de pair : on savait que si la science perfectionne l'intelligence, la religion perfectionne le cœur et que toute méthode de direction pour la jeunesse est imparfaite, si elle ne fait pas marcher de front cette double étude : le développement de l'intelligence et du cœur.

La direction de ce Collège était sérieuse ; elle n'avait en vue que l'instruction des écoliers. Les parents font des sacrifices pécuniaires pour que leurs enfants s'avancent dans l'étude des sciences et des lettres ; il ne faut point les bercer de funestes et coûteuses illusions. Voici donc ce que prescrit l'article VIII, section I, chapitre III : « Si les régents remarquent qu'un écolier ne fait aucun progrès » dans les études parce qu'il n'a pas les dispositions requises, ils » en avertiront le principal qui, après en avoir conféré avec les » directeurs particuliers, engagera les parents de cet écolier à » le retirer du Collège. »

Un fait entre tous (1) nous montre la prudence, la justice et la fermeté avec lesquelles agissaient les administrateurs. Un élève avait été chassé par le préfet d'études pour avoir causé et refusé de

(1) Arch. de l'Egl. — *Registre des délib. de la Confr.*, 31 janv. 1785.

faire une punition : il adressa une réclamation écrite au bureau. On fit une enquête et l'on reconnut que le préfet avait été trop vif et même quelque peu brutal. Que faire? Confirmer la punition, c'est une injustice. Faire rentrer l'élève, c'est infliger un blâme au professeur et diminuer son autorité. Cependant le bon ordre exige que le préfet soit averti : le curé Jean-Louis Mignot fut chargé de cette mission délicate. Pour ménager l'amour-propre si facile à froisser dans cette circonstance, il voulait demander lui-même le pardon de l'élève devant tout le collège réuni à l'étude; le préfet refusa et donna sa démission; la préfecture fut gérée par le principal qui accepta l'élève. Alors le premier régent prit fait et cause pour le démissionnaire et renvoya l'élève de sa classe. Le curé fut encore chargé de lui faire observer que ce qui concernait l'étude ne le regardait pas et qu'il n'avait « aucun droit de s'immiscer dans » les détails qui concernent la préfecture. » Le régent refusa d'obéir; on le fit venir devant l'assemblée et sur un nouveau refus on le remplaça, et tout rentra dans l'ordre.

En ce temps-là, les quinquets et le gaz n'avaient pas encore apporté leur lumière dans les écoles, et c'est à la lueur vacillante et fumeuse de la chandelle de huit qu'ont étudié nos pères. Le règlement est très étendu, très minutieux sur ce sujet : il paraît que le suif était rare et précieux, car on en usait avec une parcimonie remarquable, on économisait les bouts de chandelle. Voici l'article XIX de la section I du chapitre X : « Le portier ne pourra ni » autre personne se servir pour son usage particulier desdites » chandelles, ni s'approprier les bouts, qui seront brûlés jusqu'à la » fin et remplacés dans l'étude par les soins du premier préfet, et » ailleurs par le portier. » On donnait une chandelle par six écoliers, plus une pour le préfet; dans la cour, on profitait du clair de lune pour en diminuer la dépense.

VIII. — *La Révolution*

Tel était le collège de Gisors quand arriva la Révolution française. L'enthousiasme qui avait accueilli par toute la France la réunion des États-Généraux et les réformes salutaires qu'on en espérait, pénétrait dans le Collège; deux jeunes élèves de 19 et de 21 ans vinrent dans la séance du mardi 2 mars 1790 demander, au nom de leurs condisciples, l'honneur de prêter le serment civique et d'offrir 24 livres, produit d'une collecte faite parmi eux : la municipalité reconnaissante les invita à assister à la séance. Quelques mois après, les collégiens dirigés par leur principal, Boursier, et

préfet, Pelletier, assistèrent à la fête splendide du 14 juillet
» (1). Un autel avait été dressé au milieu de la grande rue du
rg; les élèves s'avancèrent portant un drapeau fédératif des
iers, qui fut béni par Guillaume-François Grieu, premier
ire. Mais bientôt arriva l'ère de la tyrannie et de la persécution.
es municipaux, inspirés par les citoyens Richou et Saulnier,
olutionnèrent le Collège comme les autres administrations. Les
nts avaient refusé le serment à la constitution civile et schisma-
ie du clergé : mais leur grand crime aux yeux des sans-culottes
Gisors, c'est que « non contents de cet acte d'incivisme, ils
essaient d'envoyer les écoliers à l'office qui se célébrait par les
rêtres assermentés » (2). Boursier et Laurent, dénoncés nom-
ment avaient déjà été condamnés (3) à quitter la ville avant huit
rs sous peine d'être chassés, parce qu'ils étaient coupables de
e la messe. Deux fois convoqués, les pairs de la Confrérie
usèrent de se présenter pour remplacer ces dignes professeurs (4);
municipalité passa outre, nomma pour principal Jean-Pierre
hon, ancien principal à Gournay, et pour adjoint Guilliard, déjà
ermenté et bientôt apostat. Les autres régents furent destitués,
les révolutionnaires triomphants se décernèrent à eux-mêmes des
ions de grâces : « Jamais, disaient-ils, jamais les établissements
le notre ville n'ont été mieux régis que depuis qu'ils sont
dministrés par des citoyens amis de la Révolution, de l'égalité
t de l'union » (5). En effet, le Collège, dépouillé des ressources
'il recevait de l'Église et de la Confrérie de l'Assomption, privé
s prêtres et des ecclésiastiques qui faisaient sa gloire et sa
nommée, le Collège menace de tomber si le district ne vient
son secours; les dîmes et les rentes seigneuriales sont abolies,
s impôts augmentent, les élèves diminuent, les nouveaux profes-
urs ne reçoivent point l'argent de leurs appointements : on vend
n détail les différents meubles du Collège pour subvenir aux
épenses (6).

Enfin un dernier coup lui est réservé : les citoyens Vinot et
egnault, chargés de trouver une prison, finissent par découvrir « que
» la maison du Collège de Gisors servira de maison d'arrest; ils ont
» désigné dix chambre à feu qui seront suffisantes pour détenir les
» personnes en arrestation ; » au rez-de-chaussée on pourra placer

(1) Arch. de la Mairie. — Compte rendu de cette fête.
(2) Arch. de la Mairie et de l'Eglise. — 27 juillet 1792.
(3) Ibid. Ibid. 9 sept. 1791.
(4) Ibid. Ibid. 29 oct. et 4 nov. 1791.
(5) Ibid. Ibid. 27 juillet 1792.
(6) Arch. de l'Hospice. — Vendredi 29 avril 1791, samedi 27 août 1792.

un corps-de-garde. Le conseil accepta cette proposition (1) : notre Collège, naguère encore si florissant, devint une prison!

Telle fut l'œuvre de la grande République, œuvre de destruction, d'ignorance et de tyrannie.

Quelques mots seulement, en terminant, sur ce que devinrent les six prêtres du Collège de Gisors. Tous refusèrent de prêter le serment schismatique, lorsqu'il fut exigé par Courtois, avocat et maire à cette époque, mais tous n'eurent pas le courage de la persévérance.

Lasne, de Gisors, succomba devant la persécution et apostasia.

Pelletier, de Montgeroult, prêta serment, devint vicaire de Magny, puis curé de Serans.

Laurent, du pays de Caux, demeura fidèle et prit le chemin de l'exil. A son retour, il devint vicaire ou habitué à Saint-Maclou de Rouen.

Sulpice Boursier, d'Hennezeurt, vicaire de Neaufles, puis principal du Collège en 1780, fut exilé après la dénonciation du 9 septembre 1791, revint en France à la suite du 18 fructidor an V et mourut curé d'Andely le 1er mai 1811.

Jean-Baptiste-Louis Regnault, de Gisors, se fit missionnaire dans la Flandre, il était à Ypres quand cette ville fut prise par les Français en juin 1794, il s'échappa et revint en France où il desservit en passant Neaufles, Bouchevilliers et d'autres paroisses, et enfin mourut vicaire de Gisors.

Louis-Cosme-Joseph Legras, de Gisors, sous-principal du Collège et chapelain du Boisgeloup, mourut à Albershof, près Münster, en Westphalie, le lundi de Pâques 1795, au milieu des tristesses de son exil et des douleurs de sa maladie, il eut la consolation de voir autour de son lit d'agonie quelques-uns de ses confrères de Gisors et particulièrement son vénérable curé, Jean-Louis-Nicolas Mignot qui, fuyant les fureurs de la Révolution, était pour ainsi dire amené là par la Providence afin de réciter, sur la tombe de son ami, les dernières prières de l'Eglise : suprême consolation d'un prêtre qui avait consacré sa vie à l'enseignement de la jeunesse de Gisors.

(1) Arch. de la Mairie. — *4e jour du 3e mois de l'an II de la Républ.* (25 octobre 1793).

(2) Arch. de l'Eglise. — *Notes manuscrites de M. l'abbé Mignot.*

ÉPILOGUE

Nos vieillards ne nous disent-ils pas que dans leur enfance on n'apprenait pas comme aujourd'hui, que l'instruction n'était pas aussi facile ni aussi répandue ? Oui, certes, et ils disent vrai. Leur enfance et leur jeunesse se sont écoulées au milieu des tempêtes de la Révolution et des guerres de la République et de l'Empire. Ils entraient dans la vie au moment où les décrets de la Convention chassaient les anciens maîtres et fermaient leurs écoles; ils n'ont donc connu que les trop rares débris qui avaient survécu à ce bouleversement social. Aujourd'hui, les écoles se sont multipliées, les méthodes perfectionnées, la position des maîtres et maîtresses améliorée. Les progrès réels accomplis depuis quelques années, nous font regretter plus vivement le temps d'arrêt qui s'est écoulé, depuis la Révolution jusqu'au mouvement ascensionnel qui a suivi 1830.

Cependant la Révolution s'est occupée de l'instruction ; citons les décrets qu'elle a publiés à ce sujet, ce sera le meilleur moyen de la faire apprécier à sa juste valeur.

Voici tout d'abord deux décrets qui suppriment les anciens maîtres et les anciennes maîtresses : « Aucune partie de l'enseigne-» ment ne continuera d'être confiée aux maisons de charité, non » plus qu'à aucune des maisons des ci-devant congrégations » d'hommes et de filles, séculières ou régulières ». (Décret du 22 août 1792, art. 4).

« Aucun ci-devant noble, aucun ecclésiastique et ministre d'un » culte quelconque ne peut être nommé instituteur national. » Les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, ainsi que » les maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes » écoles par des ecclésiastiques et des ci-devant nobles, ne peuvent » être nommées institutrices. » (Décret du 28 octobre 1793, art. 12 et 13).

Les maîtres sont supprimés, on supprime les écoles :

« Les collèges de plein exercice et les facultés de théologie, de » médecine, des arts (facultés des lettres et des sciences) et de droit » sont supprimés sur toute la surface de la République. » (Décret du 15 septembre 1793, art. 3).

« Les biens formant la dotation des collèges, des bourses et de » *tous les autres établissements d'instruction publique français* » (sans omettre, bien entendu, les petites écoles), sous quelque » dénomination qu'ils existent, seront, dès à présent, vendus dans » la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines » de la République. » (Décret du 30 mai 1793).

Cependant, sur ces ruines, on voulut édifier tout un nouvel ordre de choses; les petites communes furent privées des écoles qu'elles possédaient autrefois et l'on établit des écoles centrales qui échouèrent presque partout.

« Il y aura une école primaire dans tous les lieux qui ont depuis » 400 jusqu'à 1,500 individus. Cette école pourra servir pour toutes » les habitations moins peuplées, qui n'en seront pas éloignées de » plus de mille toises. » (30 mai 1793).

» Il sera établi une école par mille habitants. Il sera établi dans » chaque canton de la République une ou plusieurs écoles primaires » dont les arrondissements seront déterminés par les administrations » départementales. » (1er novembre 1794).

Quelle instruction primaire sortit de tous ces bouleversements?

Un témoin irréfutable va répondre pour nous. En 1801, le gouvernement consulaire chargea des conseillers d'État de faire une enquête sur l'enseignement primaire dans les divers départements de France; le ministre Chaptal, résumant tous leurs rapports, formula un projet de loi sur l'instruction publique où se rencontrent ces paroles remarquables :

« L'éducation publique est presque nulle partout; la génération » qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement » sacrifiée à l'ignorance, et nos tribunaux, nos magistratures ne » nous offrent que des élèves des anciennes universités. Le système » d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentielle- » ment mauvais. *Les écoles primaires n'existent presque nulle part*, » de manière que la masse de la nation grandit sans instruction. »

Ce langage du ministre républicain répond à cette objection tant de fois répétée : « On tient beaucoup plus à l'instruction aujourd'hui » qu'autrefois. » Ceux qui répètent ces paroles ne jugent que d'après le peu d'écoles primaires qu'ils ont connu dans leur enfance, sans remonter jusqu'au delà de la tempête révolutionnaire.

Enfin, si la Révolution avait ce grand amour de l'Instruction

dont nous parlent ses adulateurs, elle a dû conserver précieusement les manuscrits et les volumes qu'elle a volés dans la bibliothèque des couvents dévastés. Que sont devenues ces richesses?

A Gisors, près de 4,000 volumes manuscrits ou imprimés furent enlevés aux Mathurins, aux Récollets, aux Ursulines, aux Annonciades et aux Carmélites. Ils furent jetés pêle-mêle avec les débris des autres bibliothèques conventuelles de l'arrondissement, dans l'église profanée de Sainte-Clotilde, aux Andelys. On nomma un bibliothécaire qui était plein de bonne volonté, mais on lui refusa toute ressource. Le 23 brumaire an IV, sur 18,000 volumes ainsi déposés, il restait encore la moitié à classer. Le 18 germinal an XIII, on devait sept ou huit années de traitement au bibliothécaire, et plusieurs termes de loyer. Enfin, le 28 ventôse, le Préfet ordonna que les livres, manuscrits et autres vieilleries fussent vendus après estimation.

Ainsi disparurent ces 18,000 volumes composés ou recueillis par les moines avec tant de sollicitude.

LISTE

DES PERSONNES QUI ONT ENSEIGNÉ A GISORS

AVANT LA RÉVOLUTION

Maîtres d'école

1521. — Jehan Caignet.
» — Jehan Dehors.
1554. — Mᵉ Marin Boytard.
1561. — Maistre Jehan le Roy, prêtre.
1566. — Bertin Drouet.
» — Jehan Rousseau.
1570. — Mᵉ Guillaume le Bas, prêtre.
1699. — Pavois.
» — Prével.
1717. — Philippe Hertier.
1742. — Lesage.
1759. — Pierre Maillard.
» — Antoine le Sas.
1760. — Alexandre Belhoste.
1791. — Charles-Michel Emy.
» — Jean-Louis Faburel.
» — Guillaume-Vincent Parmentier.

Maîtresses

..... — Religieuses de l'Hôpital Saint-Antoine.
1575. — Hospitalières de Sainte-Élisabeth.
1610. — Ursulines.
1717. — Veuve Charles Norry.
» — Veuve Sébastien Déseurle.
1791. — Catherine Louvet, veuve Romery.
» — Justine de Blanmont.
» — Mme Laniesse.
» — Mme Cousin.

Maîtres de Pension

1717. — Pierre Duchesne, de Chartres.
1760. — Blanmont.
» — Lefebvre.
1771. — Jean-Baptiste Moy, de Flavacourt.
» — Pierre-Dominique Gelé, de Gisors.
1791. — Aphrodisie-Victor Thomas de Blanmont.

Maîtres des enfants de chœur

1468. — Guillaume Marnay.
1533. — Maistre Hotinet de Barra, curé de Courcelles près toise et de Neaufles près Gisors.
1581. — Messire Michel Balain, d'Amiens.
1587. — Pierre Tourbier.
1589. — Messire Pierre Longer, prêtre.
1591. — Michel Vallin.
1594. — Messire Michel Baltin, prêtre.
1611. — Messire Pierre Longer, prêtre.
1622. — Messire Jehan Lardé, prêtre.
1641. — Honorable homme Jacques Jullien, me écrivain.
1646. — Messire Leonard Charpentier, prêtre.
1649. — Jacques Bourdin, me écrivain.
1661. — Estienne Jumel, me écrivain à la maîtrise.
» — François de Belesort.
1664. — Messire Guillaume Nepveu, prêtre.
1683. — Henri Ladmiraux, écrivain à la maîtrise.
1702. — Nicolas de la Rocque, écrivain.
1717. — Cault, écrivain.
1744. — Hugot, écrivain.
1768 — Jean Nicol, de Vernon.

Régents du Collège

1569. — Claude Daguèche.
1570. — Guillaume Le Bas et Adrien Bénard.
1573. — Les deux précédents et Etienne Sautconner.
1574. — Denys Sachart remplace Bénard.
1575. — Pierre Chrestian.
1577. — Le précédent, et Jehan Arnoult ou Regnault, principal du Collège.
1582. — Claude Godart, principal.
1585. — André Campion, principal.
1586. — Charles Geuffray et Sébastien Soudem.
1589. — Denis Mullot.
1591. — Estienne Moduit, principal.
1596. — François de Graves, principal.
1600. — Jehan des Vaulx, de Dieppe, principal, et Charles Le Roy.
1603. — Charles Le Roy, principal.
» — Francoys Courtois, second régent.
» — Pierre Poitevin, écrivain au Collège.
» — Jehan Guérinot, écrivain au Collège.
1631. — Aubriot, préfet.
1636. — Me Martin Corneille, principal.
1649. — Me Jean Corneille, docteur en Faculté de médecine et principal du Collège.
1651. — Mre Mathieu Baron, régent, curé de Gisencourt.
1669. — François Julian, principal.
? — Jean Bouffart, principal.
1694. — Antoine Carrel, d'Eu, et François Langlois, de Gisors.
1697. — Pierre Hertier.
1722. — Jean-Baptiste Couppé, maître ès-arts, prêtre.
1731. — Nicolas Poisson, répétiteur.
1737. — François Pavie, répétiteur.
? — Marc-André Mustel, principal.
1751. — Pierre Le Roy, principal, curé de Guerny.
» — Vincent Duval, premier régent.
» — Ozanne, régent.
? — Louis Gervais, principal.
1776. — Jean-Charles Mouquet, principal.
» — Jean-François Souffriche, premier régent.
» — Michel, préfet d'études.
» — Julien, 2e régent.
» — Louis-Auguste Wicard, professeur.

1776. — Jean-Anseline Goubert, professeur.
1787. — Sulpice Boursier, d'Heudicourt, principal.
» — Laisné, de Gisors.
» — Pelletier, de Montjavoult.
» — Laurent, du pays de Caux.
» — Rigault, de Gisors.
» — Legras, de Gisors.
1791. — Jean-Pierre Cahon, de Gournay, principal.
» — Guilliard, adjoint.

LÉGENDE

DU PLAN DE L'ANCIEN COLLÈGE

Plan General, de L'Ancien College de Gisors, tiré par M. De Laubel en 1741, avant sa démolition.

A. Maison et Jardin du Presbitaire.

B. Autre portion du Presbitaire séparée d'un gros mur de la ville, qui portoit 4 pieds dépaisseur sur 13 pieds de haut, qui formoit une basse court sur laquelle portion étoit construit un Buché et des Lieux secrets.

C. Porte d'entrée pour aler du Presbre à la Tour.

D. Passage pratiqué dans le gros mur de la ville pour aler au Buché, Lieux secrets et Tour.

E. Tour portant 17 pieds de large sur 18 pieds 6 pouces délevation dont les murailles avoient 5 pieds 6 pouces d'épaisseur.

F. Bucher et Lieux secrets.

G. Jardin de la maison du sr Patry.

H. Maison et Jardin du sr Piquet.

I. Passage de 4 pieds de large appelé L'huis, pour aler du Presbitaire dans le College.

K. La Riviere D'Epte.

L. Maisons formantes le côté droit de la Rue du College.

M. Rue du College.

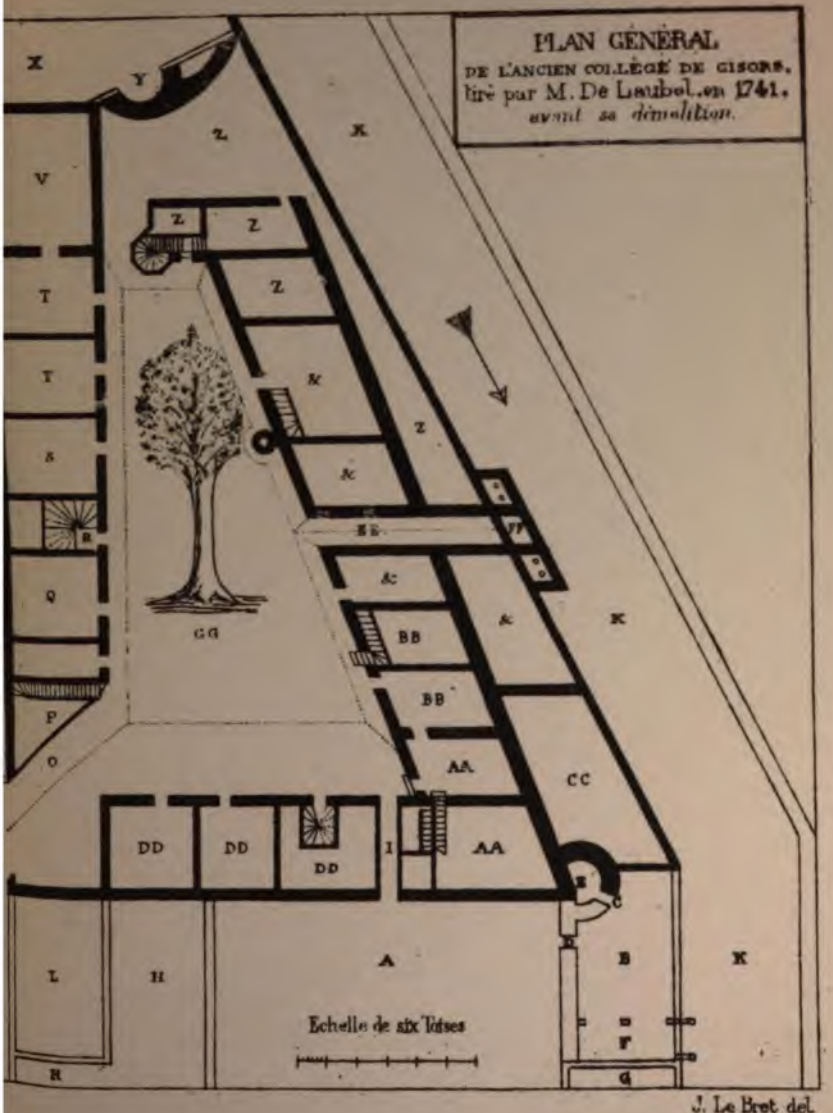
PLAN GÉNÉRAL
DE L'ANCIEN COLLÈGE DE GISORS,
tiré par M. De Laubel en 1741,
avant sa démolition.
Echelle de six Toises
J. Le Bret del.

DEUX MAITRES DE L'ŒUVRE

DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PONTOISE

AUX XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES

On sait combien il est rare de rencontrer des mentions historiques du nom des architectes qui ont élevé les monuments religieux du Moyen-Age. Dans le *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, que la Société Historique du Vexin vient de publier, nous avons eu la bonne fortune de relater deux pièces fort intéressantes à ce sujet. L'une concerne Eudes de Montreuil, l'architecte de la Sainte-Chapelle de Paris, dédiée en 1248. La charte CII nous montre, en septembre 1285, maître Eudes de Montreuil, qualifié *magister cementarius operum Domini Regis*, chargé de faire un rapport aux régents du royaume sur l'installation, à Beaumont-sur-Oise, d'une prison royale précédemment établie à Champagne.

L'autre pièce du Cartulaire a trait à l'église Notre-Dame de Pontoise. On sait que cette magnifique cathédrale, qui ne fut jamais complètement terminée, mesurait, d'après les substructions qui existent encore, 130 mètres de longueur sur 42 mètres de largeur (1). Elle fut certainement commencée sous le règne de Saint Louis et continuée sous ses successeurs. Le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu nous montre, en juin 1299, « mestre Hue, mestre en ce temps de l'œuvre Nostre-Dame de Pontoise, » choisi comme arbitre entre la commune de Pontoise et l'administration de l'Hôpital au sujet de la clôture du cimetière de cet établissement (charte CXXXIII).

Nous venons de retrouver, dans le fonds de Saint-Martin de Pontoise, aux Archives de Versailles, un document non moins important qui nous fait connaître le successeur de « mestre Hue. » Il se nommait Regnaut Dupuis et était mort depuis un certain temps en l'année 1351.

Voici la teneur de cette pièce, que nous avons signalée déjà à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, mais dont le texte est encore inédit :

(1) L'abbé Marchand, *le Pèlerinage de Notre-Dame*, p. 14.

A touz Jehan de Favarches garde du seel de la chastellenie de Pontoise salut. Savoir faisons que par devant nous vindrent Perrenelle jadis femme de feu Jehan Avoul demt à Pontoise d'une part, et Gerart Roussel demt à Cergy, filz de Raoul Roussel demt à Han, d'autre part, affermant ladite Perrenelle que comme elle preist chascun an .. s. p. de cens quotage sur les estuves assises à Pontoise en la rue de la Flache, tenant d'une part aux hoirs feu maistre Regnaut Dupuis jadis maistre de l'euvre Notre Dame de Pontoise et d'autre part à lad. Perrenelle, aboutissant par derriere au jardin de lostel Dieu de Pontoise, et avec ce lesdites estuves chargées envers Reverent Pere en Dieu messire Gautier de Pontoise à present abbé de S. Denis en France, en cent s. p. de rente chascun an a sa vie, a li lessiez par son feu pere que Dieu absoille, pour le temps proprietaire et possesseur desdites estuves; et ledit Gerart a cause et comme heritier demeure seul et pour le tout de deffuncte Perrennelle sa mere seur germaine dudit messire Gautier, et fille de son dit feu pere, soit heritier en ce dudit feu pere son ayoul, et lesd. estuves aient este par longtemps et soient encore en moins suffisant estat et tel que tant ladite Perrennelle comme led. Gerart n'aient peu par grant temps ni ne pourroient prendre leur dit cens ni partie d'icelluy sur lesd. estuves a cause que ils sont vuides et gueppes, et sur ce n'estoit entre lesd. parties fait accort. Et ont accordé entre eux sur ce en la maniere qui ensuit. C'est assavoir que ledit Gerart comme proprietaire desd. estuves fera ycelles repparer et mettre en bon & suffisant estat a ses coux e despens et sur ycelles lad. Perrennelle et ses hoirs prendront des termes chascun an aus quatre termes acoustumez en la ville d Pontoise c'est assavoir Pasques, Saint Jehan Baptiste, Saint Remi & Noel sexante sols p. en rabatant pour ce desd. quatre liv. seize sols, trente six sols de cens. En tesmoins de ce nous avons mis a ces lettres ledit seel lan de grace mil trois cens cinquante et un le mercredi vint et huit jours du mois de decembre.

(Orig. sans sceau A. D. Fonds S. Martin. Cart. 4).

Des documents du même fonds prouvent qu'au milieu d xv[e] siècle, une logette, alors abandonnée, située près d'une port latérale de l'église Notre-Dame, s'appelait toujours la loge du maîtr de l'œuvre.

La construction de l'église fut reprise au xvi[e] siècle, époque o l'on éleva les chapelles du pourtour du chœur : elles n'étaient pa terminées lorsque l'édifice tout entier fut ruiné de fond en combl par les huguenots, lors du siège de juillet 1589.

J. Depoin.

ÉPHÉMÉRIDES PONTOISIENNES

Pour les années 1560 et 1561

TIRÉES DES ARCHIVES NOTARIALES

PAR L. GUIGNARD

Président de la section d'Archéologie au Congrès de Grenoble en 1885

ET J. DEPOIN

Secrétaire général de la Société Historique du Vexin

Une étude trop délaissée est sans contredit celle des minutes des notaires. Sans vouloir, comme certains, lui attribuer une importance capitale et en faire la clé des documents historiques, il n'en est pas moins vrai que parfois, dans les archives des tabellions d'un autre âge, nous rencontrons des renseignements dont l'importance ne peut être niée. Ces vieux parchemins poudreux, ces papiers tombant en poussière nous mettent au courant, jour par jour, heure par heure, de ces mille et un petits événements, aventures ou scandales de villes ou de villages qui peuvent permettre de reconstituer à coup sûr la marche quotidienne des faits, d'apprécier plus nettement les caractères d'une époque, en un mot, d'entrer dans la vie, dans le mouvement des générations éteintes, de nous associer à leurs sympathies, à leurs haines, de partager leurs anxiétés ou leurs espérances.

Les cartulaires ont un caractère brutal. Ils enregistrent purement et simplement une translation de propriété ou une donation.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Jehan Chorsin, prestre [illegible] Sainct Maclou de Pontoise [illegible] jour de janvier mil cinq cents soixante et ung [illegible] du matin, a declaré à Maistre Guillaume Du Nesme [illegible] dict Pontoise, estant en la rue de la [illegible] de maistre Charles Chouart [illegible] qu'il curé a sceu et entendu que la femme [illegible] accouchée d'un enffant troys jours y avoit [illegible] que l'admonestoit et sommoyt le dict Du Nesme [illegible] dangier, périz et fortune qu'il pourroyt advenir [illegible] son dict enfant en la dicte egle église [illegible] recepvoir en icelle egle le sainct sacrement de [illegible] costume ancienne de notre mere [illegible] protestant que, se celluy Du Nesme sera de se [illegible] scandalle péril et fortune, d'avoir [illegible] charge, et se pourverra à l'enconstre [illegible] qu'il appartiendra : par raison [illegible] a requis acte au nottaire [illegible] de raison. Lequel Du Nesme a [illegible] deffendu à toutes personnes de s'enquérir [illegible] tant es maisons, tant par édict [illegible] de Monsieur le Mareschal de Mont- [illegible] lieutenant pour le roy à Paris et de l'Isle

de France publiée en ceste ville, le jour d'hier ; et pour ce, protestoit contre ledict Charvin comme rebelle au roy et contrevenant à l'édict et au surplus nous a requis acte de la sommation qui luy a esté faicte en pleine rue, ledict Charvin accompaigné d'austres prestres ou se seroient assemblées plusieurs personnes et a dict et respondu qu'il se gardera de mesprendre.

(Signé) : Du Nesme. Derin. Levasseur. (1)

Le 29 du même mois, c'est une querelle entre la « mère prieuse » de l'Hôtel-Dieu, Marie de Harville et les administrateurs laïcs de l'hôpital, au sujet de la soupe des pauvres, qui n'avait pas été distribuée à l'heure accoutumée.

« Comparaissent honorables hommes Jehan Le Fébure, Cardin » Cremyen et Nicolle Muterue administrateurs de l'Hostel-Dieu » dudict Pontoise, lesquels ont sommé de desclarer à seur Marie de » Harreville, mère prieuse dudict Ostel-Dieu de dire et desclarer » pour quelles raisons elle n'a baillé ny faict bailler la pension des » pauvres estant de présent audict Ostel-Dieu ny receu leur portion » de souppé comme l'on a coustume de faire ; qu'ils avoient requis » à icelle parce que l'heure accoustumée est passée ; oultre ont » sommé la dicte prieuse qu'elle eust à desclarer et donner responce » sur la sommation qui luy a esté faicte à la requeste des dictz » administrateurs par Nicolas Touzet, sergent audict Pontoise de » soy retirer au lieu et chambre dudict Ostel-Dieu à elle donné et » député par Monsieur de Macon (gd aumônier de France) selon » l'exécution donnée par l'arrest de Monsieur le bailly de Senlis ; » laquelle prieuse a faict responce qu'elle estoit preste avec ses reli- » gieuses de penser et traiter les pauvres estant audict Hostel-Dieu » jour et nuit comme il appartiendra, en luy baillant de quoy vivre » et quant à la sommation de soy retirer à la chambre ordonnée » par ledict Macon a declaré que la cour du Parlement est saisie » de la cause. Lesquelz administrateurs ont faict responce que pour » les vivres des dictes religieuses, ils ont baillé à icelle prieuse la » somme de 450 livres tournoys avec la quantité de cinq muids de » grain et plus depuis la Saint Remy darrenier passée jusques à ce » jour, laquelle somme est très suffisante pour sa nourriture et de » neuf religieuses, si elle l'eust bien employée et non en frais de procès, » laquelle prieuse a desclaré que des dictes 450 livres elle n'a receu

(1) Cette pièce, comme les suivantes, est extraite des minutes de l'étude de Me Patte. Nous y avons ajouté la ponctuation pour en faciliter la lecture.

» en deniers comptant que la somme de 91 livres 13 sols et le reste » luy a esté baillé en fagotz, vinz et lart..... »

Suivent les formules ordinaires. A la fin de la pièce on somme la mère prieure de déclarer si elle a nommé une sous-prieure, celle-ci répond que la cour du Parlement est saisie de l'affaire.

L'acte est signé : Levasseur et Derin.

En mars de la même année, un pauvre curé de campagne, probablement forcé de fuir devant les troupes réformées, emprunte à un collègue son chétif mobilier, lui promettant de le lui rendre « en espèces, quand il vouldra et à sa première requeste. » Rien ne manque à l'inventaire, depuis le bagage spirituel : Quintillien, Virgile, une Légende dorée, jusqu'aux ustensiles de ménage. La modeste cuiller à pot et les escuelles d'estain de nos pères trouvent place dans la description du logis.

Je, maistre André Vollant, prestre curé de Seigy, demeurant à Pontoise, recongnois et confesse avoir eu et receu et prins en garde et usage de Maistre Robert de La Fosse, prestre demeurant audict Pontoise, les biens meubles cy-après desclarez, lesquelz luy prometz rendre et restituer es especes, comme les ay receups quand il vouldra et à sa première requeste.

Et premièrement :

Une couche de boys de chesne à pilliers neufs, garnys de ciel de chanvre aussy neufs frangés avec lit et traversins, le coustil neuf, garny de plumes avec une couverture de drap rouge et un londier de bourre.

Item : un banc en forme de coffre fermant à clé, une table avec les tretteaux, le tout de boys de poirier, neufve.

Item : deulx chères de boys à pilliers, une neufve et l'aultre vielle avec deux escabelles, l'une quarrée à pieds tornés.

Item : deux chesnées de fer à pomme ronde par hault avec une palette et pincette le tout en fer.

Item : un pot de fer, ung petit chaudron avec cuiller de fer.

Item : troys plats, six escuelles, douze assiettes, une choppine, un demy septier du prix qu'ils sont escriptz et marqués de La Fosse, le tout d'estain.

Item : un chandelier d'érain avec un garde... de fer.

Item : un gril de fer, ung garde..... d'estain, une broche de fer.

Item : six livres en grans volusmes, un Quintillien, un Callepin, une Legende dorée en Francoys, un Gandoffe des espitres..... un Virgile avec le commentaire.

Item : treize livres en volusmes quarrés in-quarto.

Item : vingt-deux petits livres in-octavo avec un paquet de plusieurs autres livres qui ne sont pas reliés.

Item : un livre d'Institutes.

Item : deux draps de chanvre à deux lez.

Suit la teneur ordinaire de la formule notariale.

Signé : De la Fosse, Vollant, Derin.

Voici maintenant la nomenclature sommaire de diverses pièces concernant des familles importantes du pays :

Le 11 mars 1561, Hugues d'Ailley, seigneur d'Ennery, se faisant fort de nobles hommes Francois et Claude d'Ailley ses frères donnent procuration à Messire Guillaume Poisson, vicaire d'Ennery de les représenter en justice au sujet de divers procès.

Le 14 mars noble homme Jehan de Cossart, escuyer demourant à Auvers et demoiselle Roze de la Rez sa femme vendent à Guillaume Tasset marchand bourgeois de Pontoise 40 sols de rente sur une maison assise audict lieu.

Le 29 juillet devant deux notaires de Rouen, noble homme Quentin Dauquoy seigneur de Savansson à présent prisonnyers en la consiergerie de la court du parlement à Rouen, donne pouvoir à Jacques Mahaut, demeurant à Héricourt de vendre et engager de ses héritages jusques à la somme de 300 livres. En conséquence Jacques Mahaut, le 29 août vend douze arpents de terre en une pièce, tenant d'un côté à noble homme Pierre Dauquoy, cousin dudict Quentin.

A la date du 1er aout, nous trouvons une constitution de rente de 4 livres tournoys par Maistre Martin Roussel, curé de Villaine, demeurant à Pontoise, à Maistre Nicolle Honoré licencié ez lois, moyennant 40 livres tournoys.

Procuration est donnée le 21 septembre par damoiselle Jehanne de Boucaulmont, veufve de feu noble homme Nicolas de Caugy escuyer, sieur de Beaumont, à noble homme Martin d'Ammerval escuyer, sieur de Condécourt, pour vendre une pièce de vignoble à

[illegible] d'échange entre Jean Lesdions [illegible]
[illegible] et Nicole [illegible] sa femme d'une part et [illegible] [illegible] pour [illegible] Pont

[illegible] nous trouvons [illegible] Jacq [illegible] de S-Pierre de Pontoise.

[illegible] Maistre [illegible] vicaire d'Hérouville

[illegible] chanoines d'[illegible] Maistre Pierre [illegible] chevalier seigneur de Bi[illegible] [illegible] seigneur d'Hé[illegible] [illegible]

Testament de Pierre [illegible] curé de S-Pierre de Pontois[illegible] S-Pierre [illegible] Dame [illegible] S-Martin de [illegible].

[illegible] mars [illegible] Jehan Lesdions sieur de Th[illegible] [illegible] autorise M[illegible] [illegible] terre et seigneurie [illegible] Thérouville [illegible] seigneur [illegible] Thérouville [illegible] [illegible] de la terre [illegible] [illegible] terre.

[illegible] mars [illegible] Maistre [illegible] cardinal de Bourbon [illegible] Jehan [illegible] succession d[illegible] son père [illegible] Dupray son frè[illegible] [illegible] appelé le[illegible] [illegible].

17 sept [illegible] Noble homme Jean le Senechal escuyer s[illegible] de [illegible] [illegible] nom et comme procureur de M[illegible] Senechal son pere escuyer, seigneur de la Grand'ville vend à[illegible] et scientifique personne Maistre Honnoré de Boisy doct[illegible] médecine à Pontoise 16 arpents à Erragny, lieu dit les Gr[illegible]

Le [illegible] sept [illegible] Maistre Jehan Fallet, curé de Bronville [illegible] tant à Pontoise a reçu de Marc Le Senechal écuyer exécut[illegible] testament de Maistre Guillaume Blanchaston grd vicaire de P[illegible] la somme de 75[illegible] livres tournoys à luy deues pour les denie[illegible] [illegible] payes pour ledict Marc à Mr le cardinal de Bourbon [illegible] contrat passé entre le dict cardinal et ledict Fallet et p[illegible] quittance passée par discrette personne Maistre Pierre Sa[illegible]

Signatures du XVI^e siècle.

archives des notaires de Pontoise.

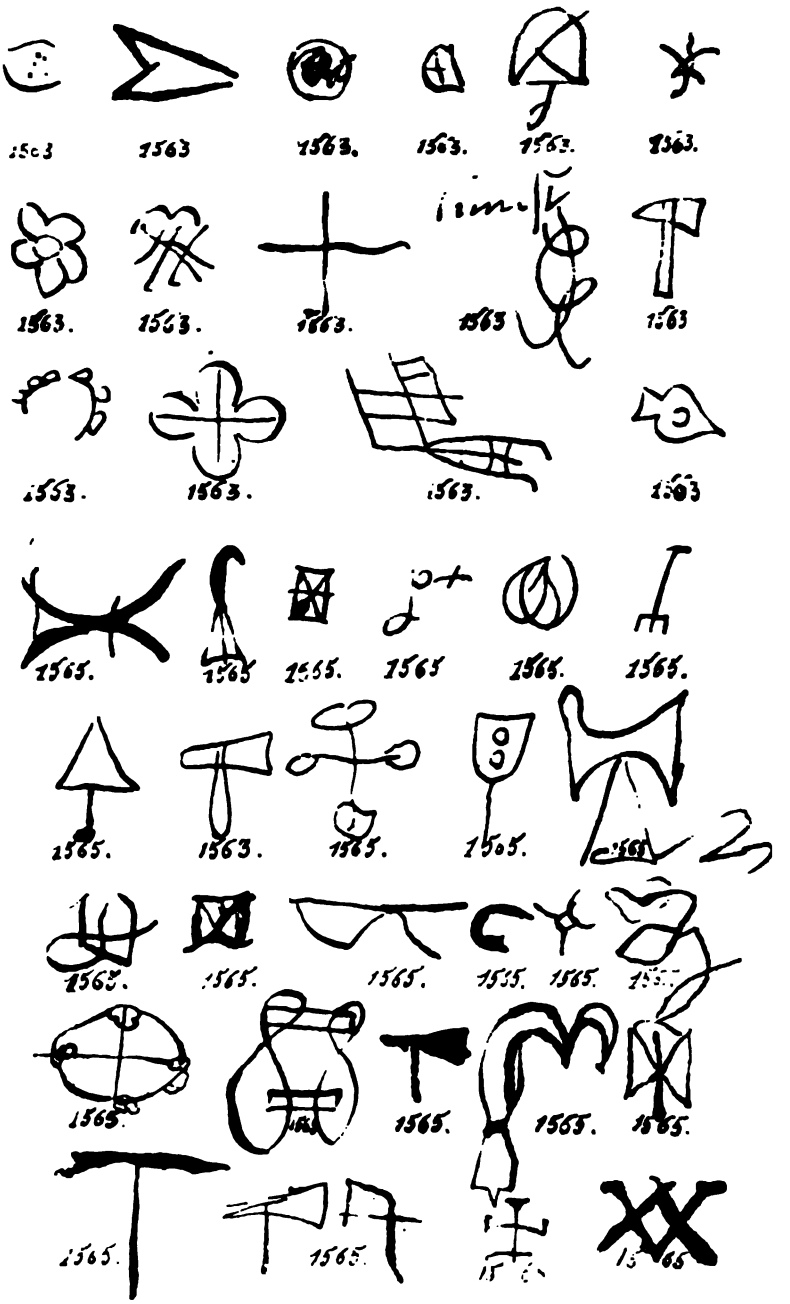

– Signatures du XVI^e siècle.

archives des notaires du Ponthoise.

vicaire gal pour mon dict sieur le cardinal à Pontoise datée du 30 aout 1560 ; ensemble pour aultres deniers que ledict Fallet auroit payés pour ledict Le Senechal pour les labours fumier et autres améliorations et pour les eschallats mis en un clos de vignes assis près Pontoise appelé le clos du Vicaire montant à 400 livres tournoys.

27 sept. 1560. Jacqueline Gervais femme de noble homme Thomas La Colle archer de la Cie de Monsieur le roy de Navarre demeurant à Berchères d'une part et Louis Caffin laboureur demeurant à Frouville se faisant fort de Perrette Lerget, veufve de Charles Caffin. La dicte Jacqueline auctorizée de son mary par procuration du dixième d'apvril 1553, signé Denard tabellion en la prébende de Berchères transigait dans un procès à condition de payer par moytié les despens et taxes.

PROCURATION

Les doyen et chapistre de Chartres salut. Scavoir faisons que par devant Jehan Denard clerc tabellion juré, commis en la prébende de Berchères sur Vaigre de par le dicts doyen et chapistre seigneur dudict lieu est comparu noble homme Thomas la Colle archer de la Cie de Mr le duc de Vendosme, demeurant à Berchères sur Vaigre a nommé son procureur gal Jacqueline sa femme pour appoincter tous accords que bon lui semblera au sujet de l'héritage à ladicte Gervoise appartenant au terrouer de Hérouville.

4 oct. 1560. Procuration de maistre Pierre Fromage recepveur des aydes et tailles de Pontoise commis a recepvoir les décimes du vicariat, à Mathieu du Couldray son clerc, de pourchasser tous et chacun les deniers deubs à cause des dictes aydes et tailles.

6 oct. 1560. Louis Clouet et Antoine Dubard laboureurs à Auvers recognoissent être détenteurs de diverses pièces audict terrouer, lieus dicts le Cornouillier, au Brouillard, Porquessy, le clos de I meuhy, le cul du Four, Commenny, le Vaux des Sablons tenant d'un côté à la Maladrerie dudict Auvers.

Le 17 oct. Andry de la Salle painctre demeurant à Pontoise et Katrine Cornu sa femme vendent à Jehan de la Salle leur frère marchand vinaigrier audict lieu une maison rue de la Cordonnerie tenant aux murs de soubs le four pour 20 livres tournoys.

Partage en 4 lots entre Nicolas, Guillaume, Jehan et Pierre Honoré avec leurs signatures.

16 novembre 1560. Bail d'une masure à Cormeilles par noble

homme et sage maistre Alexandre Chasteau, escuyer sieur de Vitheaulx et de Montjavoult, advocat au parlement.

14 novembre 1560. Pierre Vernier serviteur domestique dans la maison du sieur de Lesche, vend 2 arpents de terre à Cormeilles à noble homme maistre Pierre Lanquier controlleur pour le roy en son grenier à sel.

5 novembre 1560. Messire Jehan Olliveyt prestre à Auvert transporte à Lyenard Olliveyt laboureur de vignes tous les heritages lui revenant dans la succession de Laurens Olliveyt son père, mouvant de Saint-Denys.

29 aout 1560. Marché par Nicolas Gerbault maistre maçon à Pontoise pour fournir de tuilles festières une maison sise à l'Aumosne près du pont pour 8 livres parisis.

Le 3 mai 1560, un fait plus intéressant se présente à nous. Un archer de la compagnie de l'amiral de Coligny meurt à l'hôtel du Dauphin.

Ainsi le consigne la curieuse pièce :

« Le 3 mai 1560 furent présents en leurs personnes Julian Pierre » aagé de cinquante sept ans, Ambroise Aubery sa femme aagée » de cinquante ans tenant hostellerie au boust de l'Aumosne près » Pontoise ostel ou pend pour enseigne le dauphin, Bertin Héry » patissier et rotisseur et aultres tous demourans au bourc de » l'Aumosne, lesquelz ont attesté qu'ils ont vu en l'ostel susdict » logez Jehan Dupui escuyer, archer de la compaignie de Monsieur » l'admiral de France qui arriva audict ostel lundi dernier auquel » lieu et le mardi ensuivant il lui survint une maladie de laquelle » il fut deteneu et contrainct de garder le lict et d'icelle maladie » seroit décéddé et allé de vie a trespas, le jeudi deuxiesme du » présent mois et inhumé le troisième dudict mois en l'église de » Saint-Ouen par maistre Jehan Viel vicaire, lequel luy advoit admi- » nistré le sacrement de darrenière unction.

» Aussy sont comparus en leurs personnes le dict maistre Jehan » Viel, maistre Alexandre Certain médecin, Marin Berthelot et » Guillaume Fournier maistres sirurgien et barbier lesquelz ont » pareillement attesté qu'ils ont vu et pansé en sa maladie ledict » Dupuy auquel les dicts Berthelot et Fournier (présent ledict » Viel) ont ouvert la teste en laquelle ils ont dict avoir trouvé » une fracture en l'os de derrière de costé senestre, laquelle fracture » non appostumée et à leur advis a esté cause luy advancer ses » jours, lesquelles choses Jacques de Maivre escuyer sieur de

Vaulx en Champaigne et homme d'armes en ladicte compaignie nous a requins etc. . . »

Signé : LEVASSEUR et MOREAU.

Divers épisodes relatifs au séjour de la compagnie de l'Amiral ont consignés dans les pièces suivantes :

L'an mil cinq cents soixante, le mercredy vingt quatrième jour le juillet en la présence de Pierre Moreau et de Paoul Levasseur nottaires pour le roy à Pontoise Nicollas Levasseur escuyer, seigneur de Catellevinac archer de la compaignie de Monsieur l'admiral de France a requis à noble homme Jehan Thomas, trésorier et paieur de ladicte compaignie estant audict Pontoise en l'ostel ou pend pour enseigne les troys saincts Jehanz qu'il eust à luy paier la somme de huict vingt troys livres dix sols tournois qui luy sont deulz pour troys quartiers de ses gaiges de son dict estat d'archer en ladicte compaignie ainsy que porté est par le raoule des monstres ausquelles ledict Nicolas le Vasseur a esté passé et continué ainsy qu'il a dict, lequel Thomas trésorier à faict response quil offroit luy payer ce qu'il luy estoit deub combien qu'il ait dict que la dicte somme estoit arrestée à la requeste du sieur de Humières et qu'il ne lui povait présentement faire apparoir dudict arrest dont le dict Levasseur a requis acte de ladicte sommation et esponce.

Signé : MOREAU et LEVASSEUR.

Aujourd'huy vingt quatrième jour de juillet 1560 en la présence de nous nottaires (P. Moreau et Levasseur) noble homme Loys de Bofflers escuyer homme d'armes de la compagnie de Monsieur l'admiral a requis à Bauldin Tinctre fils de Liévin Tintre, consierge des prisons du Chastelet de Gand, qu'il eust à luy bailler les sentences exploits et enseignemens mentionnez en certain contract d'obligacion passée entre led. escuyer et led. Bauldin pour raison de la ranson dud. de Banffles, led. contract daté du XIIIe jour d'avril mil Ve cinqte neuf veille de Pasques, et ce suyvant certain escript et promesse faite par icelluy Bauldin protestant au reffus de ce faire desclarer ladicte obligation nulle et de nulle effet. A quel Bauldin a fait responce qu'il vouloit avoir du conseil pour respondre à ladicte sommation. Ensuit la teneur dudict escript : Loys de Bofflers..... déclare que, combien que j'ay passé ce jourd'huy obligation à Lyévin Tinctre, concierge es prisons du Chastelet de Gand de luy payer la somme de 480 livres tournoys sur ma rançon que ledict Tainctre dict avoir payé pour moy, ledict Liévin ne vouldroit accepter ladicte obligation, il sera tenu me faire certiffier dument ce 1er jour d'aoust 1560 qu'il ne

veut point accepter la dicte obligation et ce fesant demeurera nulle.

Du 24e jour de juillet 1560, furent présents en leurs personnes nobles hommes Gilles Mesmes escuyer seigneur de Marolles et de Monblin homme d'armes de la compaignie de Monseigneur l'Amyral aagé de trente cinq ans ou environ et Nicolas Desnoyers aussy escuyer, archer de la dicte compaignie aagé de trente six ans ou environ, lesquelz concordablement ont dict attesté et pour vérité certiffié que eux estant logez en ung villaige appelé Tracy le Bas deux lieues près Noyon avec toute la compaignie de mondict admiral pour aller avec le camp du roy à Amyens passant lors par ledict villaige, ils ouyrent dire à plusieurs personnes dudict villaige qu'il y avoit eu ung soldart natif dudict villaige qui avoit esté blessé par ung nommé Jehan de Grenoble, sieur de Patu et de St Félis aussy archer de ladicte compaignie parce qu'il vouloit empescher que ledict de Grenoble ne logeast en l'ostel de son père combien qu'il y eust ettiquette pour ce faire, et aussy que ledict soldart auoit dict plusieurs grandes injures audict de Grenoble en jurant et blasphemant Dieu que s'il logeoit audict ostel, il y mettroit le feu et le brusleroit luy et ses chevaulx mesmes que icelluy soldart estoit maulvois garson mal famé et renommé par tout le villaige et aussy qu'il s'estoit mis en debvoir de oultrager le dict de Grenoble et de fait luy auroit jetté quelques pierres desquelles l'auroit frappé, desquelles choses ledict de Grenoble pour ce présent à requis lettres aux nottaires pour le roy à Pontoise, soubsignés qui luy ont octroyé ces présentes les dicts jours et an.

Signé : Moreau et Levasseur.

Le 11 janvier 1561, noble homme Nicolas Duverger, seigneur de Courcelles et du fief de la Mairie reconnoit avoir receu de nobles hommes maistres Alexandre Chasteau seigneur de Montjavoult, Nicolas et Johan dictz les d'Allerme et Nicolas de Folleville à cause de sa femme heritiers de feu maistre Robert d'Allongue, curé de St Maclou de Pontoise, seigneur du fief de Hardeville assis à Espieds huict escuz d'or sol pour la foy et hommaige deub audict Chasteau à cause du relief des fiefs de Hardeville.

Le 14 du même mois, Jacques Vincent, un des chapelains de Saint-Maclou, contracte un bail.

Le 15, nous trouvons une curieuse enquête faite sur la demand d'Hippolyte Lefebure marchand à Pontoise pour montrer :

« Qu'il ne pourroit vacquer ne prendre la charge du gouver

» nement de l'ostel Dieu dudict Pontoise où l'on pretend l'avoir » estably.

Pierre Benoist, curé de Saint-Pierre, âgé de 58 ans atteste que : « Lefebure est mallade de la pierre et qu'elle le prend si griefve- » ment qu'il en est presque au mourir. »

Jehan Berger, chevecier de S[t] Maclou agé de 51 ans déclare que Lefebure ne sait « ne lyre ne escrire pour ce que le plus souvent il fait des quittances ou cédules pour luy. »

Maistre Pierre Prevost nottaire apostolique agé de 35 ans dit que Lefebure est chargé de « trois tussions » dont il ne peut se meler a raison de ce qu'il ne sait ne lire ne éscrire et a de plus quatre petits enfants, le plus viel desquelz à cinq ans.

Mêmes attestations par Gabriel de S[t] Denis gouverneur de la ville, agé de 45 ans, Jacques Cuvernon bourgeois 50 ans, maistre Guillaume Fournier maistre chirurgien barbier agé de 30 ans, etc.

Le même Ostel Dieu revient sur le tapis le même jour. Il faut croire que sa gestion offrait de grandes difficultés et n'était pas tous profits, car Guillaume Desgroux proposé à son tour comme gouverneur demande aussi une enquête sur sa situation pour montrer les causes légitimes prouvant qu'il ne peut accepter cette charge.

« ..... Ledict curé de S[t] Pierre temoigne que Desgroux son » parrochian est vexé et grievement travaillé d'une maladie de » gravelle au moyen de laquelle il est impossible qu'il puisse faire » ses affaires et négoces sans avoir gens qui s'en meslent. Le » chevecier de S[t] Melon dit que des Groux a esté marguillier » de S[t] Pierre en laquelle charge il a eu de grosses et grandes » pertes à cause de ce qu'il ne peut se faire payer les rentes de la » ditte eglise. La femme de Desgroux est excessivement aagée, » en sorte qu'elle ne peut se porter ni traisner et ne peult aller à » l'église sans estre portée.

» Nicolas Villeau marchand aagé de 45 ans dit que Des Groux » en l'an 1557 a presté au roy 27 pièces de futailles neufves pour » enfermer des farines et toultes fois le lieutenant de Pontoise ne » luy en a taxé que 25 dont il n'est encore payé. »

De nombreux témoins constatent aussi les pertes supportées par ledit requérant :

Le 20 janvier nous trouvons les noms de Simon Dupré sergent à cheval et de Germaine Puan sa femme.

Le même jour une procuration est donnée par Simon Du Nesme seigneur de Theuville, y demeurant, archier de la compaignie de M. le Connestable et damoiselle Jehanne de Bourrelon sa femme.

Le 9 février 1561, les habitants de Genicourt en tête desquels

figurent le curé Alain Aubry et deux prestres, Pierre Paillié et Jehan Flocquet, font constitution de procureur.

Le 4 du même mois plusieurs pièces de terre appartenant à maistre Anthoine Vaillant prestre demeurant à Paris avaient été vendues par Pierre Vaillant son frère demeurant à Genicourt.

Le 21 février 1561 (n. style) noble homme et saige maistre Alexandre Chasteau ecuyer licentié es lois advocat au parlement seigneur de Montjavoulx, de Lutheaulx et du fief de l'Isle ou de Vallangouiard sis à Espieds, demeurant à Paris, s'est transporté audict Pontoize avec les dicts notaires en l'ostel du Poix austrement dict l'ostel d'Orgemont auquel lieu après avoir par ledict Chasteau frappé par trois fois au clacquet de la première grand'porte dudict ostel et qu'il ne seroit apparu auculne personne, seroit ledict Chasteau accompaigné des dicts nottaires entré dans la cour dudict ostel jusques à la seconde porte à laquelle pareillement il auroit frappé par trois divers coups et après avoir ce fait, auroit demandé à haulte voilx si monseigneur Claude d'Orgemont escuyer eschanson ordinaire du roy nostre sire, sieur de Merry et du fief de Poix estoit audict ostel et qu'il estoit venu tout exprès pour luy faire la foy et hommaige a lui deu à cause de l'acquisition par ledict Chasteau faicte des heritiers de maistre Robert d'Allongne le 7 janvier 1560 du fief de l'Isle ou de Vallangouiard assis audict Espieds.....

..... A quoy est comparu Garnier Gerbault maistre masson audict Ponthoise, concierge dudict ostel pour ledict sieur de Merry qui auroit fait response que ledict de Merry n'estoit audict ostel. Le dict Chasteau auroit fait apparoir de la quittance de ses droits de reliefs, rachats et finances et si auroit dict audict Gerbault qu'il fesoit la foy et hommaige audict sieur de Merry dudict fief de l'Isle et en signe de ce auroit dict ledict sieur de Montjavoult, la teste nue, deceinct de son espée, osté ses esperons, mis un genoult à terre, baizé le clacquet de ladicte porte et faict toutes aultres chouses accoustumées et requinses selon la coustume de Veulquescin à François et a requins acte dudict Gerbault pour de ce faire sermon audict sieur de Merry lequel luy a baillé et octroyé...

Le 22 février 1561, maistre Francois Deslions, sieur de Theuville, maistre Philippe Jollivet, procureur en cour lay, et Pierre Honoré, recepveur de Saint-Maclou passent un bail.

Cette même année nous trouvons Nicolas Soubzvoy comme sergent royal pour la ville de Pontoise et Jehan Roffect sergent à cheval pour le roy (procuration).

Nous rencontrons ensuite successivement les titres suivants :

Procuration adressée « à Mon cousin Guillaume Crespin à Pontoize » par Louise de Bossy escripte de Wz le 5e mars 1561 (n. style).

Le 5 mars 1560 (n. st.) Maistre Jehan Leheurteur, curé d'Errangny fait échange avec Martin Prieur procureur au cour lay à Pontoize.

Signé : Marcassin.

Le 8e jour de mars, noble homme Maistre Estienne Guilbert, seigneur de Neufville advocat au parlement de Paris demeurant à Neufville se fesant fort de noble homme maistre Nicolle Colas, advocat au parlement fait bail à titre de ferme et moissons de grains à Gueffroy Debray laboureur à Sergy de 13 arpents de terres à Pontoise moyennant 13 septiers de par blé le 13 avril chaque an.

Le 22 mars 1561, (nouv. style) Jean Deslions advocat au parlement de Paris demeurant à Pontoise vend une maison à Pierre Relée.

Le 24 mars, noble demoiselle Charlotte de Bray veufve de noble Guillaume de Montblaru escuyer, sieur de Courcelles-sur-Viosne donne une procuration pour eschange.

Le 19 juin Perrette Taillepied veufve de feu Guillaume Bally tutrice de ses enfants fait bail à Bernabé Larchevesque vigneron à Sergy de 1 arpent de pré en la prairie de Han.

Le 2 Juillet noble homme, maistre Jacques de Beauquemart, seigneur de Bourdeau, conseiller du roy au grand conseil, constitue procureur noble homme Mre d'Espoblas, seigneur desdicts lieux et Maistre Nicolle Deslions pour plaider contre le roy nostre sire, pour reclamer deux cents livres tournois de rente que ledict seigneur doit audict constituant et la somme de 1,200 livres pour deux années de ses gages.

Le 6 juillet nous relevons un inventaire curieux.

« Inventaire des meubles baillés par Johan Vigneron soldat de la » compaignie du capitaine d'Huguignecourt et Hélène sa femme » natifs de Boissy l'Arpotz à Robert du Friche à Pontoise. »

« Une cotte de cammelot fermée, fourrée d'une panne blanche à » bords.

» Une cotte d'escarlatte rouge doublée de doublure rouge.

» Item : une paire de chaulses noires bordées de satin, doublées » de taffetas.

» Item : une soye d'estamine non doublée, de tulle noir.

» Ung pourpoint de futayne noir doublé de canevas gros piqué.

» Item : une paire de damas toute brodée de velours a usaige de » femme.

» Item : une aultre paire de manches de camelot rouge, doublé » de fustayne blanche.

» Item : un collet de satin noir a usaige de femme a collet frasé.

» Item : une bourse de velours cramoisy brodé de fils d'or.

» Item : un collet a usaige de femme brodé de fils de soie noire » et fils d'or.

» Item : un aultre collet de crespe, bordé à l'entour de passe- » ments d'or.

» Item : un petit collet de tulle brodé de fils d'or et de soie noire.

» Item : cinq garnitures de manchettes a usaige de femme garnies » de fils d'or au bas.

» Item : huit crenesches (?) de tulle de lin.

» Item : 4 collets de tulle de lin.

» Item : une serviette ouvrée.

» Item : un collet de chemise à usaige d'homme.

» Item : une paire de patenostres de jay noir garnye d'une houppe » de soie noire. »

Le 13 septembre, Maistre Jehan de Malecas conseiller du roy et président en son parlement de Thoulouze promet payer à noble homme François de Rengier, baron de Ferrars conseiller du roy, maistre d'ostel de leurs majestés 1400 livres tournoys qui luy ont esté prestées et paiées.

Nous arrêtons ici notre résumé.

Au fur et à mesure que M. Depoin me lisait ces pièces, je les consignais, Messieurs, avec d'autant plus de plaisir et d'attrait, qu'enfant de Saint-Germain j'ajoutais un anneau nouveau à la chaîne des documents historiques de notre cher Seine-et-Oise.

J'ajouterai un seul mot : si jamais je retrouve dans le Loir-et-Cher où Dieu a conduit mes pas, quelque document concernant votre antique cité et ses environs, je serai heureux, si vous voulez bien me permettre de vous les adresser et de nouer ainsi les liens cordiaux qui doivent unir entre elles toutes les Sociétés des travailleurs de la France et de nos antiquités nationales.

Pontoise, 16 Décembre 1885.

Note présentée à la séance du 21 Juillet 1886

PAR M. LOUIS REGNIER

Dans la séance du 21 avril dernier, vous avez eu communication, Messieurs, d'un travail dans lequel M. Guignard, notre confrère, résumait les recherches qu'il avait faites dans les minutes des notaires de Pontoise, sur les *signatures* au XVI^e^ siècle et sur le filigrane des papiers employés à cette époque. Je viens aujourd'hui vous présenter des observations du même genre, dont la matière m'a été fournie par les anciens actes du notariat de Gisors.

La signature, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, constituait un art en miniature : les *grilles*, les *traits bouclés* de maints paraphes sont des travaux de patience et d'habileté dont les auteurs devaient, à coup sûr, être très fiers. Je borne mes remarques à la seconde moitié du XVI^e^ siècle et à la première moitié du XVII^e^. La plupart des parties écrivent leur nom, qu'elles accompagnent soit d'un des paraphes plus ou moins compliqués dont je viens de parler, soit de la représentation d'un objet quelconque ayant trait le plus souvent à leur profession ; quelquefois, cet objet constitue la seule signature, bien que le contractant sache écrire. Une autre catégorie comprend les gens ne sachant pas écrire, mais pouvant tracer des *signes*. Je ne parle pas des *croix*, dont l'usage était général chez les illettrés. Tous ces signes sont absolument personnels ; ils dérivent uniquement de la fantaisie de chacun. On ne voit pas qu'ils se soient jamais reproduits ni continués dans une même famille. C'est donc quelque chose d'identique aux *épisèmes* grecs, dont les tables d'Héraclée nous fournissent de nombreux exemples et dont parlent Plutarque et Xénophon ; ceux-ci avaient toutefois une signification plus étendue et étaient la marque distinctive, le symbole de l'individu, puisqu'on les trouve reproduits sur les boucliers des guerriers, dans la décoration de quelques vases peints. On a pu, en conséquence, y voir des sortes d'armoiries, avec cette différence que ces symboles étaient, comme les « seings » des Français du XVI^e^ siècle, exclusivement personnels et nullement héréditaires. M. Anatole de Barthélemy a donné une origine semblable aux armes de nos familles nobles, mais cette opinion a rencontré de nombreux contradicteurs. Quoi qu'il en soit, les *signes* graphiques du XVI^e^ siècle peuvent offrir quelque intérêt. Leur usage se perdit vers le

4. A la même époque, Robert Poisson, peintre à Gisors, ı son paraphe une petite tête humaine, tandis que Pierre n dessine, en guise de paraphe, une élégante tête de femme . Le paraphe de Thomas Hère, fils de Jehan Hère, dit Perquin, sseur à Gisors, est un masque de Janus (1602). En 1637, ıl Abraham, sculpteur à Rouen, trace pour toute signature une de fleur (1631), et en 1657 Nicolas Mencier, maître sculpteur ›rs, fait précéder la sienne d'un objet ressemblant à une lampe un casque en forme de bonnet phrygien.

La nef reconstruite au commencement du XIIIe siècle, comme celle de l'église d'Auvers-sur-Oise, ne mesure que 3m 50c de largeur. Elle est recouverte de voûtes sur croisée d'ogives dont les nervures sont ornées d'une arête entre deux tores. Toutes ces voûtes sont renforcées par des doubleaux et par des arcs formerets en tiers point. Les quatre travées de la nef s'appuient sur des colonnes isolées dont les chapiteaux, garnis de feuillages et de crochets, supportent un groupe de trois colonnettes destinées à recevoir les retombées des voûtes. Les grandes arcades, qui décrivent une courbe en tiers point, sont décorées d'un large méplat encadré par quatre tores. On remarque au-dessus de leur clef un triforium dont les baies se composent d'un grand arc en tiers point qui encadre deux arcades de la même forme soutenues par d'élégantes colonnettes. Cette galerie est intéressante à étudier parce que l'architecte qui l'a construite, au lieu d'adopter le type de triforium à petites arcatures, en usage au début du XIIIe siècle dans toute la région, s'est inspiré des dispositions appliquées dans les tribunes du XIIe siècle. En effet, si l'on compare le triforium de Santeuil avec celui de l'église de Saint-Evremond à Creil, qui appartient au milieu du XIIe siècle, on est frappé de la ressemblance de ces deux galeries, et cependant il est certain que toute la nef de l'église de Santeuil ne remonte pas à une période antérieure au XIIIe siècle. Le triforium de Santeuil n'a jamais été séparé du comble des bas-côtés par un mur, suivant le système adopté au XIIIe siècle ; ses baies géminées, aujourd'hui bouchées, s'ouvraient anciennement sous les chevrons de la toiture. On peut donc le considérer comme une véritable tribune analogue à celle de l'église de Saint-Etienne de Beauvais. La partie supérieure de la nef est éclairée du côté de la façade par une rosace à huit lobes et dans l'axe de chaque travée par une fenêtre en cintre légèrement brisé. Tous les chapiteaux qui se trouvent à la naissance des voûtes et dans le triforium sont couverts de feuillages et de crochets habilement découpés ; les tailloirs sont ornés d'un filet, d'une gorge et d'un tore, ceux des grosses colonnes sont établis sur un plan polygonal. Quant aux bases, elles se composent d'une baguette et d'un tore aplati séparés par une petite gorge. La décoration des clefs de voûte de la nef mérite également d'être signalée.

Les bas-côtés ont été rebâtis en même temps que la nef, mais toutes leurs baies cintrées ont été agrandies à l'époque moderne. Ils sont surmontés de voûtes sur croisée d'ogives séparées par des doubleaux en lancette qui sont garnis d'un méplat entre deux tores. Le profil de toutes les nervures est analogue à celui que nous avons indiqué dans la nef. Les retombées des voûtes s'appuient d'un côté sur les colonnes isolées, de l'autre sur un faisceau de cinq

colonnettes engagées. Cette disposition a été modifiée, il y a quelques années, dans le bas-côté nord, où les cinq fûts accouplés ont été remplacés par trois colonnettes, afin de diminuer les frais de leur restauration. L'ornementation des chapiteaux, des bases et des tailloirs des deux nefs latérales, présente les mêmes caractères que dans le vaisseau central.

Le carré du transept, recouvert d'une voûte sur croisée d'ogives qui a été refaite au XIII^e^ siècle, communique avec la nef et avec les deux croisillons par des arcades en tiers point très étroites. (1) Ces trois arcs remontent au second quart du XII^e^ siècle, leurs claveaux ornés de deux tores reposent sur deux grosses colonnes engagées dont les chapiteaux sont garnis de feuilles d'acanthes et de figures mutilées. Les tailloirs et les bases des colonnes présentent des profils très répandus dans les églises du XII^e^ siècle. Le croisillon du nord est voûté en berceau brisé et sa voûte est renforcée par un doubleau qui retombe de chaque côté sur une colonne engagée. Il est éclairé par deux fenêtres en plein cintre du XII^e^ siècle et par une baie en tiers point percée au XIII^e^ siècle. Dans le mur oriental de ce croisillon s'ouvre une petite chapelle à chevet plat, encadrée par quatre colonnettes et par un arc en tiers point décoré de trois boudins et de plusieurs gorges. Elle est reliée au chœur par un passage établi à l'époque moderne. Le croisillon méridional présente des dispositions identiques. Il a conservé sa voûte en berceau brisé et deux anciennes fenêtres en plein cintre, mais la chapelle dont il était flanqué du côté de l'est a subi des remaniements qui lui ont fait perdre tout son caractère.

Le chœur doit être attribué, comme les croisillons, à une période quelque peu antérieure au milieu du XII^e^ siècle. Sa voûte en berceau brisé s'appuie sur un arc triomphal en tiers point et sur un doubleau intermédiaire dont les claveaux, garnis de gros boudins, sont soutenus par deux colonnes engagées. Les fenêtres qui éclairent le sanctuaire de l'église appartiennent à trois époques différentes. Les baies en plein cintre qui se trouvent exposées au nord sont contemporaines de la construction primitive, celles qui sont percées dans le mur méridional ont été agrandies et remaniées au XVIII^e^ siècle. Enfin, la grande baie en lancette qui occupe tout le chevet a été établie au XIV^e^ siècle. Ornée de deux tores accouplés qui reposent sur quatre minces colonnettes, elle était anciennement divisée en deux parties égales par un meneau dont la première assise est encore visible.

La façade, qui n'a pas été rebâtie en même temps que la nef,

(1) En effet, l'ouverture des arcs qui relient les croisillons au carré du transept ne dépasse pas 1 m 80.

porte l'empreinte du style en usage au milieu du XII^e^ siècle. Elle offre une certaine ressemblance avec celle de l'église de Chars (Seine-et-Oise). Le portail en tiers point qui en occupe le centre est encadré par six colonnettes; son archivolte, garnie de cinq tores, de quatre gorges et d'un cordon de feuilles d'acanthes, s'appuie sur des chapiteaux dont les corbeilles sont couvertes de feuillages variés et de fruits d'aroïdes. On remarque au-dessus du portail une très curieuse rosace, divisée en huit lobes. Elle est entourée de deux rangs de feuilles d'acanthes séparés par trois tores accouplés, et l'ensemble de cette décoration produit un effet très original. La façade est épaulée par trois contre-forts et par une tourelle d'escalier couronnée par une corniche à feuilles d'acanthes qui se continue à la base du pignon. Cette tourelle n'a été construite qu'au XIII^e^ siècle pour donner accès dans le comble de la nef. On distingue encore un ancien contre-fort du XII^e^ siècle engagé dans ses assises.

L'élévation latérale de l'église est d'une très grande simplicité. Les murs supérieurs de la nef sont épaulés par des contreforts peu saillants et les huit fenêtres en cintre brisé qui l'éclairent sont surmontées d'une corniche soutenue par des modillons grimaçants. Les baies cintrées des collatéraux ont été agrandies à l'époque moderne, et tous les contreforts inférieurs, également remaniés, sont renforcés d'un éperon destiné à leur donner plus de force pour résister à la poussée des doubleaux. Dans l'axe de la troisième travée du bas-côté méridional s'ouvre un élégant portail du XV^e^ siècle, dont l'archivolte en anse de panier est inscrite dans un gâble garni de crochets. Deux pinacles et une petite niche complètent cette décoration. La porte est surmontée de deux étroites fenêtres en tiers-point encadrées par une profonde doucine. Les corniches des bas-côtés sont analogues à celles de la nef, et il est probable que l'architecte du XIII^e^ siècle a utilisé une partie des anciens modillons qui couronnaient cette partie de l'église au XII^e^ siècle.

Le croisillon du nord présente au dehors deux baies en plein cintre à double voussure et une fenêtre en tiers-point. On aperçoit à la base du toit une corniche dont les modillons sont ornés de têtes grotesques. Quelques modillons du même genre se voient encore au sommet du mur de la chapelle carrée dont nous avons signalé l'existence à l'intérieur. La baie cintrée de cette chapelle est complètement moderne. Le croisillon méridional a conservé à l'extérieur une porte en plein cintre du XII^e^ siècle, qui est actuellement murée. Son archivolte, garnie d'un double rang de bâtons brisés, d'un tore, d'une gorge et d'un cordon d'étoiles, s'appuie sur deux colonnettes engagées. Au-dessus des deux fenêtres en plein cintre qui s'ouvrent sur les côtés de ce bras du transept, règne une corniche à petites arcatures analogue à celle du chœur de l'église

Auvers-sur-Oise. (1) Le chœur, bâti sur un plan carré, est épaulé par six contreforts. Une large fenêtre du XIVe siècle, encadrée par deux tores et par quatre colonnettes, se trouve percée dans son chevet. On remarque sur ses faces latérales deux anciennes fenêtres à plein cintre, deux larges baies cintrées modernes et des corniches à modillons grimaçants. Le pignon qui le surmonte a été remanié au XIVe siècle en même temps que le chevet.

Au-dessus du carré du transept s'élève un gracieux clocher dont la construction doit remonter au milieu du XIIe siècle. Son premier étage est percé de huit baies en plein cintre garnies de deux tores et d'un cordon de pointes de diamants. Chacune de ces baies s'ouvre entre quatre colonnettes, mais la colonne centrale de chaque pile intermédiaire est commune aux deux retombées. Les chapiteaux sont décorés de feuilles d'eau et de volutes, les tailloirs d'un filet, d'une baguette et d'une doucine, les bases d'une gorge entre deux tores. A chaque angle de la tour se dresse un groupe de trois colonnes : deux d'entre elles sont épaisses et saillantes ; la troisième, beaucoup plus mince, est engagée dans un retrait établi entre ces deux fûts. Une corniche, dont les corbeaux sont garnis de têtes d'animaux, sépare le premier étage du second, qui offre des dispositions plus simples. Il présente sur ses quatre faces deux baies en plein cintre encadrées par de larges dents de scie et par une rangée de pointes de diamant ; leur archivolte s'appuie sur deux colonnettes. Cet étage est épaulé par deux contreforts peu saillants et une colonnette se trouve engagée dans chacun de ses angles. La corniche supérieure se compose d'une rangée de modillons à têtes grimaçantes. Elle forme la base d'une curieuse flèche octogonale en pierre flanquée de quatre clochetons coniques qui reposent sur des petites trompes. Ses arêtes sont ornées d'un gros tore et toutes ses assises sont recouvertes de dents de scie. Le clocher de Santeuil offre une très grande ressemblance avec les tours des églises de Nesles et de Hardricourt (Seine-et-Oise). On peut le comparer également avec les clochers des églises de Courcelles, de Limay, de Jouy-le-Moutier, de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), de Reilly, de Saintines, de Béthizy-Saint-Martin, de Saint-Maximin et de Saint-Vaast de Longmont (Oise), qui ont été bâtis vers la même époque. Ses parements sont dans un état de conservation très satisfaisant et l'élégance de son style mérite d'attirer sur lui l'attention des architectes.

L'église de Santeuil possède quatre pierres tombales dont nous

(1) Ce type de corniche était très répandu dans le Beauvaisis au XIIe siècle, et les églises de Bury, de Saint-Vaast de Longmont, de Saint-Etienne de Beauvais, de Francastel, de Cauffry, de Breteuil et de Fitz-James (Oise), en présentent de nombreux exemples.

avons relevé les inscriptions. La plus ancienne, incrustée dans le pavé du transept, paraît remonter au XIII^e siècle. Elle mesure 2^m30^c de longueur sur 1^m20^c de largeur, et représente un chevalier vêtu d'une cotte de mailles, qui porte un écu où l'on distingue trois merlettes. Sa femme se tient debout à ses côtés et ces personnages sont placés sous deux arcatures trilobées qui sont surmontées d'un gâble. On remarque également sur la dalle deux anges qui tiennent les chaînes d'un encensoir. L'inscription gravée sur les bords de la pierre est complètement effacée.

On peut voir à l'entrée du transept une autre pierre tombale beaucoup moins ancienne, puisqu'elle ne fut posée qu'en 1624. Encadrée par deux pilastres et par un fronton, elle renferme une petite statuette sculptée en haut relief, qui représente un prêtre en surplis couché sur son lit de mort, les mains jointes et la tête appuyée sur un coussin. Cette petite figure, dont la longueur ne dépasse pas 0^m40^c, est fort habilement découpée dans une pierre de liais et se trouve placée au milieu de l'inscription suivante :

QVISQVIS ADES TV MORTE
CADES. STA, RESPICE, PLORA
SVM QVOD ERIS MODICVM
CINERIS PRO ME PRECOR ORA
CY DEVANT GIST MESSIRE
HENRY TIBERT PRESTRE LVY
VIVANT CVRE DE SEANS
QVI A DŌE A L'EGLISE XXV SOLZ
DE RANTE ET VN CALICE
D'ARGENT VALANT LVI^ll LEQVEL
DECEDDA LE XIII^e IOVR D'AOVST
1624 — PRIEZ DIEV POVR SON
AME

La troisième pierre tombale est également celle d'un curé de l'église, nommé René Le Maistre, qui mourut en 1662. L'inscription gravée sur la dalle est ainsi conçue :

D. O. M.
CY DEVANT GIST VENERABLE ET DISCRETE
PERSONNE M^e RENE LE MAISTRE CVRE
DE SANTEVIL QVI DECEDA LE 16 FEB 1662
LEQVEL A FONDE A L'EGLISE ET FABRIQVE

DE CEANS VINGT LIVRES TOVRNOIS DE
RENTE PAR CHACVN AN POVR FAIRE DIRE 8
MESSES A SCAVOIR QVATRE DANS L'OCTAVE
DV S^t SACREMENT CHANTEE DE L'OFFICE ET
L'VNE LE JOVR DE SON DECES ET LES 3
AVTRE DANS LES QVATRE TEMPS AVEC
VIGILLES ET LAVDES ET LA PRIERE LE DIMAN-
CHE PRECEDENT AVEC LE LIBERA SVR LA
TOMBE ET AVSSI FAIRE LA PRIERE AVX
QVATRE FETES SOLENNELLES ET LES
IOVR DES PATROINES S^t PIERRE ET S^t PAVL
POVR LESQVELLES MESSES LES MARGVILLIERS
SERONT TENVES DE FOVRNIR LES CHOSE
NECESSAIRES AVX DITES MESSES POVR CE
PRENDRONT SVR QVATRE ARPENS DE
TERRES ASSIS AVDIT TERROIR AINSY QV'IL
EST PORTE PAR CONTRAT PASSE PAR DEVANT
DENIS THIERRY NOTAIRE A ABLAIGE 1662

Priez Dieu pour son âme

L'inscription que nous mentionnons plus loin est encadrée par deux pilastres ioniques et par un petit arc orné de feuilles de laurier. On distingue dans sa partie supérieure le Christ, le soleil, la lune et les étoiles :

CY DEVANT GIST VENERABLE
ET DISCRETE PERSONE M^re RENE DE LA
BREIERE AGE DE 31 AN EN SON VIVANT
CVRE DE CE LIEV QVI DECEDA LE 21^eme
DE MAY 1662 (1) FILS DE HONESTE PERSO
N̄E IACQVE DE LA BREIERE LABOVREVR
DEM̄T A SĀTEVIL ET LEDIT IACQVES A FON
DE A L'EGLISE ET FABRIQVE DE CEANS LA
SŌME DE 10^ll TORNOIS PAR CHACVN AN
POVR DIRE ET CELEBRER 4 MESSES HAVTES

(1) René de la Brelère ne fut curé de Santeuil que pendant trois mois, puisque son prédécesseur, René Le Maistre, était mort le 16 février 1662.

PAR AN AVEC VIGILLE SCAVOIR 2 A L'INTĀTIŌ
DVDIT SIEVR CVRE VNE LE 24 ET L'AVTRE
LE 22 MAY ET LES 2 AVTRES SE DIRŌT
UNE P̄R LEDIT JACQVES LE DE.....
IOVR DE SON DECES 16... ET L'AVTRE SE
DIRA A L'INTENTION DE MARIE MAISTRE SA
FEMME LE 12 DE MAY LE JOVR DE SON
DECEDS 1665 ET QVATRE PRIERES
AVX QVATRES FESTES SOLENNELLES P̄R
LE DIT SIEVR CVRE ET 4 AVTRES POVR
LESDIT DE LA BREIERE ET SA FEMME
LES MESMES FESTES DE PLVS LE DIT DE
LA BREIERE A DOÑE 9 PERCHES TĀT TERRE
QVE PRAY ENCLOZE DANS CELLES DE L'EGLISE
P̄r ORE VN LIBERA LE DIM̄CHE DEV̄NT LE 21 MAY
A L'ISSVE DE VEPRES SVIĀT LE CŌTRAT PASSE
DEVĀT JOLIVET N̄TRE A MARNE LE 22 IĀR 1664

Prieȝ Dieu pour leurs âmes

Enfin, il convient de reproduire l'inscription gravée sur l'unique cloche de l'église :

† L'AN 1775 J'AY ETE BENITE PAR Msire AUGGUSTIN GILLEL LE TEREMPUT PIERRE LANQUEDOC MARGUILLIER

En résumé, l'église de Santeuil porte l'empreinte de deux styles bien différents, puisque sa façade, son transept, son abside et son clocher remontent au XII^e^ siècle, tandis que sa nef n'est pas antérieure au XIII^e^ siècle. Elle n'en est pas moins remarquable par la régularité de son plan, l'harmonie de ses proportions et l'élégance de son architecture. Sa valeur archéologique est certainement égale à celle des églises de Champagne, de Nesles et d'Auvers-sur-Oise, et comme elle se trouve dans un état de conservation parfaite, elle offre un excellent spécimen d'une belle église rurale du moyen âge.

PRIVILÈGE DES QUINZE-VINGTS

A NOTRE-DAME DE PONTOISE (1406)

Sous ce titre, le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris publie le document suivant, qui intéresse notre histoire locale.

On sait qu'il existait à Pontoise, en l'église Notre-Dame, un pèlerinage très célèbre. Une statue de la Vierge, dont l'origine est inconnue, y était honorée dès le XII^e^ siècle. Ce culte fut même l'origine d'un accroissement considérable de la ville sur ce point et de l'établissement d'une foire, des plus importantes de la contrée, qui dure encore pendant les quinze jours qui suivent la fête du 8 Septembre.

Le grand concours de fidèles attiré par le double mouvement religieux et commercial rendait très intéressantes les questions de police et de juridiction, tant au point de vue du droit de stationnement qu'au point de vue de la faculté d'adresser des appels à la charité publique. C'est à un trait de cette nature que se rapporte la pièce suivante, constatant une curieuse prétention de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris, vigoureusement défendue par lui contre de non moins vives attaques :

« A tous ceux, etc. Ambroise Hutin, garde de par le Roy n^re^ s^re^ du scel de la chastellenie de Pontoise, salut. Savoir faisons que le mardi sept jours au mois de septembre l'an de grace mil cccc et six en n^re^ presence, et en la presence de messire Richart de Bray prestre, l'un des fermiers de l'eglise N. D. de Pontoise, de Jehan de Dampmartin, Robin de Bray, fermiers de S^t^ Martin, de Jehan Salon, soy disant maistre et gouverneur de l'Ostel des Quinze-Vings de Paris, de Guillaume Dennery et Denis Paillon, marregliers de lad. eglise N^re^ Dame de Ponthoise, et Pierre Gaderel, Estienne des Maisons et de plusieurs autres, Jehan Bove sergent darmes du Roy n^re^ dit seigneur, vint et se comparu en lad. eglise de N^re^ Dame en laquelle il se trouva ung nommé Oudin de Galardon, lun des XVII de lostel aux Quinze-Vings de Paris, emprès lun des huis ou guichets dicelle eglise, du costé devers la ville de Pontoise, lequel

avoit une table devant soy sur laquelle il avoit mis plusieurs reliques, et là, à la requeste dud. Jehan du Sablon *(sic)*, maistre ostel des Quinze-Vings, ledit sergent darmes tinst, maintint, garda de par le Roy nre dit seigneur et de son commandement fait de bone [grace], si come il disoit, ledit Oudin Galardon en possession et saisine de avoir et tenir table en lad. eglise au lieu ou il le avoit trouvé, comme dit est, de mettre sur icelle table reliques telles comme il y trouva, et de prendre les aumosnes, oblacions et prouffiz telles comme on lui vouldra donner, pour icelles attribuer et appliquer au prouffit dud. Hostel des XVxx. Et oultre dist et declara led. sergent d'armes que led. Oudin de Galardon et tous les autres familliers et domesticques dud. Hostel des Quinze-Vings, estoient et sont en la protection et sauvegarde du Roy nre dit seigneur, et quil deffendoit à tous de par icellui sr, que à icelui Oudin ne à autres des familliers et domestiques dicellui hostel il ne meffacent ou facent meffaire en aucune manière. Auquel exploit ainsi fait comme dit est, les dessus nomez Guill. de Meri *(sic)* et Denis Paillon, marregliers de lad. eglise, sopposerent, en requerant à icellui sergent darmes que à ce il les voulsist recevoir. Lequel respondi que n'en feroit riens. De toutes lesquelles choses ainsi fetes comme dit est et de tout le contenu en ces presentes, led. Jehan du Salon *(sic)* ou non que dessus nous requit avoir lettres par maniere d'instrument, et aussi firent les marregliers de lad. eglise. Ausquels leur requeste oye, nous octroyasmes ces presentes pour leur valoir ce que raison donra, lesquelles, pour le temoing de ce, nous avons scellées du scel de lad. chastellenie de Pontoise. Ce fut fait lan et jour dessusdit. Ainsi signé : Bataille. » (1)

Cette pièce est la seule que nous ayons trouvée relativement à ce procès, bien que le carton d'où elle est tirée soit très riche en documents sur le pèlerinage de Notre-Dame. Il est à présumer que personne n'entreprit rien contre la volonté du Roi si nettement manifestée, et que seules, la destruction partielle de l'église en 1435 et l'interruption, pendant une longue période, des relations entre Paris et Pontoise, ainsi que la cessation momentanée des pèlerinages eux-mêmes, interrompirent le privilège des Quinze-Vingts, qui ne tentèrent plus de le relever au siècle suivant.

Joseph DEPOIN.

(1) Archives de Seine-et-Oise, Fonds de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise carton 10, cote 564 *bis*, p. 149 de l'Inventaire.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'Administration . . . [illegible]

Liste des Membres au 1er Novembre [illegible] [illegible]

Extrait sommaire des procès-verbaux [illegible] d'Administration du [illegible] Octobre [illegible] . . [illegible]

Catalogue de la Bibliothèque [illegible] 1886 . . . . . . [illegible]

Gisors. — Les écoles avant la [illegible] Petrus Lefebvre. . [illegible]

Deux maîtres de l'œuvre de l'église Notre-Dame de [illegible]toise, aux XIIIe et XIVe siècles, par M. [illegible] . [illegible]

Éphémérides Pontoisiennes [illegible] tirées des Archives Nationales, par MM. [illegible] J. Depoin . . . . [illegible]

Notice archéologique sur l'église de Santeuil, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis . . . . [illegible]

Privilège des Quinze-Vingts à Notre-Dame de Pontoise [illegible], par M. J. Depoin. . . . . [illegible]

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
4 1975

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XI

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1888

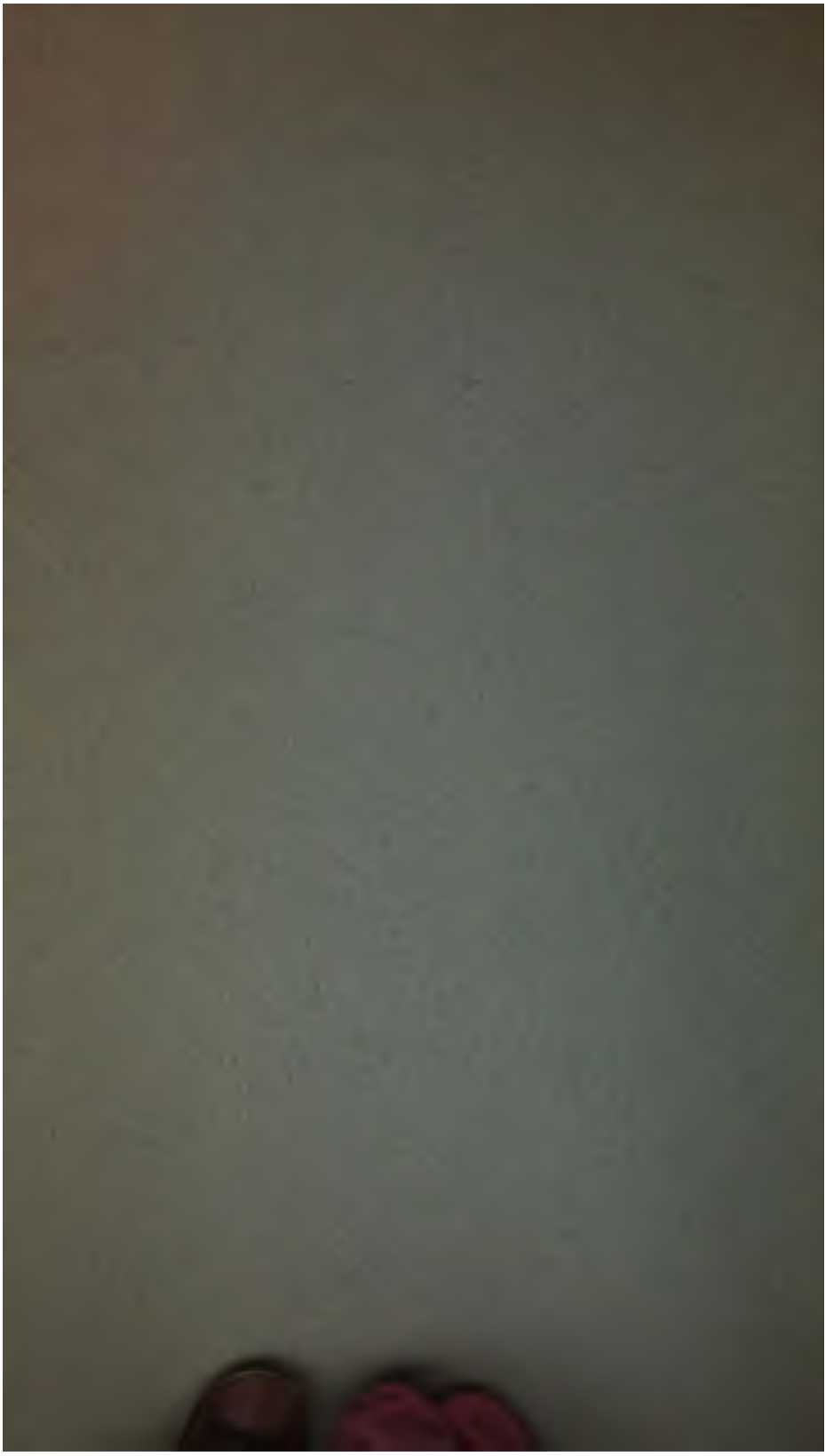

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XI

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1888

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

SERÉ-DEPOIN, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

Charles SORET DE BOISBRUNET, Conseiller d'État, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au Château de Pontoise.

Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, Conseiller général, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

Joseph DEPOIN, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire rédacteur :

MALLET, docteur en droit, officier d'Académie, à Pontoise.

[redacted] membre de la C
Arts.

de publication :

publique, inspecteur prin

teurs :

ancien conseiller munic
hypothèques en retrai

ire à Saint-Ouen-l'Aum
ire, au château d'Auvers

à Pontoise, directeur de l'

curé-doyen de Saint-Ma

Conseil d'administra
Société peuvent assister,
mois de *janvier*, *avril*, *ju*

séances sont :

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 15 AVRIL 1888

MEMBRES FONDATEURS

...riétaire à Pontoise.
...servateur des hypothèques en retraite, à Pontoise,
...IER, conseiller général, à Méry-sur-Oise.
... ancien notaire à Pontoise.
...ELPEUCH, professeur, 7, place de la Gare, à Étampes.
...POIN, sténographe de la Chambre des Députés,
...taire à Pontoise.
... DRIOU, archiprêtre de Pontoise.
... DURAND, propriétaire au château de Maubuisson.
...AN, libraire, 57, rue des Saints-Pères, à Paris.
...IS, commissaire-priseur à Pontoise.
...D. 10, rue Laferrière, à Paris.
...AIN, ancien maire de Pontoise.
...E. GOSSELLIN, propriétaire au château d'Auvers-sur-Oise.
...ron GRAEB, ancien sous-préfet de Pontoise, 82, avenue
... Ternes, à Paris.
...bbé GRIMOT, curé de l'Isle-Adam, correspondant du
...inistère de l'Instruction publique.
...é GROUX, vicaire général, à Versailles.
...RDAIN, membre de l'Institut, à Taverny.
...RENT, président de la Société d'Horticulture, à Mont-
...orency.
... LEBAS, architecte d'arrondissement honoraire, architecte
...e la ville de Pontoise.
BASTIER DE THÉMÉRICOURT, propriétaire, au château de
Théméricourt, par Vigny.
Henri LE CHARPENTIER, auteur de *la Ligue à Pontoise.*
...dée PARIS, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho*
Pontoisien.
...nri PETIT, trésorier-payeur général, à Saint-Étienne.
Alfred POTIQUET, lauréat de l'Institut.

MM. [illegible]

[illegible] de Seine-et-Oise [illegible]

[illegible] l'Université [illegible] à Paris.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] à Pontoise.

[illegible] de la Bibliographie [illegible]

[illegible] à Pontoise.

[illegible] directeur de l'enseignement primaire [illegible] à Pontoise.

Le comte Philippe [illegible] au château de Vigny.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. [illegible], [illegible], avenue du Maine, à Paris.

[illegible], bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.

L'abbé [illegible], directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.

Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.

Le comte [illegible] de Dion, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, maire de Montfort-l'Amaury.

A. [illegible], chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise.

[illegible], professeur à l'École des Chartes, sous-chef aux Archives nationales, [illegible], rue Vavin, à Paris.

[illegible], président de la Soc. archéol. de Château-Thierry.

L'abbé [illegible], curé de Cires-lès-Mello (Oise).

Le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne.

Sociétés correspondantes

Le Comité des Travaux Historiques.

La Société nationale des Antiquaires de France.

La Société des Antiquaires de Picardie.

La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Le Comité archéologique de Senlis.

Le Musée Guimet.

La Société historique de Compiègne.

La Société académique de l'Oise.

La Société archéologique de Chateau-Thierry.

La Société de l'Histoire de Normandie.

La Société historique du Gatinais.

La Société historique de Lisieux.

La Société Dunoise d'Archéologie.

Les Archives hospitalières de Paris.
La Société Française d'Archéologie.
La Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société Archéologique de Soissons.
La Société des Amis des Monuments Parisiens.

MEMBRES TITULAIRES

S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
† S. G. Mgr Maréchal, évêque de Laval.
MM. Achenbach-Wahl, propriétaire du Camp de César, à Nucourt.
Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Audoux, président de la Société de Gymnastique de Pontoise.
Le T. H. F. Aurence, directeur des Frères, à Gisors.
Auzely, professeur à Neuilly.
† Henri Bachelier, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Germain Bapst, 151 bis, boulevard Haussmann, à Paris.
Baratte, propriétaire à Pontoise.
† Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire, à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville, par Méru (Oise).
Basset, maire de Magny-en-Vexin.
Batardy, notaire, 76, rue Saint-Lazare, à Paris.
L'abbé Baticle, curé de Delincourt (Oise).
Le commandant Baulot, au château de l'Hermitage.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Paul Béjot, agent de change, 18, rue de Londres, à Paris.
Paul Bélier, directeur des carrières de Méry-sur-Oise.
Alfred Bellenger, 13, place de la Madeleine, à Paris.
Jules Bellin, rédacteur en chef du *Propagateur Picard*, imprimeur à Montdidier.
Gustave Bénard, directeur du gaz, à Pontoise.
Bergeron, notaire à Magny-en-Vexin.
Constant Bernard, officier d'Académie, architecte, 28, avenue Carnot, à Paris.
Achille Bernier, caissier à la Banque de France, 46, rue de Villejust, à Paris.
Maurice Berniquet, préfet du Finistère.
L'abbé Besnard, curé d'Enghien.
A. Besnard, notaire, 11, rue des Ursulines, à Saint-Denis.
† Besnus, notaire à Conflans-Sainte-Honorine.
Maurice de Beurnonville, au château de La Chapelle, par Nesles-la-Vallée (S.-et-O.).

MM. Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
La Bibliothèque municipale de Corbeil, représentée par M. Dufour.
L'abbé Bignon, curé-doyen de Gisors.
Binder, maire de l'Isle-Adam.
Osmond Bizet, instituteur à Parmain-l'Isle-Adam.
L'abbé Blanquart, curé de La Saussaye (Eure).
Charles de Boisbrunet, contrôleur général de l'armée, au château de Pontoise.
A. de Boislisle, sous-directeur aux Archives nationales, à Paris.
Adolphe Boisseau, agriculteur à Gonesse.
† Bordessolle, commissaire de surveillance à la gare de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Sevran.
Mme Boudault, à Pontoise.
MM. Bougeatre, professeur à l'Institution Bertrand, à Versailles.
Bourgeois, avoué à Pontoise.
Bourgeois, libraire à Magny-en-Vexin.
† Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise
Mme Bouvry, au château de Saint-Martin.
M. † Le baron de Bray, propriétaire, au château de Montgeroult.
Mme la baronne de Bray, au château de Montgeroult.
MM. Budelot, professeur de mathématiques au Collège de Pontoise.
Gabriel Caignard, étudiant à Pontoise.
Théodore Canar, instituteur à Vigny.
Paul Carlier, commissaire-priseur à Pontoise.
Le docteur Cesbron, à Marines.
Le chanoine Chabrun, curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr.
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Champy, propriétaire à Gisors.
Charles, receveur des postes en retraite, à Pontoise.
René Chartier, avoué à Pontoise.
Ferdinand Chauchat, conseiller référendaire à la Cour d Comptes, à Paris et au château de l'Abbaye-du-Val.
Choconin, notaire à Pontoise.
Cobus, huissier à Pontoise.
Victor Cochereau, licencié en droit, rédacteur à la Préfecture de la Seine.
Le baron Paul d'Avon de Collongues, consul de France Malaga.
L'abbé Compiègne, curé du Plessis, par Saint-Just (Oise).
Alexandre Coquet, architecte à Pontoise.
Cordier, conseiller à la Cour des Comptes, à Paris, 6, rue Geoffroy-Marie.

M. Cornuau, notaire à Luzarches.
Coulbeaux, avoué à Pontoise.
Couturier, avocat à Paris, 3, rue Tronchet.
Coville, entrepreneur de travaux publics, à Pontoise.
L'abbé Crépin, curé de Lisses, par Essonnes (S.-et-O.)
Le docteur Crimail, médecin à Pontoise.
Le baron Paul de Curnieu, à Presles.
me Decauville, à Paris.
M. Gustave Decorde, propriétaire à Maurecourt.
Albert Dehaynin, 70, rue de la Victoire, à Paris.
Georges Dehaynin, 76, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
Charles Delacour, négociant à Pontoise.
me Delaherche-Rousselle, à Sandricourt, par Méru (Oise).
M. L. A. Delaunay, avoué à Corbeil.
Louis Delisle de la Chasserie, archiviste du chemin de fer du Nord, 6, rue Léon Cogniet, à Paris.
L'abbé Delle, curé de Nucourt.
Derreulx, négociant à Pontoise.
Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Edmond Desmazure, lieutenant de réserve, à Pontoise.
Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des tapissiers, propriétaire à Paris, 10, rue Gaillon.
Dollé, comptable à Paris.
L'abbé Donnio, curé-doyen d'Écouen.
Lucien Double, avocat à la Cour d'appel, à Paris, 30, avenue de Messine.
Charles Dubois, 139, boulevard Magenta, à Paris.
Albert Dubray, meunier à Boissy-l'Aillerie.
Duchauffour, procureur de la République, à Mantes.
Ducrocq, notaire à Gonesse.
Alfred Dudoüy, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil.
L'abbé Dumont, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Adrien Dupray, conservateur des hypothèques, à Pontoise.
† Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Durenne, propriétaire à Presles.
L'abbé Dutruleau, curé de Jouy-le-Moutier.
Charles Écorcheville, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Charles Esménard, président de la Société Nautique de l'Oise, propriétaire, villa du Clos, à Pontoise.
† L'abbé Esnot, curé-doyen de Magny-en-Vexin.
† Feuilloley, conseiller général, à Magny-en-Vexin.
Feuilloley, vice-président du Tribunal de la Seine, à Paris, 19, rue François Ier.

MM. FORTIER, propriétaire à Boissy-l'Aillerie.
L'abbé FOUCHER, curé de Presles.
FOURDRIGNIER, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain.
FOURNEZ, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 49, rue de Noailles, à Saint-Germain.
FOUYÉ, notaire à Marines.
Paul FRAPPART, à Paris.
Théodore FRAPPART, propriétaire à Goussainville, par Gonesse.
Jules FRICHOT, propriétaire à Gonesse.
L'abbé FRICOTTÉ, curé de Pierrelaye.
Le marquis DE GAILLON, maire de Gaillon.
Constant GALLIET, à Pontoise.
L'abbé GAUTHIER, curé de Saint-Cyr-l'École, auteur du *Pouillé de Versailles* et du *Dictionnaire Topographique de Seine-et-Oise*.
Le docteur GAUTHIER, à Magny-en-Vexin.
GENDROT, notaire à Pontoise.
L'abbé GENTY, curé d'Épinay, par Savigny (S.-et-O.).
GIRARD, notaire honoraire, à Montmorency.
Gabriel DE GOSSELLIN, au château d'Auvers-sur-Oise.
GOUPY, conseiller général, 4, rue de Berry, à Paris.
Le docteur Gaston GRAUX, à Contréxeville.
GREUET, instituteur à Frémainville, par Meulan (S.-et-O.).
L'abbé GROSSTEPHAN, curé de Livry.
Georges GROULEZ, négociant à Gisors.
Charles GROULEZ, 89, rue de la Chapelle, à Paris.
GUÉRIN-BRIDAULT, maire de Montmorency.
Victor GUÉRIN, propriétaire à Pontoise.
GUYOT, instituteur à Presles.
Alexandre HAHN, archéologue à Luzarches.
Charles HAMOT, propriétaire à Vigny.
Pierre-Émile HAMOT, propriétaire à Amblainville (Oise).
L'abbé HARMOIS, aumônier des Dames Carmélites, à Pontoise.
Georges HAUSSMANN, avocat à Versailles, président de Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.
Paul HÉBERT, 153, boulevard Haussmann, à Paris.
Charles HENRY DE WELTZIEN, à Paris.
Edgard D'HÉRICOURT, 17, rue de Berry, à Paris.
Louis HUMBERT, professeur, à Jarzé (Maine-et-Loire).
HUSTIN, directeur de *Seine-et-Oise illustré*, 42, rue de Chabrol à Paris.
L'abbé ISBECQUE, aumônier de l'asile Fénelon, à Vaujours.
Le docteur JAGU, médecin à Gisors.
Jules JALUZOT, directeur des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.

M. JARLET, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).
Théophile JOLLY, représentant du *Phénix*, à Pontoise.
Edgard JOSEPH, officier d'Académie, à Neuilly.
JOSSIER, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.
JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.
L'abbé JOULLOT, curé au Dorat (Haute-Vienne).
Mlles Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.
Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.
M. LALANDE, conseiller général, notaire à Magny-en-Vexin.
† Amédée LAMARRE, ancien notaire à Pontoise.
Mme LAMARRE, à Pontoise.
M. LAMBERT, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.
L'abbé LANCELEUX, curé de Saint-Symphorien, à Versailles.
L'abbé LAUDERAULT, curé de Villiers-le-Bel.
LAURENCE, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.
Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny, près Pontoise.
Eugène LEBAIGUE, propriétaire à Pontoise.
Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, à Pontoise.
LEBAUDY, ancien député, au château de Mantes.
Jules LEBEAUX, représentant de la Cie *la France*, à Pontoise.
Jean de la Croix LE BRET, à Gisors.
Laurent LE CERF, agriculteur, au Tremblay, par Roissy.
LECHALARD, notaire honoraire, à Pontoise.
Me LE CHARPENTIER, à Pontoise.
M. l'abbé LE CHENETIER, ancien aumônier de Grignon, curé de Thiverval.
Léon LEFEBVRE, propriétaire à l'Isle-Adam.
L'abbé LEFEBVRE, curé doyen de Nonancourt (Eure).
Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, bibliothécaire des Sociétés savantes, archiviste du Comité des Travaux historiques, 3, rue des Mathurins, à Paris.
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, attaché au Ministère des Affaires étrangères, à Paris, 3, rue des Mathurins.
L'abbé LEFRANC, curé de Labbeville.
LEFRANÇOIS, ancien avoué à Pontoise.
LÉGER, notaire honoraire, à Beaumont-sur-Oise.
LÉGER, juge de paix à Magny-en-Vexin.
Léon LE GRAND, élève de l'École des Chartes, à Paris.
LEMAITRE, ancien trésorier payeur général, à Laon.
L'abbé LEMPÉRIER, curé-doyen de Gonesse.
Charles DE L'ÉPINOIS, à Neuilly, 138, avenue de Neuilly.
LEROUX, propriétaire à Paris.

MM. Le Ronne, libraire à Paris.
Le Seur, juge de paix à l'Isle-Adam.
Le comte de Létourville, propriétaire, au château de Guiry.
Le comte Henri de Létourville, à Paris.
Locard, propriétaire, à Pontoise.
L'abbé Loisel, vicaire de Clichy-la-Garenne.
Lombard, négociant, à Pontoise.
Lucien Magne, architecte du gouvernement, à Paris et à Eaubonne (S.-et-O.).
Maisonhaute, à Grignon.
Louis Maitre, propriétaire, agriculteur à Vigny.
Mallet, docteur en droit, avoué à Pontoise.
Marc, secrétaire de la direction du chemin de fer de Ceinture, à Paris.
Edgar Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
Mareux, propriétaire, à Parmain-l'Isle-Adam.
Georges Marié, à Pontoise.
Marion, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise.
L'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise).
Francis Martin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Villeneuve-Saint-Georges.
Martin-Sabon, ingénieur, propriétaire à Ronquerolles (S.-&-O.)
Frédéric Masson, propriétaire au Clos des Fées, à Asnières-sur-Oise.
Henri Mataigne, à Auvers-sur-Oise.
Mathias, ingénieur chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Mennessier-Nodier, receveur des finances, à Pontoise.
Ménétrier, notaire à Gisors.
Stephano de Merval, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
Charles Millet, conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône.
Monnier, propriétaire à Paris, 48, boulevard Pereire.
Le comte Gustave de Montebello, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, au château de Stors.
Monthiers, propriétaire, au château de Frouville (S.-&-O.).
L'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne).
L'abbé Muller, premier vicaire de Senlis.
Muzard, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
L'abbé Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Beaumont-sur-Oise.
Le comte de Noinville, au château de Delincourt (Oise).
Ozanne, agent de la Compagnie *la Mutuelle*, à Pontoise.
Lucien Paris, à Pontoise.
Louis Passy, député de l'Eure, à Paris.

M. Petit, propriétaire, au château des Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Petit de Coupray, chef d'escadron d'artillerie, au Mans.
Pfahler-Millet, propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Picard, curé de Persan-Beaumont.
Georges Picot, membre de l'Institut et du Comité des Travaux historiques, 54, rue Pigalle, à Paris.
L'abbé Pierron, curé de Bièvres.
L'abbé Pigis, curé de Bezons.
L'abbé Pihan, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Louis Pihan de la Forest, à Paris, 12, rue Amélie.
Félix Pinaut, membre de la délégation cantonale, à l'Isle-Adam.
Paul Pinson, auteur de la *Bibliographie Étampoise*, archéologue, à Douai.
L'abbé Plaisonnet, chanoine de Carthage, curé de Chars.
Léon Plancouard, à Cléry, par Magny (S.-et-O.).
J. Poreaux, négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Portier, curé de l'Isle-Adam.
Potron, propriétaire, au château de Presles.
Le comte Pozzo di Borgo, à Paris.
Rajon, aquafortiste, à Auvers-sur-Oise.
Henri Ratel, à Paris, 53, rue Monsieur-le-Prince.
Louis Regnier, à Gisors.
L'abbé Reignat, curé d'Asnières-sur-Oise.
Le docteur Remilly, président de la Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.
Ambroise Rendu, avocat à la Cour d'appel, conseiller général du canton de Pontoise.
Retali, maire de Sannois.
Auguste Rey, maire de Saint-Prix (S.-et-O.)
L'abbé Ricbourg, curé de Villepreux.
Gustave Robcis, maître peintre-verrier, à Paris, 4, boulevard Voltaire.
L'abbé Roguenand, curé de Guiry, par Magny (S.-et-O.).
Roulleau, directeur de l'École communale, à Pontoise.
† L'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé Saint, curé de Vesly (Eure).
La marquise de Saint-Chamans, au château de Couvron (Aisne).
Le marquis Odon de Saint-Chamans, au château de Couvron.
Le comte Olivier de Saint-Foix, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).
Salles, notaire honoraire, 69, boulevard Magenta, à Paris.
Salomé, avoué à Pontoise.

MM. † L'abbé Sanglier, curé de Sevran.
Ambroise Sarazin, constructeur à Us (S.-et-O.).
Arsène Sarazin, cultivateur à Magny.
Sartiaux, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.
L'abbé Sauvage, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des RR. PP. Bollandistes, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure).
Secrétan, propriétaire à Paris.
Le comte de Ségur-Lamoignon, propriétaire, au château de Méry-sur-Oise.
L'abbé Séjournant, curé-doyen de la Ferté-Alais.
Florimond Seré, banquier à Compiègne.
Seyès, libraire à Pontoise.
Victor Souchon, 52, rue de Naples, à Paris.
Henri Stein, élève de l'École des Chartes, secrétaire de la Société historique du Gâtinais, à Paris.
Félix Tétard, agriculteur à Roissy (S.-et-O.).
Fernand Tétard fils, à Gonesse.
Stanislas Tétard, à Gonesse.
Victor Tétard, à la ferme de Mortières, par Roissy.
Mme Léon Thomas, à Pontoise.
MM. Thomassin, maire de Puiseux, près Pontoise.
† G.-E. Thomel, esquire, à Londres.
Thoureau, ancien maire, à l'Isle-Adam.
Tilliet, instituteur à Andilly.
E. Tournant, à Paris.
Toussaint, attaché au Ministère de l'Agriculture, à Chars.
Trinquand, notaire à Pontoise.
† Le général de Valdan, à l'Isle-Adam.
Henri de Vatimesnil, propriétaire au château de Vatimesnil, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).
Louis Véron, avoué à Pontoise.
Georges Veyret, à Paris, 71, boulevard Richard-Lenoir.
L'abbé Vié, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.
Armand de Visme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, avocat à la Cour d'appel, à Eaubonne.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 Octobre 1886

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Le Conseil décide que l'Archiviste et le Conservateur des Collections feront un inventaire contradictoire des objets sculptés qu'ils possèdent.

La pierre de Robert Saulnier, offerte par M. de Gossellin, sera transportée immédiatement à Pontoise. La lettre de M. de Gossellin en assurant la propriété à la Société sera déposée aux Archives.

Sont admis comme sociétaires :

M. Paul d'Avon de Collongue, consul de France à Malaga, présenté par M. le comte de Marsy et M. Depoin.

M. l'abbé Baticle, curé de Delincourt, présenté par MM. l'abbé Pihan et Depoin.

M. de Noinville, propriétaire au château de Delincourt, présenté par MM. l'abbé Baticle et Depoin.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lefort annonçant qu son gendre, M. Le Brun, donne sa démission de sociétaire po cause de santé.

Cette démission est acceptée.

M. Mallet est élu secrétaire des séances en remplacement M. Le Brun.

M. Tavet dit avoir reçu le Bulletin de la Société historique Lisieux, envoyé par le président, M. l'abbé Loir.

M. Gabriel de Gossellin offre une photographie de 17 c. sur 1 des pioches trouvées à Méry et dont il est devenu propriétaire.

M. Rajon offre à la Société des empreintes d'un sceau de Gui de Villesquier (Villequier) du XIII^e^ siècle, trouvé dans sa propri d'Auvers.

Le Conseil adresse des remercîments à MM. Gabriel de Gossel et Rajon.

M. l'abbé Marsaux, curé de Chambly, envoie les photograph du reliquaire de Bruyères, sur lequel une notice sera publiée d les *Mémoires*.

M. Tavet dépose, au nom de M. l'abbé Muller, une série de b chures historiques offertes par lui à la Société.

Il offre également un livre écrit par un pontoisien, Leprin *Principes universels du langage*, Paris, Garnier, 1829, in-12.

M. Tavet dit qu'il a trouvé à Notre-Dame, pendant les dern travaux qui y ont été faits, un fût de colonne retaillé, qui a déposé chez M. Lebas.

M. Tavet a reçu également de M. Bibard la collection comp des 12 Bulletins de la Société protectrice de l'Enfance de Pont et de M. Agnès 6 volumes formant les comptes rendus des Con scientifiques de France.

Le Conseil adresse des remercîments aux donateurs.

Le Conseil fixe au 7 novembre l'excursion de Gonesse e règle les détails.

M. le Secrétaire général rend compte de la séance du Co des Antiquités et des Arts du 15 octobre 1886 :

« M. Depoin signale de nombreuses découvertes préhistori faites à Méry-sur-Oise, dans les fouilles de l'usine que vien construire la Compagnie des Eaux. Ces fouilles, poursuivies à moyenne de six mètres de profondeur pour creuser des pu béton, se sont effectuées dans un sol tourbeux, formé d'allu de l'ancien lit de l'Oise, à 25 mètres environ du cours actuel. trouvé divers objets en silex, une tête de tatou, une vertèbr mammouth, etc. Mais ce qui présente le plus grand intérêt ces découvertes, ce sont des pioches en bois de cerf très usée le travail et tout à fait semblables à celles recueillies par M. l'

Barret, à Amblainville. On sait qu'il n'existe qu'un nombre très restreint de spécimens de ces outils primitifs, qui servaient à l'homme préhistorique pour rechercher et atteindre les gisements de silex près desquels ont été trouvés tous les exemplaires connus jusqu'ici de ce genre d'instruments.

» Les deux pioches de Méry sont forées au milieu ; le manche, en bois sans doute, a disparu. Ces objets ont été acquis par M. Gabriel de Gossellin.

» Sur la proposition de M. Depoin, le Comité émet le vœu que la Commission centrale sollicite de M. le Préfet l'envoi d'une circulaire à ses subordonnés, prescrivant de respecter et d'enlever, dans tous les travaux faits aux monuments religieux ou civils, les pierres sculptées ou gravées, notamment les inscriptions tumulaires. Le Comité signale notamment ce fait qu'à l'église de Boissy, une fort belle pierre sépulcrale qui était déposée contre un des murs de l'église, a été déplacée pour être employée au dallage du déambulatoire, où sa conservation est absolument compromise.

» Les inspecteurs des Antiquités et des Arts, nommés par M. le Préfet, pourraient être chargés de signaler aux autorités préfectorales les actes de ce genre pour qu'il y soit mis ordre dans la mesure du possible. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 Janvier 1887

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président donne lecture d'une note sur la mort de M. Moutié, président de la Société de Rambouillet depuis trente-six ans. Il donne la liste des nombreux travaux de cet infatigable chercheur.

Fouilles dans un cimetière mérovingien.
Recueil de Chartes du Prieuré de Moulineaux.
Cartulaire de l'Abbaye de Vaux de Cernay.
Cartulaire de Notre-Dame de La Roche.
Sceau de la Reine Blanche.
Dalle tumulaire de Guillaume Salenbien.
Saint-Léger-en-Yveline.
Sépulture des Dangenne.
Histoire de Chevreuse.

Sans compter de nombreuses publications de petits cartulaires et documents inédits, dans les Mémoires de la Société.

La Société a aussi perdu un autre de ses correspondants, M. Hachette, président de la Société de Château-Thierry, décédé le 8 décembre, à 76 ans ; et un de ses plus anciens membres titulaires, M. Charles Baron, ingénieur civil, conseiller municipal, ancien adjoint, directeur du Gaz de Pontoise, mort à 67 ans, le 12 décembre dernier.

M. le Président rend à ces regrettés confrères un hommage auquel la compagnie tout entière s'associe.

M. le Président résume les impressions extrêmement favorables que la Société a remportées de sa visite à Gonesse. Elle y a trouvé le meilleur accueil, et les hôtes éminents qu'elle avait la joie de posséder ce jour-là, M. Charles Tranchant, président de la Société d'Histoire de Paris, M. Auguste Vitu, M. le comte de Marsy, ont témoigné leur vive satisfaction de l'organisation de cette excursion intéressante.

M. le Président ajoute que les frais de l'excursion à la charge de la Société s'élèvent à 34 francs 15. De vifs applaudissements accueillent cette communication, et, à l'unanimité, l'Assemblée vote par acclamation des remercîments chaleureux à M. Seré-Depoin, qui a pris à sa charge une part considérable des dépenses.

Le Conseil prononce l'admission, comme membres titulaires, des personnes dont les noms suivent :

M. Le Roux, propriétaire à Paris, rue Richer, 4, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Édouard Tournant, tapissier-décorateur, Paris, 106, avenue Victor-Hugo, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Victor Cochereau, licencié en droit, rédacteur à la Préfecture de la Seine, 18, rue Malher, Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. J. Ducrocq, notaire à Gonesse (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Jules Frichot, propriétaire à Gonesse, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. Théodore Frappart, propriétaire à Goussainville, présenté par MM. Seré-Depoin et Félix Tétard.

M. Stanislas Tétard, agriculteur, industriel à Gonesse, présenté par MM. Seré-Depoin et Félix Tétard.

M. Fernand Tétard fils, agriculteur, industriel à Gonesse, présenté par MM. Seré-Depoin et Félix Tétard.

M. Victor Tétard, à la Ferme de Mortières, commune de Tremblay, par Roissy (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Félix Tétard.

M. Retali, maire de Sannois, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. l'abbé Louis-Denis Bignon, curé doyen de Gisors, présenté MM. l'abbé Blanquart et Regnier.

M. le comte Pozzo di Borgo, au château de Dangu, présenté MM. l'abbé Blanquart et J. Depoin.

M. Lucien Pâris, imprimeur à Pontoise, présenté par MM. J. poin et Amédée Pâris.

Mme Decauville, à Paris, présentée par Mmes Le Charpentier et omas.

M. Laurent Lecerf, agriculteur au Tremblay, par Roissy-en-ince (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Félix ard.

M. Paul Frappart, 48 *bis*, rue Basse-du-Rempart, Paris, et à esse (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Félix ard.

M. Adolphe Boisseau, agriculteur à Gonesse, présenté par l. Seré-Depoin et Félix Tétard.

M. l'abbé Lempérier, curé doyen de Gonesse, présenté par Seré-Depoin et M. l'abbé Vié.

M. Regnier signale comme bibliographie de la signature, à pos du travail de M. Guignard, publié dans le tome X des noires, outre l'ouvrage bien connu de Guigne (*de l'origine de ignature et de son emploi au moyen âge, principalement dans pays de droit écrit*, Paris, 1863, in-8°), deux opuscules de Magné Marolles : *Recherches sur l'origine et le premier usage des istres, des signatures, des réclames et des chiffres de pages dans livres imprimés*, Liège, 1782, in-8°, et *Nouvelles observations sur signatures*, in-8°. Il ajoute que des filigranes de papiers des , XVe et XVIe siècles sont représentés dans huit planches de *sai sur l'origine de la gravure sur bois et en taille douce*, par en (Paris, 1808), et qu'un travail spécial très complet a été lié par MM. Midoux et Mathon sous le titre d'*Étude sur les ranes des papiers employés en France aux* XIVe *et* XVe *siècles* is, 1868, in-8°, avec 600 dessins).

M. Dufour (de Corbeil) signale également le Catalogue des Incu-es de la Bibliothèque de Toulouse, par Desbarreaux-Bernard, enant 20 planches de filigranes du XVe siècle.

M. l'abbé Dufour donne lecture de la communication suivante, ive à la *Tour au Bègue*, près Chaumont.

1er Août 1733

Expédition d'une déclaration censitaire passée par les Prévôt Marchands et Échevins de la Ville de Paris au profit de Me de

la Rochefoucault, de la terre de la Tour de Chaumont dite au Bègue, suivant laquelle lesd. ont reconnu être détenteurs et propriétaires d'une île anciennement appelée de Javaulx, depuis l'Ile Louviers assise dans la rivière de Seine entre le grand cour de lad. rivière et le bras d'eau ou canal qui passe le long du Mail à Paris, vis-à-vis l'Arsenal et le couvent des Célestins, contenant environ 7 à 8 arpens, dans laquelle il y a une maison manable, cour, puits, jardin clos de murs et une autre petite maison sur la pointe de lad. Ile du côté du port S. Paul, ainsi que le tout se poursuit et comporte, tenant et aboutissant de toutes parts à la rivière qui l'environne, sur laquelle rivière il y a un pont nouvellement construit pour passer dans lad. île vis-à-vis les portes des Célestins et de l'Arsenal.

» Et que lad. île appartenances et dépendances est en la censive de la terre et seigneurie de la Tour de Chaumont dite au Bègue appartenant à lad. dame de la Rochefoucault et vers elle chargée de deux chapons et une mine de blé froment de cens, rente et droit seigneurial et ancien par chacun an payable au jour et fête de Noël et que lesd. Prévôt des Marchands et Échevins promettent payer par chacun an à lad. dame de la Rochefoucault. »

Note prise sur une carte topographique et géographique de la province de Normandie faite à la main par Delamotte, un des échevins de la ville de Harfleur, et par les ordres de M. Le Blanc, intendant de Normandie en 1681 :

« Au lieu de Chaumont, au-dessous est noté : A vingt pas du château de Chaumont, il y a une vieille ruine nommée la Tour le Bègue, d'où relèvent dix-huit terres du Vexin, le Plessis-en-Brie. Sèvres près Paris, l'Ile Louviers proche l'Arsenal, et une partie du gruage et bois dans la forêt de Telle, ce qui appartient à M. de Bourg. »

Cette carte a cinq pieds quatre pouces de hauteur sur sept pieds et demi de largeur, collée sur toile.

Elle est très curieuse, tant pour la beauté de l'ouvrage que pour les notes qui s'y trouvent.

M. Louis Regnier propose de lire : *Boury* au lieu de *Bourg*, dans le texte de ce document.

Il est donné lecture d'une communication de M. Bréard faite à la Commission des Antiquités et des Arts, relative à une voie découverte dans la tranchée faite pour le renouvellement de la conduite en grès qui alimente l'abreuvoir de Louvres à l'aide des eaux de la fontaine dite de Saint-Justin.

« Si, comme l'affirme M. Margry, cette voie est romaine, elle fait partie du tronçon établi par les Romains pour relier Senlis à Paris, tronçon qui a été soudé à la voie gauloise à ou près de

Vauderland ; le tracé de Vauderland à Paris ayant été conservé par les Romains.

» A l'endroit où nous retrouvons cette voie, sur l'accotement de droite venant de Paris, à peine à 50 mètres de là, elle tournait à droite, au point de rencontre du chemin dit de la Croix-Montelet, descendait par une pente de 4 à 5 centimètres, tracée en long dans la colline sur une longueur d'environ 250 mètres, puis, par une courbe assez brusque arrivait à un pont en bois, sans doute, car on ne trouve aucune trace de fondations, traversait ainsi la rivière la Crou qui, à cette époque, ne devait pas être encore guéable, longeait le pré de la prison sur un remblai ; traversait une ancienne porte qu'on dit s'être appelée Porte de Meaux, gravissait la rue Vitelle *(via tella)* puis sortait de l'enceinte du bourg, établie sous François Ier, par la porte de Senlis, près l'endroit où est établi le cimetière actuel.

» De là cette voie allait rejoindre ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux chemin de Marly qui n'est autre qu'elle-même, après avoir suivi sur près de deux kilomètres le tracé actuel de la route de Flandre.

» Enfin, de Marly, elle descendait la côte de Raucourt, traversait la vallée de la petite rivière qui arrose les territoires de Fossés, Bellefontaine et Luzarches, puis entrait dans le flanc de la colline par une tranchée en face du remblai de la vallée.

» Nous ne l'avons suivie que jusqu'à ce point, qui d'ailleurs est très proche de la limite du département de l'Oise. »

Le Conseil étudie les projets d'excursion à organiser par la Société dans le courant de 1887 et décide qu'une excursion aura lieu à Montmorency.

M. Mareuse signale une ancienne description de Paris, inédite, par un voyageur belge, Rombise, que M. Paul Lacombe a récemment lue à la Bibliothèque de Bruxelles. Le voyageur décrit, en passant, Pontoise qu'il traverse.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 Avril 1887

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président donne lecture d'une circulaire adressée par le Ministre des Beaux-Arts, demandant à ce qu'il soit dressé une liste

de délégués pour le Congrès des Sociétés Savantes, Congrès qui se tiendra au mois de juin, à la Sorbonne.

Sont nommés délégués : section d'Histoire et de Philosophie, MM. Seré-Depoin et J. Depoin ; section d'Archéologie, M. Tavet ; section des Beaux-Arts, M. Agnès.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Henri de Létourville, 27, rue de la Bienfaisance, Paris, présenté par MM. le comte de Létourville et J.-Depoin.

M. Eugène Bougeâtre, professeur, 4, rue de la Paroisse, à Versailles, présenté par MM. Léon Plancouard et J. Depoin.

MM. Brancher et Trencart écrivent pour donner leur démission, à cause de leur éloignement de Pontoise. Ces démissions sont acceptées ; M. Blavet, conservateur du Musée d'Étampes, demande également à ne plus recevoir, à partir de l'année 1887, les Mémoires de la Société.

M. Tavet fait part à la Société du dessin d'une tombe qui existe le long du mur du transept nord de Saint-Maclou, entre le contre-fort rue Pierre-aux-Poissons et la petite porte Renaissance place du Grand-Martroy. Il pense qu'elle n'a pas été violée. Par sa forme, elle rappelle celles des XI^e^ et XII^e^ siècles trouvées à Bouteilles, près Dieppe, par l'abbé Cochet.

Le corps est posé de l'est à l'ouest, la tête à l'ouest et sous la gouttière de l'église, suivant l'orientation indiquée par Durand, évêque de Mende au XIII^e^ siècle.

M. le Président soulève la question de savoir si le général des Jésuites, le R.-P. Becks, décédé dernièrement, n'est pas le même Becks qui, en 1815, recevait une lettre de Casimir Delavigne, datée de l'auberge du *Pot-d'Étain*, à Pontoise.

M. Regnier communique le texte d'une inscription découverte en 1881 dans les travaux d'agrandissement du Palais de Justice de Rouen et déposée au Musée d'Antiquités de cette ville. Cette inscription est ainsi conçue :

« L'an 1739, le 14 du mois de juillet, la première pierre de ce bâtiment a été posée par haut et puissant seigneur messire Geoffroy Macé Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Pontcarré, baron de *Maffliers*, *Monssoul* et *Bethemont*, seigneur de *Villaine* Quinquempoix, Arpentigny et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hotel et premier président du parlement de Normandie.

» Du dessein de P. Jarry, architecte du Roy. »

M. Regnier met sous les yeux du Conseil une photographie représentant une page de sculpture fort curieuse mais peu connue de l'église de Gisors, cachée qu'elle était jusqu'ici par un immense

retable du XVII^e siècle. Ces sculptures figurent l'Assomption et le Couronnement de la Vierge, au milieu des symboles dont le nom est appliqué à la Mère de Dieu par les litanies. Elles ont été exécutées au commencement du XVI^e siècle, en même temps qu'un beau groupe du Trépassement de la Vierge, détruit pendant la Révolution, mais dont l'attribution à Pierre des Aubeaux ne fait plus maintenant l'objet d'aucun doute, grâce aux documents découverts par M. Le Bret dans les comptes de l'église de Gisors. Les sculptures en question décoraient une chapelle placée au nord du chœur et dont la restauration, aussi complète que possible, va bientôt être commencée par notre nouveau confrère, M. le Doyen de Gisors. Elles ont été décrites par M. l'abbé Lefèvre, dans la notice intitulée : *Confrérie et chapelle de N.-D. de l'Assomption* (Gisors, 1882). Le retable qui les masquait va bientôt recevoir une autre destination. Il encadre un bon tableau de l'Immaculée-Conception, exécuté en 1666 par *de Nameur*, artiste dont le nom est mentionné dans le *Dictionnaire* de Jal. M. Regnier offre également à la Société une photographie de ce tableau, exécutée par ses soins. Il fait remarquer en outre, que les louanges de la Vierge, souvent interprétées par les artistes du Moyen Age et de la Renaissance, ont été traduites en sculpture au porche de l'église de Livilliers et en peinture sur deux vitraux, dans les églises de Mézières, près Mantes, et de Montfort-l'Amaury. Ces œuvres appartiennent toutes au XVI^e siècle.

M. Roniers, rédacteur au ministère de l'Instruction publique, écrit à M. le Secrétaire général pour lui demander communication de l'Épitaphier de Paris (manuscrit appartenant à M. le curé d'Amblainville, et qui présente le plus grand intérêt pour l'histoire de la ville de Paris). M. Roniers a été chargé de refondre tous les documents analogues pour une publication générale. Le Conseil, en présence de cette situation, croit préférable de renoncer, dans un intérêt scientifique, à son projet de publication isolée.

M. Jouarre, trésorier, donne l'état de la situation financière de la Société.

Le Conseil est d'avis que les *dons* seront, de même que les *rachats* de cotisation, employés en achat de rentes.

Sur la proposition de M. Jouarre, il est décidé que les différents fournisseurs de la Société (imprimeurs, graveurs, brocheurs, etc.), devront présenter leurs notes tous les six mois, afin que l'on puisse établir le budget des dépenses comme celui des recettes.

M. le Président demande, au nom de M. J. Depoin, à ce que le Conseil approuve l'impression, aux frais communs de la Société et des auteurs, de l'*Histoire de Méry*, qui a mérité dernièrement le prix Comartin. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Le tome X est terminé et sera très prochainement distribué ; la *Monographie de Saint-Maclou* et surtout l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie*, sont en bonne voie d'achèvement.

M. l'abbé Marsaux propose des billets pour une loterie qu'il a organisée au profit de son église. L'État a pris à sa charge la reconstruction, mais laisse à la Fabrique les frais du mobilier, évalués 300 francs.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 Juin 1887

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Il est donné lecture d'une lettre de M. Maignan, artiste peintre, donnant sa démission de sociétaire pour cause d'éloignement.

Cette démission est acceptée.

Est admis comme membre titulaire, M. Théodore Avonde, rédacteur du *Petit Mantais*, 42, rue du Chemin-Ver, à Mantes, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les décisions prises dans la dernière séance, où le nombre des administrateurs présents n'avait pas atteint le *quorum* réglementaire.

Le Conseil fixe à 6 francs le prix fort du tome X des Mémoires.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Topinard demandant, au nom de la Société d'Anthropologie, une participation effective de notre Compagnie à la rédaction d'une carte de la répartition de la population française, suivant la couleur des yeux et des cheveux. La Société regrette de ne pouvoir donner son concours à cette étude fort intéressante, mais qui ne rentre pas dans le cadre de ses travaux.

M. Le Bastier de Théméricourt, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, écrit au Conseil pour donner sa démission d'administrateur.

Le Conseil accueille avec regret cette communication, qui sera transmise à l'Assemblée générale.

Sur la demande de M. Gabriel de Gossellin, qui a mis son talent très apprécié dans la photographie artistique à la disposition de la Société pour illustrer ses publications, le Conseil décide qu'il sera remis à M. de Gossellin une carte signée du président et du secrétaire, l'accréditant comme collaborateur de la Société auprès des autorités civiles et religieuses.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, accordant à la Société une subvention de 600 francs pour la publication du Cartulaire de Maubuisson. Le Conseil charge son Président d'adresser à M. le Ministre une lettre de remercîment et décide l'impression immédiate des *Comptes de fondation* de l'abbaye et des trois premiers titres du Cartulaire.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé que désormais un avis imprimé sur la couverture des Mémoires fera connaître les publications afférant à chaque exercice et les noms et adresses des dépositaires auxquels la Société confie la distribution de ces volumes.

M. le Président communique au Conseil une correspondance échangée avec l'Académie d'aérostation météorologique de France, dont le siège est à Paris, 73, boulevard Saint-Germain.

Cette académie s'associe à la proposition formulée par M. Seré-Depoin à l'assemblée de Gonesse, d'élever un monument commémoratif de la première ascension aéronautique tentée dans l'univers entier.

L'Académie serait heureuse de voir un Comité se former dans ce but et demande le concours de notre Compagnie.

M. le Président est chargé par le Conseil de répondre affirmativement à cette communication.

Le Conseil règle le programme de l'excursion de Montmorency, le 26 juin.

Le Conseil décide qu'il sera joint au compte rendu de l'excursion de Magny, dans le tome XI, en préparation, les planches suivantes : vue du clocher de Bouconvilliers, d'après la photographie de M. Gabriel de Gossellin ; plans du camp de César et de l'église de Nucourt ; héliogravure du retable, d'après une photographie de M. Gabriel de Gossellin, avec croquis indiquant le numéro des sujets.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 5 Juin 1887

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Membres présents : MM. Seré-Depoin, de Boisbrunet, Écorcheville, de Gossellin, Agnès, Aigoin, Tavet, Lebas, Mallet, administrateurs ; Achenbach, Bibard, Guérin, Lebaigue, Léger, Lechalard, le comte de Marsy, Sarazin, Seyès, Toussaint, Vignier, sociétaires.

M. le comte de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, assiste à la séance.

Se sont fait excuser : MM. Jouarre, Audoux, Bellenger, Delisle de la Chasserie, Dufour (de Corbeil), Hustin, Fr. Martin.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. de l'Estourbeillon, auteur de nombreux travaux et notamment d'un ouvrage sur les *Familles Françaises à Jersey*, où se trouvent des renseignements intéressants sur notre pays. Il félicite, au nom de la Société, M. le comte de Marsy qui a reçu, à la suite du Congrès des Sociétés savantes, la rosette d'officier de l'Instruction publique, et MM. Eug. Lefèvre-Pontalis et Francis Martin, qui ont été nommés officiers d'Académie.

M. le comte de l'Estourbeillon remercie M. le Président et offre à la Société plusieurs intéressantes brochures historiques qu'il a publiées. Il demande l'échange de nos Mémoires avec la *Revue Historique de l'Ouest.* Cette proposition est acceptée.

M. le comte de Marsy est heureux de renouveler à la Société l'invitation déjà adressée au Président, pour assister au Congrès archéologique ouvert à Soissons du 25 au 30 juin.

M. le Président remercie M. le comte de Marsy au nom de la Société.

M. de Dion invite la Société à l'excursion organisée à Dourdan le 10 juillet par la Société de Rambouillet.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites en vue de la reconnaissance d'utilité publique de la Société. Il a été reconnu qu'il faut à une Société dix ans d'existence et la possession d'un capital assez important pour que sa demande puisse avoir chance d'être accueillie. La question est donc ajournée pour être reprise dès que les circonstances le permettront.

M. Mareuse, sur la demande de M. le Président, veut bien s'engager à rédiger la table décennale des publications de la Société.

M. le Président signale le travail de M. l'abbé Pierron sur les Carmélites de Pontoise, publié dans la *Semaine religieuse* de Versailles. Il a reçu de notre confrère une étude historique sur Saint-Gervais, près Magny-en-Vexin, que M. l'abbé Pierron veut bien offrir à la Société.

M. Lebas lit, au nom de M. Jouarre, trésorier, le rapport sur la situation financière :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur, comme les années précédentes, de vous rendre compte de l'état des finances de notre Société.

Le budget de l'exercice 1886 est en équilibre, et si notre fortune est encore bien modeste, nos ressources actuelles nous permettent cependant d'envisager l'avenir avec confiance.

ANNÉE 1886

RECETTES

1° Don des hospices civils de Pontoise	200	» »
2° Don de M. Seré-Depoin, président de la Société.	300	» »
3° Une année d'arrérages de la rente 3 o/o perpétuel.	12	» »
4° Trimestre octobre 1885 des rentes 3 o/o amortissable	11	25
4° Une année d'arrérages des rentes 3 o/o amortissable.	45	» »
6° Retiré de la banque de M. Marié	200	» »
7° Vente de volumes.	237	70
8° Droits d'entrée et cotisations encaissées en 1886.	2629	95
Total des recettes.	3635	90

DÉPENSES

1° Avance du Trésorier au 31 décembre 1885. . .	88	20
2° Frais d'impression	3071	95
3° Frais généraux.	465	15
Total des dépenses.	3625	30

BALANCE

Les recettes étant de	3635	90
Les dépenses s'étant élevées à .	3625	30
Il y avait en Caisse au 31 décembre 1886 un reliquat de	10	60

Je vais maintenant vous donner un aperçu de notre situation actuelle :

Les recettes se sont élevées, depuis le 31 décembre dernier, y compris bien entendu le reliquat actif existant en Caisse à cette époque, à.	2314	10
Les dépenses ont été de	1666	51
Nous avons donc en Caisse	647	59

Auxquels pour connaître notre actif réel, il convient d'ajouter :

1° Notre crédit chez M. Marié, environ.	1335	» »
2° Capital des 45 francs de rente amortissable (cours d'achat)	1219	» »
3° Capital des 12 fr. de rente perpétuelle 3 o/o . .	330	» »
4° Subvention à toucher de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise	100	» »
5° Et enfin les sommes restant à recouvrer sur nos cotisataires et qui peuvent être évalués à	150	» »
Ensemble.	3781	59

Les comptes sont approuvés avec des remercîments à M. le Trésorier.

M. Tavet fait connaître à l'Assemblée l'état actuel de la Bibliothèque, qui s'accroît de jour en jour.

M. Depoin, secrétaire général, présente le rapport suivant :

MESSIEURS,

Mon premier devoir, en vous présentant le résumé de notre histoire pendant le dernier exercice, est de rendre un témoignage de sympathique et douloureux regret aux confrères estimés que nous avons perdus.

Quatre vides ont été faits dans nos rangs par la mort. M. l'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône, un de nos plus anciens adhérents, dont le concours et la collaboration nous furent toujours acquis; M. Charles Jourdain, l'illustre membre de l'Institut, un de nos fondateurs, dont la perte a été si vivement ressentie par la science; M. Charles Baron, membre du Conseil municipal et directeur du Gaz de Pontoise; enfin M. Hachette, un de nos correspondants, président de la Société Archéologique de Château-Thierry.

Quatre de nos collègues ont cru devoir cesser de nous continuer leur concours; trois d'entre eux avaient dans leur éloignement définitif de notre contrée un motif devant lequel nous devions nous incliner, bien que, je dois le dire à l'éloge de notre Société et de la solidarité qui unit tous ses membres, cette raison n'ait été d'aucun poids sur l'esprit d'un grand nombre d'entre eux, qui, en quittant successivement notre pays, sont restés constamment fidèles à notre compagnie.

Au reste, Messieurs, les pertes que je viens d'énumérer ont été grandement compensées par l'entrée de trente-sept nouveaux sociétaires dans notre petite armée, ce qui porte son effectif, en déduisant les décès et les démissions, de 287, chiffre de l'année dernière, à 316.

Je dois maintenant vous rendre compte de l'état de nos publications. Depuis la dernière assemblée, nous avons fait paraître *le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu* et le tome X des Mémoires. De plus, l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie* est achevée, il ne reste à tirer que la table pour qu'elle puisse être envoyée au brochage.

L'impression de la *Monographie de Saint-Maclou*, malgré les développements qu'elle a pris, s'est poursuivie, mais il ne nous est pas encore possible, malheureusement, de déterminer la date précise à laquelle elle pourra être remise à nos adhérents.

Dans quelques jours commencera l'impression de deux publications importantes, pour lesquelles la Société a trouvé d'importants

concours qui l'aideront à effectuer, sans grever son budget, ces travaux d'assez longue haleine.

Le Gouvernement, sur la proposition du Comité des Travaux historiques, a bien voulu nous accorder une subvention de six cents francs pour nous aider à entreprendre la publication du Cartulaire de Maubuisson. Vous savez que cette précieuse collection de pièces d'archives, réunie à Versailles d'après les originaux mêmes, par les soins de M. Dutilleux, forme le complément de l'*Histoire de Maubuisson* et comprend 804 chartes précédées de la transcription intégrale des célèbres *Comptes de fondation* de l'abbaye, dont M. de l'Epinois a donné seulement quelques courts extraits.

Nous ferons paraître dans le cours de cet exercice un premier fascicule du *Cartulaire de Maubuisson* comprenant ces comptes et les pièces se rapportant aux premiers titres du Cartulaire, dont la Société a déjà publié l'analyse.

Un autre ouvrage, moins considérable dans ses développements, l'*Histoire de Méry-sur-Oise*, qui a obtenu l'année dernière le prix Comartin, va être édité dans les mêmes conditions que toutes les publications documentaires imprimées jusqu'ici par la Société, c'est-à-dire de compte à demi avec les auteurs. Ceux-ci apportent à la Société les souscriptions de plusieurs de nos collègues, désireux de hâter l'apparition de cette monographie à la fois seigneuriale et rurale, qui conduit les destinées d'une intéressante agglomération agricole et d'une célèbre résidence historique, depuis l'aurore du moyen âge jusqu'aux temps presque contemporains.

Le tome XI de nos Mémoires, actuellement sous presse, contiendra notamment le compte rendu des deux excursions effectuées par la Société en 1886 : celle de Magny et celle de Gonesse. Vous savez, Messieurs, quel succès elles ont eu et quel intérêt elles ont présenté. Nous espérons que celles que notre compagnie prémédite pour 1887 auront la même heureuse fortune.

Nous ajouterons à ce volume des renseignements bibliographiques sur les ouvrages concernant notre région parus depuis la publication du grand travail de M. Thomas. Grâce à la collaboration gracieuse de plusieurs de nos confrères, notamment de M. Louis Regnier, nous pourrons ainsi tenir au courant nos confrères du mouvement littéraire historique qui prend en ce moment un si intéressant essor *(Applaudissements)*.

M. Lechalard, président du Conseil de fabrique de Saint-Maclou, soumet à l'Assemblée la proposition suivante :

MESSIEURS,

Le chœur et l'abside de l'église Saint-Maclou de Pontoise ont été l'objet d'une restauration importante autorisée le 14 novembre

1885 par M. le Ministre des Beaux-Arts ; dans cette restauration, les cinq grandes fenêtres du chœur ont été ornées de cinq verrières artistiques dont la notice se trouve insérée dans la délibération du conseil de fabrique de l'église du 4 mars dernier, dont extrait vous est remis.

La réfection des fenêtres du chœur a amené la découverte de cinq chapiteaux venant de la démolition de l'œuvre ancienne, et la réfection des deux piliers, faisceaux, de l'abside et du chœur ont nécessité l'enlèvement de deux corbeaux ; tous ces objets intéressant la Société ont été placés avec soin dans les nouveaux combles de l'abside et sont ainsi à l'abri de toute détérioration, mais il n'en est pas de même de tous les objets qui appartiennent à la Société ; les plus importants par leur nombre, provenant tant de la rosace de Saint-Maclou que des restes de Saint-Mellon et autres monuments, ont reçu, par les soins de M. Henri Lebas, architecte de la ville, hospitalité dans le jardin de son beau-père, rue du Vert-Buisson ; ils y sont placés aussi bien que l'endroit le comporte, mais ils n'y sont pas à l'abri des intempéries et subissent des détériorations regrettables.

Ce que la Société possède est, pour ainsi dire, caché au public, et l'étranger qui arrive en notre ville n'y peut rien voir.

C'est pourquoi, Messieurs, il y a nécessité pour la Société d'avoir un local pour y réunir tout ce qu'elle possède ; ce local existe ; il sera lui-même l'un des plus intéressants morceaux de votre collection !

C'est l'ancien Tribunal, le seul monument civil échappé à la destruction et qui peut encore raconter lui-même son histoire.

Le temps est opportun et le Conseil municipal lui donnera la destination de Musée si nous venons, Messieurs, offrir à l'autorité municipale de nous charger des travaux d'appropriation et d'installation.

Sur les membres qui composent notre Société, il s'en trouvera en nombre suffisant, je n'en doute pas, pour verser chaque année un petit capital destiné à commencer l'œuvre et arriver à la mener à bonne fin.

Je vous propose, en conséquence, de nommer aujourd'hui une Commission de 7 membres pour entrer en communication avec l'administration municipale, et, en cas de succès, faire appel aux membres de la Société à l'effet d'ajouter pendant quelques années à leur cotisation un supplément destiné à la création de notre Musée, sans lequel, Messieurs, notre Société restera à l'état d'idée sans corps.

M. le Président répond que cette question sera examinée dans une prochaine séance par le Conseil d'administration.

L'ordre du jour appelle le renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration.

Sont élus :

MM. AIGOIN,	par 19 voix	sur 20 votants ;
PARIS,	par 19	—
JOUARRE,	par 19	—
Henri LEBAS,	par 19	—
VIGNIER,	par 17	—

M. le Président donne lecture d'un mémoire sur *les Le Mercier au château de Richelieu*. L'Assemblée l'accueille par ses applaudissements et exprime le vœu que ce travail soit inséré dans ses publications.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 21 Juillet 1887

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président adresse, au nom de l'Assemblée, des félicitations à M. de Boisbrunet, notre sympathique vice-président, qui vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur.

Le Conseil procède à l'élection d'un vice-président, d'un trésorier et d'un conservateur des collections.

MM. Louis Passy, Jouarre et Henri Lebas sont maintenus dans leurs fonctions respectives.

Sur la proposition de M. le Président, M. Vignier est adjoint au comité de publication.

M. Jouarre constate, dans son rapport, que la Société a encaissé 2,547 fr. 60.

M. le Président présente les comptes de l'excursion de Gonesse, se soldant, en dépenses par 490 fr. 30, et en recettes par 318 fr.

Le Conseil autorise le paiement : 1° à M. Seré-Depoin de 172 fr. 30, reliquat passif de l'excursion ; 2° à M. Pâris, de sa note montant à 1,382 fr. 28, dont 962 fr. pour l'impression, à 400 exemplaires, du tome X.

M. le Président rend compte de l'excursion de Montmorency, qui a parfaitement réussi.

Sont admis comme sociétaires :

M. Guérin-Bridault, maire de Montmorency, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin ;

M. Lucien Magne, architecte du Gouvernement, à Eaubonne (Seine-et-Oise) et à Paris, 6, rue de l'Oratoire du Louvre, présenté par les mêmes ;

M. Dollé, caissier à Paris, 5, boulevard Denain, présenté par les mêmes ;

M. l'abbé Delle, curé de Nucourt, présenté par MM. Mataigne et Depoin ;

M. Ch. Groulez, rue de La Chapelle, 89, à Paris, présenté par MM. Agnès et Depoin ;

M. l'abbé Portier, curé de l'Isle-Adam, présenté par MM. Pinan et Depoin ;

M. Choconin, notaire à Pontoise, présenté par MM. Lechalard et Depoin.

M. le Président dépose, pour les Archives, des exemplaires de menus si élégamment dessinés par M. de l'Épinois, pour l'excursion de Montmorency.

Il est décidé que la bibliographie de M. Thomas sera continuée avec renvoi aux numéros du texte primitif par des *bis*, *ter*, etc.

M. Lucien Magne a mis fort aimablement sa conférence de Montmorency à la disposition de la Société. Des remercîments lui sont adressés.

Il est décidé que l'impression du *Cartulaire de Maubuisson* se confiée à M. Pâris, et celle de l'*Histoire de Méry* à M. Bellin.

Le Conseil vote, comme prix à offrir au Collège, un exemplaire du tome X et de la *Renaissance*. M. le Président veut bien se charger de la reliure.

M. Lechalard communique la copie d'une délibération du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou, qu'il préside, relative aux verrières et dont voici le texte :

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Fabrique de Saint-Maclou de Pontoise

Séance du 4 Mars 1887

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le vendredi quatre mars à deux heures de l'après-midi,

Les membres du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Maclou de Pontoise se sont réunis au presbytère, lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. Lechalard, président ; l'abbé Vié, curé, Rollin, maire ; Harmois, trésorier ; Marion, secrétaire ; et Cousmembre.

Était aussi présent M. Fauveau, marguillier d'honneur.

Absent : M. Guillot, qui s'est fait excuser.

M. le Curé présente et lit au Conseil la monographie qu'il a composée des verrières artistiques qui ornent maintenant le chœur de l'église, posées dans la semaine qui a précédé la fête de la Toussaint.

Cette monographie est ainsi conçue :

1° Vitrail du milieu : *La Résurrection de N.-S. Jésus-Christ.*

M. Gsell, peintre verrier à Paris, pour reproduire cette scène glorieuse, s'est scrupuleusement inspiré du texte évangélique : L'Ange du Seigneur est descendu du ciel, s'est approché, a renversé la pierre qui fermait le sépulcre, et s'est assis dessus ; au même instant le Christ est sorti glorieux du tombeau, élevant victorieusement l'instrument de son supplice, la croix, qui est devenue l'étendard de son triomphe ; l'ange a reconnu son maître et son roi, il le contemple et l'adore. Les soldats gardiens du tombeau sont dans la stupeur, ils tombent épouvantés ou s'enfuient. Au second plan, à gauche, apparaît le groupe des saintes femmes qui, ignorant encore la résurrection du Sauveur, viennent pour embaumer son corps. Plus loin, à l'horizon, on aperçoit la cîme du calvaire où les trois croix sont encore debout. Celle du Christ est éclairée d'un nimbe lumineux, montrant à toute la terre que cette croix, dont les ennemis de Jésus ont voulu faire un signe d'opprobre et d'ignominie, sera désormais le signe de l'honneur et de la gloire, et que toutes les générations humaines qui se tourneront vers elle, avec foi et amour, y trouveront l'espoir, la vérité, le salut et la vie.

2° La première fenêtre à gauche, représente *Saint Maclou sauvé miraculeusement des eaux de la mer.*

Saint Maclou, d'origine Irlandaise, naquit en Bretagne, en l'an 497 ; ses parents, qui s'étaient retirés dans cette province, l'avaient confié aux soins de saint Brendan, abbé de Lan-Carvan, qui avait dans son monastère une école où il instruisait les enfants des premières familles d'Irlande et de la Grande-Bretagne. Un soir les jeunes élèves de Lan-Carvan prenaient leur récréation au bord de la mer, Maclou cédant à son attrait pour la solitude, était allé loin de ses compagnons, sur un tertre où il s'endormit, couché sur des algues. Le reflux de la mer avait envahi le lieu où dormait le jeune Maclou, lorsque déjà ses compagnons étaient rentrés au monastère ; s'apercevant de son absence, le saint abbé plein d'anxiété court au rivage et, le faisant retentir de ses cris, appelle Maclou. Maclou ne répond pas, sans doute, il a été noyé. En proie à sa douleur, saint Brendan regagne sa cellule et y passe la nuit à prier pour son cher enfant, qu'il croit mort. Le lendemain, de grand matin, moins dans l'espoir de le retrouver que pour satisfaire un

[illegible] de son cœur. Il [illegible] au voyage. Des [illegible] les plus élevés, il jette un regard anxieux sur l'immensité des flots. Ô prodige, le jeune Maclou, debout sur les vagues que les eaux ont soulevées, chante les louanges du Créateur. Saint Brendan, [illegible] et joyeux, remercie Dieu du fond de son cœur et ramène au monastère son cher pupille, au milieu de la joie et des actions de grâces de ses [illegible] qui n'espéraient plus le revoir.

L'artiste verrier, M. [illegible], a représenté saint Brendan au moment où il retrouve saint Maclou sur les vagues marines; quelques-uns de ses élèves l'accompagnent et le soutiennent, et des matelots et pêcheurs, dans leurs barques, sont les témoins émerveillés de ce miracle.

3° Le vitrail le plus près à gauche de la Résurrection représente *Saint Maclou rendant la vue à un roi du pays de Bretagne.*

Vers l'an [illegible], saint Maclou avait été élevé, comme évêque, su le siège d'Aleth, aujourd'hui Saint-Servan, près Saint-Malo. Pen dant de longues années il y exerça son apostolat et édifia son diocès et toute l'Armorique par son zèle, sa parole, ses exemples et se miracles. Judwal, roi de ce pays, avait favorisé, jusqu'à sa mort, l fructueux ministère de saint Maclou. Mais son fils Hoel III qui l succéda, n'avait pas hérité de la piété de son père, il alla jusqu' persécuter le saint évêque. Saint Maclou avait construit à Raux lieu de sa naissance, un monastère qui devint très florissant. Le richesses de cette abbaye tentèrent la cupidité d'Hoel. Il voul détruire l'église et l'abbaye. Mais Dieu le frappa : il devint aveugl Forcé de se reconnaître coupable, il implore son pardon et sa gué rison. Saint Maclou, toujours disposé à faire du bien à ses ennemi lui lave les yeux avec de l'huile et de l'eau et lui rend la vue. L prince se montra toute sa vie reconnaissant de ce bienfait.

Ce vitrail est sorti des ateliers de M. Lorrin, peintre verrier, d Chartres.

4° La première fenêtre à droite de la Résurrection représent *Saint Mellon disant à Rome la messe devant le pape saint Étienn* Un ange lui annonce qu'il sera évêque.

Saint Mellon vint au monde à Cardif, dans la Grande-Bretagn Envoyé à Rome, avec d'autres jeunes seigneurs pour payer le trib à l'empereur, il y rencontre des chrétiens qui le menèrent à sai Étienne, pape; converti par les paroles du vicaire de Jésus-Chris il reçut le baptême et plus tard mérita d'être élevé au sacerdoce. U jour qu'il célébrait, devant le pape, les saints mystères, un ang lui apparut au côté droit de l'autel et lui présentant un bâton pa toral, lui annonça que Dieu le destinait à porter la lumière d l'Évangile dans la ville de Rouen. Le pape vit lui-même cet espr céleste, et ne pouvant douter du choix que la divine sagesse faisa

de son prêtre, il le sacra évêque et l'envoya en cette qualité dans la Neustrie, que l'on a depuis appelée la Normandie.

Ce vitrail, comme le précédent, est sorti des ateliers de M. Lorrin, de Chartres.

5° La deuxième fenêtre à droite de la Résurrection représente *Saint Mellon détruisant à Rouen l'autel et l'idole de Roth.*

Aussitôt arrivé à Rouen, capitale de la Neustrie, saint Mellon se rendit dans un faubourg de la ville où l'idole de Roth, qui a donné à cette ville le nom de Rothemagus, rendait de faux oracles et était adoré avec d'autres fausses divinités, saint Mellon interpellant le faux prêtre Sélidion, le chassa du temple et commanda au démon de sortir de l'idole, de renverser lui-même l'idole et de rentrer dans les enfers, ce qu'il fit. Ce miracle convertit presque tout le peuple, et saint Mellon ayant purifié le temple par les exorcismes de l'Église, y érigea un autel au vrai Dieu sous le nom de Saint-Sauveur.

Cette fenêtre est l'œuvre de M. Oudinot, peintre verrier à Paris.

M. le Curé ajoute que ces cinq verrières, qui ont coûté la somme de quinze mille francs, sont un don de Madame Marie-Catherine-Robertine Dubois, veuve de M. Bocquillon, propriétaire, demeurant à Pontoise, rue de l'Hermitage, qui, voilà un an, contribuait si largement à aider la Ville dans l'acquisition du presbytère actuel de la paroisse de Saint-Maclou et dont on ne saurait trop louer la charité et le zèle pieux, puisque ces offrandes ont permis de donner de l'ouvrage aux ouvriers et d'appeler des artistes à célébrer dans leurs œuvres la grandeur de Dieu.

Le Conseil accueille avec la plus grande satisfaction la communication de M. le Curé, et témoigne à Madame Bocquillon sa profonde reconnaissance pour ses œuvres si pieuses et si charitables, témoignage qu'il avait déjà chargé M. Agnès de lui transmettre par sa délibération du 9 décembre 1884.

Et il décide qu'extrait de cette délibération sera transmis à Madame Bocquillon par les soins de son Président.

Le Conseil vote l'héliogravure des photographies faites par M. de Gossellin, de 3 pièces d'archives de l'Hôtel-Dieu.

Après discussion, une proposition faite par plusieurs membres pour la participation de la Société à l'impression d'un travail d'un de nos confrères n'est pas adoptée.

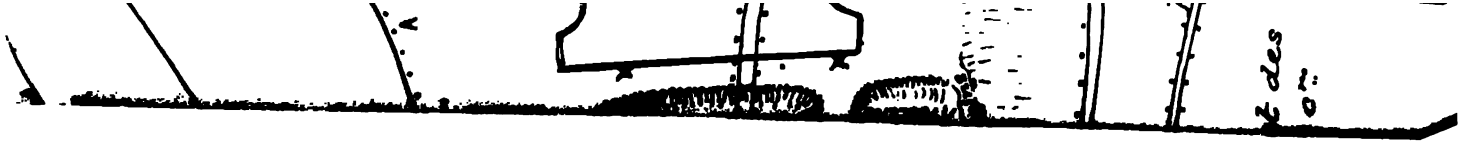

d'en conserver le souvenir. Certes, on ne peut demander à chaque excursionniste de rédiger un récit de la promenade à laquelle il a pris part : cet exercice, dont les élèves de l'École des Chartes font l'usage le plus intelligent et le plus profitable, ne saurait être imposé à de simples amateurs. Mais toute excursion, faite le plus souvent et forcément avec rapidité, devrait, selon nous, être suivie d'une relation imprimée, contenant la description suffisamment étendue des monuments visités, accompagnée, autant que possible, de gravures. C'est pour répondre à cette nécessité que vous avez bien voulu, Messieurs, me confier aujourd'hui la tâche de perpétuer dans les Mémoires de la Société Historique de Pontoise et du Vexin le souvenir de l'excursion que vous avez faite, le 14 juin dernier, à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny. Je dois ce périlleux honneur à cette circonstance que j'avais déjà réuni quelques notes sur les monuments qu'il s'agit de décrire, notes qu'il m'a suffi de compléter. Néanmoins, vous comprendrez, Messieurs, que je tienne à réclamer ici toute votre indulgence.

I

L'excursion dont j'ai à vous entretenir devait avoir lieu l'année dernière, mais diverses circonstances, notamment la mort de notre regretté vice-président, M. l'abbé Grimot, en ont alors empêché la réalisation. Elle a été faite seulement le lundi 14 juin 1886, par une belle journée d'été. Elle se composait de MM. Seré-Depoin, président, Joseph Depoin, secrétaire général, Jouarre, trésorier, Agnès, administrateur de la Société ; le comte René de Mas-Latrie, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes ; Charles Fessart, de Paris ; le docteur Cesbron, de Marines ; Hustin, directeur de *Seine-et-Oise Illustré* (1) ; Armand, de Marines ; Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des travaux historiques ; l'abbé Blanquart, curé de Neaufles ; Alfred Bellenger, Gabriel de Gossellin, Achille Bernier, caissier à la Banque de France ; Lechalard, notaire honoraire à Pontoise ; Lebeaux-Bréchot, Gendrot, notaire à Pontoise ; Arsène Sarrazin, de Magny ; Mallet, docteur en droit, à Pontoise ; Le Bret, de Gisors ; Henri Lebas, architecte de l'arrondissement de Pontoise ; Salles, notaire honoraire à Paris ; Toussaint, attaché au Ministère de l'Agriculture ; Fouyé, notaire à Marines ; Lebaigue, ancien expert-chimiste, à

(1) M. Hustin a publié, dans le numéro de *Seine-et-Oise Illustré* portant la date du 20 juin, un compte rendu de l'excursion. D'autres journaux, notamment l'*Echo Pontoisien* et *le Vexin*, en ont aussi parlé.

Paris ; Fournez, de Saint-Germain-en-Laye ; Edgard Joseph, de Senlis ; Léon Plancouard, de Cléry, et Régnier. Quelques dames avaient bien voulu honorer l'excursion de leur gracieuse présence ; Mmes Gendrot et Lebeaux, notamment, ne craignirent pas de s'exposer à toutes les fatigues de la journée.

Une partie seulement des excursionnistes prirent part aux courses de la matinée, sous la direction de M. J. Depoin. Un second groupe arriva à Magny après le déjeuner, ayant à sa tête M. le Président.

Dès l'arrivée à Chars, à huit heures, on se dirigea vers l'église, édifice de transition dont les beautés n'ont pas été assez signalées par les monumentalistes. On ne manqua pas de se livrer à un examen attentif des particularités architectoniques qui lui donnent un grand intérêt. Une ascension dans les tribunes qui pourtournent le chœur et les transepts à mi-hauteur, et une promenade dans le pittoresque jardin du presbytère, dont les portes avaient été obligeamment ouvertes par M. le Curé, permirent de saisir tous les détails intérieurs et extérieurs du monument. En même temps, notre jeune confrère, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dont le nom est déjà synonyme à juste titre d'observation précise et d'archéologie sérieuse, donnait des explications verbales et faisait ressortir surtout l'analogie du chœur de Chars avec celui de la grande église abbatiale de Saint-Germer. Notre collègue se propose de préparer pour vous la monographie de l'église de Chars. Je n'ai donc pas à décrire aujourd'hui cet édifice et je me contenterai de reproduire ici l'analyse très claire qu'il en avait faite lui-même dans le programme-itinéraire qui a été distribué à tous les excursionnistes.

« L'église de Chars est sans contredit le monument religieux le plus intéressant du XIIe siècle que possède actuellement le Vexin français. Elle est mentionnée dès l'année 1172 dans une charte octroyée par Thibauld de Gisors à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise pour lui donner la moitié des revenus de l'église. Quelques années plus tard, Geoffroy, abbé de Saint-Martin, concéda ses droits sur l'église de Chars à l'abbaye de Saint-Denis, qui aliéna le patronage de la cure aux seigneurs de Chars à la fin du XVIe siècle, comme nous l'apprend Félibien. L'église de Chars fut remaniée successivement au XVe et au XVIe siècle. En 1869, elle a été l'objet de travaux de restauration assez importants.

« Le plan de cet édifice comprend une nef flanquée de deux bas-côtés, un transept et un chœur entouré d'un déambulatoire. La nef, dont les piliers sont formés d'un faisceau de colonnettes, est recouverte de voûtes sur croisée d'ogives, ornées de clefs très originales. Ses grands arcs et ses doubleaux, garnis de nombreuses moulures, sont en tiers-point, tandis que toutes ses fenêtres ont

une archivolte en plein cintre. Cette nef offre une grande analogie avec celle de l'église voisine de la Villetertre (Oise), bâtie comme elle vers 1145 ; tous ses chapiteaux sont décorés de feuillages très variés. Les bas-côtés ont conservé, de même que le vaisseau central, leurs piliers, leurs voûtes à nervures croisées et leurs fenêtres en plein cintre du XII^e^ siècle. Le carré du transept a subi, au XV^e^ siècle, des modifications fâcheuses qui lui ont fait perdre son caractère primitif. Ses piliers, jadis flanqués de minces colonnettes, ont été remplacés par de lourds massifs bâtis sur plan polygonal et sa voûte a été refaite. Les croisillons sont éclairés par une rose et par des baies en plein cintre ; leur face orientale est occupée par des tribunes qui se continuent tout autour du sanctuaire.

« Le chœur doit être considéré comme la partie la plus curieuse de l'église, au point de vue archéologique. Entouré d'un déambulatoire qui est accompagné de chapelles rayonnantes, il est soutenu par des colonnes isolées et par des arcades en tiers-point garnies de bâtons brisés. Au-dessus de cette galerie se trouve une large tribune recouverte d'une simple charpente et encadrée par des baies en plein cintre qui reposent sur des colonnettes. On remarque plus haut d'élégantes rosaces destinées à éclairer le comble des tribunes et un passage établi à la base des fenêtres hautes du sanctuaire sur une large tablette soutenue par des modillons. La voûte supérieure a été reconstruite au XV^e^ siècle. Le chœur de Chars, bâti pendant la seconde moitié du XII^e^ siècle, offre une ressemblance frappante avec celui de la grande église de Saint-Germer (Oise). Le déambulatoire qui l'entoure est surmonté de voûtes sur croisée d'ogives; ses chapelles rayonnantes furent refaites au XV^e^ siècle dans le style gothique flamboyant et l'on entreprit vers la même époque des travaux très importants pour consolider tout le chevet de l'église. Il convient de signaler encore à l'intérieur de l'édifice deux inscriptions rappelant la place où le cœur de Jeanne de Ferrières, femme de Jean d'Évreux, avait été déposé au XIV^e^ siècle, ainsi que la fondation d'une mission annuelle, à Chars, par Nicolas de Brolieu, prêtre de l'Oratoire.

« L'église de Chars présente au dehors une façade très simple, décorée d'un portail en plein cintre, d'arcatures élégantes et d'un oculus. Les murs latéraux de la nef, qui ne sont épaulés par aucun arc-boutant, sont dans un état de conservation très satisfaisant, et les fenêtres des bas-côtés, encadrées par une gracieuse archivolte, reposent sur deux colonnettes engagées. Le chevet du croisillon méridional renferme une curieuse rose du XII^e^ siècle analogue à celle qui orne le pignon du transept de l'église de Saint-Etienne, à Beauvais. Le clocher adossé à ce croisillon est une belle œuvre de la Renaissance. Il porte la date de 1562, qui ne laisse aucun

l'année 1141, lorsque Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en confirma la possession à l'abbaye du Bec (1). L'édifice actuel nous paraît offrir quelques parties, entre autres le clocher et le transept nord, appartenant au moins à cette époque.

Il est facile de reconnaître que cette église, bien orientée, avait dans l'origine la forme d'une croix latine. Le croisillon septentrional, voûté en berceau, s'est conservé sans altérations. Son pignon est percé d'une fenêtre de moyenne dimension (2), dont le cintre est entouré d'un cordon de billettes se prolongeant horizontalement à droite et à gauche jusqu'aux contreforts plats des angles. Un second rang de billettes règne un peu plus haut, au niveau de la naissance du toit. Le chevet et le croisillon sud possèdent encore leurs contreforts primitifs, dont la base a été renforcée au XVI^e^ siècle, et la muraille occidentale du second montre, en outre, quelques débris de corbeaux décorés simplement d'une billette. La nef appartient aussi à l'église romane, bien que les murs ne présentent plus aucun caractère d'ancienneté. Les baies primitives ont été bouchées ; une fenêtre du XVI^e^ siècle sur le flanc méridional et une rose moderne à huit lobes établie à l'ouest suffisent aujourd'hui pour déverser le jour à l'intérieur. Seule, la porte d'entrée, pratiquée au sud et cachée sous un porche moderne (3), a gardé ses deux rangs de claveaux ornés chacun d'un double zig-zag, mais ses colonnes ont disparu. Toutes ces parties du monument appartiennent au second quart du XII^e^ siècle.

A la même époque doit être rapporté le clocher, qui fut bâti, probablement en dernier lieu, sur le carré du transept. La travée de sa base est voûtée en berceau, dans le sens de l'axe de l'église (4), et communique avec la nef et les bras du transept par trois épaisses arcades cintrées, dont l'intrados a ses bords garnis d'un petit tore. L'arcade méridionale est surbaissée et de moindre hauteur que les deux autres. Une arcade semblable aux précédentes s'ouvrait jadis sur le sanctuaire, mais elle a été remplacée au XVI^e^ siècle par une ogive à larges moulures. Les piliers sur lesquels reposent tous ces arcs sont carrés et dépourvus d'ornementation. Le premier étage extérieur de la tour, de forme carrée, mesure 3 mètres 40 de largeur dans œuvre. Il est soutenu aux angles par de petits

(1) D. Toussaints du Plessis. *Description de la Haute-Normandie*, II, p. 467.

(2) Intérieurement, le glacis de cette fenêtre est découpé en escalier. Cette disposition assez rare se rencontre à la chapelle dite des Templiers à Laon, et dans les églises de Montchâlons (Aisne) et d'Harquency (Eure). M. Ed. Fleury (*Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, 3^e^ partie, p. 81), la signale comme « une preuve certaine d'antiquité », remarque qu'il ne faut pas, je crois, prendre trop à la lettre.

(3) Ce porche vient de recevoir un premier étage, destiné à servir de salle de catéchisme, mais dont la nécessité ne nous paraît pas absolument justifiée.

(4) C'est-à-dire perpendiculairement à la voûte du croisillon nord.

contreforts et percé sur chaque face de deux baies cintrées dessinées par un cordon de pointes de diamant. Ces baies sont accompagnées chacune de deux colonnettes octogonales, dont les chapiteaux, peu fouillés et ornés pour la plupart d'une simple volute, soutiennent des archivoltes garnies extérieurement d'un rang de dents de scie. Une série de modillons à billettes supporte la corniche supérieure, dont le bandeau est couvert de dents de scie à peine sensibles. La transition du plan carré à l'octogone se fait d'une manière peu gracieuse, ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur la planche ci-jointe, exécutée d'après une photographie d'un de nos confrères, M. Gabriel de Gossellin. Cette disposition est, du reste, commune à presque tous les clochers polygonaux de la région ; elle a été appliquée notamment à Lierville, à Cauvigny et à Foulangues (Oise), à Brueil, à Jambville, à Orgeval et à Feucherolles (Seine-et-Oise) ; mais nulle part elle ne produit un aussi fâcheux effet qu'à Bouconvilliers. L'architecte n'a pas pris, comme à Épône, la précaution de surmonter les quatre trompes de petits cônes, et il n'a pas même, contrairement à ce qui a été fait à la tour occidentale de Poissy, menagé une retraite entre les deux étages. Le clocher de Bouconvilliers est probablement, avec celui de Brueil, le plus simple de tous, l'une des premières tours octogonales édifiées dans l'Ile-de-France.

Une baie à plein cintre entourée d'un gros tore et dont l'archivolte porte, comme celle des ouvertures inférieures, un rang de dents de scie, s'ouvre sur chaque face du second étage. Les angles sont dissimulés chacun par un tore engagé, qui se continue au-dessus sur chaque arête de la pyramide. Les modillons de la corniche présentent plus de variété que les précédents. Au-dessus s'élève la flèche, peut-être un peu courte, mais qui a l'avantage de n'être pas, comme celle de Jambville, par exemple, absolument hors de proportion avec le tambour qui la supporte. Les assises de cette flèche ne sont pas couvertes d'imbrications. Son axe a légèrement dévié de sa direction verticale. (1)

La réunion dans une même tour des deux plans, carré et octogonal, a été évidemment amenée par le désir d'en rendre la silhouette plus agréable ; mais cette disposition ne fut pas universellement adoptée au XII^e^ siècle et certains constructeurs surent fort bien obtenir, avec des flèches polygonales reposant directement sur des bases carrées, l'impression d'élégance que l'on recherchait. Les clochers octogonaux sont même, dans le nord de la France,

(1) Le clocher de Bouconvilliers, bien conservé, a cependant vu récemment sa solidité compromise par un affaissement qui s'est produit à l'angle sud-ouest, et par des lézardes qui se sont ouvertes en même temps sur la face occidentale. Des réparations ont immédiatement été exécutées.

beaucoup plus rares que les tours carrées. Ceux qui existent encore aujourd'hui dans les deux départements de l'Oise et de Seine-et-Oise peuvent être partagés en trois catégories : 1° Les tours composées d'un seul étage octogonal, telles que celles de Lierville, Foulangues (Oise), Achères, Brueil, Condécourt (1), Feucherolles, Jambville, Poissy (tour centrale), Sartrouville et Thiverval (Seine-et-Oise) ; 2° Les beaux clochers de Cambronne (Oise), d'Épône et d'Orgeval (Seine-et-Oise), formés chacun de deux étages octogonaux; 3° Enfin, les tours dans lesquelles, à l'exemple du clocher de Bouconvilliers, on a donné une forme différente aux deux étages; au nombre de celles-ci, il faut mentionner les clochers de Cauvigny, d'Acy-en-Multien et de Tracy-le-Val (Oise), de Poissy (tour occidentale) et de Rueil (Seine-et-Oise). Toutes ces tours sont couronnées de pyramides en pierre, à l'exception de la tour qui surmonte le chœur de Poissy et des clochers de Condécourt, de Rueil et de Thiverval. La forme du lourd clocher de Tessancourt, près Meulan, ne peut guère être rapprochée des précédentes; c'est plutôt une tour carrée dont on aurait supprimé les clochetons en rendant les trompes sensibles extérieurement et en réduisant le tambour polygonal à l'épaisseur d'une simple corniche.

La cloche contenue dans la tour de Bouconvilliers date de 1556; son diamètre est de 1 mètre 10; elle était autrefois accompagnée de deux autres, qui ont été descendues à la Révolution. L'inscription en lettres gothiques très frustes qu'elle porte fait mention du funeste usage de sonner les cloches pendant les orages; cette inscription est ainsi conçue :

✠ lan vc l vi saint estienne patron de ceans pour euiter toute tempeste toutefois que sera sonnante aulx habitans de ceste psse

En 1877-78, l'intérieur de l'église a subi une restauration complète qui lui a fait perdre toute authenticité (2). La nef, qui,

(1) Le petit clocher de Condécourt a reçu un second étage au XIIIe siècle; il n'est plus couronné par une flèche en pierre.

(2) Une inscription gravée sur une plaque de marbre noir, contre un des piliers du chœur, conserve le souvenir de ce fait :

CETTE EGLISE
SOUS LE VOCABLE DE St. ETIENNE
A ÉTÉ RESTAURÉE PAR LA GÉNÉROSITÉ
DE Mme. LA COMTESSE des COURTILS, NÉE de GANAY,
ET BÉNIE *(sic)* PAR Mgr HASLEY, EVÊQUE DE BEAUVAIS
EN JUIN 1879

jusqu'alors, n'avait eu qu'un simple lambris, fut divisée en six étroites travées et reçut une voûte dans le style de la fin du XIIIe siècle, d'un aspect agréable, mais dont les détails présentent de nombreuses incorrections. Le chœur, ses deux chapelles et le croisillon sud furent l'objet de travaux semblables, plus répréhensibles à cet endroit, puisqu'il existait des traces de la disposition primitive et que rien n'obligeait à y introduire des colonnes et des nervures semblables à celles de la nef.

Les deux chapelles dont nous venons de parler sont une addition de la fin du XIIIe siècle, ou peut-être même de la première moitié du XIVe. Celle placée au sud, ancienne chapelle seigneuriale sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges (1), reçoit le jour par deux fenêtres ogivales géminées, avec oculus dans le tympan, et celle du nord, aujourd'hui consacrée à sainte Anne, par une baie ogivale simple de la même époque et une petite fenêtre du XVIe siècle, également en ogive. Les grandes baies à trois divisions pratiquées au chevet et à l'extrémité du transept méridional appartiennent visiblement aussi à cette dernière période. (2)

On remarque, à l'intérieur de l'édifice : la cuve baptismale, de forme ovale, remontant au commencement du XVIe siècle et décorée d'un rang de feuilles de chêne ; un bénitier de la même époque présentant une décoration du même genre, composée de feuilles de vigne et de grappes de raisin ; un bon tableau du XVIIe siècle représentant la *Sainte Famille* et signé Vignon (3) (au-dessus de la chaire à prêcher) ; et quelques statues anciennes, notamment un saint Vincent et un saint Michel terrassant le démon, en bois peint, et un saint abbé en pierre, revêtu du costume monacal et tenant un livre ouvert. Enfin, une pierre encastrée dans le mur occidental de la nef, porte une longue inscription du XVIe siècle en lettres gothiques, constatant une fondation de messes par Jehan Begeault, religieux de l'abbaye du Bec, prieur de Saint-Michel de Bouconvilliers.

Comme nous l'apprend cette inscription, il y avait autrefois à Bouconvilliers un prieuré dépendant de l'abbaye du Bec. Les bâtiments étaient contigus à l'Eglise et sont occupés aujourd'hui par une ferme qui porte encore le nom de *Ferme du Prieuré*.

(1) Arch. de la Seine-Inf., G. 1823. — D. T. du Plessis, II, 467.

(2) Une toiture unique recouvrait autrefois le chœur et les deux chapelles, en obstruant le premier étage du clocher. Les trois pignons qui surmontent aujourd'hui cette partie de l'église n'ont été établis qu'en 1872.

(3) Plusieurs peintres de ce nom vivaient au XVIIe siècle. Le plus connu, Claude Vignon, mort en 1670, passe pour un artiste d'une grande fécondité, bien que l'on ne connaisse que fort peu de tableaux signés de lui. La *Sainte Famille* de Bouconvilliers est-elle son œuvre ou bien doit-elle être attribuée à l'un des dix garçons qui lui restèrent de ses deux mariages ? C'est là une question difficile à éclaircir. (Cf. Jal, *Dict. critique de biogr. et d'hist.*, 2e edit., p. 1267).

Au sud du village se trouve un château moderne, entouré de murs et bâti probablement sur l'emplacement d'une habitation plus ancienne. Ce château, qui appartient à M. le comte des Courtils, est situé au milieu d'un parc planté de belles futaies.

III

Les quelques minutes dont disposaient les membres de l'excursion ne leur permirent pas d'examiner avec autant de détail que nous venons de le décrire l'église de Bouconvilliers. Ils durent bien vite remonter en wagon pour se montrer exacts et se trouver à Nucourt à dix heures, comme il avait été convenu.

Avant de faire de nouveau pied à terre, on se dirigea vers l'habitation de M. C. Achenbach-Wahl, qui avait gracieusement offert au bureau la faculté de visiter les anciens ouvrages défensifs situés dans sa vaste propriété. M. Achenbach nous guida lui-même dans cette visite, en expliquant l'origine qu'il attribue aux ouvrages en question et les découvertes dont ce lieu a été le théâtre. Le plan suivant, dressé par ses soins et dont il a bien voulu permettre la reproduction, nous dispensera d'entrer dans de longs développements.

A l'extrémité d'un petit plateau formant promontoire, entre l'étroite vallée où l'Aubette prend naissance et un autre vallon appelé la Vallée (Grand *Pierre*, nom dans lequel on pourrait peut-être trouver un souvenir celtique, se voient des mouvements de terrain faits de main d'homme dans le but évident d'isoler l'extrémité du promontoire et d'en faire un véritable camp retranché, que défendaient de toutes les autres parts des escarpements naturels peu élevés, mais assez roides. Les marécages vaseux qui garnissaient le fond des deux vallons constituaient, en outre, un obstacle difficile à franchir. La position était donc fort bien choisie pour un établissement militaire, surtout si l'on ajoute à ces dispositions avantageuses la proximité d'une source placée au pied même de la pointe avancée du plateau. Le camp de Nucourt présente une superficie de deux hectares 80 ares, supérieure à celle de nos plus vastes châteaux du moyen âge, mais qui est bien loin d'approcher de l'immense étendue occupée par d'autres postes militaires créés par les Romains. Ici une question se présente. A quelle époque et par qui fut-il établi ? M. Achenbach veut que ce camp tire son origine de Jules César, qui s'y serait enfermé avec quelques légions en l'an 51 avant Jésus-Christ, lorsqu'il eut à combattre la coalition des

Bellovaques, des Ambiones, des Aulerques, des Calètes, des Vélocasses et des Atrébates. Il lui trouve assez de similitude avec la célèbre position décrite dans le tome VIII des *Commentaires* pour conclure à leur identité. Assurément, si l'on accepte la donnée qui sert de base aux hypothèses que M. Achenbach a émise, dans une brochure publiée en 1879 sous le titre de *Recherches sur l'origine du camp de Nucourt et sur l'emplacement de l'ancien Pétromantalum*, il faut aussi accepter ses conclusions. Selon lui, les Gaulois alliés se seraient installés au sommet de la haute colline appelée la Molière de Serans, que trois kilomètres à peine séparent du camp de Nucourt. Mais je laisse parler l'écrivain :

« Pour fortifier le plateau sur lequel il venait de s'établir, César fit élever un rempart de douze pieds de haut avec son parapet à proportion ; au devant, il fit creuser deux fossés à fond de cuve de quinze pieds de large et bâtir plusieurs tours à trois étages, jointes ensemble par des ponts et des galeries munies à l'intérieur d'un parapet, afin que ces ouvrages puissent être défendus par deux rangs de soldats, dont celui d'en haut, sur la galerie, pouvait lancer ses traits plus loin et plus hardiment parce qu'il était moins exposé, et l'autre placé sur le rempart, plus proche des ennemis, était couvert par les planchers de cette galerie. Il eut soin de mettre des portes et des tours fort hautes à toutes les entrées.

« Le camp de Nucourt a conservé la trace de tous ces ouvrages, et on voit encore si bien l'emplacement des tours qu'il serait très facile de reproduire l'aspect que devaient présenter ces fortifications ; elles avaient pour base des élévations que jusqu'à ce jour on supposait être des tumuli, et par une coïncidence qui peut servir de preuve, ces petits mamelons ne se rencontrent que sur le côté nord, lequel était en regard des avant-postes gaulois, tandis que du côté opposé il n'y en a pas (1)..... Vers l'est, ce camp est séparé du plateau par des fossés, munis à l'intérieur d'un rempart, qui, quoique détériorés par le temps, se rapportent encore parfaitement à la description du livre VIII. Les fossés sont coupés par deux passages qui, distants l'un de l'autre d'environ 60 mètres, devaient servir d'entrées au camp. A l'intérieur du rempart, chacun de ces passages débouche entre deux tumuli ou élévations plus fortes que celles qui existent sur toute la ligne de crête septentrionale ; ces élévations devaient donc supporter les tours et portes fort hautes destinées à en protéger l'entrée... »

En résumé, M. Achenbach place à Nucourt et Serans la première halte des deux armées, la seconde à Gagny, près de

(1) Les mamelons dont parle M. Achenbach sont aujourd'hui cachés par les épais taillis qui recouvrent les pentes du plateau. Il est à craindre que ces plantations ne viennent à les détruire tout à fait, de même que les fossés qui ferment le camp à l'est.

Loconville, et enfin il voit dans la vallée située au sud de Gisors fameuse plaine des *mille pas*, où se livra le dernier combat pour l'indépendance bellovaque. Je ne puis pas ne pas vous rappeler en ce moment, Messieurs, que, depuis longtemps déjà, le théâtre de ces phases de la guerre des Gaules est réclamé par d'autres écrivains pour le Beauvaisis, et notamment pour le Mont-César. Vous avez tous présent à l'esprit le souvenir de la découverte faite en 1868 d'un pont de fascines et de charpente enseveli sous la tourbe dans la vallée de la Bresche, à Breuil-le-Vert, découverte dont M. Peigné-Delacourt s'empara immédiatement pour s'efforcer de prouver, avec sa vivacité ordinaire, que les étapes de cette seconde campagne furent Catenoy, Clermont, Angy et le Mont-César. (1) Enfin, vous avez lu le récent mémoire (2) dans lequel M. l'abbé Caudel apporte quelques modifications à la thèse du vénérable archéologue, tout en en adoptant le principe. Quant aux autres opinions qui s'étaient produites antérieurement, nous n'avons pas à nous en occuper aujourd'hui. La question se pose simplement, pour nous, entre Catenoy et Nucourt, entre le Mont-César et Gagny. Je n'oserai prendre sur moi de la résoudre, Messieurs. Des deux côtés, vous l'avouerez, il règne beaucoup d'incertitude. Le reproche que l'on pourrait faire, en général, aux écrivains qui s'occupent de ces questions, c'est de prendre presque toujours leurs conjectures pour des réalités. Déjà, en 1868, M. de Saulcy avait quelque peine à voir complaisamment dans le pont de Breuil, malgré son apparence romaine, celui précisément jeté par César. De même, vous demanderez à l'honorable M. Achenbach la preuve que le camp de Nucourt est dû au capitaine romain et non à l'un de ses lieutenants, par exemple, ou même qu'il n'est pas de beaucoup postérieur. Lorsque cette preuve sera faite, mais alors seulement, la question sera tranchée. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, que MM. Achenbach et Peigné-Delacourt obtiennent des résultats dissemblables : l'un fait arriver César par Pontoise, tandis que l'autre, serrant de plus près le texte du conquérant, le fait venir sur la frontière du pays des Suessions. Voilà, je crois, ce que peut penser un archéologue qui désire ne rien préjuger. Je me montrerais souverainement imprudent si je voyais dans les éléments actuels du problème autre chose que l'obligation d'une sage réserve.

Sur le chemin des hypothèses, il faut savoir s'arrêter. Si j'émets une opinion que je crois être la vôtre, Messieurs, au sujet du camp

(1) Peigné-Delacourt, *Étude nouvelle sur la campagne de J. César contre les Bellovaques*. Senlis, 1869.

(2) *Seconde campagne de Jules César contre les Bellovaques*, par l'abbé Caudel (*Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires*, tome IX, 1884, p. 47-84).

de Nucourt, je serai bien plus certain encore d'être suivi par vous en déduisant les raisons qui s'opposent à ce que Nucourt soit l'emplacement de l'ancien Petromantalum. Certes, il convient de rendre hommage au soin avec lequel M. Achenbach a étudié les données des deux intéressants problèmes dont il se proposait de rechercher la solution. Mais, je le crains, cette solution n'est pas, pour l'un comme pour l'autre, de nature à obtenir votre suffrage. La question de Petromantalum est précisément des plus obscures. S'agit-il d'une ville, comme la plupart l'ont cru, ou simplement d'une auberge, peut-être même d'une pierre milliaire, *Petrum viaco*, selon une remarque de M. de Caumont? Sur la carte de Peutinger, *Petrum viaco* est figuré de la même manière que *Juliobona* (Lillebonne), *Turnaco* (Tournay), cités importantes au IIIe siècle, date présumée du précieux document graphique qui nous a été conservé par le savant allemand. Il y est placé sur le parcours de la voie romaine qui va de Lutetia à Juliobona. L'*Itinéraire d'Antonin*, de son côté, l'appelle *Petromantalum* et l'indique sur la voie de Lutetia à Cæsaromagus (Beauvais). Qu'en faut-il conclure? Y a-t-il d'abord identité entre les deux localités? Il est, je crois, permis de le supposer. Le seul fait que l'on puisse dès lors considérer comme certain, c'est que Petromantalum se trouvait en un point commun aux deux chemins, c'est-à-dire à l'endroit même où ils se séparaient l'un de l'autre. Les distances données par les deux documents que nous venons de citer et qui ont fait jusqu'ici la base de toutes les discussions, ne sont pas concordantes. Il ne convient donc pas de s'en servir comme d'arguments décisifs.

La direction de la grande ligne de Paris à Lillebonne n'a jamais fait l'objet d'un doute. D'autre part, le chemin qui, venant de Beauvais par Liancourt, Hadancourt et Nucourt, traverse la première au lieu dit *la Haie des Gens d'armes*, sur la limite des territoires de Nucourt, de Cléry et de Banthélu, et se poursuit vers Mantes par Banthélu, Arthies, Aincourt, Drocourt et Limay, est incontestablement ancien. Or M. Graves, dont les observations sur les voies romaines sont toujours fort exactes, reconnaît dans ce chemin la voie de Beauvais à Paris, qui aurait été continuée plus tard jusqu'à Mantes. La Haie des Gens d'Armes devrait donc, et c'est l'opinion exprimée par ce savant, être l'emplacement véritable de Petromantalum. M. Achenbach objecte « qu'à l'endroit même, il n'existe aucun vestige de constructions anciennes. » Mais nous ne sachons pas qu'il y ait jamais été fait de recherches sérieuses. Pour nous, cet endroit est le seul qui réunisse les conditions imposées.

Selon M. Achenbach, Petromantalum aurait été situé tout près

et à l'est du camp de Nucourt. L'enceinte même n'en aurait été détruite que depuis une trentaine d'années. Elle était formée par un mur en pierre embrassant, dit M. Achenbach, une surface d'environ 45,000 mètres. Sa forme était assez bizarre (voir le plan). Nous ne savons ce qu'il faut penser de ce mur d'enceinte, mais, pour notre part, nous ne sommes nullement disposé à y voir l'emplacement de la station romaine, emplacement qui se trouve là en contradiction avec les documents. La tradition locale et le cadastre ne suffisent pas, en pareil cas, pour établir une certitude.

Certes, Messieurs, je ne voudrais pas diminuer à vos yeux l'importance de la question de Petromantalum. Pourtant, il est permis de se demander si les recherches que l'on a faites et que l'on poursuit encore pour déterminer la position de ce lieu auront jamais des résultats qui puissent enfin être considérés comme définitifs. A voir, en effet, la diversité des opinions qui se sont produites jusqu'ici et qui se produisent encore tous les jours à ce sujet, il est permis d'en douter. Mantes, Chaumont, Magny, Magnitot, Banthêlu, Arthieul, Saint-Gervais, Estrées, la Chapelle-en-Vexin, etc., ont tour à tour été choisis par les écrivains. Aussi la discussion menace-t-elle de rester stérile, tant que l'on n'aura pas ajouté aux indications trop vagues fournies par la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, le poids de découvertes archéologiques importantes. (1)

Les observations que m'a suggérées, à propos de la visite au camp de Nucourt, la lecture de la brochure de M. Achenbach ont été inspirées, vous n'en doutez pas, Messieurs, uniquement par le désir de faire rester la question dans les données scientifiques. Nulle pensée de froisser les convictions de notre honorable hôte n'a pu entrer dans mon esprit. Il est devenu notre confrère à l'occasion de l'excursion. Laissez-moi le remercier, en votre nom, de son bienveillant accueil et de sa générosité.

IV

En quittant la propriété de M. Achenbach, nous nous dirigeâmes vers l'église de Nucourt, située en face, au sommet du versant opposé de la petite vallée dans laquelle passe le chemin de

(1) M. Plancouard, instituteur à Cléry, a eu l'intention de faire pratiquer des fouilles à la Haie des Gens d'armes, mais il n'a pas jusqu'à présent mis son projet à exécution, dans la crainte de ne trouver que les fondements des habitations qui, paraît-il, existaient encore à cet endroit il y a moins d'un siècle.

fer et où l'Aubette prend sa source cinq cents mètres plus à l'ouest. Nous fûmes reçus par M. le curé.

L'église de Nucourt (1), sous le vocable de Saint-Quentin, est un monument dont le plan, aujourd'hui assez vaste, a été profondément modifié à plusieurs reprises. L'édifice primitif se composait d'un chœur et d'une nef séparés par la tour du clocher, construite vers l'année 1175 et encore debout au milieu de l'église actuelle, dont elle est la partie la plus ancienne. Ce plan fort simple fut adopté à l'époque romane pour les églises les moins importantes de la région. Il s'est conservé sans altérations sensibles à Gadancourt, Omerville, Le Perchay (Seine-et-Oise), Loconville, Reilly (Oise) et Romilly (Eure), et il est encore parfaitement reconnaissable à Arthie, Brignancourt, Brueil, Limetz, Orgeval (Seine-et-Oise), Enencourt-Léage (Oise) et Saint-Denis-le-Ferment (Eure). Dans les dernières années du XII^e^ siècle, on bâtit, au nord et au sud du clocher de Nucourt, deux croisillons qui formèrent transept. Peu de temps après, vers 1210 ou 1220, on reconstruisit le chœur, auquel on ajouta successivement, d'abord une chapelle au nord, pendant le second quart du XIII^e^ siècle, puis une autre au sud, au moins un demi siècle plus tard. Enfin, vers 1540, on remplaça la nef primitive par un triple vaisseau dans le style de la Renaissance, en avant duquel on éleva, vingt ans après, une grosse tour demeurée inachevée.

Cette église, dont l'orientation est régulière, se trouve aujourd'hui éloignée de près de 800 mètres des premières maisons du village. La tradition locale veut qu'il ait autrefois existé à cet endroit un monastère. On voyait même encore, il y a une vingtaine d'années, paraît-il, les fondations d'un mur pourvu de contreforts (2). Aucun document, que nous sachions, ne fait mention de cet établissement religieux. Le terrain dans lequel il était situé n'a livré aucun objet ancien.

Le rez-de-chaussée de la grosse tour d'entrée est recouvert par une voûte dont la hauteur égale celle de la grande nef et qui est établie sur quatre nervures partant des angles et allant rejoindre la circonférence d'une ouverture ronde destinée au passage des cloches. Un arc doubleau fort épais, en cintre brisé, réunit cette tour à l'église.

La nef centrale est divisée en trois travées. Les grands arcs, de forme ogivale et dont le profil est encore formé des moulures à pénétration de la dernière période gothique, reposent, au nord, sur des piliers octogonaux, et au sud sur des colonnes cylindriques

(1) Le droit de présentation à la cure appartenait à l'archevêque de Rouen.

(2) Les pierres de ces fondations, arrachées depuis, sont entassées non loin de l'église.

couronnées par des chapiteaux visiblement imités de ceux, si élégants, qui décorent la partie septentrionale de Saint-Maclou de Pontoise. De légers feuillages couvrent la corbeille, et de petits génies placés aux angles du tailloir soutiennent des guirlandes. Une tête humaine fait saillie sur chaque face du tailloir (1). Au-dessus des piliers, des pilastres assez minces, portés sur des consoles et terminés par de petits chapiteaux dont l'ornementation est conçue dans le goût de ceux des colonnes méridionales, reçoivent à la fois la retombée des nervures qui traversent la voûte au-dessus de chaque travée et celle des doubleaux et des formerets. Tous ces arcs sont en tiers-point, de forme prismatique et d'égale épaisseur. Un pendentif dissimule la jonction des branches d'ogive. Aucune baie n'éclaire cette partie de l'édifice.

Les bas-côtés sont voûtés de la même manière. Leurs différentes nervures retombent d'un côté sur les piliers isolés de la nef et de l'autre, vers la muraille, sur des culs de lampe dont la décoration procède du même esprit que celle des chapiteaux dont nous avons parlé. L'une des clefs, au nord, est ornée d'un écusson entouré d'une corde et sur lequel est figuré un cœur percé d'une flèche. De petits pendentifs feuillagés décorent les clefs du latéral sud.

La tour centrale garda sa voûte primitive, probablement assez basse, longtemps après la construction de la nef. La voûte actuelle, sur croisée d'ogives, avec oculus pour les cloches, ne remonte qu'au XVIIe siècle. Elle est comprise entre deux doubleaux en plein cintre fort épais. Celui qui ouvre sur la nef porte sur sa clef l'inscription suivante :

BATI DE
CHARTÉ (2)
DETIEN
NELEGAY
CVRÉ

L'autre est daté de 1690. Cette tour est plus étroite que le chœur et la nef, et le vaisseau central de l'église éprouve à cet endroit une sorte d'étranglement. Les murs latéraux, très épais, le clocher partant de fond, ont été percés à la fin du XIIe siècle de deux arcades en tiers-point fort basses, dépourvues de toute moulure et destinées à donner accès aux deux bras du transept construit à cette époque.

La travée unique qui forme chaque croisillon de ce transept

(1) Le chapiteau du pilier le plus oriental porte, du côté du latéral, la date de 1451, qu'il faut évidemment lire 1541.

(2) Lisez : *Charité.*

était surmontée originairement d'une voûte sur croisée d'ogives, dont les nervures se composaient d'une arête et de deux tores et retombaient sur une colonnette placée à chaque angle. Les chapiteaux, formés de feuillages rudimentaires, possédaient un tailloir à profil très simple, deux méplats séparés par un biseau. Cette voûte n'existe plus qu'au-dessus du croisillon méridional. Celui du nord a vu la sienne remplacée au XVI^e^ siècle par une voûte à nervures prismatiques. Des arcades ogivales à larges moulures, ouvertes à cette même époque dans les murs du XII^e^ siècle, font communiquer les transepts avec les latéraux de la nef et du chœur. Les arcades qui s'ouvraient primitivement du côté de l'orient étaient nécessairement plus anciennes, mais une seule subsiste encore; elle donne accès dans la chapelle méridionale : c'est une simple arcade en tiers-point, sans aucune ornementation.

Le chœur, terminé par un chevet droit, date, comme nous l'avons dit, du premier quart du XIII^e^ siècle. Il se compose de deux travées séparées par des groupes de colonnettes engagées, dont les bases ont leur tore inférieur aplati et dont les chapiteaux, décorés de crossettes végétales, reçoivent les branches d'ogive et les doubleaux des voûtes, concurremment avec les groupes de colonnettes qui s'élèvent aux angles. Les premières de ces nervures sont formées d'un tore unique taillé en amande, et les secondes de deux tores, avec une arête intermédiaire. Un tore dessine les formerets. Tous ces arcs sont en ogive. Des arcades également ogivales et garnies de plusieurs ressauts ont été percées après la construction des murs latéraux pour ouvrir une communication avec les chapelles.

La chapelle septentrionale, consacrée à la sainte Vierge, a été construite la première, une vingtaine d'années après le chœur. Ses deux travées ont des voûtes dont les branches d'ogive et les doubleaux affectent un profil identique à celui des nervures du transept sud. Les formerets se composent d'un seul tore. Ces arcs, tous en tiers-point, reposent sur des colonnettes groupées, dont les chapiteaux n'ont reçu aucune sculpture. (1)

La chapelle correspondante, au sud, dédiée au Sacré-Cœur, n'est pas antérieure aux premières années du XIV^e^ siècle. Aussi le profil de ses arceaux est-il sensiblement plus riche (trois tores séparés par deux gorges et dont le principal est aminci en amande) et les bases aplaties de ses groupes de colonnettes sont-elles pourvues du socle polygonal caractéristique de cette période. Quant

(1) Sous cette chapelle est pratiqué un caveau qui mesure environ 3 mètres de long sur 2 mètres de large, voûté en plein cintre et disposé perpendiculairement à l'axe de l'église.

aux chapiteaux, ceux des colonnettes placées aux angles du mur oriental sont seuls sculptés, l'un en crochets assez grossiers dépassant le tailloir, et l'autre en petites feuilles découpées.

Sauf quelques remaniements, le style des différentes parties de l'église est encore bien visible extérieurement. La grosse tour quadrangulaire commencée au XVI^e^ siècle, en avant de la nef, pour remplacer le clocher central (1), est divisée, dans son état actuel, en trois étages, par des moulures un peu maigres. Quatre gros contreforts sont appliqués contre les angles. L'un d'eux, celui du sud-ouest, derrière lequel se dissimule une tourelle ronde contenant l'escalier, porte à environ quatre mètres de hauteur, un petit cadran solaire en pierre. Au rez-de-chaussée et sous un avant-corps peu saillant, est percée la baie d'entrée, de forme rectangulaire. Deux minces pilastres, placés à droite et à gauche, soutiennent un entablement dorique couronné par un fronton triangulaire. La frise de cet entablement porte des triglyphes entre lesquels se voient des rosaces. Un double ruban entrelacé autour d'une série de petits fleurons décore le dessous de l'architrave. Sous cet entablement et entre les deux pilastres est pratiquée une arcade cintrée, dont l'arc est entouré d'un guillochis. La voussure, fuyante et absolument nue, est soutenue de chaque côté par un second entablement qui se continue au fond pour former le linteau de la porte et sur la frise duquel courent les ornements appelés *postes*. Une niche cintrée, dessinée par un cordon d'oves et flanquée de deux petit pilastres corinthiens, est creusée dans chaque ébrasement. L premier étage est percé d'une fenêtre à plein cintre gémin reproduisant le type si commun à l'époque de la Renaissance. D fenêtres semblables éclairent les latéraux de la nef et les deux b du transept, dont l'un, celui du sud, a conservé ses contrefo plats. (2)

Cette tour, d'une forme habituelle aux constructeurs de Renaissance (3), est bâtie, comme le reste de l'église, en pie dure d'excellente qualité provenant des carrières de Nucourt, fournirent, au moyen âge, et surtout au XVI^e^ siècle, les matéria de bon nombre d'édifices religieux des environs. Les sculptures

(1) On voyait encore, il y a quelques années, les grosses pierres placées aux ang de la plate-forme actuelle pour recevoir le beffroi, qui aurait été enfermé dans l'ét supérieur non construit. Sur cette plate-forme un nerprun pousse vigoureuseme

(2) Si l'on excepte les contreforts du bas-côté sud, amortis en consoles renversé et ceux du chevet et de la chapelle septentrionale, divisés par plusieurs ressa (XIII^e^ siècle), les autres contreforts ne présentent aucun caractère.

(3) Cette forme se retrouve dans le voisinage, aux tours de Montjavoult et Chaumont, élevées à la même époque et probablement par le même architecte. L clochers de Chars, de Moussy, de Guiry et de Notre-Dame de Pontoise dérivent même principe.

porche ont été ménagées dans une assise plus tendre et qui n'a pas aussi bien résisté à l'action de l'air. La construction de la tour de Nucourt doit être fixée à l'année 1560 environ ; son style rappelle celui d'un architecte de Gisors, Jean Grappin l'aîné, qui a beaucoup travaillé dans la partie occidentale du Vexin français, et nous serions disposé à croire qu'il a pu en donner le dessin. Il n'y a rien dans cette tour, dont l'ensemble et les détails sont empreints d'une simplicité voulue touchant à la sécheresse, qui ne s'accorde avec la manière habituelle du maître gisorsien.

La construction de cette tour n'était pas comprise dans le plan de réédification de la nef, car autrement on ne verrait pas se profiler en arrière de la partie supérieure le gâble à crochets surmonté d'une croix qui devait terminer l'église à l'ouest. Les trois vaisseaux de l'édifice sont, du reste, compris sous un toit unique, ce qui lui donne à l'extérieur un aspect peu gracieux.

L'extrémité orientale porte aussi la trace des remaniements qu'entraîna de ce côté, au XVII^e^ siècle, l'établissement de cette large toiture. Le gâble actuel ne remonte pas, en effet, à une époque plus ancienne. Au-dessous, on distingue très bien le pignon aigu du XIII^e^ siècle, couronnant le chevet du chœur, que soutiennent encore ses contreforts primitifs, fort peu saillants. Le sanctuaire était autrefois éclairé à l'est par une seule lancette, comme les chœurs contemporains des églises de Hadancourt et de Boubiers (Oise). Cette baie a été remplacée au XIV^e^ siècle par une fenêtre ogivale géminée encadrée intérieurement d'un petit tore. Les lancettes qui étaient autrefois percées latéralement dans chaque travée ont été supprimées lors de la construction des chapelles. On n'en voit plus aujourd'hui aucune trace sous les combles de l'église, mais les murs du chœur ont conservé leur corniche à corbeaux sculptés en têtes humaines assez grossières.

Deux lancettes à ogive aiguë, dont l'ébrasement extérieur est garni de deux biseaux reliés par un méplat, éclairent latéralement la chapelle septentrionale, qui reçoit, en outre, le jour à l'est par une baie géminée en tiers-point, refaite il y a quelques années.

Le pignon de la chapelle opposée, accompagné d'une tourelle d'escalier établie au XIV^e^ siècle pour donner accès au clocher (1), a conservé sans altération sa fenêtre ogivale, dont le remplage se compose d'un meneau soutenant deux ogives trilobées et un trèfle. Mais les baies latérales ont fait place à une fenêtre cintrée sans caractère, probablement du XVIII^e^ siècle, et à une autre du XVI^e^ siècle, semblable à celles de la nef.

Le clocher central est carré. Sa partie inférieure était cantonnée

(1) On y monte aujourd'hui par l'escalier de la tour occidentale.

de petits contreforts disposés deux par deux à chaque angle et dont on voit encore le sommet au nord. Dans toutes les faces de l'étage actuellement enseveli sous le comble était pratiquée une fenêtre à plein cintre de faibles dimensions. L'étage du beffroi, dont les angles sont rehaussés d'une mince colonnette, est percé sur chaque face de deux baies accolées où se dessine l'ogive naissante. Deux colonnettes à chapiteaux ornés de crochets très simples supportent les archivoltes de ces baies, qui reposent sur un cordon de modillons. Un second rang de corbeaux règne à la base du toit en batière qui recouvre la tour. Le clocher de Nucourt, bâti vers 1175, est l'un des premiers où l'arc brisé ait fait son apparition dans la contrée. C'est, du reste, un type qui fut fréquemment adopté dans le Vexin français à cette époque et que nous retrouvons avec peu de variantes, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, dans les tours d'Auvers-sur-Oise, de Cléry, de Grisy, d'Oinville, d'Osny, de Saint-Ouen-l'Aumône et de Vétheuil (Seine-et-Oise), de Delincourt, Fay-sous-Chaumont et Vaudancourt (Oise).

Cette tour, qui renfermait quatre cloches avant la Révolution, n'en contient plus qu'une aujourd'hui. Bien que cette cloche ne date que de 1812, l'inscription qu'elle porte m'a paru mériter d'être reproduite ici : (1)

JAI ETE BENITE EN JUILLET 1812 PAR Mr JEAN CHARLES ELOI LELARDEUX CURE DE CETTE PAROISSE DE St QUENTIN DE NUCOURT ET JAI ETE NOMMEE | LOUISE AGNES PAR Mr LOUIS RENE DES COURTILS DE BALLEU ANCIEN COLONEL DINFANTERIE PROPRIETAIRE DE LA TERRE DE LA VILLE-TERTRE PAR | MADme AGNES ANGELIQUE DE BAROILLE EPOUSE DE Mr DE MONTHIERS DE NUCOURT TOUS DEUX PROPRIETAIRES DE LA TERRE DE NUCOURT MOND Sr DE MONTHIERS | ETANT MAIRE LE Sr PIERRE CHERON ADJOINT MM JOSEPH DANGER NICOLAS GARNOT ET QUENTIN BIGEON ETANT MARGUILLIERS.

CARTENET MAIRE LIMAUX COLLIN TOUS FONDEURS.

On peut ajouter, comme utile observation, à la description qui précède, que l'église de Nucourt n'a jamais eu et n'a pas encore de sacristie. Ce bâtiment, qui si souvent dépare les plus belles églises, n'était pas considéré comme indispensable par les constructeurs du moyen âge.

Le mobilier qui garnit l'église de Nucourt est aussi intéressant que l'édifice lui-même. Trois objets principaux attirent l'attention ; ce sont le retable du maître-autel, les anciens volets peints qui le fermaient autrefois et la cuve baptismale. Nous allons les examiner successivement.

(1) Diamètre : 1m 17. — Plusieurs inscriptions tumulaires se voient à l'intérieur de l'église, mais elles ne présentent aucun intérêt historique.

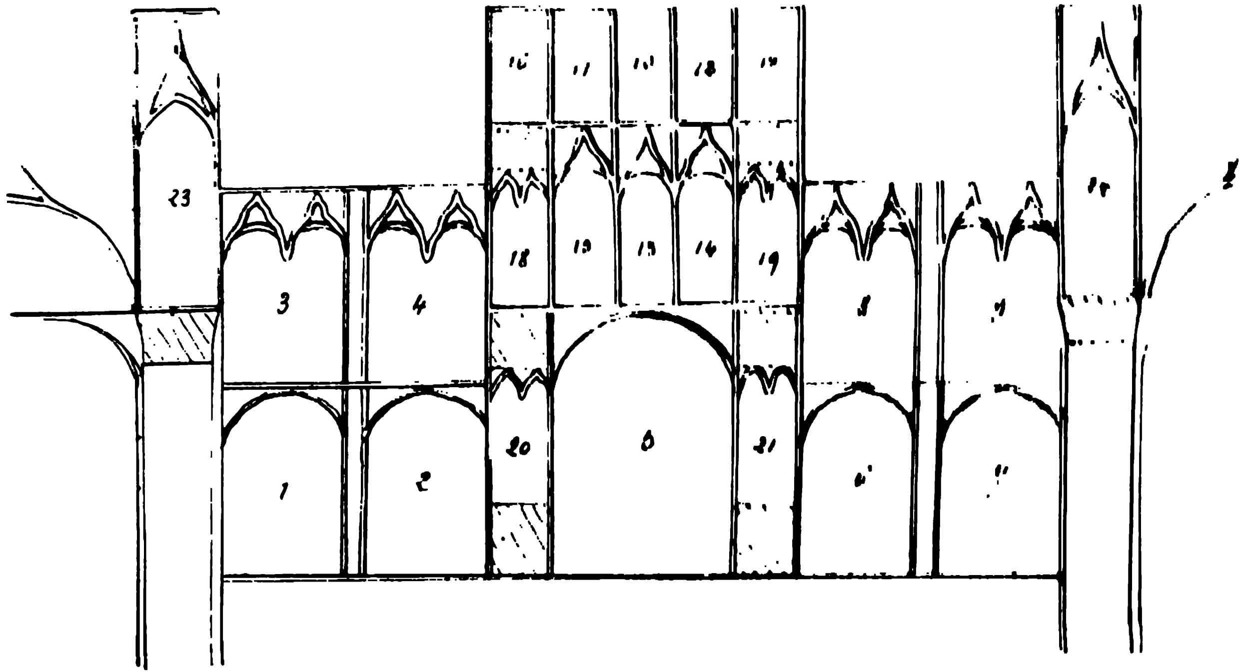

23
3
4
18
19
1
2
20
0
21

Le mur du chevet est occupé à l'intérieur, sur toute sa largeur, par un autel accompagné d'un retable très important. Cette décoration est tout entière en pierre calcaire assez tendre, provenant des carrières de la Touraine. Elle appartient au milieu de la première moitié du XVI^e^ siècle et tire de la matière avec laquelle elle a été exécutée un intérêt tout particulier. Les retables dans lesquels nos pères, au XIV^e^, au XV^e^, mais surtout au XVI^e^ siècle, aimaient à entasser de multiples personnages représentant la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne sont pas rares en France. Les départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, du Morbihan, du Nord, de la Somme, des Ardennes, de la Marne, de l'Yonne, de l'Aube, de la Nièvre et de la Côte-d'Or sont surtout riches en objets de ce genre. Mais la plupart de ces retables sont en bois ou en albâtre et n'ont pas, d'ailleurs, le développement considérable de celui de Nucourt, dont voici les principales dimensions :

Largeur totale : 5 mètres 20.

Largeur du retable proprement dit et de la table de l'autel : 2 mètres 35.

Hauteur du retable (partie ancienne), au-dessus de la table de l'autel : 2 mètres 20.

Hauteur du clocheton central : 2 mètres 70.

Hauteur de la table de l'autel, y compris la marche : 1 mètre.

Hauteur totale du retable jusqu'à la pointe du clocheton : 5 mètres 90.

La table de l'autel, en pierre, a la forme d'un coffre rectangulaire; elle a été garnie de bois, sauf la guirlande de feuilles de vigne et de grappes de raisin coloriées qui sert de corniche.

L'héliogravure qui accompagne ces lignes et qui a été exécutée d'après une excellente photographie prise avec beaucoup de patience et d'habileté par notre collègue M. Gabriel de Gossellin, nous dispense d'expliquer la disposition du retable, qui est accompagné latéralement de deux portes donnant accès, l'une à un escalier placé par derrière, et l'autre à un petit espace vide. Nous allons commencer par décrire la partie centrale. Pour rendre cette description plus facile à suivre, chaque sujet sera distingué par un chiffre spécial correspondant au croquis que nous avons cru devoir joindre, en outre, à notre texte (fig. 1).

1. *Trahison de Judas.* — Le disciple infidèle embrasse son divin maître, sur l'épaule duquel un soldat met déjà la main. A gauche, saint Pierre a tiré du fourreau un énorme cimeterre et s'apprête à en frapper Malchus, tombé à ses pieds. Au second plan, un soldat élève une lanterne au-dessus de sa tête pour éclairer la scène,

tandis qu'un autre menace le Christ de son bâton noueux. Des hommes d'armes et des hallebardiers garnissent le fond.

2. *Jésus devant Caïphe.* — Jésus, les mains liées et gardé par un légionnaire, est amené devant le prince des prêtres, qui siège sur un trône à dossier élevé, décoré de fleurs de lis. Le fond est encore occupé par des soldats.

3. *La Flagellation.* — Jésus est attaché à une colonne. Deux hommes le frappent à coups redoublés, l'un avec un paquet de verges et l'autre avec un fouet à plusieurs lanières. Un troisième bourreau à face grimaçante ramasse des verges pour frapper à son tour. Plusieurs personnages placés à l'arrière-plan assistent au supplice ; l'un d'eux est sans doute Pilate : il est barbu et tient à la main une sorte de sceptre.

4. *Jésus portant sa croix.* — Le Christ paraît faiblir sous le poids de son fardeau. Simon le Cyrénéen, ému de compassion, soulève l'un des bras de la croix. Un soldat brandit sur Jésus un lourd bâton, pendant qu'un autre lui donne un soufflet. La sainte Vierge, saint Jean et une sainte femme suivent, les mains jointes, la marche douloureuse. Des hallebardes se montrent au dernier plan.

5. *Le Crucifiement.* — Cette scène, singulièrement mouvementée, occupe le centre du retable. Le Sauveur des hommes, cloué sur une croix élevée, vient d'expirer. Longin, placé sur un cheval, au second plan, à gauche, lui perce le flanc de sa haste. Cependant, l'un des gardes lui fait impérieusement le geste d'arrêter et un autre saisit vivement le bâton de l'arme pour retenir le coup. Au premier plan, un homme d'armes s'éloigne, emportant à la main une toque à plume ondoyante. Marie-Madeleine, agenouillée au pied de la croix, qu'elle enlace dans ses bras, a déposé près d'elle son vase de parfums, que nous retrouverons semblable dans les scènes suivantes. A gauche, également au premier plan, une sainte femme et le disciple bien-aimé s'efforcent de consoler la mère de Jésus. Un officier et un soldat, tous deux à cheval et placés à l'opposé, invectivent le supplicié en lui montrant le poing. Un peu en arrière de Jésus, les deux larrons sont liés chacun sur deux troncs d'arbres grossièrement réunis. Ils ne sont pas encore morts, bien que, pour les achever, on leur ait brisé les jambes et les bras, suivant l'usage, à l'aide d'une barre de fer qui a laissé sur leurs membres des plaies profondes d'où le sang coule. Celui qui est crucifié à la droite du Christ a l'air résigné, mais l'autre se contracte la bouche de rage. Aux pieds de ce dernier, un homme du peuple, à la face ignoble, injurie Jésus.

Plusieurs gardes, dont l'un est armé d'une hallebarde, veillent dans le fond, indifférents aux souffrances des condamnés. A l'arrière-plan, on entrevoit au sommet d'un rocher les murailles d'enceinte et les maisons de Jérusalem, à demi cachées par des arbres sous lesquels s'ébattent de joyeux enfants. Le firmament est de couleur azurée et semé d'étoiles d'or, en dépit et de l'heure indiquée par les Évangélistes et du trouble profond qui accompagna dans la nature la mort du Fils de Dieu. La plupart des scènes présentent du reste cette particularité.

6. *Jésus descendu de la croix.* — Un homme barbu reçoit le corps du Sauveur, qu'aide à descendre Joseph d'Arimathie, encore debout sur une échelle appliquée contre la croix. En bas, Marie s'affaisse entre les bras de saint Jean, et la Madeleine baigne de ses larmes les pieds de Jésus. Ces trois derniers personnages ont le même costume dans toutes les scènes où ils figurent.

7. *Mise au tombeau.* — Dans ce tableau, nous retrouvons tous les acteurs du précédent, occupés à ensevelir dans un cercueil de pierre le corps de Jésus. Au pied du sépulcre est tombée la couronne d'épines.

8. *La Résurrection.* — Le Fils de Dieu sort triomphant du tombeau, donnant de la main droite la bénédiction latine et tenant de la main gauche la croix banderollée. Les gardes font des gestes de frayeur; l'un d'eux met la main devant ses yeux éblouis; près de lui repose une arbalète. Un autre est armé d'une longue hallebarde. Un ange adorateur est agenouillé sur le sépulcre.

9. *Descente aux Limbes.* — Jésus-Christ, tenant de la main droite sa croix triomphante, accueille avec bonté les âmes des bienheureux qui sortent des Limbes, représentées sous la forme d'une immense gueule d'animal largement ouverte. Les âmes visibles sont au nombre de trois, deux hommes et une femme, complétement nus (1); elles ont les mains jointes. Au sommet de ce tableau, un hideux démon à corps hybride grince les dents de rage; il tient à la main un sceptre ou bien une torche.

Ici s'arrête, par la délivrance des âmes, couronnement du sacrifice divin, la représentation du drame de la Passion. Mais à ces neuf scènes, le sculpteur a joint de nombreuses statuettes qui décorent la partie centrale du retable et garnissent les contre-forts. Au-dessus de la grande scène du crucifiement, sont étagés sur deux rangs les personnages suivants :

(1) Un visiteur, dont nous tairons le nom, mais qui n'est certes pas un archéologue, a cru devoir, il y a quelques années, mutiler ces figures pour qu'elles n'offensent plus à l'avenir le regard des touristes pudibonds.

10. *Dieu le Père*, assis sur un siège en forme de coffre, portant de la main gauche le globe du monde surmonté de la croix, et bénissant de la main droite, à la manière latine. Il est coiffé d'une sorte de bonnet.

11 et 12. Anges à demi-agenouillés et tournés vers leur créateur.

13. *Moïse tenant les Tables de la Loi.* — Le patriarche a ici, dans sa coiffure, une particularité constante dans la tradition iconographique : les deux mèches de cheveux séparées figurant les rayons lumineux dont parle la Bible. Les tables ont leur forme ordinaire. Les petits traits peints qu'elles portent ne sont pas des caractères.

14. *L'Eglise*, femme vêtue d'un riche costume et le front ceint d'un diadème ; elle tient de la main gauche une croix processionnelle, et de la droite elle porte un calice surmonté d'une hostie.

15. *La Synagogue*, femme richement vêtue, la tête également couronnée, mais les yeux bandés, pour symboliser l'aveuglement de ses doctrines, supportant de la main droite une longue lance de chevalier rompue en plusieurs endroits et à l'extrémité de laquelle flotte une banderole. La main gauche tient une monstrance d'une assez jolie forme.

Passons maintenant aux statuettes qui décorent les contreforts du retable et qui complètent le cycle théologique commencé par les sujets précédents.

16. *Saint Michel terrassant le Démon.* — Le chef de la milice céleste a le corps recouvert d'une armure. Le démon affecte la forme humaine, mais sa tête a été empruntée à un animal fantastique. Il enlace avec fureur les jambes de son vainqueur.

17. *Saint Pierre*, portant les deux clefs et un livre ouvert.

18. *Saint Ambroise*, couvert d'une chape, la tête coiffée d'une mitre aujourd'hui brisée, tient de la main gauche un livre ouvert, et de la main droite une longue croix.

19. *Saint Augustin.* — Costume ecclésiastique. Le saint évêque tient de la main droite un cœur et un livre ouvert qu'il serre contre sa poitrine, et supporte de la main gauche une crosse dont il ne reste que la partie inférieure. La coiffure est brisée comme celle de l'archevêque de Milan, mais on reconnaît encore les fanons d'une mitre derrière la tête des deux personnages.

20. *Saint Grégoire le Grand*, imberbe, revêtu d'habits pontificaux, tenant d'une main un livre ouvert comme saint Augustin, et de l'autre une longue croix à double croisillon brisée. La tiare fait également défaut, mais la couronne qui en ceignait la base est toujours visible.

21. *Saint Jérôme.* Imberbe; habit et chapeau de cardinal. Longue croix brisée à la main gauche et livre ouvert dans la main droite. Le lion est accroupi près de lui.

22. (1) *Saint Marc.* Un lion couché à ses pieds porte un phylactère sur lequel sont tracés des caractères informes.

23. *Saint Jean l'Évangéliste.* L'aigle est près de lui. Phylactère sans inscription.

24. *Saint Luc*, avec une banderolle anépigraphe. Un bœuf est couché à ses pieds.

25. (2) *Saint Mathieu.* L'ange est à demi-agenouillé; sur le phylactère dont il est porteur, on lit : S. Mathieu.

Les deux petits contreforts *A* et *B*, qui séparent entre elles les scènes latérales, portent aussi des statuettes, mais de moindres dimensions que les précédentes :

A. — 1. Seigneur vêtu à la mode de François Ier, tenant de la main gauche une sorte de bâton. Un faucon est perché sur son poing droit. Je n'ai pu découvrir le nom de ce saint (3). — 2. *Saint Antoine.* Habit monastique; son compagnon habituel est à ses pieds. Le saint tient un livre ouvert et s'appuie sur le *tau* ou bâton potencé. Cet attribut n'a ici que la hauteur d'une canne et ne possède qu'un croisillon; il diffère donc du grand tau à double potence que montrent d'autres représentations du solitaire et qui a les dimensions d'une véritable crosse, comme dans deux peintures attribuées l'une à Mathias Grunewald (église d'Issenheim) et l'autre à Martin Schongauer (Musée de Colmar). (4)

B. — 1. Un saint tonsuré, revêtu du costume ecclésiastique, tenant dans sa main gauche un livre ouvert et paraissant enseigner de la main droite. Un enfant, habillé d'une longue robe, est agenouillé près de lui. — 2. *Saint Paul*, tenant l'épée, instrument de son martyre.

Ces statuettes sont placées dans des niches proportionnées à leur taille. L'intervalle est décoré d'arabesques dans le style de la première Renaissance. Les saints des gros contreforts sont couronnés de dais dont l'ornementation se distingue facilement sur l'héliogravure.

De chaque côté de l'autel s'ouvre, comme nous l'avons déjà dit, une porte dont l'arc surbaissé est décoré de fleurons et de feuillages Renaissance. Chacune de ces portes se trouve comprise entre deux colonnes engagées, auxquelles des moulures saillantes en spirale

(1) Ce numéro est placé en pendant (à gauche) du numéro 23.

(2) Ce numéro est placé en pendant (à droite) du numéro 24.

(3) Peut-être saint Hubert.

(4) Cf. l'*Art ornemental*, n° du 9 octobre 1886.

donnent l'apparence de colonnes torses (1). Entre ces nervures prennent place, dans de petites niches et sous des dais arabesques un assez grand nombre de figurines sculptées représentant des saints et saintes que je n'ai pu reconnaître. Cette partie latérale du retable a reçu, à une époque moderne, des couches épaisses de peinture jaune et bleue qui ont encrassé les attributs dont ces figures étaient porteuses, sans parler des mutilations que celles-ci ont dû recevoir elles-mêmes, à cause de leur position peu élevée. Des feuilles d'acanthe recouvrent les chapiteaux. Chaque porte est surmontée d'un couronnement que sa forme fait paraître, au premier abord, en bois découpé, mais qui est réellement en pierre, comme tout le reste du retable. D'abord, sur l'entablement repose un fronton en demi-cercle, garni d'un large fond de coquille portant en relief, sur un écusson d'une forme pittoresque, d'un côté (à gauche) les armes de France, au-dessus desquelles deux anges soutiennent une couronne royale, et de l'autre un monogramme composé de plusieurs lettres, dont une seule est encore visible (fig. 2 ci-dessous). Ces écussons ont été martelés pendant la Révolution. Au-dessus de chacun des deux frontons, sur les rampants desquels sont couchés des sphynx et autres êtres fantastiques, s'élève un groupe de deux animaux tout aussi chimériques, adossés, et le tout s'amortit par une coupe godronnée.

Fig 2

Les colonnes qui accompagnent les portes servent de base à des montants de pierre décorés de feuillages et d'arabesques au milieu desquels sont placés les Evangélistes dont il a été question plus haut. Deux de ces montants ont été refaits il y a quelques années sur le modèle des deux autres. On a installé, à la même époque, une course de fleurs de lis sur la partie supérieure du retable. Le clocheton central, également en pierre, est aussi moderne. Il en remplace un autre plus ancien, mais qui ne devait pas être tout à fait semblable.

Tel est ce retable, très digne à coup sûr d'attirer l'attention des archéologues, bien qu'il soit plus remarquable par l'habileté avec laquelle ont été exécutées dans une matière assez rebelle au ciseau les scènes nombreuses qui le composent que par le sentiment

(1) Des colonnes de ce genre se voient dans beaucoup d'œuvres de la Renaissance, mais celles dont nous parlons, par leur lourdeur et leur composition indigeste, ne pourraient mieux être rapprochées que de celles qui décorent le tombeau de Hugues des Hazards, évêque de Toul, dans l'église de Blénod.

artistique [illegible] un chef-d'œuvre. [illegible] la scène de la Crucifixion [illegible] rangs de personnages [illegible] On se demande comment [illegible] aussi profondément [illegible] plans ne correspondent pas [illegible] Il est bien difficile de [illegible] là comme partout [illegible] l'ornementation proprement dite est [illegible] délicatesse. Les [illegible] niches et couronnement [illegible] en finesse aux [illegible] excessive qui [illegible] trop grande [illegible] ornements [illegible] se livre pas tout entière. N'est-ce pas [illegible] qui veulent à tout prix [illegible] qu'il ne doit raisonnablement [illegible]

En revanche, la vérité des gestes et des attitudes est, dans la Passion surtout, [illegible] Les physionomies expriment bien les sentiments [illegible] céleste victime, les bourreaux et les spectateurs [illegible] brisée, au sanglant sacrifice. Chaque scène est [illegible] Les personnages ne sont pas entassés sans ordre et sans raison comme cela se voit dans certains retables contemporains. [illegible] a abusé de la licence que lui donnait une matière plus facile à tailler. Ce dernier s'est en très bien rendu compte de l'importance relative de ses personnages, et il n'a pas commis, à l'exemple de l'auteur du retable de la Bosse [illegible], la faute de placer au premier plan, dans la scène de la trahison de Judas, saint Pierre [illegible] l'oreille de Malchus, tandis que [illegible] du disciple parjure donnant l'accolade à son divin maître est [illegible] par derrière. Les costumes sont un mélange des vêtements modernes, c'est-à-dire du XVI.e siècle, et des habits romains, assez familiers au sculpteur. Si, d'un autre côté, nous regardons les traditions iconographiques, nous les trouvons rigoureusement observées.

Quant au nom de l'artiste, il est à croire que nous ne le connaîtrons jamais. D'abord, et ce qu'il importe d'établir, il n'était pas de la localité.

Les nombreux points de ressemblance qu'offrent entre eux tous les retables représentant la Passion, exécutés pour les églises du Vexin, au XVe siècle et plus particulièrement pendant le premier quart du XVIe, permettent de penser, non pas qu'ils sont dus au

même ciseau, mais qu'ils ont été sculptés par des artistes faisant leur spécialité de ces sortes de travaux et puisant à une source commune leur éducation artistique. Peut-être même ceux de ces sculpteurs qui taillaient le bois se transportaient-ils successivement de village en village et travaillaient-ils sur place. Tel n'est pas le cas pour le retable de Nucourt, dont la matière, fait unique dans notre région, a été tirée, croyons-nous, des carrières de pierre tourangelles. Mais là, et aussi au développement plus grand donné au cadre, se borne la différence. Le faire, la physionomie des personnages, la manière dont ils sont agencés, ne sont pas particuliers à notre retable, et la main qui a exécuté toutes ces figures devait être habituée à entamer le bois aussi bien que la pierre. La similitude d'ensemble que nous signalons ne peut pas davantage être cantonnée dans les limites d'une province. Les retables de l'Oise, de l'Eure et de la Seine-Inférieure présentent absolument la même particularité, qu'il serait facile de signaler dans d'autres régions, notamment en Champagne. Où se formaient tous ces ouvriers habiles, dont les produits eurent pendant un siècle et demi une si grande vogue? Nous ne saurions le dire. Peut-être en Flandre et en Artois, peut-être en Bourgogne ou en Franche-Comté. M. Victor Gay *(Glossaire archéologique du moyen âge*, v° albâtre), signale un fait caractéristique pour une période un peu plus ancienne. « Entre les années 1360 et 1400, dit-il, il a existé en un endroit que je ne suis pas en mesure de préciser, mais que je soupçonne au pied du Mont-Jura et dans les environs de Saint-Claude, des ateliers de sculpture en albâtre, d'où sont sortis une prodigieuse quantité de retables d'autels historiés des scènes de la Passion ou d'épisodes relatifs à la vie des saints. Ces figures sont originairement peintes et rehaussées d'or. Leur diffusion, à l'époque précitée, dans toutes les provinces, semble même un obstacle à la recherche de leur origine, mais on doit les supposer faites dans un lieu unique et voisin des carrières d'albâtre, dont le nombre est en France assez restreint. » (1)

(1) Les retables analogues à celui de Nucourt encore conservés dans les églises du Vexin sont ceux de Vétheuil, de l'Isle-Adam (provenant de l'église de Sébécourt, Eure), de Guernes, de Sérifontaine, du Vaumain, de la Bosse et de Coudray (dans la crypte). La Passion devait aussi être représentée par de petites statuettes dans l'intérieur de la Vierge ouvrante de Maubuisson, aujourd'hui dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône. Voici la dimension des principaux retables que nous venons d'énumérer :

Vétheuil. — Largeur : 3 mètres 20.

L'Isle-Adam. — Largeur : 2 mètres 55 ; hauteur : 1 mètre 70.

Guernes. — Largeur : 3 mètres 20 ; hauteur : 2 mètres 10.

Sérifontaine. — Largeur : 2 mètres 50 ; hauteur : 1 mètre 95.

Le Vaumain. — Largeur : 2 mètres 60.

La Bosse. — Largeur : 3 mètres 50.

On a dû nécessairement faire un choix des scènes à représenter et, sous ce rapport, le retable du Nucourt est le plus complet. La hauteur des plus grands personnages est ordinairement de 30 centimètres.

.es sculptures du retable de Nucourt n'étaient pas destinées à cachées par les six chandeliers et la grande croix dont la liturgie derne orne les autels. « Au moyen âge, dit Mgr Barbier de ntault, l'autel était nu et dépouillé en dehors des saints offices. ême pendant leur durée, il n'admettait que ce qui était rigoureuement requis pour le sacrifice. » Au XVIe siècle, il n'était encore garni le plus souvent, pendant la messe, que d'une croix et de deux chandeliers (1). L'autel de Nucourt peut même fort bien n'avoir reçu primitivement que ces deux derniers objets, la croix étant remplacée par la représentation du crucifiement, qui occupe la place d'honneur dans le retable. Il convient de faire remarquer, en outre, l'absence de tabernacle. La réserve eucharistique était conservée soit dans une suspense, soit dans un tabernacle isolé. Quant au clocheton supérieur, il servait probablement à abriter l'ostensoir lors des expositions solennelles.

A droite du retable, en D (voir le plan), se voit une jolie piscine de la même époque et due évidemment aux mêmes artistes Elle a une hauteur de 2 mètres et se trouve comprise entre deux pilastres couverts de fleurons. La paroi du fond est décorée d'une femme nue sculptée en bas relief, tenant une banderolle et le cou ceint d'un double collier. Autour d'elle sont des arabesques assez délicates au milieu desquelles on distingue une tête de mort. Le dais, amorti carrément, est construit sur plan polygonal et les angles en sont indiqués par de petits contreforts montrant sur leur face antérieure des figurines saillantes : sainte Barbe portant sa tour; sainte Catherine d'Alexandrie, avec la roue brisée, instrument de son martyre; sainte Agathe tenant un livre et une paire de tenailles; une sainte tenant la palme du martyre, etc. Dans l'intervalle laissé entre ces pilastres sont creusées des niches où prennent place des statuettes un peu plus grandes : saint Louis, bien reconnaissable aux trois clous et à la couronne d'épines; saint Georges, en chevalier bardé de fer et armé d'une lance, ayant à ses pieds le monstre dont il fut l'heureux vainqueur, et saint Joseph ou saint Thomas, apôtre, avec une équerre et un livre pour attributs. Toutes ces sculptures conservent des traces de peinture.

Cette piscine était enfouie, jusqu'à ces dernières années, dans un mur fermant jusqu'à moitié de sa hauteur l'arcade ouvrant sur la chapelle méridionale qui servait alors, comme aujourd'hui, de sacristie.

Le retable que nous venons de décrire était autrefois caché à certaines époques, notamment pendant le Carême, par des volets en bois dont les deux faces étaient décorées de peintures représentant

(1) Cf. Mgr Barbier de Montault, *l'Appareil de lumière de la cathédrale de Tours*, 1883. *passim.*

les différents épisodes de la légende de saint Quentin, patron de la paroisse (1). Cet usage a été supprimé à une époque que nous ne saurions préciser mais qui n'est certainement pas antérieure à notre siècle. Une partie des volets furent alors appliqués au-dessus des deux autels mineurs placés en avant du clocher, tandis qu'une autre série fut déposée dans la chapelle du Sacré-Cœur (au sud). Tous ces panneaux, exécutés en même temps que le retable, c'est-à-dire au milieu de la première moitié du XVI^e^ siècle ou, pour préciser davantage, en 1533, date inscrite sur l'un d'eux, sont actuellement incomplets. Une face seulement est visible, les volets n'ayant pas sans doute été dédoublés. Nous pensons même que la série placée dans la chapelle du Sacré-Cœur a subi le sort commun, contrairement à l'opinion généralement émise. Il faudrait donc démonter les boiseries pour découvrir les peintures cachées. Mais cette opération, qui ne présente pas d'ailleurs une grande difficulté, n'a pas encore été pratiquée. Je vais me borner aujourd'hui à expliquer les scènes visibles dans leur ordre logique et sans tenir compte du classement fantaisiste qu'on leur a donné.

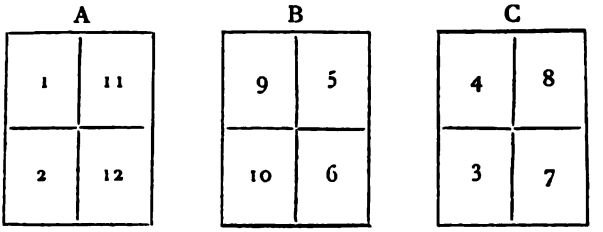

Les croquis ci-joints montrent les panneaux dans leur disposition actuelle, placés en A au-dessus de l'autel septentrional, en B au-dessus de l'autel méridional, et en C dans la chapelle du Sacré-Cœur (2). Toutes les scènes n'ont pas des dimensions égales. Celles des deux premières séries mesurent $0^m 55$ de largeur sur $0^m 73$ de hauteur, tandis que ces dimensions, dans le tableau C, se réduisent à $0^m 31$ et $0^m 62$. Au bas de chaque scène est inscrite, sur un parchemin déployé, une légende en lettres gothiques. Certains panneaux ont perdu la leur pour entrer dans le cadre qui les contient actuellement.

(1) Le retable sculpté en 1595 par Jean Vivien pour le maître-autel de l'église de Gisors, était également pourvu de volets de bois, couverts de peintures en 1601 par Louis Poisson le jeune. Du retable, il ne reste absolument aucun vestige, mais les panneaux servent aujourd'hui de fermeture à des armoires placées dans la chapelle centrale du chevet.

(2) Ces lettres correspondent en même temps au plan ci-joint de l'église de Nucourt, qui a été dressé par notre obligeant confrère et ami M. J. Le Bret et gravé par les soins de la Société

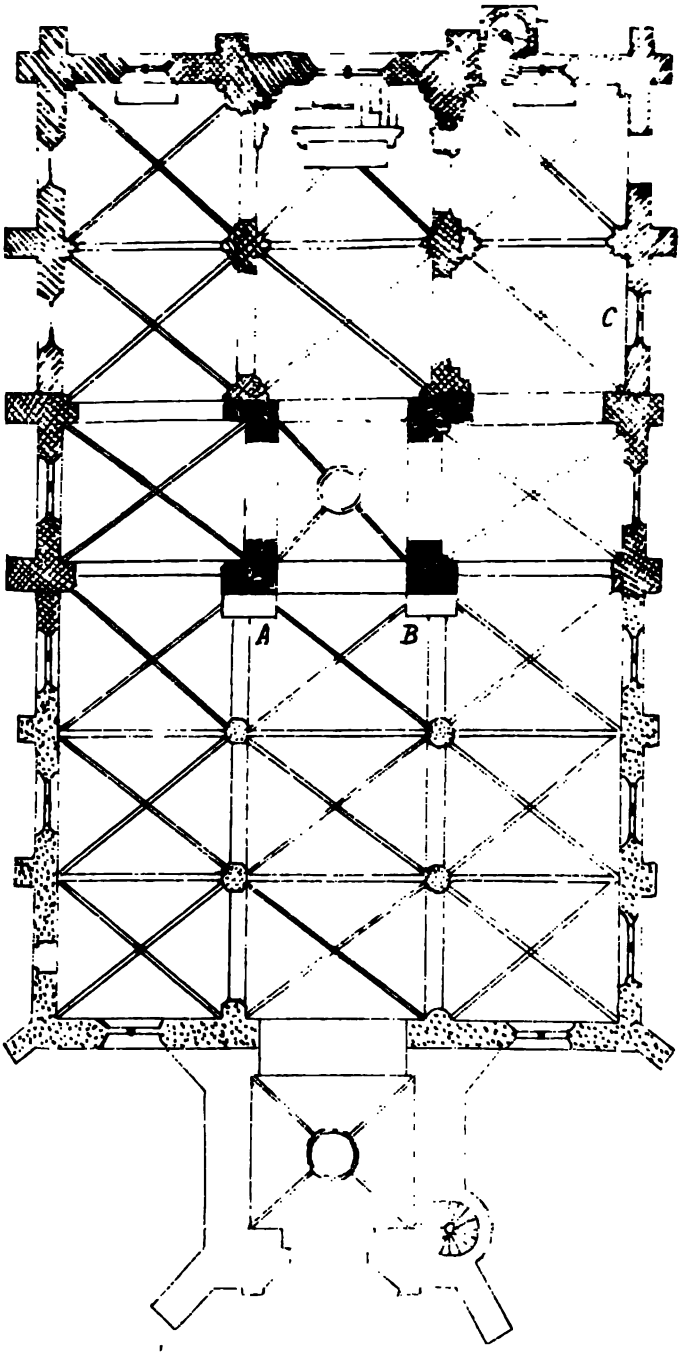

Église de Nucourt

En. allant. par. cette. prouince.
... nom. de. dieu. misericors.
guarist. la. femme. dūg. grand. prince.
laquelle. auoit. le. diable. au. corps. (1)

... Quentin, jeune homme imberbe, debout à gauche, au ... plan, et vêtu d'une tunique olive, d'un manteau vert et de ... roses, bénit la possédée, revêtue d'un costume rouge et ... nouillée à ses pieds. Un mendiant boiteux et déguenillé s'approche ...r recourir à la puissance du saint, auquel il présente sa main ...alysée. Sur un plan plus éloigné, un homme et une femme ...ardent cette scène, qui se passe aux portes d'une ville dont on ...erçoit les murailles fortifiées et les clochers.

... Légende coupée. Rue d'une ville. Saint Quentin est amené ... un seigneur richement vêtu en présence de Rictius Varus, ...fet du prétoire, qui résidait ordinairement à Trèves, mais qui se ...uvait alors, dit Baillet (2), entre Soissons et Reims. Ce person...e, coiffé d'une toque à plumes, porte à son cou le collier d'un ...e. La partie inférieure de son corps a disparu, par suite de ...blissement d'un panneau de bois remplaçant lui-même un ...macle.

3 Quand. il. le. congnust. chrestien.
Incontinent. le. fist. lier.
et. de. battons. de. verd. pomier.
le. fist. battre. par. deulx. tirans.

...ux hommes à mine patibulaire frappent à coup redoublés, ...d'énormes gourdins, saint Quentin agenouillé devant eux, les ... jointes. Rictius Varus assiste à l'exécution de ses ordres du ...d'une petite estrade. Au fond, des maisons et des tours s'aper...nt à travers deux arcades ajourées.

4 Après. ce. tourment. fut. mene.
en. une. chartre. fort. obscure.
ou. auec. grosse. pourriture.
fut. estroictement. enchesné.

...n premier panneau devait montrer saint Quentin prêchant la foi. A part cette ...les traits les plus saillants de la vie du saint sont représentés. Il faut en con...ue le revers des volets représentait des sujets tout différents.

...s *vies des saints*, par Adrien Baillet, 1704 ; t. III, col. 416.

Le saint est conduit en prison par deux hommes vêtus de casaques et de chausses, à travers une ville dont les maisons et les monuments garnissent les côtés et le fond du tableau.

5 Com. deulx. mauluais. felons. tirans.
qui. de. leur. salut. estoient. nices. (1)
au. col. luy. mirent cloux. gros. et. grãdz.
qui. le. persoient. Iusques. aux. cuisses.

L'apôtre du Vermandois, presque nu, est assis dans une sorte de chaire en bois doré; il a les mains et les pieds passés dans des trous ménagés à cet effet, pour qu'il ne puisse faire aucun mouvement. Deux bourreaux à physionomie repoussante lui enfoncent dans les épaules, à grand renfort de coups de marteau, deux énormes broches de fer. Au fond, Rictius Varus et un autre personnage contemplent le supplice par une fenêtre géminée.

Cet épisode du martyre de saint Quentin a été fréquemment représenté; les deux clous sont considérés le plus souvent comme l'instrument capital de son supplice et ils lui servent de caractéristique ordinaire dans l'iconographie religieuse (2). Une statue en bois peint placée immédiatement au-dessus de l'autel montre le saint dans la même position que la peinture.

6. Légende absente.

Le martyr, revêtu du costume que nous lui avons déjà vu, est agenouillé; il a les mains jointes. Derrière lui se tient un bourreau, habillé à la mode du temps de François Ier, qui lève une énorme épée pour lui trancher la tête. Au second plan et accoudé sur une balustrade décorée d'arabesques, servant d'allège à trois arcades surbaissées, Rictius Varus assiste à l'exécution en compagnie d'une femme. Deux hommes placés à l'extrémité opposée de la galerie paraissent plus sensibles au crime qui se commet sous leurs yeux; l'un d'eux lève la main en signe de pitié.

7 Rictiouare. le malheureulx.
fist. Iecter. par. ses. meschãs. hõmes.
le. corps. sainct. quentin. glorieulx.
auec. la. teste. en. leaue. de. sõme.

1. Imbécillants.

2. Voir l'étude *Iconographique sur le culte et le pélerinage de saint Quentin à* [illegible], par Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1878, in-8°.

[illegible] de la passion de saint Quentin sont relatés et figurés dans un très curieux [illegible] du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque de l'église de Saint-Quentin et [illegible] à tort de l'*Authentique*.

La scène se passe dans une prairie. Au premier plan se dresse un arbre touffu, près duquel Rictius Varus, vêtu à la mode de la première moitié du XVI^e^ siècle, la tête couverte d'une large toque, montre à un homme placé près de lui le corps de saint Quentin qui, dépouillé de ses vêtements, s'en va au fil de l'eau, la tête séparée du tronc, qu'elle suit de très près. A gauche, sur la rive opposée de la rivière, représentée avec la largeur d'un modeste ruisseau, se tiennent deux personnages habillés d'une façon identique et dont l'un semble désapprouver vivement la conduite du tyran. Au second plan, un petit pont de pierre composé de trois arches étroites en plein-cintre, franchit la Somme. Sur ce pont sont encore les trois soldats qui viennent de précipiter le cadavre du martyr. Au fond, la rivière fait un circuit pour baigner la base d'un monticule au sommet duquel s'élève un château.

8 Le. messaigier. du. tresgrand. roy.
saincte. eusebie. vint. aduertir.
disant. quen. leaue. trouueroit.
le. corps. de. sainct. quentin. le. martir.

La pieuse matrone, revêtue d'une robe noire et d'un ample manteau écarlate, la tête couverte d'une coiffe blanche tombant sur les épaules, est agenouillée en face d'un pupitre, sur lequel est placé un livre ouvert. Elle se retourne pour écouter l'envoyé céleste, dont la tête est nimbée et dont les ailes sont couleur de feu.

9 Incontinent. saincte. eusebie.
sen. alla. sur. le. bort. de. leau.
auecques. grosse. compaignie.
ou. el. trouua. le. beau. Ioyau.

Sainte Eusébie est agenouillée sur la rive droite du fleuve, qui n'a pas ici des dimensions plus considérables que dans le panneau numéro 7. Elle a les mains jointes et, de même que les hommes restés en arrière, elle paraît saisie d'admiration. En effet, le cadavre de saint Quentin se montre à la surface de l'eau, la tête non séparée du tronc. Deux personnages placés en face, sur la rive gauche, expriment les mêmes sentiments d'étonnement. Le fond du tableau se compose d'un paysage semé de châteaux.

10. Inscription disparue.

Intérieur du palais d'Eusébie, situé sur le bord d'une rivière qui coule entre deux murs surmontés d'arcades laissant apercevoir au

loin plusieurs châteaux dans une campagne verdoyante. Au premier plan, la sainte est occupée avec une servante à coudre dans un linceul le corps du martyr véromanduen.

11 Saincte. eusebie. marchanda.
au. masson. pour. faire. vne. eglise.
expressement. luy. cōmanda.
quil. la. fist. bien. a. sa. deuise. (1)

Sainte Eusébie converse avec un architecte, vêtu d'une tunique blanche et de chausses d'un bleu foncé, qui tient respectueusement sa toque à la main. Une grande équerre est suspendue à sa ceinture. Les maisons d'une ville se voient à l'arrière-plan.

12. Pas d'inscription.

L'église est en construction sur la droite. Des ouvriers travaillent, les uns à tailler des pierres, d'autres à les poser et à monter le mortier. L'un d'eux, placé au premier plan, boit dans une gourde. Un petit cartouche placé sur la porte d'entrée de l'église, qui ressemble beaucoup plus à une maison qu'à un édifice religieux, porte la date de 1533. Une femme, qui doit être sainte Eusébie, arrive dans le fond et se dirige vers les travailleurs. Des ruines pittoresques de châteaux forts se voient au loin, dans le paysage.

Les peintures du retable de Nucourt ne se distinguent pas sensiblement des œuvres françaises contemporaines. Nous voulons parler, bien entendu, de celles qu'exécutaient les artistes secondaires, car à cette époque on n'avait pas encore établi une ligne infranchissable entre les attributions des différentes catégories de peintres. La main qui a peint ces panneaux aurait sans doute, à l'occasion, décoré un simple plafond ou même blanchi une muraille. Les personnages sont dessinés, malgré tout, d'une façon assez correcte, et si les poses sont parfois quelque peu embarrassées, les costumes, en revanche, sont loin d'être mal rendus. Il en est de même des jeux de physionomie, traduits par des formes souvent exagérées, mais toujours expressives. La perspective est celle que nous montrent tous les vitraux de la Renaissance, c'est-à-dire de paysages semés de châteaux et d'églises. Quant à ce que nous appelons la couleur locale, l'artiste paraît ne pas s'en être beaucoup inquiété : architecture et costumes nous reportent au milieu du règne de François Ier. Sous ce rapport, l'exécution révèle moins de [illegible], pour être plus juste, moins de recherche que celle de

(1) Voyez le Beffroi d'Evreux :

..... *Fus faite à la devise*
Des seigneurs de la mère église.

sculptures de l'autel. Les couleurs employées, où dominent les teintes foncées, ont acquis par le temps une certaine douceur de tons qui contribue à envelopper l'ensemble d'une harmonie sévère, mais non dépourvue de charme.

Les fonts baptismaux, placés dans le collatéral sud, appartiennent, comme le retable du maître-autel, à la première moitié du XVI^e^ siècle. Ils sont formés d'une cuve hexagonale en pierre, supportée par un piédestal de même forme. Chacun des angles de cette cuve est garni d'un petit pilastre appuyé sur un cul-de-lampe et les panneaux sont couverts de délicates arabesques dans le meilleur style de la Renaissance. Ces fonts baptismaux, remarquables par l'élégance et la sobriété de leur ornementation, mériteraient de servir de modèle aux artistes de nos jours.

Il faut signaler, en outre, dans l'église de Nucourt, un autel avec retable en pierre, daté de 1649 et flanqué de pilastres ioniques, dans la chapelle de la Vierge (au nord du chœur), et un grand Christ en bois d'une exécution assez médiocre (fin du XVI^e^ siècle), suspendu au-dessus du banc d'œuvre. Aux extrémités des bras de la croix, quatre médaillons circulaires contiennent les attributs des Évangélistes. Deux statues en bois de la Vierge et de saint Jean, qui accompagnaient autrefois ce Christ, se trouvent aujourd'hui placées dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Un certain nombre de statues anciennes, la plupart en pierre, sont disséminées dans l'édifice. On remarque, entre autres, une sainte Barbe du XVI^e^ siècle dans la nef septentrionale, une sainte Catherine et un saint Denis légèrement postérieurs (dans la nef méridionale), un saint Antoine (nef du nord), etc.

Enfin, la voûte de la chapelle nord et la muraille latérale du clocher, du même côté, conservent des traces de peintures murales appliquées au XIII^e^ siècle. Ces peintures dessinent un appareil régulier à lignes rouges, dans chaque pierre duquel est inscrit un quinte-feuille alternativement rouge et bleu, tracé au poncis. Une ornementation semblable existait encore à la voûte du chœur, il y a dix ans.

V

A onze heures, toujours fidèles au programme, nous remontions en wagon et, au bout de quelques minutes, nous débarquions à la gare de Magny, où d'aimables confrères avaient bien voulu nous attendre. On se mit en marche sans plus tarder vers la jolie petite ville qu'un de ses enfants, qui fut pendant trop peu de temps notre collègue, l'érudit et regretté M. Feuilloley, a si bien chantée en ces termes :

Reconnais-tu Magny, la gentille cité ?
Des enfants du Vexin c'est la terre promise ;
Au penchant d'un coteau modestement assise,
Ses pieds baignent dans l'onde au milieu des vergers;
Son front est couronné d'ormeaux et de pommiers,
Et de tendres tilleuls l'élégante verdure
Dessine ses contours et forme sa ceinture.
Tandis que dans ses murs, qui furent des remparts,
Fleurissent le travail, le commerce et les arts,
Sur les coteaux voisins s'élèvent en étages
D'élégantes villas, de gracieux cottages,
Où règne cette douce et saine activité
Aussi loin du travail que de l'oisiveté. (1)

Cependant les estomacs commençaient à réclamer ; la poésie n'eût pas semblé alors une nourriture assez réconfortante, et le déjeuner qui nous avait été préparé à l'hôtel du *Grand-Cerf* fut accueilli par tout le monde comme le bienvenu.

Quand nous quittâmes la table pour visiter les monuments de la ville, il était plus d'une heure, et nous ne tardâmes pas à être rejoints par la seconde caravane, qui suivait allègrement notre président, M. Seré-Depoin. L'église, les objets d'art de premier ordre qu'elle renferme, la maison dite de Henri II furent tour à tour l'objet d'un sérieux examen. Une description exacte de toutes ces curiosités dépasserait de beaucoup les limites de ce compte rendu, déjà bien long. Si un historien attentif trouve toujours de nouvelles remarques à faire, il est juste d'avouer que cette description n'aurait pas, comme celle que nous avons consacrée à Nucourt, par exemple, la saveur de l'inédit. L'église, notamment, a été décrite deux fois déjà, d'abord par M. Potiquet (2), ensuite par MM. Durand et Grave (3). M. Léon Palustre en a parlé dans son grand ouvrage sur la *Renaissance* (4). Nous avons eu nous-même, récemment, à nous en occuper (5). La maison de Henri II, de son côté, a été le sujet d'un curieux article de M. Louis Courajod (6). Enfin, on peut trouver, dans les ouvrages des

1. Notice à M. *Alfred Potiquet*, p. 8.
2. Notice sur l'église *de Magny-en-Vexin*, 1878, in-8°.
3. Notice sur l'église *Notre-Dame-de-Magny (Commission des Antiquités et des* [illegible], 3e fasc., 1883, in-8°.)
4. [illegible] Seine-et-Oise), 1881, in-folio.
5. [illegible] *dans le Vexin et dans une partie du Parisis*, 1886, in-4°.
6. [illegible] *de Jean Bullant ou de son école (L'Art*, n° du 11 juillet 1886).

rivains locaux, MM. Feuilloley (1) et Potiquet (2), des renseignements suffisants sur le passé de la ville de Magny. Nous nous rnerons simplement à découper dans l'itinéraire de l'excursion la otice succincte dont la rédaction nous avait été confiée.

« Magny-en-Vexin est une petite ville de 2,008 habitants, très gréablement bâtie sur le versant méridional de la riante vallée de Aubette.

» Malgré des embellissements modernes, elle a conservé quelque hose de son ancienne physionomie, et beaucoup de ses nombreuses uelles n'ont pas encore souffert des exigences de l'alignement.

» Son importance ne date guère que du XVI^e^ siècle, époque où lle commença à être entourée de murailles, à l'aspect du reste peu ormidable. Ces fortifications, percées de quatre portes et flanquées le tourelles, ont aujourd'hui fait place à des boulevards plantés de rands arbres. Sur l'emplacement de l'ancienne porte de Paris on oit deux piliers monumentaux surmontés de vases, dont la remière pierre fut posée le 12 juin 1778. L'un de ces piliers sert e réservoir aux eaux d'une fontaine éloignée d'un kilomètre.

» L'unique monument de la ville est l'église, édifice très récieux au point de vue artistique. Il ne reste de l'église primitive, ui remontait aux premières années du XIII^e^ siècle, que le pignon ccidental et les quatre piliers qui supportent la tour du clocher, onstruction du XV^e^ siècle. A la fin du règne de Louis XII, on se iit à reconstruire le monument, en commençant par le chœur. n fit sans doute appel aux maîtres maçons qui agrandissaient lors l'église de Gisors, car il existe de nombreuses similitudes utre les deux édifices (3). On peut même proclamer le nom de rchitecte de talent qui, une trentaine d'années plus tard, éleva bas-côté méridional de la nef : il était également de Gisors et ppelait Jean Grappin. Les travaux de ce côté furent interrompus n 1548, après l'achèvement du joli porche qui donne accès latéraement dans l'église. Une dizaine d'années s'écoulèrent avant que an Grappin remît la main au monument, en édifiant les chapelles ui bordent la nef au sud, pour le couronnement desquelles il emplaça les voûtes à nervures jusqu'alors employées par des lafonds plats couverts de sculptures ; l'un de ces plafonds porte la ate de 1561. L'architecte s'occupa ensuite de rebâtir dans le goût u jour les transepts de l'ancienne église, mais il mourut avant le

(1) *Notice sur la ville de Magny-en-Vexin*, 1865, in-12; — *Notice sur le canton e Magny-en-Vexin*, 2^e^ édit., 1884, in-12.

(2) *Recherches historiques et statistiques sur la ville de Magny-en-Vexin*, suivies l'une bibliographie, 1877, in-8°.

(3) Une note de M. l'abbé Blanquart, insérée à la suite de ce compte rendu, a rouvé la justesse de l'opinion que nous émettions alors.

complet achèvement de l'entreprise ; les voûtes ne furent construites qu'au commencement du XVII^e^ siècle et par une main différente ; la date de 1609 est gravée sur une clef de voûte. Les chapelles du nord de la nef appartiennent aussi à cette dernière période de travaux. Quant au portail occidental et à la tour qui devait l'accompagner au sud, la seconde seule a été à peine commencée. Le porche, les chapelles méridionales de la nef et les deux bras du transept sont construits dans le meilleur style de la Renaissance, et l'église de Magny, par l'élégance et la pureté de ses détails, mériterait une étude attentive.

» Outre son mérite architectural, cette église offre un vif attrait aux archéologues et aux artistes. Son baptistère, curieux monument unique peut-être en son genre (1), est une charmante production de la Renaissance qui fut probablement le premier chef-d'œuvre de Jean Grappin. La date de 1534 se lit sur l'un des piédestaux. On pourrait y faire une étude intéressante sur l'iconographie symbolique et mystique du baptême, car, dit M. Léon Palustre, « le cycle indiqué par la théologie s'y trouve esquissé en son entier et à aucune époque l'idée chrétienne n'a reçu un hommage mieux raisonné et plus éclatant. »

» Dans le croisillon méridional, à usage de chapelle seigneuriale avant la Révolution, se trouvent déposées sur un piédestal unique trois admirables statues de marbre blanc, provenant du monument funéraire que les Villeroy s'y étaient fait élever au commencement du XVII^e^ siècle et qui fut transporté, par Lenoir, au musée des Petits-Augustins, vers 1792. Ces trois statues, dont l'origine est malheureusement inconnue, représentent Nicolas III de Neufville de Villeroy, mort en 1598, Nicolas IV de Neufville de Villeroy, son fils, ministre des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, mort en 1617, et Madeleine de l'Aubespine, femme de ce dernier. La contre-table de l'autel de la même chapelle est formée de débris provenant également du mausolée des Villeroy.

» Contre le mur oriental du croisillon opposé (chapelle du Sacré-Cœur) s'élève une pyramide appliquée en marbre noir, reposant sur un socle en marbre de Cerfontaine, érigée en 1788 à la mémoire de Denis David du Buisson, curé de Magny. Dans le soubassement est encastré un charmant bas-relief de Dejoux, en marbre blanc, représentant la Charité recevant avec reconnaissance le médaillon du pasteur. Ce monument, dont l'inscription a été composée par Condorcet, fut aussi transporté aux Petits-Augustins

» On peut encore signaler à l'intérieur un tableau de Santerre

(1) L'élégant baptistère de l'église de Bretagnolles (Eure), offre une disposition analogue, mais l'édicule est en bois. Il en est de même des fonts baptismaux de Guimiliau (Finistère).

ntre célèbre, né à Magny, représentant *la Madeleine*, un *Christ tant sa croix*, attribué à Alonzo Cano, et une *Nativité* attribuée ouis Boullongne le jeune.

» Magny possédait plusieurs couvents avant la Révolution. ois ont complètement disparu. L'église de celui des Cordeliers ait été consacrée le 30 juillet 1682, sous le vocable de Notre-ame-des-Anges. Un bel hospice, dont la fondation remonte à 66, a été construit en 1871 sur l'emplacement de l'ancien onastère des Bénédictines.

» La maison particulière la plus curieuse de la ville, malgré ses utilations, est celle située à l'angle des rues de l'Hôtel-de-Ville et Vernon. Elle est bâtie en pierre, dans un style Renaissance assez nple. Le monogramme de Henri II et la date de 1555 ne laissent cun doute sur l'époque où elle a été édifiée. On a voulu, à tort, lon nous, en faire honneur à Jean Bullant, mais il nous paraît us naturel de songer aux artistes locaux, notamment à Jean ppin, qui a laissé au château d'Ambleville, à l'église de Gisors à l'église de Vétheuil des détails absolument semblables.

» L'ancien hôtel du marquis de Guiry, rue de l'Hôtel-de-Ville, été construit sous Louis XIII.

» Dans la rue de Crosne, les regards sont attirés par une vaste ison de style Louis XVI, édifiée en 1786 par un architecte mmé Damême, originaire de Magny. Cette maison appartenait dernier lieu à M. Feuilloley.

» L'ancien manoir des seigneurs de Magny, commencé en 1519, démoli vers 1822. Il n'en reste qu'une large pierre armoriée, vant aujourd'hui de linteau à une fenêtre, sur la place du Marché-x-Porcs. Cependant les caves subsistent encore en grande partie. »

A quatre heures, la Société se réunit dans le *Casino*, vaste struction vitrée qui sert de salle de spectacle. Les banquettes ient garnies de toute la population intelligente de la ville. Autour M. Seré-Depoin, président, et de M. Joseph Depoin, secrétaire néral, avaient été invités à prendre place au bureau MM. le é-doyen de Magny, Basset, maire de la ville, Léger, juge de x du canton de Magny, Feuilloley fils et Bourgeois, de Magny, bbé Blanquart, le curé de Serans, Eugène Lefèvre-Pontalis, llenger et Le Bret. La musique de Magny prêtait à la réunion le ncours de ses symphonies.

La séance s'ouvrit par un discours où M. le Président présenta 'assemblée la Société historique du Vexin et rappela en termes gieux les travaux des deux historiens de Magny, MM. Feuilloley Potiquet, bien différents l'un de l'autre. M. Feuilloley, a dit en umé M. Seré-Depoin, est l'écrivain élégant qui raconte l'histoire c un grand charme, mais sans trop s'attarder aux détails, bien

qui ne néglige jamais le côté pittoresque ou poétique d'une [illegible], et qui excelle à présenter largement l'esquisse des événements d'autrefois. M. Potiquet, tout au contraire, fait de l'histoire [illegible] de nos jours, en consultant minutieusement [illegible], en tenant compte des moindres indications; il a [illegible] les sujets qu'il a étudiés et l'on doit regretter qu'une mort prématurée ne lui ait pas permis d'utiliser toutes ses notes et tous ses documents. On peut dire aussi que le premier écrivait en quelque sorte pour les gens du monde, le second pour les savants et les chercheurs. M. le Président continue son allocution en jetant un coup-d'œil général sur les annales de Magny, en retraçant à grands traits l'histoire de ses couvents, en rappelant ses antiques coutumes; il s'étend particulièrement sur un côté de la vie de nos pères qui a été jusqu'ici trop négligé, la musique, et chemin faisant il se trouve amené à rechercher l'origine de la musique populaire dans l'ancienne France. Il termine en adressant aux habitants de Magny un chaleureux appel en faveur de l'histoire locale, en les exhortant à ne détruire sans réflexion aucun document ni aucun monument, à conserver leurs traditions, à respecter, en un mot, les souvenirs de leurs ancêtres. Des applaudissements chaleureux prouvèrent à l'orateur qu'il avait été compris.

M. le Secrétaire général prit ensuite la parole et entretint l'auditoire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, raconta son histoire et exposa son but, son rôle, ses travaux, ses projets et ses espérances.

M. Bellenger donna communication d'un travail fait par M. [illegible] sur le couvent des Cordeliers de Magny. Ce travail, [illegible] documents ont été fournis par M. Bellenger, est une [illegible] de ce monastère, qui compta dans son sein plu[illegible] remarquables, entre autres un habile sculpteur, [illegible], en 1682, à la consécration de [illegible] avoir aidé de son talent à l'embellis[illegible]

[illegible] Guillaume Le Maître. [illegible] le chœur de [illegible] les [illegible]

[illegible] d'une étude [illegible] sur l'emplacement [illegible] pour base les [illegible] ancienne [illegible]. I. [illegible] au point

de rencontre de cette voie avec celle de Beauvais à Paris; seulement il voit celle-ci non pas dans le chemin dit des Gens d'Armes, dont nous avons déjà parlé, mais dans un autre passant par la Chapelle, Parnes, Montjavoult et Chaumont. Ce chemin, appelé le chemin des Rouliers, peut, en effet, remonter au moyen âge, mais rien ne prouve qu'il ait remplacé une voie romaine. M. Bourgeois est, du reste, de notre avis en ce qui concerne le peu de certitude qui règne dans ces questions. Avec beaucoup de sens critique, il se garde bien de donner comme absolument définitive la solution qu'il propose. Nous ne pouvons que l'en féliciter. (1).

La séance levée, on se dirigea de nouveau vers l'hôtel du *Grand-Cerf*, où eut lieu un modeste banquet, auquel voulurent bien prendre part M. le Maire, M. le Juge de paix, M. Feuilloley, M. Bourgeois et quelques autres personnes de la ville. Ce dîner fut très gai, car l'archéologie unit tous les cœurs, en dépit des divergences d'opinions qu'elle fait naître. Au dessert, des toasts furent portés avec autant d'esprit que de succès :

Par M. Seré-Depoin : à la ville de Magny! au vieux Magny! aux autorités de Magny! au souvenir des célébrités magnitoises et à tous les convives!

Par M. Basset, maire : à la prospérité de la Société historique du Vexin et à la santé de son président!

Par M. Léger, juge de paix : aux dames de l'excursion!

Et par M. Depoin : à nos confrères de l'excursion, à nos futurs confrères!

Cependant, l'heure du départ approchait. Il fallut se séparer, en se disant au revoir. Vous pouvez, en effet, être assurés, Messieurs, d'être toujours bien accueillis à Magny, et je suis autorisé à vous dire que votre visite y a laissé les meilleurs souvenirs. Je ne dois pas oublier que j'ai à ce sujet un devoir à remplir. Vous-mêmes ne me laisseriez certainement pas terminer sans me faire l'interprète de votre reconnaissance envers tous ceux qui vous avaient si bien préparé les voies, surtout envers notre excellent confrère M. Léger, dont l'intervention prévenante et dévouée vous a valu toutes ces sympathies.

(1) Notre honorable confrère M. Achenbach-Wahl, qui assistait à la séance, adressa au journal *Le Vexin*, de Gisors, une lettre de protestation, insérée dans le numéro du 20 juin 1886 et dans laquelle il maintient les conclusions de sa brochure relativement à l'emplacement de Petromantalum.

A la suite de la rédaction du compte rendu de l'Excursion, M. Louis Regnier l'ayant fait communiquer, par les soins du Secrétaire général, à M. Achenbach-Wahl, ce dernier a adressé à M. le Président la lettre suivante :

« *Nucourt (Seine-et-Oise), le 6 juin 1887.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. J. Depoin, secrétaire général, m'ayant remis hier quelques feuillets du compte rendu par M. Louis Regnier de l'excursion du 14 juin 1886, en m'offrant gracieusement de faire suivre ce récit des observations que je tiendrais à faire, je m'empresse de vous les communiquer aussi brièvement que possible.

En ce qui concerne le chemin suivi par Jules César en l'an 51 avant Jésus-Christ pour détourner les Bellovacques de leurs projets contre les Suessiones, il a dû se porter de Genabum par *la voie la plus directe*, donc Lutetia et Briva Isaræ, sur Bellovacus leur principal oppidum.

Au sujet de Petromantalum, M. Regnier voudrait trouver cette station au point de rencontre des deux voies, qui de Rotomagus (Rouen) et de Cæsaromagus (Beauvais), sont jalonnées dans l'itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger vers Lutetia (Paris), c'est-à-dire à la *Haie des Gens d'Armes*.

Le camp de Nucourt est à moins de trois kilomètres de la jonction de ces deux voies sur le bord de celle de Beauvais.

N'avons-nous pas aujourd'hui des stations de chemin de fer portant le nom de localités dont elles sont à plus grande distance? Meulan, Triel et autrefois Conflans (aujourd'hui Achères), Pontoise (aujourd'hui Saint-Ouen-l'Aumône). Si un cataclysme avait tout détruit, s'obstinerait-on à ne vouloir retrouver ces localités que sur la ligne des rails ?

Il réfute les indications du cadastre, la tradition locale et l'enceinte arrachée il y a trente ans, formée de grès rognons encore conservés, peut-être même le nom de Nova-Curia, Neucourt; mais alors il faudrait avoir autre chose à mettre à la place et il ne cite qu'une promesse de fouilles par l'instituteur de Cléry, sans aucune certitude de succès, car feu M. Bachelier, du Plessis, s'en était déjà occupé.

Enfin il déclare bizarre la forme du dessin du plan cadastral, que nous ne pouvons que respecter, en constatant que bien des enceintes anciennes et modernes ont des formes irrégulières.

Je termine en déclarant que tant qu'on n'aura pas en faveur d'un autre endroit des preuves plus évidentes que celles que j'ai citées, je maintiendrai la situation *de Petromantalum au camp de Saint-Pierre*.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes civilités les plus distinguées.

G. ACHENBACH-WAHL. »

LES TOMBEAUX DES VILLEROY

A MAGNY

M. Devesly, architecte à Magny, a communiqué à la Société la note suivante concernant la chapelle des Villeroy, à Magny, note qui a pour but de compléter les Recherches historiques sur la ville de Magny, par Alfred Potiquet (page 89).

En 1854, je fus chargé du rétablissement de la chapelle dans son état primitif; je fis ouvrir le caveau au-dessous, dans lequel étaient trois cercueils en bois, reposant sur des tasseaux en pierre, les fonds avaient cédé à la pesanteur, et les ossements étaient tombés à terre; je fis préparer un sarcophage en pierre pour les réunir dedans.

En opérant la démolition d'un gros mur qui partageait la chapelle en deux parties, nous avons découvert une boîte de plomb, de forme à peu près ovoïde, et contenant encore les viscères du cœur d'un personnage inconnu, rien d'écrit sur cette boîte.

J'ai remis cet objet aux mains de M. le curé Dubois, doyen de Magny; depuis j'ignore ce qu'il est devenu.

Le plan de cette chapelle a été dressé par M. Potiquet en 1879.

UN MAITRE DE L'ŒUVRE

DE L'ÉGLISE DE MAGNY-EN-VEXIN [1]

1500-1521

Par M. l'Abbé F. BLANQUART

Membre de la Société

La partie orientale de l'ancien bailliage de Gisors présente un grand nombre d'églises remaniées ou totalement rebâties dans le cours du XVI[e] siècle. Diverses furent les causes de ces transformations ; mais si parfois elles furent occasionnées par les ruines de l'âge et des guerres, plus souvent encore il faut y voir le désir de relever dans des proportions plus vastes un édifice vieilli, le goût général pour les formes nouvelles, la contagion de l'exemple, une noble émulation entre paroisses voisines et rivales. Ainsi, à peine la fabrique de Gisors avait-elle mis la main à « l'œuvre » que Notre-Dame de Magny voulut dépouiller ses vieilles murailles, dont quelques portions, peu apparentes aux regards, furent seules conservées [2]. Pendant cent années, cet effort de reconstruction, suivant

(1) Magny, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. de Mantes.

(2) « On aperçoit, à la façade ouest, aujourd'hui condamnée, un pignon terminé par un bouquet et dont les rampants sont encore ornés de crochets. Le clocher est carré et percé sur chaque face de deux fenêtres géminées avec arcs très simples en ogive de la fin du XIII[e] s..... Au chevet on voit aussi quelques parties de la construction primitive avec deux belles gargouilles, et c'est tout. On a même enlevé, au XVII[e] siècle sans doute, aux piliers du transept, qui sont anciens, le caractère de leur style primitif... » V. *Notice sur l'Eglise N.-D. de Magny*, par MM. A. Durand et E. Grave, dans le Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 3[e] fascicule, 1886, p. 65. Cette notice comprend une description détaillée de l'église.

. marche parallèle, se soutint de part et d'autre avec une pare
.eur, sinon avec des résultats égaux. Il a été reconnu, en out
. les deux villes avaient recours aux mêmes artistes et de
.es recherches (1) ont restitué à une famille d'architectes
.s — les Grappin — plusieurs églises de la région, parmi l
.es celle de Magny.

Aujourd'hui un heureux hasard permettra de faire l'attribut
. cette dernière d'une façon plus précise et plus complète.
.rappin avaient été précédés à Magny par un autre maître
.uvre, celui qui donna les premiers plans de réédification,
. est a Gisors qu'on était allé le chercher. En feuilletant le Mat
.e de la célèbre Confrérie de l'Assomption, j'ai relevé, dans
.es de l'année 1517, cette intéressante mention :

« Guillaume le maistre, a present demourant à Gisors, mai
masson de l'église de Magny, a donné . . . . . L. s.

Il est superflu de rappeler que les architectes s'intitulaient, c
le langage courant de l'époque, simplement maîtres maçons. D
années auparavant, Martin Chambige, l'architecte renommé
cathédrales de Sens, de Beauvais et de Troyes, se faisant inscrire
ce registre de la royale confrérie (3), ne se qualifie pas autrer
que « maistre masson de l'église de saint Pierre de Beauvois. »

Ce Guillaume Le Maître, demeurant à Gisors vers 1517,
encontrait déjà, durant les dernières années du xv^e^ siècle, *fai*
e neuf la chapelle de N.-D. Assomption, de concert avec
.tres architectes, Robert Jumel et Pierre Gosse, et constamr
.t sur le même pied que ses compagnons. Les « trois maistr
.ne s'expriment les Comptes (4), reçoivent chacun « cinq
. ouvrable (5). » Il ne se quittent qu'après la campagn
. . . continuant les *grands et somptueux ouvrages* des a
. . . lui appelé, à quelques lieues de là, par le seigneu
. . Pierre Le Gendre (6), par le curé, qui était alors Me

. . . *La Renaissance en France*, Paris, Quantin, in-fol., 6^e^ livr.,
. . . *Renaissance dans le Vexin et dans une partie du Parisis*, Pon
. . . .

. . . église de Gisors. Reg. de la Confrérie N.-D. Ass.
. . . 1516.

. . . *pte et mise du revenu de la fabrique de l'eglise parro*
. . . *Prothais de Gisors.* » Ann. 1497-1498. Arch de l'église.
. . . maçon « serviteur » étaient payées 3 s., celles d'un « m

. . . Pierre Le Gendre, chevalier, trésorier de France, sei
. . . le t. IV du P. Anselme, p. 640 et s. Par son testamer
. . . il transmit Magny, avec tous ses autres domain
. . . sa sœur, et mourut le 3 février suivant. C'est donc i
. . . lacer, lors d'une restauration moderne, les armoirie
. . . sur un des nervures de la voûte du chœur, où elles consti
. . . aussi *Mém. de la Soc. Hist. du Vexin*, t. III, p. 32 et s

ustache Gachon, et par les habitants, pour rajeunir l'édifice aroissial.

Les trésoriers de Gisors inscrivent pour la dernière fois son nom dans leurs *mises* « en la semaine finie le tiers jour d'octobre » 1500. Nous avons donc une date exacte pour le début des travaux exécutés à Magny et tout cela s'accorde parfaitement avec l'examen des monuments dont il s'agit. Guillaume Le Maître commence par le chœur, c'est la marche ordinairement adoptée, il élève cette élégante abside aux étroites et hautes fenêtres, bordées de nervures prismatiques, mais où l'abandon de l'arc en tiers-point laisse apparaître un nouveau style qui va se mélanger à l'ancien, en attendant l'heure de lui succéder. Ceci se passe en 1501 et années suivantes. Or, à Gisors, les chapelles du chevet sont fermées par trois absides plus petites, mais d'une telle similitude qu'on les croirait détachées d'un même ensemble. Il est clair qu'en s'en allant créer une église nouvelle, notre maître de l'œuvre avait emporté les plans, dessins ou *pourtraicts* que lui et ses compagnons avaient élaborés en commun. Cette supposition admise expliquera comment, sans qu'il y ait eu direction unique, des constructions aussi ressemblantes se produisaient à un intervalle d'ailleurs très court, car, lorsqu'en 1503, les chapelles absidales de Gisors recevaient leurs voûtes et leurs toitures (1), les chantiers, au milieu desquels surgissait de terre le chœur de Notre-Dame de Magny, étaient depuis longtemps en pleine activité.

Vingt ans plus tard, nos maîtres de l'œuvre avaient disparu de ce monde pour faire place à une jeune génération. Pierre Gosse décéda le 4e jour de mai 1505 (2), Robert Jumel au mois d'octobre 1521 « et fut ynumé devant sainct Nicollas » dans une des chapelles qu'il avait bâties. Cette même année mourait Guillaume Le Maître; sa veuve fit don à la fabrique de l'église de Gisors d'une somme de quatre livres (3), sans doute pour le legs testamentaire de l'humble artiste.

Maintenant, quel était à Magny l'état de la construction quand la mort vint l'arracher à son entreprise ? Put-il voir debout, après le chœur et ses sous-ailes, une partie de cette nef où plusieurs clefs de voûte sont blasonnées des armoiries de Pierre Le Gendre (4) ? Il

(1) Comptes des Trésoriers. Ann. 1503-1504.

(2) « Pierre Gosse, en son vivant l'un des maistres maçons, qui décéda le dimanche iiii[e] jour de ce présent mois de may, a donné par son testament à la fabrique de céans pour l'entretènement des heures, qui ont esté paiez par Robert Jumel, son beau-frère, et ses autres frères, LXV s. » Ibid. Ann. 1505.

(3) *La rescte et mize de l'églize.* Ann. 1521-1522. Arch. de l'égl. de Gisors.

(4) Le Gendre : *d'azur à la fasce d'argent accompagné de trois bustes de filles de même, cheveleez d'or.* Dans la nef, les piliers, de forme octogonale, ont été modifiés en 1858 et renforcés de colonnettes engagées, dont les chapiteaux, au feuillage disgracieux, ne se rattachent à aucun style.

serait possible assurément, par une étude attentive, de répondre à ces questions et d'assigner aux architectes successifs, Guillaume Le Maître, Robert Grappin et Jean Grappin, son fils (1), la part qui leur revient dans ce labeur d'un siècle (2). Je ne l'essayerai pas cependant, me bornant à prononcer un nom, à marquer une date, afin de fournir un témoignage de l'influence dont jouissaient dans la contrée environnante nos artistes de Gisors. Comme en des centres plus importants, maîtres de l'œuvre, peintres, imagiers, sont fréquemment appelés à exercer ailleurs leur talent et s'éloignent pour un temps de la ville où ils se sont formés, où ils sont nés peut-être, mais presque toujours reviennent y fixer leur demeure et viennent mourir près de leur berceau.

24 Juin 1887.

(1) A défaut d'aucune mention dans les comptes de la fabrique, la présence de ces derniers architectes-sculpteurs nous sera révélée, avec autant de certitude, par le motif ornemental familier à leur ciseau. Je n'en citerai que ce seul exemple. Jean Grappin, l'aîné des deux frères de ce nom, semble avoir affectionné une alternance de roses et de chevrons. Les têtes ailées, [illegible] de trois quarts ou de profil, ont été multipliées dans la décoration des églises où ils sont intervenus. Ainsi, elles se retrouvent :
A Magny, dans une des chapelles du nord.
Au portail de Montjavoult.
A Gisors, au [illegible] de la frise rampante d'un escalier donnant à la grosse tour [illegible].
A Gisors-[illegible], dans les compartiments de la voûte [illegible] du portail ouest. Elles ont attiré l'attention de [illegible], dont la description [illegible] nous signale le [illegible] de [illegible], figuré en [illegible].
« [illegible] de chevrons et de roses. »

(2) Les travaux, commencés vers le [illegible] siècle, s'achevèrent au début du [illegible]. Sur quoi MM. [illegible] se sont-ils appuyés pour reculer à l'année [illegible] la construction des deux chapelles formant transept ? C'est ce qu'ils ont omis de dire. Une date [illegible] à la voûte à Magny, au mois de mai 1586, contredit [illegible]. Dans la chapelle septentrionale on lit, sur une [illegible], [illegible].

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A GONESSE

LE DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1886

La Société Historique a effectué, le dimanche 7 novembre 1886, dans les conditions les plus favorables, l'excursion archéologique qu'elle avait organisée à Gonesse.

Plus de quarante sociétaires, dont plusieurs dames, s'étaient rendus à son appel. Un temps aussi splendide qu'inespéré les a récompensés de leur adhésion courageuse.

A l'arrivée à la gare de Villiers-le-Bel, des breacks à trois chevaux attendaient les excursionnistes pour les conduire à l'*Hôtel des Voyageurs*, où un excellent déjeuner leur avait été préparé.

Le repas terminé et les toasts prononcés, a commencé l'exploration du pays. Après une visite à la très remarquable église de Gonesse, monument historique classé, qui remonte au règne de Philippe-Auguste, et une rapide promenade aux alentours, on s'est rendu dans une vaste salle aménagée, comme d'un coup de baguette, pour la circonstance, par des mains aussi habiles que généreusement désintéressées.

M. Seré-Depoin, président de la Société, a pris place au Bureau, ayant à ses côtés MM. Tranchant, président actuel, et M. Auguste Vitu, président sortant de la Société de l'Histoire de Paris; le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'Archéologie;

M. Haussmann, conseiller général, ancien président de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise; M. J. Depoin, secrétaire général, et M. Tavet, archiviste de la Société du Vexin; M. le Doyen et M. le Maire de Gonesse, M. Fontaine, conseiller général, etc. La salle, qui contenait 500 places, était littéralement comble, et un grand nombre d'auditeurs ont dû rester debout.

M. Seré-Depoin a ouvert la séance par une allocution sur le but de la Société et l'importance des recherches historiques. Puis M. J. Depoin a rappelé sommairement les origines de Gonesse et cité quelques faits intéressants ayant échappé à ses historiens, en tête desquels il faut nommer l'abbé Lebeuf, et l'éminent directeur de la Bibliothèque Nationale, Léopold Delisle.

M. Bellenger, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, archiviste du Comité des Travaux historiques, a lu ensuite une monographie, aussi complète que savante, de l'église de Gonesse; enfin, M. Seré-Depoin, reprenant la parole, a tenu pendant plus d'une heure toute l'assistance sous le charme d'un récit pittoresque, palpitant d'attrait et de curiosité. Il a ressuscité *Tout Gonesse en 1783*, pour en faire revivre les impressions en présence de la chute du *Globe*, la première montgolfière lancée dans les airs à Paris, et qui, partant, suivant les uns pour la Chine, selon d'autres pour le Groënland, vint s'échouer tout simplement... à Gonesse! (1)

M. Seré-Depoin a ajouté qu'il avait obtenu de la propriétaire du champ où tomba ce ballon, la promesse de le céder à la ville, pour y ériger une pyramide commémorative.

Après ces communications des plus attachantes, entrecoupées par des intermèdes musicaux dus à la Fanfare municipale, les excursionnistes ont repris le chemin de Paris, enchantés de leur journée, et, nous croyons pouvoir l'assurer, laissant la population locale non moins satisfaite de cette imposante manifestation archéologique.

(1) Ce travail formera l'un des chapitres du livre que M. Seré-Depoin se propose de publier sous ce titre : *Les Populations rurales de l'Ile-de-France en face des premiers aérostats.*

LES HISTORIENS DE GONESSE

Mémoire lu à l'Assemblée du 7 Novembre 1886

Par M. J. Depoin, Secrétaire général

Mesdames, Messieurs,

Le programme que vous venez de lire m'impose la tâche de vous entretenir des historiens de Gonesse. Cette tâche serait courte si je me bornais à signaler les noms des auteurs qui se sont occupés du passé de votre pays ; mais je me propose en même temps de vous donner un rapide aperçu de l'intérêt que présente, à mon avis, cette histoire elle-même.

C'est à l'abbé Lebeuf, dans son grand travail historique et descriptif sur toutes les paroisses du diocèse de Paris, que vous devez un résumé aussi complet et aussi intéressant qu'il était possible de le faire alors, des annales gonessoises. Lebeuf a consacré de très longues pages à en relater, avec beaucoup de détails, les péripéties, et c'est à cette source que sont venus puiser successivement tous les rédacteurs d'histoires plus ou moins anecdotiques et plus ou moins illustrées des environs de Paris. Je n'ai pas à citer leurs noms.

Mais après un siècle, l'œuvre de Lebeuf a été reprise dans une de ses parties les plus importantes, celle qui touche à vos origines communales et religieuses, par un savant du plus haut mérite, au nom duquel tout archéologue s'incline avec un sentiment de

respect et d'admiration. Léopold Delisle, l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale, presque votre compatriote, a tiré de vos archives hospitalières les éléments d'une restitution de votre passé pendant les siècles de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Charles V.

C'est lui qui, par des arguments parfaitement probants, a montré que Gonesse avait été le berceau de deux hommes qui, dans notre histoire, jouent un rôle considérable, quoique bien inégal. Tout d'abord, pour suivre à la fois l'ordre des temps et les degrés de la célébrité, le grand souverain qui écrasa les forces germaniques dans les champs de Bouvines et arracha au léopard anglais cette splendide proie qu'il n'a cessé de convoiter depuis, la Normandie, ce morceau taillé en plein dans la chair de la patrie par l'épée du pirate Rollon.

Philippe-Auguste, M. Delisle l'a démontré, est bien né le 21 août 1165 dans ce vieux château de Gonesse, où tant de rois ont séjourné, où en 1218, 1236, 1247, 1254, 1262, des chartes royales constatent leur présence.

Le Gonessois formait, comme le Vexin, depuis Louis le Gros, une partie du domaine propre de la dynastie capétienne. La chronique de Tours, écrite par un contemporain, nous montre Philippe II mourant. « Comme Dieu l'avait comblé de richesses, il voulut prendre le Christ pour héritier ; il donna de grands biens à beaucoup de monastères, et à la basilique de Saint-Denis, il légua Gonesse, son patrimoine. »

C'est au château de Gonesse que Robert d'Artois, frère de saint Louis, né vers 1216, se trouva subitement atteint, encore à la fleur de l'âge, d'une fièvre pernicieuse qui le tint longtemps en danger de mort. Effrayés de son état, les siens mandèrent en hâte à Paris maître Aubry Cornut, évêque élu de Chartres (c'était en 1237), pour lui apporter à la fois les secours de la religion et ceux de la science. Maître Aubry le trouva si désespéré, qu'il pensa que, seule, une grâce d'en haut pourrait le sauver. Il s'en alla au chapitre de Paris, dont il était membre, demandant qu'une procession générale fût faite à l'abbaye de Sainte-Geneviève et qu'on levât la châsse de la patronne de Paris. Le chapitre en corps se rendit à l'abbaye, et remontra aux religieux l'intérêt que présentait la vie d'un jeune prince si vaillant, si bien *moré* et de si excellent *courage*. La procession se fit, la guérison la suivit de près, et plus tard, devant Robert lui-même, accompagnant son frère Alphonse, comte de Poitiers, pour visiter Sainte-Geneviève, un religieux qui ne le connaissait pas, racontant cet événement, Robert, levant tout à coup sa visière, s'écria : « Je suis celui dont vous parlez et c'est à sainte Geneviève que je dois la vie. »

Les rois avaient à Gonesse et aux alentours, un domaine rural

able, dont le terrier, rédigé en 1298, a malheureusement
s l'incendie de la Chambre des Comptes.
sur la grange de Gonesse que nos souverains assignaient
rs les redevances qu'ils accordaient libéralement soit aux
res ou aux hôpitaux, comme legs pieux, soit à de fidèles
s, comme récompenses. On sait que le sergent qui apporta
Louis VII la nouvelle de la naissance de son fils, reçut
ient un don de trois muids de grain à prendre sur la grange
sse. Plus tard, Philippe-Auguste accorda une rente double
ambellan, Henri le Concierge.
-lieu d'une justice royale, Gonesse, dit André Duchesne,
te du glorieux nom de fille et sous-bailliage de la prévôté
. »
onessois comprenait un groupe de villages très important,
ment les quarante-quatre paroisses qui formaient encore,
autre ordre administratif, la subdélégation de Gonesse à la
ncien régime.
, en 1484, on détacha de cette prévôté quatre des plus
ites communes, Roissy en tête, et le fermier du tabellionage
:lama et obtint de ce chef une diminution de sa redevance.
ours de nos recherches, il nous est tombé sous les yeux un
nous montre le fonctionnement de la justice dans la prévôté
lu XIII^e siècle. Il s'agissait de la dîme de Bellay. On voit par
tence qu'à cette époque il n'y avait pas de registres tenus,
le prévôt est obligé de recourir à des témoignages oraux
oir quel jugement fut rendu par son prédécesseur cinq ans
Parmi les témoins, nous trouvons quatre écuyers : Raoul
ville, Jacques Bouvet, Robert et Huet de Chaumontel, ce
ve qu'il y avait alors à Gonesse des maisons seigneuriales.
de ces fiefs fut plus tard possédé par les Allegrain, conseillers
t présidents au Parlement, qui possédaient au XIV^e siècle
nts de terre à Gonesse, mouvant de Saint-Denis, lesquels
t plus tard, par alliance, dans la maison de Gèvres.
autre résidence que le voyageur remarque encore en entrant
iesse et à laquelle son large colombier donne, dit M. Delisle,
t féodal, est connue depuis des siècles sous le nom d'Orge-
'est le berceau d'une famille illustre dans la magistrature et
armes, dont nous retrouvons l'un des membres sous l'her-
chancelier de France : Pierre d'Orgemont, conseiller de
V et le continuateur des grandes chroniques, encore un
is que le savant directeur de la Bibliothèque nationale a
à son pays natal.
n'est plus curieusement triste que de lire, dans le récit de
Luce, les épisodes de la Jacquerie à Gonesse, la haine des

agents d'Étienne Marcel, réquisitionnant les charpentiers, les couvreurs et les serruriers du pays pour démolir pièce à pièce, par une destruction systématique, les fermes de Pierre d'Orgemont.

Il serait intéressant de recueillir la trace de toutes ces familles qui ont été, avec les rois de France, les bienfaiteurs de ce célèbre Hôtel-Dieu, fondé par Pierre du Thillay, dont la commune de Gonesse avait, comme à Pontoise, l'administration, l'évêque de Paris la haute surveillance, et dont la garde était confiée, en 1350, à treize frères et sept sœurs.

Je voudrais maintenant remonter un moment dans votre histoire, et sans rechercher les origines si délicates de votre nom, *Guenissa*, que M. Delisle rapproche de *Longonissa* et de *Longuessa*, et qui pourrait n'être, comme tant de noms de villes, qu'un qualificatif donné à votre jolie rivière à cause de la blancheur de ses eaux *(Guen-is)*, je voudrais simplement signaler l'importance qu'occuperait dans vos annales industrielles le commerce du blé, dont Gonesse était, dès 1164, un marché considérable.

Le sceau de la prévôté, dans l'acte du XIII^e^ siècle que j'ai cité tout à l'heure, représente une botte d'épis, et c'est avec ce blé excellent et l'eau du Crould, qui a pris sur sa route, depuis Goussainville, des qualités nouvelles, que s'est fabriqué le pain de Gonesse, autrefois les délices des Parisiens, dont notre Président a préparé la très intéressante et très piquante monographie.

Déjà, dans un mémoire des plus complets présenté au Conseil d'arrondissement qu'il présidait alors, M. Seré-Depoin avait étudié votre histoire administrative pour arriver à démontrer que l'ancien canton de Gonesse ne formait qu'un tout et qu'il serait regrettable de le scinder. Tout à l'heure il va faire passer sous vos yeux une photographie de tout Gonesse il y a cent ans, ressuscité comme par une baguette magique. J'espère qu'il ne nous fera pas trop attendre la suite de ces études, et que votre ville, pour laquelle il s'est épris d'une véritable sympathie, pourra l'inscrire à juste titre au rang de ses historiens.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE DE GONESSE

Par M. Eugène Lefèvre-Pontalis

Bibliothécaire du Comité des Travaux historiques

Le bourg de Gonesse, qui faisait anciennement partie du diocèse de Paris et du doyenné de Montmorency, était divisé en deux paroisses avant la Révolution. Ses deux églises étaient dédiées à saint Nicolas et à saint Pierre. L'église de Saint-Nicolas, détruite en 1793, était un édifice fondé à la fin du XIII^e^ siècle et reconstruit presque entièrement au XVI^e^ siècle. Elle avait été consacrée en 1532 par Guillaume Le Duc, évêque de Belline, comme nous l'apprend l'abbé Lebeuf (1). L'un de ses bas-côtés remontait au XIII^e^ siècle et son clocher avait été bâti en 1732. L'église de Saint-Pierre, devenue église paroissiale depuis la Révolution, subsiste seule encore aujourd'hui : sa cure était placée sous le patronage du prieur de Deuil. Bien qu'aucun document historique ne fasse connaître la date exacte de sa construction, le style de son architecture permet de reconnaître aisément qu'elle a dû être bâtie au commencement du XIII^e^ siècle. Il est très probable que ce monument s'élève sur l'emplacement d'un édifice religieux contemporain du XII^e^ siècle, car l'étage inférieur du clocher

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. V, p. 413.

appartient précisément à cette époque et doit être considéré comme le dernier débris de l'église primitive. Son plan comprend une nef flanquée de deux bas-côtés et un chœur entouré d'un déambulatoire. Trois portails donnent accès dans l'intérieur de la nef, et le clocher est adossé au côté méridional du sanctuaire. Il est intéressant de constater que l'église de Gonesse est dépourvue de transept et de chapelles rayonnantes. C'est une disposition assez rare, mais on peut faire observer que la collégiale de Mantes présentait la même particularité avant d'avoir subi des remaniements importants au XIVe siècle.

La nef, qui se compose de huit travées, était recouverte au XIIIe siècle de quatre grandes voûtes sur croisée d'ogive renforcées au moyen d'un doubleau intermédiaire qui passait par leur clef. L'existence de ce genre de voûtes ne saurait être mise en doute, si l'on examine la disposition des colonnettes destinées à les soutenir. En effet, ces petits fûts, dont les assises sont engagées dans les grosses colonnes de la nef, sont disposés tantôt isolément, tantôt par groupe de trois, ce qui prouve que les voûtes primitives étaient établies sur plan carré, comme celles de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Laon, de la collégiale de Mantes et de l'église de Nesles (Seine-et-Oise). Du reste ce système de voûtes est également appliqué au-dessus de la partie droite du chœur. Il est presque certain que l'écroulement des voûtes du vaisseau central fut amené pendant le cours du XVIe siècle par l'écartement des murs latéraux, car c'est à cette époque qu'il faut attribuer la charpente apparente de la nef. Cette charpente a la forme d'un berceau brisé et les entraits qui la soutiennent sont ornés, à leurs extrémités, de gueules d'animaux fantastiques.

Chacune des travées de la nef, formée d'un grand arc en tiers-point dont les claveaux sont décorés d'un large méplat et de quatre tores, repose sur des colonnes isolées, comme dans la plupart des églises gothiques antérieures au milieu du XIIIe siècle. Ces colonnes sont couronnées par des chapiteaux garnis de crochets et de feuillages; leurs tailloires présentent un plan polygonal, et leurs bases sont entourées d'un gros tore aplati. Au-dessus des grandes arcades se trouve un triforium qui se compose de baies géminées en tiers-point, encadrées par une archivolte et surmontées de quatre lobes. Toutes ces arcatures, ornées de gros tores, sont soutenues par de minces colonnettes accouplées. Elles forment une étroite galerie éclairée par des baies en tiers-point et par des petites rosaces à quatre lobes. Du côté de la façade, l'architecture du triforium est beaucoup plus élégante et porte l'empreinte du style en usage au milieu du XIIIe siècle. Ses petites arcades sont tréflées et un oculus à cinq lobes s'ouvre à leur point d'intersection. Le triforium de l'église de

Gonesse mérite d'attirer l'attention des archéologues. En effet, son mur extérieur, au lieu d'être dépourvu d'ouvertures, suivant la disposition adoptée pendant la période gothique primitive par les architectes des églises d'Auvers-sur-Oise, de Beaumont, de Nesles et de Taverny (Seine-et-Oise), est au contraire ajouré comme une véritable claire-voie. Il se rapproche ainsi d'un style de triforium dont la nef de l'église abbatiale de Saint-Denis présente l'un des plus beaux modèles, et le constructeur de l'église de Gonesse semble avoir devancé le style de son époque en faisant usage d'une disposition qui ne devait pas devenir générale avant la fin du règne de saint Louis. Si la nef est curieuse à étudier au point de vue de son architecture, l'orgue qu'elle renferme n'est pas moins intéressant. Il est daté de 1508, et la tribune qui le supporte est ornée de charmantes figures d'anges jouant de divers instruments de musique. Ce concert céleste n'a pas une grande valeur artistique, mais l'ensemble des peintures est très bien conservé. Le buffet est couvert d'une série de médaillons, de dorures et d'arabesques.

Les collatéraux sont voûtés au moyen de croisées d'ogive garnies de trois tores accouplés. Les doubleaux en tiers-point qui séparent chacune des voûtes et les arcs formerets qui les renforcent reposent d'un côté sur les grosses colonnes isolées de la nef, de l'autre sur un groupe de trois chapiteaux engagés dans le mur extérieur. Ces chapiteaux formaient autrefois le couronnement de minces colonettes dont les fûts ont été coupés au XVe siècle, si l'on en juge par le style de trois culs-de-lampe sculptés sur leurs assises dans le bas-côté nord (1). Les deux nefs latérales sont éclairées par de grandes baies en tiers-point qui s'ouvrent dans l'axe de chaque travée, et comme leur structure est identique à celle du vaisseau central, on est conduit à attribuer toute cette partie de l'église au second quart du XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la régence de Blanche de Castille.

Le chœur se compose d'une partie droite et d'un hémicycle. La partie droite est recouverte d'une grande voûte sur croisée d'ogive renforcée par un doubleau qui traverse la clef : ces nervures, décorées d'une arête entre deux tores, s'appuient sur des colonnettes. L'arc triomphal, qui présente le même profil, décrit une courbe en cintre brisé ; il repose sur des pilastres flanqués de deux petites colonnes. Cette partie du sanctuaire est divisée en deux travées dont les arcs en tiers-point s'appuient du côté du nord sur deux colonnes engagées et sur deux colonnes accouplées. La disposition que nous venons de décrire n'existe pas sur la face méridionale. En effet, les colonnes ont été remplacées de ce côté, dans le cours

(1) Ces sculptures représentent un ange et un lion.

du XVIII^e^ siècle, par de lourds pilastres carrés. Le triforium, qui a subi du même côté des remaniements maladroits, se compose au nord de deux arcatures en tiers-point soutenues par une colonnette centrale et encadrées par un gros tore. L'hémicycle, voûté par huit branches d'ogives qui convergent vers une clef centrale, renferme sept travées et ses arcades en tiers-point, appuyées sur des colonnes, sont ornées d'un méplat entre deux tores. Chacune de ces nervures, garnie de deux baguettes et d'une petite arête, repose sur une colonnette. Il en est de même des arcs formerets dont la courbe est très surhaussée. Les colonnes isolées sont couronnées par de beaux chapiteaux à crochets, et leurs bases présentent un tore inférieur très aplati, relié au socle par de larges griffes. Le triforium, analogue à celui de la partie droite du chœur, est formé dans chaque travée de deux baies géminées. Au-dessus de cette galerie s'ouvrent sept fenêtres assez étroites : leur archivolte en tiers-point s'appuie sur des pieds droits simplement ébrasés.

Le déambulatoire est dépourvu de chapelles rayonnantes. Cette particularité, dont on rencontre un exemple dès le XI^e^ siècle dans le déambulatoire de l'église de Morienval (Oise), se retrouve également dans deux autres églises peu éloignées de Gonesse, celles de Domont et de Meulan (Seine-et-Oise), qui appartiennent au XII^e^ siècle. Le chœur de la cathédrale de Paris, si l'on en croit l'opinion de M. Viollet-le-Duc (1) offrait une disposition analogue, dans son état primitif. Le sanctuaire de la collégiale de Mantes ne renfermait de même aucune chapelle rayonnante au XIII^e^ siècle. Il faut donc admettre que ce genre de plan fut spécialement adopté par quelques architectes de la région parisienne, car on n'en rencontre aucun autre spécimen dans les autres provinces de la France. Le déambulatoire de l'église de Gonesse est recouvert de croisées d'ogive dans sa partie droite, mais dans sa partie courbe il est surmonté d'une série de voûtes qui se composent de cinq nervures réunies à une seule clef. Toutes ces branches d'ogives s'appuient sur des colonnettes engagées ainsi que les doubleaux et les arcs formerets. Le mur extérieur est percé de onze fenêtres en tiers-point, semblables à celles des bas-côtés. Le chœur est certainement plus ancien que la nef de l'église, comme le prouve la différence de style qui existe entre le triforium, les profils des arcades et les bases des colonnes dans ces deux parties de l'édifice. Le sanctuaire nous paraît être contemporain de la fin du règne de Philippe Auguste, et comme ce prince naquit à Gonesse en 1165, il est probable que les travaux de reconstruction de l'église furent entrepris grâce à ses libéralités envers la paroisse où il avait reçu le jour.

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 286.

La façade, épaulée par trois contreforts et par une tourelle d'escalier, remonte en grande partie au second quart du XIIIe siècle. Elle présente un portail en tiers-point dont l'archivolte, ornée de tores accouplés et de cordons de feuillages, repose sur dix colonnettes qui sont séparées les unes des autres par des rinceaux très élégants. Une statue de saint Pierre, complètement moderne, est adossée au trumeau et le tympan est garni à sa partie inférieure de deux arcs trilobés qui devaient être couronnés par un bas-relief aujourd'hui détruit. Deux portes plus petites s'ouvrent dans l'axe des collatéraux, mais elles ont été malheureusement mutilées. Chacune d'elles est surmontée d'une rosace qui était entourée dans l'origine d'un cordon de feuillages délicats. Au-dessus du portail central se trouvent trois lourdes arcades du XVIIIe siècle, qui ont remplacé une élégante galerie ajourée du XIIIe siècle, dont les arcatures trilobées étaient encadrées dans des petits gâbles garnis de crochets et de fleurons. Ces arcatures se continuaient sur les deux contreforts voisins qui en ont conservé quelques débris ; elles reposaient sur un bandeau de feuillages. Le pignon percé de deux rosaces qui ont été agrandies à l'époque moderne, est flanqué de deux tourelles ; celle du nord est une construction du XIIIe siècle, et celle du sud a été remaniée au XVIe siècle dans sa partie supérieure.

Les murs extérieurs de la nef ont été profondément modifiés dans leur aspect, dès le XVIe siècle, par la suppression des arcs-boutants qui épaulaient les voûtes primitives. Ils sont garnis d'une série de baies en tiers-point et de rosaces à quatre lobes destinées à éclairer le triforium. La corniche qui les couronnait au XIIIe siècle a disparu, mais elle a été rétablie du côté sud dans ces dernières années. Toutes les baies qui sont percées dans le mur du collatéral nord sont entourées de moulures et séparées les unes des autres par des contreforts refaits à l'époque moderne. Deux fenêtres du bas-côté méridional ont conservé autour de leur archivolte un cordon de dents de scie ; celles qui sont voisines de la façade ont été remaniées au XVe siècle, et celles qui se trouvent près du clocher ont été restaurées. Elles sont actuellement flanquées de deux colonnettes, mais il n'est pas certain que cet encadrement soit conforme à leur disposition primitive ; leurs pieds droits devaient être simplement ébrasés au XIIIe siècle. On remarque dans l'axe de la cinquième travée un portail latéral aujourd'hui bouché, et au-dessus des deux fenêtres du XIIIe siècle quelques modillons grotesques surmontés d'une corniche à dents de scie. Il est intéressant de faire observer que les contreforts du bas-côté sud sont plus épais au droit des anciens doubleaux de la nef, parce qu'ils supportaient le poids des arcs-boutants.

L'abside, épaulée par huit arcs-boutants à simple vo
un très beau spécimen de l'architecture gothique prim
partie inférieure est percée de fenêtres géminées en tiers-p
éclairent le déambulatoire. Chacune de ces baies, appuyée
colonnettes, est encadrée par un tore, une gorge et u
d'étoiles. La présence de ce dernier ornement, dont l'us
répandu pendant le cours du XIIIe siècle, prouve que le c
élevé à une époque encore voisine du commencement du x
Le mur extérieur du déambulatoire est couronné par une
ornée de dents de scie et soutenue par des modillons à têt
çantes. Les fenêtres supérieures sont dépourvues de col
mais leurs claveaux sont décorés d'une rangée de pointes de
Au-dessus de leur archivolte règne une corniche qui se
d'un large damier, comme celle du chœur de Notre-Dame
Toute cette construction est dans un état de conserva
satisfaisant.

Le clocher est adossé à la partie droite de l'abside,
méridional. C'est une tour carrée très remaniée dont l'étage i
percé de huit baies en plein-cintre, remonte au milieu du x
Chacune de ces ouvertures est flanquée de deux col
terminées par des chapiteaux à feuilles d'acanthes. Le sec
est une œuvre du XIIIe siècle : il se compose sur chaqu
deux baies géminées en tiers-point, encadrées par deux
se continuent sur les pieds droits. La balustrade et la
charpente qui forment le couronnement de la tour sont t
modernes (1). L'architecte chargé de reconstruire l'église au x
avait formé le projet d'élever un autre clocher du côté nc
pour cette raison qu'il n'avait fait ouvrir aucune fenêtr
partie droite du chœur. La seconde tour latérale n'a ja
terminée : elle était destinée à servir de pendant au cl
XIIe siècle que l'on avait jugé à propos de conserver. S
inférieur, recouvert d'une voûte sur croisée d'ogive, es
tement visible aujourd'hui. Au pied de la tour méridiona
un petit bâtiment du XIIIe siècle, qui doit être considér
l'ancienne salle du trésor de l'église. C'est une pièce car
les trois fenêtres en tiers-point encadrent deux baies recta
séparées par un meneau central. On peut y voir encore deu
en velours ponceau, rehaussées de scènes de la vie de sain
dont la donation est attribuée à Louis XIV.

L'église de Gonesse n'a conservé malheureusement
sépulture du moyen âge, sauf quelques débris de pierres
qui se trouvent sous les marches de l'autel placé dans le dé

(1) Le beffroi du clocher a été refait en 1790 par un charpentier nommé

toire. Il faut arriver jusqu'à l'année 1742 pour rencontrer l'épitaphe modeste d'un curé de l'église, nommé Charles Carsillier. (1)

ICY
REPOSE LE
CORPS DE Mre
CHARLES CARSIL-
LIER DOCTEVR DE
SORBONNE ET CVRE DE
CETTE EGLISE PENDANT TREN-
TE CINQ ANNEE DECEDE LE
25 OCTOBRE 1742 AGÉ
DE 75 ANS
Priez Dieu
pour lui

L'inscription suivante est également destinée à rappeler le souvenir d'un ancien curé de Saint-Pierre de Gonesse, Michel Mahady, qui devait être un prêtre irlandais proscrit, puisqu'il portait le titre de grand vicaire d'Ardagh, chef-lieu d'un petit diocèse d'Irlande.

CY GIST
Mre MICHEL
MAHADY, NATIF
D'IRLANDE, DOCTEUR
DE SORBONNE GRAND VICAIRE
D'ARDAGH, CURÉ DE CETTE
EGLISE PENDANT 22 ANS
DECEDÉ LE 11 JANVIER
1765 AGÉ DE 65 ANS
PRIÉS DIEU
POUR SON
AME

Enfin il convient de reproduire les inscriptions des deux anciennes cloches de l'église. La première cloche, fondue en 1646, provient de l'ancienne église de Saint-Nicolas ; elle eut pour parrain messire Louis Girard, seigneur de Villetaneuse et d'Épinay, qui exerçait au milieu du XVIIe siècle les fonctions de procureur général à la Chambre des Comptes de Paris.

(1) Cette inscription n'a pas été signalée dans l'ouvrage de M. de Guilhermy.

I'AY ETE BENISTE PAR Mre BERTRAND
HVET PBre CVRE DE St NICOLAS DE GONNESSE
Mre LOVIS GIRARD CHEVALIER CONER DV ROY EN
SES CONSEILS ET DIRECTION DE SES FINANCES
Mre DES REQTES ORE DE LHOSTEL PROR GENL DE
SA MAIESTE EN SA CHAMBRE DES COMPTES
SEIGR DE VILLETANEVZE ET DESPINAY SVR
SEYNE ET DAME MARIE DE FELISSAN VEVFVE
DE Mre CLAVDE MALLIE EN SON VIVANT CONER
DV ROY EN SES CONSEILS INTENDANT ET
CONTROLEVR DE SES FINANCES SEIGR DE
HOUZAY ET NOMMEE MARIE. 1646.
IEAN PROVIN MARCHANT ET LABOVREVR
DEMNT ET NATIF DE LA DICTE PAROISSE MARGER
MR DIDIER TISSERANT HVISSIER A CHEVAL DV
ROY NOSTRE SIRE EN SON CHASTELET DE PARIS
TOBIE DE LA PAIX ET NICOLAS CHAPELLE MONT
FAICTE.

La seconde cloche fut consacrée par Jean Domont, curé de Saint-Pierre de Gonesse, en 1682. Les fondeurs qui ont gravé leur nom sur le métal sont les mêmes qui signèrent, en 1685, le gros bourdon de Notre-Dame de Paris et la cloche de l'église de Méry-sur-Oise, en 1681.

✠ COSMAS OLIM AD CO(LON) ORVM TVTAMEN
NVNC AD MAIOREM GONNESSII TVTELAM
MICAEL VOCOR DEO DICATA A M. IOANNE
DOMONT DOCTORE AC SOCIO SORBONNICO
EIVSDEM PAROECIÆ RECTORE MATRICVLARIIS
SEBASTIANO DE LIONS AC RENATO MANEVSE
ANNO R. S. M. 1682 MENSE OCTOBRI

✠

N. CHAPELLE. F. I GILLOT ET F MORRAV
MONT FANCT.

L'église de Gonesse a été classée avec raison parmi les monuments historiques de la France. Ce bel édifice mérite d'être proposé comme modèle pour une église destinée à une population de deux mille habitants. Les particularités de son plan, l'élégance svelte et la correcte disposition de son triforium lui donnent

une valeur archéologique incontestable. La sculpture de ses chapiteaux a été traitée de main de maître. Il est regrettable que sa restauration n'ait pas encore été commencée d'une manière sérieuse. Elle devrait comprendre en premier lieu la reconstruction des voûtes et des arcs-boutants de la nef. L'architecte pourrait s'occuper ensuite de gratter le badigeon qui déshonore les murs, de restaurer la façade et de terminer le clocher du nord. L'église reprendrait ainsi l'aspect si harmonieux qu'elle présentait au XIIIe siècle et ferait encore plus d'honneur à la petite ville qui la possède.

LE

RELIQUAIRE DE S^T^-VIVIEN

A BRUYÈRES

(Seine-et-Oise)

Par M. l'Abbé MARSAUX

Curé-Doyen de Chaumes

LE

RELIQUAIRE DE S^T^-VIVIEN

A BRUYÈRES

(Seine-et-Oise)

PAR M. L'ABBÉ MARSAUX

Curé-Doyen de Chambly

Le temps, les variations du goût, les révolutions, les courses des *chineurs*, sont autant de causes qui font tous les jours disparaître les objets d'art de nos églises, surtout dans les campagnes où la modicité du budget rend la tentation plus puissante. Aussi peut-on considérer comme une bonne fortune de rencontrer quelque épave du passé.

Signaler ces épaves est un devoir ; c'est aussi le moyen de les sauvegarder, de les rendre plus précieuses aux yeux de leurs possesseurs et d'en empêcher l'aliénation. A ce titre, permettez-moi de vous faire connaître un intéressant reliquaire de Bruyères (canton de l'Isle-Adam).

En 1881, faisant une excursion avec le Comité archéologique de Senlis, il m'avait été donné de l'entrevoir. Plus tard, nommé à la cure de Chambly, je me suis souvenu de ce reliquaire et grâce à l'obligeance du regretté M. Dupuis, curé de Noisy, desservant de Bruyères, j'ai pu étudier de près et faire photographier ce curieux spécimen de l'art médiéval.

L'usage des reliquaires est fort ancien. Dès les premiers temps

du Christianisme on enferma les précieux restes des saints et spécialement des martyrs dans de petits vases, boîtes ou coffrets, mais c'étaient là des objets d'un usage personnel ; il faut arriver au moyen âge pour trouver le reliquaire liturgique. Les formes en ont été très variées : croix, surtout réservées au bois de la vraie croix, châsses, cylindres, édicules, phylactères, bustes, bras, pieds, statuettes. Le reliquaire de Bruyères appartient à cette dernière catégorie (1). Il représente un évêque assis dans une chaière, revêtu des habits pontificaux. La forme du siège, l'ornementation des vêtements indiquent le XIII^e^ siècle. Nous n'hésitons pas à affirmer que le reliquaire de Bruyères date de la fin du XIII^e^ ou, au plus tard, des premières années du XIV^e^ siècle. Il est en cuivre jaune ou laiton repoussé au marteau.

Ce détail n'est pas sans intérêt. Il montre de suite le prix du reliquaire. On voit combien il est supérieur aux productions modernes, la plupart du temps estampées, sans valeur comme travail et dont les formes pseudo-gothiques sont d'un goût douteux. Il suffit de visiter les rares trésors de nos cathédrales, de parcourir nos musées ou seulement de lire les anciens inventaires pour voir combien le moyen âge nous surpasse sous ce rapport. Mais revenons à notre charmant petit reliquaire de Bruyères. Il mesure 32 cent. de hauteur, y compris la base, et 29 sans elle.

Il représente, comme nous l'avons dit, un évêque en habits pontificaux, assis sur son siège. Le visage, d'un caractère naïf qui n'exclut point un air de sainte gravité, est rehaussé de couleurs. Il est assis sur un siège en forme de chaire ou de chaière, avec dossiers, mais sans appui pour les bras. Le sommet du dossier est ajouré en forme de quadrilobes. De chaque côté, à la place des bras, se dessinent deux légers contreforts avec larmier et ornements en retrait à la base. Tout le reste du siège est plein et privé de décoration. On remarque seulement quelques moulures sur le devant, à la base des montants du siège. Ils sont terminés par une pomme ou petite boule.

Passons maintenant à l'examen des vêtements :

L'amict apparaît à peine. On n'y distingue aucun ornement. La chasuble a la forme ample, flexible, aux plis drapant le célébrant, qui a prévalu durant tout le moyen âge. Autour du cou, selon l'usage de l'époque, le parement est brodé. L'ornement représente des croisettes inscrites dans des losanges (2). Le côté antérieur et le

(1) Un ancien invenventaire de la cathédrale de Noyon mentionne un reliquaire qui a beaucoup de similitude avec celui de Bruyères : « Un évêque assis sur une chaise tenant de la main droite un cylindre contenant des reliques. »

(2) Cet ornement très fréquent au XIII^e^ siècle, suffirait, à défaut d'autres indices, pour fixer l'époque de notre reliquaire. Nous retrouverons le même motif avec quelques variantes dans les sculptures du portail méridional de la cathédrale de Chartres.

côté postérieur de la chasuble portent tous deux un large orfroi en forme de croix. C'est un usage, sinon général, du moins assez répandu, comme l'atteste ce passage de l'Imitation : « *Habet sacerdos ante se et retro dominicæ crucis signum ad memoriam jugiter Christi passionem* », etc. Imit. lib. IV, c. V, v. 3. Cette double croix est décorée des mêmes ornements que le reste. L'étole est complétement cachée par la chasuble, mais le manipule est bien apparent. Comme tous les manipules du XIII^e^ siècle, il est droit, légèrement élargi à l'extrémité. Il est bordé d'un étroit galon. Sa broderie reproduit le dessin de la chasuble. Il est dépourvu de franges.

Sous la chasuble on distingue l'aube. Nous n'en parlons que pour mention, car elle n'offre rien de particulier. Au moyen âge la dentelle n'était pas encore connue et l'ornementation des aubes consistait en petites broderies appliquées sur l'étoffe. On les appelaient parements et ces aubes portaient le nom d'*albæ paratæ*, aubes *parées*, par opposition à celles qui n'avaient aucun ornement et qu'on nommait aubes *simples*, *albæ puræ* ou *simplices* [1]. Ces dernières tiraient toute leur beauté des plis disposés avec art. C'est du moins ce qui ressort du conseil donné par saint Charles dans ses *Instructions :* « Que les aubes, quand elles n'ont point de parures, soient un peu plus larges et un peu plus longues, afin qu'habillement relevées autour des reins, elles soient ornées de plis nombreux et élégants. » (Instruct. fabr. eccles. lib. duo, lib. II, sec. pars.) L'aube que porte notre saint évêque est bien de cette catégorie et l'artiste a multiplié les plis qui ne manquent pas d'élégance.

La mitre que porte l'évêque est, pour le fond, d'une étoffe à gros grain, elle est ornée de deux orfrois, l'un horizontal et l'autre vertical. Tous deux sont décorés d'un rang de grosses perles. La bande verticale est accostée en avant et en arrière de deux gros cabochons simulant des pierres précieuses. Enfin les deux pointes de la mitre portent chacune une grosse perle. Les fanons sont brodés et leur ornementation répète le dessin de la chasuble et du manipule [2]. Dans sa main droite, l'évêque tient une crosse. La volute est en forme d'S. Le dos est garni de crochets assez courts.

L'évêque tient sur ses genoux une sorte de corbeille destinée à renfermer les reliques. Cette corbeille ou petit bassin est décorée de godrons. Le couvercle consiste en une glace aujourd'hui brisée,

(1) Les aubes s'appelaient encore *abbæ feriales*, aubes des féries, ce qui indique suffisamment leur usage et explique leur simplicité.

(2) Au sommet de la mitre entre les deux pointes il y a une sorte de cheminée qui nous a longtemps intrigué ; après mûr examen, nous pensons qu'il s'agit tout simplement d'une soudure dissimulée avec habileté.

enchâssée dans un cercle de cuivre garni de perles. Il mesure 9 cen[illegible] de long, 6 de large et 5 de profondeur.

Le reliquaire est placé sur un soubassement en forme de trapè[illegible] qui fait corps avec lui. Sur le devant se détache un écusson porta[illegible] des armes, sans doute celles du donateur. Elles sont de gueules a[illegible] chevron de sable chargé de trois besants d'or, accompagné de troi[illegible] gerbes de même. Nous n'avons pu savoir à quelle famille ces arme[illegible] appartiennent.

Maintenant, quel est le saint personnage représenté et quelle[illegible] reliques renfermait le petit bassin aujourd'hui vide ?

Le patron de l'église de Bruyères est saint Vivien, évêque de Saintes, qui vivait au v[e] siècle. L'Église célèbre sa fête le 28 août. Il est inscrit à cette date au martyrologe romain. Il est assez naturel de penser que la paroisse, heureuse de posséder les reliques de son patron, lui fit faire le beau reliquaire que nous décrivons. En ce cas, la statuette représenterait le saint évêque. A défaut de documents authentiques, il y a l'usage immémorial suivi à Bruyères. « Le jour de la fête de saint Vivien, nous écrit M. l'abbé Toinard, successeur de M. Dupuis, on avait coutume de porter le reliquaire en procession, et aujourd'hui encore, bien que les reliques aient disparu, on a conservé l'habitude d'exposer le reliquaire au jour de la fête patronale, et à défaut des ossements les fidèles vénèrent la statue du saint. »

Cet usage, sans être une preuve décisive, constitue au moins une forte présomption.

Le reliquaire que nous venons de décrire nous paraît digne d'attention. Il mériterait d'être connu non seulement des archéologues, mais encore et surtout de nos orfèvres. Ils trouveraient là un excellent modèle à copier ou tout au moins à imiter.

cet endroit, aussi bien que par sa bonne conduite, il mérita l'amitié de Philippe et de Thierry du Mont, nobles personnages de Mons, qui se firent accompagner par lui dans un voyage qu'ils firent en France et en Italie. C'est le récit de ce voyage qu'il publia sous le titre suivant : || *Itinerarii* || *per diversa Galliæ* || *ac Italiæ loca* || *memores notæ :* || *et rerum Romanarum* || *curiosi ac religiosi* || *indagatoris* || *dies decem.* || *Montibus,* || *ex officinâ Ioannis Havart, in plateâ* || *Nimianâ, prope Minimos, 1639.* || *Cum Approbatione.* || Petit in-8°, 3 f. limin., 340 p., et 6 f. pour les index.

» Les voyageurs (ce fait résulte de la dédicace inscrite en tête du volume) partirent à la fin de l'année 1634 et passèrent l'hiver à Paris, avant de se diriger sur l'Italie.

» Le poème que nous a valu ce voyage est en vers élégiaques, dans le goût des *Fastes* d'Ovide ; le style en est aisé et, malgré quelques obscurités, la narration est coulante et agréable. Sa relation prend, dans le volume, depuis la page 1 jusqu'à la page 53, c'est-à-dire depuis le départ des voyageurs du Hainaut jusqu'à leur arrivée à Rome ; puis elle recommence à la page 272, où ils vont de Rome à Naples. »

M. Lacombe a cru devoir s'arrêter à la description de Paris et a négligé les vers suivants, qui donnent la description de Saint-Denis, d'Argenteuil et de Pontoise. J'ai pensé qu'il serait intéressant pour notre Société de combler cette lacune.

Le texte comprend 90 vers, depuis le vers 195 au vers 284, de la page 12 à la page 14. L'auteur décrit d'abord Saint-Denis et son magnifique trésor, dont il ne nous reste plus, hélas ! que la description et les gravures de Félibien. Rombise passe ensuite à Argenteuil, traverse la Seine et dit quelques mots de Pontoise. Il visite ensuite la Normandie, et j'espère que l'une des nombreuses Sociétés d'archéologie qui ont leur siège en Normandie voudront bien nous donner la suite de la relation, qui s'éloignerait trop de notre cadre. En terminant, je demande la permission de remercier M. Charles Besson, professeur de lettres, qui a bien voulu me faciliter la tâche et m'aider dans la traduction de quelques passages difficiles.

L'auteur, on s'en souvient, vient de passer l'hiver à Paris, il quitte la ville au printemps de 1635, ce qui donne l'explication des deux premiers vers.

Pergimus hinc cupidi Dionifia fana videre,
Quantumuis rigido tempore digna peti.
Non equidem facies ſpectantem recreat vrbis,
Cum neque ſit tectis pulchra, nec ampla ſitu.

Omnis honos venit de ſancti Præſulis æde,
Patroni titulo quem ſibi Gallus habet.
Adductus fidei ʒelo Dionyſius olim
Paruit hic fida ſe comitante manu.
Faucibus infandi gentem subſtraxit Auerni
Concilians vero barbara corda Deo.
Non tulit ingratus verſas Feſcennius aras,
Templaque numinibus deſtituenda suis.
Abſtulit inſontem gladio, nec tela, vel ignis
Profuerant contra, terrificusue furor.
Spectat vbi gelidum vicina Lutetia ventum,
Tollitur audaci collis ab vrbe iugo.
Dicitur Antistes illic truncanda ſecuri
Corpora cum ſocijs exhibuiſſe ſuis.
Colla reſecta viri fuerant (mirabile viſu!)
Exceptum manibus detulit ipſe caput.
Nec niſi geſtato per millia bina reſedit,
Aut poſuit pulchræ munere mortis onus.
Præbuit hic quaſi ſignatum matrona ſepulchrum
Stirpe Catulla *ſua nobilis, atque fide.*
Inde Cattulliacum *villam dixere, ſed vrbi*
Principium pietas relligioſa dedit.
Tanta quod indigeti ſurgant delubra patrono
Laus tua Francorum rex, Dagoberte, fuit.
Commendant monumenta locum, quæ ſacra recondit
Iampridem gaʒa fertiliore domus.
Cypſana clauduntur Lodoici regis in auro,
Præſulis Hilarij continet vrna caput.
Cauus honoratur fuſo quem ſanguinis imbri
Emoriens Chriſtus, quem mare lauit aqua.
Vlimus arboreo ſacram de ſtipite partem,
In quo factus homo mite pependit onus.
Viámus emiſſum penetrato corde cruorem
Abſcidit vt ſævi militis haſta latus.
Conlitur ære grauis tumidi laterna Iudæi
Qua venit media prendere nocte Deum.
Eſt igitus Thomæ quo circumſtante caterua
Pauit Domini corpora vera ſui.
Cryſtlli nitidæ vas eſt adamante reciſum,
Vteus inter opes hic Salomonis erat.
Idem offedit pateram quæ fulgida gemmis,
Et ario lapidis fragmine pulchra micat,
Francenæ reges aliqui diadema, coronam,

Aurea ſceptra pijs impoſuere tholis.
Sunt gladij nulla fulgentes arte; ſed illis
Vndique Chriſtiadum fortiter aucta fides.
Turpini Saracena calybs vexilla fugauit
Cum ferus Hiſpanas Maurus haberet opes.
In Siriæ ſudauit agris, hauſitque cruorem
Qui lateris ſancti nobile pondus erat.
Virginis Aureliæ victores depulit Anglos;
Famineo Gallis marte reperta ſalus.
Famoſi ſuperant etiam monumenta Rolandi,
Nempe quod implenit voce frequenter ebur.
Virgilii ſpeculum ſi nunc quoque redderet ora
Viſus in hac nobis æde poeta foret.
Antidotum cornu preſſis grauitate veneni
Dicitur ad nouum pene venire pedem.
Quid referam fulvo tot præponenda metallo?
Vix cuperet tantas vllus auarus opes.
Vnio chriſolitos auro pretioſior ornat,
Et rutilæ fulgent ex adamante faces.
At rerum Dominos claudunt delubra ſepultos.
Hic ſatis edidici regibus eſſe necem.
Turba iacet longa ſerie quam nulla metalli
Vis potuit tanto ſurripuiſſe malo.
Poſt belli, paciſque vices vrgentibus annis
In terra terram depoſuere ſuam.
Et quamuis populos olim rexere potentes,
E cunctis aliquod dummodo nomen habent.
Vt ſileam templo quæ reſtant altera, monſtrat
Ille locus rari Gallia quidquid habet.
Nos urbem læti, ver mite reuiſerat orbem,
Ecce nouum ſubita mente paramus iter.
Gallorum iuuat extremos pertingere fines
Regnat vbi tumido cærula Diua ſinu.
Nec mora præcipiti curſu portamur equorum
In mare qua latas Sequana mittit aquas.
Ille dat amphractus, multoque volumine ſerpi
Debuimus naui ter ſuperare vadum.
Oppidulum iuxta nullo ſpectabile faſtu
Nobile de Chriſti dicitur eſſe toga.
Ad ripas Amaſis preruptos aggere montes
Vinitor exercet, totaque rura colit.
Hinc Pontoſa *ſubit Francis contermina, gees*
Parua licet, fluuii ſeparat vnda duas.

TRADUCTION

Nous nous avançons avec le désir de voir l'église de Saint-Denis, qui mérite d'être visitée, par le temps le plus rigoureux. La physionomie de la ville ne charme certes pas le spectateur, car elle n'est ni bien bâtie ni heureusement située. Elle doit entièrement sa célébrité au temple du saint évêque, qui est le patron de la France. Poussé un jour par l'ardeur de sa foi, Denis apparut en ce lieu accompagné d'une troupe fidèle. Il arracha un peuple aux horreurs de l'enfer, en amenant les cœurs des barbares au vrai Dieu. L'ingrat Fescennius (1) ne supporta pas le renversement des autels, ni le vide fait autour de ses temples. Il lui fit trancher la tête, car ni les traits, ni le feu, ni sa terrible fureur n'avaient servi de rien contre lui. Du côté où Lutèce est exposée aux vents du nord s'élève une montagne qui domine majestueusement la ville (2). C'est là que le prêtre, dit-on, fut exposé pour être frappé de la hache avec ses compagnons. La tête avait été détachée du tronc, et, chose merveilleuse ! Denis la prit dans ses mains. Il ne s'arrêta qu'après avoir marché pendant deux milles, puis il déposa son fardeau, témoignage de sa belle mort. Cet endroit, ainsi désigné, lui fut donné pour tombeau par une dame nommée Catulla, aussi noble par sa foi que par sa famille (3). De là vint le nom de villa Cattulliaca, mais c'est la piété des habitants qui donna naissance à la ville. Si une si belle église, dédiée au patron du lieu, s'élève en cet endroit, c'est à toi, ô Dagobert, roi des Français, qu'il faut en rapporter l'honneur et la gloire (4). Ce qui fait valoir les mérites de ce temple, ce sont les tombeaux que renferme depuis longtemps, comme un trésor, cette sainte maison. Les reliques du roi Louis sont renfermées dans de l'or (5) et une urne contient la tête de l'évêque Hilaire (6). On y vénère un clou que le Christ, en mourant, a baigné de son sang et

(1) Fescennius ou Fescenninus était alors gouverneur en Gaule.

(2) La colline de Montmartre.

(3) Cette dame (accompagnée d'une infinité de multitude d'anges que l'on entendait chanter « Gloire te soit, ô Seigneur ! » adioustant souventes fois alleluya ainsi enuironnée d'une grande lumière) lequel elle reçut ensemble le précieux corps, et le ayant denestée de sa sacrée tunique, chausses et autres siens habits, lui donna sépulture et après l'avoir enseully, et laissa le tout pour servir à la postérité de mémoire et saintes reliques, fit peu après ériger un tombeau. » Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, page 95.

(4) On sait que Dagobert Ier a fait entièrement reconstruire la basilique.

(5) Voir Millet, *le Trésor sacré de Saint-Denis*, page 105, et Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, page 540.

(6) Voir Millet, page 97, Félibien, page 538.

que la mer a lavé de son eau (1). Nous avons vu un morceau de ce tronc d'arbre sacré où a été suspendu le doux fardeau du Dieu fait homme (2). Nous avons vu le sang qui est sorti du cœur lorsque son flanc a été percé de la lance d'un soldat cruel (3). On y conserve dans une châsse la lanterne avec laquelle l'orgueilleux Juif (4) est venu prendre Dieu au milieu de la nuit (5). On y trouve aussi le doigt avec lequel Thomas, entouré par les apôtres (6), toucha le vrai corps de son maître. On y voit également un vase en cristal taillé qui faisait partie des trésors du roi Salomon (7). Le temple possède une coupe étincelante de pierres précieuses et dont l'éclat est rehaussé par différents fragments de pierres (8). Des rois de France ont placé un diadème, une couronne sous ces voûtes augustes (9). Il y a des épées qui ne sont pas remarquables au point de vue de l'art, mais elles ont servi à augmenter partout la foi des Chrétiens. Il y a entre autres le bouclier avec lequel Turpin a mis en fuite les étendards sarrazins, lorsque le Maure farouche possédait l'Espagne (10). On y voit l'épée que portait un saint roi qui dans les champs de la Syrie se teignait du sang des infidèles (11). On y voit l'épée de la vierge d'Orléans, qui repoussa les Anglais vainqueurs (12); le salut des Français est dû au courage d'une femme. Il reste aussi un souvenir du fameux Roland, c'est le cor d'ivoire qu'il a fait souvent retentir (13). Si le miroir de Virgile pouvait nous reproduire ses traits, nous aurions aussi dans ce temple l'image du poète (14). Une corne de neuf pieds de long sert, dit-on, de remède aux personnes qui ont absorbé un violent poison (15). Que citer

(1) Voir Millet, page 86, Félibien, page 537. Je ne puis me rendre compte à quel fait Rombise fait allusion lorsqu'il écrit : *quem mare lavit aqua.*

(2) Voir Millet, page 85, Félibien, page 536.

(3) Voir Millet, page 103, Félibien, page 538.

(4) L'orgueilleux Juif désigne ici Judas.

(5) Voir Millet, page 126.

(6) Voir Millet, page 95, Félibien, page 540.

(7) Voir Millet, page 120.

(8) Voir Millet, page 122, Félibien, page 544.

(9) Voir Millet, page 131, Félibien, pages 538, 541.

(10) Voir Millet, page 127.

(11) Saint-Louis. Voir Millet, page 135, Félibien, page 541.

(12) Voir Millet, page 126.

(13) Voir Millet, page 126.

(14) Voici en quels termes Millet, page 126, parle de ce miroir : *Le miroir du prince des poètes Virgile, qui est de jayet.* On sait qu'une légende a attribué à Virgile une réputation de magicien. On montrait à Florence, en même temps qu'à Saint-Denis, un miroir qui, disait-on, était celui dont se servait le poète pour ses opérations de nécromancie.

(15) Voir Millet, page 125. Millet dit qu'elle avait six pieds et demi. Il ne parle pas de ses vertus curatives.

parmi tant de merveilles préférables à l'or? un avare oserait à peine souhaiter de pareilles richesses. Une perle plus précieuse que l'or, enchâssée dans des topazes, brille des mille feux du diamant. Mais ce temple renferme les sépultures des souverains du monde et apprennent assez que les rois, eux aussi, appartiennent à la mort. Ils sont tous rangés en ordre à la suite les uns des autres, et nul trésor n'aurait pu les arracher à un si grand mal. Après des alternatives de paix et de guerre, et accablés par les années, ils sont venus rendre à la terre la terre dont ils étaient formés. Et quelque puissants qu'aient été les peuples qu'ils ont gouvernés, ils n'ont qu'un nom inscrit parmi les autres. Pour passer sous silence les autres choses qui se trouvent dans le temple, je dirai qu'on y trouve tout ce que la France a de rare.

Nous quittons la ville pleins de joie, au moment où le doux printemps avait fait sa réapparition, et nous nous préparons sur-le-champ à suivre une nouvelle route. Nous désirons arriver aux frontières extrêmes de la France, là où règne au fond d'un golfe la déesse de la mer. Nous partons à cheval et nous nous dirigeons sans retard vers les régions où la Seine, s'élargissant, jette ses eaux à la mer. Le fleuve fait des détours et forme de nombreuses sinuosités; trois fois nous avons dû le franchir en bateau (1). Tout près se trouve une petite ville qui ne brille par aucun faste, mais elle est célèbre parce qu'elle possède la tunique du Christ (2). Sur les bords de l'Oise (3) se trouvent des collines où le vigneron travaille et cultive la terre. Là s'élève Pontoise, limite de l'île de France, sa rivière, quoique petite, sépare deux pays.

(1) Je ne m'explique pas bien que Rombise ait pu, de Saint-Denis, traverser trois fois la Seine pour aller à Argenteuil. Ou il est rentré à Paris pour suivre la route qui, suivant le pont de Neuilly, retraverse de nouveau la Seine à Argenteuil, ou il entend parler de l'ensemble de son voyage et des différentes traversées qu'il a dû faire de Paris à Rouen.

(2) Argenteuil.

(3) Nulle part ailleurs je n'ai vu l'Oise désignée sous le nom d'*Amasis*. Rombise a probablement forgé le mot.

LE VEXIN

AVANT LES VELLOCASSES

Études et découvertes d'archéologie préhistorique

Par M. Gustave DUMOUTIER

Iliauré, sur la rive gauche de la Troesne, entre Gomerfontaine et Trie-Château, près Gisors, est un ancien rendez-vous de chasse admirablement situé, bâti en 1617 par le duc Henry de Longueville, prince de Neufchâtel, etc., filleul de Henri IV, celui qui épousa en secondes noces, en 1642, la sœur du grand Condé.

Après avoir subi des fortunes diverses, après avoir été successivement affecté à l'usage de ferme, abandonné et sur le point de tomber en ruines, ce vestige intéressant de l'histoire seigneuriale de Trie vient récemment d'être restauré et rendu à sa destination primitive.

C'est à ce fait que nous devons d'avoir songé à nous fixer dans la contrée pendant ces dernières vacances (1885). M. Edmond Laubière, qui vient de ressusciter Iliauré, est de nos amis, et c'est une partie de villégiature qui a été le point de départ des découvertes qui feront le sujet de cette étude.

A une portée de fusil environ du mur de clôture de ce domaine,

au milieu d'un coteau boisé qui en dépend, se trouve situé le dolmen si souvent visité, si souvent décrit sous le nom de dolmen de Trie-Château ou dolmen du Bois de la Garenne, et qu'on appelle dans la contrée la *pierre des druides* ou les *trois pierres.*

La dernière exploration de ce monument date de 1876 Elle a été faite méthodiquement par MM. A Fitan, de Trie-Château, et E. de Vesly, de Rouen. Malheureusement, le monument avait été violé et bouleversé à diverses époques, probablement par des chercheurs de trésors, et le résultat scientifique de la fouille fut négatif.

MM. de Vesly et Fitan retrouvèrent une grande quantité d'ossements plus ou moins brisés et mêlés, mais aucun squelette en place, aucun crâne entier, seulement des fragments de poteries grossières qu'ils ne purent conserver vu leur mauvais état, et deux haches de silex.

A notre connaissance, aucune autre constatation, concernant l'archéologie préhistorique, n'avait été faite dans la contrée, car nous comptons pour rien les trouvailles isolées d'objets épars dans les champs, et la douzaine de pièces qui existaient au musée de Gisors sous l'inévitable étiquette : *Armes celtiques* et, d'ailleurs, sans indication d'origine.

Aucun travail antérieur ne pouvant nous guider dans nos recherches, nous avons procédé, pour nous épargner des courses pénibles et inutiles, par la méthode inductive qui nous a presque constamment réussi au cours des études semblables que nous avons eu l'occasion de faire dans bien des contrées, en France et ailleurs. Cette méthode, aussi simple que rationnelle, qui nous a été en partie suggérée par des collègues, et que nous livrons bien volontiers aux nouveaux adeptes qui pourraient l'ignorer, est basée sur des données, nous pourrions dire des lois, ethnographiques.

Elle consiste à supposer que l'on arrive dans un pays jusqu'alors inhabité et inconnu, où l'on a l'intention de s'établir.

Il faut d'abord escalader le point le plus élevé de la région pour se rendre compte de la topographie, de l'aspect des environs, du nombre et de la direction des cours d'eau ; l'inspection de la carte d'État-Major peut, dans cette première opération, rendre de grands services.

Puis on examinera la nature du sol et on cherchera à réunir les conditions suivantes : proximité d'une source ou d'un cours d'eau ; position un peu élevée pour pouvoir observer les alentours et se garder contre les agressions des animaux et des gens, mais pas trop abrupte ni trop exposée aux rigueurs des intempéries ; terrain sec, de préférence sablonneux ; orientation favorable.

Il faut aussi suffisamment se dégager par la pensée de toute civilisation moderne, si l'imagination est assez forte et assez

entraînée pour s'isoler complètement et ne voir le pays que comme il devait être aux temps reculés dont il s'agit, on trouve facilement l'endroit propice.

Alors, quatre-vingt-dix fois sur cent, on constate, non sans émotion, que le même instinct, je devrais dire le même besoin de trouver de bonnes conditions d'habitabilité, avait conduit jadis les premiers hommes au même endroit ; et j'en appelle à tous les archéologues de l'indicible sensation que l'on éprouve à retrouver leurs vestiges et à faire revivre en quelque sorte, pour un instant, ces grands ancêtres, ces pionniers de notre propre pays, ces conquérants du sol que nous foulons, qui, manquant de tout, ignorants et barbares, aux prises avec la nature entière, ont vécu, lutté, souffert à cette même place, n'ayant comme intermédiaires, comme agents, comme auxiliaires, dans les mille besoins de leur rude existence, que ces pierres façonnées que nous retrouvons aujourd'hui et que nous devons interroger comme les véritables archives de notre race.

Les stations que nous avons reconnues dans cette région sont nombreuses ; mais, bien que nous ayons recueilli dans chacune d'elles un certain nombre d'objets intéressants, nous n'avons pu les étudier toutes également ; le temps nous a manqué pour cela. Nous nous contenterons donc de signaler les plus intéressantes aux archéologues qui voudront continuer nos recherches, nous réservant de traiter surtout des stations d'Iliauré et du Mont-Ouen, qui ont été de notre part l'objet d'investigations spéciales.

A tout seigneur tout honneur : nous commencerons par Montjavoult, le point culminant de la région. Nous avons reconnu et recueilli des silex sur le versant qui regarde le Cuderon. Nous avons appris depuis, mais trop tard pour la visiter, que l'instituteur de cette commune avait réuni une collection de haches de pierre ; il serait intéressant d'en savoir la provenance.

Chambors, Latainville, Boury ou plutôt le plateau de Belle-Aye, en allant sur Courcelles, nous ont donné des silex, grattoirs, percuteurs et éclats ; ce sont des points à visiter.

Sur le territoire de Tierceville, nous avons trouvé une hache paléolithique du type acheuléen, plus vulgairement dénommé *langue de chat*, amygdaloïde et plate ; elle mesure 85 mm sur 60 mm. Son épaisseur, au centre, atteint à peine 15 mm. Cette pièce offre, comme particularité, qu'une de ses faces est blanche tandis que l'autre est noire, marbrée de lignes blanches. Cela provient de ce que, seule, la partie en contact avec l'atmosphère pendant une longue suite de siècles s'est recouverte de cacholong, tandis que la partie qui reposait sur le sol a conservé sa teinte naturelle.

Dans la même région, mais en allant sur [illegible], nous avons également trouvé des lames de silex noir, et un casse-tête de forme allongée et quadrangulaire, mesurant : long., [illegible] c.; larg., 4 c.; ép., 3 c., taillé à gros éclats et appointi à une extrémité.

A Sérifontaine, sur le sommet de l'escarpement de la rive droite de l'Epte, principalement dans une partie du plateau où l'épaisseur du limon permet la culture de la betterave, nous avons reconnu la présence des silex; partout ailleurs, le sol est composé de cailloux qui rendent l'investigation difficile. Cet endroit nous a donné :

Une forte hache du type Saint-Acheul (long., [illegible] c.; larg., [illegible] c.; ép., 4 c.)

Une série de grattoirs, remarquables par leur épaisseur et leur belle forme.

De larges éclats, des lames, des pointes.

Un casse-tête triangulaire (long., 13 c.).

Champignolles est, au point de vue archéologique, une localité des plus intéressantes. Le gisement se divise en deux parties bien distinctes : la station proprement dite, qui occupe le mamelon désigné sous le nom caractéristique de *territoire de la Haute-Borne* (menhir), où les haches et les silex taillés ont été recueillis, suivant l'expression des gens du pays, à *pleins paniers* ; et un atelier de taille de silex qui se trouve situé sur la première pente du ravin, en bordure du chemin de la Lande Anson, à droite des remises, entre la ferme et la forêt.

Cet atelier occupe l'endroit où le banc de silex calcaire est le plus facile à exploiter, il devait s'étendre jadis davantage en montant sur la côte, la culture l'a fait disparaitre dans sa plus grande partie, mais ce qui en reste est extrêmement curieux.

Nous n'oublierons jamais le saisissement que nous avons éprouvé en constatant que la couche de pierres sur laquelle nous marchions [illegible], était exclusivement composée de *nuclei*, d'éclats, de pièces ébauchées, non pas des petites pièces comme on les rencontre toujours à la surface des stations où l'épierrement annuel du fait des cultivateurs ou des prestataires a fait depuis longtemps disparaître les grosses pierres, mais de grands éclats de 20, 30 centimètres, de gros blocs portant la marque impossible à méconnaître de l'action intentionnelle de l'homme. Nous avons vu là des *nuclei* rappelant par leur forme et leurs dimensions les fameuses *livres de beurre* du Grand Pressigny.

Il nous aurait été matériellement impossible d'emporter tout ce que nous avons trouvé d'intéressant rien qu'en traversant ce *placer* archéologique, nous nous sommes contentés des objets suivants :

Un casse-tête discoïde de 14 c. de diamètre, pourvu, sur l'une de ses faces, d'une forte protubérance centrale propre à arrêter la

ligature qui le fixait au manche, ou faciliter l'appui du pouce au cas où l'arme était manœuvrée à la main.

Une petite hachette (7 c. de long sur 5 c. de large), préparée pour le polissage.

Une hache ébauchée, de 17 c. de longueur, le taillant et le corps de la pièce ont été largement équarris, à gros éclats : le sommet n'a pas été terminé et est encore pourvu de sa gangue. C'est un très curieux spécimen des procédés de taille du silex dans nos contrées.

10 échantillons d'éclats, grands et petits.

Une hache brisée pendant la fabrication.

Il y a, on le voit, sur ce point, de superbes récoltes à faire, et nous croyons fermement que des fouilles à la base du dépôt, c'est-à-dire près des buissons qui bordent le ravin, amèneraient la découverte de documents d'un sérieux intérêt scientifique.

Il nous reste à parler des deux stations d'Iliauré et du Mont-Ouen ; ayant été de notre part, nous l'avons dit plus haut, l'objet d'études suivies, nous en parlerons plus longuement.

La première de ces stations, immédiatement dépendante du dolmen de la Garenne qui en était la nécropole, se trouve située à 200 mètres à peine de la façade d'Iliauré ; elle occupe, en face du dolmen mais en dehors du bois et de la voie ferrée, le sommet d'un petit mamelon sablonneux et cultivé, dont le pied est baigné par la Troesne.

Ce lambeau de terrain sablonneux que nous retrouverons un peu plus loin, à la station du Mont-Ouen, repose sur une base de calcaire grossier avec rognons de silex, qui vient affleurer tout autour du mamelon.

La station, strictement limitée par la limite même du banc de sable, se trouve réunir toutes les conditions dont nous avons parlé au début. Elle occupe le point le plus sain, le sol le plus perméable de la localité ; assez élevée pour dominer cette partie de la vallée, elle est dominée elle-même par les flancs presque à pic du côteau qui s'élève derrière le dolmen, et l'abritait ainsi contre les fortes intempéries ; quelques sources coulent à proximité, la rivière fournissait un appoint à l'alimentation des habitants, outre qu'elle constituait pour eux une voie naturelle qui les mettait en communication directe avec toutes les tribus du bassin de la Seine.

Au milieu du gisement, c'est-à-dire au sommet du mamelon, on remarque une grande dalle de pierre brute posée artificiellement à plat sur le sable. Nous entreprîmes de la dégager en pratiquant autour une tranchée que nous poussâmes jusqu'à 1 mètre 20 environ de profondeur, c'est-à-dire jusqu'au calcaire. La pierre, bien qu'horizontale, ne reposait que d'un côté sur la terre, elle était de l'autre

[illegible] dimensions, [illegible] à [illegible] d'un petit dolmen.

[illegible] supports [illegible] édifice les [illegible] plus [illegible] qu'ils y [illegible] muscles; [illegible] impossible de les conserver, [illegible] avec l'atmosphère, ils [illegible] consistance. Nous trouvâmes en outre, [illegible] des [illegible] de [illegible] la comme [illegible] hémisphérique absolument [illegible]

[illegible] avons eu souvent l'occasion de remarquer et de signaler [illegible] analogues, quelques-unes, [illegible] La table d'Iliauré [illegible] on peut supposer qu'elle a pu servir [illegible] sacrifices. L'ethnographie ne s'oppose pas [illegible]

Nous [illegible] souvenons [illegible] nous concerne, d'avoir autrefois [illegible] village [illegible] une pierre semblable [illegible] pour un dolmen et qui était [illegible] par les indigènes qui [illegible] Nous devons ajouter qu'elle [illegible] au marabout qui l'escaladait pour [illegible] aux conteurs, autour de laquelle l'auditoire [illegible] d'interminables [illegible] dans les réjouissances publiques. C'était [illegible] tout faire.

[illegible] M. de Vesly, parlant de cette pierre, dit qu'il l'avait signalée autrefois et que c'est un mégalithe qui a glissé des flancs du coteau. Il nous paraît difficile d'admettre que cette énorme roche ait pu glisser ainsi, surtout depuis le pied du coteau qui est assez éloigné, et qu'elle soit venue se placer toute seule, avec ses deux supports, sur le petit mamelon.

Il est aisé de voir que M. de Vesly prend un monument pour l'autre et qu'il n'a pas vu ou ne se souvient pas de la dalle d'Iliauré. Le mégalithe auquel il fait allusion, se trouve dans le bois, et d'après nos propres calculs, à 150 mètres N. E. du dolmen, or, la station d'Iliauré se trouve hors du bois, et à 300 mètres N. O. du même monument.

La pierre signalée par M. de Vesly dans sa brochure sur le

dolmen de Trie fait partie d'un groupe composé d'un menhir, émergeant du sol d'environ 2 m. 50, présentant au couchant sa face fortement inclinée, de quelques pierres disposées en avant, en forme de demi cromlech, et d'une énorme table à 20 mètres à peu près en arrière du menhir. Nous avons, avec des peines inouïes, vu l'excessive dureté du sol en cet endroit, pratiqué, aidé de MM. Léon Hirsh, Louis Galliac et du garde d'Iliauré, une fouille assez profonde sous cette pierre, le résultat en a été absolument nul.

A la surface du sol de la station d'Iliauré, mettant à profit les travaux de labourage qui ouvrent les sillons, et les pluies qui lavent la terre fraîchement remuée, nous avons recueilli un grand nombre d'instruments qui, tous, se recommandent par la perfection du travail et le choix du silex employé.

Ne tenant aucun compte des éclats qui sont innombrables, nous avons pu classer, de cette station, plus de cent pièces parmi lesquelles il en est de tout à fait remarquables.

Les grattoirs, comme dans la majorité des cas, sont nombreux, les couteaux sont plus rares et de petites dimensions, mais nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer plusieurs intacts et qui présentent la régularité prismatique des obsidiennes du Mexique.

Nous citerons de plus :

Un fragment d'une table de grès sur laquelle on écrasait le grain, une des faces offrait l'usure caractéristique ; nous l'avons laissé près du petit bois.

Quelques pointes de lance éclatées d'un côté et retouchées de l'autre.

Cinq ciseaux.

Quelques grattoirs encochés.

Une scie.

Une série de pierres de fronde et de *nuclei* polyédriques généralement de petite taille.

Un nucleus à couteaux.

Des percuteurs de formes variées.

Deux retouchoirs à pointes de flèches.

Trois haches polies, dont l'une est absolument intacte et coupe comme un outil de métal.

Une fort jolie pointe de flèche avec pédoncule et ailerons, 25 mm. — 18 mm.

Une flèche très fine, de la forme dite à tranchant transversal, 18 mm. — 18 mm.

Une flèche affectant la forme d'une feuille de saule coupée en deux dans sa longueur, 38 mm. — 12 mm.

Une autre flèche, fusiforme, finement retouchée et très étroite. 25 mm. — 7 mm.

Un certain nombre de fragments de haches polies.

A propos de ces fragments, on nous permettra d'ouvrir ici une parenthèse.

Dans toutes les stations néolithiques, on les trouve en plus ou moins grande quantité ; or, si on en réunit un certain nombre pour les comparer et les étudier, on est surpris de la façon dont ces fragments ont été produits.

Il ne s'agit pas là de haches que l'usage ou un accident ont plus ou moins avariées, on se trouve en présence d'objets qui ont été violemment et intentionnellement brisés ; presque toujours l'arme a été cassée en trois parties, on trouve des sommets, des corps, des tranchants, ces derniers rarement ébréchés. Nous ajouterons que les fragments *polis* sont en immense majorité sur les fragments simplement taillés ; or, si la cause de la fracture était accidentelle il en devrait être autrement, car le temps énorme qu'exigeait le polissage devait faire des haches polies l'apanage du petit nombre, et on devait les entourer d'autant plus de soins que leur fabrication coûtait plus de peine.

Ces particularités ont frappé tous les archéologues. En ce qui nous concerne, après avoir pendant longtemps dédaigné ces fragments, intrigué par la persistance de ces rencontres et des caractères que nous venons d'énumérer, nous en avons réuni dans notre collection une cinquantaine à titre d'étude et de comparaison.

Bien des hypothèses ont été émises à ce sujet ; la plus originale et aussi la plus vraisemblable, parce qu'elle est confirmée par l'ethnographie et que, selon nous, il n'y a que cette science qui puisse nous apprendre à lire dans l'archéologie préhistorique, est celle que donne Worsaae dans les *Comparaisons archéologico-ethnographiques des âges de pierre et de bronze dans l'ancien et le nouveau monde.*

« Pour expliquer ces faits, dit-il, on n'a pas suffisamment fait attention à une croyance singulière qui règne précisément chez plusieurs peuples entièrement ou à demi-sauvages, c'est que les armes, les instruments et d'autres objets, quoique inanimés, ont pourtant une âme qui se dégage lorsqu'ils sont usés ou brisés ; dans ce cas, elle les abandonne pour aller se mettre au service des dieux. » De là, ajoute sir John Lubbock, venait sans doute l'usage de briser les outils et les autres objets avant d'en faire offrande à la divinité ou de les offrir aux mânes d'un illustre défunt.

A Nicobar, aux Andamans, les insulaires qui veulent apaiser les esprits, brisent, au milieu d'un vacarme assourdissant, des armes, des outils, des vases, et en jettent les fragments au dehors c'est une besogne généralement réservée aux femmes, pendant ce temps les hommes, accroupis, fument leur pipe au fond des huttes

On peut encore, à notre avis, retrouver des vestiges de l'antique superstition qui a présidé à la destruction violente de nos haches de pierre dans cette coutume funéraire qui s'est perpétuée chez les Indous, ces descendants directs des vieux Aryens, dont les migrations ont apporté chez nous le type blanc de l'Asie, les monuments mégalithiques et la pierre polie, coutume qui consiste à brûler avec le mort ses armes et les objets qu'il a le mieux aimés pendant sa vie, voire même ses esclaves et ses femmes.

Une des haches trouvées à Iliauré, et qui fait partie de la collection de M. Louis Galliac, artiste peintre à Paris, qui nous a constamment accompagné dans ces recherches, offre un remarquable exemple de ces deux opérations simultanées de polissage que subissaient les armes à l'époque néolithique et dont la première est restée énigmatique, quelque raison que les savants des deux mondes aient essayé de donner pour l'expliquer.

En considérant avec attention les haches de nos stations, comme celles de toutes les stations d'Europe et surtout de la Scandinavie, on reconnaît qu'elles ont d'abord subi un polissage énergique et grossier qui a laissé sur la pièce des rainures parallèles longitudinales, et que le tranchant a été ensuite affilé, bruni en quelque sorte par un polissage plus fin. Ce dernier polissage, de l'avis unanime, a été exécuté à la main, et c'est ce travail qui a produit les rainures que l'on connaît sur les remarquables polissoirs du Musée de Saint-Germain. Mais la première opération, celle qui laisse les stries longitudinales, et que l'on désigne sous le nom de polissage au sable, par quel moyen l'obtenait-on ? Quel agent mettait la pièce en mouvement ? La main de l'ouvrier ? A-t-on considéré le peu de prise offert à la main par la surface d'une hache de pierre, il en est de très petites ; au peu de pression subi par la pièce et à la lenteur interminable qui doit en résulter pour l'opération ? Que l'on essaie de faire mordre la meule tournante sur un silex, on en aura une idée et cependant l'agent est incomparablement plus puissant et plus actif.

Il faut renoncer à l'hypothèse des polissoirs en forme de cuvette pour le plat des haches, car, en admettant qu'ils aient pu servir pour polir de petites pièces, ce qui n'est pas du tout démontré, les rayures obtenues ainsi auraient formé des cercles dans tous les sens et non des rainures droites et parallèles. Quelle possibilité, de plus, de polir par ce moyen les grandes pièces, les haches de 20, 30 centimètres de longueur ; on en trouve en Danemark de 40 centimètres et plus !

L'opinion qui prévaut est que les unes et les autres étaient solidement fixées pendant ce premier polissage, et Worsaae va jusqu'à croire que « certains moyens mécaniques, la force de l'eau ou d'autres, étaient employés. »

Quant à l'instrument que nous avons trouvé sous la pierre d'Illiouré et que nous avons désigné sous le nom de polissoir à mains, son rôle devait être des plus modestes dans l'opération du polissage, sa petite taille lui interdisait d'importantes fonctions. Peut-être encore a-t-il simplement servi, en qualité de broyon, à écraser le grain sur la meule dormante, bien que ceux que nous avons recueillis jusqu'à présent soient de forme sphérique ou à peu près. Celui-ci est de forme ovale et aplatie, il a une épaisseur moyenne de 3 c. et mesure sur la face usée par le frottement 75 mm sur 55 mm.

Nous avons trouvé plusieurs polissoirs à mains, dans d'autres stations, en Bretagne, dans l'île de Jersey, etc., mais tous diffèrent sensiblement de celui-ci comme matière et comme forme, c'est ce qui nous fait hésiter sur son identité.

Nous arrivons à la station préhistorique du Mont-Ouen.

Le Mont-Ouen, près Gisors, commande comme un fort d'angle la jonction des vallées de la Troesne et de l'Epte; son sol se compose à la base d'argiles coquilliers, ce sont les argiles de l'Epte étudiées par Cuvier et Brongniart; elles relient souterrainement les mêmes terrains du Soissonnais à ceux de la Seine-Inférieure. En s'élevant sur les pentes, on trouve le calcaire siliceux, puis l'assise des sables de Beauchamp qui forme de place en place, au-dessus de ce vaste plateau de Marines qui comprend presque tout le Vexin français, des éminences comme celles de Montjavoult, Grisy, Marines, Triel, Serans, etc. Au Mont-Ouen ce sable, que l'on exploite dans deux carrières, renferme des nummulites, surtout à sa partie supérieure, qui contient en outre beaucoup d'éléments calcaires. Aux sables se superposent des couches de coquilles fossiles et des cérites; c'est ce même banc qui, un peu plus loin, à Laillery et à Liancourt, se montre si riche et fait la joie des géologues. Le sommet du Mont est couronné par le calcaire lacustre.

Le gisement archéologique s'étend sur tout l'affleurement des sables, c'est-à-dire sur le troisième quart supérieur de la côte sur le versant qui regarde Trie-Château.

Il commence à une ligne imaginaire qui, coupant la rivière à angle droit, aboutirait à la tannerie de la route de Gisors et va se perdre, au-dessus de la gare de Trie, à quelque distance du lieu dit la *Ferme d'Entre-Deux-Monts*.

Il est limité, au-dessus des petits bois qui couronnent les pentes, par une sorte d'épaulement ou ressaut de terrain qui figure un rempart, au-dessus duquel existe une partie plane. C'est là le point d'intensité des trouvailles. Ce ressaut de terrain, continu et assez étendu, est assez difficile, vu sa régularité, à expliquer géologiquement; il est possible qu'il n'ait été primitivement qu'un plissement

naturel du sol que l'on a exagéré ensuite artificiellement, de manière à former une ligne de défense continue du côté de la vallée en même temps qu'une plate-forme, permettant d'installer les huttes de la bourgade plus solidement qu'elles ne l'auraient été sur la pente assez rapide de la montagne.

Les terrassements artificiels ne sont pas rares dans les stations de cette époque, et, pour ne pas sortir de la Normandie, nous citerons celui du camp de Mortagne, qui mesure 80 mètres de longueur sur une largeur de 16 à 18 mètres et une hauteur de 5 mètres. Ce qui tend à donner créance à cette hypothèse, c'est que plus tard, à une époque qu'il est difficile de déterminer, cette ligne de défense en terre paraît avoir été continuée autour du mont par un mur en pierres sèches dont il ne reste, à fleur de terre, que les ruines recouvertes de ronces.

Aussi haut qu'on remonte dans les annales et les souvenirs du pays, on ne trouve aucune mention d'un établissement quelconque ayant nécessité l'édification de ce mur. Les matériaux en ont été pris au sommet du Mont-Ouen, c'est du moins ce que l'existence de grands trous de carrière à cet endroit nous a donné à croire. A quelle époque se rapporte cet ouvrage? c'est ce qu'il appartient aux archéologues de la contrée de fixer, par des fouilles autour de cette enceinte et une étude judicieuse de toute cette partie de la montagne; quant à nous, sans préjuger en rien la question, nous émettons l'opinion que l'altitude et la situation du Mont-Ouen lui donnent une importance stratégique qui, dans l'antiquité, n'a jamais dû être négligée.

Nous y avons recueilli des vestiges de l'âge de la pierre taillée, nous y avons découvert l'emplacement et le mobilier d'une importante station de l'âge de la pierre polie, et il n'est pas douteux que les populations de l'âge du bronze et de l'ère gauloise, qui ont succédé aux populations primitives que nous étudions, ont dû continuer à considérer le Mont-Ouen comme un retranchement de premier ordre. Et il a dû en être ainsi jusqu'au moment où, l'instinct de sociabilité se développant, la peuplade, embryon de la nation, parvint à se former et à se développer; la sécurité qui en résulta pour tous engagea les bourgades à descendre des sommets pour se rapprocher des cours d'eau des vallées.

Nous avons dit que la partie comprise au-dessus de l'épaulement était le point d'intensité des trouvailles, nous ajouterons que les *nuclei*, les éclats, les percuteurs, et les pièces inachevées se rencontraient là en telle abondance, qu'il est hors de doute que l'atelier de taille du silex se trouvait en cet endroit.

Au-dessous de la ligne de démarcation que nous avons indiquée, le terrain tombe presque à pic et les silex cessent brusquement;

on les rencontre, vers le sommet, jusqu'à la limite du calcaire, mais épars et rares : il faut redescendre vers les sinuosités d'Entre-Deux-Monts ou tourner vers la Croix-Blanche pour les recueillir plus nombreux.

Cette station, très étendue, est caractérisée par l'aspect des silex qui sont tellement oxydés, tellement pénétrés par un cacholong blanc et brillant, qu'on les prendrait pour des éclats de porcelaine ; et aussi par l'abondance des ciseaux et des percuteurs. Nous avons trouvé plus de cent de ces derniers instruments : ne voulant pas naturellement nous en encombrer, nous avons choisi les plus réguliers et laissé le reste en tas : d'autres, plus tard, les ont recueillis.

Les ciseaux sont de petite taille : le plus long mesure 7 centimètres, un d'entre eux a le biseau parfaitement poli.

Voici le détail des principales pièces de nos récoltes :

Onze haches polies, dont six intactes : la plus grande, dont le tranchant est écorné, mesure 16 centimètres de longueur, et la plus petite 6 seulement.

Neuf haches et casse-têtes simplement taillés, de diverses formes. La plus grande hache taillée, de forme normale, intacte, mesure 16 centimètres sur 8. La plus petite, véritablement minuscule, n'a que 46 mm de longueur sur 20 mm. Cet objet ne pouvait avoir aucune utilité, nous en possédons deux autres de mêmes dimensions, en fibrolithe, parfaitement polies, provenant du plateau de Gergovie (Auvergne).

Un des casse-têtes affecte la forme d'un pic triangulaire dont la pointe est habilement obtenue et soigneusement taillée.

Un autre, pourvu d'une gouttière circulaire au talon, rappelle les haches de l'Amérique du Nord.

Une scie à coches latérales, un peu plus grande que celle d'Illiauré (7 c. — 4 c.)

Une centaine de grattoirs pédonculés, discoïdes, racloirs rectangulaires, etc.

Une pointe de lance.

Une hache polie dont le tranchant a été cassé et qui a servi de percuteur pour façonner d'autres pièces. C'est un fait assez souvent constaté dans le mobilier de cette époque.

Deux retouchoirs à pointes de flèches, dont un en *silex du Grand Pressigy* (65 mm — 26 mm).

La présence au Mont-Ouen d'un instrument en roche étrangère au bassin de la Seine est une preuve des relations qui s'établissaient dès cette époque entre des tribus souvent fort éloignées les unes des autres. Nous avons trouvé, il y a une dizaine d'années, dans les stations de Seine-et-Marne, plusieurs objets de semblable matière, et une longue pointe de lance.

Trois gros perçoirs de 10 c., et un autre très délicat et régulier, dont la pointe est le prolongement soigneusement travaillé du disque plat qui lui sert de manche.

Une série de couteaux et de lames diverses.

Une hache paléolithique trouvée à la partie supérieure de la station.

Une ébauche de hache en grès lustré violacé, extrêmement compact.

Deux instruments épais, pourvus de chaque côté d'une encoche profonde et régulièrement arrondie, rappelant celle des poids de filets ou les dépressions latérales de quelques haches en pierre des kjœkkenmœddings de Tokio, au Japon, longs de 7 à 8 centimètres et ayant dû armer des cordes ou des lanières comme les *lazos* des Gauchos.

Un outil très curieux, dont nous n'avons encore vu de similaire nulle part; il mesure 16 c. de longueur sur 4 c. de largeur en moyenne; il est façonné sur une longueur de 12 c. en forme de manche; l'extrémité se rétrécit ensuite jusqu'à finir en un petit ciseau ou boutoir de 15 mm de largeur environ.

Cette extrémité est retouchée avec le plus grand soin et porte, sur toutes ses aspérités, des parties frottées, brillantes, presque polies par l'usage. Sur la face interne existe, à 3 centimètres du tranchant de l'outil, une protubérance habilement obtenue qui servait de point d'appui pendant le travail pour relever, avec le copeau, le bout du ciseau quand il avait mordu une substance quelconque, bois, os ou corne; cette partie, plus encore que l'extrémité de l'instrument, est polie par l'usage.

Nous supposons que ce ciseau devait servir à creuser les gaînes ou mortaises destinées à recevoir les haches et autres outils dans les manches de bois ou les andouillers de cerf.

L'état des cultures ne nous ayant pas permis de fouiller où nous aurions voulu, nous avons dû nous contenter de pratiquer çà et là quelques sondages discrets autour de la sablière. Au cours de ces travaux, nous avons trouvé à 80 c. de la surface du sol, près d'un endroit ou des pierres engagés dans le sable et en partie mises à nu par la tranchée nous faisaient croire d'abord à l'existence d'un foyer, des silex éclatés et retouchés, un percuteur oblong, un très long et très pur éclat courbe dont une extrémité a été finement arrondie en grattoir et dont les tailles et les retouches, grâce à son enfouissement, sont si fraîches, ses arêtes si vives qu'il semble fait d'hier.

Enfin, la même fouille a encore produit un fragment de poterie manifestement néolithique; c'est une anse perforée à laquelle adhère encore une petite portion de vase. La pâte, pétrie au pouce

[illegible]

Nous estimons nos récoltes sur le Mont-Ouen à près de cinq cents pièces.

Deux cents environ sont classées dans notre collection, à la disposition des personnes qui désireraient les étudier. Une centaine d'autres font partie de la collection de M. Louis [illegible], à [illegible] Targny. Nous en avons remis à peu près autant, si nos souvenirs sont exacts, à M. Brumant, de Gisors, pour qu'il [illegible] d'étude pour le Musée de la Ville, et nous avons donné le reste à deux amateurs de Tye-Château, M. [illegible] et M. Léger, qui, avec quelques autres personnes de Tye et de Gisors, se sont intéressés à nos travaux, nous ont suivi sur le terrain et ont commencé des recherches sur nos indications.

Nous avons répondu plus haut à une objection qui nous avait été faite au sujet de la table d'[illegible]; nous répondrons ici à une seconde objection concernant le gisement du Mont-Ouen.

Notre contradicteur prétend que la station couronnait autrefois le sommet du Mont-Ouen et que, comme la pierre d'[illegible], elle avait *glissé*, elle aussi, avec le terrain qui la supportait jusqu'à ce que, rencontrant un obstacle on ne dit pas lequel, les silex se sont accumulés et ont naturellement produit l'épaulement dont nous avons parlé, à l'endroit où nous avons cru retrouver la station en place.

Nous avons énuméré plus haut les différents étages géologiques qui constituent le Mont-Ouen. Nous avons vu que le terrain du sommet est le calcaire grossier : si un terrain quelconque existait jadis au-dessus de ce calcaire, ce ne pouvait être du sable : c'était *par ordre de dépôt*, les différentes assises du travertin dit de Saint-Ouen, avec Paleotherium, graines et tiges de chara, silex résinite, magnésite et tout ce qui le caractérise, puis, toujours par ordre, les meulières. Or, ceci constitue l'étage des terrains de la Brie et on sait qu'ils commencent bien plus à l'Est.

En admettant pour un instant qu'une couche de lœss recouvrant après l'époque quaternaire, le banc de calcaire supérieur, tous les silex aient été déposés à la surface de ce lœss ; l'action de la pluie, si torrentielle et continue qu'on la suppose, aurait peut-être délayé la terre meuble et dénudé certaines parties du plateau, tout le plateau même s'il eût eu la forme régulière d'une calotte, ce qui n'est pas, mais les pierres que rien ne délaye seraient restées en place, et nous pourrions aujourd'hui les choisir et les cueillir comme dans une vitrine.

Il aurait fallu, pour rendre admissible le transport de la station, que toute la couche eût glissé d'un seul bloc. En général, à moins d'un cataclysme, les glissements de terrains sur des parties aussi peu déclives que le sommet du Mont-Ouen ne se produisent que sur des sous-sols glaiseux; or, il n'est rien de tel dans l'espèce. Du reste, il n'existe ni sur le mont, ni sur les pentes, aucun lambeau, aucun témoin d'un terrain de formation plus récente que les calcaires et les cérites (nous en exceptons, naturellement, les bandes de diluvium que l'on constate en dehors de la région limitée qui nous occupe). Tous les terrains sont à leur place et n'accusent aucun remaniement, lent ou violent.

Et puis, comment comprendre qu'un terrain se met à glisser lorsqu'il est presque horizontalement assis, et qu'il ne glisse plus alors qu'il recouvre une pente assez rapide. Il est à remarquer qu'il s'arrête justement à la hauteur des sables, qui ne peuvent lui offrir aucun obstacle sérieux, vu leur défaut absolu de cohésion; nous aurions préféré le voir descendre jusqu'à l'étage des calcaires, qui sont de force à le retenir.

Il est, du reste, un dernier argument : toute la montagne, avant les défrichements, devait être couverte de mousses, d'herbes et de broussailles, comme tous les endroits incultes; or, dans ces conditions, les agents atmosphériques n'ont aucune action dissolvante sur les terrains.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps nous-même à cette controverse; la station est bien à sa place primitive, et les vestiges de ses antiques habitants ne gisent pas seulement à sa surface; nous en avons trouvé, nous l'avons dit, à 80 centimètres du sol, engagés dans le sable même, en compagnie d'objets fragiles comme notre fragment de poterie, qui se serait fort mal trouvé du voyage qu'on veut lui faire faire, et qui n'aurait pas duré longtemps s'il avait été soumis, si peu que ce fût, à l'action alternative du soleil et de la pluie.

Si plus tard des fouilles sont entreprises, elles donneront de bons résultats dans la région située entre l'épaulement et les carrières. Est-ce à dire que là seulement on trouvera quelque chose? En aucune façon; il est même fort possible que l'on fasse des trouvailles sur le sommet même du Mont-Ouen, mais il s'agira fort probablement d'objets isolés, et cela ne prouvera pas davantage que la bourgade préhistorique s'y était établie, l'endroit était pour cela trop découvert et trop exposé.

Nous terminerons en nous élevant encore une fois contre une erreur que nous voyons rééditer tous les jours, relativement à l'origine des monuments mégalithiques. Nous avons lu, dans une publication récente, à propos du dolmen de Trie, qu'il était à

remarquer que les ossuaires et les mégalithes de Villers, d'Abbecourt, de Laversines, de Sery, de Clermont, de Saint-Sauveur, de Trie, sont comme groupés dans une région commandée par la butte de Montjavoult, ancien rempart du druidisme dans la contrée.

Dans une très belle eau forte datant de quelques années seulement et figurant le dolmen de Trie, on représente, à gauche du monument, un superbe Gaulois appuyé sur son épée de bronze.

Il ne faudrait pas, parce que Montjavoult fut autrefois un lieu consacré à Jupiter *(mons Jovis)*, et que selon toute probabilité le druidisme y fut, à son époque, florissant, établir un rapprochement quelconque entre l'exercice de ce culte et l'édification des mégalithes, on commettrait le même anachronisme qu'en attribuant aux chrétiens l'érection du colossal menhir de Dol et de celui de Brignogan, dans l'anse de Goulven, parce qu'ils sont surmontés d'un Christ et le but d'un dévôt pélerinage.

Nous avons remarqué, en Normandie, une tendance à s'inspirer au sujet des monuments mégalithiques, des opinions *celtiques* de Cambry, mort en 1805, plus d'un demi-siècle avant la naissance de l'archéologie préhistorique.

Cette science est si récente et ses progrès ont été si rapides, grâce au concours de l'ethnographie, de l'archéologie comparée, qui sont aussi des sciences nouvelles, créées par nos intrépides missionnaires scientifiques, que des opinions, considérées naguère comme articles de foi, sont aujourd'hui des hérésies scientifiques.

La haute antiquité de notre race est désormais incontestablement affirmée et l'on commence à lire couramment dans l'histoire non écrite.

Tout une époque géologique nous sépare des trois instruments paléolithiques que nous avons décrits dans le cours de cette monographie, et dont MM. Fitan et de Vesly ont également trouvé un échantillon dans le diluvium gris de la vallée de l'Epte.

Et pour ne nous en tenir qu'à l'époque qui fait spécialement l'objet de cette étude, c'est-à-dire à l'époque dite de la pierre polie, antérieure à la connaissance du métal et caractérisée en France par l'érection des dolmens, on sait qu'il s'est écoulé un long espace d'années entre elle et l'apparition des Vellocasses, qui sont le peuple le plus ancien dont l'histoire fasse mention sur ce territoire.

SEINE-ET-OISE ET LE VEXIN

AU SALON DE 1887

Notre confrère M. L. Regnier nous communique la liste des sujets figurant dans les sections d'architecture et de gravure du *Salon* de 1887, en ce qui concerne le département de Seine-et-Oise et le Vexin Normand :

Les Andelys. — Relevés du Château-Gaillard par Gabriel Malençon (n° 4785) :

Plan. — Deux coupes longitudinales. — Vue d'ensemble, prise du côteau dominant le château. — Ensemble S.-O., pris de la rive gauche de la Seine. — Ensemble N.-E. (lisez E.) vu de la colline voisine, — Aspect de la roche vers la Seine (Ensemble N. O.). — Coupe longitudinale sur la cour centrale. — Élévation longitudinale du donjon et de ses défenses, du coté de la Seine. — Constructions souterraines : vue intérieure ; profils divers ; coupe transversale ; vue de l'entrée ; plan (très intéressant). — Ouvrage avancé, état actuel.

Les Andelys. — Peintures murales du triforium de l'église Saint-Sauveur au Petit-Andely, relevées par Marcel Rouillard (n° 4817) :

Élévation intérieure de l'abside.

Peintures : onze saints et saintes isolés sous des arcades en cintre surbaissé. — Le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean. — Décoration de l'arcade centrale de l'abside. — Rinceaux et autres détails. — Élévation de trois arcades du triforium.

Toutes ces peintures, exécutées d'une façon assez grossière, remontent probablement au xv^e^ siècle.

Belloy. — Portail de l'église, relevé par E.-P.-L. Vinas (n° 4840) :

Élévation. — Coupe. — Détails du trumeau, de la voussure et de la balustrade supérieure.

Marly-le-Roi. — Restitution du grand salon sous Louis XIV par A. Guillaumot père (n° 4750), aquarelle :

D'après les Archives et la Bibliothèque nationales.

Montlhéry. — La Tour, gravure par Albert Philippon (n° 5215).

Montmorency. — Carton d'un vitrail destiné à l'église, par F.-E. Ehrmann (n° 2868) :

Sainte Marie-Madeleine; sainte Marie-Salomé (complément du vitrail placé au-dessus du portail latéral).

Santeuil. — Vue de l'Église, par Charles Fichot (n° 4991), eau-forte.

Planche qui accompagne la notice sur l'Église de Santeuil, par M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

Saint-Germain-en-Laye. — Restitution de la décoration des voûtes de la chapelle du château, par Louis Hista (n° 4756).

Le Vaux-de-Cernay. — Vue des ruines; gravure par Lancelot (n° 5085).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	v
Liste des Membres au 15 avril 1888	vii
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 20 octobre 1886 au 16 novembre 1887.	xvii
Excursion à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny-en-Vexin, le 14 Juin 1886. — Compte rendu par M. Louis Regnier.	1
Les Tombeaux des Villeroy à Magny	44
Un Maître de l'Œuvre de l'Église de Magny-en-Vexin (1500-1521), par M. l'abbé F. Blanquart	45
Excursion archéologique à Gonesse le 7 novembre 1886 .	49
Les Historiens de Gonesse, par M. J. Depoin	51
Monographie de l'Église de Gonesse, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis.	55
Le Reliquaire de Saint-Vivien à Bruyères, par M. l'abbé Marsaux.	65
Voyage de Rombise à Saint-Denis et Pontoise (1635), par M. E. Mareuse	69
Le Vexin avant les Vellocasses, par M. Gustave Dumoutier.	77
Seine-et-Oise et le Vexin au Salon de 1887, par M. Louis Regnier.	93

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XII

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1889

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. Charles Soret de Boisbrunet, Conseiller d'État, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au Château de Pontoise.

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, Conseiller général, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire général adjoint :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Secrétaire rédacteur :

M. Mallet, docteur en droit, officier d'Académie, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Tavet, propriétaire à Pontoise, inspecteur des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. Jolibert, ancien notaire, à Pontoise.

Conservateur des collections

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, membre de la Commission des Antiquités et des Arts

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien conseiller municipal ;
Louis Arodin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;
Charles Ecorcheville, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône ;
Alex. de Gosselin, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo Pontoisien* ;
L'abbé Vié, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier*, *avril*, *juillet* et *octobre*.

En 1889, les dates de ces quatre séances sont :

15 janvier.
17 avril.
17 juillet.
16 octobre.

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Janvier 1888

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Il est donné lecture de lettres de M. A. Fitan, offrant à la Société un exemplaire d'une collection de vues du Vexin, détachées de l'ouvrage du baron Taylor ; — de M. Léger, annonçant deux communications, l'une sur Mathieu Le Tur, prévôt de Pontoise au XVI^e^ siècle, l'autre sur Mahaut d'Artois, bienfaitrice insigne de Maubuisson; — de M. le Secrétaire général de la Préfecture, répondant à une réclamation relative à la coïncidence des séances de la Commission des Antiquités et des Arts avec celles de la Société Historique, et assurant qu'il fera tous ses efforts pour en éviter le renouvellement.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. Charles Vasserot, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, conseiller général de Seine-et-Oise, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Poissy le 11 janvier 1888, dans sa 69^e^ année.

« M. Vasserot, ancien sous-préfet de Pontoise, était, dit M. le

Président, l'un des Membres fondateurs de notre Société, à laquelle il n'a cessé de prêter, en toutes circonstances, un concours bienveillant et empressé.

» Ses grandes occupations l'ont empêché de prendre une part active à nos travaux, mais il en suivait le développement avec le plus sympathique intérêt ; il y a à peine un mois, il m'offrait son utile appui pour la réalisation, au printemps prochain, de notre projet d'excursion archéologique à Poissy.

» M. Vasserot était un homme d'une grande amabilité, très accueillant et très serviable. Sa perte sera vivement sentie parmi nous, et c'est pour moi un devoir d'exprimer ici les vifs et sincères regrets de notre Compagnie. »

A la suite de cette triste communication, M. le Président annonce à l'Assemblée une bonne nouvelle.

« Notre honorable et sympathique confrère M. Rey, maire de Saint-Prix, vient d'être promu officier d'Académie.

» M. Rey est l'auteur d'une série d'études locales d'un grand intérêt, qui ont été accueillies favorablement par le public et particulièrement goûtées parmi nous. Il a publié successivement depuis dix ans : *Notes sur mon Village, — l'École et la Population de Saint-Prix depuis 1668, — la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix — Bosc et les Girondins à Saint-Prix, — le Château de Leumont d'après les Mémoires inédits de J. Dufort.* Le maire de Saint-Prix a pris à cœur d'éclairer ses concitoyens sur l'histoire de la localité qu'il administre ; souhaitons qu'il continue ses utiles travaux et qu'il rencontre parmi nous de nombreux imitateurs. »

L'Assemblée, approuvant les paroles de M. le Président applaudit unanimement à la marque de distinction si bien méritée dont M. Rey vient d'être l'objet.

M. le Secrétaire général fait part au Conseil de la démission de MM. Moranvillé et A. Mazet.

M. Tavet donne lecture d'une intéressante communication de notre confrère M. Jules Deville, président honoraire de la Chambre syndicale des Tapissiers de Paris, sur les panneaux qui décorent une des salles de l'Hôtel-de-Ville et qui ont été l'objet de plusieurs publications, notamment de MM. A. François, H. Le Charpentier Chuffrey, etc. :

« Pour bien connaître les tapisseries qui existent dans l'un de salons de la Mairie de Pontoise, il faudrait :

» 1° Les déclouer pour voir si dans les bordures soit du haut soit du bas, il existe une marque ou un emblème quelconque ;

» 2° Les placer les unes à côté des autres, de façon à en faire une suite correspondant à la composition du peintre décorateur.

Ces tapisseries sont d'origine anglaise : du XVII[e] au XVIII[e] siècle, l'Angleterre avait acquis une sérieuse réputation, soit pour le tissage fin, souple et régulier des tapisseries, soit pour la disposition de leurs personnages, toujours assez grands de proportions.

» La peinture doit en avoir été faite par Jules Romain.[1]

» Le sujet est assez difficile à définir par le manque probable d'autres panneaux. Il semble être tiré de l'histoire de Darius Codoman vaincu par Alexandre[2]; on peut en juger par le cheval qui est à gauche, sur l'un des panneaux, et par le serment devant les Mages. Le Roi seul pouvait porter une tiare droite. — Les Perses devaient pencher la pointe de la leur en arrière. — Les conjurés la portaient en avant. En Thrace, Darius érigea des colonnes sur lesquelles on lisait une inscription le déclarant le plus beau des hommes.

» Darius Codoman combattit contre Alexandre.

» La tapisserie qui existait et qui a été vendue représentait, dit-on, le triomphe d'Alexandre ; elle était peut-être la suite d'une série de ces tapisseries dont la Ville de Pontoise ne possède plus qu'une partie.

» Le cheval qui est à gauche deviendrait Bucéphale, le cheval d'Alexandre.

» Enfin, sans mieux voir ou étudier, je ne puis me prononcer sur ces tables de Moïse représentées, qui pourraient être celles qu'Artaxercès aurait envoyées à Jérusalem, ni sur ce roseau près de la sphère du monde. »

Sur une question soulevée par M. le Président, au sujet de la présentation simultanée comme sociétaires du mari et de la femme, il est décidé qu'un seul droit d'entrée et une double cotisation doivent être perçus.

M. Edgar Mareuse présente une copie qu'il a faite, à Bruxelles, sur le seul exemplaire connu de la relation du voyageur anglais Rombyse, relative à Saint-Denis et Pontoise, en 1630.

Le Conseil en décide la publication dans les *Mémoires*.

M. Depoin rend compte des résolutions proposées au Conseil par le Comité de publication.

M. Seré-Depoin propose de faire tirer, au commencement de chaque année, des cartes sur papier fort contenant : au recto, le Bureau, les Comités et la date des séances ; au revers, la liste des publications parues et sous presse et les conditions de souscription. — Adopté. — M. Seré-Depoin présentera un modèle. Ce document sera envoyé avec une circulaire du trésorier.

(1) Voir Recueil, pages 118 et autres.

(2) Voir Vaulabelle, 5e édition, chez Furne, p. 324 et 325

[illegible] examen, le Comité [illegible] lecteurs, il ont [illegible] adhésion [illegible] Comité.

[illegible] exemplaire [illegible] plus [illegible] images [illegible] être [illegible] aux archives de la Société.

Le Comité [illegible] par M. [illegible] que la publication de son livre [illegible] exemplaires seront livrés à la Société [illegible] de transmettre avis au trésorier [illegible].

Le Comité prenant acte de la proposition de M. le comte de [illegible] et de M. [illegible] au sujet de la publication de *l'Histoire de [illegible]* par [illegible], est d'avis d'accepter l'offre de [illegible] faite à la Société pour [illegible] exemplaires de cet ouvrage comme contribution de l'auteur. La publication serait faite dans le format et avec le caractère des *Mémoires*.

M. [illegible] propose de publier à part son travail sur les [illegible] de [illegible] en donnant à la Société, au prix de revient, les exemplaires destinés à ses membres.

M. [illegible] propose également de souscrire dans les mêmes conditions au travail que va publier M. Seré-Depoin : *Les Populations rurales de l'Ile-de-France en face des premiers aérostats*.

La Société souscrirait à 350 exemplaires de ces ouvrages, qui seraient remis gratuitement à ses membres.

Le Comité aborde ensuite les questions relatives au tome XI. Pour la lettre de M. Achenbach-Wahl, il sera tenu compte des demandes de l'auteur.

M. [illegible] veut bien accepter de se charger de faire la table [illegible] des publications de la Société de 1879 à 1888.

M. [illegible] nous donnera ce travail au plus tard à la fin [illegible]

[illegible] propositions sont discutées et adoptées.

M. [illegible] signale, dans l'*Impartial de Méru*, des documents sur [illegible], on a trouvé un statère d'or au type [illegible] d'Amphipolis, des instruments de silex, [illegible] de forme peu commune, des pointes [illegible] gauloises et romaines.

[illegible] M. [illegible], développée et appuyée par [illegible] que la Compagnie est dis- [illegible] aux Sociétés de province [illegible] organisateurs du Palais [illegible] une contribution annuelle de

M. Léger donne lecture d'un travail sur le séjour à Maubuisson de Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, morte en 1322.

Ce mémoire intéresse vivement l'Assemblée, qui en décide l'impression.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 18 Avril 1888

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts se réunira le mardi 22 mai, à l'École des Beaux-Arts. M. Agnès est désigné comme délégué à ce Congrès, et MM. Seré-Depoin, Tavet et J. Depoin au Congrès des Sociétés savantes.

M. Pâris a fait connaître qu'il se chargeait de vendre lui-même les exemplaires du tirage à part de l'*Histoire de Boissy* : la responsabilité en est donc retirée à la Société.

Sont admis comme sociétaires :

MM. Ambroise Sarrazin, constructeur à Us (Seine-et-Oise), présenté par M. l'abbé Harmois et M. Hamot;

M. Marc, secrétaire de la Direction du Chemin de fer de Ceinture, 72, avenue Kléber, à Paris, présenté par MM. Depoin et Mareuse;

M. Louis Maître, propriétaire à Vigny (S.-et-O.), présenté par MM. Ch. Hamot et Audoux;

M. Th. Canar, instituteur à Vigny, présenté par MM. J. de La Croix Le Bret et Ch. Hamot;

M. Auzely, professeur, 32, rue du Marché, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin;

M. l'abbé Dumont, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais, présenté par MM. l'abbé Pihan et Seré-Depoin;

M. Gaston Graux, médecin à Contréxeville, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin;

M. Florimond Seré, banquier à Compiègne, présenté par les mêmes.

M. le Président rappelle la nécessité, pour chacun des Membres, de rechercher de nouvelles adhésions; les ressources de la Société devant s'en trouver augmentées, permettraient d'éditer un plus grand nombre de publications.

M. le Président fait à la Société la communication suivante :

« MESSIEURS,

» En l'année 1879, le journal l'*Echo pontoisien* a publié sous le titre : *Promenades dans la vallée de l'Oise*, une série de chroniques

d'histoire locale signées : L'Ermite du Vallon. Dans l'une de ces causeries, parue le 12 juin, l'auteur après s'être livré à de hautes fantaisies étymologiques croit, en forçant un peu, selon son expression, trouver l'origine du nom d'Éragny dans Erato, la muse qui présidait à la poésie légère...

« ... N'est-ce pas en effet, s'écrie l'Ermite du Vallon, le séjour d'Eragny qui a inspiré le charmant auteur de *Paul et Virginie* et de *la Chaumière Indienne* ?...

» Nous avons compulsé à Éragny, continue notre Ermite, les actes de décès depuis 1793 jusqu'en 1814, et nous nous sommes assuré que le nom de Bernardin de Saint-Pierre *ne figure dans aucun de ses actes*, bien qu'il soit accrédité dans le pays que l'auteur y termina sa carrière ; ce qui paraît certain, c'est qu'il l'a quitté dans la période aiguë de sa maladie, qui devait l'enlever peu de temps après.

» Bernardin de Saint-Pierre était devenu acquéreur du presbytère d'Éragny *après la mort du curé*, décapité sous la Terreur, deux jours avant la mort de Robespierre. Cette maison, qui sert aujourd'hui de presbytère et de mairie, est agréablement située ; ses jardins avaient été considérablement agrandis et embellis par l'auteur qui, inspiré par ses deux enfants, Paul et Virginie, a composé son ouvrage, heureux de laisser son imagination errer loin de sa patrie si douloureusement flagellée.

» Que la statue de Bernardin de Saint-Pierre s'élève au Havre, sa patrie, en compagnie de celle de Casimir Delavigne, d'Ancelot, de M. de Lafayette, de Scudéry, rien de mieux ; mais on aimerait à voir une simple plaque commémorative du séjour que l'auteur des *Harmonies de la Nature* a fait à Éragny. Le touriste, en passant, saluerait l'ombre d'un homme qui, aux qualités du cœur, joignait les charmes de l'esprit.

» L'Ermite du Vallon. »

Une satisfaction un peu tardive, mais éloquente, vient d'être donnée à l'Ermite du Vallon :

Une plaque de marbre a été récemment posée sur la façade de la Mairie d'Éragny.

Elle porte l'inscription suivante :

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE
HABITA CETTE MAISON ET Y MOURUT
LE 21 JANVIER 1814
IL Y COMPOSA *Paul et Virginie*

On ne saurait trop applaudir au sentiment éclairé et patriotique

qui a inspiré cette mesure. Nos humbles villages ont, aussi bien que les grandes cités, le droit et le devoir d'honorer les grands hommes.

Cet hommage rendu à des intentions excellentes, nous signalerons sommairement quelques-unes des confusions, ou erreurs historiques, qui se sont glissées dans l'œuvre de l'Ermite du Vallon et qui se reproduisent malheureusement dans l'inscription publique :

1° L'Ermite du Vallon se trompe — ainsi que va l'établir l'acte mortuaire ci-dessous — quand il affirme « que le nom de Bernardin de Saint-Pierre ne figure dans aucun des actes de décès de l'état civil d'Éragny. »

« Du 21 janvier 1814, à douze heures midy

» Acte de décès de Monsieur Jacques Bernardin Henry de Saint-Pierre, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur, décédé à la susdite heure en sa maison, en cette commune d'Éragny, agé de soixante dix sept ans, né au Hâvre, département de la Seine-Inférieure ; époux en premier de Demoiselle Félicité Didot, et en second de Marguerite Charlotte Désirée de la fite Pelleport. Sur la déclaration à moy faite par Louis Moreau, jardinier, de la maison, agé de trente trois ans et par Jean Louis Levert, maçon, agé de cinquante six ans tous deux domiciliés audit Eragny.

» Lesquels ont signé après lecture faite.

» Louis MOREAU, Jean Louis LEVERT.

» Constaté par moy, Jean Roch Groüesy adjoint de la commune d'Eragny faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné, par délégation spéciale du maire.

» GROÜESY. (1) »

2° Bernardin de Saint-Pierre n'a pas acheté à la Nation le Presbytère d'Eragny « après la mort du curé, décapité deux jours avant la mort de Robespierre ». Le Presbytère a été adjugé, trois ans après ces évènements néfastes, le 15 nivôse an V (4 janvier 1797), à Madame Razuret, veuve Grivet, demeurant à Paris.

3° L'acquisition de cette maison par Bernardin de Saint-Pierre résulte d'un contrat de vente devant Me Thion de la Chaume, notaire à Paris, du 14 germinal an XII (4 avril 1804).

Vente : Par Marguerite Razuret, veuve de Jean-Joseph Grivet, demeurant à Eragny,.....

A Jacques Bernardin Henry de Saint-Pierre, membre de l'Institut national, demeurant à Paris, rue de Varenne ;

De la maison ci-devant presbytérale d'Eragny, consistant en un

(1) Extrait des Registres de l'État civil de la commune d'Éragny.

corps de logis, bâtiment, cour, basse-cour, jardin et autres dépendances ;

Cet objet appartenait à la dame Grivet, au moyen de la vente qui lui en avait été faite par les administrateurs du département de Seine-et-Oise, conformément à la loi du 28 ventôse an IV, suivant acte passé devant ladite administration le 15 nivôse an V, en vertu d'une déclaration de command, faite le 19 fructidor an IV, en exécution de l'art. 6 de la loi du 13 thermidor précédent, par le fondé de pouvoir de Jean-Louis Marchand, soumissionnaire desdits objets.

Cette maison appartenait à la République comme biens ecclésiastiques, provenant de la ci-devant cure d'Eragny.

La vente a été faite moyennant la somme de 5,000 fr. payée comptant.

4° Nous donnons, comme complément de ces renseignements, l'état des mutations de la maison de Bernardin de Saint-Pierre à Eragny :

1820, 23 mai. — Vente par les héritiers Bernardin de Saint-Pierre à Benjamin Richard, médecin à Paris. Etude de Me Ragon, notaire à Pontoise.

1833, 20 février. — Vente par Richard à Le Gendre. Etude de Me Millet, notaire à Pontoise.

1835, 12 février. — Vente par les héritiers Le Gendre à la commune d'Eragny. Etude de Me Touchard, notaire à Pontoise.

Il résulte de ces documents que Bernardin de Saint-Pierre ne résida à Eragny que du 4 avril 1804 au 21 janvier 1814. Etant de notoriété publique qu'il a publié *Paul et Virginie* en l'année 1788, on commet un lamentable anachronisme en disant sur le papier ou sur le marbre « que Bernardin de Saint-Pierre composa à Eragny » son immortel chef-d'œuvre.

Il nous en coûte de détruire une légende très répandue et très goûtée dans le pays, mais la vérité commande et il faut lui obéir. Nous avons le projet de publier, dans le courant de la présente année, sur *la vie de Bernardin de Saint-Pierre à Eragny*, une étude dans laquelle on trouvera des faits historiques nombreux, piquants et inédits, qui consoleront, nous l'espérons, l'excellente population de cette commune de sa légende perdue. »

M. le Président signale, comme présentant le plus grand intérêt pour nos contrées, la publication officielle des Archives départementales de l'Oise ; — on y trouve de précieux documents sur un grand nombre de localités de l'arrondissement de Pontoise.

A Ableiges, des fouilles, opérées par M. Toussaint, ont amené la découverte de 42 tombes renfermant des vases et autres objets.

M. Tavet se rendra à Ableiges pour dresser un rapport sur ces découvertes.

M. le Secrétaire général annonce, comme étant en projet, la publication d'un Annuaire de l'arrondissement de Pontoise et propose à la Société d'y prêter son concours en y publiant des articles destinés à donner à cet Annuaire une importance plus grande. — Cette proposition, adoptée en principe, sera soumise au Comité de publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 Juin 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Est admis comme sociétaire, M. Dupressoir, avoué, 13, rue Lafayette, à Paris, présenté par MM. Rey et Seré-Depoin.

M. Vignier est chargé par le Conseil de faire parvenir à la revue le *Moyen âge*, le sommaire des publications de la Société.

Le Secrétaire général signale la participation de la Société Historique de Rambouillet à l'Exposition de 1889, et demande au Conseil s'il juge à propos d'exposer nos publications et celles de nos sociétaires, sous les auspices du Comité départemental.

La Société vote le don d'un exemplaire du livre de M. Magne pour le Concours sténographique de Pontoise.

MM. Tavet et Agnès font au Conseil la communication suivante :

M. Giraud, entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise, leur a cédé trois plaques de cheminée Louis XIV et Louis XV, dont l'origine est inconnue, dont ils font hommage à la Société ; et M. Guillot, propriétaire, à Pontoise, leur a donné également une plaque, malheureusement fendue, qui représente un combat de centaures du très beau Louis XIV.

M. Sartiaux, en restaurant sa maison de Beaujour, a trouvé une plaque de marbre brisée, relatant des faits historiques de l'époque de Henri IV. M. Depoin est chargé de relever l'inscription.

M. Clovis Cousin répare en ce moment deux tableaux de l'église Notre-Dame, qu'il pense devoir être attribués à Lesueur.

M. Depoin communique une lettre de M. de Marsy, qui se met à la disposition de nos confrères pour les conduire à Compiègne et à Pierrefonds à la fin de juillet.

Le Conseil étudie la question des invitations à adresser à l'occasion de l'Assemblée générale. Des invitations seront envoyées aux fonctionnaires, officiers publics, conseillers municipaux et aux personnes qui en feront la demande au Secrétaire général.

Une note en ce sens sera publiée dans les journaux.

Le Secrétaire général annonce que, sur la demande du professeur Bonghi, il lui a envoyé un exemplaire du *Précis Historique sur Boissy-l'Aillerie* de M. l'abbé Loisel, pour qu'il en soit rendu compte dans la revue italienne *la Cultura*.

Il est donné lecture de l'invitation adressée à la Compagnie par la Société Française d'Archéologie pour le Congrès de Bayonne.

Le Conseil apprend avec un vif regret la mort de M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Léon Plancouard adresse à la Société une note sur la fouille qu'il a suivie, en mai 1882, au lieu dit *le Vieux Cimetière*, commune de Banthelu, canton de Magny-en-Vexin (S.-et-O.); à ce moment un cultivateur, M. Bouteille mit à jour une auge monolithe dans laquelle on trouva un squelette entier, mais sans aucun objet pouvant aider à déterminer une époque. Notre collègue, ayant interrogé les habitants, apprit que dans ce même lieu il y avait eu deux découvertes antérieures, l'une, vers 1856, avait laissé voir une vingtaine de cercueils en pierre tendre qui tous ont été brisés depuis, et l'autre, vers 1825, plus heureuse, puisqu'on avait trouvé dans la première tombe deux vieilles lances en fer, dans la seconde un fragment de lance et dans la troisième des morceaux de fer complètement déformés par la rouille.

Ces découvertes successives, la proximité de la voie antique connue sous le nom de *Chaussée de Jules César*, font que notre correspondant se range à l'avis que Banthelu est le *Pétromantal* um de la carte de Pentinger.

Le Conseil remercie M. Plancouard de sa communication et garde sa note pour la déposer dans les Archives de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Juin 1888

L'Assemblée générale de la Société Historique s'est tenue à l'*Hôtel de la Gare*, à Pontoise, le 24 juin 1888, à 2 heures, sous la présidence de M. Seré-Depoin.

Elle avait été précédée d'une excursion archéologique à Conflans-Sainte-Honorine et à Éragny-sur-Oise.

Étaient présents : MM. Seré-Depoin, de Boisbrunet, de Gossellin, Aigoin, Vignier, Jouarre, Lebas, Pâris, J. Depoin, administrateurs; et un grand nombre de sociétaires et d'invités, parmi lesquels MM. Auguste Vitu, F. Bournon, etc.

Excusés : MM. Agnès et Mallet.

La séance a été ouverte à 2 heures et demie par une allocution de M. le Président sur le rôle de la Société et son développement.

M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture d'un rapport sommaire sur la situation de la Société.

M. Jouarre a présenté le rapport suivant sur l'exercice financier 1887-1888 :

MESSIEURS,

J'ai la tâche bien douce de vous rendre compte de l'exercice 1887; je dis bien douce parce que, non seulement cet exercice se solde par un excédent de recettes, mais encore nous sommes, chez notre banquier, à la tête d'un compte courant fort respectable.

Je sais bien et vous le saurez aussi tout à l'heure, après la lecture de mon compte-rendu, que nous avons eu en 1887 des recettes extraordinaires; nous avons obtenu une importante subvention du Ministère de l'Instruction publique. La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise nous a accordé une allocation; notre si dévoué président a tenu à faire sienne une grosse dépense qui intéressait la Société, cela est vrai, mais vous verrez que si on avait retranché ces sommes de notre actif, notre situation n'aurait point encore été précaire.

Le nombre toujours croissant des Membres de notre chère Société est la cause essentielle de nos excédents de recettes; aussi pouvons-nous avoir toute confiance dans l'avenir.

J'arrive aux chiffres :

ANNÉE 1887

RECETTES

Premièrement. Solde en caisse au 31 décembre 1886.			10	60
Deuxièmement. Arrérages de rentes :				
1° Une année des 45 fr. de rente 3 % amortissable, ci	45	» »		
2° Une année des 12 fr. de rente 3 % perpétuel	12	» »		
Ensemble . . .	57	» »	57	» »
A reporter . .			67	60

Report. .	57	60
Troisièmement. Subvention du Ministère de l'Instruction publique	500	» »
Quatrièmement. Allocation de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. . . .	100	» »
Cinquièmement. Versement de M. le comte Virali comme membre fondateur	100	» »
Sixièmement. Vente de volumes	131	» »
Septièmement. Somme retirée de la Banque. . . .	1.000	» »
Huitièmement. Droits d'entrée et cotisations . . .	2.549	60
Ensemble. . .	4.548	20

DÉPENSES

Premièrement. Dépenses proprement dites :			
1° Frais généraux.	452	56	
2° Frais relatifs à l'excursion de Gonesse.	34	95	
Les frais de location et de décoration de la salle dans laquelle a eu lieu la Conférence s'étaient élevés à 450 fr., mais M. le Président de la Société ayant pris cette dépense à sa charge, il n'en est question ici que pour mémoire	*Mémoire*.		
3° Note de M. Fichot, graveur, et frais d'envoi des fonds	161	75	
4° Frais concernant l'excursion de Montmorency	195	80	
5° Frais d'impression.	1.380	» »	
Deuxièmement. Virements de fonds.			
Versements chez M. Marié, banquier. .	1.900	» »	
Total général des dépenses. .	4.125	06	4.125 06
Il y avait donc en caisse au 31 décembre 1887 une somme de			423 15
Si on ajoute à cette somme :			
1° Notre crédit chez M. Marié.			958 60
2° Le capital des 45 fr. de rente amortissable (prix d'achat)			1.219 70
3° Le capital des 11 francs de rente perpétuel (prix d'achat)			330 » »
On trouve qu'au 31 décembre 1887, la Société était en possession d'un capital s'élevant à. . .			2.931 45
Il ne faut pas oublier que le montant des recouvrements à effectuer pour cotisations en retard, pouvant être évalués à 100 francs			*Mémoire*.

Les comptes présentés par M. Jouarre ont été approuvés : et, sur la proposition de M. Aigoin, des remercîments ont été votés à M. le Trésorier, à M. le Président et aux donateurs signalés dans les divers rapports.

M. Aigoin, au nom de Tavet, a lu le rapport sur les collections de la Société :

« L'année 1887 nous a donné 100 nouveaux numéros inscrits parmi nos volumes ; nous avons dépassé 500 (530).

» Nous avons commencé deux nouvelles séries : la série sigillographique et la série numismatique. Ces deux séries, quoique peu nombreuses, comme toutes celles qui commencent, doivent nous donner confiance, car la série numismatique débute par douze petits bronzes conservés pieusement en souvenir d'un vieux professeur de notre Collège de Pontoise, qui les avait légués avec cette mention : « *A remettre à la Société qui se fondera pour s'occuper de l'Histoire ou des Antiquités de Pontoise.* »

» Vous le voyez, M. Pocquet nous pressentait, si je puis m'exprimer ainsi ; et il avait bien choisi en prenant le docteur Bibard pour exécuteur de cette généreuse idée. Vos remercîments, Messieurs, en venant doubler le prix des miens, prouveraient que votre archiviste n'avait fait que son devoir en les adressant au généreux donateur et au fidèle dépositaire.

» Je termine en demandant de nouveau à tous nos chers Collègues de bien vouloir penser que c'est en réunissant nos efforts que nous arriverons à avoir des collections dignes d'exciter la curiosité et l'envie de ceux qui nous entourent, et que nous donnerons ainsi un nouveau relief à notre Société et à la Ville de Pontoise. »

L'Assemblée a procédé au renouvellement du Bureau. MM. Agnès, Mallet, de Gossellin, Tavet et Depoin, membres sortants, ont été réélus par 25 voix sur 26 votants.

Des communications ont été faites par M. Depoin sur le *Passé de Conflans-Sainte-Honorine*, et par M. Seré-Depoin sur *Bernardin de Saint-Pierre à Eragny*.

La séance a été levée à 4 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 Juillet 1888

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Secrétaire général fait part au Conseil de la perte que la

Société vient de faire en la personne de M. Bertrandy-Lacabane, archiviste du département de Seine-et-Oise, mort à Vichy le 21 juin 1888. M. Bertrandy avait témoigné en maintes circonstances à notre Compagnie la plus sympathique bienveillance : c'est notamment sur son rapport que le prix Comarmin fut attribué, en 1882, à la Société du Vexin, pour l'ensemble de ses travaux.

M. Cassier, président de la Société de l'Histoire de Poissy, écrit pour témoigner les sympathies de ses confrères envers notre Compagnie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, qui propose de nous communiquer une notice sur Du Croisy, créateur du *Tartufe*, mort à Chennevières, près Conflans, en 1692, et sur d'autres comédiens ayant habité Conflans.

Le Conseil charge M. le Président d'écrire à M. Monval pour le remercier et le prier de nous adresser son travail.

Est admis comme membre titulaire : M. Arthur Lemaire, 35, rue de Rome, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

Sont réélus dans leurs fonctions :

MM. Depoin, secrétaire général :

Tavet, archiviste ;

Mallet, secrétaire des séances.

Sur la proposition de M. Depoin, M. Vignier est nommé secrétaire général adjoint.

Le Secrétaire général communique une lettre de M. Dreyfus, secrétaire de la Commission départementale de l'Exposition. Il est décidé que la Société renoncera à son projet d'entente avec cette Commission et qu'elle étudiera une autre combinaison.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Eugène Lefèvre-Pontalis annonçant que la rédaction de la *Monographie de Saint-Maclou* est entièrement terminée, et qu'il met à la disposition de la Société les onze planches dont il a pris entièrement les frais d'exécution à sa charge. La Société remercie chaleureusement M. Lefèvre-Pontalis et charge le Secrétaire général de s'entendre avec les imprimeurs spécialistes pour le tirage de ces planches à 300 et 500 exemplaires.

Sur la proposition de M. de Gossellin, il est décidé que la *Monographie de Saint-Maclou*, en raison des frais exceptionnels qu'elle comporte pour la Société, ne sera pas considérée comme une publication remise gratuitement aux sociétaires ; elle leur sera offerte moyennant 5 francs, et son prix en librairie, pour les non sociétaires, sera de 15 ou 20 francs, suivant les prix à établir.

Le Conseil approuve le projet d'une excursion particulière à Pierrefonds et Compiègne, en décidant que l'organisation en sera

confiée au Secrétaire général, sans que ce vote puisse engager la responsabilité matérielle de la Société.

Le Conseil remercie M. le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'archéologie, qui a bien voulu se mettre à la disposition de nos sociétaires pour les diriger dans cette excursion.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Octobre 1888

Présidence de M. Seré-Depoin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont admis comme membres titulaires :

M. Joseph Godet, agriculteur au Mesnil-Aubry, présenté par MM. F. Tétard et Seré-Depoin.

M. Théven-Léon Guéleran, régisseur à Us (S.-et-O.), présenté par MM. Hamot (de Vigny) et Sarazin.

M. l'abbé Lebeau, curé de Saint-Germain-les-Magny (S.-et-O.), présenté par MM. Léger (de Magny) et Salles.

M. Masson fils, architecte à Chambly (Oise), présenté par MM. l'abbé Marsaux et H. Stein.

M. Surirey, propriétaire, rue Ancelle, à Neuilly (Seine), présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. le Président rend compte de l'excursion de Chevreuse et Dampierre, organisée par M. le comte de Dion et la Société de Rambouillet, à laquelle il a représenté notre Compagnie.

Il rend compte également de l'excursion de Pierrefonds, qui a parfaitement réussi, et exprime à notre aimable cicerone, M. le comte de Marsy, les remercîments de tous. Cette excursion n'a occasionné à la Société aucun frais en dehors des lettres d'invitation.

M. l'abbé Marsaux fait hommage de deux exemplaires de son tirage à part de la notice sur le *Reliquaire de Saint-Vivien à Braybres*, et d'une notice sur *la Chapelle et le Pèlerinage des Saintes-Hosties à Marseille-le-Petit*.

M. Plancouard : d'une *Notice historique et archéologique sur Méry*.

M. Aigoin : d'une *Notice nécrologique sur M. Hachette*, président de la Société de Château-Thierry.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

Sur la proposition de M. Plancouard, il est décidé qu'il sera fait une démarche auprès de M. l'Archiviste de Seine-et-Oise pour lui offrir le titre d'associé correspondant et lui demander d'obtenir pour la Société un exemplaire des publications départementales.

M. Jouarre rend compte de l'état de la Caisse : la Société a 1,530 francs d'actif disponible, et il est décidé qu'un à compte de 600 francs sera remis à M. Pâris pour solder les dépenses actuellement effectuées.

La Société décide de ne pas prendre à sa charge le tirage à part de l'*Histoire de Boissy-l'Aillerie* effectué pour M. l'abbé Loisel.

Une réunion du Comité de publication et du Comité des fonds est fixée au mercredi 31 octobre.

Le prix de la *Monographie de Saint-Maclou* reste fixé à 15 fr. pour les non sociétaires, et à 5 francs pour les sociétaires. Les planches sont tirées seulement à 350 exemplaires.

M. Agnès signale une plaque de marbre trouvée dans l'ancienne prison et qui contiendrait cette indication que cette propriété aurait été donnée à la ville de Pontoise par le comte Molé. Des renseignements sont demandés à M. Lebas.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 16 Décembre 1888

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

MM. [illegible], [illegible] et L. Masson écrivent au Conseil pour [illegible] de leur admission.

[illegible] comme membres titulaires :

M. l'abbé [illegible], curé de Vetheuil, présenté par MM. Léger [illegible] et [illegible].

M. [illegible], ancien juge de paix de Bonnières, officier [illegible] et conseiller municipal à Vétheuil, pré[illegible].

M. [illegible], officier d'Académie, principal du Collège de [illegible], [illegible] de l'Association philotechnique de Seine-et-[illegible] par MM. [illegible] et Vignier.

M. Goguel, maire d'Eaubonne, présenté par MM. Auguste Rey et Seré-Depoin.

M. Grelez, instituteur à Bornel (Oise), présenté par MM. Fitan et Seré-Depoin.

M. Salentin, directeur de l'école de Méru, présenté par les mêmes.

M. Albert Sorel, président du Tribunal de Compiègne, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. le comte de Troussures, au château de Troussures, par Auneuil (Oise), présenté par les mêmes.

M. Albert Lointier, caissier, 5, boulevard Denain, à Paris, présenté par les mêmes.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Oise, accordant à la Société l'ensemble des publications faites par le Département pour l'inventaire des Archives, et ajoutant : « Je suis heureux de pouvoir témoigner par ce don à la Société Historique du Vexin, l'intérêt que l'Administration départementale prend à ses savants travaux. La série complète des mémoires et travaux édités par votre Société sera inscrite au catalogue de la Bibliothèque des Archives, et rendra de très réels services aux nombreux érudits qui, habitués à fréquenter la salle du public, ne peuvent que se féliciter d'y trouver, mises à leur disposition, toutes les publications qui concerne le département de Seine-et-Oise. »

Le Conseil remercie M. le Secrétaire général de Seine-et-Oise, et désigne M. Collard-Luys, archiviste de Seine-et-Oise, comme associé correspondant. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

M. Dufour (de Corbeil), envoie un imprimé de 1647, relatif à une saisie opérée sur le revenu des greffes de Pontoise. Le Conseil remercie M. Dufour.

Le Secrétaire général a reçu du Gouvernement l'invitation d'envoyer, avant le 25 novembre, le catalogue des publications de la Société destinées à figurer à l'Exposition de 1889, dans l'Exposition du Ministère de l'Instruction publique. Il y a répondu en envoyant la liste demandée.

Le Conseil décide que la réduction du Sceau communal de Pontoise, que la Société a adopté pour son cachet officiel, ne pourra être mise par l'imprimeur que sur les publications de la Société.

charte de la comtesse de Blois autorisant les paysans de la Thiérache à détruire à leur gré toute espèce de gibier, même de haut bois.

M. Regnier signale un article publié en 1883 dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (p. 325-353) par M. Antoine Thomas, sur un poète d'ailleurs parfaitement obscur de la fin du xv^e^ siècle, qui habita le Vexin, dont il était probablement originaire. Cet article, dont M. Regnier doit connaissance à M. Henri Stein, est intitulé *Michel de Boteauville et les premiers vers français mesurés*. Michel de Boteauville, fils d'un vigneron, fut curé de Guitrancourt, canton de Limay ; il habitait Mantes en 1477 et Provins en 1500. La particularité qui le rend digne d'attention, c'est qu'il fut peut-être le premier écrivain qui ait songé à introduire en France les vers mesurés à l'antique, mis en pratique d'une façon malheureuse au xvi^e^ siècle par Baïf, ce qui ne les empêcha pas d'avoir à cette même époque plusieurs défenseurs convaincus. Les ouvrages de Boteauville, que connaît M. Thomas, sont :

1° Un poème en hexamètre latins, intitulé : *de Miseriis guerre Anglorum et utilitatibus pacis eorum*, et dont il existe deux exemplaires (Paris Bibl. nat., latin 10923, anc. suppl. lat. 294[12], et Rome, Bibl. vaticane, *Ottoboni*, 811, fol. 116-148) ;

2° Un traité en prose française sur l'*Art de metrifier françois* (Bibl. nat., f. franç. 2189).

3° Et un poème français métrifié en distiques (hexamètres et pentamètres), traitant le même sujet que le poème latin (Bibl. nat. f. franç. 2189).

M. Thomas a publié, comme appendice de son article, le texte de l'*Art de metrifier françois*. Quant aux deux poèmes, voici sur eux son appréciation : « Nous ne nous arrêterons pas à l'étude du poème latin, qui n'a aucune valeur ni littéraire ni historique. Le poème français ne vaut pas davantage ; comme la plupart des ouvrages en vers mesurés, il est écrit dans une langue à peine intelligible, tant les inversions exigées par la mesure y sont violentes et forcées. » Dans un passage publié par M. Thomas, et où se trouve racontée une aventure aussi tragique que... gaillarde arrivée au curé de Jambville, voici comment Boteauville expose que la foudre tomba dans une cave :

« De neuf à dix heures avant disner nuée une
Tost se leva, portant vent, pluye, tonnoir avec ;
Devers Mante venoit et passant oultre Guitrencourt,
A Jambeville en la cave dicte cheist. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 13 Février 1889

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. l'abbé Bouillet remercie le Conseil de son admission.

M. Achenbach-Wahl a remis à M. Depoin une notice sur la commune de Nucourt, dont il demande l'insertion dans les *Mémoires*. M. Depoin remet le manuscrit à M. Agnès qui, après l'avoir lu, le communiquera, avec ses observations, à M. Tavet.

M. Depoin présente au Conseil une notice sur la palatine Louise Hollandine, abbesse de Maubuisson, par le chanoine Van Spilbeeck (extrait de la revue belge *Précis historique*, 1885).

Le Conseil prononce l'admission, comme membre titulaire, de M. Paul Corbin, propriétaire à Magny-en-Vexin, et à Paris, 155, boulevard Haussmann, présenté par MM. Feuilloley et Seré-Depoin.

Le Conseil décide que les publications non réclamées par les sociétaires ayant payé leur cotisation de 1888, leur seront expédiées par poste ou par colis postal, aux frais de la Société, par les soins du Secrétaire général.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

DU VEXIN

ET DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

PENDANT LES ANNÉES 1885, 1886 ET 1887

AVERTISSEMENT

La Bibliographie est devenue de nos jours un puissant instrument de travail. Il importe, en effet, à celui qui veut se livrer à des recherches sérieuses de connaître dès leur apparition les nouveautés de librairie qui peuvent l'intéresser. La Société a pensé qu'elle ne pouvait faire œuvre plus utile que de publier, à la fin de chaque fascicule de ses *Mémoires*, une liste des ouvrages, notices et brochures parus récemment sur l'histoire et l'archéologie de la région qui forme sa circonscription. Ce projet ne pouvait se réaliser sans difficulté. Il y avait tout d'abord à délimiter le pays sur lequel la Société entendait faire porter ses investigations. Le Vexin normand, par exemple, n'a, aujourd'hui moins que jamais, aucune relation avec l'Ile-de-France, et il faut dépouiller les publications exclusivement normandes pour y trouver ce qui paraît d'intéressant concernant cette partie de la province. D'autre part, sous le rapport archéologique, il y avait un très grand inconvénient à trop restreindre le champ, pour une science qui vit surtout de comparaison. Il était à peu près nécessaire d'y comprendre le Beauvaisis et l'arrondissement de Senlis, dont les édifices religieux, notamment au XI^e^ et au XII^e^ siècle, ont la plus grande affinité avec ceux du Vexin français.

Une autre question se posait. Fallait-il faire une bibliographie critique et analytique ou se borner à une liste sèche des nouvelles

publications? Il a semblé bien difficile de prendre définitivement l'un ou l'autre des deux partis. Le premier obligeait à un travail quelquefois fastidieux et pour lequel le temps eût manqué souvent à chacun de nous; le second n'eût pas toujours permis de donner les renseignements désirables. Nous avons pris une résolution moyenne et nous donnerons seulement pour certains ouvrages, dont nos collaborateurs apprécieront l'importance et la valeur, une note analytique.

Ceci nous amène à dire, en passant, que la bibliographie d'actualité n'est pas seule nécessaire. Le succès qui a accueilli la Bibliographie pontoisienne de notre regretté collègue et ami Léon Thomas prouve tout l'intérêt qui s'attache à ces sortes de travaux, et nous souhaitons vivement de voir publier par nos confrères des relevés identiques. Le plan de M. Thomas est d'ailleurs excellent et son livre constitue un exemple qui mérite d'être suivi. Nous croyons savoir qu'il le sera, notamment pour le canton de Gisors, par M. L. Regnier.

Cette première Bibliographie que nous donnons aujourd'hui et dans laquelle nous avons fait entrer les années 1885 et 1886, à cause d'ouvrages importants à faire connaître, présentera sans doute des lacunes que nous sommes les premiers à regretter. Mais fallait-il pour cela sacrifier un travail considérable et qui ne sera probablement pas sans intérêt pour nos confrères? Nous ne l'avons pas pensé. Pour le compléter et pour faciliter les recherches, M. Louis Regnier, qui a préparé la plupart des fiches et rédigé presque toutes les notes critiques que nous allons publier, a eu la bonne pensée de dresser la table alphabétique des noms d'auteurs et des noms de lieu.

On remarquera que certains numéros concernent des localités du département de Seine-et-Oise assez éloignées de Pontoise. Nous aurions certainement désiré étendre cette Bibliographie à tout le département; mais nous pensons que cette tâche appartient plutôt, en ce qui la touche, à chacune des autres Sociétés savantes de Seine-et-Oise. La Société des Sciences morales pourrait, par exemple, faire la bibliographie de l'arrondissement de Versailles; la Société historique de Rambouillet la bibliographie de l'arrondissement de Rambouillet et de la partie de l'arrondissement de [illegible] au sud de la Seine. Quant aux arrondissements de [illegible] d'Etampes, M. Henri Stein les comprend dans sa très [illegible] *Chronique bibliographique gâtinaise*, publiée par la Société [illegible] Gâtinais.

[illegible] également fait entrer dans ce premier essai des ouvrages [illegible] à fait général, sans nous engager à faire figurer [illegible] les prochaines continuations, car un plan plus

restreint permettrait plus facilement de donner un travail utile et complet. Nous faisons dès maintenant appel au concours des personnes qui voudront bien nous aider, en signalant soit à M. Depoin, soit à M. Regnier, les travaux, de quelque importance qu'ils soient, publiés dans les petites villes et qui pourraient passer inaperçus.

Ajoutons un dernier mot. Il va sans dire que les notices critiques qui accompagnent certains numéros sont absolument désintéressées et que les auteurs, qui signeront toujours, conservent l'entière liberté comme aussi la responsabilité de leurs opinions. On peut être certain d'ailleurs que jamais le parti-pris ne guidera notre plume et il est inutile de déclarer que notre seul désir est de rendre service à nos confrères.

LE COMITÉ DE PUBLICATION.

BIBLIOGRAPHIE

I

Journaux et Publications périodiques

1. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE POUR 1886, publié sous les auspices de l'administration préfectorale et encouragé par le Conseil général. — Versailles, Cerf et fils, imp., février 1886. In-12 de 556 p.

Les Archives municipales de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), par Henri Stein, p. 531-552. — V. n° 193.

2. *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1886*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. — Paris, lib. Hachette et Cie, 1886. In-12 de 188 p.

Petit volume fort utile, donnant les noms du personnel attaché au Ministère en ce qui concerne le service des archives et des bibliothèques, des membres des commissions supérieures, des bibliothécaires de toutes les bibliothèques de France, des archivistes départementaux et de ceux des principales villes. Les diverses bibliothèques et archives sont rangées par ordre alphabétique. L'indication de chaque établissement est suivie d'une bibliographie, qui nous a paru complète, des catalogues, inventaires et autres publications y ayant trait. On n'a pas oublié de faire connaître les jours et heures d'ouverture.

L. R.

3. Troisième année. *Annuaire artistique des Collectionneurs de la France et de la Belgique*, par Ris-Paquot. Illustré de nombreux

[illegible]

[illegible]

4 *Bulletin monumental* [illegible]

[illegible]

[illegible] qui concernent notre région.

ANNÉE 1845

[illegible] *du Musée des monuments français, à l'École des Beaux-Arts*, par M. [illegible], p. 179-190 (planche représentant le [illegible] d'Anne de [illegible] dans le jardin Élysée des Petits-Augustins, d'après Réville et [illegible].)

[illegible] du Thil (Eure), par M. l'abbé Porée, p. 483-486, avec une lithographie ([illegible] en marbre de Paros, trouvée en 1840 dans les fondations du château du Thil en-Vexin, construit de 1635 à 1640, et conservée aujourd'hui chez M. [illegible], à Thiberville (Eure). M. l'abbé Porée se demande si ce marbre est antique ou s'il n'appartient qu'à la Renaissance. Il penche pour l'antiquité. [illegible] et parfois aussi la Renaissance se montraient, il est vrai, assez irrévérencieux à l'occasion pour les œuvres des Grecs ou des Romains. On sait qu'une statue entière a été découverte en 1846 dans les fondations du château d'[illegible] en Barrois. Il convient de faire remarquer qu'on a nié l'origine antique de cette œuvre. L'opinion a été plus unanime à reconnaître l'antiquité de la proue de vaisseau, débris de colonne rostrale, employée [illegible] Henri IV au milieu des matériaux de la Cour des Comptes.)

Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux, par M. le comte de Marsy, p. 601-610.

9. *Les fouilles du Château-Gaillard, aux Andelys*, par M. l'abbé F. Banquet, p. 627 (chronique).

ANNÉE 1886

10. *Sur la date de l'église de Saint-Germer de Fly (Oise)*, par M. A. de Dion, p. 11-22, avec 2 planches. [Dans cette note, écrite à propos de l'article publié par M. Eugène Lefèvre-Pontalis dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (v. n° 216), M. de Dion émet l'opinion que l'église de Saint-Germer n'a pas été construite d'un seul jet au XIIe siècle, mais achevée au XIIe siècle, l'intérieur ayant été complètement remanié au XIIe siècle par suite de l'établissement des voûtes.]

11. *Nouvelle étude sur la date de l'église de Saint-Germer. Réponse à M. de Dion*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, p. 23-37. [L'auteur réfute les observations de M. de Dion et maintient son opinion primitive, qu'il fortifie de nouveaux arguments.] L. R.

12. L'AMI DES MONUMENTS, revue illustrée paraissant tous les trois mois, fondée et dirigée par M. Charles Normand. Année 1887. In-8° :

13. *Un acte de sauvegarde à accomplir. Saint-Sauveur de Limay*, par Félix Régamey, p. 113-117 (avec 3 croquis : vue de l'ermitage, statue de saint Paul et statue tombale de Thomas Letourneur [1384]).

14. *Semaine religieuse du diocèse d'Évreux*, 9e année, 1887. — Évreux, imp. de l'Eure. In-8°.

Un curé dominicain de Gisors [Pierre Neveu (1562-1597)], par le P. Chapotin, de l'ordre des frères prêcheurs], pp. 658-659, 673-674, 693-696, 717-718 et 737-738 (nos des 22 et 29 octobre, 5, 12 et 19 novembre 1887).

Semaine religieuse du diocèse de Rouen, 1885. In-8°.

15. Les actes de saint Mellon (étude sur), p. 124-131, 195-158-199, par l'abbé Julien Loth.

16. Le testament de Blanche de Navarre, reine de France, et le diocèse de Rouen, par l'abbé Sauvage, p. 1052-1056 (v. n° 92).

Le Vexin, [journal publié à Gisors].

17. 5 juillet 1885. — *Fragment d'histoire locale. Boisemont*, (par M. Sellier. — Contrat de mariage de Jehan Lepelletier, procureur du roi au bailliage de Gisors, et de Marie Le Roux, fille de Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, qui apporte en dot le fief de la Rive, situé à Boisemont (Eure). — 27 mai 1505).

18. 11 octobre 1885. — *Archéologie*. (Découvertes préhistoriques à Trie-Château. Réponse à M. G. Dumoutier), par M. Léon de Vesly.

19. 20 juin 1886. — (Sur l'emplacement de Petromantalum, réponse à M. Bourgeois), par M. Achenbach-Wahl.

20. 24 octobre 1886. — Une question intéressante (par M. Louis Regnier. — Sur la reconstruction d'un mur écroulé dans le château de Gisors).

L'Écho républicain [journal publié à Gisors].

21. 30 août et 6 septembre 1885. — Découvertes archéologiques (préhistoriques) à Trie-Château, par M. Gustave Dumoutier.

21 *bis*. 16 octobre 1887 et numéros suivants. — Notice historique sur Vascœuil (Eure) et sur le prieuré (*sic*) (1) de l'Ile-Dieu, par M. P. Duchemin.

(1) Lisez : Abbaye.

II

Sociétés savantes

22. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'archéologie.* Année 1884, n° 4. — Paris, impr. nat., 1885. In-8°, p. 361-530.

Rapport de M. Alex. Bertrand sur les recherches préhistoriques de M. Paul Guégan dans le département de Seine-et-Oise, de 1879 à 1883, p. 368-371.

23. BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. Année 1885. — Paris, impr. nat., 1885. In-8° de 282 p.

Testament de Jean, comte de Foix et d'Étampes, roi de Navarre (Orléans, 27 oct. 1500), publié par M. Boucher de Molandon, p. 31-38.

Jean de Foix veut être enterré à N.-D. d'Etampes, désir qui fut accompli.

24. BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. Année 1885. — Paris, impr. nat., 1885. In-8° de 592 p.

Notes sur quelques peintres des premières années du XIV^e^ *siècle*, par Jules-Marie Richard, p. 273-316.

Cette étude forme l'un des chapitres de l'ouvrage que M. Richard vient de publier (janvier 1887) sur *Mahaut, comtesse d'Artois (1302-1329); Etudes sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris au commencement du* XIV^e^ *siècle.* Tous les documents tirés par l'auteur des archives du Pas-de-Calais sont fort intéressants pour l'histoire de l'art dans ces temps reculés. Nous mentionnerons spécialement ici ceux relatifs à la sépulture du comte Robert d'Artois, père de la comtesse Mahaut (p. 309), décédé en 1302 et inhumé, comme on sait, dans l'église abbatiale de Maubuisson. Il convient surtout d'insister sur un fait qui paraît avoir été complètement ignoré des historiens de l'abbaye, depuis l'abbé Milhet jusqu'à MM. Dutilleux et Depoin : la tombe de Robert d'Artois se composait primitivement d'un gisant en argent peint et doré, reposant sur une table de marbre portée par des lions. Nous disons primitivement parce que la matière précieuse avec laquelle était exécutée l'effigie du défunt avait sans doute tenté la cupidité des gens de guerre qui envahirent

l'abbaye à diverses époques, car cette statue était disparue en 1502, d'après un manuscrit cité par l'abbé Milbet (*Cf. l'Abbaye de Maubuisson, hist. et cartul.*, p. 107). Le souvenir du père de la comtesse Mahaut était, en outre, conservé à Maubuisson par une « ymage » et une croix, œuvres du peintre-sculpteur Evrart d'Orléans, placées devant l'abbaye (Richard, p. 310). Notons aussi des travaux d'architecture et de peinture au manoir de Conflans, de 1314 à 1329 (p. 310-315).

L. R.

24 *bis*. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1886, n° 4. — Paris, impr. nat. 1887.

Note sur les fouilles de l'église d'Ermont (S.-et-O.), par M. Lucien Magne, p. 414-419.

25. République française. DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS (Commission de l'Inventaire des Richesses d'art.) 5e vol. — Versailles, Cerf et fils, imp. 1885. — In-8° de 143 p. :

Première partie. Composition de la Commission au 1er août 1885. (p. 5-14).

26. Deuxième partie. Procès-verbaux des séances du 24 juillet 1884 au 30 avril 1885 (p. 15-90) : Vitraux de l'église de Varennes, canton de Boissy-Saint-Léger, p. 18, 52, 67, 85. — Procès-verbal des fouilles du monument mégalithique d'Arronville (p. 19-24.) — Rapport présenté par M. Joseph Depoin sur un projet d'Épigraphie du département de Seine-et-Oise, p. 24-28 (1). — Rapport de M. P. Guégan sur des découvertes préhistoriques faites par M. Tomasi aux environs d'Étampes, p. 36-42. — Circulaire à adresser au sujet de l'Épigraphie de Seine-et-Oise, p. 42-47. — Note de M. Dufour sur des objets antiques découverts à Saint-Germain-lès-Corbeil, p. 47-49. — Note de M. Girard sur une découverte de monnaies romaines faite à Ermont, p. 49-50. — Rapport de M. Fourdrignier sur le même objet, p. 61-62. — Rapport de M. Boulogne sur cinq cercueils trouvés à Bonneuil, p. 51-52. — Inscriptions trouvées à Pontoise, p. 64, et à Boissy-l'Aillerie, p. 68. — Inscriptions tumulaires de Jehan de Trolly (1532), dans l'église d'Us, et de Gilles de Maupeou (1745), dans celle d'Ableiges, communiquées par M. Tavet, p. 75-76. — Note de M. Tavet sur le dolmen de Dampont, p. 78-80. — Tableau des droits de péage et de travers de la Roche-Guyon (1597), communication de M. Grave, p. 80-83. Etc.

Troisième partie. *Notices et Inventaires* (p. 91-143) :

27. *Notice sur la commune de Bièvres*, canton de Palaiseau, par M. F. Martin, p. 93-102.

28. Sur le territoire de Bièvres fut fondée au XIe ou au XIIe siècle l'abbaye du Val-Profond, dont les religieuses furent transférées à Paris, par Anne d'Autriche,

(1) Voir plus loin, n° 36.

M. Grave, p. 51-52. — Cloche de l'ancienne église Saint-Guenault de Corbeil (XVI^e siècle), par M. Dufour, p. 56. — Etc.

Outre les communications dont nous venons de rapporter les titres, les procès-verbaux des séances de la Commission des Antiquités et des Arts font mention d'un certain nombre de propositions faites par notre infatigable confrère M. Depoin, qui exerce à Versailles la même heureuse influence dont la Société historique de Pontoise ressent les effets. C'est ainsi que nous le voyons tour à tour provoquer la nomination de membres chargés de réviser dans chaque arrondissement les notices et inventaires de valeur très inégale préparés par les correspondants de la Commission, pour arriver à publier le Répertoire archéologique du département (p. 34) ; émettre un vœu relatif à la publication des Archives notariales, et appeler l'attention de ses collègues sur la nécessité de dresser le Catalogue bibliographique et iconographique de Seine-et-Oise. Toutes ces propositions font le plus grand honneur à M. Depoin, et il ne tient pas à lui que la Commission des Antiquités ne devienne l'une des associations de ce genre qui se font le plus remarquer par leur activité et la valeur de leurs travaux. La nomination d'une commission de révision destinée à examiner les travaux déjà exécutés produira surtout les plus heureux résultats. Il est certain, en effet, que la présence dans cette commission d'archéologues tels que MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et de Dion, rassurera les esprits à l'endroit de notions fantaisistes introduites dans certaines notices.

Troisième partie. *Notices et Inventaires*, p. 61-160 :

38. *Notes sur la ville de Corbeil pour le Dictionnaire topographique*, par M. Dufour, p. 63-72.

Ces notes sont en quelque sorte le résumé très succinct de l'histoire de Corbeil ou plutôt de ses monuments. Corbeil a beaucoup perdu de son intérêt archéologique ; après la belle église Notre-Dame, démolie en 1821-23, l'église Saint-Guénault, le prieuré de Saint-Jean de l'Hermitage, l'église Saint-Léonard, la halle au blé disparurent successivement dans ces dernières années. Il serait intéressant de faire revivre par le dessin et la description ces curieux édifices. La Commission des Antiquités et des Arts devra aussi adopter pour les notices qu'elle insérera dans son futur dictionnaire topographique un plan uniforme. Celui dont s'est servi M. Dufour est très défectueux.

39. *Découverte d'objets de l'époque franque faite dans une fouille à Villeneuve-Saint-Georges, en janvier 1886*, par M. F. Martin, p. 73-78.

La découverte consiste en trois moyens bronzes de l'Empire, un umbo en bronze, deux cuillers, une lampe en terre et un petit objet en bronze (chez l'auteur). M. Martin rappelle préalablement les autres trouvailles faites à Villeneuve depuis un certain temps.

40. *Rapport sur divers objets découverts et les fouilles faites dans les environs d'Étampes pendant les mois de mai et juin 1886*, par M. Tomasi, p. 79-83.

Objets préhistoriques trouvés à Boutervilliers, Étampes, Saclas et Cerny ; squelette et épée en fer (époque celto-gauloise) à Auvers-Saint-Georges.

41. *Découvertes de Bréval* (avril 1886), notice par M. Grave, p. 85-99.

Cent vingt deniers d'argent (113 chez M. Grave) allant d'Othon à Claudius Albin, c'est-à-dire de 69 à 193 environ après Jésus-Christ. L'auteur donne un catalogue très complet de ces pièces. Une cuiller d'argent bien conservée fut trouvée en même temps.

34. *Notice sur la commune de Moussy*, canton de Marines, par M. Tavet, p. 135-140.

M. Tavet commence par donner le résumé des renseignements historiques qu'il possède sur Moussy, puis il décrit l'église, dont l'intérêt archéologique est nul, mais qui est précédée d'une tour bâtie au XVI^e^ siècle et dont le style rappelle celui de Nicolas Le Mercier. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir consacrer quelques lignes aux curieuses constructions du XVII^e^ siècle situées près de l'église et qui furent le siège d'un prieuré. La faute ne lui en incombe nullement, du reste, puisqu'il n'a fait que se conformer à un règlement dressé au Ministère et qui interdit, paraît-il, aux membres de la Commission des richesses d'art de franchir le seuil des propriétés privées, pourtant si riches en surprises pour les chercheurs. C'est assurément le cas de s'écrier :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable !

35. *Inventaire de l'église de Magny-les-Hameaux*, canton de Chevreuse, par M. l'abbé Le Chenetier, p. 141-143.

Cette église est une des moins intéressantes du département. L'archéologue n'a plus rien à voir à Magny depuis que les inscriptions de ses nombreuses pierres tombales, provenant pour la plupart de Port-Royal, ont été publiées par M. de Guilhermy. L. R.

36. Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise. *Instructions relatives à la publication d'un recueil des inscriptions du département.* — Versailles, imp. Cerf, 1885. Broch. petit in-4° de 19 p.

Instructions. — Rapport présenté par M. J. Depoin à la Commission au sujet de l'Épigraphie de Seine-et-Oise. — Notices extraites du t. III des *Inscriptions de la France*, par M. de Guilhermy. — Procédés de moulage et d'estampage.

36 *bis*. République française. DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS. (Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art.) 6^e^ vol. — Versailles, Cerf et fils, imp., 1886. — In-8° de 160 p. :

Première partie. Composition de la Commission au 1^er^ août 1886 (p. 5-14.)

37. Deuxième partie. *Procès-verbaux des séances du 22 juillet 1885 au 30 avril 1886* (p. 15-59) : Vitraux de Varennes, leur acquisition par l'État, p. 29. — Catalogue de 30 monnaies romaines offertes par la commune d'Ermont à la Commission et provenant de la trouvaille d'un trésor faite dans le mois de juillet 1884..., par M. Fourdrignier, p. 30-34. — Notice sur M. Magne, architecte, par M. Marquis, p. 37-38. — Note sur la pyramide des Lameth, à Osny, par M. Tavet, p. 39-41. — Pierre tumulaire de Thomas Claverin (1695), trouvée à Pontoise, par le même, p. 41-42. — Dalle funéraire de la famille de Trappu (1541-1654), trouvée à Saint-Germain-en-Laye, par M. Fournez, p. 42. — Cuve baptismale de Vigneux (XIII^e^ siècle) et porte de ferme (XIV^e^ siècle) à Noisy, par M. Dufour, p. 43-44. — Deux chartes provenant de Mantes, par

beaux travaux. Et, pendant que l'église Saint-Nicolas était ainsi déshonorée, sa sœur de la basse ville, Notre-Dame, conservée jusqu'à nos jours comme halle au blé, disparaissait à son tour pour faire place à un fastueux hôtel-de-ville complètement dépourvu de grandeur et d'homogénéité. Le portail de Notre-Dame, dont seule une lithographie de Villeneuve nous conserve le souvenir, était un remarquable morceau de style flamboyant, qui aurait pu être facilement conservé. M. Lefèvre-Pontalis fait remarquer avec raison que « l'architecte qui l'a fait disparaître a commis un acte de vandalisme que l'on ne saurait trop sévèrement condamner. »

L'église Saint-Nicolas de Meulan, décrite par M. Lefèvre-Pontalis avec sa clarté et sa précision habituelles, est un monument du second quart du XIIe siècle, composé d'une nef flanquée de latéraux et d'un chœur entouré d'un déambulatoire. Cette allée pourtournante est la partie la plus curieuse de l'édifice. L'auteur a omis de parler du fameux écusson de la voûte, signalé souvent comme l'un des plus anciens qui existent en France, bien que sa forme ne permette pas de lui assigner une date plus ancienne que le XVe siècle. Nous nous empressons de dire que notre honorable confrère M. l'abbé Poulain, nommé il y a peu de temps curé-doyen de Meulan, est absolument étranger aux fâcheux travaux exécutés dans son église et qu'il est le premier à les déplorer. Louis REGNIER.

48. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE, t. XIVe. — Versailles, L. Bernard, lib. édit. 1885. In-8°, LXIV-420 p. :

49. *Sociétés réunies des Sciences naturelles et médicales et des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise. Fête de leur premier cinquantenaire, le 13 juin 1884*, p. I-LXIV.

Discours de M. le Préfet, de M. le docteur Remilly, de M. Georges Haussmann [histoire des deux Sociétés], etc. — Communications de M. Dupay [sur l'hydraulique des eaux de Versailles], de M. d'Algremont sur : Trois artistes versaillais [Le Poittevin, Lanoue et Lambinet], etc.

50. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise. *Séance solennelle du 28 novembre 1883*, p. 1-31.

L'éducation selon Mme de Maintenon, discours de M. Taphanel. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1882-1883. — Etc.

51. *L'Enfer et le Paradis d'après la tradition juive*, par M. le grand rabbin Charleville, p. 36-74.

52. *L'orthographe et la dernière édition du dictionnaire de l'Académie*, par M. Simon, p. 94-102.

53. *Des dictons historiques et populaires de Picardie*, par M. l'abbé Jules Corblet, p. 103-118. (Tirage à part).

54. *Les notes tironiennes*, par M. Guénin, p. 119-159.

Intéressante esquisse de l'histoire de la sténographie dans l'antiquité et au moyen âge.

55. *Notice sur un manuscrit du* XVIe *siècle contenant le texte des statuts de l'ordre de Saint-Michel*, appartenant à la Bibliothèque communale de Saint-Germain-en-Laye, par M. Dutilleux, p. 161-316.

1re partie, Notes historiques sur l'ordre de Saint-Michel. — 2e partie, Recherches sur l'auteur des miniatures [du manuscrit de Saint-Germain].

Nous empruntons à M. Léopold Delisle l'appréciation suivante du travail de M. Dutilleux :

« Feu M. Ducastel a légué à la ville de Saint-Germain-en-Laye, entre autres objets d'arts, un magnifique manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel, copié, peint et relié avec luxe au xvie siècle. M. Dutilleux a fait des recherches étendues et consciencieuses non seulement sur ce manuscrit, mais encore sur d'autres exemplaires, manuscrits ou imprimés, des statuts de l'ordre de Saint-Michel, sur l'ordre lui-même, sur le peintre auquel peuvent être attribuées les miniatures du manuscrit de Saint-Germain et sur le personnage auquel ce beau livre était destiné.

» Il y a des longueurs et des digressions dans le travail de M. Dutilleux ; mais il faut lui savoir gré des renseignements qu'il a réunis sur les anciens exemplaires des statuts de l'ordre de Saint-Michel, et accepter sans hésitation l'opinion qu'il émet sur l'origine du manuscrit de Saint-Germain.

» M. Dutilleux a reconnu que la reliure du manuscrit portait la marque de Charles, cardinal de Lorraine : une pyramide enlacée par un cep de lierre, avec la devise TE STANTE VIREBO. Il en a justement conclu que c'était l'exemplaire du cardinal, que Henri II, par lettres patentes du 19 mai 1547, avait institué chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

» Non content d'avoir découvert le propriétaire primitif du volume, M. Dutilleux aurait voulu pouvoir indiquer l'auteur des miniatures dont le manuscrit est orné. Il a mis en avant le nom de Jean Cousin. L'hypothèse serait fort acceptable si les théories de M. Didot reposaient sur des bases solides ; mais il est prudent de réserver la question. » (*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 251-252).

56. *Quelques faits historiques révélés par des médailles. — Une curiosité numismatique*, par M. Victor Bart, p. 317-320.

Médaille offerte à Necker en 1789.

57. *La maison dans laquelle est né le poète Ducis*, par M. Victor Bart, p. 321-328.

Cette maison est située à Versailles, rue de Paris, n° 75.

58. *Bailly-en-Cruye et ses anciens seigneurs. Recherches historiques*, par M. Adrien Maquet, p. 329-390, avec deux planches [Châteaux de Bailly et de Noisy-le-Roi]. — (Tirage à part).

Le roi saint Louis donna en 1248 la dîme de Bailly à l'abbaye de Maubuisson.

Parmi les pièces justificatives publiées par M. Maquet se trouve la traduction de la charte par laquelle Guillaume de Bailly et Adeluya, sa mère, donnent à l'abbaye de Maubuisson les droits qu'ils pouvaient avoir sur la dîme de Bailly et de Noisy, p. 384.

Etc. L. R.

59. Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais. Tome troisième. Fontainebleau, imp. Ernest Bourges, 1885. In-8° de xii-272 p. :

60. Comte de Cosnac. *Le combat de Bléneau* [avril 1652], p. 1-38.

61. Champion. *Villemoutiers (Loiret)*, (suite et fin), p. 39-54 et 122-138.

62. J. Devaux. *Étude chronologique sur les comtes de Gâtinais*, p. 55-83.

63. Maxime Legrand. *Les ruines romaines et les mosaïques de Souzy-la-Briche*, arrond. d'Étampes, p. 85-121.

Les découvertes faites à Souzy en 1865 et 1882 ont révélé l'existence d'une villa romaine de grande dimension, construite avec luxe et dont les substructions, malheureusement assez mal explorées, se composaient notamment de logements d'habitation et de thermes très reconnaissables. Des monnaies du temps de l'Empire, jusqu'à Magnus Maximus, ont été trouvées dans les fouilles. Les Antonins sont en grand nombre. Mais ce qui donne le plus d'intérêt aux ruines de Souzy, c'est la découverte de plusieurs pavages en mosaïque. Ceux mis au jour en 1866 n'ont pu être reproduits par la photographie, et la description qu'en donne M. Maxime Legrand, d'après le procès-verbal dressé alors par M. le comte de Saint-Périer, propriétaire du terrain, ne suffit pas, malgré sa précision, à fixer l'esprit sur le travail artistique. Ceux trouvés en 1882 ont été immédiatement photographiés et M. Legrand en a joint une héliographie à son mémoire. Les dessins sont tous géométriques ; un fragment seul montre un poisson inscrit dans un cercle. Des petits cubes constituent toutes les mosaïques, au nombre de sept, dont deux découvertes en 1866, et les cinq autres en 1882 et 1883. Les deux mosaïques trouvées en dernier lieu diffèrent sensiblement des autres. La plupart des objets mis au jour ont été transportés chez M. le comte de Saint-Périer, au château de Morigny. Les fouilles seront probablement continuées et tout fait espérer qu'elles ne seront pas moins fructueuses que par le passé.

64. Eugène Thoison. *La Roche au diable et les caves de Larchant* [Seine-et-Marne], p. 149-167.

65. J. Devaux. *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*, p. 168-178 et 250-265.

66. *Une lettre autographe de Lamoignon de Malesherbes* [publiée par le docteur Denizet], p. 179-180.

Sans intérêt historique.

67. Louis André. *Buno-Bonnevaux* (Seine-et-Oise), p. 181-195.

Intéressante nomenclature des découvertes faites dans la commune de Buno et des curiosités de diverse nature qui s'y voient encore : grottes à sépultures, grand polissoir appelé *la Roche aux sept coups d'épée*, etc.

68. Edmond Michel. *Un tombeau mérovingien au Grand-Villon* (Loiret), p. 196-201.

69. Paul Martellière. *Fondations romaines découvertes à Yèvre-le-Châtel* (Loiret), p. 202-204.

70. H. de Clercq. *Anciennes mesures de la Ferté-Alais*, p. 205-210.

71. A. Dufour. *Relation du siège de Corbeil en 1590*, p. 209-249.

Extrait traduit par M. Dufour d'un ouvrage intitulé : *Gulielmi Dondini Bononiensis e societate Jesu historia de rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesio Parmæ et Placentiæ duce III supremo Belgii Præfecto*, publié en

1673. Dondini donne le récit minutieux du siege et de la prise de Corbeil par le duc de Parme. M. Dufour y a joint la reproduction par l'héliogravure de deux documents graphiques des plus intéressants pour l'histoire de Corbeil, la vue de cette ville gravée à une époque contemporaine du siege par Chastillon, et une curieuse planche extraite de l'ouvrage du jesuite bolonais, représentant l'assaut donné par Farnèse aux remparts le 16 octobre 1590, œuvre de Romeyn de Hooghe. — (Tirage à part).

72. Henri Stein. *Chronique bibliographique gâtinaise*, p. 84, 139-148, 211-212 et 266-268. L. R.

73. ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS. T. IV. Fontainebleau, imp. de Ernest Bourges, 1886. In-8° de 336 p. :

74. *Saint Mathurin. Légende, reliques, pélerinages, iconographie*, par Eug. Thoison, p. 1-27, 130-154, 235-289 (à continuer), avec grav. et pl.

75. *La seigneurie de Courcelles-le-Roi* [Loiret], par l'abbé C. Bernois, p. 28-56.

76. *Inscription funéraire trouvée sur l'emplacement de l'église Sainte-Croix d'Étampes*, par M. Maxime Legrand, p. 57-62.

Inscription érigée en mémoire de... Pinot († 1626) et de Marie Vincent, sa veuve († 1636). Elle a été replacée dans l'église Saint-Basile d'Etampes.

77. *Relation de la visite faite par Louis de Melun, archevêque de Sens, dans l'église de Beaune-la-Rolande, 6 nov. 1462*, [publiée] par J.-M. Marotte, p. 63-67.

78. *Edmond Michel* (1831-1886), par Henri Stein, p. 73-93, avec portr.

Notice biographique sur le premier président de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

79. *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers* (suite et fin), par J. Devaux, p. 94-129 et 290-321.

80. *Les comptes de dépenses du château de Fontainebleau de 1639 à 1642*, par Jules Guiffrey, p. 155-179.

Observations critiques sur la publication de M. Emile Molinier. — Voir n° 94.

81. *Notice historique sur Saint-Maurice-sur-Fessard* (Loiret), par E. Putois, p. 185-225.

82. *Montargis et les Du Cerceau*, par Edmond Michel, p. 227-234.

83. *Correspondance*, p. 322-329.

Réponse de M. E. Molinier à la critique de M. J. Guiffrey et réplique de celui-ci.

84. *Chronique bibliographique gâtinaise*, par Henri Stein et l'abbé Alliot, p. 68-72, 180-184 et 330-332.

[illegible] Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. [illegible] [illegible]. — [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Chronique parisienne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], publiée par [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Histoire de l'Étang-la-Ville, par [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] La maison des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] piliers des Halles [illegible], par Auguste [illegible] [illegible]

[illegible] La [illegible] du chef de saint Denis [illegible] [illegible], par [illegible] [illegible], p. [illegible].

[illegible] Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay [illegible] [illegible], publié par Gustave Saige. — T. second. A Paris, chez H. Champion, 1885, in-8° de viij-478 p. (Publications de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

Soldats pillards aux environs de Gonesse [illegible] [illegible] [illegible]. — Les princes mis en liberté couchant à Vigny (13 février 1651). — Le maréchal de La Motte [illegible] à Pontoise (16 fév. 1651). — [illegible] que Mme de [illegible] a vu [illegible] à Villeneuve (mars 1651). — La duchesse de Longueville se rend à [illegible], peu de son mari, qui se montre peu satisfait de sa conduite (juin 1651), p. [illegible]. — Elle rentre à Paris (10 juin), p. [illegible]. — Le prince de Condé va à [illegible] pendant les cérémonies de la majorité du roi (6 septembre 1651), p. [illegible]. — « Tout le Vexin françois en armes à cause de l'approche des troupes [illegible] par le duc de Nemours, au nombre de trois mille chevaux et [illegible] [illegible] fantassins » (Mars 1652), p. 174. — Le maréchal d'Aumont se retire à Poissy (1 mars 1652), p. 175. — « Jeudi 7 (mars 1652), avis que le duc d'Elbeuf estoit hier ès portes et environs de Pontoise avec deux mille hommes qui, ayant fait desordre en un faubourg, la ville prit les armes et ne voulut laisser sortir M. d'Elbeuf, qui y estoit entré lui trentieme, qu'il n'eût fait reparer le dommage » (p. 176). — Les boulangers de Gonesse n'apportent pas de pain à Paris, « à cause des gens de guerre qui sont vers Senlis. » (Mars 1652), p. 177. — Troupes vers Meulan, Poissy et Pontoise (11 mars 1652), p. 178. — Pain de Gonesse, p. [illegible], [illegible], [illegible] et 246. — Jeudi 9 mai 1652. « Cette nuit, l'Isle-Adam, où les gens du Prince étoient, et de là faisoient courses aux environs, a été prise par les gens du roi, qui en feront autant de Montmorency, Chantilly, [illegible] et autres lieux du Prince, où il tient des gens de guerre qui incommodent le pays » (p. [illegible]). — Le Grand Conseil à Mantes (juin 1652), p. 234. — Le Parlement à Pontoise (juillet 1652), p. 258. — Arrêt donné à Pontoise (18 juillet 1652), p. [illegible]. — Le roi convoque le Parlement à Pontoise (25 juillet 1652), p. [illegible]. — Le duc de Bouillon malade à Pontoise (1er août 1652), p. 265. — Ouverture du Parlement à Pontoise (6 août), p. 269. — Le Parlement à Pontoise, p. [illegible] et suiv. — Le cardinal de Mazarin couche à Goussainville (19 août 1652), p. [illegible]. — Etc., etc.

L'appendice comprend notamment un « Estat et roolle d'aulcuns particuliers contribuables au paiement des taxes pour emploier aux frais de l'armement et subsistance des gens de guerre de ceste ville de Paris. » — On y voit que

« M. Le Mercier, architecte du Roy, » est imposé dans le quartier du Louvre à 500 liv. pour l'armement et à 50 liv. par mois (6 février 1649, p. 334).

L. R.

91. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. T. XII (1885). A Paris, chez H. Champion, 1886. In-8° de 359 p. :

92. *Testament de Blanche de Navarre, reine de France,* [publié par M. Léopold Delisle], p. 1-64.

Blanche de Navarre mourut au château de Neaufles, près Gisors, le 5 octobre 1398, après avoir survécu pendant quarante-huit années à son mari, le roi Philippe de Valois. Le testament et les deux codicilles que publie M. Delisle n'existent plus en originaux ; l'édition a été faite sur une copie à peu près contemporaine, conservée aux archives des Basses-Pyrénées. La valeur historique de ces documents est considérable, ainsi que le savant éditeur l'a soigneusement fait ressortir dans sa courte préface. Dans le testament, daté à Paris du 18 mars 1395 (1396, n. st.), la vertueuse reine, pleine d'une sage prévoyance, résout d'avance toutes les difficultés qui pourront surgir à son décès ; elle règle ses funérailles ; elle se préoccupe vivement de son salut ; elle donne aux deux églises paroissiales de Neaufles 20 sols parisis pour un anniversaire perpétuel (article 16) ; elle lègue des objets à la fois précieux et vénérés et des sommes d'argent à de très nombreux établissements religieux. Presque tous les monastères de la région ont part à ses libéralités ; il suffira de citer les abbayes de Mortemer (25,128), de l'Ile-Dieu (26,129), du Val (27,140), de Saint-Martin lez Pontoise (28,137), du Trésor (31.88), de Gomerfontaine (33,87), de Maubuisson (86), de Marcheroux (162), de Saint-Germer (163) et de Ressons (165), les collégiales de Vernon (22,23,103), de Saint-Hildevert de Gournay (24,103), de N.-D. d'Andely (95), d'Ecouis (96), de Mantes (99) et de Saint-Mellon de Pontoise (103), les prieurés de Saint-Laurent-en-Lyons (32,130), de Sausseuse (34,135), de Saint-Pierre de Pontoise (139), de Bézu (166) et de Beaumont-le-Perreux (167), les hôtels-Dieu de Vernon (35.43), de Paris (41), de Pontoise (44) et d'Andely (94), les « frères meneurs » de Vernon (36,104) et de Pontoise (37), les Cordeliers de Mantes (136) et de Pontoise (138), etc., etc.; elle leur demande en retour de prier pour le repos de son âme et de célébrer des services à cette intention.

Les deux codicilles, faits, l'un à Paris, deux jours après le testament, le 20 mars, et l'autre à Neaufles le 10 septembre 1398, contiennent les legs des livres et des manuscrits, auxquels, comme le fait remarquer M. Delisle, la reine paraissait attacher beaucoup d'importance, et mentionnent un nombre considérable de legs faits à tous les gens de sa maison. Le second renferme, en outre, la donation à l'abbaye de Mortemer de la terre de Menesqueville.

93. *Livre de raison de Me Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris* (1519-1530) [publié par G. Fagniez], p. 99-222.

26. Mort du curé d'Andrésy (1520). — 50. Donation par Antoine Robert aux religieux des Blancs-Manteaux de la terre du Plessis-Gassot (1521). — 238. Mort du curé de Crosne (1525). — 263. Guillaume Vipart, bailli de Mantes, poursuivi pour avoir tué le s. des Fossez (1525). — 361. Jean Benoize, seigneur d'Achères, élu procureur de la ville de Paris (1527). — 376. Mort de Macé Coustan, prévôt de Gonesse (1528). — 381. Grêle à Saint-Leu et à Montmorency (1528). — 421. Assassinat du curé de Méru (1530).

94. *Le château de Fontainebleau au* XVIIe *siècle, d'après des documents inédits :*

I. Eugène Muntz. *Le château de Fontainebleau en 1625,* d'après le *Diarium* du commandeur Cassiano del Pozzo, p. 255-278.

II. Emile Molinier. *Comptes des bâtiments du palais de Fontainebleau pour les années 1639-1642*, p. 279-358.

Dans ces comptes qu'ordonnance François Sublet, seigneur de Noyers-en-Vexin, surintendant général des bâtiments de France, on voit paraître les noms de Pierre et de Jean Poisson, membres d'une famille de peintres qui habita longtemps Gisors. L. R.

95. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 12e année, 1885. Paris, chez H. Champion, 1885. — 6 livr. formant un vol in-8° de 194 p.

96. 2e livr. — Note sur un obituaire ms. (xve s.) de l'église de Goussainville, p. 34-36. — *Notes sur la famille de Guillaume Budé*, p. 45-50 (1), par H. Omont.

97. 3e livr. — *Notes sur les Chambiges*, par H.-Fr. Delaborde, p. 90-94.

98. 4e liv. — *Notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé*, p. 100-113 (2), par H. Omont.

99. 6e livr. — *Contrat de mariage de Germain Pilon* (avec Germaine Durand, sa troisième femme), 27 avril 1567, publié par M. le baron J. Pichon, p. 176-181.

100. *Table décennale des publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1874-1883 (par M. Edgar Mareuse). — A Paris, chez H. Champion, 1885. In-8° de 55 p.

101. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — 13e année, 1886. — Paris, Champion, 1886. In-8° de 192 p. :

102. *Privilège des Quinze-Vingts à Notre-Dame de Pontoise* (1400), par M. Joseph Depoin, p. 164-166.

Contestation entre la fabrique de N.-D. de Pontoise et l'hôpital des Quinze-Vingts, au sujet du droit qu'avait ce dernier établissement d'exposer des reliques dans l'église et de percevoir les offrandes des pèlerins. L. R.

103. *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, rédigé au temps de l'abbé Irminon et publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Auguste Longnon. Première partie. Texte du polyptique. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur; Paris, libr. Champion, 1886. In-8° de 372 p.

Publication de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

(1) Un frère de Guillaume Budé, Jehan Budé, fut élu de Gisors.

(2) L'un des manuscrits inventoriés est de la main de Jehan Budé, élu de Gisors.

104. Société de l'histoire de l'art français. — Revue de l'Art français ancien et moderne, paraissant tous les mois. 3e année, 1886. Paris, Charavay frères, libr.-édit. In-8° de 400 p. :

105. *Le Musée des portraits d'artistes*, par M. Henry Jouin, p. 32 et suiv.

Voici, d'après l'auteur (p. 40), l'iconographie de Pierre-François-Léonard Fontaine, architecte, né à Pontoise :

Peinture, par J.-D. Court, au musée de Versailles. — Peinture, par L.-L. Boilly, au musée de Lille. — Dessin, par F.-J. Heim, au musée du Louvre. — Buste marbre par un inconnu, au Palais de l'Institut. — Buste plâtre, par L.-M.-L. Petitot, au musée de Langres.

106. Comité archéologique de Senlis. *Comptes rendus et Mémoires*, 2e série, t. IX, année 1884. — Senlis, imp. de Eugène Dufresne, 1885. In-8° de xxxij, xlviii et 98 p. :

Président d'honneur : Mgr le duc d'Aumale ; président : M. le comte de Longpérier-Grimoard ; secrétaire : M. Jules Gérin.

107. *Procès-verbaux*, p. i-xlviii (séances du 10 janvier 1884 au 11 décembre 1884).

Compte rendu de quelques-unes des séances à la Sorbonne, par M. R. de Maricourt, p. xviii-xxii. — Coup d'œil sur la cathédrale de Lisieux, par le même, p. xxxvii-xli, etc.

Mémoires, p. 1-95 :

108. *Quelques observations sur les ossements de notre musée*, par R. de Maricourt et A. Vinet, p. 3-24, avec 3 pl.

109. *Quelques notes de voyage. Cuise-la-Motte, Betz et les environs, la Ferté-Milon*, par l'abbé Eug. Muller, p. 25-46, avec 30 fig. en 5 pl.

Les notes de M. l'abbé Muller sont trop succinctes et pas assez précises pour donner une bonne idée des monuments assez nombreux dont elles parlent. Mais l'auteur paraît familiarisé avec les différents styles, surtout avec ceux des xie xiie et xiiie siècles, qui ont laissé dans l'arrondissement de Senlis de si curieux spécimens. Cette compétence nous fait regretter que M. l'abbé Muller n'ait pas poussé plus loin ses investigations et qu'il ne nous ait pas donné, au lieu de quelques lignes fugitives, une description complète des églises qu'il a visitées. Le Comité archéologique de Senlis a son siège dans une région exceptionnellement riche au point de vue archéologique, et il ne saurait mieux employer ses ressources qu'en publiant la statistique monumentale de l'arrondissement, accompagnée de nombreuses planches.

M. l'abbé Muller a joint à son texte des croquis montrant des détails des églises de Cuise-la-Motte, Chelles, Saint-Etienne-lez-Pierrefonds, Berneuil-sur-Aisne, Cuvergnon, une vue intérieure de la nef d'Acy-en-Multien, le portail d'Autheuil-en-Valois, des sujets tirés des vitraux de la Ferté-Milon, etc. Ses notes roulent sur les églises de Cuise-la-Motte, Chelles, Saint-Etienne-lez-Pierrefonds, Berneuil-sur-Aisne, Lévignen, Betz, Bargny, Cuvergnon, Acy-en-Multien, Rozoy, Thury, Varinfroy, Mareuil-sur-Ourcq, Fulaines, Marolles, Autheuil-en-Valois, Ivors, etc. A la Ferté-Milon, il a surtout regardé les vitraux, de la première moitié du xvie siècle à l'église Notre-Dame, un peu moins anciens à Saint-Nicolas. C'est sur l'une des deux fenêtres représentant la Passion, dans cette dernière église, que M. l'abbé Muller a relevé la date de 1598 et la signature IAQVOC VAOSTEEN, en faisant remarquer le caractère belge de la composition. Une *Apocalypse*, dans le même édifice, porte le monogramme RR, découvert également par l'auteur des notes. Nous ferons remarquer que,

parmi les églises dont nous venons de donner la liste, celles situées dans le département de l'Oise ont toutes été décrites ou mentionnées dans les ouvrages de MM. Graves et Woillez.

110. *Seconde campagne de Jules César contre les Bellovaques*, par l'abbé Léon Caudel, p. 47-84 (avec une carte et 2 pl.).

Intéressant mémoire fait sur des notes de feu M. Peigné-Delacourt. Le célèbre antiquaire, se basant sur la découverte faite en 1868 à Breuil-le-Vert (Oise), d'un pont de fascines traversant les marais de la Brêche, trace une nouvelle marche à César dans sa dernière campagne contre les Bellovaques. Selon lui, le conquérant, venant du mont Ganelon, près de Compiègne, aurait d'abord campé sur les coteaux de Catenoy, en face des confédérés gaulois, rassemblés sur la montagne de Clermont: puis, ceux-ci ayant battu en retraite, assirent leur camp sur le Mont-César, suivis par le général romain, qui aurait pris de nouveau position non loin d'eux, sur les collines de l'autre rive du Thérain. C'est dans la vallée de cette rivière que M. l'abbé Caudel place la fameuse plaine des Mille-Pas, dont il est question dans les *Commentaires* et où se livra la bataille finale qui rendit César maître du pays des Bellovaques. La question est-elle cette fois définitivement tranchée? Nous n'oserions le dire, car si certains rapprochements semblent confirmer la théorie émise par l'auteur du mémoire, il n'en subsiste pas moins, comme dans la plupart des recherches de ce genre, des points non éclaircis et qui font encore doute dans l'esprit du lecteur. Cependant, il paraît à peu près certain que la campagne doit être circonscrite dans la contrée où la place M. l'abbé Caudel. Les dernières phases seules sont plus obscures; l'auteur avoue lui-même que l'on pourrait facilement intervertir les positions, placer les Romains sur le mont César et les Gaulois sur les hauteurs de Montreuil (1).

On sait que notre confrère M. Achenbach-Wahl a essayé de prouver que cette campagne avait eu pour théâtre le Vexin français.

111. *L'instruction à Senlis et dans le diocèse avant la Révolution*, par l'abbé Amédée Vattier, p. 84-95. L. R.

112. Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. Deuxième série, t. X, année 1885. Senlis, imp. de Eug. Dufresne, 1886. In-8° de xxxij-lxx-95 p. :

Statuts, liste des membres, etc., p. i-xxxij.

Procès-verbaux [*des séances*. — 8 janv. 1885-10 déc. 1885,] p. i-lxx.

113. Loterie des Arènes. [Articles publiés par M. Jules Gérin dans le *Journal de Senlis*.] p. vii-xxiv.

114. Notice biographique sur [Louis-François Du Bois de] Saint-Gelais (1669-1737), par M. l'abbé Manuel, p. xxxv-xxxvi.

115. Rapport sur le fétichisme mystique des Zunis [peuplade américaine], d'après les travaux de l'Institut Smithson, par M. de Maricourt, p. xxxvii-xlviii.

116. Almanach des noms (Compte rendu par M. J. Gérin), p. lix-lxiv.

117. L'Église et la Renaissance, de M. l'abbé Gareiso (Compte rendu par M. J. Gérin), p. lxv-lxix

Mémoires :

118. *Palatium Vernum*, par M. l'abbé Vattier, p. 1-14.

Maison royale mentionnée dans plusieurs chartes des rois mérovingiens et que l'abbé Duruel et le chanoine Afforty placent à Ver.

(1) Cf. *Étude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques*, par M. Peigné-Delacourt. — Senlis, 1869.

119. *Les Conciles de Ver* [7..-845], par M. l'abbé Vattier. p. 15-23.

120. *Les chanoines de Notr.-Dame* [*de Senlis*] *et le chanoine précepteur*, par M. l'abbé Vattier. p. 24-28.

121. *Ermenonville*, par M. L. Dupille, p. 29-36.

Extraits du journal d'un maître d'école d'Ermenonville (seconde moitié du XVIII^e^ siècle).

122. *Fondation de l'ordre de l'Étoile* [1351], par l'abbé Vattier, p. 37-47.

123. *Trois planches pour servir à l'Histoire du duché de Valois*, de Carlier, p. 49-57.

« Carte du duché de Valois. » — « Vue de la Tour et de l'ancien Château de Béthysi. » — « Vue du second château de Pierrefonds. » — Ces planches ont déjà été publiées par Carlier dans son *Histoire du Valois* ; les cuivres en ont été récemment retrouvés par l'un des membres du Comité archéologique de Senlis, qui a permis d'en tirer des épreuves. Les reproductions sont accompagnées de trois extraits de Carlier.

124. *Notice archéologique sur l'église de Noël-Saint-Martin*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, p. 59-69.

Intéressant petit édifice des XI^e^ et XII^e^ siècles, qui ne sert malheureusement plus au culte et dans lequel l'auteur signale des détails très originaux.

125. *Les gravures murales de Borest*, par M. R. de Maricourt. p. 70-76 (2 pl.).

Graffites très grossiers exécutés par des prisonniers sur les murs d'un caveau faisant autrefois partie du prieuré de Borest. M. de Maricourt les attribue au XIV^e^ et au XV^e^ siècles, mais il est difficile de le suivre dans quelques-unes de ses interprétations. L'exemple de captifs occupant leurs loisirs à dessiner sur les murs de leur cachot n'est pas très rare ; il suffit de rappeler les célèbres sculptures de la tour du Prisonnier à Gisors, beaucoup plus intéressantes que les graffites de Borest.

126. *Quelques églises romano-auvergnates*, par M. l'abbé Eug. Müller, p. 77-91 (4 pl.).

Notes de voyage, dans lesquelles l'auteur relève les similitudes qui existent entre les édifices religieux de l'Auvergne et ceux du nord de l'Ile-de-France.

L. R.

127. Table sommaire alphabétique et analytique des matières contenues dans les dix premiers volumes du Bulletin du Comité archéologique de Senlis, dressée par les soins de M. le comte de Maricourt. Senlis, E. Dufresne, 1885. In-8°. (0 fr. 50).

128. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, t. XII, 3^e^ partie (p. 569-885). — Beauvais, imp. D. Père, 1885. In-8° :

Président : M. le comte de Salis : secrétaire perpétuel : M. E. Coüard-Luys.

129. *Le drapeau de Jeanne Hachette et les armes de Beauvais*, par M. Ernest Charvet, p. 569-608 (2 pl.).

130. *Saint-Just-en-Chaussée. Étude historique et archéologique* par M. l'abbé Pihan (*Fin*), p. 609-687.

131. *Notice historique et archéologique sur le bourg de Formerie* (Oise), par M. A. Bellou, p. 688-755 (5 pl.).

La seigneurie de Formerie fut possédée par les familles de Beaussault (XII^e-XIII^e siècles, de Montmorency-Beaussault (XIV^e et XV^e siècles), d'Estouteville (XV^e siècle), de Sainte-Maure (XVI^e siècle), du Prat (XVI^e-XVIII^e siècles), etc.

132. *Un épistolaire de la cathédrale [de Beauvais]*, ms. de l'an 1700 : « Epistolæ et Evangelia annualium et solemnium festorum ad usum insignis ecclesiæ Belvacensis ; MDCC. », par M. l'abbé L. Pihan, p. 756-763.

133. *La Commune ou la Tribune aux harangues*, dans l'ancien cimetière de l'église Saint-Étienne de Beauvais, par M. Barré, p. 764-771 (1 pl.).

134. *Blicourt. Notice historique et archéologique*, par M. Robert de Malinguehen, p. 772-857.

La seigneurie principale de Blicourt appartint successivement aux Omécourt (XIV^e siècle), Hanvoile (XV^e siècle), Croÿ (XVI^e siècle), Le Clerc de Blicourt et Hardivilliers (XVII^e et XVIII^e siècles), etc. Plusieurs fiefs secondaires existaient, en outre, dans la paroisse. L'auteur donne la liste très complète de leurs possesseurs.

135. *Excursion archéologique du 25 novembre 1885* [à Bulles], par M. l'abbé Renet, p. 858-866.

136. *La Lèpre du moyen âge appréciée avec nos connaissances actuelles*, par M. le docteur Bourgeois, p. 867-872. L. R.

137. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. T. XIII. Première partie. Beauvais, imp. de D. Père, 1886. In-8° de 292 p. :

138. *Saint Thomas Becket, ses historiens, son culte, sa naissance, son passage, ses parents dans le Beauvaisis*, par M. l'abbé Renet, p. 5-168.

Conférence de Trie-Château (1167), p. 111-115.

139. *La Tour de Craoul, forteresse du XII^e siècle à Beauvais*, par M. Barré, p. 169-181, avec une pl.

Tour construite par ordre de Philippe Auguste et démolie de 1810 à 1820.

140. *Monographie de l'église de Villers-Saint-Paul*, par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, p. 182-197.

Fort intéressant édifice dont la nef remonte au premier quart du XII^e siècle et le chœur au commencement du XIII^e.

141. *Vie de Mgr Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, fondateur du Monastère de la Présentation de Notre-Dame [à Senlis]*, extraite

des chroniques dudit monastère [15..-1653] par M. l'abbé Eug. Muller, p. 198-256, avec une pl.

142. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.* T. XIII. Caen, Le Blanc-Hardel, 1885. In-8° de 533 p.

143. Notice sur le cartulaire de Mortemer, contribution à l'histoire de l'abbaye, par Ch.-V.-M. Langlois, p. 94-118.

144. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, In-8°. [T. IV] :

145. *Bibliographie historique normande* [1882-1885], p. 192-235.

146. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1885. In-8°. Amiens, Douillet et C^ie^, imp.-lib.

Les Bulletins de 1883, 1884 et 1885, publiés trimestriellement, ont été réunis en un seul volume : « Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XV, 1883-84-85. Paris, Chossonnery; Amiens, imp. Douillet. »

Le Bulletin de 1885 occupe les p. 305 à 487.

Président : M. le chanoine Crampon. — Secrétaire perpétuel : M. Garnier.

Procès-verbaux des séances. — *Exemptions de l'aide de l'ost du roi*, par M. Darsy, p. 329-333. — Rapport de M. de Guyencourt sur les personnages dont les noms pourraient être donnés aux nouvelles rues d'Amiens, p. 469-475 (De Lameth, p. 470), etc., etc. L. R.

147. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 886. In-8°. Amiens, Douillet et C^ie^, imp.-lib.

Président : M. Garnier; — Vice-Président : M. le baron de Calonne; — Secrétaire : M. Durand.

Procès-verbaux des séances. — *Marques de tâcherons tailleurs de pierre sur les constructions du département de la Somme*, par M. Pinsard, p. 20-22 (avec deux planches représentant des signes relevés sur les murs de l'abbaye d'Airaines et du château de Coucy).

148. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* 3^e^ sér., t. VIII. Paris, J.-B. Dumoulin; Amiens, imp. A. Douillet. 1885. In-8° de 600 p.

149. *Une page d'histoire. L'homme au masque de fer*, par M. Oudin, p. 1-14.

150. *Basoche et Basochiens à Amiens, au* XVI^e^ *siècle*, par M. Ernest Noyelle, p. 31-69.

151. [*Quentin*] *Varin et sa fille, peintres picards* [XVII^e^ siècle], par M. J.-R. Boulanger, p. 103-141.

152. *Notice sur la Société*, par M. J. Garnier, p. 203-222.

153. *Recherches sur la nationalité et la famille de saint Thomas de Cantorbéry*, par M. Darsy, p. 223-257.

154. *Nécrologe de l'église d'Amiens, suivi des distributions aux fêtes*, par M. l'abbé Roze, p. 265-503.

155. *De quelques usages et traits de mœurs en Picardie*, par M. Darsy, p. 565-598.

Etc.

III

Généralités

156. *Bibliographie générale des Gaules*, répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule jusqu'à la fin du v^e^ siècle. Première période : publications faites depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à 1870 inclusivement, par Ch.-Emile Ruelle. Paris, chez l'auteur, 6, place du Panthéon. 1880-1886. Gr. in-8° de 1732 col. (40 fr.).

157. *Druides et druidisme*, par l'abbé Emmanuel Théron. Paris, Perrin et C^ie^, 1886. In-12 de XV-251 p. (3 fr. 50.).

Très curieuse étude sur l'état social de nos ancêtres les Gaulois, principalement sous le rapport religieux. Il y a là un tableau excellent, bien que résumé, de la religion des Druides, qui, malgré son caractère féroce et sanguinaire, était bien supérieure par les dogmes aux autres cultes païens. L. R.

158. *Les anciennes provinces de la France.* Études étymologiques et onomatologiques sur leur nom et celui de leurs habitants, par André Rolland de Denus. Paris, E. Lechevalier, in-8°, VIII-294 p.

159. *Une petite nièce de saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (1302-1329). — Étude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris, au commencement du XIV^e^ siècle, par Jules-Marie Richard. Paris, Champion, 1887. In-8° XV-456 p. (Voyez n° 24).

160. *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370*, publié par E. Izarn, avec une introduction par Gustave-A. Prevost. Paris, Alphonse Picard, 1885. In-8° de CXLVI-503 p.

Ce document se trouve à la Bibl. nat. suppl. fr., 1181. Il a pour titre : « Le compte de toutes les terres, rentes, revenues ordinaires, et dautres receptes extraordinaires, que le Roy de Navarre (Charles le Mauvais), mon tres redoubté sei-

[illegible], a en France et en Normandie, rendus à la [illegible] de [illegible] Jehan C[illegible], son trésorier, depuis le premier jour [illegible] devant Pasques CCCLXVI, le [illegible] jour [illegible] mois, jusques au premier jour de [illegible] CCCLXX, [illegible] temps a trois ans et six mois ou environ, et aussi de plusieurs restes et deniers [illegible] en [illegible]. » La remarquable introduction dans laquelle M. Gustave Prévost étudie avec autant de sagacité que d'érudition toutes les questions soulevées par l'important manuscrit dont son ami M. [illegible] a [illegible] par une excellente Histoire de Saint-Germain-les-Evreux, s'est fait l'éditeur, constitue une [illegible] de la valeur historique et économique du compte de maître Jehan C[illegible] : nous ne saurions mieux faire, pour édifier nos lecteurs, que de reproduire ces lignes : « Le *Compte des revenus et des dépenses du roi de Navarre* peut espérer prendre place à côté des plus curieux documents de [illegible]. Il offre cet avantage de présenter, réunis dans une seule pièce, des éléments de toute nature, et de donner à lui seul un tableau de l'époque à laquelle il a été dressé. Les recettes font connaître les [illegible] d'un grand feudataire ou [illegible] au point de vue financier, le concours de ces [illegible] avec ceux de la royauté, le caractère et le rendement des divers revenus et redevances et l'étendue des charges pesant sur la population habitant le territoire de l'apanage ; elles permettent de reconstituer l'état économique et financier d'un pays. — D'autre part, les chapitres des dépenses intéressent l'histoire générale par leurs révélations sur les événements historiques et sur la vie publique ou privée de Charles le Mauvais. Ils traduisent en argent, avec toute la brutalité d'un chiffre, le prix par lequel s'achète un dévouement ou se paie un crime. Ils indiquent le prix que coûte la guerre, entretien et approvisionnement des châteaux, solde et équipement des capitaines et des gens de guerre ; en même temps ils font pénétrer dans mille détails de la vie privée, dans maint incident de l'existence d'alors par les prix et les renseignements qu'ils contiennent sur le costume, l'orfèvrerie, l'industrie, les denrées... »

Le document n'intéresse pas directement les pays compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise. C'est à peine si l'on peut relever, incidemment, quelques passages, notamment dans les comptes de recettes, où « les rentes et revenues de Mante et Meullent » sont portées pour « neant, car le roy les tient en sa main et en a fait ou doit faire recompensation et restitution à Monseigneur de la ville et baronnie de Montpellier. » Plus loin, on fait « grâce et remission » à Pierre Cuilleron et Ricart le Gentilhomme, fermiers de la prévôté de Breteuil, de leur fermage, dû à partir de Pâques 1364, « pour consideration de ce que assez tost après ledit terme sensuy la prinse des villes de Mante et Meullent et pluseurs autres fors de Monseigneur, et si grant guerre que marchans ne conversaient ne nosaient aler par paiz jusques environ la S[t] Michel CCCLXV » (p. 174). Des noms célèbres apparaissent çà et là, entre autres celui de « messire Bertran Duguesclin. » P. 89, on constate un paiement « à messire Jehan Chandos, lequel Monseigneur avoit retenu à vie pour li servir, et pour li avoit donnez mil royaux par an à sa vie,... si comme par lettres de Monseigneur d'Avrenches et de labbé de Cherebourg données XI[e] jour de septembre CCCLXVI, qui einsi le tesmoignent. » On consigne (p. 446 et 447) les gages de messagers dépêchés à Neaufles, vers la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, et à Vétheuil, vers Guy Quiéret, l'agent du Navarrais, qui lui en avait donné la seigneurie. (Voir sur ce personnage *Biographies du canton de Magny-en-Vexin*, par Alfred Potiquet, p. 78).

Louis REGNIER.

161. *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de [illegible]ance, à la Cour, aux Armées et au Conseil du roi François I[er].* [illegible]èse présentée en Sorbonne pour le doctorat ès lettres, par [illegible]ncis Decrue. Paris, typ. de E. Plon, Nourrit et C[ie], 1885. In-8° VII-452 p.

Cet ouvrage est un travail très remarquable et très complet sur la vie publique d'un des plus grands personnages du XVI[e] siècle. L'auteur, après avoir lu avec soin toutes les publications historiques parues avant lui sur le règne de Fran-

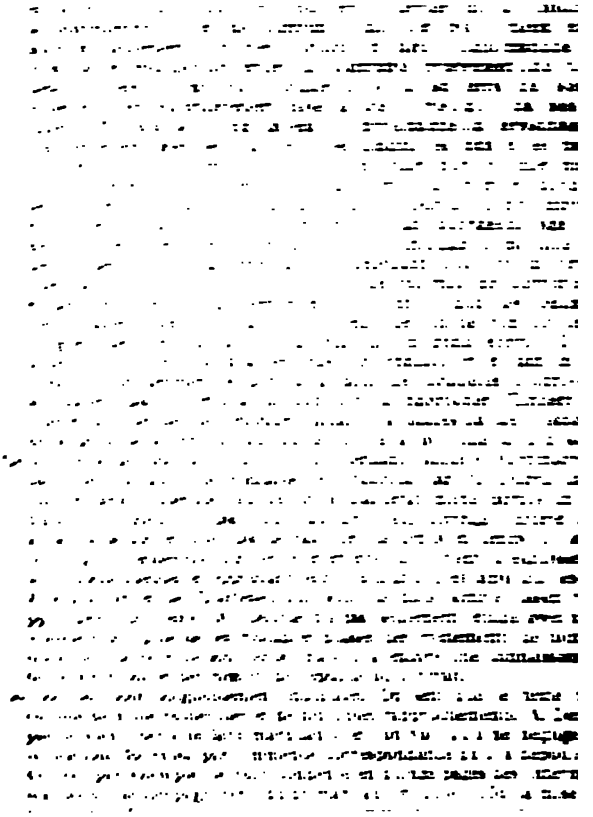

d'hommes d'armes et de [illegible] Enfin [illegible] une pension annuelle de [illegible] livres tournois [illegible] Malheureusement, le livre de M. [illegible] côté artistique de la vie [illegible] songer à ses collections et à ses [illegible] adressée par lui au cardinal du Bellay [illegible] oublier à vous advertir que [illegible] Chantilly, qu'il [illegible] vuydes. Vous sçavez que [illegible] cependant que vous estes par deça [illegible] (22 août 1535. Bibl. nat., fonds du [illegible] truction et les embellissements de ses maisons de [illegible] de Montmorency. En revanche, la [illegible] demeure tout aussi [illegible] M. [illegible] attaché à la chose une extrême [illegible] grâce de Montmorency, c'est-à-dire après [illegible] Discours des favoris : « [illegible] qu'il vouloit demeurer à quatre lieues de Paris [illegible] »

[illegible]

162. *Les Artistes célèbres. Bernard Palissy*, par [illegible] ouvrage accompagné de 20 grav. Paris. [illegible] 1886. In-4° de 60 p. 12 fr. 50.

Les Artistes célèbres, tel est le titre sous lequel [illegible] successivement les biographies des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs dont les œuvres [illegible] seurs. Ces biographies sont en même temps [illegible] logues d'objets d'art. Un certain nombre [illegible] collection n'ait été commencée qu'en 1885. [illegible] Bernard Palissy, Jacques Callot, P.-P. Prud'hon, [illegible] La Tour, Fra Bartolommeo [illegible] modéré est à la portée de toutes les bourses. [illegible] est fait pour allécher les amateurs [illegible] Phidias, Andrea del Sarto, Viollet-le-Duc, [illegible] baron Gros, Turner, Botticelli, Jordaens, [illegible] Delacroix auront bientôt aussi leur biographie [illegible] nous parlerons seulement du *Bernard Palissy* de M. Philippe Burty, et ce sera pour confesser notre désillusion. [illegible] les soixante pages dont se compose l'ouvrage, [illegible] de l'histoire qu'à celui de l'art. Pour [illegible] faire une idée des produits du potier saintongeais, [illegible] ment mieux que le texte, où des considérations [illegible] longues citations des *Discours admirables*, [illegible] faire connaître par le menu les longs et persévérants efforts de Palissy, c'est-à-dire la partie de sa vie que les enfants de nos écoles savent par cœur, tant elle a été de fois racontée. Quant à une appréciation quelconque de ses travaux, c'est en vain qu'on la cherche. C'est aussi vainement que nous avons espéré trouver là quelque notion nouvelle sur les travaux que Palissy exécuta pour le connétable et que nous avons attendu l'opinion de M. Burty sur la grotte d'Ecouen et, par dessus tout, sur les fameux vitraux de l'Amour et Psyché ; il se borne à dire passagerement, dans une note (p. 29), que « l'on ne connaît point de vitraux authentiques de Palissy, encore que l'on lui en ait attribué plusieurs. » Il faut bien se garder néanmoins d'étendre à toute la collection le jugement forcément sévère que nous portons sur le *Palissy* de M. Burty. Il est certain, est-il besoin de le dire, que, sous la plume d'érudits tels que M. Eugène Müntz, le directeur de la publication, M. Emile Michel, M. le vicomte Delaborde, M. Georges Duplessis, M. Paul Mantz, etc., il y a place, à coté de la biographie proprement dite, pour une saine critique des œuvres de chaque artiste, du caractère de ses compositions et de son style : il y aura toujours quelque chose à apprendre dans les notices dont ils sont chargés. On peut être

de même assuré que le *Mino da Fiesole* de M. Courajod et le *Puget* de M. de Montaiglon ne laisseront rien à désirer. Mais il est fâcheux que quelques taches déparent ce brillant ensemble et puissent faire douter, quoique bien à tort, de la valeur réelle de la collection. Louis REGNIER.

163. ***Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie***, **par l'abbé Jules Corblet. Paris, Victor Palmé, 1885-86. 2 vol. in-8° de IV-638 et 653 p.**

La science archéologique agrandit constamment son domaine. Parmi les recherches qui semblent être présentement à l'ordre du jour, il faut mentionner l'iconographie des religions et surtout l'iconographie du culte catholique. Cette branche d'études a fait de rapides progrès et a pris des développements considérables depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de quelques écrivains qui en ont fait l'objet spécial de leurs investigations : il suffit de rappeler les noms de M. l'abbé Corblet, Mgr Barbier de Montault, M. le comte Grimouard de Saint-Laurent, MM. Rohault de Fleury et de quelques auteurs plus anciens dont les écrits avaient ouvert la voie. Il a paru pendant la récente période une série d'ouvrages véritablement remarquables dans cet ordre d'idées. Le *Guide de l'Art chrétien* de M. Grimouard de Saint-Laurent est journellement consulté. Les *Evangiles*, l'*Iconographie de la sainte Vierge*, le *Mémoire sur les instruments de la Passion*, les *Etudes archéologiques sur les Monuments de la Messe* de MM. Rohault de Fleury sont des monuments d'une patiente érudition. Mgr Barbier de Montault a éparpillé ses savantes observations dans une foule d'opuscules. Enfin, M. l'abbé Corblet, que la mort vient de ravir à la science et à ses amis, après avoir publié un certain nombre d'articles intéressants dans la *Revue de l'Art chrétien*, dont il fut pendant longtemps le directeur éclairé, avait entrepris d'étudier à tous les points de vue chacun des sept sacrements. Déjà, en 1882, le baptême avait fait l'objet de deux gros volumes. En 1885 et 1886, parut l'*Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie*, dont nous nous proposons d'entretenir le lecteur. A la fin du premier volume de ce dernier ouvrage était annoncée en préparation l'histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Ordre et de la hiérarchie de l'Eglise, 2 vol. in-8°. Nous ignorons dans quel état se trouvait ce travail à la mort de l'auteur et si les matériaux qu'il a laissés seront utilisés. Nous le souhaitons vivement, de même que nous serions heureux de voir un autre érudit recueillir la succession de M. l'abbé Corblet et terminer ces monographies des sacrements, qui feraient, avec les belles publications dont nous avons parlé, un ensemble remarquable d'ouvrages sur l'iconographie religieuse.

Il ne faudrait pas s'imaginer néanmoins que désormais le champ est clos et qu'il n'y aura plus rien à découvrir après M. l'abbbé Corblet. Lui-même, dans son introduction, s'est défendu de dire le dernier mot sur les innombrables faces sous lesquelles peut être envisagé le sacrement de l'Eucharistie. L'iconographie, par exemple, pourrait, on le conçoit sans peine, être étendue indéfiniment, et parmi les monuments, pourtant en nombre respectable, que cite l'auteur, il serait facile de signaler des lacunes. Pareille observation pourrait être faite à propos du livre XVI (*des Autels*) et, sur ce point comme à l'égard des « Vases et ustensiles eucharistiques » étudiés dans le livre XVII, il faut nécessairement renvoyer ceux qui voudront pousser plus loin les recherches aux admirables et définitives études sur la messe de MM. Rohault de Fleury. Mais les explications très amples données par M. Corblet et les exemples qu'il cite à l'appui devront satisfaire la grande majorité des lecteurs.

Le tome premier n'a pas pour nous un intérêt très direct. Il a pour objet l'étude de l'Eucharistie au point de vue purement religieux, le fond du dogme, ses transformations, les controverses qu'il a suscitées, toutes choses qui ne sont pas précisément de la compétence de l'archéologue, bien que les discussions théologiques soient évitées avec soin. Nous signalerons cependant le chapitre IV du livre XII, chapitre qui traite des lieux affectés à la réserve de l'Eucharistie, sacraires et pastophores, suspenses et armoires et surtout tabernacles. Mais le tome second pourrait nous retenir longtemps. Dans un livre spécial sont mentionnés et décrits avec détail les « rites, cérémonies et coutumes de l'adminis-

tration de l'Eucharistie. » Quant aux livres XVI et XVII, dont nous avons donné les titres, XVIII (du culte de l'Eucharistie), XIX (Iconographie de l'Eucharistie) et XX (Bibliographie de l'Eucharistie), ils présentent un intérêt capital. Nous ne pouvons même pas songer à les résumer. Mieux vaut conseiller l'achat des deux volumes, qui deviendront pour chacun une mine de précieux renseignements. Des vignettes sur bois gravées avec soin, au nombre de quatorze dans le premier volume et de quatre-vingt-sept dans le second, éclairent le texte, et, puisque nous en sommes au côté matériel, nous ajouterons que l'impression confirme la juste réputation des presses d'Edmond Monnoyer.

Assurément, dans un ouvrage de ce genre, la réunion des matériaux constitue la plus grande part de labeur, mais on comprendra facilement que la coordination de toutes ces notes ne se fait pas sans une certaine difficulté. Peut-être même, à ce point de vue, la lecture de la belle monographie de M. l'abbé Corblet révèle-t-elle une exécution un peu hâtive. Pas trop hâtive pourtant, car peu s'en est fallu que l'ouvrage ne vît jamais le jour. Cet aspect légèrement indigeste, sur lequel il serait odieux d'insister, n'enlève rien d'ailleurs à la haute valeur de l'histoire de l'Eucharistie en tant qu'œuvre d'érudition : un livre d'archéologie n'est pas fait, après tout, pour être lu d'une seule haleine et n'est pas tenu d'avoir l'intérêt palpitant d'un roman ; son principal mérite est d'être, comme celui-ci, d'un puissant secours pour les travailleurs.

Louis REGNIER.

164. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. 1re livraison. Paris, Imp. nat., 1885. In-4° de XI-200 p.

165. *Bibliogr. des trav. hist. et archéol. publ. par les Soc. sav. de la France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Inst. publ. par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis. 2e livraison (pp. 201 à 400). — Paris. Impr. Nat., 1886. In-4°.

Les travaux bibliographiques ne rapportent en général à leurs auteurs ni gloire ni profit. Mais les archéologues qui, entre temps, se livrent à ces recherches arides, méritent largement la reconnaissance de leurs confrères. Comme on l'a dit, les uns se donnent beaucoup de mal pour en épargner aux autres. Les bibliographes sont certains néanmoins que leur nom vivra dans la mémoire d'un petit nombre, c'est vrai, mais qu'il vivra. Tant qu'il y aura des chercheurs en Normandie, par exemple, le *Manuel du Bibliographe normand*, d'Edouard Frère, sera toujours consulté avec profit. C'est aux chercheurs de la France entière que rend service aujourd'hui l'ouvrage éminemment utile que publient de concert M. Robert de Lasteyrie, professeur à l'Ecole des Chartes, et notre collègue M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Il y a longtemps déjà que l'on avait songé à dresser la liste des innombrables travaux que publient dans leurs Mémoires les multiples Sociétés savantes de la France. Mais sous ce rapport, malgré de très louables efforts, nous étions, il faut bien l'avouer, fort en retard. Pendant ce temps, la masse des articles publiés grossissait tous les jours avec une rapidité effrayante, dans toutes les branches de la science. « Telle science, à peine formée d'hier, dit fort bien M. de Lasteyrie dans l'introduction qui ouvre le livre, possède déjà toute une littérature spéciale que les hommes les plus compétents ne parviennent guère à connaître dans tous ses détails, et l'on ne peut plus aborder un ordre d'études quelconque sans se livrer au préalable à des recherches bibliographiques bien souvent longues et difficiles. » Le plan de l'ouvrage, conçu avec beaucoup d'habileté, appartient à M. de Lasteyrie. Ce dernier explique pourquoi il a été amené à distribuer par ordre alphabétique de départements son dépouillement des recueils des Sociétés savantes, au lieu d'adopter l'ordre méthodique des matières, plus logique en apparence. Le travail, pour ceux qui se serviront de l'ouvrage, sera peut-être un peu plus grand, mais agir autrement eût été compromettre singulièrement la réussite et surtout l'achèvement de l'œuvre. En

Ce volume se recommande de lui-même à l'attention des chercheurs. Il donne l'indication précise et complète des publications publiées jusqu'à ce jour par les 667 Sociétés savantes de la France et de ses colonies. On en a exclu seulement les Sociétés qui s'occupent exclusivement d'agriculture et d'horticulture. Les publications périodiques et les suites, telles que les *Bulletins*, *Annales*, *Mémoires*, etc., contenant, pour ainsi dire, la chronique journalière et les travaux courants des Sociétés, sont indiquées par leur premier et leur dernier volume. A côté de cette première classe, on a placé les ouvrages publiés par les Sociétés en dehors de leurs bulletins. Peut-être pourrait-on relever dans ce plan une certaine inégalité, car bien des travaux compris dans la première catégorie sont plus importants que ceux répertoriés dans la seconde. Mais il ne faut pas oublier que l'inventaire exact de ces travaux est dressé, on sait avec quelle conscience et quel dévouement, par MM. R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, et qu'il fallait éviter un double emploi. Au surplus, dans les bibliographies de toute nature, le problème le plus difficile à résoudre est toujours le choix du plan. Quoi qu'il en soit, M. Eugène Lefèvre-Pontalis a eu une excellente inspiration de résumer dès maintenant le grand et important travail à la réussite duquel il concourt si puissamment. Son mérite sera suffisamment apprécié par tous ceux qui savent combien cette besogne est aride et fatigante; nous nous plaisons à espérer qu'ils lui enverront, dans le secret de leur cœur, des remercîments que nous sommes heureux de pouvoir lui adresser ici publiquement au nom de la Société Historique de Pontoise.

L. R.

166. Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des ltes. *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de ance.* Départements, t. Ier. — *Rouen*, par Henri Omont. — Paris, r. Plon, 1886. In-8° de LX-623 p.

221 (Y. 233). Diurnal à l'usage des Dominicaines de Poissy, XIIIe-XIVe siècles. — 684. (A. 595 *bis*). « Théologie mystique de Henry Harphius. » A la fin, notes de naissances et décès de la famille de Drocourt, de Saint-Cyr-en-Arthies. XVIIIe siècle. — 1179 (Y. 192) et 1180 (Y. 75). Pouillés du diocèse de Rouen, XVe et XVIIIe siècles. — 1236 (Y. 29). Recueil de Chartes relatives à l'histoire de la Normandie. (T. VII. Chartes relatives à l'histoire de Mantes, 1364-1723, 76 pièces). — 1261 (Y. 104). « Estats des deniers deubz au Roy par les tenantz et propriétaires des heritaiges, terres, moullins, collombiers roturiers relevantz neument de S. M., sciz en la vicomté des chastellenies de Lyons, Charleval, Gisors,... pour les années 1609, 1610, 1613, 1619 et 1621. » XVIIIe siècle. — 1299 (Y. 207). « Abrégé historique et généalogique des seigneurs et des dames d'Estrepagny depuis l'an 1100 jusqu'en 1772..... » XVIIIe siècle. — 1305 et suiv. Noblesse de la généralité de Rouen. — 1405 (Y. 27). Vitae sanctorum, dit *Livre d'ivoire*. (Au commencement et à la fin de ce ms. ont été transcrites différentes formules, entre autres serment de Jean [de Labbeville ou de Brécourt], abbé de Saint-Martin de Pontoise (1310), p. 9. — 1433 (U. 78). « Histoire de saint Nicaise, apostre, martyr et patron du diocèse de Rouen, et de ses compagnons saint Quirin, prêtre, et de saint Scuvicule, diacre, et de sainte Pience, dame de la Roche-Guyon, martyre,.... » XVIIIe siècle.

Fonds Coquebert de Montbret: 2082 à 2085. Sur la généralité de Paris au XVIIIe siècle. — 2124 (624). Fol. 1. « Copie des tiltres faisans mencion des seigneurs de Magny, Parnes et Saint-Gervais. » Fol. 10 : coppie de plusieurs tiltres anciens touchant les seigneuries de Vaudampierre, Montharlan, Montoisel et Potavesnes et les justices desdites seigneuries. » XVIIe siècle. — 2188 (Y. 45). « Abrégé des Antiquitez de la ville de Pontoise et personnes illustres de ladite ville, divisé en deux parties [par le P. Taillepied.] » Rouen, 1720, in-8° (imprimé avec notes mss.). — 2129. (523). « Antiquités et origine de Saint-Germain-en-Laye. » XVIIIe siècle. — 2130 (33). « Procès-verbal de visite générale des bois du ressort de la maîtrise de Saint-Germain, par le sr Vanmine, garde-marteau de ladite maîtrise de Saint-Germain, » avec 2 plans. 1724-1725. — 2208 (Y. 6). Etat de la noblesse au XVIIe siècle en [Haute] Normandie. XVIIe siècle. — 2219 (Y. 14 *a*) Histoire de Gisors, par Robert Denyau. — 2220 (Y. 38). « Traits d'histoire concernant la ville de Gisors,.... » par Four-

mont de Boispréaux. — 2221 (73). Recueil de pièces concernant une maison sise rue des Fontaines, à Gisors (1519-1711). — 2223 (Y. 27). Plan de la forêt de Lyons (1687). — 2497 (17). Inventaire notarié dressé à la mort de Marie-Camille Gémeau, épouse de Charles-Alexandre de Gars; Gisors, 1765. — Etc., etc.

L. R.

167. *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au* XVIII^e^ *siècle, comparés avec les dépenses de l'alimentation, du logement, du chaûffage et de l'éclairage*, par A. Lefort. Rouen, Métérie, 1886, in-16. (1 fr. 50.)

168. *Nouvelle biographie normande*, par M^me^ N.-N. Oursel. Paris, Alph. Picard, 1886. 2 vol. in-8° de [XI]-508-7 p. et [IV]-583-2 p. (35 fr.)

Voici les articles qui concernent à un titre quelconque le Vexin normand et la région pontoisienne.

Tome I^er^. — Ch. Anquetin. — Catherine d'Aure (lisez : Blanche Passy). — Le-cousturier d'Armenonville. — J.-J. Avoine. — Beaufils. — Famille du Bec-Crespin. — Benserade (?). — Béor. — Guilbert de Bernouville (?). — Ch.-F. et F.-S. Bidon. — Antoine et Charlotte de Bigars. — Baron Bignon. — Baron de Blanmont. — L.-J. Bouclin. — Ch. Brainne. — Brémontier. (Il serait, paraît-il, bien né au Tronquay et non à Quevilly. Une plaque commémorative a été placée dans la mairie du Tronquay.) — Brunel. — Cahagne. — Guillaume de Cantiers (?). — Chaulieu. — Léon Chédeville. — Jean Cottin. — H. Darjouville. — Baron Davillier. — M.-J. Decorchemont. — Germain Delavigne. — J.-B. Aubé-Demonceaux. — Robert Deniauld (le véritable nom est Denyau). — Jacques Deschamps. — Destréez. — Daniel Dubois d'Annemets (lisez de Boisdenemetz). — J.-B.-Joseph Duchesne. — Martin (lisez : Mucius). — Archimède Duchesne. — Faucon de Ris. — L'abbé Féret. — Famille de Gamaches. — Gasse. — P.-M. Gence. — Goubert. — Jean Goujon (nous ne croyons pas que Gisors ait jamais revendiqué l'honneur de lui avoir donné naissance, malgré l'affirmation de M^me^ Oursel). — P.-M. de Gourné, prieur de Taverny. — P. Gringaure. — Guarin. — Fr. Guéroult. — Ad. Guéroult. — J. de Guersans. — N.-L. Ingoult. — Jean du Bec, abbé de Mortemer.

T. II. — Marquis J. de Laborde. — Comte de Lagrange. — De la Londe du Thil. — Potin de la Mairie. — P. de la Mare. — Lancelevée. — J.-Th. Langlois. — Ch. Lapierre. — Louis Lapierre. — Famille Le Couteulx. — Legrand (de Guitry). — P.-D. et M.-J. Lemazurier. — Lepage. — Ph. Le Picard. — Ch.-L. Levavasseur. — P.-M. Levavasseur. — Enguerrand, Jean et Philippe de Marigny. — J.-B. Massieu, curé de Cergy. — Mordret. — Pierre Neveu. — L'abbé Neveu, principal du Collège de Pontoise. — Odieuvre. — Famille de Pellevé. — Philippe du Bec. — Piédevant. — Piénud. — Pirain. — Louis Poisson. — Nicolas Poussin (né à Villers-sur-Andely et non à Villers-en-Vexin). — Pouyer-Quertier. — Raban. — Le général Rémond. — Robert, prieur de Noyon-sur-Andelle. — Famille de Roncherolles. — J.-B. Rouget. — Sevestre. — E.-Ph. Zacharie. — Yart. — L.-T. Verdière. — Famille de Vatimesnil. — Jean de Trie. — P.-M. Tissandier.

M^me^ Oursel a omis J.-B. Verdière, curé de Saint-Gervais, né à Evreux le 10 juillet 1748, et notre digne président, M. Seré-Depoin.

L. R.

169. *Les Environs de Paris*, par Louis Barron, avec illustrations de Fraipont. Paris, A. Quantin, 1886. In-8°.

Cet ouvrage, élégamment imprimé et illustré d'une façon ravissante, fourmille malheureusement d'erreurs grossières et de fautes de toute nature. Beaucoup de noms propres sont écorchés : Busogny pour Busagny, par exemple.

On y voit que, pour se diriger de Pontoise sur la vallée de la Viosne, on trouve d'abord l'Hermitage,.... qui est précisément à l'autre extrémité de la ville.

L'auteur prétend que les premiers habitants de Pontoise élevèrent cette ville *dans*

le Vexin, sur la *rive gauche* de l'Oise et qu'on la transporta plus tard sur la rive droite ! ! Il émet cette affirmation absolument inexplicable que, *suivant les doctes (sic)*, le château de Pontoise fut construit par Riferno. On sait que Levrier a cru pouvoir attribuer au comte Rifer, contemporain de Charlemagne, un domaine sur le Vexin, mais personne n'avait songé à lui faire honneur d'une part quelconque dans la fortification de Pontoise.

A lire le récit des guerres de la Ligue à Pontoise, par M. Barron, on croirait que cette place n'a été prise qu'une fois, en 1589. De pareilles ignorances sont sans excuse dix ans après la publication du beau livre d'Henri Le Charpentier.

Les récits sur Maubuisson ne sont pas plus exacts. L'auteur croit positivement que l'abbaye n'est tombée en commende qu'après 1590; il paraît ne s'être jamais douté qu'il y ait eu un concordat entre Léon X et François Ier.

Il est regrettable que le côté artistique, si séduisant, de l'ouvrage, risque de faire pénétrer dans un grand nombre d'esprits des notions historiques aussi fantaisistes.

J. DEPOIN.

170. Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais. 1887, 62e année. Beauvais, chez D. Père, imp.-lib., 1887. In-8° de 340-208 p.

Monuments historiques dans l'Oise [par M. le chanoine Pihan], p. 1-208 (2e pagination).

Liste des monuments classés et description de la cathédrale de Beauvais, de la Basse-Œuvre, de l'église Saint-Etienne, d'une maison romane à Beauvais, de l'église d'Allonne, de l'église de Saint-Germer, de l'église de Montagny-en-Vexin (édifice du commencement du XVIe siècle, bien inférieur aux précédents, et qui ne mérite en rien son classement au nombre des monuments historiques), de l'église et de la mairie de Trie-Château, de l'église de la Villetertre (il n'y a jamais eu de flèche sur le clocher de la Villetertre, et le toit en bâtière qui le couronne actuellement date, comme l'église, du milieu du XIIe siècle), de la Maladrerie de Saint-Lazare à Allonne, de l'hôtel-de-ville de Clermont, de l'église d'Agnetz, de celles de Bury, Maignelay, Saint-Martin-au-Bois et Angy.

L. R.

171. Itinéraire général de la France, par Paul Joanne. *Environs de Paris*, 8 cartes et 20 plans. Paris, Hachette et Cie, 1887. In-16 de LVI-430 p.

Cette nouvelle édition diffère en beaucoup d'endroits des précédentes; les gravures y ont été supprimées, mais les renseignements archéologiques ont notablement gagné en exactitude. Le nom du principal collaborateur de M. Joanne, M. Anthyme Saint-Paul, suffit, du reste, pour recommander l'ouvrage à ce point de vue.

L. R.

172. *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français*, par Ch. Bauchal. — Paris, lib. gén. de l'Archit., André, Daly et Cie, 1887. Gr. in-8° de XVI-842 p. (25 fr.).

IV

Ouvrages particuliers à la région

173. *Catalogue d'une intéressante collection de lettres autographes composant le cabinet de feu M. Alfred Potiquet.* La vente aura lieu à Paris...., le vendredi 12 mars 1886.... Paris, Charavay, 1886. Petit in-4° de 28 p.

Précédé d'une courte biographie de M. Potiquet. Le n° 214 du catalogue est ainsi conçu : « Canton de Magny (Recueil de pièces originales concernant le). Intéressante réunion où on trouve des autographes de La Rochefoucauld, de du Plessis-Mornay, de Villeroy, de Villarceaux, de l'ingénieur Perronnet, de l'architecte Fontaine, etc. »

174. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. *Excursion à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny-en-Vexin, le lundi 14 juin 1886.* Pontoise, imp. Am. Pâris, 1886. In-8° de 15 p., avec une carte.

Programme-itinéraire de l'excursion, contenant de courtes descriptions de l'église de Chars, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, du château-fort de Chars, de l'église de Bouconvilliers, de l'église et du camp de Nucourt, et des monuments de Magny, par M. Louis Regnier.

174 *bis*. Notice archéologique sur l'église de Santeuil, par Eug. Lefèvre-Pontalis. Pontoise, imp. Pâris, 1886. In-8°.

Extr. des Mém. de la Soc. hist. du Vexin, t. X.

175. Documents inédits pour servir à l'histoire du Vexin. *Une vente forcée des biens du clergé en 1575*, par M. C. Tavet. Pontoise, imp. de Amédée Pâris, 1885. In-8° de 7 p.

Extrait des Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, t. IX.

176. *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — Catalogue des ouvrages ou objets composant ses collections au 1er janvier 1886*, dressé par M. Camille Tavet, archiviste. Pontoise, imp. de Am. Pâris, 1886. In-8° de 12 p

Extr. des Mém. de la Soc., t. X.

177. *Éphémérides pontoisiennes pour les années 1560 et 1561, tirées des archives notariales*, par L. Guignard et J. Depoin. Pontoise, typ. de Am. Pâris, 1886. In-8° de 16 p., avec 2 pl.

Extrait des Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise, t. X.

177 *bis*. Notice sur l'hôtel d'Orgemont à Pontoise, par M. J. Depoin. Versailles, Cerf et fils, imp., 1887. In-8° de 8 p. (Extr. du 7e vol. des comptes rendus de la Commission des Ant. et des Arts de S.-et-O.).

178. Saint Mellon est-il mort à Héricourt-en-Caux? Examen de cette question, d'après des documents nouveaux et inédits, par A. Hellot. (Extrait de l'*Essai sur Héricourt.)* Yvetot, imp. Bretteville, 1885. In-8° de 40 p.

L'auteur examine avec soin les arguments proposés tour à tour par dom Pommeraye, l'abbé Cochet et autres, et tout récemment par M. l'abbé Sauvage, pour placer à Héricourt-en-Caux le dernier séjour, la mort et même l'inhumation temporaire du premier évêque de Rouen. Il prouve que le premier texte où aient été racontées ces dernières particularités de la vie du saint ne remonte pas au-delà du xve siècle, et, finalement, il conclut, avec le texte supposé le plus ancien, en proclamant que saint Mellon est bien mort à Rouen.

L. R.

179. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. *Excursion à l'abbaye de Maubuisson*, le mercredi 17 juin 1885. Pontoise, imp. A. Pâris, in-8° de 4 p., avec plan de l'abbaye.

180. *Notes historiques et géographiques sur Auvers-sur-Oise*, par H. Mataigne. Pontoise, imp. de Amédée Paris, 1885. In-12 de 64 p.

180 *bis*. *Précis historique d'une commune de Seine-et-Oise* ou *Boissy-l'Aillerie depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé M. Loisel. Pontoise, imp. de Amédée Pâris, 1886. In-8°, 112 p.

181. *Le désaccord sur la chasse à Cergy. — Ses causes, ses effets et le moyen d'y remédier*, par un paysan. Pontoise, imp. de Amédée Pâris, 1886. In-8° de 16 p.

182. L'abbé Lebeuf. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouvelle édition, publiée par M. Augier, augmentée et accompagnée d'une table analytique par M. Fernand Bournon. 1885. 7 vol. gr. in-8°.

183. Défense de Parmain au passage de l'Oise contre les Prussiens, du 23 au 30 septembre 1870 et tribulations d'un franc-tireur, par E. Capron. 4e édit. En vente : Paris, imp. Ed. Duruy. L'Isle-Adam, chez l'auteur, 1886 (1 fr. 50). In-8° de 47 p.

184. Germain Lefèvre-Pontalis. *Un détail du siège de Paris par*

Jeanne d'Arc ; étude sur les châteaux de Bethemont et de Montjoye (Seine-et-Oise). Paris, 1885. In-8° de 11 p.

Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI.

185. *Mémoire sur la situation de Iticinoscoa, localité mentionnée dans une charte de Dagobert*, par M. le chanoine Gallet. Versailles, imp. Cerf, in-8° de 6 p.

Extrait du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — V. n° 33.

185 *bis. L'œuvre des peintres verriers français*, par M. Lucien Magne, architecte. — Verrières des monuments élevés par les Montmorency : *Montmorency*, *Ecouen*, *Chantilly*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1885. Petit in-folio de XXXIV-173 p., avec gravures dans le texte, et album grand in-folio de 8 planches. (120 fr.)

Un ouvrage de l'importance de celui-ci ne doit pas être l'objet d'une simple mention. Il mérite d'être étudié à part et d'être, pour ainsi dire, mis en lumière. Ce n'est pas qu'il puisse passer pour un de ceux qui, dès leur apparition, font autorité dans la science et conquièrent ainsi du premier coup un rang auquel personne ne saurait désormais atteindre. Pourtant, la description des vitraux de Montmorency, d'Ecouen et de Chantilly, telle que nous la donne M. Magne, n'aura plus besoin d'être refaite et il est non moins évident que les illustrations qui l'accompagnent constituent le dernier mot de l'art graphique sur ces productions des verriers du XVIe siècle. Mais en est-il de même des conclusions ou, pour parler plus exactement, l'absence notoire de conclusions est-elle de nature à contenter tous les lecteurs ? Si nous en jugeons par le désappointement que nous avons éprouvé nous-même, nous ne le croyons pas. Cependant, procédons à l'examen du livre.

L'introduction mérite d'être lue et, ce qui est plus rare, d'être relue. C'est un tableau, ménagé avec talent et présenté avec succès, de l'histoire du vitrail depuis ses origines jusqu'à nos jours. L'auteur s'y révèle à la fois artiste habile, homme de goût et de jugement et praticien savant. Toutes ces qualités heureuses sont assez rarement réunies pour qu'il soit permis de les signaler, lors même qu'aux yeux de quelques-uns elles constitueraient un bagage indispensable à tout historien de l'art. M. Magne a ses idées, ses préjugés peut-être ; encore n'oserions-nous pas nier que nous les partageons quelque peu. Il nous fait sentir quels ont été à chaque époque les motifs du succès des peintres verriers et les défauts qui les ont fait échouer. Le XIIe siècle paraît être son époque de prédilection. Les artistes sont là d'accord avec toutes les lois de l'harmonie et de la raison, et c'est en s'écartant peu à peu de ces règles qu'ils marchent vers la décadence, bien que les changements aient ce résultat, logique en apparence, de substituer l'étude de la nature à un art tout de convention. Enfin, M. Magne, dans ses dernières lignes, nous paraît avoir bien jugé les efforts des verriers de notre temps.

La notice historique qui suit avait, dans la circonstance, une utilité moins immédiate. Il était nécessaire, nous le reconnaissons sans peine, de renseigner le lecteur sur tous les personnages historiques représentés sur les vitraux, à Ecouen et à Montmorency, comme aussi de l'initier à certains détails de construction et de remaniement des monuments pour lesquels ces verrières furent exécutées. Mais était-il indispensable, pour arriver à ce résultat, qu'eussent d'ailleurs atteint d'une manière très suffisante des notes en bas de chaque page, de faire l'histoire complète de la maison de Montmorency depuis le XIe siècle ? Le besoin se faisait-il plus réellement sentir de raconter par le menu les événements dont à la Révolution le domaine principal des Montmorency fut le théâtre, d'exposer notamment les changements successifs du nom de la ville de Montmorency ? La chose ne nous semble nullement prouvée, et nous regrettons franchement que M. Magne ait cru devoir grossir son volume de cette manière. Certes, tous les détails qu'il donne ont leur intérêt, mais ils figureraient bien

mieux dans une histoire particulière de Montmorency ou d'Ecouen. Mieux eût valu, dans la description des vitraux, se préoccuper davantage de la question d'origine, tout en se maintenant dans la sage réserve qui se trouve commandée par l'insuccès des précédentes recherches. Cette description est faite d'ailleurs avec le soin le plus scrupuleux par M. Magne. Non content de faire connaître les minutieux détails du costume des personnages, il ajoute des observations fort instructives sur les procédés employés par les artistes.

Les quatorze verrières de l'église de Montmorency sont de valeur artistique très inégale, mais ce sont « des documents historiques de premier ordre. » Ce n'est pas nous qui contredirons ce jugement. Il est certain que les nombreuses figures de donateurs qui se voient au bas des fenêtres et qui toutes appartiennent à la famille du fondateur de l'église, Guillaume de Montmorency, sont de véritables portraits, dont l'exécution ne laisse dans la plupart des cas rien à désirer. Les plus remarquables des verrières sont incontestablement celles, au nombre de douze, qui entourent le chœur. Elles ne sont pas toutes de la même main et, en dehors d'Engrand Le Prince, dont le nom est facilement reconnaissable à travers les trois initiales E. L. P., M. Magne n'a osé risquer aucun nom. Le vitrail de Le Prince est d'ailleurs isolé à Montmorency, et l'auteur s'est borné à caractériser, avec beaucoup de justesse, « la divergence des deux écoles représentées à Montmorency par la verrière de Charles de Villiers, œuvre d'Engrand Le Prince, et par la verrière de François de Montmorency, dont l'auteur est inconnu. Dans la première, le dessin est négligé, presque incorrect; mais le mouvement des figures est très libre, la composition est faite avec une verve étonnante et les couleurs brillent d'un éclat incomparable. Dans la seconde, au contraire, le dessin est d'une netteté et d'une précision presque excessives; mais la perfection des détails ne nuit point à l'effet décoratif. Les colorations sont très harmonieuses et les formes sont tellement enveloppées qu'aucune finesse n'est perdue à distance. Le vitrail de l'évêque de Beauvais est composé et peint pour n'être vu que de loin. » (P. 811).

L'étude des beaux vitraux en grisaille qui décoraient autrefois le château princier que le connétable de Montmorency s'était fait construire sur la hauteur d'Ecouen devait, nous l'espérions du moins, mettre en éveil la sagacité de M. Magne, et l'attention scrupuleuse avec laquelle il les décrit nous faisait présager sinon une découverte appelée à trancher définitivement la question d'origine, au moins des remarques nouvelles propres à mettre sur la voie. Nous avons été déçu. Non seulement M. Magne ne paraît avoir à ce sujet aucune idée fixe, ce dont, au fond, personne n'est autorisé à lui faire un reproche, mais encore, ce qui est moins excusable, il n'a pas cherché à entrevoir ce qu'il peut y avoir de vrai ou simplement de vraisemblable dans les opinions émises avant lui. Il se borne à constater, en ce qui concerne la suite de l'Amour et Psyché, que « si la composition est faite dans le goût italien, l'exécution est bien française » et que ces vitraux ont été composés et exécutés, sinon par une même main, au moins sous une même influence. C'est la conclusion à laquelle nous nous sommes arrêté nous-même en 1885, avant de connaître l'ouvrage de M. Magne.

Assurément, il vaut mieux s'abstenir que de jeter dans la circulation des idées fausses. Mais le nom des écrivains qui avaient précédé M. Magne dans l'étude de cette question, c'est à-dire celui de MM. de Lasteyrie, Firmin-Didot, de Montaiglon et Palustre, méritait bien, ce nous semble, un instant d'attention. Nous comprenons fort bien que M. Magne n'ait pas accepté sans conteste, par exemple, la théorie singulière au moyen de laquelle le dernier parvient à attribuer à Jean Le Pot, sculpteur, les vitraux de Psyché et à Nicolas Le Pot, peintre en grisailles, les verrières polychromes de l'église Saint-Acceul. Toutefois il est indéniable que celles-ci surtout portent la marque de l'influence qu'exerçait dans la région l'école de Beauvais. Là se limite du reste tout ce qu'à nos yeux il est permis d'avancer, car il n'est pas possible de prononcer avec certitude aucun nom. D'un autre côté, une chose prouverait peut-être, et en cela il faut marcher d'accord avec M. Palustre, que l'auteur de l'histoire de Psyché doit être cherché dans le nord de la France; ce sont les similitudes irrécusables de faire et de dessin qui existent entre ces tableaux et les deux verrières en grisaille signalées par l'auteur de *la Renaissance en France* à Marchais et à Gisors. Quel est l'archéologue qui sera assez heureux, grâce à des comparaisons multiples et à des rapprochements raisonnés, pour pouvoir découvrir enfin la vérité et la faire accepter par tout le monde ?

Dire que M. Magne croit devoir éviter de formuler son opinion quant aux auteurs des œuvres qu'il étudie, c'est parler beaucoup trop généralement. Il craint sans doute de se prononcer sur les idées émises par ses prédécesseurs, mais il est loin de garder la même réserve quand il s'agit de produire une opinion à lui personnelle. Au bas de l'une des fenêtres qui éclairent la chapelle de la Vierge dans l'église d'Ecouen, un écusson porte, sur champ d'argent, au-dessous d'un chef de sable chargé à dextre d'un croissant d'argent et à senestre d'une étoile d'or, les initiales L. F., réunies par une cordelière. Nous avions aperçu ce détail en examinant les vitraux d'Ecouen il y a deux ans et nous n'y avions pas cherché autre chose que le nom du chanoine donateur que l'on voit à l'autre extrémité du vitrail, présenté par son patron, saint Louis, ce qui donnait déjà l'explication de la première lettre. Quant à la lettre F, aucun document n'a pu nous apprendre le nom qu'elle cache. M. Magne, lui, a vu là-dedans tout autre chose, c'est-à-dire la signature du peintre verrier. Ce peintre verrier s'appelait Laurence Fauconnier et il était de Bourges. La preuve, c'est que « les mêmes initiales surmontées de deux faucons sont figurées sur un écu en forme de losange, au-dessus de la date 1544 et de la signature *Laurence Fauconnier*, dans un des vitraux de l'église Saint-Bonet à Bourges. » (P. 44, note). A ce raisonnement spécieux, que répondre? On demandera d'abord à M. Magne un peu plus de précision, car tantôt ce sont toutes les verrières de l'église d'Ecouen qu'il attribue au peintre en question, tantôt seulement celles placées dans le bas-côté ou celle qui porte l'écusson indiqué. D'ailleurs lui-même reconnaît que « les verrières de Saint-Bonet, quoique d'une exécution remarquable, sont inférieures aux verrières d'Ecouen et d'une composition différente. » (P. 97). Seulement il maintient quand même Laurence Fauconnier et il explique cette dissemblance totale en admettant que « l'architecte de l'église et du château d'Ecouen, Jean Bullant, arrêta lui-même l'ordonnance de ses verrières et en esquissa les cartons. » (P. 97). Reste à savoir si le lecteur se ralliera à cette belle théorie. Nous avouons qu'en ce qui nous concerne, nous ne sommes nullement convaincu (1).

Mais laissons là cette attribution malheureuse et parlons d'un côté du livre de M. Magne auquel personne ne saurait refuser des éloges. Il s'agit des magnifiques illustrations qui accompagnent le texte. Pour obtenir l'exactitude requise, les procédés mécaniques étaient indispensables. On a choisi la typogravure. Sans compter les planches représentant des spécimens curieux des vitraux aux différentes époques, dans l'introduction, vingt-neuf sont consacrées à mettre sous les yeux du lecteur l'ensemble et les détails remarquables de la plupart des verrières de Montmorency; douze nous montrent les vitraux d'Ecouen et quatre les fragments conservés dans la chapelle de Chantilly et provenant de la chapelle d'Ecouen. Les quarante-quatre panneaux de l'Amour et Psyché sont figurés sur autant de gravures. Et nous ne parlons pas des planches accessoires, comme celles qui représentent le beau portrait de Guillaume de Montmorency conservé au Louvre, le plan partiel et la vue du chœur

(1) Au moment où nous écrivions ces lignes, c'est-à-dire au mois de juillet 1887, nous n'avions pas connaissance d'un compte rendu de l'ouvrage de M. Magne publié par le *Bulletin critique* (n° du 15 mai 1886) et dans lequel M. Léon Palustre a signalé la singulière erreur de l'auteur au sujet de Laurence Fauconnier. Il s'agit non d'un peintre verrier, mais de la veuve d'un bourgeois de Bourges. D'ailleurs la verrière attribuée à cet étrange artiste dans l'église Saint-Bonet est de Jean Lécuyer : la signature, qui est très visible, a été relevée par M. de Lasteyrie il y a plus de trente ans. Et quant à Laurence Fauconnier, son identité est suffisamment établie par l'inscription suivante qui se lit tout à côté du vitrail cause de cette regrettable confusion : « Laurence Fauconnier, femme de Jehan Ragueau, a faict bastir ceste chappelle. » Il est bon de faire remarquer que ce n'est pas la première fois que l'on veut transformer un personnage parfaitement vulgaire en une femme artiste. Butet, dans sa *Statistique du Cher*, M. Chevalier de Saint-Amand dans sa *Biographie berruyère*, ne font aucune difficulté de considérer comme telle Laurence Fauconnier, suivis en cela par la *Nouvelle biographie générale* de Didot. M. Hippolyte Boyer a pourtant rétabli la vérité dans un article publié en 1859 par la *Revue centrale des arts en province* sous ce titre : *Laurence Fauconnier, peintre prétendu du XVI^e siècle.*

de l'église de Montmorency. La vue intérieure du chœur d'Ecouen. La cuve baptismale de cette même église. Un bas-relief de l'autel de la chapelle d'Ecouen. Le plan et la vue de l'une des façades du château. Les armes de la chapelle. La superbe *Victoire* de Jean Goujon qui orne la grande cheminée. Les Quatre à l'album, dont le format est le grand in-folio. Voici la liste des sujets qui le composent :

I. Eglise de Montmorency. Sainte Marie-Cléophas et sainte Marthe. Un vitrail des ailerons. Réduction au 1/3 de l'original.

II. Eglise de Montmorency. François de Montmorency, évêque d'Auxerre. Réduction au 1/5.

III. Montmorency. Tête de la Madeleine. Un vitrail de Guy de Laval. Grandeur de l'original.

IV. Montmorency. Tête de Guillaume de Montmorency. Grandeur de l'original.

V. Montmorency. Saint Martin et saint Blaise. Un vitrail ancien de l'abside. Réduction au 1/3.

VI. Montmorency. Buste et tête de François de Montmorency, gouverneur de Paris. Grandeur de l'original.

VII. Montmorency. Tête de Françoise d'Amboise. Un vitrail de François de Montmorency. Grandeur de l'original.

VIII. Montmorency. Partie supérieure du corps de saint Louis. Un vitrail de Gaspard de Coligny. Réduit à 1/2.

Le titre de l'ouvrage de M. Magne semble promettre d'autres monographies du même genre. Souhaitons, dans l'intérêt de l'histoire, que l'auteur continue sa tâche et que d'autres ensembles de vitraux soient par lui étudiés avec tout le soin et toute la compétence que dénote ce premier volume. M. Magne paraît être très digne de mener aussi loin que possible cette œuvre importante, et grande devra être la reconnaissance des archéologues quand il leur aura ainsi facilité l'étude de la branche peut-être la plus curieuse de l'art et préparé, en quelque sorte, la solution des grands problèmes qui y sont incessamment soulevés.

L. REGNIER.

185 *ter*. *Les vitraux d'Ecouen, de Montmorency et de Chantilly, d'après M. Lucien Magne*, par L. Regnier. In-8° de 8 p. (Extrait du *Forum artistique*, revue critique ; n° du 1er octobre 1887).

Reproduction du compte rendu précédent.

186. *Le château de Marly-le-Roy*. Plan d'ensemble et vue générale, d'après Piganiol de la Force, l'abbé de Choisy, Eudore Soulié, Fortoul et Victorien Sardou. 2 pl. gravées par A. Guillaumot père. In-12, 70 p. Paris, Ducher et Cie, lib.-édit.

187. *Histoire de l'Étang-la-Ville*, par Adrien Maquet. Paris, Champion, 1885. In-8° de 43 p.

Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, tome XI.

188. *Bailly-en-Cruye et ses anciens seigneurs*. Recherches historiques, par A. Maquet. Versailles, 1885, in-8°.

189. Laurent-Hanin. *Histoire municipale de Versailles*. Politique, administration, finances (1787-1799), t. Ier. Versailles, 1885, in-8° de 380 p.

190. *Le château de Versailles, histoire et description*, par L. Dussieux. Versailles, 1885. 2 vol. in-8°, pl. et grav.

190 *bis*. Le Muséum national et le Musée spécial de l'École

française à Versailles (1792-1823), par A. Dutilleux. — Annuaire de Seine-et-Oise pour 1887. Versailles, 1887. In-8°, p. 515-542.

191. *La Bièvre. Nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Dupain. Paris, 1886. In-8°, avec un plan. (5 fr.)

192. *Le Petit-Trianon*, histoire et description par Gustave Desjardins. 1 vol. gr. in-8° de 470 p., accompagné de gravures et de plans hors texte. Versailles, Bernard, 1885.

193. *Les archives municipales de Saint-Germain-en-Laye.* Inventaire sommaire par Henri Stein. Versailles, Cerf et fils, imp., 1886. In-8° de 24 p. — (V. n° 1.)

Suivi du « Relevé sommaire des documents conservés aux Archives Nationales et concernant la ville de Saint-Germain-en-Laye » (p. 10-24).

194. *Monographies des églises de Juziers, Meulan et Triel*, par Eugène Lefèvre-Pontalis. Versailles, Cerf et fils, imp., 1886. In-8° de 44 p.

Ces notices sont extraites du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

« L'église de Triel est, sans aucun doute, dit M. Lefèvre-Pontalis, l'édifice religieux le plus remarquable de la vallée de la Seine, entre Mantes et Poissy. On peut dire qu'elle présente un spécimen de l'architecture de tous les siècles du moyen âge. Bâtie dans la première moitié du XIII^e^ siècle, elle a été remaniée dès le XIV^e^, car toutes ses voûtes supérieures furent reconstruites à cette époque. Elle fut l'objet de travaux plus importants au XV^e^ siècle, puisqu'on éleva de nombreuses chapelles latérales le long de ses bas-côtés. Enfin, vers le milieu du XVI^e^ siècle, son chœur primitif fut remplacé par un sanctuaire beaucoup plus vaste. Le style de sa nef, les curieuses dispositions de son chœur et la valeur artistique de ses vitraux ont appelé depuis longtemps sur elle l'attention de la Commission des monuments historiques. » La nef et le transept menacent ruine et devront être reconstruits en entier. Cette partie de l'église, fort élégante, est empreinte d'une grande originalité. Quant au chœur, c'est une œuvre très remarquable élevée au commencement du règne de Henri II. M. Lefèvre-Pontalis n'a pas manqué de saisir ses analogies avec une partie de Saint-Maclou de Pontoise et de Saint-Eustache de Paris, et il a cru devoir, comme nous, émettre quelques réserves sur l'attribution faite trop superficiellement par M. Palustre de tous les vitraux à Jean Le Prince. Mais, pour certaines fenêtres, qui peuvent marcher de pair avec les plus belles verrières qu'ait produites le seizième siècle, la question mériterait d'être minutieusement étudiée. La comparaison seule fournira des résultats appréciables, et, sous ce rapport, la description que M. Lefèvre-Pontalis a pris soin de donner des vitraux de Triel ne nous paraît pas absolument définitive. Cette monographie de l'église de Triel se fait, d'ailleurs, remarquer par toutes les qualités qui distinguent celles publiées jusqu'ici par notre savant collègue. Et nous reconnaîtrons que, étant donné le plan très irrégulier du monument, il y avait une réelle difficulté à rendre claire une description que n'accompagne aucune planche. Cette lacune est décidément des plus fâcheuses, et il est vivement regrettable que la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise n'ait pas à sa disposition un plus important budget. L. R.

195. A. Meunier. *Recueil des usages locaux du canton de Meulan.* Meulan, 1885, in-12 de 40 p.

196. *Notices archéologiques sur les églises d'Épône et de Hardricourt (Seine-et-Oise)*, par Eugène Lefèvre-Pontalis. (Extrait du

5e fasc. de la Commission des [illegible] et [illegible] de Seine-et-Oise). [Versailles, imp. [illegible] In-8° de [illegible]

Tirage à part et [illegible] Commission. — V. [illegible]

197. Ministère de l'[illegible] publique, des Beaux-Arts et des Cultes. *Inventaire général des richesses d'art de la France. — Province. Monuments religieux.* Tome Ier. Paris, [illegible] In-8° de 435 p. (10 fr.)

Église de Notre-Dame à [illegible], par MM. [illegible] p. 181-195.

198. *Le Plessis-Piquet*, [illegible], par Georges Teyssier. Paris, Hachette, [illegible] avec grav.

199. *Wideville et ses environs* (Seine-et-Oise). Paris, imp. Monrocq; Andriveau-Goujon, [illegible]

Plan-carte.

200. Léon Marquis. *Notice historique sur le château d'Étampes, suivie d'une description des ruines de Guinette* [illegible]. Étampes, lib. Coutard-Migeon, [illegible]

La ville d'Étampes a la rare bonne fortune de [illegible] et éclairé, qui s'est donné pour [illegible] reconstituer peu à peu le passé [illegible] texte l'attrait et la précision [illegible] *rique sur le château d'Étampes* [illegible] tous ceux qu'intéresse l'archéologie, et plus [illegible] litaire. Dans cette édition nouvelle, [illegible] modifiée, M. Marquis a soutenu sa thèse [illegible] M. Anthyme Saint-Paul a [illegible] d'Étampes. Si ce travail emprunte beaucoup à [illegible] révèle aussi de vastes recherches et une certaine [illegible] de l'auteur. Ce sera le meilleur guide pour les [illegible] Étampes; ce sera le meilleur souvenir qu'ils pourront emporter de leur passage dans cette ville. Henri STEIN.

201. *Inscription funéraire trouvée sur l'emplacement de l'église Sainte-Croix d'Étampes*, par Maxime Legrand. In-8° de 8 p. Fontainebleau, imp. Bourges; Orléans, lib. Herluison. 1886.

Ext. des Ann. de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais. — V. n° 76.

202. V.-A. Malte-Brun. *La tour et l'ancien château de Montlhéry.* Paris, 1885, broch. in-12, 34 p.

203. *Histoire de la Norville et des seigneuries*, par M. l'abbé A.-E. Genty. Paris, Palmé, 1885. In-12 de 364 p.

L'auteur a eu l'heureuse pensée de rechercher dans les archives départementales et locales le complément d'un travail dont les éléments lui avaient été fournis par les titres particuliers conservés au château de la Norville.

Ce n'est pas sans intérêt que le lecteur voit défiler devant lui la suite des propriétaires de cette demeure seigneuriale, les Choderlos de Laclos et plus tard le marquis de Péry, à qui Louis XIV donna les canons qu'il avait enlevés à l'ennemi à la bataille de Haguenau. J. D.

203 *bis*. Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. *Brétigny-sur-Orge*, *Marolles-en-Hurepoix*, *Saint-Michel-sur-Orge*, par M. Bertrandy-Lacabane. Première partie, *Brétigny-sur-Orge*. T. I^er^, 2^e^ édit., Versailles, Cerf et fils, imp.-édit., 1885. In-8° de 423 p.

T. II, 2^e^ édit. Versailles, etc., 1886. In-8° de 739 p.

204. *La tapisserie dans la Brie et le Gâtinais*, par Th. Lhuillier. Paris, Plon, 1885.

205. *Notes sur la ville de Corbeil*, *rédigées pour le dictionnaire topographique de Seine-et-Oise*, par A. Dufour. Versailles, Cerf et fils, imp., 1886. In-8°. (1 fr. 50.)

Extrait du Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 6^e^ vol. — V. n° 38.

206. *Relation du siège de Corbeil en 1590*, traduite du jésuite Dondini, avec introduction et notes, par A. Dufour. Fontainebleau, 1886. In-8° de 43 p.

Extrait des Annales de la Société historique du Gâtinais (V. n° 71). On trouve dans ce tirage à part, outre les deux planches de Chastillon et de Romeyn de Hooghe, la vue du *Viel chasteau* de Corbeil par Albert Flaman et le plan de Corbeil dressé vers 1640 par N. Tassin, reproduits l'un et l'autre par le procédé Dujardin.

207. *Notice historique sur les écuries du Roy à Villeneuve-Saint-Georges* (Seine-et-Oise), par F. Martin. 1886, imp. Ad. Cotelle, Villeneuve-Saint-Georges. In-8° de 17 p., avec une pl.

Histoire d'une maison bâtie sous Louis XV pour servir de rendez-vous de chasse, et qui va être démolie. L. R.

208. *Notice historique sur le château de Beauregard*, *à Villeneuve-Saint-Georges*, par F. Martin. 1885. Imp. Ad. Cotelle, à Villeneuve-Saint-Georges. In-8° de 21 p.

209. *Le Puiset au* XI^e^ *et au* XII^e^ *siècle*, *châtellenie et prieuré*, par A. de Dion. — Chartres, imp. Garnier, 1886. In-8° de 49 p.

Extr. des Mém. de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

210. A. de Dion. *Faits divers du vieux Montfort au dix-septième siècle*. Beauvais, typ. D. Père. In-8° de 15 p. (Extr. du t. VII des Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, 1886).

211. *Description des monnaies trouvées à Montfort-l'Amaury en 1884*, par A. de Dion. Versailles, Cerf et fils, imp. 1886. In-8° de 18 p., avec fig.

Extrait du 6^e^ vol. de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. — V. n° 46.

212. *Lettre sur le château de Gisors*, par A. de Dion. Pontoise,

imp. A. Pâris. [illegible] Br. in-8° de [illegible] p., avec [illegible]. (Extr. des Mém. de la Société hist. de Pontoise [illegible].)

213. *Gisors. Le Pont-Doré*, par [illegible] — Extr. des Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, t. X. — Pontoise, imp. A. Pâris, [illegible] in-8° de [illegible] p.

214. *L'Hermitage de* [illegible], par M. [illegible]. Caen, Le Blanc-Hardel, [illegible]. In-8° de [illegible] p., avec [illegible].

Extrait du Bulletin monumental. — [illegible]

215. *Gisors. Les écoles avant la* [illegible], par M. l'abbé Petrus Lefebvre. Pontoise, imp. de Am. Pâris, [illegible]. In-8° de [4]-62 p., avec un plan.

Extrait des Mémoires de la Soc. hist. de Pontoise, t. X.

216. *Etude sur la date de l'église de Saint-Germer*, par Eugène Lefèvre-Pontalis. Paris, [illegible]. In-8° de [illegible] p.

Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. [illegible]

217. *Sur la date de l'église de Saint-Germer de Fly (Oise)*, par M. A. de Dion. Caen, imp. Le Blanc-Hardel, [illegible]. In-8° de [illegible] p. (2 pl.).

Extrait du *Bulletin monumental*, [illegible] vol., [illegible]. — V. [illegible]

218. *Nouvelle étude sur la date de l'église de Saint-Germer*. Réponse à M. de Dion, par Eugène Lefèvre-Pontalis. Caen, H. Delesques, 1886. In-8° de [illegible] p.

Extr. du *Bulletin monumental*, [illegible] vol., 1886. — V. n° 11.

218 *bis*. *L'église de Saint-Germer*, par L. Regnier. In-8° de 8 p. (Extr. du Forum artistique, n° de janvier [illegible]).

Résumé et compte rendu de la discussion archéologique entre MM. Eug. Lefèvre-Pontalis et le comte de Dion, à propos de la date de l'église de Saint-Germer.

219. L.-E. Deladreue et L. Pihan. *Géographie physique et historique du département de l'Oise*. Extrait de l'*Annuaire de l'Oise*, années 1885-1886). Beauvais, imp. D. Père, 1886. Vol. in-8° de 304 p.

Cette publication, faite partie sur des ouvrages antérieurs choisis avec un discernement de bon augure et partie sur des documents inédits, rendra de véritables services aux chercheurs. On y trouve le tableau détaillé de l'organisation religieuse et judiciaire de la région antérieurement à 1790, des renseignements suffisants sur l'administration civile et financière à la même époque, ainsi que sur l'administration révolutionnaire. La liste sommaire, établie pages 157 et suivantes, des établissements monastiques dont les fonds se trouvent, en totalité ou en partie, aux archives de l'Oise, prouve, parmi d'autres chapitres intéressants, l'utilité journalière de l'ouvrage et montre la bonne pensée qui a dirigé les auteurs. L. R.

SUPPLÉMENT

I

Journaux et Publications périodiques

220. SEINE-ET-OISE ILLUSTRÉ. Journal hebdomadaire. Bureaux à Paris, 42, rue de Chabrol. Gr. in-4°. (Abonnement : 8 fr. par an ; le numéro : 15 centimes).

Ce journal, que dirige notre confrère M. Hustin, mérite une place dans notre bibliographie. C'est un très louable essai de décentralisation et nous applaudissons vivement à l'idée qui en a été le germe aussi bien qu'au succès qui l'a couronné. Les événements d'actualité devaient nécessairement y être passés en revue, mais on ne s'en est pas tenu là et l'on a eu l'excellente idée d'y mêler souvent des articles historiques et des études sur les monuments du département, qui en renferme tant et de si beaux. Naturellement, il ne faut pas y chercher des monographies complètes ou des travaux définitifs, bien que le texte soit presque toujours puisé aux meilleures sources. Mais c'est principalement sur les illustrations que nous désirons attirer l'attention. Loin d'exciter la curiosité des oisifs et des badauds par des dessins représentant, sous un aspect plus ou moins vrai, mais toujours dramatique à l'exagération, les crimes ou les scandales de la semaine, *Seine-et-Oise illustré* a voulu être un journal utile, un journal sérieux, en un mot un recueil que tout le monde doit désirer conserver. Nous avons éprouvé en le feuilletant de véritables surprises. Il y a là des monuments qui n'avaient jamais eu les honneurs du crayon, et d'autres qui ont été pris sous des aspects complètement nouveaux. Certes, toutes ces gravures ne sont pas satisfaisantes au point de vue archéologique, le seul qui nous occupe ; certaines ne sauraient nullement se prêter à l'étude, car la gravure directe de la photographie a encore besoin d'être perfectionnée. Il est vrai qu'à côté nous sommes heureux de signaler des planches qui brillent de presque toutes les qualités réclamées, entre autres celles qui représentent le retable de Vétheuil (n° du 16 mai 1886), l'église de Magny (13 juin 1886), le tombeau du comte d'Harcourt à Asnières-sur-Oise (6 février 1887), le château de Maisons-Laffitte (6 mars), le château d'Écouen (12 juin), le sépulcre de Saint-Maclou de Pontoise (9 octobre), et surtout les quatre belles statues du XII[e] siècle provenant de l'église Notre-Dame de Corbeil et aujourd'hui au Trocadéro. Nous engageons vivement M. Hustin à persévérer dans cette voie et à compléter ainsi l'album monumental de Seine-et-Oise. Le champ est vaste, et avant qu'il soit tout à fait épuisé, le journal aura le temps de parcourir avec succès une longue et honorable carrière. L. R.

Voici la liste des articles et gravures [illegible] du journal (1er janvier 1886).

1886

14 février. Carte du canton de Mantes.

21 — Vue du château de Sully et de la porte du [illegible] de [illegible] à Mantes avec texte explicatif.

28 — Vue de l'Hôtel-de-Ville de Mantes.

7 mars. La cathédrale de Mantes avec vue de la façade.

14 — L'église de Vetheuil avec une vue de la façade [illegible].

Carte du canton de Gonesse.

21 — La fontaine de Mantes avec une vue.

28 — Carte du canton d'Écouen.

4 avril. Le château de Saint-Germain avec une vue.

11 — Vue du vieux pont de Mantes.

La défense de Pontoise avec portrait de M. [illegible].

16 mai. Le pont de Poissy avec une vue.

Le retable de Vetheuil avec gravure.

Carte du canton du Raincy.

23 — Le château du Raincy avec une vue.

30 — Une statue du [illegible] siècle (Notre-Dame de Pontoise), avec une gravure.

6 juin. La Roche-Guyon avec plusieurs gravures.

Le canton de Luzarches avec carte.

13 — L'église de Magny avec une vue.

La Roche-Guyon (fin), avec [illegible].

Vue de l'église de Montmorency.

20 — De Chars à Magny (compte rendu de l'excursion faite par la Société historique du Vexin le [illegible]).

4 juillet. Le canton de Montmorency avec une carte.

Pontoise littéraire (compte rendu de la conférence faite à Pontoise le [illegible] juin par M. Depoin, sur *Pontoise au point de vue littéraire*).

1er août. Les travaux de restauration de l'église Saint-Maclou à Pontoise avec une vue de la façade.

29 — L'ancien hospice de Magny, par M. V. L. R. (Le Ronne), avec une grav.

5 septembre Notre-Dame-des-Anges, à [illegible] avec une gravure.

19 — Vue de l'ancienne porte de Chelles au Raincy.

26 — Carte du canton de l'Isle-Adam.

3 octobre. La halle de Magny, par M. V. L. R. (Le Ronne), avec une vue.

10 — L'église de Triel avec vue prise du côté sud.

17 — M. Seré-Depoin (notice biographique), avec portrait.

Vue de l'église de Triel (ensemble, *côté* méridional).

24 — Le dolmen d'Épône, par M. P. Guégan avec une vue.

La tour de Saint-Maclou, à Mantes avec une vue.

31 — Vue du grand portail de l'église de Vetheuil.

7 novembre. Gonesse (histoire et archéologie), avec une gravure représentant la façade de l'église.

La chute du ballon *le Globe* à Gonesse (27 août 1783). Reproduction de gravures du temps.

14 — Société historique du Vexin. L'excursion à Gonesse (avec vue de l'abside de l'église).

Le *Globe* à Gonesse, par M. Seré-Depoin.

La foire de Saint-Martin à Pontoise.

21 — Le *Globe* à Gonesse (suite).

28 — — (suite).

Limay (avec une gravure).

5 décembre. Les projets du Conseil municipal de Paris à Méry-sur-Oise. (Détails historiques Méry et sur l'abbaye du Val).

5 décembre. Le *Globe* à Gonesse (suite).
12 — — (suite).
19 — — (suite).
26 — Livry (croquis de G. Fraipont, extraits des *Environs de P.* Louis Barron).

1887

2 janvier. Les historiens de Gonesse, par M. J. Depoin. (Etude lue pa dans la séance tenue par la Société historique de Pontoise à le 7 novembre 1886).
16 — La population de Seine-et-Oise.
Jouy-le-Moutier (avec une vue de l'église).
23 — Le canton de Pontoise (avec carte).
6 février. Un chef-d'œuvre inconnu. Le monument d'Asnières-sur-O deux dessins). — [Tombeau d'Henri de Lorraine, comte d' († 1666), par Coysevox, érigé autrefois dans l'église de l'a Royaumont et conservé aujourd'hui dans la chapelle mérid l'église d'Asnières-sur-Oise].
L'ancien Palais-de-Justice de Pontoise (avec une vue de la thique).
6 mars. Maisons-Laffitte (avec vue du château).
10 avril. Le parc du Raincy (avec un plan du parc sous Louis-Philippe).
12 juin. Écouen, avec une vue du château (façade intérieure du nord).
19 — Le Panthéon de Seine-et-Oise. Nicolas de la Mare (né à Noisy le 23 juin 1639).
26 — Montmorency (avec plusieurs croquis de G. Fraipont, ext *Environs de Paris*, par Louis Barron).
3 juillet. A Montmorency. Excursion archéologique de la Société hist Vexin.
Vue de l'ancienne abbaye de Livry.
10 — Poissy (avec une gravure).
24 — Poissy pittoresque (croquis de G. Fraipont, extraits des *En Paris*, par Louis Barron).
31 — Croquis de G. Fraipont : Château de Champfleury, à Carriè Poissy ; église de Conflans-Sainte-Honorine, etc.
7 août. L'Isle-Adam.
14 — Vue de l'église de l'Isle-Adam.
L'asile Fénélon à Vaujours (avec une vue).
21 — La Pierre Turquaise (avec une vue), par M. A. Hahn.
18 septembre Gagny.
25 — Les fouilles de Viarmes.
Nos monuments historiques (État des travaux en cours dans Oise).
9 octobre. Le sépulcre de Saint-Maclou à Pontoise (avec une gravure).
16 — Deux victimes de la guerre de 1870. Desmortiers et Maître à P
Le portail de l'église de Belloy (avec gravure).
30 — Vue de la porte septentrionale de Saint-Maclou de Pontoise.
Une œuvre inédite de Jean Bullant (avec dessins). — [Il s'ag maison située à Magny, rue de Vernon, et que M. Courajo devoir attribuer à Jean Bullant (voir le journal *l'Art*, ann t. III, p. 41 et suiv.). Nous rappelons ici les observations q avons faites dans *la Renaissance dans le Vexin*, p. 50, note
4 décembre. Poissy. Vue de l'entrée de l'ancienne abbaye.
A Magny-en-Vexin, par M. V. L [e] R [onne]. Avec une vue de de Magny, d'après la lithographie de Maugendre.
11 — Le gibet de Conflans-Sainte-Honorine.
18 — L'Ermitage Saint-Sauveur à Limay, par M. Félix Régamey. nos 13 et 226.

L'Écho du Raincy, journal hebdomadaire (administration à Paris, rue de Chabrol, 42) :

221. 2 janvier 1887 et nos suivants. — *Essai d'histoire locale. Gagny*, par A. Hustin.

Étude historique complète — trop complète peut-être — sur le village de Gagny. Nous comprenons fort bien, d'ailleurs, qu'un feuilleton de journal, fût-il historique, ne s'écrit pas comme un mémoire présenté à l'Institut, et nous ne pouvons reprocher à M. Hustin de donner à ses lecteurs des détails absolument indispensables pour leur faciliter l'intelligence des documents qu'il publie. Mais nous espérons aussi qu'il utilisera plus tard le fruit de ses recherches en mettant au jour une véritable histoire de Gagny. La forme du livre l'amènera certainement à mieux disposer son plan, et la manière dont il a dirigé ses investigations est un sûr garant de la valeur qu'offrira son travail ainsi révisé.

Voici l'énumération des principaux faits passés en revue par M. Hustin dans le courant de l'année 1887 :

Étymologie du nom de Gagny. — Origine du village. — Biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Gagny au IXe siècle. — Enquête judiciaire à Gagny (1223). — Juridictions diverses au XIIIe siècle. — Le prieuré de Gagny. — Les Templiers propriétaires à Gagny. — Le maire de Gagny en 1494. — Voies de communication au XIVe siècle. — Un chroniqueur du XVe siècle à Gagny : les *Marguerites historiales* de Jean Massue. — La Jacquerie dans la région. — Armagnacs et Bourguignons. — La réforme à Gagny. — Dédicace de l'église de Gagny par François Poncher, évêque de Paris (1525). — Les premiers actes de l'état civil. — Jacques Akakia, prieur de Gagny (1619). — La Fronde et les taxes de guerre. — La duchesse de Chevreuse à Gagny : elle y est inhumée. Son épitaphe (12 août 1679). — La taille à Gagny en 1692. — Mouvement de la population de 1680 à 1715. — Petits événements (baptêmes, mariages, etc.) au XVIIIe siècle. — Bénédiction de cloches (1716 et 1753). — Les enfants naturels du Régent élevés à Gagny. — Florian à Gagny. — L'histoire de Gagny féodal renvoyée à plus tard.

Deuxième partie : *Sous la Révolution.* — Cahier des doléances des habitants de Gagny. — Le district de Gonesse. — Le canton de Livry. — Administrations successives. — Elections.

222. 28 décembre 1887. *Cahier des remontrances de Clichy-en-Aunois*, publié par A. Hustin. L. R.

II

Sociétés savantes

223. ***Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.*** Année 1887, n° 2. Paris, Ernest Leroux. In-8°.

P. 333 : analyse d'une communication sur les travaux des architectes Pierre et Nicolas Le Mercier à Richelieu (1628-1642), faite par M. Seré-Depoin au Congrès des délégués des Sociétés savantes (séance du 1er juin 1887, soir).

224. R. F. Dép. de S.-et-O. Commission des Antiquités et des Arts, 7e vol. Versailles, Cerf et fils, imp., 1887. In-8°, 203 p.

225. 2e partie. *Procès-verbaux des séances du 20 juillet 1886 au 5 mai 1887 :*

Note de M. Depoin sur un petit vitrail et sur une peinture trouvés à Pontoise dans une maison particulière, p. 25-26 (V. Mém. de la Soc. Hist. de Pontoise, t. X, p. xlv). — Testament de Guillaume de Chavençon et de sa femme Hersende (juillet 1225) concernant Pontoise; communication de M. Depoin, p. 26 (V. mêmes Mém., t. X, p. xlv). — Note sur l'Hermitage de Pontoise, par M. Depoin, p. 26-27 (V. id., p. xlvii). — Piscine de la Renaissance et crypte découvertes à Louvres; note de M. Bréard, p. 27. — Notice sur un reliquaire (xiiie siècle?) de l'église de Bruyères, par M. l'abbé Marsaux, p. 31-33. — Epitaphe du P. Jacques Deshayes, gardien des Cordeliers de Rouen, mort à Pontoise le 25 juin 1729 (communiquée par M. Tavet), p. 38. — Note de M. Depoin sur des découvertes préhistoriques à Méry-sur-Oise, p. 41. — Note de M. Bréard sur la voie romaine de Paris à Senlis, p. 50-51. — Incendie près de l'église Saint-Maclou de Pontoise le 8 janvier 1887, p. 54-55. — Notice de M. Grave sur des sépultures anciennes découvertes à Drocourt, p. 65-67. — Aliénation projetée des objets d'art renfermés dans l'église de Mézières, commune de Vallangoujard, p. 70. — Sépulture du xie ou du xiie siècle, découverte près de l'église Saint-Maclou de Pontoise (note de M. Tavet), p. 70-71. — Dalles tumulaires de l'ancienne prison de Pontoise, p. 71.

3e partie. *Notices et Inventaires :*

226. *Saint-Sauveur de Limay* (un acte de sauvegarde à accomplir), par M. Félix Régamey, p. 110-114.

Reproduction de l'article et des dessins publiés dans l'*Ami des Monuments*. Cf. n° 13.

227. *Notice sur l'hôtel d'Orgemont à Pontoise*, par M. J. Depoin, p. 115-120. — Cf. nº 117 *bis*.

228. *Notice archéologique sur l'église de Triel*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, p. 121-140. Cf. nº 194.

229. *Saint-Germain-en-Laye. Notice topographique*, par M. Nap. Laurent, p. 141-202.

230. Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, t. XV. Versailles, L. Bernard, libr.-édit, 1887. In-8º de CLXIV-260 p. :

231. *Le Petit-Trianon, d'après un livre récent de M. G. Desjardins*, par M. le comte Malher, p. 175-214.

232. *Origine et histoire de l'hôpital civil de Versailles*, par M. le docteur Remilly, p. 215-248.

Etc.

233. Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, 1887, in-8º :

234. *Partage des biens de Pierre d'Orgemont* (1387), p. 103-105.

Extrait de l'*Histoire de Méry-sur-Oise*, par M. le comte de Ségur-Lamoignon et M. J. Depoin, encore ms.

235. Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. T. XIII. 2e partie (p. 293-579). Beauvais, imp. D. Père, 1887. In-8º :

236. *Maison et paroisse de Pisseleu.* Notice hist. et archéol., par R. de Malinguehen, p. 303-366.

C'est à tort que l'auteur dit que Marie-Madeleine de Malinguehen, dame de Pisseleu, épouse de Michel Hazon, intendant des domaines, bâtiments et manufactures du roi, n'eut pas d'enfants (p. 349). Elle mourut en sa maison de Cantiers, près Gisors, le 3 juillet 1805, laissant trois filles :

1º Louise-Praxède Hazon, qui épousa Eutrope de Cressac ;

2º Charlotte-Nicole Hazon, qui épousa Charles-Etienne Coquebert de Montbret, baron de l'Empire, membre de l'Académie des sciences, dont elle eut : (A) le baron Eugène Coquebert de Montbret, célèbre bibliophile, qui habita Gisors pendant une quinzaine d'années et mourut à Paris le 12 août 1847, léguant sa fortune et sa bibliothèque à la ville de Rouen ; (B) Cécile-Jeanne Coquebert de Montbret, épouse d'Alexandre Brongniart, le savant minéralogiste, et mère d'Adolphe Brongniart, émule et successeur de son père, de Mme Jean-Baptiste Dumas et de Mme Audouin.

3º Et Françoise-Louise Hazon, épouse de Oudard-Marie Husson, décédée veuve à Gisors le 15 mars 1839. Ce fut cette femme bienfaisante et charitable qui provoqua à Gisors, vers 1835, une fête dont le héros ne répondit pas à toutes ses espérances. M. Guy de Maupassant a raconté assez agréablement cette histoire dans sa nouvelle intitulée *le Rosier de Madame Husson*, publiée d'abord dans la *Nouvelle Revue*, en 1887, et qui a fait depuis l'objet d'une luxueuse plaquette éditée par Quantin, à Paris.

237. *Panneaux de l'église de Chambly*, par M. l'abbé Marsaux, p. 411-417.

Volets recouverts de peintures d'un retable du XVe siècle. L'auteur croit ces peintures, qui représentent des scènes de la Passion, d'origine flamande.

238. *De l'état des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville du XIIe au XVe siècle*, par M. Aymar de Manneville, p. 449-570.

Travail très consciencieux et très intéressant, dont l'auteur est mort prématurément en 1876, peu de temps après avoir conquis son diplôme d'archiviste-paléographe. C'était même là le sujet de la thèse qu'il avait choisie. Nous voulons ici reproduire l'appréciation qui en a été faite dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* en 1876 (p. 134), au lendemain de sa mort : Ses examinateurs accueillirent cette étude avec les éloges les plus flatteurs. « En effet, sans sortir de son sujet, M. de Manneville était parvenu à constituer un cartulaire de quatre ou cinq cents pièces, et il y avait joint une introduction très sobre, mais propre cependant à faire ressortir l'utilité que présentaient ces documents d'histoire locale aux points de vue les plus divers : agriculture, droit féodal, droit ecclésiastique, statistique, histoire des familles, histoire des classes, état des personnes, formation des noms patronymiques ou des noms de lieux, etc. Le jugement porté sur cette thèse nous autorise à considérer la mort de notre confrère comme une perte regrettable pour les études auxquelles l'enseignement de l'Ecole l'avait si bien préparé. » C'est M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville, qui s'est chargé de mettre au jour le travail de M. de Manneville.

Nous croyons devoir donner la liste de la plupart des intéressantes pièces justificatives qui sont imprimées à la suite de l'article :

Donation par Arnoul Mauclavel, de Méru, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, d'un hôte à Amblainville (1100-1123), p. 523. — Donation par Adèle de Monchy et ses enfants à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, de ce qu'ils avaient dans l'église et au bourg d'Amblainville, sauf la dîme et le fief d'Ausculphe de Neuve-Rue (vers 1120), p. 523. — Hugues, archevêque de Rouen, confirme à Thibaut, abbé de Saint-Martin de Pontoise, la possession de la chapelle Saint-Pierre d'Amblainville et relève les paroissiens de l'excommunication qui avait été prononcée contre eux par l'archevêque Guillaume (1136), p. 524. — L'archevêque de Rouen déclare au clergé du Vexin que l'abbé de Saint-Martin de Pontoise a justifié devant lui de son droit de présentation à la cure d'Amblainville et défend, en conséquence, à toute personne de l'y troubler (vers 1146) p. 525. — Hugues, archevêque de Rouen, confirme l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise dans tous ses biens, ainsi que dans ses privilèges et immunités (1151), p. 526. — Vente par Paien Mauclavel à l'abbaye du Val, par-devant Mathieu, comte de Beaumont, et sous la garantie de celui-ci, d'un cens de six mines d'avoine et six mines de blé d'hiver qu'il payait à l'abbaye pour sa terre de Beauvoir (1165), p. 527. — Confirmation par Mathieu II, comte de Beaumont, d'un accord passé entre Heimar d'Amblainville et l'abbaye de Notre-Dame du Val, au sujet de la dîme de Beauvoir (1165), p. 525. — Donation par Philippe, frère du comte de Beaumont, à la chapelle d'Hamecourt, de cinq sous par. de cens à Courcelles (1195), p. 530. — Confirmation de cette donation par Mathieu, comte de Beaumont (1195), p. 531. — Donation par Thibault de Vallangoujard, à l'abbaye du Val, d'un demi-muid de grain, moitié blé, moitié avoine, sur les seize mines que son fils Girard prenait dans la grange de Beauvoir ; donation par Girard des quatre mines restant ; approbation donnée par Thibaut et son fils à la donation de huit mines de grain, moitié blé, moitié avoine, faite à l'abbaye par Raoul d'Outrevoisin, et donation par les mêmes de la dîme de toutes les terres que les religieux ont acquises aux monts de Beauvoir (1200), p. 532. — Donation par Geoffroy du Coudray, à l'abbaye du Val, de six arpents près la croix du Fay et de sa part au champart de la terre de Geoffroy de Jouy, avec confirmation des acquisitions antérieures (1204), p. 533. — Donation par Girard de Vallangoujard, aux religieuses de Saint-Martin de Boran, d'un muid d'avoine et un demi-muid de blé de rente dans la dîme d'Amblainville (1206), p. 533. —

Confirmation par Thibaut de Vallangoujard, en faveur de l'abbaye du Val, des acquisitions faites et à faire par l'abbaye dans la terre de Gautier de Berville, son frère, et dans celle de Thibaut, son neveu, sauf leurs droits de cens et de champart (1206), p. 534. — Accord passé entre l'abbé de Notre-Dame du Val et Girard de Vallangoujard, au sujet de la dîme d'Amblainville (1206), p. 534. — Donation par Girard de Vallangoujard et sa femme, à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, d'un cinquième de la dîme d'Amblainville, un fief et une masure, et vente par les mêmes du reste de ladite dîme et de deux fiefs et une censive en dépendant (31 déc. 1206), p. 535. — Confirmation de cette donation et de cette vente par l'archevêque de Rouen (31 déc. 1206), p. 538. — Confirmation par Thibault de Vallangoujard et Mathilde, sa femme, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Victor, par Girard, leur fils, du cinquième de la dîme d'Amblainville, et de la vente du reste (1206), p. 539. — Lettres relatives à ce même acte (janv. 1207), p. 540. — Diplôme royal de Philippe-Auguste confirmant ce même acte (2 avril-31 oct. 1207), p. 514. — Anseau de Mézières ayant cédé à Thibaut d'Outrevoisin le fief du tiers de la dîme d'Amblainville, Girard de Vallangoujard déclare avoir attribué ce fief à l'abbaye de Saint-Victor, de qui Thibaut le tiendra directement (vers 1207), p. 544. — Girard de Vallangoujard déclare que Thibaut d'Outrevoisin n'a aucun droit sur ses défrichements et qu'il a reçu de l'abbaye de Saint-Victor le prix de la dîme qu'il lui a vendue (vers 1207), p. 545. — Confirmation par Girard de Vallangoujard de la vente faite par Jean du Coudray à l'abbaye de Saint-Victor, de la moitié de la terre dite la Pointe, à Amblainville (1208), p. 545. — Vente par Jean de Marquemont et sa femme, à l'abbaye de Saint-Victor, de leur part de la dîme d'Amblainville (1209), p. 550. — Confirmation de cette vente par l'archevêque de Rouen (25 mai 1209), p. 552. — Donation par Jean de Mussegros et sa femme, à l'abbaye de Saint-Victor, de leur part de la dîme du Fay (1209), p. 552. — Confirmation de cette donation par Jean de Gagny et sa femme (1209), p. 553. — Confirmation par l'archevêque de Rouen (26 mai 1209), p. 554. — Donation par Jean de Chavençon à l'abbaye de Saint-Victor, du cinquième de son droit de champart dans la dîme de Noisement et vente du reste (sept. 1211), p. 554. — Confirmation par Girard de Vallangoujard de ces donation et vente (sept. 1211), p. 555. — Diplôme de Philippe-Auguste portant confirmation du même acte (avril-oct. 1213), p. 556. — Cession par Robert de la Tournelle, à l'abbaye de Saint-Victor, de ses droits sur la terre vendue à l'abbaye par Simon et Philippe de Marquemont, à Amblainville (1211), p. 556. — Donation par Girard de Vallangoujard à l'abbaye du Val, de son champart de Noisement et de neuf arpents à la Pommeraie, que les moines tenaient de lui à champart (1212), p. 557. — Confirmation de cette donation par Jean du Coudray (1212), p. 558. — Confirmation par Girard de Vallangoujard de la convention faite par Pétronille de Sandricourt et Philippe, son fils, avec l'abbaye de Saint-Victor, sur leur droit de champart dans les terres à dîme de l'abbaye (1212), p. 558. — Confirmation de la même convention par Jean de Trie (1212), p. 559. — Confirmation par l'archevêque de Rouen de la donation faite par Girard de Vallangoujard à l'abbaye de Notre-Dame du Val, de son champart à Noisement (16 fév. 1212, 1213 n. s.), p. 561. — Convention passée entre Thibaut de Vallangoujard et Richoud, sa femme, et l'abbaye de Saint-Victor, au sujet du fourrage de la dîme d'Amblainville (5 oct. 1213), p. 563. — Confirmation de cette convention par l'archevêque de Rouen (1213), p. 564. — Donation par Robert de Chambly, à l'abbaye de Saint-Victor, de deux arpents de terre à Amblainville (1213), p. 564. — Vente par Girard de Vallangoujard, à l'abbaye du Val, de la partie du champart de Noisement qu'il avait acquise de Béatrix la Cossette (1213), p. 565. — Girard de Vallangoujard donne son approbation à l'amortissement fait par Philippe de Sandricourt, de toutes les terres soumises à son droit de champart, et acquises par l'abbaye du Val depuis la mort de son père, pour lequel amortissement Philippe a reçu six livres parisis (1213), p. 565. — Vente par Guillaume de Vallangoujard à Robert, curé de Vitry, de trois arpents de terre sis à Amblainville (juin 1214), p. 566. — Confirmation de cette vente par le frère de Guillaume, Girard de Vallangoujard (juin 1214), p. 567. — Confirmation par Girard de Vallangoujard de la vente de trois arpents de terre à Amblainville, faite à l'abbaye de Saint-Victor par Robert, curé de Vitry, et de celle d'une terre au même lieu, faite à ladite abbaye par Robert de Chambly (1214), p. 568. — Donation par Girard de Val-

langoujard à la chapelle Saint-Pierre d'Amblainville de trois parts du champ qu'il avait sur les terres de ladite chapelle (juillet 1214), p. 569. — Etc.

La publication de ces pièces justificatives sera continuée dans la troisième partie du t. XIII. L. R.

239. Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. 3e série. T. I, année 1886. — Senlis, imp. Eug. Dufresne, 1887. In-8°, xxxi-xlviii-144 p.

Mémoires :

240. La forêt d'Halatte et sa capitainerie, par Léon Fautrat, p. 81-110.

Détails sur les possessions de l'abbaye de Maubuisson dans la forêt d'Halatte (p. 92), et sur la forêt de Carnelle (p. 96).

241. Notice archéologique sur l'église Saint-Gervais de Pont-point, par Eugène Lefèvre-Pontalis, p. 111-122.

Intéressante église du milieu et de la seconde moitié du xiie siècle, avec une belle tour du xie siècle et une chapelle latérale du xvie. Elle ne renferme pas moins de quinze pierres tombales, dont sept remontent au xive siècle. — Cf. n° 259.

242. Découvertes archéologiques à la cathédrale de Senlis, par l'abbé Eug. Muller, p. 123-130, avec 2 pl.

Question de la date de construction primitive du transept, résolue par suite des travaux récemment exécutés pour l'établissement d'un calorifère : Notre-Dame de Senlis n'avait pas de croisillons avant le xiiie siècle.

III

Généralités

243. Académie des Sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des rois de France. *Catalogue des actes de François Ier*, t. Ier (1er janvier 1515-31 déc. 1530). — Paris, Imprimerie Nationale, nov. 1887. In-4°, 734 p. 10 fr.

(25). Confirmation des privilèges accordés par saint Louis à l'abbesse et aux religieuses de l'abbaye de Maubuisson. Paris, janv. 1514 (1515 n. s.). Orig. arch. dép. de S.-et-O.

(122). Confirmation des privilèges et franchises des habitants des Alluets-le-Roi. Fév. 1514 (1515 n. s.).

(446). Confirmation des lettres de garde gardienne accordées par Louis XII à l'abbaye de N.-Dame de Livry. Lyon, mars 1515.

(477). Confirmation des lettres de Louis XII, du 10 juin 1513, ordonnant la levée d'une aide de 16 den. par. sur chaque minot de sel vendu à Mantes, pour les réparations des fortifications de la ville. Crémieu, 7 mai 1516. Copie Biblioth. nat., ms. fr. 25720, fol. 42,

(570). Cession à Jean de Brinon, premier président du Parlement de Normandie, des droits de haute justice sur les terres de Villaines, de Beaulieu, Marolles, Villiers et Migneaulx, sises dans la prévôté de Paris et sous-baillie de Poissy, à charge de 4 l. t. de rente. Amboise, 17 déc. 1516.

(672). Lettres de garde gardienne en faveur de l'abbaye de Saint-Martin, près Pontoise. Paris, 26 mai 1517.

(718). Confirmation de don aux Filles-Dieu de Paris de deux muids de blé à prendre par an sur la Prévôté de Gonesse ou sur le domaine de Paris... Rouen, 18 août 1517.

(831). Mandement à la Chambre des Comptes d'accepter dans les comptes de dépenses de Denis Duval, ancien receveur des aides et tailles dans l'élection de Gisors, une somme de 134 livres 5 s. t., qu'il avait employée en 1514 à la réparation du château et des fortifications de cette ville. Amboise, 17 mai 1518. Orig. Bibl. nat., ms. fr., 25720, fol. 116.

(897). Lettres de provisions de l'office de bailli de Mantes en faveur de Guillaume de Moranvillier. 20 nov. 1518.

(959). Lettres de garde gardienne en faveur de l'abbaye de Saint-Martin-lèz-Pontoise. Paris, 20 fév. 1518 (1519 n. s.).

(972). Confirmation de don aux Filles-Dieu de Paris de deux muids de blé à prendre chaque année sur la prévôté de Gonesse... Au port de Neuilly, 13 mars 1518 (1519 n. s.).

1068. Commission à l'évêque d'Avranches et autres, pour l'aliénation du domaine et des rentes sur les aides et gabelles dans les bailliages de Gisors et d'Evreux, jusqu'à la somme de 12,000 livres. Saint-Germain-en-Laye, 7 mai 1519.

1061. Evocation au Grand Conseil d'une cause d'appel entre Nicole Thibaut, procureur du roi au siège de Senlis, appelant de l'institution faite par le bailli de Senlis d'André Fournier en l'office de procureur du roi à Pontoise, d'une part, et edit André Fournier, d'autre. Saint-Germain-en-Laye, 21 juillet 1519.

1088. Lettre de provisions de Pierre Le Roy de Jacqueville en l'office de vicomte de Gisors. 20 fév. 1519 (1520 n. s.).

1242. Commission au roi à Anne de Montmorency pour la garde des bois et forêts de Halatte et de Carnelle. Paris, 18 sept. 1520.

1416. Don fait à Jeanne les baronnies de Pont-Saint-Pierre, Radepont et Bourg-Baudouin, dans les bailliages de Rouen et de Gisors, avec les châtellenies et seigneuries de Villiers-le-Châtel, Vaures, Duison et Belestat, dans le bailliage d'Etampes. Troyes, 12 sept. 1521. Orig. Arch. nat., K. 82, n° 15.

1490. Commission à Thomas Portel, Jean Nonnet et Regnault Du Quesnel, conseillers au Parlement de Rouen, et à Jean Duval, greffier des Etats de Normandie, de se rendre dans toutes les villes des bailliages de Gisors et d'Evreux pour procéder à des ventes, engagements et aliénations du domaine. Paris, 14 fév. 1521 (1522 n. s.). Orig. Bibl. nat., ms. fr. 25720, fol. 188.

1556. Mandement aux greniers et contrôleurs du grenier à sel de Gisors et de la chambre à sel de Gournay de vendre aux habitants des villes closes tout le sel dont ils auront besoin pour une année entière, afin de se procurer immédiatement de l'argent pour la continuation de la guerre. Lyon, 17 mai 1522. (Orig. Bibl. nat., ms. fr. 25720, fol. 191.)

1608. Edit d'amortissement général en faveur du clergé séculier et régulier et de toutes les communautés religieuses de l'archevêché de Rouen. Lyon, juin 1522.

1661. Bail à cession et transport à Louis de Rabodanges, écuyer, de deux étangs contenant, le premier cent arpents, le deuxième vingt-cinq arpents ou environ, situés près la porte de Meulan appelée porte de Mantes, à charge de 50 Lv. par. de cens par an. Paris, sept. 1522.

1692. Lettres à terrier accordées aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, prieure royal de Saint-Nicolas. Saint-Germain-en-Laye, 18 nov. 1522. (Copie Arch. de l'H.-D. de Pontoise. B. 117.)

1742. Confirmation d'un règlement pour les maîtres drapiers jurés de Pontoise. Paris, janv. 1522 (1523 n. s.).

1834. Mandement au bailli de Senlis ou à son lieutenant à Pontoise, de demander au clergé et aux gens d'église du diocèse de Rouen un nouveau subside sur le revenu de leur temporel, pour aider à la défense du royaume. Saint-Germain-en-Laye, 28 juin 1523. (Orig. Bibl. nat., ms. fr. 25720, fol. 231.)

1865. Provision de l'office de bailli et capitaine de Gisors en faveur d'Adrien Tiercelin. Saint-Germain-en-Laye, 20 juillet 1523.

1878. Lettres accordant à Adrien Tiercelin, pourvu de l'office de bailli de Gisors le 20 juillet précédent, un délai pour la prestation de son serment. 3 août 1523.

1933. Evocation au Grand Conseil de certaine cause d'appel touchant l'institution d'un maire perpétuel à Mantes. Blois, 30 nov. 1523.

2074. Mandement aux élus de Mantes leur faisant savoir à combien s'élève la part de leur élection dans l'impôt de 2 millions 400,000 livres mis sur tout le royaume. Avignon, 22 sept. 1524 (Orig. Bibl. nat., ms. fr. 25720, n° 250).

2345. Lettres accordant à Jean de Canaples et à Marie d'Assigny, son épouse, les terres et seigneuries de Mantes et du Pont-de-Meulan, en attendant qu'ils soient payés des 25,000 livres qui leur avaient été précédemment données. Bordeaux, avril 1526.

2387. Lettres de don, pour dix ans, de la terre et seigneurie de Pontoise au sieur Rance (Renzo), chevalier de l'ordre du roi, pour avoir défendu la ville de Marseille et en avoir fait lever le siège. 19 juin 1526.

2412. Ordonnance portant règlement au sujet de l'office de maire et prévôt de la

ville de Mantes concédé aux habitants, moyennant le paiement de 1,000 livres tournois. Châtellerault, 18 juillet 1526.

(2531). Lettres de don à Anne de Montmorency, grand maître et maréchal de France, du comté de Beaumont-sur-Oise, au lieu de 24.000 écus d'or à lui promis lors de son mariage avec Madeleine de Savoie, ledit comté devant faire retour à la couronne dans certains cas déterminés. Saint-Germain-en-Laye, 5 janv. 1526 (1527 n. s.). (Copie Arch. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, H, 12).

(2580). Don pour dix ans à Jean de Créquy, seigneur de Canaples, comte de Mantes et de Meulan, des amendes, confiscations et revenus du grenier à sel de la ville de Mantes. Saint-Germain-en-Laye, 17 fév. 1526 (1527 n. s.).

(2589). Confirmation des privilèges, franchises et statuts des bouchers de Poissy. Saint-Germain-en-Laye, fév. 1526 (1527 n. s.).

(2596). Confirmation d'une foire et d'un marché institués par Charles VI (avril 1391) à Tourny, et changement du jour du marché, à cause d'un procès intenté à Jacques d'Assy, seigneur de Tourny, par la ville de Vernon, au sujet dudit marché. Saint-Germain-en-Laye, fév. 1526 (1527 n. s.).

(2607). Provision de l'office de receveur ordinaire et voyer de Mantes, en faveur de Charles Leber. Saint-Germain-en-Laye, 14 mars 1526 (1527 n. s.).

(2840). Confirmation du don fait au seigneur de Canaples et à Marie d'Assigny, sa femme, des terres de Mantes et du Pont-de-Meulan, avec droit de nomination aux offices et bénéfices. Saint-Germain-en-Laye, 13 janv. 1527 (1528 n. s.).

(3015). Trois lettres de don en faveur de Renzo de Cere, chevalier de l'ordre du roi, la première d'une somme de 2,258 l. 15 s. t., la seconde de 1,760 l., et la troisième de 749 l. 10 s., à prendre sur les deniers des aides et fermes des quatrièmes des vins et menus boires de la ville et châtellenie de Pontoise. Saint-Denis, 16 juin 1528.

(3062). Lettres portant remise en faveur de Guillaume, baron de Montmorency, chevalier de l'ordre, des droits seigneuriaux dus au roi à cause de l'acquisition de la huitième partie du quart de la terre et baronnie de Montmorency. 12 juillet 1528.

(3070). Lettres de jussion pour l'enregistrement des lettres de don du duché de Chartres, du comté de Gisors et de Montargis en faveur de Renée de France et d'Hercule d'Este, son mari. Paris, 25 juillet 1528.

(3074). Lettres de don à Renée de France et à Hercule d'Este, duc de Ferrare, son mari, du duché de Chartres, de la châtellenie de Montargis et du comté de Gisors, au lieu de 250,000 écus soleil qui revenaient à ladite Renée de France de la succession de ses père et mère. Fontainebleau, juillet 1528. — Mandement pour leur enregistrement. Paris, 25 juillet 1528. — (Copie Arch. nat., K, 84, n° 3. — Imp. plaquette de 7 p., Arch. nat, R2 50. — Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, 1746, in-fol. Preuves, t. III, col. 980).

(3200). Création d'un marché hebdomadaire et de deux foires annuelles à Viarmes, en faveur de Guillaume de la Fontaine, seigneur du lieu, commissaire de l'artillerie. Paris, sept. 1528.

(3449). Lettres portant don à Renzo de Cère, à sa femme et à ses enfants, leur vie durant, de la ville, châtellenie, terre et seigneurie de Pontoise. La Fère-sur-Oise, 16 août 1529.

(3670). Confirmation de la cession des terres et seigneuries de Corbeil, Bois-Sénart, Gournay, Poissy, Triel, etc., faite par les commissaires du roi à Antoine Du Bois, évêque de Béziers, abbé de Saint-Lucien de Beauvais, en récompense de sa terre d'Esquerdes et autres terres sises au comté de Flandre, qu'il avait engagées à l'emprunt pour la rançon du roi. Lusignan, avril 1529. Etc.

244. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Bertrandy-Lacabane, archiviste du département de Seine-et-Oise. — *Seine-et-Oise. Archives civiles,*

série E, nos 4902 à 5863.—Versailles, Cerf et fils, imp.-édit, 1887. In-4° de 360 p. à 2 col.

Dans ce volume est continué l'inventaire des minutes des notaires et tabellions, commencé dans le volume publié en 1884. Il contient les minutes des tabellionages de Boissy-Mauvoisin et Perdreauville (1674-1678), de Bouffémont (1683-1753), de Bougival (1721-1745) et de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge (1604-1701).

245. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste. — *Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques. Série G* (nos 4821-6220). T. IV. Paris, libr. et imp. admin. de Paul Dupont, 1887. In-4° de 490 p. (14 fr.)

G. 4905. — 1637. Fragment du plumitif de l'officialité de Rouen. L'archevêque ordonne la transcription au plumitif d'une déclaration de Bretonneau, prieur de la Trinité et curé de Valliquerville, par laquelle celui-ci désavoue certaines propositions insérées dans un livre intitulé *Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Pontoise*, à la rédaction duquel il avait pris part avec M. Féret, grand-vicaire de Pontoise.

G. 4974. — Provisions à des offices. — Requête de Jacques de Monthiers, docteur en théologie, chanoine de la chapelle royale et collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, afin d'être maintenu, comme avocat d'office de l'officialité de Pontoise, dans sa place au-dessus du promoteur, 1693.

G. 4975. — Jacques-André Du Pille, écuyer, receveur général des finances du Lyonnais, prie l'archevêque d'accepter l'acte de dotation de la chapelle du château de Bertichères, 1710.

G. 5008. — 1463-1675. Discipline ecclésiastique. Vicariat de Pontoise : Courdimanche, Vaux, Triel, Saint-Cyr-sur-Chars, Montagny, Montjavoult. — « Inventaire des bulles d'indulgence et autres pièces que mettent et baillent devant vous, Monseigneur l'archevêque de Rouen, les curés et marguilliers de l'église paroissialle de Saint-Pierre de Pontoise, pour montrer qu'en ladite église, à l'exclusion de toute autre église de ladite ville, doit être maintenue la confrérie du très saint Sacrement de l'autel... » 1665.

G. 5009. — 1512-1653. Id. — Saint-Martin de Pontoise, Issou, Porcheville, Lierville, Menouville, Aronville, Boury, Pontoise.

G. 5010. — 1602-1657. Id. — Arthie, Chanteloup, Triel, la Lande-Anson.

G. 5011. — 1607-1660. Id. — Haravilliers, Theuville, Saint-Mellon et N.-D. de Pontoise, Hadancourt, Saint-Maclou de Pontoise, Puiseux, Frémainville, Saint-Leu ou Frocourt, la Roche-Guyon, Vaux.

G. 5012. — 1616-1676. Id. — Serans, Saint-Maclou et N.-D. de Pontoise, Chanteloup, Triel, Ivry-le-Temple, Boissy-le-Roy *(sic)*, Juziers, Magny, Eragny [sur Epte], Trie-Château, Montherlant, prieuré de Saint-Laurent de Concervain, Saint-Clair-sur-Epte, Chaussy.

G. 5013. — 1623-1643. Id. — Chaumont, Hérouville, Vy, Commeny, Trouville *(sic)*, Auvers.

G. 5014. — 1634-1650. Id. — La Bosse, Auvers, Saint-Maclou de Pontoise, Aménucourt, Juziers.

G. 5015. — 1640-1658. Id. — Saint-Mellon et Saint-Maclou de Pontoise, Chaumont.

G. 5016. — 1644-1675. Id. — Saint-Mellon et Saint-André de Pontoise, Serraincourt, Bréanson, Chaussy, Vaux, Chars, Triel, Aménucourt, Montherlant. Courcelles [lès Gisors], Amblainville, Lainville.

G. 5495. — Bouconvilliers (1729), Ecouis (XVIIIe s.), Carmélites et Trinitaires de Gisors (XVIIIe s.), Oratoire de Marines (1697-1726), Gargenville (1724). — Lettres portant réunion de la chapelle de Saint-Jacques de l'hôpital de Pontoise à l'hôpital des Renfermés, 1657 (copies). — Requête des prieure et reli-

gieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise pour être exemptées des tailles, impositions et subsides. — Copie des lettres du roi Charles VI en faveur de cette maison, nov. 1397.

G. 5510. — Lettres de François d'Aguilleneuf, grand archidiacre de Rouen, vicaire de Pontoise, autorisant l'établissement à Chaumont d'un couvent de Récollets, 1649 (copie).

G. 5516. — XVIII^e siècle. — « Etat des monastères de religieuses du diocèse de Rouen. » — Etat des couvents de religieuses du Vexin français. — Etat des revenus des Ursulines de Pontoise.

G. 5523. — Déclaration du temporel des communautés religieuses. — Doyenné de Baudemont (XVIII^e s.).

G. 5526. — Id. Doyenné de Chaumont (XVIII^e s.).

G. 5529. — Id. Doyenné de Gamaches (XVIII^e s.).

G. 5530. — Id. Doyenné de Gisors (XVIII^e s.).

G. 5531. — Id. Doyenné de Gisors (suite).

G. 5533. — Id. Doyennés de Magny et Meulan (XVIII^e s.).

G. 5535. — Id. Doyenné de Périers (XVIII^e s.).

G. 5540. — Id. Vicariat de Pontoise (Hôtel-Dieu). — Fin du XVII^e s.

G. 5541. — Id. Vicariat de Pontoise (la Grâce-Dieu, Carmélites, Cordeliers, Mathurins, Saint-Martin, Saint-Mellon, prieuré de Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Ursulines). — XVIII^e s.

G. 5547. — Déclaration faite à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Baudemont (XVIII^e s.).

G. 5548. — Id. (suite).

G. 5555. — Id. Doyenné de Chaumont (XVIII^e s.).

G. 5562. — Id. Doyenné de Gamaches (XVIII^e s.).

G. 5563. — Id. Doyenné de Gisors (XVIII^e s.).

G. 5564. — Id. Doyenné de Gisors (suite).

G. 5567. — Id. Doyenné de Magny (XVIII^e s.).

G. 5568. — Id. Doyenné de Meulan (XVIII^e s.).

G. 5571. — Id. Doyenné de Périers (XVIII^e s.).

G. 5573. — Id. Doyenné de Pontoise (XVIII^e s.).

G. 5583. — Copie de la fondation des chapelains de Dangu par Pierre de Ferrières (1516).

Il nous est impossible d'indiquer toutes les pièces qui concernent les paroisses des deux Vexins. Contentons-nous de signaler (G. 5713 à G. 6067) les comptes des décimes du vicariat de Pontoise de 1568 à 1787, et les registres des insinuations du diocèse de Rouen de 1655 à 1790, (G. 6125-6212), remplis de détails intéressants pour l'histoire religieuse de notre contrée.

246. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Georges Bourbon, archiviste. *Eure, Archives ecclésiastiques, série G.* Évreux, imp. Ch. Hérissey, 1886. In-4°, VII-364 p. à 2 col. (20 fr.)

Évêché d'Évreux :

Cartulaire de l'évêché, XIV^e siècle (G. 6) : Fol. 29. Approbation par Robert, abbé, et le convent de Royaumont, de la distribution des revenus de la trésorerie du Vandreuil (1260). — Fol. 98. Vidimus par Philippe le Hardi, roi de France, de la donation faite en 1246 par saint Louis à l'abbaye de Maubuisson, de terres situées dans les forêts d'Evreux et de Breteuil et à Attez (1283). — Fol. 132. Vidimus et confirmation par saint Louis de la vente faite en 1256 par l'abbaye de Maubuisson à Jean de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Evreux, et au chapitre de cette ville, de terres autrefois données par le roi à l'abbaye et situées à Longuemare et ailleurs (1256).

Chapitre épiscopal d'Évreux :

Cartulaire du chapitre, XII^e siècle-1392 (G. 122) : Fol. 74, v^o. Vente par l'abbaye

de Maubuisson à Jean de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Evreux, et au chapitre, de terrains situés dans la forêt de Breteuil (Longuemare, etc.), donnés à l'abbaye par saint Louis (1256). — Fol. 75, r°. Vidimus et confirmation par saint Louis de la vente précédente (1256. Cf. Cartul. de l'Evêché, fol. 131). — Fol. 76, r°. Confirmation par l'abbaye de Cîteaux de la même vente (1256). — Fol. 76, r°. Quittance par Marie, abbesse, et le couvent de Maubuisson, du solde du prix de la même vente (1256).

Chapitre collégial d'Andely. G. 201-220.

Chapitre collégial d'Écouis. G. 221-241.

Églises paroissiales :

Amfreville-les-Champs (G. 309-312). — Amfreville-sous-les-Monts (313). — Andely (316-341). — Authevernes (348-349). — Aveny (354-356). — Bacqueville (364-367). — Baudemont (369-374). — Bazincourt (377-379). — Beaufice (380-381). — Bernouville (398). — Berthenonville (399-404). — Bézu-la-Forêt (406). — Bézu-le-Long (407-417). — Bionval (418). — Boisemont (421-426). — Bois-Jérôme (428). — Le Bois-Roger-sous-Bacquet (438-440). — Bouafles (445). — Bus-Saint-Remy (463-468). — Cahaignes (470-472). — Canteloup-le-Bocage (480). — Cantiers (481). — Charleval (497). — Château-sur-Epte (498). — Chauvincourt (500-503). — Civières (509). — Corbie (515-516). — Corny (517), — Courcelles-sur-Seine (519). — Cressenville (523). — Cuverville (543). — Dampmesnil (547-548). — Dangu (549-557). — Danbeuf (562-564). — Doudeauville (567-575). — Ecos (578-584). — Ecouis (585). — Etrépagny (597-611). — Fleury-sur-Andelle (643-645). — Flipou (646). — Flumesnil (647-650). — Fontenay (657-660). — Fourges (665-666). — Fours (669-670). — Fresne-l'Archevêque (672). — Gaillardbois (678). — Gasny (685-693). — Gisancourt (695-697). — Gisors (698-701). — Giverny (702). — Gournets (705). — Grainvile (706-708). — Guerny (717-718). — Guitry (721-728). — Hacqueville (729). — Hébécourt (748-754). — Heubécourt (768-771). — Heudicourt (776). — Les Hogues (788). — Houville (798-801). — Letteguives (819). Lilly (830-835). — Lisors (842). — Longchamp (844-847). — Lorleau (851). — Lyons (873). — Menesqueville (885). — Le Mesnil-Péan (891). — Le Mesnil-sous-Verclives (892-894). — Le Mesnil-sous-Vienne (895-899). — Mézieres (900). — Molincourt (903-904). — Morgny (909). — Mouflaines (914-919). — Mussegros (922-923). — Neaufles (924-930). — La Neuve-Grange (934-939). — Neuville-sous-Farceaux (946). — Nojeon-le-Sec (954-958). — Notre-Dame-de-l'Isle (964-966). — Noyers (967). — Orgeville (968). — Panilleuse (975). — Perriers-sur-Andelle (977). — Perruel (978). — Portmort (1048-1060). — Pressaguy-l'Orgueilleux (1062). — Puchay (1064). — Renneville (1094-1095). — Requiécourt (1096-1101). — Richeville (1106-1114). — La Roquette (1116-1118). — Saint-Eloi 1181-1183). — Sainte-Marie-des-Champs (1208-1211). — Saint-Martin-au-Bosc (1212-1214). — Saint-Paër (1249). — Sancourt (1273). — Saussay-la-Vache (1276-1280). — Senneville (1289-1292). — Surcy (1298). — Suzay (1306). — Le Thil (1308-1315). — Le Thuit (1318-1319). — Tierceville (1337-1342). — Tilly (1347). — Tourny (1361). — Valcorbon (1395-1397). — Vandrimare (1404-1406). — Vascœuil (1407-1411). — Vatteville (1412-1413). — Verclives (1423-1428). — Vernonnet (1459). — Vesly (1460). — Vézillon (1461). — Villerets (1473-1475). — Villers-en-Vexin (1476-1480).

Chapelles :

Andely (1511-1514). — Cuverville (1515-1517). — Fontenay (1519-1520). — Gasny (1521-1522). — Lyons-le-Forêt (1526). — Notre-Dame-de l'Ile (1528-1530). — Perriers-sur-Andelle (1531). — Vatimesnil (1532). — Vesly (1535). — Les Thilliers (1536).

Confréries :

Amécourt (1544) — Les Andelys (1551-1552). — Bazincourt (1553). — Beaufice (1644). — Berthenonville (1568). — Boisemont (1570). — Etrépagny (1605-1606). — Gisors (1639-1641). — Guitry (1652-1653). — Hébécourt (1665. — Hennezis (1675). — Les Hogues (1677). — Lorleau (1680). — Lyons-la-Forêt (1687). — Notre-Dame-de-l'Ile (1710). — Panilleuse (1713). — Richeville (1747) — Villerets (1789). — Villers-en-Vexin (1790).

Supplément. — **Chapitre collégial d'Andely (1826). — Chapitre collégial d'Ecouis**

(1827). — Eglises paroissiales de Bacqueville (1834), Bionval (1835), Charleval (1839), Douville (1841), Etrépagny (1843), Gisancourt (1853), Gisors (1854), Heudicourt (1855), Saint-Eloi (1875), Verclives (1880).

247. *Département de l'Oise. — Ville de Beauvais. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, rédigé par M. Renaud Rose. Beauvais, imprimerie centrale administrative, 1887. In-4°, VI-267 p.

L'introduction (p. 1-VI) est de M. Coüard-Luys, archiviste de l'Oise.

Série AA (actes constitutifs et politiques de la commune) :

16. Etats-Généraux de 1789. — Remerciements, réclamations et suppliques au Roi, mémoires et délibérations concernant la représentation du Tiers-Etat aux Etats-Généraux du royaume.... de la ville de Gisors.

Série BB. (Administration communale) :

1 *bis*. — 1419-1426. Délibérations de la Commune. — Un certain nombre d'habitants de Gournay et de Gisors sont autorisés à fixer leur résidence à Beauvais, « pour eschever qu'ils ne fussent Englès. »

2. — 1429. Id. — Les Anglais de Gournay, Gisors, Pontoise et autres sont venus devant Beauvais, « ont pris et emmené gens, bestiaux et biens, navré et tué gens. » Quelques chevaliers et écuyers du pays demandent à entrer dans cette ville pour co rir sus lesdits Anglais. Ceux-ci assiègent Etrépagny. On écrira au comte de Clermont et au chancelier de pourvoir à faire lever le siège, pour « donner exemple à autres bonnes villes de avoir secours. »

15. — 1544-1546. Id. — Lettres de François Ier, par lesquelles Louis de Rabaudanges, son premier valet tranchant, est chargé de faire fortifier et avitailler les villes de Beauvais et de Gisors.

16. — 1546-1549. Id. — Procès au Grand-Conseil intenté par les habitants de Clermont contre ceux de Beauvais, Pontoise, Creil et Mello, pour être exemptés du paiement de la solde des hommes de pied. Pareil procès intenté par les habitants de Chaumont et de Beaumont, parce que lesdites villes ne sont pas closes. On apprend que ces derniers ont fait abattre leurs murailles.

17. 1550-1554. Id. — Les habitants de Chaumont ont gagné leur procès au Grand-Conseil contre ceux de Senlis, Beauvais, Compiègne, Pontoise, Creil et Mello. Ces dernières villes devront leur restituer 549 livres tournois payées par eux en 1546, et 359 livres en 1547.

39. — 1603-1619. Id. — Un prix de l'Arquebuse est tiré à Beauvais par les compagnies de cette ville et celles de Paris, Amiens, Senlis, Meaux, Abbeville, Soissons, Mantes, Compiègne, Montdidier, Melun, Meulan, Magny, etc., en juillet 1613.

60. — 1756-1763. Id. — La cloche de la commune est refondue par Charles et François Morel, fondeurs de cloches à Trie-Château (1758).

Le volume est terminé par une table des noms de personnes, une table des noms de lieux et une table analytique.

248. *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris* (1400-1417). Texte complet publié pour la Société de l'Histoire de France, par Alexandre Tuetey. T. Ier. A Paris, libr. Renouard, veuve Henri Loones, succ. 1885. In-8°, 350 p. (9 fr.)

1405. — « Mercredi, XXVIIIe jour de janvier. — Maistre J. de Combes, procureur en Parlement, a aujourd'ui eu congié d'aler à Pontoise pour faire certeinne information en l'ostel Dieu d'icellui lieu. » (P. 129). — Mainlevée de la saisie du temporel de l'abbaye de Maubuisson (3 sept. 1410), p. 329. — 1410. « Vendredi, XXVIe jour de septembre. — J. de Villette, escuier, commiz à gouverner de par le Roy le chastel de Conflans [Sainte-Honorine], contentieus entre le connestable [Charles d'Albret], d'une part, et les enfans de la Tremoille, d'autre part, et a fait le serment que à nulle desdictes parties n'avera plus de faveur que à l'autre, et à nul ne le rendra, sinon par le commandement ou

mandement de la Court de ceans [le Parlement], qui lui taxera ses gages tels que de raison. » (P. 336). — On alloue au capitaine du château de Conflans 32 l. t. pour son salaire (30 décembre 1410).

249. *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III. Documents relatifs à ces assemblées*, recueillis et annotés par Ch. de Robillard de Beaurepaire. T. Ier (1574-1581). Rouen, Ch. Métérie, 1887. In-8°, 437 p. (12 fr.)

Publication de la Société de l'histoire de Normandie.

250. *Le sel en Normandie au* XVIIIe *siècle*. Discours de réception prononcé le 15 janvier 1886 en séance de l'Académie de Rouen, par M. Alfred Bligny. Rouen, imp. de E. Cagniard, 1887. In-8°, 37 p.

Détails historiques sur les greniers à sel de Normandie. — Querelle de préséance à Gisors (1768).

251. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis. 3e livraison. Paris, imp. nat., 1887. (P. 401 à 552). (4 fr.)

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or-Académie de législation de Toulouse.

252. *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française, depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours*. Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes. Ouvrage commencé par Emile Bellier de la Chavignerie, continué par Louis Auvray. T. II. Paris, lib. Renouard, veuve H. Loones, succ., 1885. Gr. in-8° de 733 p. à 2 colonnes.

Le t. Ier est paru en 1882. (Les deux volumes : 75 fr.).

253. *Dictionn. gén. des artistes de l'Ecole fr., etc. Supplément et table topographique* par Louis Auvray. Paris, H. Laurens, 1887. Gr. in-8° de 266-82 p.

254. *Saint Mathurin. Légende ; reliques, pélerinages ; iconographie*, par Eugène Thoison. *(Annales de la Soc. histor. et arch. du Gâtinais*, t. V, 1887). — (A suivre).

Ce travail très méritoire et tel qu'on souhaiterait d'en voir publier sur tous les saints français, a commencé à paraître dans le t. IV (Cf. n° 74). Nous le reprenons ici pour indiquer les passages consacrés par l'auteur au souvenir et au culte de saint Mathurin aux Hogues et à Puchay (Eure), p. 64-65, et la planche (p. 289) représentant une ancienne statue du saint conservée dans l'église du premier de ces villages. L. R.

255. *Seine-et-Oise* [par H. Mataigne]. S. l. n. d. (1887). In-4° de [2]-30 p.

Spécimen d'une importante *Géographie de la France* conçue sur un plan tout nouveau et actuellement terminée. Nous attirons sur cet ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, l'attention de nos lecteurs.

IV

Ouvrages particuliers à la région

255 *bis*. *Le Carmel de Pontoise*. Notice historique par M. l'abbé Pierron. *(Semaine religieuse du diocèse de Versailles*, 1887, nos 449 à 456).

Opuscule de 20 pages, renfermant quelques détails nouveaux, puisés aux meilleures sources, sur le personnel du monastère, sur les manifestations sympathiques dont le Carmel fut l'objet aux XVIIe et XVIIIe siècles et sur certains faits de l'époque révolutionnaire et de la restauration de l'ordre.

L'œuvre est modeste et ne manque pas de précision, mais elle n'apporte pas, à vrai dire, de grandes révélations sur l'objet qu'elle traite. Le livre d'André Duval et les publications de l'abbé Boucher, curé de Saint-Merry, commentées par Mgr Dupanloup (*Histoire de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*), Paris, Lecoffre et Cie, 2 vol. in-8°, 1854), ont magistralement exposé la fondation du Carmel pontoisien et la vie de Madame Acarie (en religion Marie de l'Incarnation). L'abbé Trou a fourni aussi son contingent de renseignements, trop souvent dépourvus d'exactitude. M. l'abbé Pierron n'apporte, je le répète, que quelques compléments à ces travaux. Il a eu le tort de ne pas revoir les épreuves de sa publication, où se rencontrent quelques erreurs. Il a assigné, par exemple, une date inexacte à la mort de Madame Acarie. Elle est décédée au couvent de Pontoise le mercredi de Pâques, 18 avril 1618, à six heures du soir, et non le 18 avril 1615. On n'en doit pas moins savoir gré à M. l'abbé Pierron d'avoir fourni sa contribution aux annales d'un établissement qui tient une grande place dans l'histoire religieuse du dix-septième siècle.

SERÉ-DEPOIN.

256. *Les verrières d'Ecouen et de Montmorency*, par M. Lucien Magne. — *(L'Ami des Monuments*. Année 1887, n° 3, p. 182-190).

Résumé de la conférence faite à Montmorency le 26 juin 1887 par M. Magne, dans la séance tenue par la Société historique de Pontoise. Il y a été joint deux planches extraites de l'ouvrage du même auteur dont il a été rendu compte plus haut. Cf. n° 185 *bis*.

257. *Excursion de la Société historique de Pontoise à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny-en-Vexin (14 juin 1886)*. — *Compte rendu* par M. Louis Regnier. Pontoise, imp. de Amédée Paris, 1887. In-8°, 41 p. et 5 grav.

Extrait du t. XI des Mém. de la Soc.

258. *Monographie de l'église de Gonesse*, par M. Eugè fèvre-Pontalis. Pontoise, imp. de Amédée Pâris, 1887. In-8

Extr. des Mém. de la Soc. hist. de Pontoise, t. XI.

259. *Notice archéologique sur l'église Saint-Gervais d point* [Oise], par Eugène Lefèvre-Pontalis. Senlis, imp. Dufresne, 1887. In-8°, 14 p. Cf. n° 241.

260. *Le Château de Ruel et ses jardins, sous le card Richelieu et la duchesse d'Aiguillon*, par Alfred Cramail. Fo bleau, Bourges, 1888. In-4° de 82 p. avec 3 plans et 5 vues duites d'après Israël Silvestre.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Académie des Sciences morales et politiques, 243.
Achenbach-Wahl, 19.
Aigremont (d'), 49.
Alliot (l'abbé), 84.
André (Louis), 67.
Anonymes, 2, 145, 179, 181, 199.
Augier, 182.
Auvray (Louis), 252, 253.
Barré, 133, 139.
Barret (l'abbé), 238.
Barron (Louis), 169.
Bart (Victor), 56, 57.
Bauchal (Ch.), 172.
Baye (Nicolas de), 248.
Beaurepaire (Ch. de Robillard de), 245, 249.
Bellier de la Chavignerie (Emile), 252.
Bellou (A.), 131.
Bernois (l'abbé C.), 75.
Bertrand (Alexandre), 22.
Bertrandy-Lacabane, 203 *bis*, 244.
Blanquart (l'abbé F.), 9.
Bligny (Alfred), 250.
Boucher de Molandon, 23.
Boulenger (J.-R.), 151.
Boulogne, 26.
Bourbon (Georges), 246.
Bourgeois (le docteur), 136.
Bournon (Fernand), 182.
Bréard, 225.
Burty (Philippe), 162.
Capron (E.), 183.
Caudel (l'abbé Léon), 110.
Champion, 61.
Chapotin (le R. P.), 14.
Charleville (le grand rabbin), 51.
Charvet (Ernest), 129.
Choisy (l'abbé de), 186.
Clercq (H. de), 70.
Comité archéologique de Senlis, 106, 112, 239.
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 25, 36, 36 *bis*, 224.
Corblet (l'abbé Jules), 53, 163.
Cosnac (comte de), 60.
Coüard-Luys, 247.
Courajod (Louis), 6.
Cramail, 260.
Darsy, 146, 153, 155.
Decrue (Francis), 161.
Delaborde (H.-François), 89, 97.
Deladreue (L.-E.), 219.
Delisle (Léopold), 92.
Denizet (docteur), 66.
Depoin (J.), 26, 36, 37, 102, 177, 177 *bis*, 220, 225, 227, 234.
Desjardins (Gustave), 192.
Devaux (J.), 62, 65, 79.
Dion (A. de), 10, 45, 46, 209, 210, 211, 212, 213, 217.
Dubuisson-Aubenay, 90.
Duchemin (P.), 21 *bis*.
Dufour (A.), 26, 30, 37, 38, 71, 205, 206.
Dumoutier (Gustave), 21.
Dupain, 191.

Dupay, 49.
Dupille (L.), 121.
Durand (Alphonse), 197.
Durand (Georges), 164, 165.
Dussieux (L.), 190.
Dutilleux, 55, 190 *bis*.
Fagniez (G.), 93.
Fautrat (Léon), 240.
Fortoul, 186.
Fourdrignier, 26, 37.
Fournez, 37.
Gallet (le chanoine), 33, 185.
Garnier (J.), 152.
Genty (l'abbé A.-E.), 203.
Gérin (Jules), 113, 116, 117.
Girard, 26.
Grave (E.), 26, 37, 41, 197, 225.
Guégan (Paul), 26, 44, 220.
Guenin, 54.
Guiffrey, 80, 83.
Guignard (L.), 177.
Guyencourt (de), 146.
Hahn (A.), 220.
Haussmann (Georges), 49.
Hellot (A.), 86, 178.
Hustin (A.), 220, 221, 222.
Izarn (E.), 160.
Joanne (Paul), 171.
Jouin (Henry), 105.
Langlois (Ch.-V.-M.), 143.
Lasteyrie (Robert de), 164, 165, 251.
Laurent (Nap.), 229.
Laurent-Hanin, 189.
Lebeuf (l'abbé), 182.
Le Chênetier (l'abbé), 35.
Lefebvre (l'abbé Petrus), 215.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), 11, 29, 32, 42, 47, 124, 140, 164, 165, 165 *bis*, 174, 174 *bis*, 194, 196, 216, 218, 228, 241, 251, 258, 259.
Lefèvre-Pontalis (Germain), 184.
Lefort (A.), 167.
Legrand (Maxime), 63, 76, 201.
Le Ronne (V.), 220.
Lhuillier (Th.), 204.
Loisel (l'abbé M.), 180 *bis*.
Longnon (Auguste), 103.
Loth (l'abbé Julien), 15.
Magne (Lucien), 24 *bis*, 43, 185 *bis*, 256.
Malher (comte), 231.
Malinguehen (Robert de), 1 34, 236.
Malte-Brun (V.-A.), 202.
Manneville (Aymar de), 238.
Manuel (l'abbé), 114.
Maquet (Adrien), 58, 87, 18[illegible]7, 188.
Mareuse (Edgar), 100.
Maricourt (le comte R. de), 10[illegible], 108, 115, 125, 127.
Marotte (J.-M.), 77.
Marquis (Léon), 37, 200.
Marsaux (l'abbé), 225, 237.
Marsy (comte de), 4, 5, 8.
Martellière (Paul), 69.
Martin (F.), 27, 39, 207, 208.
Mataigne (H.), 180, 255.
Maupassant (Guy de), 236.
Meunier (A.), 195.
Michel (Edmond), 68, 82.
Molinier (Emile), 83, 94.
Mortillet (Gabriel de), 31.
Müller (l'abbé Eugène), 109, 126, 141, 242.
Müntz (Eugène), 94.
Normand (Charles), 12.
Noyelle (Ernest), 150.
Omont (Henri), 96, 98, 164, 165, 166.
Oudin, 149.
Oursel (Mme N.-N.), 168.
Pichon (baron J.), 99.
Pierron (l'abbé), 255 *bis*.
Piganiol de la Force, 186.
Pihan (l'abbé L.), 130, 132, 170, 219.
Pinsard, 147.
Porée (l'abbé), 7, 214.
Prevost (Gustave-A.), 160.
Putois (E.), 81.
Régamey (Félix), 13, 226.

Regnier (Louis), 20, 174, 185 *ter*, 218 *bis*, 257.
Remilly (docteur), 49, 232.
Renet (l'abbé), 135, 138.
Richard (Jules-Marie), 24, 159 *bis*.
Ris-Paquot, 3.
Rivain (Camille), 164, 165.
Rolland de Denus (André), 158.
Rose (Renaud), 247.
Roze l'abbé), 154.
Ruelle (Ch.-Emile), 156.
Saige (Gustave), 90.
Saint-Paul (Anthyme), 171.
Sardou (Victorien), 186.
Sauvage (l'abbé), 16.
Ségur-Lamoignon (comte de), 234.
Sellier, 17.
Seré-Depoin, 220, 223.
Simon, 52.
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, 128, 137, 235.
Société de l'histoire de l'Art français, 104.
Société de l'histoire de Normandie, 144, 249.
Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 85, 91, 95, 111, 233.
Société des Antiquaires de Normandie, 142.
Société des Antiquaires de Picardie, 146, 147, 148.
Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, 48, 230.
Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin, 174, 179.
Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 59, 73, 254.
Soulié (Eudore), 186.
Stein (Henri), 1, 72, 78, 84, 193.
Taphanel, 50.
Tavet (Camille), 26, 34, 37, 175, 176, 225.
Teyssier (Georges), 198.
Theron (l'abbé Emmanuel), 157.
Thoison (Eugène), 64, 74, 254.
Tomasi, 40.
Tuetey (Alexandre), 248.
Vattier (l'abbé Amédée), 111, 118, 119, 120, 122.
Versoris (Nicolas), 93.
Vesly (Léon de), 18.
Vinet (A.), 108.
Vitu (Auguste), 88.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Abbeville, 247.
Ableiges, 26.
Achères, 93.
Acy-en-Multien (Oise), 109.
Agnetz (Oise), 170.
Airaines (Somme), 147.
Allonne (Oise), 170.
Alluets-le-Roi, 243.
Amblainville, 238, 245.
Amécourt, 246.
Aménucourt, 245.
Amfreville-les-Champs, 246.

Amfreville-sous-les-Monts, 246.
Amiens, 146, 150, 154, 247.
Andelys (les), 9, 92, 246.
Andrésy, 93.
Angy (Oise), 170.
Arc-en-Barrois, 7.
Arronville, 26, 245.
Arthies, 245.
Asnières-sur-Oise, 220.
Attez (Eure), 246.
Autheuil-en-Valois (Oise), 109.
Authevernes, 246.
Auvers-sur-Oise, 180, 245.
Aveny, 246.
Bacqueville, 246.
Bailly-en-Cruye, 58, 188.
Bargny (Oise), 109.
Baudemont, 245, 246.
Bazincourt, 246.
Beauficel, 246.
Beaulieu, 243.
Beaumont-sur-Oise, 161, 238, 243, 247.
Beaune-la-Rolande (Loiret), 77.
Beauvais, 129, 132, 133, 139, 170, 247.
Beauvaisis (le), 138.
Beauvoir, 238.
Belloy, 220.
Berneuil-sur-Aisne (Oise), 109.
Bernouville, 168, 246.
Berthenonville, 246.
Bertichère, 245.
Berville, 238.
Bethemont, 184.
Béthisy-Saint-Pierre (Oise), 123.
Betz (Oise), 109.
Bézu-la-Forêt, 246.
Bézu-le-Long, 246.
Bièvre (la), rivière, 191.
Bièvres, 27.
Bionval, 246.
Bléneau, 60.
Blicourt (Oise), 134.
Boisdenemets (le), (Eure), 168.
Boisemont (Eure), 17, 246.
Bois-Jérôme, 246.
Boissy-l'Aillerie, 26, 180 *bis*.
Boissy-le-Bois, 245.
Boissy-Mauvoisin, 244.
Boissy-sans-Avoir, 45.
Bonneuil, 26.
Boran, 238.
Borest (Oise), 125.
Bosc-Roger, 246.
Bosse (la), 245.
Bouafles, 246.
Bouconvilliers, 174, 245, 257.
Bouffémont, 244.
Bougival, 244.
Bourg-Baudouin, 243.
Bourges, 185 *bis*.
Bourgtheroulde (Eure), 17.
Boury, 245.
Boutervilliers (S.-et-O.), 40.
Bréançon, 245.
Breteuil (Eure), 160, 246.
Brétigny-sur-Orge (S.-et-O. 203 *bis*. 244.
Breuil-le-Vert (Oise), 110.
Bréval (S.-et-O.), 41.
Brie (la), 204.
Bruyères, 225.
Bulles (Oise), 135.
Buno-Bonnevaux (S.-et-O.), 6
Bury (Oise), 170.
Busagny, 169.
Bus-Saint-Remy, 246.
Cahaignes, 246.
Cantiers (Eure), 168, 246.
Cantiers-près-Gisors, 236.
Carnelle (forêt de), 240, 243.
Carrières-sous-Poissy, 220.
Catenoy (Oise), 110.
Cergy, 168, 181.
Cerny (S.-et-O.), 40.
Chambly, 237, 238.
Chanteloup, 245.
Chantilly, 90, 161, 185 *bis*, 1 *ter*.
Charleval, 166, 246 (voyez Noyc sur-Andelle).
Chars, 174, 220, 245, 257.
Châteaudun, 46.

Château-sur-Epte, 246.
Chaumont, 245, 247.
Chaussy, 245.
Chauvincourt, 246.
Chelles (Oise), 109.
Civières, 246.
Clermont (Oise), 110, 170, 247.
Clichy-en-l'Aunois, 221.
Clichy-sous-Bois, 220.
Commeny, 245.
Compiègne, 110, 161, 247.
Concervain, 245.
Conflans, 24, 220, 248.
Corbeil, 30, 37, 38, 71, 86, 205, 206
Corbie (Eure), 246.
Corny, 246.
Coucy-le-Château, 147.
Courcelles-le-Roi (Loiret), 75.
Courcelles-lès-Gisors, 245.
Courcelles [sur-Viosne ?] 238.
Courdimanche, 245.
Cressenville, 246.
Crosne (S.-et-O.), 93.
Cuise-la-Motte (Oise), 109.
Cuvergnon (Oise), 109.
Cuverville, 246.
Dampmesnil, 246.
Dampont, 26, 44.
Damville (Eure), 161.
Dangu, 30, 245, 246.
Daubeuf, 246.
Doudeauville, 246.
Douville, 246.
Dreux, 45.
Drocourt, 225.
Ecos, 246
Ecouen, 33, 90, 161, 162, 185 *bis*, 185 *ter*, 220, 256.
Ecouis, 245, 246.
Epône, 32, 196, 220.
Eragny-sur-Epte, 245.
Ermenonville, 121.
Ermont, 24 *bis*, 26, 37, 43.
Etampes, 23, 26, 40, 76, 200, 201.
Etang-la-Ville (l'), 87, 187.
Etrépagny, 166, 246. 247.
Evreux, 168, 246.
Fère-en-Tardenois, 161.
Ferté-Alais (la), 70.
Ferté-Milon (la), 109.
Fleury-sur-Andelle, 246.
Flipou, 246.
Flumesnil, 246.
Fontainebleau, 80, 83, 94.
Fontenay, 246.
Formerie (Oise), 131.
Fourges, 246.
Fours, 246.
Frémainville, 245.
Fresne-l'Archevêque, 246.
Frocourt-ou-Saint-Leu, 245.
Fulaines (Oise), 109.
Gagny, 220, 221.
Gaillardbois, 246.
Galluis, 45.
Gamaches (Eure), 168, 245.
Gargenville, 245.
Gasny, 246.
Gâtinais (le), 62, 204.
Gisancourt, 246.
Gisors, 14, 17, 20, 86, 94, 96, 98, 125, 166, 168, 185 *bis*, 212, 213, 215, 236, 243, 245, 246, 247, 250.
Giverny, 246.
Gomerfontaine, 92.
Gonesse, 90, 93, 220, 221, 243.
Gournay-en-Bray, 92, 243, 247.
Gournets (Eure), 246.
Goussainville, 90, 96.
Grainville (Eure), 246.
Grand-Villon (le) (Loiret), 68.
Grosrouvres (S.-et-O.), 45.
Guerny, 246.
Guitry, 168, 246.
Hacqueville, 246.
Hadancourt, 245.
Halatte (forêt de), 240.
Hamecourt, 238.
Haravilliers, 245.
Hardricourt, 29, 32, 196.
Hébécourt, 246.
Hennezis, 246.
Héricourt-en-Caux, 178.

Hérouville, 245.
Heudicourt, 246.
Heubécourt, 246.
Hogues (les), 246, 254.
Houville, 246.
Ile-Dieu (l'), 21 *bis*, 92.
Isle-Adam (l'), 90, 161, 220.
Issou, 245.
Iticiniscoa, 33, 185.
Ivors (Oise), 109.
Ivry-le-Temple, 245.
Jouy-le-Moutier, 220.
Juziers, 42, 194, 245.
Lainville, 245.
Lande-Anson (la), 245.
Langres, 105.
Larchant (S.-et-Marne), 64.
Letteguives, 246.
Levignen (Oise), 109.
Lierville, 245.
Lille, 105.
Lilly, 246.
Limay, 13, 220, 226.
Lisieux, 107.
Lisors, 246.
Livry, 220, 221, 243.
Longchamp (Eure), 246.
Longuemare (Eure), 246.
Lorleau, 246.
Louvres, 225.
Luzarches, 220.
Lyons-la-Forêt, 166, 246.
Magny-en-Vexin, 160, 166, 173, 174, 220, 245, 247, 257.
Magny-les-Hameaux, 35.
Maignelay, 170.
Maisons-Laffitte, 220.
Mantes, 37, 46, 86, 90, 92, 93, 160, 166, 197, 220, 243, 247.
Marchais (Aisne), 185 *bis*.
Marcheroux, 92.
Mareuil-sur-Ourcq, 109.
Marines, 220, 245.
Marly-le-Roi, 186.
Marolles (Oise), 109.
Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise), 203 *bis*, 244.
Marolles-près-Poissy, 243.
Marquemont 238.
Maubuisson, 24, 86, 92, 169, 179, 240, 243, 246, 248.
Meaux, 46, 247.
Mello, 247.
Melun, 247.
Menesqueville, 92, 246.
Menouville, 245.
Méru, 93, 238.
Méry-sur-Oise, 220, 225, 234.
Mesnil-sous-Verclives, 246.
Mesnil-sous-Vienne, 246.
Mézières (Eure), 246.
Mézières (S.-et-O.), 225, 238.
Meulan, 47, 90, 160, 194, 195, 243, 247.
Molincourt, 246.
Montagny-en-Vexin, 170, 245.
Montargis, 82.
Montberon, 161.
Mont-César (le), (Oise), 110.
Montdidier, 247.
Montfort-l'Amaury, 45, 46, 210, 211.
Montherlant (Oise), 166, 245.
Montjavoult, 245.
Montjoye (S.-et-O.), 184.
Montlhéry, 202.
Montmorency, 90, 93, 161, 185 *bis*, 185 *ter*, 220, 243, 256.
Montoisel (Oise), 166.
Montreuil-sur-Therain (Oise), 110.
Morgny, 246.
Morigny (S.-et-O.), 63.
Mortemer (Eure), 92, 143, 168.
Mouflaines, 246.
Moussy, 34.
Mussegros, 238, 246.
Neaufles-près-Gisors, 92, 160, 246.
Neauphle-le-Vieux, 45.
Neuve-Grange (la), 246.
Neuville-sous-Farceaux, 246.
Noel-Saint-Martin (Oise), 124.
Nogent, 161.

ɜrand, 37, 220.
ʀoi, 58.
-Sec, 246.
ie (la), 160.
ie (la haute), 166.
la), 203.
me-de-l'Isle, 246.
ı-Vexin, 94, 246.
ır-Andelle, 168.
174, 257.
artement de l'), 219.
, 246.

e, 246.
7, 86, 88, 90, 93, 102,
9, 166, 169, 182, 194,
8.
, 183, 220.
66.
ville, 244.
ar-Andelle, 245, 246.
246.
120.
ntalum, 19.
(la), 155.
ıds, 123.
(Oise), 236.
s, 65, 79.
assot (le), 93.
'iquet (le), 198.
5, 90, 166, 220, 243.
ıne (Oise), 166.
, 3, 26, 37, 86, 90, 92,
05, 166, 168, 169, 177,
's, 194, 220, 225, 227,
43, 245, 247, 248, 255

ıt, 241, 259.
nt-Pierre, 243.
ille, 245.
t, 246.
yal, 35.
ıy-l'Orgueilleux, 246.
46.
246, 254.
e), 209.
près Pontoise, 245.

Quevilly (Seine-Inférieure), 168.
Radepont, 243.
Raincy (le), 220.
Renneville, 246.
Réquiécourt, 246.
Ressons-en-Vexin, 92.
Richelieu (Indre-et-Loire), 223.
Richeville, 246.
Roche-Guyon (la), 26, 166, 220, 245.
Roquette (la), 246.
Rouen, 166, 167, 178, 225, 238, 243, 245.
Royaumont, 246.
Rozoy (Oise), 109.
Ruel, 260.
Saclas, 40.
Saint-Clair-sur-Epte, 245.
Saint-Cyr-en-Arthies, 166.
Saint-Cyr-l'Ecole, 50.
Saint-Cyr-sur-Chars, 245.
Saint-Eloi près Bézu, 246.
Saint-Etienne-lez-Pierrefonds, 109.
Saint-Germain-en-Laye, 1, 31, 37, 55, 166, 193, 220, 229.
Saint-Germain-lez-Corbeil, 26, 30
Saint-Germain-lez-Evreux, 160.
Saint-Germer, 10, 11, 92, 170, 216, 217, 218, 218 *bis*.
Saint-Gervais, 166, 168.
Saint-Just-en-Chaussée, 130.
Saint-Leu près Montmorency, 93.
Saint-Leu-ou-Frocourt, 245.
Sainte-Marie-des-Champs, 246.
Saint-Martin-au-Bosc, 246.
Saint-Martin-aux-Bois, 170.
Saint-Martin-lez-Pontoise, 92, 243, 245.
St-Maurice-sur-Fessard (Loiret), 81.
Saint-Michel-sur-Orge (S.-et-O.), 203 *bis*, 244.
Saint-Paër, 246.
Sancourt, 246.
Santeuil, 174 *bis*.

Saussay-la-Vache, 246.
Sarcelles, 33.
Senlis, 108, 110, 113, 120, 141, 225, 242, 247.
Senneville, 246.
Seraincourt, 245.
Serans, 245.
Soissons, 247.
Souzy-la-Briche, 63.
Stors, 220.
Sucy-en-Brie, 31.
Surcy, 246.
Suzay, 246.
Taverny, 168.
Theuville, 245.
Thiberville (Eure), 7.
Thil (le) (Eure), 7, 214, 246.
Thilliers (les), 246.
Thuit (le), 246.
Thury (Oise), 109.
Tierceville, 246.
Tilly, 246.
Tourny, 243, 246.
Trésor (le), 92.
Trie-Château, 18, 21, 90, 138, 168, 170, 235, 245, 247.
Triel, 194, 220, 228, 243, 245.
Tronquay (le), 168.
Troyes, 46.
Us, 26.
Val (abbaye du), 92, 238.
Valcorbon, 246.
Valdampierre, 166.
Vallangoujard, 225, 238.
Valmondois, 161.
Valois (le), 123.
Vandrimare, 246.
Varennes (S.-et-O.), 26, 37.
Varinfroy (Oise), 109.
Vascœuil, 21 *bis*, 246.
Vatimesnil, 246.
Vatteville, 246.
Vaudreuil (le), 246.
Vaujours, 220.
Vaux-sur-Seine, 245.
Ver (Oise), 118, 119.
Verclives, 246.
Vernon, 92, 243.
Vernonnet, 246.
Versailles, 49, 57, 105, 189, 190, 190 *bis*, 192, 231, 232.
Vesly, 246.
Vétheuil, 160, 220.
Vexin français (le), 90, 110, 175, 245.
Vézillon, 246.
Viarmes, 220, 243.
Vigneux, 37.
Vigny, 90.
Villaines, 243.
Villarceaux, 90.
Villemoutiers (Loiret), 61.
Villeneuve-Saint-Georges, 39, 207, 208.
Villerets, 246.
Villers-en-Vexin, 168, 246.
Villers-Saint-Paul (Oise), 140.
Villers-sur-Andely, 168.
Villetertre (la), 170.
Villiers-le-Bel, 161.
Villiers près Poissy, 243.
Vitry, 238.
Vy, 245.
Wideville, 199.
Yèvre-le-Châtel (Loiret), 69.

AUTOGRAPHES

Nous croyons intéressant de compléter la Bibliographie proprement dite par l'indication des documents manuscrits pouvant intéresser le département de Seine-et-Oise et le Vexin, et dont nous avons retrouvé la trace dans les catalogues de ventes publiques ou les bulletins de librairie pendant les trois dernières années.

Ce relevé est forcément incomplet, plusieurs catalogues importants ayant pu nous échapper ou ne point nous parvenir. Nous faisons donc appel à tous nos confrères qui reçoivent et parcourent des recueils de ce genre, pour qu'ils veuillent bien découper et nous envoyer toutes les mentions qu'ils trouveraient à cet égard. Nous serons heureux de leur adresser nos remercîments en publiant les prochaines séries de notre Bibliographie.

J. DEPOIN.

---

1. ABLIS. — Vente des terres et château des Faures et Ablis. Expédition de 223 p. in-4°. 6 fr.

Terres sises à Prunay, Ablis, Boinvilles, le Gaillard, Souchamp, Craches et Orphin. La description du château est très détaillée. On y cite les restes du vieux manoir de Ménainville, les fermes, etc.—(Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1421.)

2. — 1° Censier dressé en 1428, contenant les sommes et redevances dues à noble homme, maître Jouachin Michon, avocat au Parlement de Paris, et seigneur de la Castaigne d'Ablis (Seine-et-

[redacted]

9. — **Bail du droit de mesurage des grains de Beaumont-sur-Oise fait le 23 janvier 1725. Acte notarié sur parchemin formant 3 p. in-4°, et contenant à la suite l'approbation et la signature de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, comte engagiste de Beaumont. 4 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 61, févr. 1887).**

10. BESSANCOURT. — **Deux pièces en allemand des 1er-16 juillet 1815. 10 fr.**

Relatives à l'occupation du département de Seine-et-Oise par les Autrichiens, avant et après la deuxième capitulation de Paris (3 juillet 1815); combat du général Lederer à Bessancourt; marche sur Mantes, etc. — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886).

11. BIÈVRE. — **Vente de la seigneurie de La Tranchée sise à Bièvre, 1663, 3 p. in-fol. 3 fr.**

Pièce signée du seigneur, J. Baron de Cervon. La seigneurie de Cervon fut érigée en marquisat en faveur de M. Amelot, marquis de Gournay. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,390).

12. BOISEMONT. — Françoise de Bourbon, fille ainée de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, femme de Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, grand'mère de Turenne, morte en 1587.

Let. sig. avec la souscrip. aut. à M. de Boisemont; Sedan, 11 juillet 1579, 3/4 de p. in-fol. Légère déchirure.

Curieuse lettre sur la succession de Diane de Poitiers. Elle le prie de lui adresser au plus tôt le mémoire « auquel est contenu toutes les évaluations des terres de la succession de feue Madame de Valentinois. » — (Vente Charavay, 10 mai 1886).

13. BOUQUEVAL (canton d'Ecouen). — **Ventes du domaine, an IX et an XIII; ensemble 31 p. in-4° et in-fol. manuscrites. 4 fr.**

Parvenu par héritage des Crussol d'Uzès à Mlle Cornillon. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,461).

14. BRÉVAL. — **Quittance de l'abbesse de N.-D. d'Ivry, diocèse d'Évreux, donnée à P. Picard, prévost et receveur de Nogent-le-Roi et de Bréval (Seine-et-Oise), pour 70 s. p. que le couvent prend sur Bréval. 1410. 2 p. (D.). 4 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1536).**

15. BUHY. — Philippe du Plessis-Mornay, ami de Henri IV, un des membres les plus éminents du parti protestant, né à Buhy (Seine-et-Oise) en 1549, mort en 1623.

L. a. s. à Junius (François du Jon, né à Bourges, mort en 1602); Saumur, 3 mai 1596, 1 p. in-fol.

Il lui recommande l'éducation morale de son fils : « Si vous avez quelquefois loisir, je vous prie de ne luy plaindre point un mot qui luy servira et d'esperon pour la vertu et de bride contre le vice. » — (Vente Charavay, 10 mai 1886).

16. BURES. — **Vertus et propriétés de l'eau minérale et médicinale de la fontaine découverte à la Hacquinière, à six lieues de**

Paris (sur le chemin de Chartres, paroisse de Bures), ensemble le gouvernement de cette eau. Br. de 15 p. in-8°, cart. 7 fr.

Brochure fort curieuse avec l'indication des guérisons opérées à Chevreuse, Orsay, Palaiseau, etc. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,485).

17. CHAMBLY. — Flouren de Saint-Juste, prévôt de Pont-Sainte-Maxence, et Tassin de Froville, tabellion, certifient que G. Mart, curé de Sacy-le-Grand, a acheté de Gilles de Fresnel, écuyer, demeurant à Chambly, 60 s. p. de rente, au prix de 38 sous d'or à la couronne du coing du roi. 1401. 4 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,685).

18. CHATEAU-POISSY. — Famille Lepelletier, seigneurs de Château-Poissy, arrondissement de Mantes. — 6 pièces notariées et autres relatives à la famille Lepelletier, comprenant la résiliation de l'office de conseiller en la Cour des Comptes par M^e^ Marin Lepelletier en faveur de M^e^ Nicolas Lepelletier, son fils. — Le partage fait entre messire Nicolas Lepelletier, sieur de Château-Poissy (arrond. de Mantes), et Jacques et Paul Lepelletier, ses frères, de la succession de leurs parentés, l'abandon fait par le sieur de Château-Poissy à Messire Nicolas Lepelletier, son fils, sieur de La Houssaye, de certaines rentes, etc. — Documents sur papier et parchemin datés de 1630 à 1657. 10 fr. — (Cat. Voisin, n° 67, pièce 11,878).

19. CHATOU. — Bertin, ministre des finances, créateur du dépôt des chartes, mort en 1792.

Let. sig.; Chatou, 11 octobre 1771, 1 p. in-8°.

Au sujet d'un contrat à faire en faveur des religieuses Carmélites de Saint-Denis, pour l'aumône dotale « que Madame Louise de France a jugé à propos de payer elle-même pour son entrée en religion. » — (Vente Charavay, 30 mars 1887).

20. — Jugement pour la vente des héritages de dame Périer, veuve de Camille-Joseph Périer, 1845, 61 rôles, 4 fr.

Château de Bernesq près Bayeux, maison et partie de l'île de Chatou (Seine-et-Oise). — (Cat. Saffroy, n° 5, pièce 6,663).

21. CHAVILLE. — Camille Desmoulins, né à Guise en 1762, guillotiné le 5 avril 1794.

Let. aut. à sa femme, chez M. Duplessis, au Bourg-la-Reine; Chaville, ce mercredi (1792), 1 p. pl. in-8°. *Rare.*

Précieuse lettre qui commence ainsi : « Ma chère Lucile, mon âme, ma vie, ne sois point inquiète. J'ai été entraîné à Chaville, par Paris, avec Danton, Fréron, Brune, chez Santerre. Hier, j'ai lu mon discours à la commune, où il a eu le plus grand succès. Applaudissements frénétiques des pieds et des mains. Quand je suis descendu de l'Hôtel-de-Ville, j'ai trouvé en bas une multitude de nos frères les sans-culottes, qui m'attendoient, qui ont crié : Bravo, Camille ! me pressoient les mains, vouloient tous m'embrasser. La jalousie de Pétion a éclaté. Il s'est opposé à l'impression. Je lui ai répondu vertement. — (Vente Charavay, 7 mars 1887).

22. Conflans-Sainte-Honorine. — Jacques de Montmorency, conseiller et chambellan de Philippe le Hardi et de Charles VI, fils de Charles de Montmorency et de Péronnelle de Villiers de Vitry, mort en 1414. — Pièce sur vélin ; Paris, 4 octobre 1401, in-fol. obl., cachets. 10 fr.

Mandement au grenetier de Pontoise de délivrer 6 setiers à M. de *Montmorency* sur la rente de sel « sur les vaissiaux chargéez de sel passant au port de Conflans-Sainte-Honorine. » — (Catalogue Charavay, n° 113).

23. Corbeil. — Arrêt de l'administration du district de Corbeil, autorisant l'agent national près ledit district, à rassembler, chez le juge de paix de Sucy, les citoyens nommés par les communes de Sucy, Noiseau, Marolles et Boissy, les censitaires et syndics de Capet et de L. Stanislas-Xavier, pour délibérer sur la remise auxdites communes des terres et bruyères sises sur leurs territoires et d'autres enclavées dans le parc de Grosbois. 9 ventôse 1796, 5 p. manuscrites in-fol. 2 fr. 50. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,516).

24. — Remise par Nicolas Legendre, seigneur de Villeroy, baron de Chappes, de son état de capitaine de Corbeil, gruyer de la forêt de Sénart, et capitaine des gardes de ladite forêt et autres, à son fils Nicolas de Neuville. 1572, déch. 2 fr. 50. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,515).

25. — Pièce sur vélin ; 22 juillet 1412, in-8°. 12 fr.

Quittance d'un chevaucheur du roi Charles VI à Alexandre le Boursier, receveur général des aides, de six écus d'or à la couronne pour avoir porté lettres closes des conseillers des aides aux élus de Caudebec et ordres du chancelier Jean de Montaigu aux capitaines de Corbeil, Melun et Montereau (Seine-et-Marne). — (Cat. Charavay, nov. 1885).

26. — François l'Aragonais. Charte du 11 avril 1434 (1435). 10 fr.

Revue de Guil. du Brouillart, capitaine de Dreux, de 14 lances à cheval et 3 archers, qu'il a ordre de ramener de Corburil (Corbeil) au chancelier (Guy Baudet, évêque de Langres), pour aller en Gatinais contre Fr. l'Aragonnais afin de servir pendant un mois. La présente faite par Guillotin de Laussat, chevalier, qui a signé. Dans les hommes d'armes : M. de Montanglaust, etc. ; dans les archers J. de Bourgougnon, La Trompette, etc. — (Cat. Saffroy, n° 5, p. 5,480).

27. Domont. — Pièce sur vélin ; 10 avril 1540. In-fol. obl. — Aveu d'Arthur de Champluisant au connétable de Montmorency pour la terre de Domont. — (Vente Charavay, 27 mai 1885).

28. Dourdan. — Abonnement du don gratuit. Deux pièces sur parchemin, signées Louis et Phelipeaux. 1659. 5 p. in-fol. 1 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,458).

29. Élancourt. — Pièce sur vélin ; 28 déc. 1425, in-8° obl. — Renonciation par Perrotin de Haussoy et par-devant le prieur de

Sainte-Marguerite d'Élancourt, de ses droits sur la Maladrerie de Bornel (Oise). — (Charavay, 18 mars 1885).

30. Enghien. — Autorisation accordée par Louis de Bourbon, prince de Condé, au sieur Crozat, pour le changement d'un chemin à Enghien. Donné à Paris le 25 novembre 1709. — Document original sur parchemin, revêtu de la signature du prince de Condé. 3 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 63, pièce 10,031).

31. Essonnes. — Louis de France, fils de Philippe III le Hardi, frère de Philippe le Bel, comte d'Évreux, mort en mai 1319.

Pièce sur vélin ; Essonnes (Seine-et-Oise), 16 mars 1318 (1319), in 4° obl.

Quittance à sa belle-mère Blanche de Bretagne (fille de Jean Ier, duc de Bretagne) de 509 livres tournois de rente à lui dûe pour le deffaut de l'assiette de la terre de Nonancourt (Eure). — (Vente Charavay, 26 nov. 1888).

32. Étampes. — 22 novembre 1553. Lettres de garantie octroyées à dame Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, par les procureurs de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, touchant tous droits et dommages dus par les terres de Limours, Beyne et autres, vendues à ladite duchesse de Valentinois. — Pièce sur parchemin.

33. — 2 décembre 1559. Rachat fait par Me Symon Goille, vicomte d'Orbec, procureur de dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, d'une somme de 1,500 livres tournois, due à dame Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, par suite de la vente faite en 1553 à ladite duchesse de Valentinois, des terres et seigneuries de Limours, Beyne, Carcassonne, Marc-Saint-Aubin, Grignon, Noisy, les Clayes, Chesne, Poigneux et Mormoulin. — Pièce sur parchemin.

Documents curieux du temps. — (Voisin, vente du 21 mars 1887).

34. — Deux pièces datées de 1710 et 1717, dont l'une est le brevet de maréchal de camp, et l'autre l'hommage rendu à Madame Marie-Anne de Bourbon, duchesse de Vendôme, veuve du duc de Vendôme, par Messire Pierre de Selve, maréchal de camp, sieur de Villiers, pour la terre d'Audeville, relevant de la grosse tour d'Étampes. — Documents originaux sur parchemin. 4 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 67, pièce 11,898).

35. — Robert de la Heuse, dit *le Borgne*, célèbre capitaine du xve siècle, à qui Charles VI donna le château de la Motte, qui avait appartenu à Du Guesclin. — Pièce sur vélin ; 15 oct. 1413, in-4° obl. 10 fr.

Certificat de service militaire délivré à Bidault de Livet, écuyer, qui est allé de Paris à Etampes, Falaise et Pontorson « pour lors que les Anglois (alliés des Armagnacs) passerent derrenier par devant. » — (Cat. Charavay, n° 113).

36. ÉTANG-LA-VILLE (l'). — Noble homme et sage maître P. Séguier, sieur de l'Étang-la-Ville (Seine-et-Oise), avocat au Parlement, et demoiselle L. Boudet, sa femme, et J. Boudet, femme de Fr. Lallemant, sieur de Movaignes, vendent la Closerie « La Courtaudière », paroisse de Chambon, près Blois, plus les prés, vignes, pressoirs, etc., à P. Daigne, apothicaire du roi, ainsi que les bestiaux, ustensiles et le mobilier, hardes, etc.; héritages de noble H. S. Bourdet, bourgeois de Blois, et de Marguerite Saulsaye sa femme, pour 3,000 l. t. francs. 1543. 20 fr.

Charte des auteurs de la maison parlementaire de Seguier, contenant en 15 lignes la description des meubles en chêne qui décoraient cette maison seigneuriale. La charte mesure 2 m. 40 c. de haut; c'est la seule pièce que nous ayons rencontrée depuis dix ans citant, à cette époque, autant de meubles artistiques. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,592).

37. — 1° Enquête faite en 1458 par les lieutenants du maître des eaux et forêts de Saint-Germain sur les bois dépendant de la seigneurie de l'Étang-la-Ville (Seine-et-Oise), appartenant à Messire Jean de Grant Rue. — 2° Procuration donnée en 1476 par Symon de Grant Rue, écuyer, fils de feu Jean de Grant Rue, clerc du roi en la Chambre des Comptes, seigneur de l'Étang-la-Ville pour tous procès relatifs à ladite seigneurie. — Deux documents originaux sur parchemin. 8 fr. — (Cat. Voisin, n° 67, pièce 11,873).

38. FRANCONVILLE. — Lettres de provision de l'office de Verdier de Longchamps et Blanc, dans la forêt de Lyons, octroyées à Robert de Franconville, premier veneur du Roi. — Document original en français, sur parchemin, daté du 22 juin 1392. 8 fr. — (Cat. Voisin, n° 62, pièce 9,591).

39. — Gaultier François, sieur de La Franconville (S.-et-O.), gentilhomme du Prince des Dombes. Pièce signée. 1592. 5 fr.

Reçu de 200 écus sols en francs, pour indemnité de perte de chevaux, d'armes et rançon, ayant été fait prisonnier en Bretagne, et pour service auprès du roi. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,503).

40. GARANCIÈRES. — Trois chartes, 13 juillet 1384. 10 fr.

Revue de Yon, sire de Garancières, capitaine du château de Caen, de 6 hommes d'armes et 10 arbalétriers formant la garnison du dit château, reçue par M. Jourdain, lieutenant général du bailli de Caen. Lettre de M. Jourdain au receveur de Caen qu'il délivre la subsitance à Yon pour sa troupe pendant juillet, suivant l'ordre du roi. Reçu délivré par Yon, de 41 l. 13 s. 4 d. t. versés par Aub. Levesque, receveur de la vicomté de Caen pour les gages des hommes de la susdite montre. — (Cat. Saffroy, n° 5, pièce 6,025).

41. GIF. — Abbaye de Valprofonde ou Val-de-Grâce (S.-et-O.). Deux pièces. 6 fr.

Attestation d'Henri de Ville-l'Etang, chevalier seigneur du lieu et de Gif, que l'abbesse de Valprofonde a droit de prendre depuis un temps immémorial la moitié d'un muid de blé sur son moulin de Gif, sis à l'Etang du dit village. Pièce de

1275 collationnée en 1524. Sentence du Châtelet, condamnant le collège Mignon, ayant pour procureur Pierre Dolet, à payer 3 années d'arrérages de 2 setiers de blé. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,505).

42. — Sentence pour la redevance du moulin de Gif, près Chevreuse, au collège Mignon, et à l'abbaye du Val-de-Grâce, 1616, 50 pages manus. in-fol. Titre nouvel de 1757. 2 p. ensemble. 4 fr. — (Id., pièce 7,513).

43. Gisors. — Ordre des gens du Dauphin Charles au vicomte de Rouen et de Gisors, de payer à Huguelin Le Commis 3 d. p. par jour, qu'il prenait sur ladite recette avant que la terre de *Gisors* fût baillée à la Reine Blanche. 1361, parchemin. 3 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,556).

44. — Pièce sur vélin; Gisors, 5 mai 1380. in-4° obl. 6 fr.

Quittance de Pierre le Fevre « maistre des ouvrages de charpenterie... ou bailliage de Gisors » au vicomte de Rouen, de 60 l. t. distribués « aux ouvriers qui œuvrent es ouvrages du chastel de Gisors ». — (Cat. Charavay, n° 111, fév. 1888).

45. — Rolle de la dépense de Pierre Lefèvre, maître des œuvres de charpenterie du roy au bailliage de Gisors : Pour dresser l'état des réparations à faire au château de Gaillard, Vernon, Vernonnet, Beauchamps, Goullet, Gisagnies, Lyons, etc., pour voyages à Paris pour montrer les réparations à faire au château de Gisors, pour montrer des devis d'autres places et pour diverses missions. Double in-fol. 1386. 6 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,558).

46. Charles VI, roi de France. Pièce sign. sur vélin à ses gens des Comptes, à Paris; Beauvais, 4 nov., in-8° obl.

Ordre de payer à Guillaume Lemaire, vicomte de Gisors, la somme de 200 francs à prendre sur sa vicomté. — (Cat. Charavay, 18 mars 1885).

47. — Charte du 22 août 1411. 10 fr.

Jean de Pressy, trésorier des guerres, reconnaît avoir reçu de A. Le Boursier, 7,966 l. 16 s. 4 d. pour le paiement du connétable de Saint-Paul et de ses gens d'armes, établis pour la garde du roi, du duc de Guyenne et de la ville de Paris. Laquelle somme prise sur les recettes d'Avranches, de Noyon, de Châlons, d'Arques, de Gisors, de Montivilliers et Château-Thierry. En cette année eut lieu à Paris la faction des bouchers et l'entrée du duc de Bourgogne, allié des Anglais. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,851).

48. — Pièce sur vélin; 16 janvier 1414 (1415), in-8° obl. — Quittance de Jean Bouchet, gouverneur de la maladrerie du Roule lez Paris, au nom de Jacques Renard, « chappelain de la chappelle du chastel de Gisors. » — (Charavay, 18 mars 1885).

49. Quittance de la prieure de l'Hôtel-Dieu de Vernon à Jean le Roy, vicomte de Gisors, par la main des fermiers de la prévôté et travers par eau et par terre dudit Vernon de 131 l. p. dues à cette maison pour une rente de 212 l. sur ladite prévosté et travers. Parch. de 1415. — 4 fr. (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,998).

50. [illegible] — [illegible] 4 fr. — Cat. Saffroy, n° [illegible].

51. — [illegible]

[illegible]

52. — [illegible]

[illegible]

53. — Jean [illegible]. [illegible] Gisors. Pièce signée. [illegible]

[illegible]

54. Gouvieux. — [illegible] 30 juin 1785. [illegible] — Cat. Saffroy, n° 5, pièce 5,495.

55. Gournay. — [illegible]

[illegible]

56. Guigneville. — C. de la Bussille, seigneur de Jouy et de Guigneville (Seine-et-Oise), pièce signée. [illegible] — Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,462.

57. Hérouville. — Foi et hommage signé de N. Leclerc de Lesseville, marquis de Malleloys, au prince de Condé, pour la seigneurie de Brécourt, sise à Hérouville. [illegible] armoirie in-8° jointe. 3 fr. — Cat. Saffroy, n° 5, pièce 5,341.

58. Isle-Adam (L'). — Contrat de vente de l'Isle-Adam et autres domaines à Monsieur. 1783. br. de 20 p. in-4°. 3 fr.

59. — Terre de l'Isle-Adam. Consultation pour le chev. Desgraviers contre le ministre. 1821. in-8° br. 2 fr. — Cat. Saffroy, n° 2, pièces 1,663 et 1,665.

60. Jarcy. — Désignation de l'habitation de Boileldieu à Jarcy (Seine-et-Oise). 3 p. in-4° br. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,161).

61. Leuville. — Pièce signée de Jean Olivier, seigneur dudit lieu. 1576, déchirure. 1 fr. 50. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,454).

62. Louveciennes. — Du Barry (la comtesse), la célèbre maî-

tresse de Louis XV, née à Vaucouleurs (Meuse) en 1746, guillotinée en 1793.

Pièce aut. sig.; Louveciennes, 16 sept. 1785, 1/2 p. in-18° obl.

Ordre de paiement de la somme de 421 livres pour fourniture de bois faite à Louveciennes, pendant le mois d'août. — (Vente Charavay, 26 nov. 1888).

63. Luzarches. — Sophie Arnould, cantatrice de l'Opéra, célèbre par son esprit, née en 1744, morte en 1803.

L. a. s.; Luzarches, 14 nivôse an IX, 1 p. 1/2 in-4°.

Piquante épître au sujet de son fils, Constant Brancas, chef d'escadron du 9e hussards à l'armée du Rhin. « En me donnant de ses nouvelles, aussi de celles de nos victoires, il me marque qu'après la belle victoire du 14 frimaire, le 21 suivant, à la suite d'un combat sanglant, son régiment avait eu le malheur de perdre son chef de brigade. » Elle termine en faisant le plus grand éloge de son fils, qu'elle appelle « mon hussard » et en citant plusieurs généraux, dont Hoche, morts en héros, qui l'avaient pris en grande estime. — (Vente Charavay, 27 mars 1888).

64. Maisons-Laffitte. — Cinq pièces. 10 fr.

1° Quatre pièces sur vélin; 1551-52, 4 p. in-fol. Vente de terres sises à Maisons-Laffitte par la famille Berthin à Guillaume de Marseilles, seigneur dudit Maisons; 2° L. a. s. de Richebourg, jardinier du château de Maisons, qui appartenait alors à Marie-Renée de Belleforière, marquise de Soyecourt, 1733, 2 p. in-4°. — Pièce curieuse pour l'histoire du château et du parc de Maisons-Laffitte. — (Cat. Charavay, nov. 1885).

65. Maisons-sur-Seine. — Deux actes en date du 1er janvier 1583, par lesquels René Dolu, intendant général de la reine d'Écosse, douairière de France, seigneur du fief de l'Image, situé à Maisons-sur-Seine, près de Charenton, donne à diverses personnes les charges et offices de son fief. — Documents originaux sur parchemin. 4 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 64, pièce 10,522).

66. Mantes. — Jean Bout du Monde, prévôt de Mantes, certifie que frère Philippe Michel, chapelain de l'abbé de Fécamp, a affirmé par serment que 21 tonneaux et 47 queus de vins, avalés sous le pont de Mantes au bateau de G. le Ray, doivent passer francs et exempts. — 16 oct. 1307. 4 fr. — (Cat. Saffroy, n° 5, pièces 5,931 et 5,932).

67. — Charte de 1370. 6 f.

Lettres de Gilles le Breton, garde du sceau de la châtellenie de Mantes, d'après lesquelles Jean le Patier, vicaire de l'église de la dite ville, procureur de la dite Notre-Dame, reconnaît par devant J. Bounin, tabellion royal, qu'il a reçu de J. Le Foulon, voyer et receveur de la ville, 13 l. 45 s. p. dûs au dit Chapitre sur les revenus de l'arche du pont de Mantes.—(Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,449).

68. — Ferrando d'Ayens, chambellan et maître d'hôtel du roi de Navarre, Charles le Mauvais, garde et capitaine du château

d'Avranches. — Pièce sur vélin ; Avranches, 7 janvier 1370 (1371), in-4° obl. 18 fr.

Quittance dudit d'Ayens au vicomte de Mortain, Henri de Mantes, pour cinq cents francs d'or d'arrérages. — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886).

69. — Charte de 1371. 6 fr.

Les Conseillers des aides (impôts) de la guerre, écrivent à J. Le Myre, receveur des chatellenies de Mantes et Meulan, de payer à Etienne Braque, trésorier des guerres, mensuellement, les gages à Guillaume de Saquainville, sire de Blum, et à 30 hommes d'armes, commis gardes de la ville et forteresse de Mantes. Signé Baigneux.

70. — Reçu aut. et sig. de Braque, relatif à la pièce précédente et contenant les mêmes détails. 1371. 4 fr. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièces 2,929 et 2,930).

71. — Pièce sur vélin ; Paris, 28 oct. 1378, in-4° obl. — Mandement des généraux des aides aux grenetiers de Mantes de ne compter aux marchands que 15 francs au lieu de 25 par muid de sel leur appartenant, « pour la grant nécessité qu'il a a present pour le faict de la guerre » ; le roi a modifié son précédent mandement « par deliberation de son Conseil. » — (Vente Charavay, 18 mars 1885.)

72. — Lettres des maréchaux au trésorier des guerres, lui annonçant l'envoi de la montre de G. de Cramenil (Normandie), chevalier, reçue à Mantes le 1er sept. 1386, destinée à la descente en Angleterre. 3 fr.

73. — Sœur Peronnelle de Gaillonnel, abbesse de Porroys (Port-Royal), reconnait avoir reçu du roi, par la main de Colin de la Heze, receveur voyer de Mantes, 40 l. p. que le couvent prend à héritage sur ladite recette (1388). 10 fr. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,548).

74. — Lettres de Guiart Siroismes le jeune, garde du sceau de la châtellenie de Mantes, d'après lesquelles G. Benoit, prêtre titulaire de la chapelle Saint-Eutrope, fondée en l'église dudit lieu, reconnaît, par devant J. Leschauguette, tabellion de la chattellenie, avoir reçu de N. de la Haie, voyer et receveur de la Ville, 10 l. p. à cause de sa chapelle. 11 septembre 1392. — (Id., pièce 2,929).

75. — Louis, cardinal de Bar, évêque de Châlons. — Pièce en latin, sur vélin ; 4 nov. 1410, in-4° obl. 10 fr.

Décharge du trésor à Nicolas de la Hèze, receveur du bailliage de Mantes, de 27 l. 19 s. 4 d. p., pour paiement d'un revenu acheté pour le roi, du *cardinal de Bar* sur la recette de Troyes. — (Cat. Charavay, n° 112).

76. — Neuf pièces ou chartes sur parchemin, datées de 1367 à 1398 et accompagnées d'analyses.

Documents fort importants pour l'histoire de la ville de Mantes, à l'époque de la

guerre de *Cent ans*, et relatifs à des travaux de réparations des fortifications de la ville, à la destruction de l'Hôtel des Etuves, situé au fort de l'église Notre-Dame de Mantes, destruction ordonnée par le roi.—Travaux du fort de Notre-Dame de Mantes. — Travaux de pavage faits au pont de Mantes. — Réparation au donjon neuf jouxte l'église Notre-Dame de Mantes, etc. — (Vente Voisin, 30 avril 1888).

77. — Guillaume Anpère, directeur du grenier à sel de Mantes, reconnaît avoir reçu de Guillaume Budé, maître des provisions du vin du roi, une décharge de Jean du Goul, receveur des aides de la guerre, de 800 l. t. levées par ledit Budé sur ledit Anpère, pour le fait de son office. 12 juin 1413. 25 fr.

Il s'agit ici sans doute du père du grand Budé. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,068).

78. — Pièce sur vélin; 17 nov. 1413; in-4° obl. — Quittance de Nicolas Laurens, « prestre vicaire en l'église de N.-D. de Mante, procureur et receveur de la communauté de la dicte église, » à Guillaume Anpers, grenetier dudit Mantes pour 8 setiers de sel « sans gabeles », don du roi.

79. — Pièce sur vélin; 8 février 1413 (1414), in-4° obl. — Quittance de Jean Potier, « chappellain de la chappelle Saint-Eutrope en l'église Nostre Dame de Mante » à Nicolas de la Haie, voyer et receveur du roi pour 1 livre parisis de rente qu'il prend sur sa recette.

80. — Pièce sur vélin ; Mantes, 12 août 1428, in-8°. — Montre de gendarmes anglais sous la conduite de Thomas Gyffard, « escuyer et bailli de Mantes....., pour la sauvegarde dudit bailliage, » passée par Guy Boutillier, chevalier et seigneur de la Roche-Guyon. — (Vente Charavay, 18 mars 1885).

81. — 11 avril 1432. — Par-devant Mariot Jobelle, tabellion de Mantes, Jean Guillomet, demeurant à Mantes, reconnaît avoir reçu de Robert Varin, voyer de Mantes, 20 s. p. pour sa paine et salaire de avoir nagaires exécuté et le cool couppé audit lieu de Mantes, Guillot Lescuier, traistre et gueteur de chemins, pour ses demerites. — Pièce en français, sur parchemin. — (Vente Voisin, 10 avril 1885).

82. — Regnault Filleul, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, fondée au Châtelet et hôtel de la Reine à Mantes, déclare avoir reçu de R. Varin, voyer et receveur audit lieu, 13 l. p. pour le service divin. Charte de 1440, signée Filleul. 4 fr. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,509).

83. — « Estat de Guillaume de Javaillac, voier et receveur de Mante et Meulant, » pièce originale ; Paris, 10 février 1454, 7 p. in-fol.

Intéressant document concernant les villes de Mantes et de Meulan. — (Vente Charavay, 10 juin 1886).

84. — Philippe Canaye, sieur de Fresne, diplomate, médiateur entre les Protestants et les Catholiques aux conférences de Fontainebleau en 1600, puis ambassadeur en Angleterre, né en 1551, mort en 1610.

L. a. s. au prince d'Anhalt; Mantes, 12 octobre 1591, 2 p. in-fol., cachet à ses armes. Les deux feuillets détachés.

Curieuse lettre où il lui annonce que Henri IV ne peut s'acquitter envers lui et réserve toutes ses ressources pour lutter contre les Espagnols : « autant que S. M. s'est montré bien disposée à vous donner contentement, autant l'estat présent de ses affaires y a apporté d'impossibilité ». Bongars lui expliquera tout ceci plus longuement; Saint-Luc doit lui écrire. — (Vente Charavay, 10 mai 1886).

85. — Bail par Jean de Dreux, docteur en Sorbonne, du grand Conseil du roi, prieur et coseigneur de Saint-Georges de Mantes, chanoine de Paris, de sa maison de Boissy et dépendances, dîmes, vins, etc. 1688. 3 fr. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,517).

86. Marly (Machine de).

Manuscrit original; 8 septembre 1793, 34 p. in-fol.

Intéressant document. C'est l'inventaire de la machine de Marly dressé par les commissaires chargés de l'aliénation des biens de la ci-devant liste civile. — (Charavay, vente du 27 mai 1885).

87. Marcoussis. — Inventaire du prieuré de la Très Sainte Trinité de Marcoussis, seigneurs dudit lieu. — 50 pag. gr. in-8° manusc. 1633. — 3 fr.

Mobilier, bestiaux, etc. — (Cat. Saffroy, n° 5, pièce 5,977).

88. Maubuisson. — Revue de Bernard de Thennancourt, escuier, de deux chevaliers bacheliers et 14 autres escuiers de sa chambre, revue à Lille le 16 octobre 1386. 8 fr.

Parmi les noms : messires B. Fauvel et Davin, de Serens, de Maubuisson, etc. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 3,194).

89. — Angélique d'Estrées, abbesse de Maubuisson, sœur de Gabrielle d'Estrées, connue par sa vie licencieuse.

Pièce sig. 3 fois; 16 avril 1602, 2 p. 1/2 in-fol.

Reconnaissance de dette, au nom de son couvent, à Pierre Pena, médecin ordinaire du Roi. Il leur avait prêté 1,400 écus sols pour rembourser Pierre et Jean Poussepin frères, à la suite d'un arrêt du Parlement rendu contre elles. — (Vente Charavay, 8 fév. 1889).

90. — Lettre de part du décès de sainte abbesse Suzanne de Longueil de Maisons, de l'abbaye de Villette, élevée à Maubuisson par sœur de Venois d'Ipreville, prieure de l'abbaye de la Villette. 1733, 4 p. in-4°. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,850).

91. MEULAN. — Georges de Clères, fils de Philippe de Clères et de Jeanne de Meulan, qui servit sous du Guesclin à Cocherel et en Bretagne, mort en 1406. — Pièce sur vélin ; Caen, 2 août 1356, in-4° obl. 8 fr.

Quittance de 20 deniers d'or pour ses gages et ceux de ses gens d'armes aux ordres d'Amaury de Meulan, sire de Neubourg. — (Cat. Charavay, n° 113).

92. — Pierre, seigneur de Sermoise (S.-et-O.), capitaine du fort de Meulan, reconnaît avoir reçu de Le Myre, élu et receveur à Meulan et à Mantes pour la guerre, 100 francs d'or sur ses gages pour ladite garde, 28 mars 1372 (1373). 5 fr. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,506).

93. — Pièce sur vélin ; Meulan, 24 mai 1384, in-8°. — Quittance d'*ouvriers de bras* au receveur de Meulan « pour avoir tiré les herbes et roseaux des estans de Meulent que ont fauchées en iceuls » de Pâques à l'Ascension. — (Vente Charavay, 18 mars 1885).

94. — Pièce sur vélin ; Meulan, 19 déc. 1410, in-4° obl. — Laissez-passer adressé par Guy de la Roche-Guyon, chambellan de Charles VI, grand panetier de France, « à tous gardes de pons, pors, passaiges, acquis et destrois » pour un bateau de bois, de vin et de sel qu'il envoie à son hôtel à Paris. — (Charavay, 18 mars 1885).

95. — Charte in-fol. du 2 avril 1411. — 5 fr.

Philippe de la Valette, garde du sceau royal en la chatellenie de Meulan, certifie que Jean la Cate de la dite ville s'est porté plège compagnon principal de Jean d'Invor, écuyer, nommé contrôleur des marchandises passant sous le pont de Meulan. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,931).

96. MONTFERMEIL. — Marquis de Montfermeil, l. aut. sig. à M. Milon. Montfermeil, 6 nov. 1789. 2 pag. in-8°. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,510).

97. MONTFORT-L'AMAURY. — Pièce sur vélin ; Poissy, 25 oct. 1413, in-4° obl., signets. 5 fr.

Quittance des généraux des aides au grenetier de Mantes de 60 l. t. « revenue de la chambre à sel establie à Montfort ». — (Cat. Charavay, nov. 1885).

98. — Contrat de mariage de Nicolas Bertrand, chef d'office du chancelier de Phélypeaux de Pontchartrain avec Marguerite Bazin, veuve d'un exempt de la maréchaussée de Montfort-l'Amaury ; 27 décembre 1701, 6 p. in-fol. 30 fr.

Parmi les personnages célèbres qui ont signé cet acte, on remarque : le maréchal *Vauban*, le chancelier Phélypeaux de Pontchartain, M^me^ de Maupeou et de La Rochefoucauld, etc. — (Cat. Charavay, nov. 1885).

99. — L'abbé de Champeaux, curé de Montigny-le-Bretonneux et député de Montfort-l'Amaury à l'Assemblée Nationale. — Décla-

ration autographe signée en date du 29 février 1790, confirmant une déclaration précédemment faite par lui, des biens dépendant de ses bénéfices. Une page in-4°. 4 fr. — (Cat. Voisin, n° 64, pièce 10,504).

100. MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES. — Nic.-Aug. Galimard, célèbre peintre et écrivain sur la peinture, né en 1813.

L. a. s. à un journaliste; Montigny-lès-Cormeilles, 2 août 1874, 4 p. in-18.

Très curieuse lettre où il le remercie d'avoir parlé dans le *National*, de son tableau *La séduction de Léda*. Ce sujet a été approuvé par J. Janin, par Ingres et même par Mgr de Mérode; mais les fanatiques n'y voient qu'une parodie du mystère de l'Annonciation. « De là l'œuvre de Michel-Ange brûlée par un moine, non moins sauvage qu'ignorant, puis la Léda du Corrège, décapitée par un prince padibond. Enfin celle que vous avez bien voulu joindre à mon nom, et qui n'a trouvé lieu d'asile que chez un monarque protestant, le roi de Wurtemberg, auquel Napoléon III l'a offert comme gage de *bonne amitié*. L'empereur avait fait le possible et l'impossible pour conserver cette œuvre de volupté complète. Il ne céda qu'à de pieuses instances, afin de maintenir la paix du ménage ». — (Vente Bouland et Charavay, 27 mars 1888).

101. MONTLHÉRY. — Ant. Dubois, prévôt de la connétablie de France, reconnaît avoir reçu un arrérage de rente provenant de la succession de Nicolas Le Gendre, s^r^ de Villeroy, de Jacques Goyer, de Jeanne Olivier, veuve de noble Pierre Bossu, seigneur de Montlhéry, qui y avait droit par échange dudit seigneur de Villeroy. 1568. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 5, pièce 5,069).

102. MONTLIGNON. — Jean *Mauduit* de Larive, tragédien et critique d'art, correspondant de l'Institut, né à La Rochelle en 1747, mort en 1827.

L. a. s. à M^me^ Olzi; Montlignon (Seine-et-Oise), 19 nov. 1815, 2 p. 1/2 in-4°.

Curieuse lettre écrite comme maire de Montlignon au sujet de la garnison excessive imposée à son village. — (Vente Charavay, 27 mars 1888).

103. MONTMORENCY. — Pièce sur vélin; Le Mans, 3 août 1392, in-4° obl. 12 fr.

Envoi par les maréchaux de France au trésorier des guerres de la montre de Mathieu de Montmorency qui va suivre le roi « en certain veaige qu'il entend faire presentement en aucune contrée et pour aucunes choses touchant grandement l'onneur et prouffit de lui et de son royaume. » (Il s'agit du voyage du roi dans la forêt du Mans, vers la Bretagne). — (Cat. Charavay, n° 109, déc. 1886).

Cette pièce est cotée 20 fr. au cat. Saffroy (n° 3, pièce 2,567) sous ce titre: *La Monstre de messire Mahieu de Montmorenci*, chevalier bachelier et de 7 écuyers de sa compagnie venus au Mans le 3^e^ jour d'aoust 1392).

104. — Adélaïde de Savoie, reine de France, fille d'Humbert II, comte de Maurienne, morte en 1154 à l'abbaye de Montmartre qu'elle avait fondée. Elle épousa en premières noces Louis VI le

Gros, puis Mathieu de Montmorency, connétable de France. — Pièce latine sur vélin ; après 1137, in-8°. 100 fr.

Précieuse pièce très bien conservée. Confirmation par Adélaïde ou Alix de Savoie et son second mari, Mathieu de Montmorency, de l'accord intervenu entre les religieux de Saint-Nicolas-de-Senlis (Oise) et Odon Percebot, au sujet des revenus de Barbery. — (Catal. Charavay, nov. 1885).

105. — Prêt au roi de France Henri II. Pièce in-fol., encre un peu blanchie. 7 juin 1547. 15 fr.

Martin de Troyes, receveur du roi à Lyon, reconnaît avoir reçu des héritiers de Bonaventure, M. J. Arnalfin, Bacquois et compagnie, 3,000 écus d'or sol dont ils ont fait prêt volontaire au roi pour ses guerres et dont Jean Peyret, seigneur du Plat, lieutenant de la sénéchaussée, passe obligation au nom du roi ; de Charles de Lorraine, archevêque de Reims ; d'Anne de Montmorency, connétable ; de Fr. de Lorraine, comte d'Aumale, lieutenant-général de Dauphiné et de Savoie ; de Fr. Olivier, chancelier de France ; de J. d'Albon de Saint-André, gouv. du Lyonnais ; de R. de Lamarck, Sgr de Ledan. Signé M. de Troyes. Henri II venait d'hériter de la couronne. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 2,269).

106. — Duché de Montmorency. Notice historique et généalogique des trois dernières branches. In-8° cart. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,431).

107. — Alphonse de Lamartine.

Pièce de vers aut. sig., 1 p. in-8° obl.

Très curieuse pièce ayant pour titre : *Vers écrits à l'Hermitage de J.-J. Rousseau, à Montmorency.* Voici les deux premières strophes :

Toi dont le monde agite encore la mémoire,
Pourquoi dors-tu si loin de ton lac, ô Rousseau ?
Un abîme de bruit, de malheur et de gloire
Devait-il séparer ta tombe et ton berceau ?

Des bois de l'Hermitage au vallon des Charmettes
Par quels rudes sentiers le destin t'a conduit !
Hélas ! la Terre ainsi traîne tous les poètes
De leur berceau de paix à leur tombeau de bruit.

(Vente Charavay, 27 mars 1888).

108. — Mlle Rachel.

L. a. s. à sa « chère Louise » ; Montmorency, ce 26, 2 p. in-8°.

Jolie lettre intime émaillée de fautes d'orthographe. — (Vente Charavay, 19 janvier 1887).

109. Neaufle (près Gisors). — Blanche, reine de France, morte à Neaufle-le-Châtel en 1398. Lettre du 13 oct. 1397, donnée à Neaufle. 6 fr.

Elle écrit au vicomte de Neuchâtel (S.-Inf.) qu'ayant reçu la requête de J. le Pigne, de Forges-en-Bray, condamné à 10 l. t. d'amende pour avoir fait assigner à la cour de l'église de Rouen un de ses sergents, de Gournay, qui l'avait fait appréhender pour un cri de haro qu'il avait fait sur une femme du marché de ladite ville. Elle remet audit Le Pigne la moitié de l'amende. — (Cat. Saffroy, n° 5, pièce 5,473).

110. Osny. — Mémoires sur la tutelle de Marie-Elisabeth de

Nicolay, 1711, trois pièces in-folio. 8 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,299).

111. — Charles, comte de Lameth, député de la Noblesse d'Artois aux États-Généraux, célèbre par son duel avec le duc de Castries, né en 1757, mort en 1832. — 1° Pièce autographe signée, de 2 lignes, comme président de l'Assemblée Nationale, le 18 juillet 1791. — 2° Lettre autographe signée à un Ministre, pour lui demander audience. 1 page in-4°. 4 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 62, pièce 9,605).

112. Ons-en-Bray (Oise). — Charte de 1392. 6 fr.

Remond Lasne présente à Richard de Cormeille, vicomte de Rouen, des lettres d'Hector de Chartres (Beauvoisis) seigneur d'Ons (Ons-en-Bray) maître des eaux et forêts en Normandie et en Picardie. D'après ces lettres, la vente de la forêt de Romare appelée le Bas Bosc de Sahurs (Loire-Inférr.), tenant au bois de Saint-Réambourt et contenant 20 arpents, a été adjugée audit R. Lasne au prix de 18 l. t. l'arpent. Il a été retenu dans ladite vente, les arbres portant fruits, 6 balivaux par arpent, avec le menu bois qui est sous les arbres dont on ne pourra faire bûches et qui ne sera brisé, etc. — (Cat. Saffroy, n° 3, p. 2,762).

113. — Pièce sur vélin; 1er octobre 1539, in-8° obl. — Mandement de Louis Piet, lieutenant au bailliage d'Ons-en-Bray, au sujet de sa justice, de poursuivre en paiement Pierre Navaron, débiteur envers Pierre de Hacqueville, conseiller au Parlement de Paris, à cause du travers, pontenage et tonlieu dudit Ons-en-Bray. — (Vente Charavay, 18 mars 1885).

114. Palaiseau. — Joseph Lambert, célèbre prédicateur du règne de Louis XIV, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Palaiseau, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, né à Paris le 28 octobre 1654, mort en 1722. — L. a. s. à l'évêque de Luçon; 28 juin 1700, 4 p. in-4°. 18 fr.

Très intéressante lettre où il le félicite sur la facilité avec laquelle il convertit les protestants dans son diocèse. — (Cat. Charavay, n° 104).

115. Poissy. — Charte du 14 févr. 1340 (1341) tronquée. 5 fr.

Lettres de Philippe de Valois, roi de France, à ses gens, leur rappelant que la prieure de Saint-Louis à Poissy, ayant présenté deux fois ses lettres royales à ses trésoriers pour qu'ils payassent 300 l. p. que les religieuses ont employées à la réparation de leur nouvelle tour, lesdits trésoriers les ont fait languir, il ordonne de les faire payer de suite sur la recette de Beaumont-le-Roger. — (Cat. Saffroy, n° 3, pièce 2,932).

116. — Pièce sur vélin; Paris, 16 avril 1341 (1342), in-4° obl. 7 francs.

Mandement de la Chambre des Comptes au receveur de Beaumont-le-Roger de payer aux religieuses de Poissy, 300 l. parisis, au vu de « lettres pendanz » du roi Philippe VI. — (Cat. Charavay, nov. 1885).

117. — Charte du 1413. 5 fr.

J. Bederel, gouverneur de la maladrerie de Poissy, donne reçu au receveur de

Paris de 60 s. imputables sur les rentes à héritages de la recette de Paris chapitre de Poissy. On a joint une vue in-16 de l'église de Poissy. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,456).

118. — Marguerite du Puy, prieure de Poissy. Pièce signée. 1565. 5 fr.

Reçu de rente de M. Bertheron, voyer et receveur du comté de Mantes et Meulan. — (Cat. Saffroy, n° 6, pièce 7,504).

119. — Août-octobre 1600. — Hommage rendu au roi par dame Marie Delannoy, veuve de Messire Jacques du Mansel, chevalier, pour la terre et seigneurie de Feucherolles, dépendant de la châtellenie de Poissy. — A cette pièce est joint l'aveu et dénombrement de toutes les terres composant la seigneurie de Feucherolles. Ce dernier document forme un cahier en parchemin, de 11 pages gr. in-4°. 8 fr. — (Cat. Voisin, n°-69, pièce 12,842).

120. — Supplique des religieuses de Poissy contre la nomination de la sœur De Mailly comme prieure (1719), in-fol. de 11 p. 2 fr. 50. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,440).

121. — Relation sur les scènes tragiques passées à Saint-Germain de Poissy (1790), br. in-8°. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,396).

122. — Meissonnier, le grand peintre, né à Lyon en 1815. — L. n. s. à M. Richard ; Poissy, 3 fév. 1871, 2 p. in-8°.

Belle lettre sur son retour à Poissy après la guerre ; à son grand étonnement, il a tout retrouvé à sa place : « Dois-je vous dire ce que j'ai souffert en faisant la route ! En traversant Versailles qu'ils inondent (les Prussiens) ! cher Français que vous êtes ! vous le comprenez. » — (Vente Charavay, 27 mars 1888).

123. Pontoise. — Pièce sur vélin ; 13 févr. 1364 (1365), in-8° obl. — Quittance de Guillaume Poncet à Regnaut d'Aronville, receveur à Pontoise, de la reine Blanche d'Évreux, pour le reliquat de l'imposition de 4 deniers pour livre à Courcelles, Ws, Ennery et de la gabelle de Pontoise. — (Vente Charavay, 18 mars 1885).

124. — Charte du 28 fév. 1371 (1370). 8 fr.

Mandement des conseillers des aides sur la guerre à N. Tricard receveur en la vicomté de Gisors, à Pontoise, pour la *Reine Blanche*, qu'en considération de la requête des maire, pers (pairs) et habitants de Pontoise, il ait à payer aux dits conseillers, l'arriéré de 2 deniers sur 12 par livre auxquels la ville était octroyée par le Roi. Ce qui leur sera payé de mois en mois. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1452.

125. — Mandement des trésoriers au grenetier de Pontoise, qu'il délivre aux religieux de Grand'Champ (?) deux setiers de sel, mesure de Paris, sans gabelage, à cause de leur droit de prendre chaque année cette quantité sur le travers de Conflans-Sainte-Honorine ; cette rente n'étant que pour leur consommation, le

...rie, qui a traduit son poème sur
...1643, mort en 1725.
...on; Paris, 19 avril 1709, 4 p.

150

...on de la cure de Saint-Denis en France, par le
...ntoise, au sieur Roty : le canonicat de Saint-
...ir Caffin, d'après renseignements pris auprès
— Cat. Charavay, n° 111, fév. 1888).

...al de Boisdauphin, évêque de Léon.
...raphe signée, adressée à l'Évêque de
...ée de Pontoise, le 3 juillet 1660, 1 page
Cat. Voisin, n° 69, pièce 12,847).

...ontville (l'abbé Simon-Philippe), chanoine
...membre de l'Académie de Montauban, né
...graphe signée (prose et vers) à la duchesse
... août 1758, 4 pages pleines in-4°. 5 fr.
... 31, février 1887).

... Leclerc, beau-frère de Napoléon Ier, né à
...rt à Saint-Domingue en 1802. — L. a. s. de
...Bonaparte; Donauwerth, 1er fructidor an VIII,

...le général Moreau. Une chute de cheval, des dissentiments
...ui à s'éloigner du camp de Moreau, qui, aidé de Laborie, son
...de lui nuire; mais il ne le craint pas : ses appréciations étant
...de sa haine et de sa jalousie contre Bonaparte : « Au reste,
...angereux. » — (Cat. Charavay, n° 102).

...Augustin-Xavier Clerc de Landresse, bibliothé-
...France, orientaliste, né près Pontoise en 1800.
...nes signées, adressées à un bibliophile (1826-
...50.
...graphique et littéraire. — (Cat. Voisin, n° 69, pièce 12,846).

...e Lameth, député de la noblesse d'Artois,
...s Louis XVIII, député de Pontoise en 1829,
...ec M. de Castries. Pièce signée, in-fol. obl.

... Saffroy, n° 3, pièce 5,658).

...voyées à S. A. I. Louis-Napoléon, président
...ise, au sujet du rétablissement de l'Empire
... Chambre des Notaires, celle des Huissiers,
... ville de Pontoise, par le Tribunal de paix
... les membres du Tribunal civil de Pontoise.
...-fol., revêtues des signatures de ces divers
Cat. Voisin, 1886, n° 8,741).

140. PRESLES. — Fouquier-Tinville, accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, né à Hérouel (Somme) en 1747, guillotiné le 8 mai 1795.

Let. sig.: 4 pluv. an II. 1 p. in-4°.

Au sujet de J.-C. Thibault, né à Presle (Seine-et-Oise), condamné à la peine de mort. — (Vente Charavay, 27 mars 1888.)

141. ROCHE-GUYON (la). — Henri VI, roi de France et d'Angleterre. — Pièce sur vélin : mars 1439 (1440), in-4° obl., incomplète. 9 francs.

Mandement de payer un quartier de gages à Guillaume Tregoman, capitaine de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise). — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886.)

142. SAINT-CYR (V. Val de Gallie). — Marie Brulart, duchesse de Luynes, dame d'honneur de Marie Leczinska, dont elle fut la confidente. — Let. aut. (au président Hénault); Versailles, 11 nov. 1760, 1 p. 1/2 pet. in-4°. 25 fr.

Curieuse épître. La reine est enchantée de la lettre et du livre du président, qui « va faire son bonheur en augmentant ses desirs d'aller verifier sur les lieux ce qu'elle va lire. » Elle vient de prier le roi de proteger les Récollets chassés du Saint-Sépulcre. « Je viens de me promener à Saint Cir où j'ay trouvé un bal qui m'a fort amusée et très interressant. C'estoit dans la classe bleu, il y a des demoiselles bien faitte, et qui danse avec grâce... l'orqestre est foible. » — (Cat. Charavay, n° 104).

143. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Pièce sur vélin ; Paris, 28 janv. 1413 (1414), in-4°. — Mandement du roi au prévôt de Paris pour installer comme gouverneur du « chastel et gruierie de Saint-Germain-en-Laye » Jean de Caleville, seigneur de Douville, chevalier, son chambellan et conseiller, en remplacement de Sauvage des Bos. — (Vente Charavay, 18 mars 1885).

144. — Charles IX, roi de France. — Pièce sig. sur vélin ; Saint-Germain-en-Laye, 6 août 1570, in-fol. 15 fr.

Mandement au trésorier de l'épargne, Raoul Moreau, de compter 15.000 livres au sieur de la Chapelle aux Urains, lieutenant général au gouvernement de *l'Ile de France*, en l'absence du duc de Montmorency. — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886).

145. — Henri IV. Lettres du roi mandant à M^e^ Étienne Puget, son trésorier, de payer à la *duchesse de Guise*, la somme de 31,064 écus, solde de 34,000 écus qui lui avaient été assignés. — Document original sur parchemin, daté de Saint-Germain, le 21 novembre 1601, et revêtu de la signature du roi. 6 fr. 50. — (Cat. Voisin, n° 69, pièce 12,841).

146. — Rose Toussaint, secrétaire de la main de Louis XIV, ami de Molière et des principaux écrivains de son temps, de l'Acad. fr., né en 1611, mort en 1701.

Pièce sig.; Paris, 13 oct. 1660, 1 p. 1/2 in-fol.

Location à Jean Le Tellier, garde des eaux et forêts de *Saint-Germain-en-Laye*.

[illegible] Saint-Germain-en-Laye, [illegible] 1880.

147. — Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, grand prévôt de France, auteur de *Mémoires* publiés en 1836, né vers 1645, mort en 1716. — Pièce sig.: Saint-Germain-en-Laye, 1er avril 1671, 3 p. in-fol., légères déchirures atteignant le texte. 6 fr. — (Cat. Charavay, n° 112, déc. 1880).

148. — Hugues de Lionne, ministre de Louis XIV, mort en 1671. — L. a. s. au cardinal de Bouillon; Saint-Germain-en-Laye, 28 mars 1670, 1 p. pl. in-4°. 40 fr.

Lettre historique des plus intéressantes, écrite au moment du voyage du cardinal de Bouillon à Rome où il fut envoyé pour le conclave qui élut Clément X. « Je voudrais que [illegible] mais il faut [illegible] français. [illegible] d'une autre plus [illegible] que celle que Votre Éminence a portée au cardinal de Médicis avec un [illegible] ordinaire; le Roy [illegible] » — (Cat. Charavay, n° [illegible]).

149. — Marie-Béatrice d'Este, reine d'Angleterre, épouse de Jacques II, née en 1658, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1718. — Let. aut. (à Melford): Saint-Germain-en-Laye, 16 juillet (1690). 3/4 de p. in-4°. *Très rare*. 200 fr.

Lettre historique écrite au moment de la victoire de Fleurus. « A quoi nous servent toutes ces victoires si le Roy Jacques II perd en Irlande, qui a me faire désespérer d'avantage. » (Ces pressentiments étaient justes, le 10 juillet, Jacques II avait été battu sur la Boyne). — (Cat. Charavay, n° [illegible]).

150. Saint-Gratien. — Foy et hommage par G. de Catinat et pour son frère le Maréchal, au prince de Condé, de 55 arpents provenant de la terre de *Saint-Gratien* et du fief d'Olimar, 1686, 7 pag. in-fol. Annonce de la vente du domaine de Saint-Gratien, mentionnant le marronnier planté par Catinat. An VI, 4 p. in-4°, br. On sait que le Maréchal y avait cultivé les arts en véritable amateur. Ensemble, 2 pièces. 4 fr. — (Catal. Saffroy, n° 2, pièce 1460).

151. Saint-Martin-du-Tertre. — Autographe de M. Thiers. 2 pages in-16, 28 lignes. 9 fr.

« Mes chers amis, je suis en effet coupable non pas d'oubli, mais de négligence à votre égard, laquelle négligence s'explique par mon travail et par plusieurs déplacements consécutifs. Je suis libre présentement et en repos à la campagne. Je ferai cependant une, deux ou trois courses à Paris. Si je vais y dîner, et cela arrivera une fois, je vous écrirai à l'avance, afin d'aller prendre chez vous le seul repas que je ferai à Babylone. Ainsi tout sera réparé. Adieu, comptez sur ma vieille et invariable amitié,

« A. Thiers. »

12 Septembre 1862.

Franconville-sous-Bois, par Luzarches, (Seine-et-Oise). — (*Le Bibliophile parisien*, octobre 1886).

152. Sainte-Mesme. — Partage d'héritages de la maison de

Hospital, provenant de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] in-fol., 10 fr.

Château et Seigneurie de S[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Château [illegible] — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 2,[illegible]1.

153. Trye (Oise). — [illegible] de [illegible] Jean de Trye, chevalier bachelier, et de 6 écuyers de sa chambre [illegible] à Lille. Lettre de la Maréchaussée, de Tervei de Indie [illegible] sous le gouvernement de [illegible] de Sancerre, maréchal de France, destinée à la descente en Angleterre. *Lille*, [illegible] octobre [illegible] [illegible] [illegible]

Parmi les écuyers on remarque Jean Coeffier, qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la célèbre famille de [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] etc. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 2,[illegible]).

154. Trye-Château. — [illegible] de Trye, fils de Mathieu, seigneur de Sérifontaine, et de Jeanne de Bar[illegible], amiral de France, qui composa quelques-unes des *Cent ballades*, mort en [illegible].

Quittance sur vélin : *Paris*, 18 sept. 136[illegible], in-4° obl. — (Vente Charavay, 26 nov. 1888).

155. — Pièce originale : Trye-Château, [illegible] sept. [illegible], 10 p. [illegible] in-fol. Un peu tachée d'humidité.

Sentence du lieutenant du bailli de Trye-Château pour [illegible] de Sill[illegible], écuyer, seigneur de la Roche-Guyon, au sujet de la saisie de voitures, chevaux et harnais, entre Flavacourt et Gisors, dans la forêt de Thelles, au profit dudit seigneur de la Roche-Guyon, contre Robert Malherbe, écuyer, seigneur de [illegible]. — (Vente Charavay, 8 février 1889).

156. — Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, la célèbre frondeuse, née en 1619, morte en 1679.

Let. sig. aux trésoriers de la généralité de France à Caen; Trye-Château, 19 septembre 1659, 2 p. in-fol. Belle lettre. — (Vente Charavay, 8 février 1889).

157. Val-de-Gallie. — Pillards. Pièce de 3 p. 1/2 in-fol., juin 1525.

Compte des deniers déboursés, par T. Trottiers, pour la dépense du comte de Brenne (Braine, Aisne), lieutenant du comte de St-Pol, gouverneur de Paris, envoyé vers les aventuriers pour leur faire des remontrances à cause de leurs déprédations, et vers des Français fugitifs condamnés à la prison et fuyant la bande des gens de guerre à laquelle ils appartenaient. Le comte de Brenne était aidé des paysans, il s'arrête à St-Cloud et à Versailles où se firent la plupart des dépenses détaillées dans la charte : Le bourreau G. Rotillon reçoit 18 l. t. pour s'être transporté au val de Galye près St-Cyr, exécution de deux galants et un brigand sur le pont de St-Cloud. Le valet du bourreau reçoit 20 s. t. pour avoir fustigé aucuns marauds et mauvays garçons, etc. Déchirure enlevant 4 mots. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 1,369 *bis*).

158. Versailles. — Santeul. Pomone à Versailles; vers latins dédiés à La Quintinye, avec l'inscription de son portrait. 1690, br. 8 p. in-4°. 2 fr. — (Cat. Saffroy, n° 2, pièce 2,011).

159. — P. s., sur vélin, par *Jean-Claude Forget*, capitaine général des fauconneries du roi ; Versailles, 1er janvier 1761, 1 p. in-fol. obl.

Brevet de la charge de piqueur au vol pour pie. — (Vente Charavay, 10 juin 1886).

160. — Contrat de mariage dressé devant les notaires de Paris, le 8 avril 1723. Entre François Collombat, imprimeur ordinaire du roi, fils de Jacques Collombat, aussi imprimeur, et de Madeleine de Hancy, d'une part. Et Marie-Jeanne Morat, fille de Claude Morat, l'un des vingt-cinq marchands privilégiés du roi, et de Jeanne Le Clerc, d'autre part. — Copie notariée sur parchemin, formant 11 p. gr. in-4°. 5 fr.

Ce contrat fut passé au château de Versailles, avec la permission de Louis XV, et en présence de l'ancien évêque de Fréjus et autres nobles personnes. — (Catal. Voisin, n° 69, pièce 12,843).

161. — Louis, duc de Noailles, maréchal de France, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, connu par ses bons mots. — L. a. s.; Versailles, 24 juillet 1773, 1 p. 1/2 petit in-4°. 10 fr.

Sur la construction d'un boulevard à Versailles. — (Cat. Charavay, n° 113).

162. — Le chevalier Antoine Bertin, poète érotique, ami et émule de Parny, né en 1752, mort en 1790.

L. a. s. (au président Dupaty); Versailles, 8 octobre 1781, 2 p. 1/2 in-4°. Le papier blanc est enlevé au-dessous de la signature. *Très rare.*

Très curieuse épître intime et littéraire. — (Vente Charavay, 19 janvier 1887).

163. — Ducis, poète tragique, de l'Acad. fr., né à Versailles en 1733, mort en 1816. — Pièce aut., 2/3 de p. in-4°. 8 fr.

Epitaphe pour la tombe de l'abbé Sortais, curé de Saint-Louis de Versailles. — (Cat. Charavay, n° 111, fév. 1888).

164. — *Explication des statues du jardin et du parc de Versailles*, par Lamartinière, sculpteur, 1 vol in-8°, rel. Quelques pages manquent. 20 fr.

Curieux recueil qui contient en regard de chaque figure imprimée le texte manuscrit explicatif le concernant. Ce travail, d'après une note aut. sig. de l'auteur est de Jacques-François de la Martinière, sculpteur de la ville de Rouen. — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886).

165. — Trois pièces. 20 fr.

Plans originaux pour un projet de restauration du château de Versailles, sig. de M. d'Angivillier, 1778, double in-fol. — (Cat. Charavay, nov. 1885).

166. — Henri Sanson, qui exécuta la reine Marie-Antoinette et Mme Élisabeth, né en 1767, mort en 1840.

L. a. s.; Versailles, 27 mai 1818, 1 p. in-fol.

Au sujet du nommé Feray, ancien exécuteur du département de Seine-et-Oise, qui vient d'être condamné à 5 ans de prison. — (Vente Charavay, 27 mars 1888).

167. — Affaire de Vérac, pair de France, gouverneur des ville et château de Versailles. 1822, dossier de 5 pièces in-4° br. (D.) 5 fr.

Curieuse affaire de succession et de démence où l'on établit judiciairement d'incroyables singularités nobiliaires. — (Cat. Saffroy. n° 2, pièce 1,300).

168. — Horace Vernet, célèbre peintre d'histoire, né en 1789, mort en 1863.

L. a. s. à M. Léon Bertrand; Versailles, 4 sept. 1848, 1 p. in-8°.

Curieuse lettre. Il le prie de l'excuser s'il ne peut se rendre à son aimable invitation « vu que je suis convié à faire la chasse aux hommes en ma qualité de conseiller municipal ou de limier de chaire humaine, pour dépister tous les mobiles des environs. En voilà des lapins qui ne donnent pas facilement dans le panneau ! » — (Vente Charavay, 19 janvier 1887).

169. — Staël (M^me^ de). — L. a. s.; Versailles, 22 mars, 1 p. 1/4 in-8°.

Belle lettre de recommandation en faveur des deux frères de Lameth, neveux du comte de Broglie. « Je ne vous dirai jamais assez de bien de toute cette famille, et je vous laisserai juger de l'agrément de leur esprit. » — (Vente Charavay, 7 mars 1887).

170. Villejust. — Deux pièces sur vélin; Montlhéry, 17 et 23 mai 1563, in-8° et in-fol. obl. 8 fr.

1° Vente par des habitants de Janvry (près de Limours) à l'église Saint-Julien-de-Villejust (près de Palaiseau) de terres sises audit Villejust; — 2° Location par Augustin Régnier à François Lebas de terres sises audit Villejust. — (Cat. Charavay, n° 102, déc. 1886).

171. Villiers-le-Bel. — Thomas Couture, peintre célèbre, auteur des *Romains de la décadence*, né à Senlis en 1815, mort en 1879.

L. a. s.; Villiers-le-Bel, 10 juillet 1874, 2 p. 1/2 in-18.

Piquante lettre. Il s'excuse de ne rien pouvoir entreprendre de nouveau, le peu qui sort de ses mains étant retenu depuis longtemps. Invitation à venir le voir. « Vous ne retrouverez plus le Couture d'autrefois, sa crinière noire et épaisse a disparu pour laisser quelques cheveux blancs sur une cervelle qui s'épaissit de jour en jour... » — (Vente Charavay, 26 nov. 1888).

172. Viroflay. — Taine, de l'Académie française, né à Vouziers (Ardennes) en 1828.

L. a. s. à un critique; Viroflay, 11 sept. (1869), 1 p. 1/2 in-8°.

Curieuse lettre. Il regrette de ne pouvoir faire une conférence pour la réouverture de l'Athénée; il est trop absorbé par l'achèvement d'un gros livre sur l'intelligence, sujet fort *aride*. — (Vente Charavay, 19 janvier 1887).

173. Viry-Chatillon. — Gustave Aimard. *Les Bohêmes de la Mer*, Fort volume in-8° obl., relié en demi-maroq., avec coins. 50 fr.

Manuscrit original, entièrement écrit de la main de Gustave Aimard, qui l'a signée de *Viry-Châtillon* (Seine-et-Oise), le 16 août 1864. Il est écrit avec facilité d'une écriture vive, très lisible et presque sans ratures, et témoigne de la puissante imagination de cet auteur. Conservation parfaite. — (Cat. Philippot, janvier 1888, n° 11).

FONTS BAPTISMAUX ET BÉNITIER

DE L'ÉGLISE DE MEULAN

Par M. Louis RÉGNIER

Membre de la Société

La protection des monuments et des œuvres d'art doit être l'une des plus vives préoccupations des Sociétés archéologiques. C'est à elles surtout qu'il convient de s'opposer aux démolitions inutiles, d'empêcher les actes de vandalisme et de les dénoncer lorsqu'elles sont malheureusement impuissantes à les arrêter. Mais, par contre, il leur appartient aussi de faire connaître les restaurations intelligentes, les changements justifiés et plus simplement les efforts tentés pour emprunter aux siècles passés les formes du mobilier de nos églises. C'est une de ces tentatives heureuses que je veux faire connaître aujourd'hui. J'éprouve d'autant plus de plaisir à la signaler qu'elle est due au zèle archéologique de deux membres de la Société historique du Vexin.

L'église de Meulan, construite pendant le second quart du XII^e^ siècle, est un édifice auquel des travaux considérables entrepris à la fin du siècle dernier et des additions malheureuses beaucoup plus récentes ont fait perdre tout caractère à l'extérieur. L'intérieur, toutefois, présente encore quelques-unes de ses intéressantes dispositions primitives. Mais le mobilier est fort médiocre : le maître-autel, de style gothique, est passablement ridicule ; les confessionnaux et l'autel roman placé il y a quelques années dans la chapelle de la Vierge ne méritent pas un regard.

A peine installé curé-doyen de Meulan, M. l'abbé Poulain, ancien curé de Taverny, demanda à M. Eugène Lefèvre-Pontalis,

dont on connaît les profondes études archéologiques, les dessins d'un bénitier et d'une cuve baptismale dans le style de l'église. Ces deux petits monuments, dont j'aurais voulu présenter un dessin, ont été exécutés par M. Schmitt, sculpteur à Paris, boulevard Edgar-Quinet, n° 51.

Le bénitier, dont la hauteur totale est de 95 centimètres, est isolé près d'un pilier. Il est formé d'une petite cuve octogonale large de 40 centimètres et portée par quatre colonnettes engagées dans un massif carré de peu d'épaisseur. Les bases de ces colonnettes, qui reposent sur un socle suffisamment élevé, se composent de deux tores aplatis séparés par une gorge et sont pourvues de pattes ou griffes. Leurs chapiteaux, décorés de palmettes d'acanthe avec légères crossettes aux angles, sont couronnés par un tailloir dont le profil montre un filet, une gorge et un tore. Quant à la cuve, qui a l'aspect d'une dalle épaisse de 10 centimètres, elle est creusée d'une cavité peu profonde, de forme circulaire, et sa tranche est couverte de palmettes comprises entre deux rangs de petits trous cubiques. Ce bénitier, d'une jolie forme, a été créé de toutes pièces par notre confrère, car au XII^e^ siècle on ne faisait que des petites cuvettes scellées dans les murs.

Les fonts baptismaux, placés dans la nef méridionale, contrairement aux prescriptions de la liturgie, sont d'une composition moins originale que le bénitier. M. Lefèvre-Pontalis n'a cru pouvoir mieux faire que de s'inspirer d'un type à la fois élégant et solide, assez répandu dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, et dont on peut voir d'excellents spécimens à Urcel et à Laffaux (Aisne) (1). Cette forme est plus rare dans notre contrée et je ne l'ai encore remarquée que dans l'église de la Villetertre et dans l'église abandonnée de Marquemont, commune de Monneville (Oise). La cuve baptismale de Vaudancourt, près Gisors, qui n'est pas antérieure au XIII^e^ siècle, paraît cependant une dérivation alourdie du modèle en usage au XII^e^ siècle.

Voici les principales dimensions des fonts de Meulan : hauteur totale, 1 mètre ; largeur de la dalle supérieure, 80 centimètres. Ils sont composés d'une grosse colonne cylindrique centrale, cantonnée de quatre colonnettes de même forme, soutenant une large pierre carrée, assez épaisse, dans laquelle est creusée la cuve circulaire, qui mesure 60 centimètres de diamètre. Le tout repose sur un socle carré, dont la hauteur n'excède pas $0^{m}07$. Les fûts sont pourvus de bases ornées de deux petits tores accouplés, d'une gorge et d'un gros tore aplati, relié au socle par des griffes recourbées, et ils sont

(1) V. *Fonts baptismaux d'Urcel et de Laffaux (Aisne)*, par Eug. Lefèvre-Pontalis, avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel, 1885, in-8°.—Extr. du *Bulletin monumental*, 51^e^ vol.

couronnés par des chapiteaux couverts de longues feuilles d'acanthe surmontées d'un rang circulaire de petites perles. Le chapiteau de la colonne centrale diffère un peu des quatre autres et montre d'élégants feuillages recourbés. Tous ces chapiteaux, exécutés d'après des moulages pris à l'église de Courmelles (Aisne), sont dépourvus de tailloirs et supportent directement la grande dalle supérieure, dont les parois sont décorées de feuilles d'acanthe encadrées de 20 centimètres de hauteur. Ces derniers ornements sont imités de ceux en usage dans les églises romanes à l'époque où fut construite l'église de Meulan et il est permis de croire qu'ils ont été copiés directement dans celle-ci. Il faut remarquer surtout les demi-feuilles qui servent d'encadrement aux feuilles d'acanthe et qui se retrouvent avec la même raideur de profil sur les chapiteaux des colonnes entourant les piliers de la nef. La cuve est fermée par une plaque de cuivre s'ouvrant en deux parties et couverte de rinceaux en tôle du plus gracieux effet. C'est une imitation des célèbres pentures de la porte Sainte-Anne à Notre-Dame de Paris.

Les fonts baptismaux sont en pierre de Commercy. Il en est de même du bénitier, dont la cuvette est seule en pierre de liais. La sculpture des premiers a été exécutée par M. Schmitt pour 1,000 fr. et celle du bénitier a coûté 200 francs. Le couvercle et la penture des fonts sont l'œuvre de M. Fédide, orfèvre à Paris, rue Saint-Jacques, n° 248, qui les a exécutés pour 250 fr. Le travail a été fait avec le plus grand soin, et les prix que nous indiquons ne sont certainement pas exagérés.

On le voit, M. Lefèvre-Pontalis ne se contente pas d'étudier pour son compte personnel les chefs-d'œuvre qui nous ont été légués par le moyen âge, mais il veut encore en faire profiter les besoins pratiques du culte. C'est ainsi qu'il a donné le dessin d'un joli autel roman pour l'église de Courmelles, près de Soissons, qui vient d'être complètement restaurée sous sa direction. Il faut applaudir à ces travaux désintéressés, donner comme un exemple à suivre l'intelligente initiative de M. le Doyen de Meulan et souhaiter de voir les ecclésiastiques s'adresser aux archéologues et se soustraire ainsi à l'influence néfaste pour l'art de certaines maisons de commerce bien connues.

VITRAUX

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

DE GROSLAY

Par M. l'Abbé L. MARSAUX

Curé doyen de Chambly (Oise)

L'ÉGLISE de Groslay est remarquable surtout par ses verrières. Avant de les décrire, qu'on me permette un mot sur l'édifice qui leur sert de cadre. Cette église, placée sous le patronage de Saint-Martin, est de date ancienne. Le chœur et le collatéral sud sont du XIIIe siècle. Les gros piliers garnis de pattes à la base et les nervures des voûtes sont des témoins irrécusables de la construction primitive, mais la Renaissance, qui a construit tant d'églises dans le Vexin et l'Ile-de-France, est venue greffer sa richesse d'ornementation sur l'austérité du vieil édifice. A cette brillante époque appartiennent le chœur et le collatéral nord. Sur un contrefort extérieur, on lit la date de 1542. Le XVIIe siècle, à son tour, a laissé son empreinte. Il est représenté dans l'église par le retable du maître-autel, majestueux sans doute, mais un peu lourd, comme tous les monuments de cette époque. Il a été placé au détriment de l'abside, dont il altère la forme, et de la fenêtre centrale qu'il aveugle en partie. Dans un cadre aux moulures puissantes, on voit un bon tableau représentant les disciples d'Emmaüs. Il est malheureusement sans signature.

Arrivons maintenant aux verrières. M. Louis Regnier, dans son remarquable ouvrage : *la Renaissance dans le Vexin*, fait mention du magnifique arbre de Jessé (1). C'est le morceau capital, mais ce n'est pas le seul qui mérite de fixer l'attention. Nous allons décrire aussi fidèlement que possible ce précieux reste du bel art de la peinture sur verre. La chapelle méridionale est éclairée par trois fenêtres. C'est la première en entrant qui contient l'arbre de Jessé; ce vitrail se compose de quatre travées. Les figures se détachent sur un magnifique fonds lapis-lazzulli. C'est avec raison que M. Regnier constate que ce vitrail, « par les qualités du dessin et la disposition générale, évoque le souvenir de celui de Saint-Étienne de Beauvais. » Il y a plus d'une similitude; mais le vitrail de Beauvais est plus ancien et aussi, disons-le sans parti-pris, supérieur à celui de Groslay, qui a subi plus d'une restauration fâcheuse.

Au bas du vitrail, Jessé est couché, enveloppé d'un grand manteau rouge, damassé de larges ornements. Le lit où il est étendu et le coussin où repose sa tête sont couverts de nielles d'un travail délicat; les ornements ont dû être faits à la molette. (2)

Jessé est représenté sous la figure d'un beau vieillard et sa tête est admirablement traitée. C'est une des belles parties de ce vitrail, qui n'est pas égal comme exécution. Il dort la tête appuyée sur la main ; il porte la barbe longue, il est coiffé d'un bonnet fort riche. Un arbre puissant enfonce ses racines dans la poitrine du patriarche et supporte sur ses branches les plus illustres représentants de la race du Christ. Ils sont vêtus avec une grande magnificence, selon la mode du temps, mais ils accusent une certaine mollesse dans le *faire*. Les têtes, quoique un peu sèches d'exécution, sont généralement bien traitées. Plusieurs ont été refaites, entre autres celle d'Ézéchias ; elles sont inférieures et accusent une époque de décadence. Manassé porte la barbe courte qui commença à être en usage sous Henri II ; cette particularité trahit sa réfection postérieure. Les rois portent tous un sceptre, Salomon se fait reconnaître à un rouleau destiné à rappeler ses écrits, et David à la harpe d'or qui résonne sous ses doigts.

Les arbres de Jessé se terminent ordinairement par un lis éclatant de blancheur, qui porte dans sa corolle la Vierge-Mère. Ici, la Vierge apparaît dans un édicule Renaissance. C'est une anomalie, mais nous pensons que le haut du vitrail aura été brisé

(1) Op. cit., p. 86.

(2) Les verriers du XVIe siècle doublaient certains verres, le rouge, le vert, le bleu pâle, le pourpre mordoré et enlevaient à la molette partie de ces doublures, ainsi qu'on le fait aujourd'hui pour les verres dits de Bohême, ils obtenaient des broderies, des détails délicats qu'ils pouvaient encore colorer avec le jaune d'argent ou certaines couleurs d'émail. — (Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. IX, art. Vitrail, p. 445).

et que ce morceau a été rapporté. L'édicule laisse à désirer, les pilastres sont mièvres, mais la figure de la Vierge est intéressante. Sa position de trois quarts, l'arrangement de la coiffure donnent à penser qu'il s'agit d'un portrait, comme cela est assez fréquent à cette époque.

Outre les ancêtres du Christ, on admettait souvent dans les arbres de Jessé d'autres personnages, comme, par exemple, les prophètes. Dans celui de Groslay, nous voyons Isaïe avec un rouleau et Moïse avec les tables de la loi ; mais ces pièces, inférieures au reste du vitrail, ont été refaites ou ont été rapportées.

Nous pensons que le vitrail de Groslay est de la seconde moitié du XVI^e^ siècle ; il a dû être exécuté entre 1550 et 1570.

La seconde fenêtre est moins bien partagée, ce ne sont guère que des fragments. Quelques-uns sont consacrés à la vie de saint Martin, patron de l'église.

Un panneau traité mi-partie grisaille et couleurs représente la messe de saint Martin. Voici le fait (1) : « Martin allant à l'église un jour de fête, un pauvre presque nu le suivit. Le saint ordonna à l'archidiacre d'habiller ce malheureux. Et celui-ci ne se pressant pas de le faire, Martin donna au pauvre sa propre tunique et lui dit de se retirer. Et lorsqu'il fut ensuite dire la messe, l'on vit un globe de feu apparaître sur sa tête. » Ce vitrail est intéressant comme document. On voit le pontife célébrant les saints mystères. L'autel est couvrt d'une nappe pendante sur les côtés, à frange nouée de couleur jaune. L'autel reçoit comme décor un chandelier en forme de spirale, un livre posé sur un coussin, et un calice. Le pied est découpé en lobes et en contre-lobes. Le reste manque. Le célébrant est revêtu d'une chasuble jaune, de forme ample, avec croix bordée de perles blanches. Il est assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, habillés l'un en rouge, l'autre en violet. C'est le moment de l'élévation. Ils relèvent le bord de la chasuble. Un ange plane dans la partie supérieure. Au-dessus de la tête du célébrant, on distingue des flammes. Elles remplacent le globe de feu. Les artistes prenaient une certaine latitude dans l'interprétation des faits. Aubin Cornut (1233), doyen de Saint-Martin de Tours, avait pris pour sceau (2) la messe miraculeuse. Le graveur a usé de la même licence.

La seconde scène représente le fait bien connu du chêne consacré aux idoles. On voit le saint, revêtu des habits pontificaux, couché à terre au pied de l'arbre sacrilège, dont la chute, selon le calcul des païens, doit l'écraser. Au-dessous, on lit cette inscription :

Coment sainct Martin se mist soubs l'ieuse.

(1) Légende dorée, vie de saint Martin.

(2) Voir le sceau d'Aubin Cornut, dans l'ouvrage de M. Demay. Le Costume, d'après les sceaux, p. 455.

Superposées aux scènes que nous venons d'indiquer, nous en voyons deux autres : un repas et l'apparition du Christ.

Le repas est incomplet, la scène n'est pas pas claire et l'inscription mutilée ne nous apprend rien. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter saint Martin à la table de l'empereur Maxime ; l'autre scène est mieux conservée. Le saint, la tête coiffée de la mitre[1], est couché dans un lit à baldaquin dont les courtines sont ornées de broderies en application, noir sur vert. Le Christ, entouré d'une auréole lumineuse, apparaît revêtu d'un manteau rouge, celui que le saint a donné au pauvre aux portes d'Amiens. De l'inscription toute bouleversée nous avons relevé ces quelques mots, qui ont trait au fait représenté :

S^{t} Martin eut donē de sō manteau
Dudit manteau.

Dans la travée centrale de cette fenêtre on voit, en bas, une Nativité grisaille et couleurs, qui ne manque pas de grâce ; au-dessus des bordures on lit la date de 1572. Plus haut, une petite figure en prières, naïve, mais intéressante. Enfin, dans le haut est un fragment de l'Adoration des Mages, dont on ne peut que regretter la mutilation. C'est un morceau de valeur. Il reste la tête de la Vierge, celle de l'Enfant-Jésus et de saint Joseph ; en face, la tête d'un roi Mage. Ce travail grisaille et couleurs appartient à l'école des *émailleurs sur verre*. Ce n'est plus un essai timide. On sent un artiste en possession de toutes les ressources de sa palette. [2]

Ce panneau est d'un dessin très pur et d'une délicatesse charmante ; l'exécution en est très cherchée.

La troisième fenêtre est encore plus indigente. Cependant, au milieu de débris placés au hasard, nous trouvons un document intéressant ; c'est un cartouche avec cette inscription :

Dono Domini
De Mont-Léon.

Ce détail nous apprend qu'un seigneur appelé Mont-Léon, a

(1) C'est un anachronisme. Quand saint Martin partagea son manteau, il n'était encore que catéchumène.

(2) M. Roussel, peintre verrier à Beauvais, nous communique à propos de ce fragment la note suivante, qui explique le procédé des artistes du XVI^{e} siècle : « Malgré la ressource des verres coloriés dans la masse, doublés ou triplés, les peintres de cette époque emploient volontiers les émaux sur des verres verdâtres légerement teintés, pour éviter les plombs et pour donner l'illusion du tableau dans les perspectives architecturales, dans les paysages, les fonds, et jusque dans les détails du costume. »

donné au moins un vitrail. Quel était ce Mont-Léon ? Nous savons seulement que cette famille habitait l'Ile-de-France ; ses armoiries étaient : *de gueules au lion léopardé d'argent.*

Nous trouvons au-dessus de ce cartouche un fragment qui mérite attention. Il représente la Nativité. Tout le fond est en émail et figure un paysage ; la tête de la Vierge et de saint Joseph sont bien traitées.

Enfin, dans le haut de la travée est un personnage couronné, d'un bon dessin. Il porte un vase et devait faire partie de l'adoration des Mages qui est dans la fenêtre précédente. Ce personnage est placé au milieu d'une architecture semblable à celle de la verrière voisine. Quoique isolé, c'est un fragment intéressant.

Passons maintenant au collatéral nord. Sous une voûte aux gracieux pendantifs s'ouvrent plusieurs baies enrichies des verrières suivantes :

La première en montant la nef est celle de la Résurrection de Notre-Seigneur. Elle occupe deux travées. Le dessin, qui manque de correction, paraît emprunté à une vieille gravure. Ce procédé est assez ordinaire aux peintres verriers de la décadence, M. Lucien Magne le démontre avec preuves à l'appui dans son excellent ouvrage : *les Vitraux de Montmorency et d'Écouen* (1). Le tombeau du Christ, en forme de sarcophage antique, est orné vers le haut d'un rang de perles. Le Sauveur sort glorieux du sépulcre en portant l'étendard triomphal. Dans un coin du tableau, on voit en miniature l'apparition du Christ en jardinier à Marie Madeleine.

Dans le bas on voit sainte Barbe, reconnaissable à la tour qui lui sert d'attribut, et sainte Geneviève en prières. Elle est en riche costume ; elle tient d'une main un livre, de l'autre un cierge que le démon éteint avec un soufflet et qu'un ange vient rallumer. C'est une scène fréquente au moyen âge.

La seconde fenêtre représente le Baptême de Notre-Seigneur et occupe aussi deux travées. Le dessin est bon mais l'exécution est faible. Le paysage est peint en émail. Le bras de saint Jean-Baptiste est coupé par le meneau ; les peintres de cette époque n'avaient aucun souci de l'architecture. Nous voyons la même faute dans le Baptême qui est à Saint-Etienne de Beauvais. La tête de l'ange qui tient les vêtements du Sauveur ne manque pas d'expression.

La dernière verrière n'est pas la plus belle au point de vue de l'exécution, mais elle a l'avantage de présenter une légende complète : c'est celle de sainte Barbe. La partie inférieure a été refaite, et, nous pouvons le dire, maladroitement. Dans la partie supérieure,

(1) Op. cit., p. 56, 57.

qui est ancienne, on retrouve les qualités de dessin et de couleur qui caractérisent la belle époque.

Le premier compartiment représente sainte Barbe fouettée et subissant l'ablation des seins. La première scène occupe la place principale, la seconde est reléguée au second plan. Une inscription relate le double supplice. La voici :

Elle est mise à nu et fouettée cruellement
Avec des nerfs de bœuf, la terre est rougie de son sang.
Sa guérison miraculeuse irrite le juge inhumein,
Il ordonne aux bourreaux de lui couper les seins.

Le second compartiment représente la sainte déchirée avec des pointes d'épées et finalement condamnée à la décapitation. La double scène s'offre aux regards. Dans le lointain, un faisceau d'épées nues et la vierge étendue sur ce lit douloureux. Au premier plan, le tribunal ; le juge est assis sur son trône, entouré de licteurs portant la hache et les faisceaux. Les détails, qui rappellent l'école de David, trahissent une restauration trop moderne. Voici la légende de ce panneau :

Pour la vaincre on l'étend sur des épées nues,
Lui déchire les flancs avec des pointes aigues.
Rien ne peut ébranler sa volonté déterminée,
De dépit le juge la condamna à avoir la tête tranchée.

La partie supérieure du vitrail représente dans un premier panneau le père de sainte Barbe traînant lui-même sa fille au supplice. Au-dessous on lit :

Le faux tyran son père furieusement la meyne
Publiquement et tur... au supplice la traîne,
Mais à son Dieu la vierge et dame souveraine
Requiert aide et confort.....

Le second panneau représente tout à la fois la mort de sainte Barbe et le châtiment de ses bourreaux. On voit la sainte étendue à terre, la tête tranchée, tandis qu'un flot de sang s'échappe du tronc ; à droite un orage éclate et la foudre tombe sur les persécuteurs. La légende explique ce double fait. La voici :

Incontinent après en public par cruauté extrême
Sa fille coupe et tranche le col mais ouvre les cieux.
Tout à coup une grande pluie d'orage les prend à même
Et la foudre tombant punit leur crime odieux.

Le sanctuaire nous offre une verrière en partie cachée par le retable dont nous avons parlé. Elle est très simple, mais dans sa

naïveté ne manque pas d'intérêt. Elle occupe deux travées et représente un sujet assez fréquent au moyen âge : la Messe (1) miraculeuse de saint Grégoire. Ce thème a été souvent peint, gravé, sculpté, tissé, même façonné en orfèvrerie ; c'est la première fois que nous le trouvons sur un vitrail. Ce sujet semble surtout convenir aux retables d'autel. L'église de Chambly possédait autrefois un retable sculpté représentant les mystères de la Passion et fermé par des volets dont deux panneaux reproduisent la messe de saint Grégoire (2).

Voici la description du vitrail de Groslay. Le sujet est coupé par le meneau central et la scène est ainsi disposée : Dans la baie, du côté de l'Evangile, on voit le pontife qui célèbre la messe. Il porte une chasuble ample et qui le drape de ses plis. L'autel est garni d'un antipendium très simple. Sur la table est placé un calice à tige courte et au nœud arrondi. Le pied est à pans coupés, la coupe est large et ornée de godrons, elle est surmontée de l'hostie. On voit encore sur l'autel un objet brodé, une pale, sans doute, représentant la Sainte-Face. Auprès du célébrant se tient un diacre en tunique violette. On distingue aussi la tête de deux assistants. Dans l'autre baie, on voit un ministre sacré portant une aube ou tunique violette, dessus une étole étroite, frangée et croisée sur la poitrine. Il tient à à la main un encensoir dont la forme accuse le XVI^e^ siècle. Près de lui un moine ou lévite habillé en blanc.

Parlons maintenant de l'apparition. Derrière le retable de l'autel, comme dans la miniature si connue de la collection Firmin Didot (3), le Christ se montre à mi-corps, la tête nimbée, couronnée d'épines, dans le piteux état de sa Passion. Aussi le moyen âge appelait-il ces sortes de représentations *le Dieu* ou *le Christ de pitié*. La figure du célébrant manifeste la surprise et l'émotion.

Une étude de vitraux, pour avoir toute sa valeur, ne doit pas être seulement une description aussi fidèle que possible ; elle doit aussi indiquer le nom des donateurs et des artistes. Sous ce rapport, malheureusement, ce travail restera incomplet. Sauf le nom de Mont-Léon que nous avons relevé, nous ne savons rien sur les donateurs. Quant aux peintres, nous n'avons pu découvrir aucune signature, aucune marque. Les archives de la paroisse nous auraient

(1) D'après Mgr Barbier de Montault, il faut distinguer cinq messes de saint Grégoire : celle où il confond l'incrédulité d'une femme qu'il communie, celle où l'hostie se transforme en enfant entre ses mains, celle où il prie pour un défunt, celle où il transperce un corporal d'où jaillit du sang, celle enfin où le Christ de pitié lui apparaît. (*Le Règne de Jésus-Christ*, 1884, p. 103).

D'après le même auteur, le fait miraculeux aurait eu lieu dans l'église appelée aujourd'hui Saint-Grégoire *a Ponte Quattro Capi*. (Op. cit., p. 101).

(2) Ce retable a été démoli en 1744. Registre du Conseil de Fabrique.

(3) Cette miniature est reproduite dans la *Vie de Jésus*, par L. Veuillot, p. 479, et dans la *Vie militaire et religieuse*, de M. P. Lacroix, p. 225.

peut-être renseigné ; mais elles ont été brûlées pendant la guerre de 1870. Il est à désirer qu'on fasse la lumière sur ce point. Le champ reste ouvert aux investigations.

Nous ne terminerons pas cette rapide étude sans adresser nos sincères remercîments à M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse, qui nous a fourni avec la plus grande obligeance plusieurs renseignements précieux.

UNE

COLONIE DE COMÉDIENS

A CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Au XVII[e] siècle

Par GEORGES MONDAIN-MONVAL

Archiviste de la Comédie-Française

Les historiens du théâtre, qui ne sont pas d'accord sur la date de la naissance de Pierre Le Messier de Bellerose (1), sont tous muets sur le lieu d'origine du célèbre comédien.

Il est cependant probable qu'une partie de sa famille était établie ou vint séjourner à Conflans-Sainte-Honorine, puisque ce fut dans ce bourg que, le 28 octobre 1636, l'année même du *Cid*, un des camarades de Bellerose à l'Hôtel de Bourgogne, le fameux farceur Guillot-Gorju (Bertrand Hardouin de Saint-Jacques), vint épouser l'une des sœurs du tragédien, Gabrielle Le Messier, et qu'on trouve encore des Le Messier à Conflans trente ans plus tard (1666).

L'un des registres de la paroisse Saint-Maclou, dont le plus ancien remonte à 1547, porte cette courte mention :

(1) Elle doit remonter à 1599 au moins, puisque Bellerose jouait déjà la comédie à Bourges en juillet 1619 (H. Jongleux, *Archives de la ville de Bourges*, t. II, p. 17).

Octobre 1636. — Le 28. jour furent mariez Bertran Hardouin de S^t Jacques et damoiselle Gabrielle Le Messier. (1)

(Pas de signatures).

M. Campardon a retrouvé le contrat de mariage, daté de l'avant-veille 26 octobre, dans un registre d'insinuations (Archives Nationales, Y. 177), document d'autant plus précieux que la minute n'en a pas été conservée dans l'étude de M^e Lefrançois, le notaire actuel de Conflans. (2)

Bellerose assiste à ce contrat, comme frère aîné de la future épouse. Pierre Le Messier, premier acteur et orateur de l' « Élite Royale », était alors depuis 6 ans marié à une comédienne, Nicole Gassot, veuve du comédien Mathias Meslier ; le mariage avait eu lieu à Saint-Sauveur, paroisse de l'Hôtel de Bourgogne, le 12 février 1630. (3)

De son premier mariage, la Bellerose avait une fille, Charlotte Meslier, qui épousa, dans la même église Saint-Maclou de Conflans, le 15 avril 1648, François Brosse, ou de Brosse, avocat au Parlement.

J'ai relevé l'acte de ce mariage, qui se réduit aux six signatures des conjoints, des parents et des témoins :

1° *Brosse.* — Le marié, vraisemblablement l'auteur des deux tragédies : la *Stratonice* et le *Turne de Virgile*, et des trois comédies : les *Innocens coupables*, les *Songes des hommes éveillés* et l'*Aveugle clairvoyant*, représentées de 1644 à 1650 à l'Hôtel de Bourgogne.

2° *Meslier.* — La mariée, qui, bientôt veuve, sera en 1652 associée à une troupe de comédiens de campagne dirigée par Claude Jannequin, et deviendra peu après M^lle Rozidor par son mariage avec le comédien Jean Guillemois du Chesnay.

3° *Le Messier.* — C'est le fameux Bellerose, beau-père de la mariée, le créateur de *Cinna*, du *Menteur*, etc., qui avait, dit-on, quitté depuis 1643 l'Hôtel de Bourgogne, dont il était le chef avant Floridor.

4° *François Chastelet.* — Nom de famille de Beauchasteau (4), célèbre comédien de l'Hôtel, père de l'enfant-prodige auquel on doit la *Lyre du Jeune Apollon*.

(1) Devenue veuve en 1648, la sœur de Bellerose aurait — selon quelques auteurs — vendu à Molière les manuscrits de son mari qui, sous le masque de Guillot-Gorju, jouait principalement les médecins ridicules, qu'il devait bien connaître, étant lui-même docteur de la Faculté de Montpellier, fils et frère de médecins.

(2) *Les Comédiens du Roi de la Troupe Française*, p. 123.

(3) *Dictionnaire critique* de Jal, p. 190.

(4) Les Beauchasteau (*Moliériste*, t. VIII, p. 137).

5° *Nicole Gassot.* — C'est la Bellerose, mère de la mariée, encore actrice du théâtre où elle avait créé *Rodogune.*

6° *Gassot.* — C'est Philibert Gassot, frère de la Bellerose et par conséquent oncle de la mariée, le futur camarade de Molière, qui lui confiera la création de son personnage de *Tartuffe*, et connu au théâtre sous le nom de Du Croisy.

Du Croisy n'avait alors que 22 ans : il était ou allait être bientôt comédien de campagne. On le trouve, en 1652, dans la troupe de Beaupré, de passage à Poitiers, où M. Bricauld de Verneuil a récemment découvert son acte de mariage, dont voici le texte : (1)

« Le 29 Juillet 1652 ont estez espousez en face de nostre mère Ste Eglise, un ban solennellement publié sur la dispense des autres, M. Philbert Gassot, fils de feu M. Jehan Gassot, natif de Paris, et de damoiselle Barbe Blancbarler, et damoiselle Marie Claveau, fille de M. Loys Claveau et de damoiselle Marie Boursault, natifve de Sainte Ermine en bas Poictou (2). Estoient presents au mariage : M. Nicolas Lion, sr de Beaupré, Henri Pitel, sr de Longchamp, Jehan Guillemois du Chesne (3), Henry Faconnet, secrétaire de M. le duc de Rouanay, Jehan Citois (4), Charlote Legrand (5), Victorin Guérin (6), Me Guillaume Courtin, Nicole Claveau (7) et plusieurs autres parens et amis desdits conjoints. »

« Philbert Gassot. Marie Claveau. Faconnet. G. Courtin. Beaupré. Longchampt. Charlotte Legrand. Guillemoy. J. Herbert, curé de Saint-Cibard. »

De ce mariage naquit, vers 1657, en province où Du Croisy dirigeait une troupe ambulante, Marie-Angélique Gassot, qui devint Mlle Poisson.

On a prétendu qu'en 1658 la troupe de Du Croisy avait rencontré à Rouen celle de Molière : mais le *Carnet de police* de

(1) *Molière à Poitiers en 1648*, par M. E. Bricauld de Verneuil. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-8°, p. 55.

(2) Marie Claveau était veuve, depuis 24 jours seulement, du comédien Saint-Maurice, enterré le 6 juillet 1652 en l'église Sainte-Opportune de Poitiers. (B. de Verneuil, *op. cit.* p. 59).

(3) C'est le comédien Rozidor, dont nous avons parlé ci-dessus.

(4) *Dit* Richardière, au mariage duquel assistera Du Croisy en 1659. (*Molièriste*, t. VIII, p. 135 et 174).

(5) Femme de Pitel de Longchamp, susnommé.

(6) Nous lirions plutôt *Victoire* Guérin, femme de Raymond Poisson, laquelle n'entra à l'Hôtel de Bourgogne qu'en 1660.

(7) Probablement une sœur de la mariée.

Mâcon, récemment signalé par M. Henri Chardon, démontre (1) que Du Croisy était alors en Bourgogne, et il faut attendre l'année suivante pour le voir définitivement associé aux travaux de l'auteur du *Dépit amoureux :*

« A Pasques 1659 les Srs Du Croisy et sa femme et La Grange » entrèrent dans la Troupe comme acteurs nouveaux à Paris » (2), et l'année ne sera pas écoulée que ces noms seront immortalisés par la première scène des *Précieuses*.

Six ans plus tard, en 1665, le couple Du Croisy possède une maison au hameau de Chennevières, à une demi-lieue de Conflans-Sainte-Honorine, où l'on croit que leur sœur, la Bellerose, avait une petite habitation dans laquelle elle ne tarda pas à se retirer après la mort de son mari (20 janvier 1670) ; elle y mourut, dit M. Campardon, vers 1679 ou 1680 (3). La date peut être exacte, mais une lecture attentive des actes d'inhumation inscrits de 1676 à 1686 me permet d'affirmer que ce ne fut pas à Conflans que décéda Nicole Gassot.

Marie Claveau, comédienne médiocre, qui n'était restée que cinq ans dans la Troupe de Molière, avait alors de son premier mariage avec Nicolas de l'École, sieur de Saint-Maurice, une fille, Marie de l'École, née en 1648, qui se fit enlever par Robert Pioger, fils du bailli de Conflans. (4)

Elle avait, en outre, donné à Du Croisy au moins trois enfants :

Marie-Angélique, dont nous avons parlé à la date de sa naissance, 1657, qui joua de petits rôles dans la troupe de Molière, fut reçue sociétaire en 1673, épousa vers 1681 Paul Poisson, le fils du célèbre Raymond, se retira du théâtre en 1694 et mourut en 1756, presque centenaire, au château neuf de Saint-Germain-en-Laye (5) ;

Angélique, née en 1661, enfant-prodige qui jouait à cinq ans dans la troupe des petits Comédiens-Dauphins et mourut subitement en février 1670, quelques jours après son oncle Bellerose ;

François, né en 1662, qui, après avoir tenu de petits rôles dans

(1) *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, p. 346.

(2) *Registre de La Grange*, p. 5.

(3) *Les Comédiens du Roi*, p. 33. — Le couple Poisson lui payait depuis 1660 une pension viagère de 1,000 l., qui fut réduite à 600 par arrêt du Conseil du 28 juillet 1670.

(4) *Nouvelles pièces sur Molière*, par M. Campardon, p. 185.

(5) Voici l'acte d'inhumation que j'ai relevé sur les registres de la paroisse :

« Le lundy 13e décembre 1756, le corps de dame Marie-Angélique Gasseau *(sic)* du Croisy, veuve du sieur Paul Poisson, morte le jour précédent âgée de 99 ans, au Château-Neuf, a été inhumé au cimetière, vespres chantées en pre du clergé dont les srs Maurice Morphy et François Pollet, prêtres, qui ont signé avec les parens et amis de la deffunte. »

J. Avril. Bataille.

la troupe de Molière, ne paraît pas avoir suivi le parti du théâtre, au moins à Paris.

Deux mois après la mort de sa sœur, Marie-Angélique était marraine à Conflans-Sainte-Honorine, dont le registre paroissial conserve probablement la première signature de la future sociétaire de la Comédie-Française, alors âgée de treize ans. Voici le texte de l'acte baptistaire :

« L'an de grâce 1670, le 7e jour d'avril par moy mre Jean Hovoy, » ptre chappellain de l'église St-Maclou de Conflans Ste Honnorinne a » esté baptisé un enfant femelle né du 3e jour dudit mois du légi- » time mariage de Jacques Huré et de Nicolle Camus ses père et » mère, de ladicte paroisse, qui a esté nommée Marie. Ses par. et » mar. ont esté Mtre Louis Verneau de ceste paroisse et dame » Marie Angélique, fille de Mtre Philbert Cassot de la parroisse » St Germain de l'Auxerrois, à Paris. » (1)

VERNEAU.

MARIE ENGELIQUE
DU CROISI. »

Sept mois plus tard, sa mère est aussi marraine à la même paroisse ; elle a signé *Marie Claveau* l'acte de baptême suivant :

« 17 novembre 1670. — Baptême de Charles, né le 13, de Iacques Finet (2) et de Nicolle Mayeux. Parrain : honnorable homme Charles Soalhiat, bourgeois de la paroisse St Séverin à Paris, et dame Marie Claveau, femme d'honnorable homme Philbert Gassot, paroisse St Germain de l'Auxerrois.

SOALHIAT. MARIE CLAVEAU. »

Si le service du théâtre retenait Du Croisy à Paris, sa famille paraît avoir fait de fréquents séjours à Conflans.

François Gassot, pour sa part, tint trois enfants sur les mêmes fonts. Voici le texte des trois actes :

« L'an de grâce 1673, le premier jour de novembre, par moi etc. Baptême d'un enfant femelle né du même jour, de Jacques Huré et de Nicolle Camus *(Marie)*. Parrain : François Gassot fils de Mtre Philbert Gassot de la paroisse St Eustache à Paris ; mare. Marie Dupuis, de cette paroisse. »

DU CROISY.
MARIE DUPUIS. »

(1) Du Croisy demeurait alors rue Saint-Honoré, près le Palais Royal.

(2) Un an plus tard, le 2 décembre 1671, le rôle de Criquet, laquais de la *Comtesse d'Escarbagnas*, était créé, à Saint-Germain-en-Laye, par un nommé Finet. Du Croisy jouait M. Harpin, le receveur des tailles.

» 11e juin 1682. Baptême de François Huet. Parrain : François du Croisy (passe St André des Arcs). Marraine : dlle Magdeleine Dennebault[1], fille d'honnorable homme Mathieu Dennebault (passe St André des Arcs). »

François du Croisy. Magdelene Dennebault. »

« Le jeudy troisiesme jour de mars audit an (1695) a esté baptisé un enfant femelle du légitime mariage de Me Claude Huré, officier du Roy, et de damoiselle Françoise Maquet, son espouse, les père et mère, né le vingt-unième jour de febvrier dernier, par moy prêtre curé de l'église St Maclou de Conflans Ste Honorinne soubsigné, et a esté nommé Marie Angelique par ses parain et mareine qui ont esté honnorable homme François Gassot du Croizy fils de Monsieur du Croizy, ancien comédien ordinaire du Roy, et damoiselle Anne de Beauvais, espouse de Me Nicolas Jollivet[2]; le parrain a signé et la mareine a déclaré ne sçavoir signer. »

François Gassot Du Croisy.
Groüet. »

A cette date, son père, le vieux Du Croisy était tout à fait retiré à Conflans, ou, plus exactement, à Chennevières.

Une note, trouvée dans les papiers de M. de Trallage et reproduite par les frères Parfaict[3], dit que « ses amis l'y alloient voir, et qu'il y vécut en fort honnête homme, se faisant estimer de tout le monde, et entr'autres de son curé, qui le regardoit comme un de ses meilleurs paroissiens. Il y mourut, et le curé en fut si fort touché, qu'il n'eut pas le courage de l'enterrer, et il pria un autre curé de ses amis de faire les cérémonies à sa place, à ce que m'a dit M. Guillet de Saint-Georges[4] en octobre 1695. »

La goutte tourmentait Du Croisy depuis quelques années; il avait joué pour la dernière fois sur le théâtre de Guénégaud, le 21 décembre 1688, le maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme*, l'une de ses meilleures créations. La maladie ne lui permit plus de reparaître en public; il fut, jusqu'à la fin de l'année théâtrale, remplacé dans ses rôles par Dancourt, Rosélis et La Thorillière, et il prit sa retraite à Pâques 1689, au moment où la Comédie passait de la rue Mazarine à son nouvel hôtel de la rue des Fossés. Il ne jouit

(1) Sa mère, Françoise Jacob, fille de Montfleury, était la camarade de Du Croisy à l'Hôtel de Guénégaud, qu'elle ne quitta qu'à Pâques 1685. Son père, Mathieu Dennebault, n'était pas comédien, mais commis pour les affaires du Roy en Guyenne.

(2) Nicolas Jollivet était procureur fiscal de Conflans. Un Jollivet était notaire en 1683.

(3) *Hist. du Th. fr.*, XIII, 295.

(4) Un ami du comédien Hauteroche, Quillet de Saint-Georges, figure comme témoin à son contrat de mariage. (25 juin 1685). Campardon, *loc. c.* p. 143.

que six années de la pension de 1,000 livres, étant mort à Chennevières le mardi 3 mai 1695, âgé de 69 ans.

Voici l'acte d'inhumation, que j'ai relevé sur les Registres mortuaires de Conflans[1], et qui est ici publié pour la première fois :

[L'an de grâce mil six cens quatre-vingt quinze] le Mercredy quatriesme jour du mois de May audit an a esté inhumé dans l'Eglise paroissialle S[t] Maclou de Conflans S[te] Honnorine par moy prêtre curé de la dite église soubsigné Noble hôme Philbert Gassot sieur du Croizy, ancien comedien ordinaire du Roy aagé de soixante neuf ans, [muni des sacremens de la S[te] Eglise], déceddé le troisiesme dudit mois ; [la dite inhumation faite en] presence de Messieurs Francois Gassot sieur du Croizy son fils, de Paul Poisson[2] cy-devant porte-manteau de Son Altesse royalle Monsieur frère unique du Roy, de présent comedien ord[re] du Roy, et de Jean Meresse[3] clerc de ladite Eglise qui ont signez. »

MERESSE. GROUET.
POISSON.

L'anecdote de Guillet de Saint-George se trouve quelque peu démentie par cet acte : elle est vraie cependant, mais de quinze ans postérieure à la mort de Du Croisy, et relative au décès de la propre « gouvernante » du bon curé qui, plus frappé de cette perte que de celle d'un paroissien si édifiant fût-il, ne tarda pas à abandonner sa cure.

Voici l'acte d'inhumation, rédigé par Grouët lui-même :

« 28 Mars 1710. — Dame Françoise Sureaux, veuve de feu le » sieur Estienne Chaudart, procureur de la ville de Ferrières en » Gâtinois, âgée de 76 ans, décédée le jour précédent 27 dans ma » maison presbitérale *après 27 ans de services*, fut inhumée dans le » cimetière de Saint-Nicolas, derrière l'endroit de la nouvelle église » où il y a deux petits autels, en présence d'André Brétille, prêtre, » vicaire de la paroisse, et dē Pierre Vincent, clerc et directeur des » Ecoles d'icelle. »

Trois mois plus tard (juillet 1710), J.-B. Pioger (un parent peut-être du Robert que nous avons vu enlever la belle-fille de Du Croisy), succède à Grouët comme curé de Conflans.

(1) 16[e] Reg. f° 13.

(2) Son gendre.

(3) Un Meresse était notaire de Conflans à cette date.

Peu après la mort de son père, François Du Croisy demeurait à Paris, comme l'indique l'acte suivant que j'ai trouvé parmi les minutes, fort incomplètes, hélas ! de Me Lefrançois :

« 23 Décembre 1695. — Entre François Gassot, sr du Croisy, » bourgeois de Paris, y demeurant, rue du Four; et Me Nicolas » Pinard, greffier des pronostics de Conflans Sainte Honorine, y » demeurant, ont été faits les échanges et mutations qui ensuivent :

» Du Croisy cède un demi arpent de terre sise au terroir de » Conflans, lieu dit Entre deux Voyes, autrement dit *la Croix* » *Villot*, tenant des deux bouts au chemin de Pontoise d'un côté à » Perrette Heude et d'autre au sr Baudouin, à lui appartenant de » son propre par acquisition par lui faite de Pierre Coquelin, tisse- » rant, (1) demeurant aud. Conflans etc., par contrat passé par- » devant Dauvray, notaire à Pontoise, le 18 Juin 1694 ;

» Contre trois livres de rente annuelle perpétuelle. (2) »

Marie Claveau continua probablement d'habiter Chennevières : elle fut, du moins, encore marraine à Conflans trois ans après la mort de son mari :

« 1er Juin 1698. — Baptême de Laurent Martin, né le 27 mai, » fils d'Eustache Martin, jardinier. Parrein : messire Laurent Danet, » lieutenant de la fauconnerie du Roy ; marreine : damoiselle Marie » Claveau, épouse de feu Philbert Gasseau, sr du Croisy, comédien » du Roy. »

DUCROSY (*sic*)
L. DANET GROÜET, *curé de Conflans.* »

A partir de cette date, la famille Du Croisy disparaît de Conflans : Marie Claveau se retira du côté de Dourdan, où elle dût mourir sur la fin de 1703, témoin cette lettre de son gendre Paul Poisson, conservée aux Archives de la Comédie Française :

« *A Monsieur*
Monsieur Guerin, comedien
du Roy rüe des Fossés St Germain
des prets vis à vis la Comedie.
à Paris.

» Monsieur et cher Camarade,

» Je vous prie dobtenir de mes camarades quils macorde encore quelquejours. Jay trouué ysy plus daffaire que je ne croyois. *La Justice de Dourden cest emparée de tout ce qui apartenoit a ma*

(1) Ce nom figure aux registres paroissiaux de 1674.
(2) Rétrocession ou cassation dudit échange le 15 septembre 1700.

belle mère en vertu de trois mil liures quil paroit quelle doit a un homme de Pontoise. Mes meubles sont confondus auec les siens ce qui mobligera a faire juger ysy un proces en cas quils ne se raportes pas aux temoins que jay comme ce qui est a moy mapartient. Je preuoy que tout cela ne poura estre terminé que Jeudy ou Samedy au plus taut. Pardonnez moy sy je vous entretien de choses qui ne vous touchent point. Mais comme jay besoin d'un bon auocat aupres de mes camarades, je vous remets tous mes interets entre les mains et vous prie de croire que personne nest auec plus de sinserité

Monsieur et cher Camarade

Vostre tres humble
et tres obeissent
seruiteur

POISSON.

Ce Dimanche 28e Octobre 1703. »

Il est fâcheux que le gendre de Marie Claveau n'ait pas cru devoir ajouter à la date le lieu d'où il écrivait sa lettre : nous saurions en quel endroit mourut Mlle Du Croisy. (1)

Quelques années plus tard, les Poisson étaient retirés à Saint-Germain-en-Laye, où Paul mourut en 1735, son fils aîné Philippe (comédien-auteur comme son grand-père Raymond) en 1743, et sa veuve en 1756. (2)

En parcourant les registres de Conflans, j'ai relevé d'autres noms qui appartiennent à l'histoire de notre vieux théâtre :

Berthelot (Pierre, 1636, Denis, J.-B., 1695, François, 1697), Catherine Le Clerc (3), Le Breton (4), Vigarany (5), Varlet (6), De la Court (7) et Bénard (Nicolas), 1683.

(1) Il faut se garder de confondre les *Gassot* Du Croisy avec une autre famille de comédiens, les *Gasseau* du Rocher, dont je ne citerai ici que les 3 principaux : Jean Gasseau, dit du Rocher, Isabelle Gasseau, femme de Nicolas le Gentilhomme, et Marie Gasseau, femme de François Mousson du Rocher.

(2) *Le Moliériste*, t. VII, p. 317. En 1748, Mlle Poisson avait encore chez elle le portrait de son père Du Croisy. Qu'est-il devenu ? « Il était gras, bel homme et très acteur », dit une note d'un M. de la Croix.

(3) 3 octobre 1672. — Baptême de Poix, fils d'Antoine Mathias et de Jeanne Dumesnil. Parrain : Poix Lecocq ; marraine : Catterinne Lecler.

(4) 18 juin 1697. — Décès de J.-B. Le Breton, fils de Pierre Le Breton, huissier au Châtelet, et de Marie-Anne Germain, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.
5 août 1697. — Décès de François Le Breton, sieur de la Touche, ingénieur du Roi, âgé de 80 ans.

(5) 21 avril 1678. — Décès de Charles, fils de Charles de Vigarani, pintre, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. (Jal n'a pas connu ce 3e enfant de Vigarani).

(6) 19 juillet 1700. — Mariage de Jean Varlet, fils de deffunts Charles Varlet et Marguerite Tellier, de la paroisse de Saint-Maxent, au diocèse d'Amiens.

(7) 13 juillet 1680. — Décès de Madelaine-Françoise De la Court, fille de Nicolas De la Court, ingénieur ordinaire du Roy, de la paroisse Saint-Eustache à Paris.

Sans prétendre identifier ces noms avec ceux des Du Parc, de Mlle De Brie, des Hauteroche, de La Grange, de Bonneuil, etc., je pense qu'il y a parmi eux des parents de nos comédiens, et qu'en voilà plus qu'il faut pour justifier le titre de cette Notice.

Pendant que je dépouille les livres de la paroisse Saint-Maclou, me sera-t-il permis d'ajouter quelques noms à ceux qui intéressent plus spécialement le théâtre ?

8 Janvier 1678. — Mariage de François-Antoine Garson, ordinaire de la chambre du Roi, et d'Hélène-Dorothée Couret de Saint-Hilaire. (1)

30 Mai 1678. — Décès de Claude, fils d'hre. hme. Auguste Pioger, bailly de la paroisse Saint-Maclou de Conflans-Sainte-Honorine.

9 Juin 1679. — Décès de Françoise, fille de Dupuis (2), pintre, paroisse Saint-Méric à Paris.

1681. — 83. Pierre Couret *dit* de Villeneuve, officier du Roy.

8 Juin 1682. — Philippe Molière et A. Lemaistre témoins du mariage Delacroix-Descampeau.

21 Juin 1682. — Décès de François, fils de M. de la Montagne, maître à danser, paroisse Saint-Sulpice à Paris.

21 Novembre 1685. — Décès d'Elisabeth, fille de hre. hme. Jean Costele (3), peintre ordinaire du Roy, de la psse Saint-Eustache. (4)

G. M.-M.

(1) Jean Couret de Saint-Hilaire était officier du Roy.

(2) Probablement le fils de Pierre Dupuis (1608-1682), peintre du Roy dans son Académie Royale, demeurant rue du Bouloi, décédé le 18 février 1682, paroisse Saint-Eustache.

(3) Jean Cotelle *le jeune*, fils de Jean *le vieux* (1645-1708), reçu à l'Académie de peinture en 1672.

(4) Tous ces enfants de parisiens, mis en nourrice à Conflans, décédèrent chez leur père nourricier.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'administration	v
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'Administration (1888-1889)	vii
Bibliographie historique du Vexin et du département de Seine-et-Oise, en 1885, 1886 et 1887, par M. L. Regnier.	1
Id. — Autographes, par M. Depoin.	73
Fonts baptismaux et bénitier de l'église de Meulan . . .	98
Vitraux de l'église Saint-Martin de Groslay, par M. l'abbé Marsaux	101
Une colonie de Comédiens à Conflans-Sainte-Honorine, au XVII[e] siècle, par M. Georges Mondain-Monval	109

ERRATUM

Page 116, ligne 6, lisez : *greffier des provostées* (prévôtés).

PONTOISE. — IMPRIMERIE AMÉDÉE PARIS

1885
v. 10
1886-